
3 1761 04410 1954





HISTOIRE

DE LA

RÉPUBLIQUE DE 1848

Cet ouvrage a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en novembre 1878.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE E. PLON ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

HISTOIRE

DE LA

RÉPUBLIQUE DE 1848

PAR

VICTOR PIERRE

II

PRÉSIDENCE DE LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE

(20 DÉCEMBRE 1848 — 21 DÉCEMBRE 1851)



PARIS

E. PLON ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

10, RUE GARANCIÈRE

—

1878

HISTOIRE

DE

LA PRÉSIDENCE

DE

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE

LIVRE PREMIER

LA PROPOSITION RATEAU

SOMMAIRE. — Nouvelle phase de la République : Louis Bonaparte. — Le ministère, ni républicain, ni bonapartiste, mais parlementaire. — Premières difficultés ; remaniement du cabinet : Léon Faucher. — Proposition Rateau ; M. Grévy et M. de Montalembert : la souveraineté de l'opinion. — Projet de loi interdisant les clubs. — Ch. Delescluze, la *Solidarité* et la garde mobile. — Sommes-nous au 23 février ? — Ledru-Rollin propose la mise en accusation du ministère ; fermeté du Président de la République. — Journée du 29 janvier ; alarmes parlementaires ; pas d'émeute, pas de lutte, pas de coup d'État. — Rejet de la demande de mise en accusation ; les conservateurs se rallient. — Retour à la proposition Rateau ; amendement Lanjuinais, déclarations de MM. Barthélemy Saint-Hilaire et Lamartine ; vote. — Échos judiciaires de l'année 1848. — Les insurgés de Juin devant les conseils de guerre. — Les assassins du général Bréa. — La Haute-Cour de Bourges et les accusés du 15 mai ; leur isolement, leurs divisions. — Les témoins : Lamartine et Ledru-Rollin ; Blanqui pardonne à Ledru-Rollin. — L'agent provocateur dénoncé par Raspail : Huber. — Scandaleux débat entre Barbès et Blanqui. — Barbès demande pardon à la France. — Condamnations. — Bruit et silence.

L'imposante manifestation du suffrage universel qui avait élevé à la Présidence le prince Louis-Napoléon Bo-

naparte inaugurait dans la République de 1848 une nouvelle phase, transportait à l'élu du peuple le pouvoir et le crédit qui avaient résidé jusque-là dans l'Assemblée et laissait entrevoir la perspective rapprochée ou lointaine d'un gouvernement qui s'établirait en contradiction avec la Charte républicaine. Ce prince, ce prétendant, ce conspirateur de Strasbourg et de Boulogne, quelle autre ambition pouvait-il avoir que de ramener l'Empire? Il y réussira. Le suffrage universel qui l'intronise le 20 décembre 1848 est le même qui, le 20 décembre 1851, ratifiera son usurpation, comme s'il y avait eu double complot, de la nation et du prince; comme si le coup d'État était la réalisation attendue et des aspirations premières des électeurs et de l'ambition, chimérique alors, du candidat.

Comment cette aventure, qui n'était encore qu'une menace, a-t-elle été menée à fin? Comment ce qui semblait à tous insensé et ridicule s'est-il transformé rapidement en une éventualité possible, raisonnable, et que le plus grand nombre trouva nécessaire?

Deux voies s'ouvraient devant le Président de la République : ou rester fidèle à la Constitution qu'il avait jurée, ou céder aux tentations de l'opinion et de sa conscience. Il ne choisit pas : tour à tour, et suivant l'occasion, il s'engagea dans l'une ou dans l'autre voie. Son caractère indécis, mais persévérant, se complaisait dans ces temporisations qui laissaient mûrir sa fortune. Entre les précipitations étourdies de ses intimes, les maladresses de ses adversaires, la brutale hostilité de quelques-uns, sa double attitude lui donna les apparences du désintéressement et de cette clairvoyance tranquille qui attend le succès de sa nécessité même. Sans afficher son ambition, sans la cacher non plus, chaque pas qu'il fait le mène plus avant vers le but. Si l'on ne jugeait toutes choses qu'à la lumière éclatante que l'événement accompli projette en arrière sur

les intentions et sur les actes, il faudrait louer outre mesure la sagacité, la prudence, l'audace de Louis Bonaparte. Il n'avait pas de parti, à moins qu'on n'appelle de ce mot un groupe de personnages sans nom, sans crédit, sans condition sociale ni officielle, qui avaient déjà concouru aux précédentes équipées et que la chance d'une nouvelle ne décourageait pas. Avec cela, hardi dans le rêve, il se laissait vite effaroucher et dérouter dans l'action. Au milieu des obstacles, des hostilités, des tiédeurs des uns ou des témérités des autres, il chemina vers son but. L'échéance imminente de 1852, terme légal de son pouvoir, l'impatience du frein et la complicité de l'opinion terrifiée par les manœuvres démagogiques le précipitèrent dans la résolution violente d'où sortit le coup d'État. Et la nation l'amnistia, non par sympathie particulière pour l'homme, ni par un retour de conviction au principe d'autorité ; mais, dans le désarroi invétéré des croyances religieuses et des institutions politiques, elle livra ses destinées à celui qui, ayant la force, y ajoutait l'audace de prendre le gouvernail.

I. — Dans la soirée du 30 décembre, le Président de la République fit connaître officiellement à l'Assemblée la composition du ministère. Autour de M. Odilon Barrot, garde des sceaux et président du conseil, se groupaient ses anciens amis de l'opposition dynastique, MM. Léon de Maleville à l'intérieur, Drouyn de Lhuys aux affaires étrangères, Destutt de Tracy à la marine, Lacrosse aux travaux publics, Léon Faucher au ministère du commerce, tous adversaires du dernier cabinet de la monarchie, orateurs des banquets réformistes, signataires de l'acte d'accusation du 23 février contre le ministère. Un ancien pair de France, M. Hippolyte Passy, recevait les finances, et le général Rulhière la guerre ; l'agriculture

tombait en partage à M. Bixio, Piémontais naturalisé, ancien *carbonaro,* ami du général Cavaignac, le seul des ministres qui fît profession d'être républicain, tandis que le ministre de l'instruction publique et des cultes, M. Alfred de Falloux, était le seul, au contraire, qui ne se cachât pas de ne pas l'être [1].

Ce ministère n'était ni républicain ni bonapartiste; dire ce qu'il était serait plus difficile. La probité majestueuse et la belle prestance oratoire de M. Odilon Barrot ne suffisaient pas à révéler un programme; M. de Falloux, légitimiste et catholique, avait des convictions notoires, mais il était isolé parmi ses collègues, lesquels, hommes distingués du reste, ne professaient sur les matières politiques ou sociales que ces doctrines d'ordre et de sens commun, qui, grâce aux erreurs, aux faiblesses ou aux complicités de l'année écoulée, commençaient à passer chez un homme public pour une originalité. En revanche, c'était un ministère parlementaire; ce qui ne le rendait plus agréable ni à l'Assemblée ni au Président. La majorité républicaine voyait avec dépit l'orateur des banquets et de la réforme et tous les députés dynastiques prendre place au ministère,

[1] En 1835, M. de Falloux, se trouvant à Londres, s'y rencontra dans le même hôtel avec M. Fialin de Persigny. Celui-ci, qui s'apprêtait à partir pour Arenenberg, résidence de la reine Hortense et du prince Louis, essaya de convertir à la cause qu'il avait embrassée le jeune légitimiste angevin. Comme M. de Falloux s'en défendait avec ironie: « Vous y viendrez, lui dit M. de Persigny, et vous ferez partie du premier ministère de Louis Bonaparte. — En ce cas, reprit M. de Falloux, c'est vous qui me donnerez mon portefeuille. » M. de Persigny n'y manqua pas, et, le 20 décembre, M. de Falloux trouva sur le bureau ministériel un portefeuille avec la carte de M. de Persigny et ces mots: *Souvenir de Londres.* 1835. Il est inutile d'ajouter que, pour entrer au ministère, M. de Falloux céda à d'autres instances que celles de M. de Persigny: M. Molé, M. de Montalembert et le R. P. de Ravignan y joignirent les leurs, M. de Montalembert surtout, qui reconnaissait dans son ami l'habileté politique qui procurerait aux catholiques la liberté d'enseignement.

comme si une année de République ne devait aboutir qu'à ramener la France sous la férule monarchique d'un successeur de M. Guizot. Quant au Président, il n'entendait se plier ni aux usages parlementaires, ni surtout à la fameuse maxime qu'aurait pu inventer un maire du palais : « Le Roi règne et ne gouverne pas. » Il ne tarda pas à le leur prouver.

Les ministres tenaient conseil chez l'un d'eux, prenaient des résolutions en dehors du prince, recevaient et gardaient les dépêches diplomatiques, publiaient dans les journaux des articles semi-officiels, plaçaient leurs créatures, écartaient celles du Président. Il demanda à M. de Maleville, ministre de l'intérieur, communication des dossiers de l'affaire de Boulogne, afin de s'édifier, dit-on, sur le rôle qu'y avait joué M. Thiers, qui précipitait le complot pour avoir l'honneur de le réprimer ou n'avoir plus l'ennui de l'attendre. M. de Maleville refusa ou se borna à consentir la communication sans déplacement du dossier. Le prince écrivit au ministre sur le ton d'un sultan à son vizir en disgrâce. Sur l'heure, M. de Maleville envoya sa démission à M. Odilon Barrot : « Je le crois fou, après avoir lu sa lettre... Je ne peux plus reparaître devant cet homme. » Les ministres se réunirent le soir même et, se sentant atteints non-seulement dans l'injure faite à M. de Maleville, mais dans les plaintes, d'un caractère plus général, qu'élevait Louis Bonaparte, ils lui adressèrent leur démission collective, la motivant sur la difficulté de définir les attributions respectives du ministère et du Président. La colère passée, le Président ne se borna pas à refuser la démission de ses ministres, il offrit de faire des excuses à M. de Maleville; mais celui-ci maintint sa démission, et M. Bixio, qui se sentait dépaysé dans ce milieu, le suivit dans sa retraite. Cet incident fut pour les ministres la première révélation intime sur Louis Bonaparte, ombrageux, jaloux de ses droits, ayant plus d'orgueil que

d'amour-propre, décidé à être traité comme un « chef responsable de l'État », et non comme un fonctionnaire inerte à la façon qu'avait imaginée Sieyès[1]. (27 et 28 décembre.)

Un remaniement du cabinet devenait nécessaire. M. Buffet, représentant du département des Vosges, plus connu encore dans les bureaux qu'à la tribune, sur la désignation de M. de Falloux, fut nommé au ministère du commerce; M. Lacrosse joignit aux travaux publics le portefeuille de l'agriculture vacant par la démission de M. Bixio; Léon Faucher passa au ministère de l'intérieur.

Sans affecter de bonapartisme, Léon Faucher était de tous les ministres celui qui se montrait le plus dévoué au nouveau régime : il s'engageait sans arrière-pensée. Économiste distingué, il était mieux préparé à inaugurer le libre échange qu'à jouer une partie purement politique. Violent, hautain, cassant, il courait au-devant de la lutte, où l'ardeur de ses convictions ne le soutenait pas moins que l'emportement de ses haines. Sous la Restauration, agrégé des lettres, il s'était aliéné le ministre de l'instruction publique, et avait dû renoncer à l'enseignement; sous Louis-Philippe, rédacteur en chef du *Courrier français,* il avait été abandonné de ses actionnaires. L'habitude de la disgrâce lui en avait laissé le goût, et, s'il recherchait passionnément la victoire, il n'y mettait pas moins de hauteur; il ne savait pas courtiser ses juges, parce qu'il ne redoutait pas la défaite. L'amertume du langage et le ton provoquant composaient son art oratoire; il ne lui suffisait pas d'avoir vaincu l'adversaire s'il ne l'avait blessé à fond. Autant son énergie, qu'il aimait à pousser à outrance, était précieuse dans un temps de lutte, autant elle offrait de périls à cette heure de transition où le ministère avait besoin de ménager une Assemblée chatouilleuse, toujours prête à regimber, et qui ne tolérait qu'avec

[1] Lettres du Prince à MM. de Maleville et Odilon Barrot.

aigreur et impatience la situation nouvelle que venait de lui créer, dans le Parlement et devant l'opinion, l'avénement à la Présidence d'un prince et d'un Bonaparte.

II. — Dès le 26 octobre, lorsque le général Cavaignac, alarmé des progrès de son concurrent, tenta d'y couper court en pressant l'Assemblée de fixer une date prochaine pour l'élection présidentielle, M. Molé avait signalé les dangers de ce scrutin prématuré : « D'un côté, disait-il, on verrait une Assemblée constituante omnipotente ayant abdiqué une partie de son mandat ; de l'autre, un pouvoir exécutif désarmé et attendant le complément de son existence de la future Assemblée. Le conflit ne se fera pas attendre...; dans ma conviction, vous ne pourriez coexister avec ce nouveau pouvoir, et peu de jours suffiraient peut-être pour vous faire sentir la nécessité de faire place à vos successeurs. » Des représentants républicains, M. Pagnerre entr'autres, présentaient des observations analogues. Cavaignac persista, et l'Assemblée avec lui. Mais le même jour, comme pour retenir par devers elle la puissance qu'elle abandonnait et prendre des garanties contre une dissolution éventuelle, elle décida que, avant de se séparer, elle voterait les lois organiques. Lorsqu'il parut certain que l'élection ne tournerait pas à l'avantage de son candidat préféré, au cours même du scrutin, elle songea à compléter le décret du 26 octobre. Dix lois furent inscrites à l'ordre du jour (9-11 décembre), chacune d'elles honorée d'un scrutin de division spécial, manœuvre fastidieuse qui, dans l'intention de la majorité, devait assurer la solennité de la décision et la rendre irrévocable.

Les prévisions de M. Molé, que l'événement aurait justifiées sans doute si Cavaignac avait été élu, reçurent de l'élection de Louis Bonaparte une confirmation bien plus éclatante. A peine fut-il installé que, comme sur un mot

d'ordre, on s'écria de toutes parts que l'Assemblée devait se dissoudre. « Le vote de la Constitution, disait-on, avait épuisé la mission de l'Assemblée ; après avoir limité la durée de tous les pouvoirs, elle devait à son tour limiter le sien. Une dictature de neuf cents représentants n'est légitime qu'à la condition d'être provisoire. Un régime nouveau n'est-il pas né? Le scrutin du 10 décembre n'a-t-il pas transféré au Président la puissance exécutive qu'avait retenue l'Assemblée? Pourquoi ne pas reconnaître la hiérarchie qu'elle a elle-même organisée? Le Président de la République, élu par six millions de voix, ne peut rester dans une position subalterne et inconstitutionnelle, en face d'une Assemblée qui le tient en suspicion et dont la majorité a voté contre lui. » Les journaux, l'opinion, la caricature disaient aux représentants : Allez-vous en! La moitié de l'Assemblée tenait le même langage à l'autre moitié.

Un incident fit éclater l'antagonisme latent des deux pouvoirs. C'était le 28 décembre. Le ministère, occupé à se reconstituer, n'était pas représenté à l'Assemblée. Après une seule et rapide délibération, en l'absence du ministre des finances, au scrutin secret, elle vota une réduction des deux tiers sur l'impôt du sel.

Ce vote qui réduisait subrepticement quarante-six millions sur les recettes, lorsque le déficit du budget était déjà considérable, n'était-ce pas le début d'une hostilité intime que chaque jour démasquerait davantage? L'Assemblée voulait vivre, se perpétuer; par les lois organiques, par le vote du budget, par toutes les décisions financières qui composent l'ingérence la plus caractérisée dans le domaine exécutif, elle aspirait à gouverner sous le nom du Président. Le ministère avait hâte, au contraire, de se dégager des liens dans lesquels il se sentait enchaîné. Autant l'Assemblée voulait charger l'ordre du jour, autant il essayait de l'alléger. Il avait besoin d'une majorité; des élections prochaines semblaient la lui promettre. Et c'était aussi

cette modification probable dans la représentation nationale, ces défaites électorales presque certaines qui, pressenties déjà par la majorité républicaine, la détournaient de précipiter une épreuve où les chances se multipliaient contre elle.

Cependant, le jour même où l'Assemblée exprimait le vote que nous signalions plus haut, soit hasard de date, soit représaille, un membre de la droite, représentant de la Charente, et dont la vie publique n'a pas laissé d'autres souvenirs, M. Rateau (28 décembre), déposa une proposition pour dissoudre l'Assemblée le 19 mars et convoquer le même jour l'Assemblée législative; les élections auraient lieu le 4 mars. Avant de se séparer, l'Assemblée voterait la loi électorale pour le fonctionnement du suffrage universel, et la loi sur le Conseil d'État, pour compléter les rouages constitutionnels. MM. Pagnerre, Barthélemy Saint-Hilaire, Wolowski, Besnard, etc., déposèrent le même jour des propositions analogues.

Renvoyée au comité de la justice et au comité de législation, la proposition de M. Rateau fut rapportée par M. Grévy. S'inspirant de considérations plus logiques que politiques, il soutenait que les lois organiques « sont le complément nécessaire d'une Constitution, laquelle, sans cet appendice essentiel, ne serait qu'un recueil de principes abstraits, dont on peut faire sortir les institutions les plus diverses, les plus élastiques ». Il rappelait l'exemple des Assemblées constituantes de 1791 et de frimaire an III; il aurait pu signaler la Constitution de l'an VIII, celles de 1814 et de 1830 qui, rédigées par des commissions, contenaient à la fois et les principes généraux et une organisation complète. Abordant la question d'opportunité, il tentait de démontrer que l'Assemblée n'était pas hostile au Président, qu'il n'y avait pas incompatibilité entre les deux pouvoirs, et que l'intérêt du pays n'exigeait pas la retraite de l'Assemblée.

Lors de la discussion publique, M. de Montalembert, sans répondre aux affirmations purement théoriques du rapporteur, sans trop s'inquiéter non plus des convenances parlementaires, répliqua aux républicains par des arguments tout personnels : « Ce débat, dit-il, est entre deux fractions de l'Assemblée, l'une qui veut s'en aller parce qu'elle est sûre de revenir, l'autre qui veut rester parce qu'elle n'est pas certaine de revenir. » La souveraineté de l'opinion s'était, au cours de l'année écoulée, manifestée par bien des caprices : sous le Gouvernement provisoire, elle avait souhaité une Assemblée; sous la Commission exécutive, elle avait appelé un chef unique; sous Cavaignac, elle avait élu un prince pour Président de la République. « Le pays a eu la fièvre, et, comme tous les fiévreux, il s'est retourné sur son lit. Il a parcouru successivement cette série de remèdes que vous indiquait tout à l'heure M. de Sèze, et il est arrivé aujourd'hui à regarder une nouvelle Assemblée comme un remède. A-t-il tort ou raison? Je n'en sais rien, pour ma part; mais ce que je sais, c'est que ce malade est le maître de ses médecins et qu'il a le choix de ses remèdes. Il ne s'agit pas de savoir si ce dépit est chez lui une injustice, si le malade est juste, ou si, comme on vous le disait tout à l'heure, il est ingrat. Eh! mon Dieu, il est tout-puissant, vous l'avez créé tel; sa toute-puissance, vous l'avez au moins proclamée et sanctionnée; vous n'avez donc plus le droit de la contester. Ce n'est pas sa volonté, direz-vous encore, c'est son caprice. Mais à qui est-il donné de distinguer entre le caprice et la volonté du peuple souverain?... Oui, Messieurs, vous avez déchaîné ce géant, et, de plus, vous l'avez armé du suffrage universel... Il vous dit qu'il désire un changement; il vous le dit à demi-mots encore; ne l'obligez pas à le dire plus haut! »

M. de Montalembert signalait l'un des vices les plus familiers et les plus dangereux aux démocraties : la sou-

veraineté de l'opinion. Les peuples qui l'acceptent bâtissent sur le sable. Rien ne semble au premier abord plus simple, plus logique, plus vrai ; mais, à l'essai, on s'aperçoit que les principes, les lois, celles du bon sens comme celles de l'État, se trouvent subordonnés à un capricieux tyran qui renverse avec la même aisance qu'il édifie, et qui, au contraire du pire des souverains, n'a ni responsabilité ni conscience.

Dans les comités, les voix s'étaient balancées ; au scrutin public, l'Assemblée prit la proposition en considération par 400 voix contre 396 (12 janvier 1849).

III. — Ainsi, après quelques semaines de pouvoir, le Président avait déjà eu à soutenir contre son ministère et contre l'Assemblée une double lutte qui tournait à son avantage. Il avait un troisième adversaire, la démagogie, qui allait lui fournir l'occasion de la combattre.

Après les émeutes réitérées qui avaient signalé l'année 1848, les esprits comme les intérêts ressentaient le besoin de l'ordre et du repos. Comme gages à cette impérieuse nécessité, la préfecture de police avait été confiée à un colonel de gendarmerie, M. Rébillot ; le commandement des gardes nationales des départements de la Seine et de Seine-et-Oise avait été réuni, entre les mains du général Changarnier, au commandement de l'armée de Paris, et le maréchal Bugeaud, le dernier défenseur de la monarchie, l'adversaire public et acharné des démagogues, avait été placé à la tête de l'armée des Alpes ; le siége de son commandement était à Lyon, mais il avait la faculté de le transporter à Bourges. Ledru-Rollin avait signalé avec raison l'illégalité de ce double commandement concentré sous la main du général Changarnier ; elle était incontestable. M. Odilon Barrot invoqua, pour la couvrir, la nécessité de la mesure, son caractère provisoire et

la responsabilité ministérielle : l'Assemblée passa outre.

A ces précautions matérielles contre le désordre, Léon Faucher en ajouta une autre plus énergique encore, mais d'un ordre moral : il présenta un projet de loi qui interdisait les clubs. On se souvient que, immédiatement après les journées de Juin, M. Senard avait fait voter une loi qui tentait de réglementer les clubs, mais qui n'avait abouti qu'à les consacrer[1]. M. Dufaure l'avait trouvée insuffisante dans la pratique et s'apprêtait à y proposer de graves restrictions, lorsque le pouvoir passa en d'autres mains. Léon Faucher reprit le dessein de son prédécesseur ; il s'autorisait de l'exemple de la Convention, de l'autorité de Washington, pour demander la suppression des clubs comme d'une institution que ne comportait pas un gouvernement régulier. Quelque mesure qu'on prît contre eux, fermés d'un côté, ils se rouvraient de l'autre, trouvant toujours le moyen d'éluder la loi. Œuvre de démoralisation et de propagande socialiste où les questions les plus diverses étaient traitées sans compétence ni bonne foi, les clubs offraient encore aux sociétés secrètes un moyen de se recruter, de même qu'elles y trouvaient une tribune où développer leurs détestables doctrines.

Ce projet de loi avait un à-propos tout particulier. Derrière les républicains modérés, hostiles, soupçonneux, et ayant quelque raison de l'être, s'agitait un parti d'action que la défaite de Juin n'avait ni épuisé ni lassé. Ses chefs les plus connus étaient à Vincennes ; d'autres qui l'étaient moins étaient sur les pontons. Mais il en restait un, journaliste éloquent, organisateur habile, tenace et passionné : Charles Delescluze. C'était lui, on le sait, qui avait mené Ledru-Rollin au banquet de Lille, où commença la révolution de Février ; c'était lui qui l'avait, sans hésiter, engagé

[1] *Histoire de la République de* 1848, première partie, 447-450.

et compromis dans l'échauffourée de Risquons-tout; c'était lui qui, au milieu des *purs*, avait pris la défense de Ledru-Rollin, accusé de complicités réitérées avec le parti de l'ordre au 16 avril, au 15 mai et au 23 juin. Charles Delescluze se contentait du rôle d'inspirateur et de guide, laissant et volontiers fournissant à Ledru-Rollin l'éclat de la mise en scène. Pour soutenir et propager la candidature de ce dernier à la Présidence, son *impresario* avait fondé à la fois et le même jour (7 novembre) une société : la *Solidarité républicaine*, et un journal : la *Révolution démocratique et sociale*. Le candidat avait échoué : le journal et la société demeurèrent.

Cette fraction de républicains avait combattu à outrance la candidature Cavaignac. S'ils haïssaient en lui le général de Juin, ils redoutaient plus encore le chef éventuel d'une république bourgeoise. Son échec les réjouit. Louis Bonaparte ne les effrayait guère. Ils ne prenaient souci ni de l'immense acclamation qui l'avait porté à la présidence, ni du poids qu'ajoutaient à son nom plusieurs millions de voix : le suffrage universel n'a jamais eu moins d'autorité qu'auprès de ses prôneurs. Le prince Louis, que ne recommandait pas son passé, serait plus facile à renverser que Cavaignac : telle était pour eux la conclusion à tirer du vote du 10 décembre, et, sous prétexte de protéger la République contre ses ennemis, ils se mirent en devoir de traiter comme tels tous les pouvoirs qu'avait établis la Constitution républicaine.

La *Solidarité*, réunion électorale, n'avait plus légalement de raison d'exister après l'élection ; ses fondateurs en pensèrent autrement. M. Dufaure avait fait fermer les portes du local où se tenait ce club qui aspirait à la permanence ; la permanence n'en fut pas moins maintenue. Dissolution de l'Assemblée, renversement de la Constitution, emprisonnement de la famille Bonaparte : tel était le triple but à atteindre. M. Martin-Bernard, président,

le définissait par cette phrase (lettre du 27 décembre) : « Il s'agit de revenir à un 24 février plus complet. » Charles Delescluze, secrétaire général, écrivait « que la société avait pour but d'organiser un gouvernement révolutionnaire, de relier les tronçons épars de la démocratie, de créer un personnel dans chaque département, dans chaque canton, dans chaque commune », de manière à se trouver prêts à l'échéance d'une révolution. « Voici, « continuait-il, comment nous entendons opérer après « une révolution nouvelle : promulguer la déclaration des « droits et la Constitution de 93, légèrement modifiée ; « provisoirement, une dictature révolutionnaire, résumée « dans un comité de salut public et s'appuyant sur un « comité consultatif, composé d'un délégué par départe- « ment. Les listes de la *Solidarité* compléteraient l'orga- « nisation politique, et dix décrets suffiraient pour donner « à la révolution toute la force dont elle aurait besoin[1]. » Cette révolution aurait eu sur celle de Février l'avantage de ne pas surprendre ses auteurs ; ils auraient eu sous la main un personnel et un programme.

Par un arrêté en date du 10 janvier, Léon Faucher prononça la dissolution de cette société trop entreprenante ; mais le projet de loi sur les clubs lui était un coup bien plus sensible. La demande d'urgence, dans l'Assemblée, fut accompagnée des murmures et des exclamations de l'extrême gauche ; MM. Gent et Théodore Bac s'écrièrent que la Constitution était violée et que le droit de réunion était atteint. La Constitution ! on se donne à soi-même licence de la renverser ; mais on ne permet pas que d'autres y touchent ! Un *tolle* général s'éleva dans la presse démocratique ; la *Révolution démocratique et sociale* de Delescluze menait le chœur ; le *Peuple* de

[1] *Rapport devant la Cour de cassation*, 14 décembre 1849. *Pièces relatives au 13 juin 1849.*

Proudhon, la *Réforme*, la *République* (Eugène Bareste), le *Travail affranchi* (Toussenel), protestaient de concert et demandaient la mise en accusation du ministère. Delescluze sollicitait les feuilles départementales de pétitionner en ce sens. Proudhon mettait directement en cause le Président de la République. « Il a posé, écrivait-il, la question de la dissolution de l'Assemblée nationale ; l'Assemblée nationale posera à son tour la question de la démission du Président de la République. » Telle était en effet la formule exacte sous laquelle se posait la question; le *Siècle* et l'*Univers*, réunis dans les mêmes appréciations, s'écriaient : « Nous sommes au 22 février » ; ils revoyaient M. Guizot sous les traits olympiens de M. Odilon Barrot et prédisaient la chute prochaine du ministère et du Président.

Le prétexte était le même qu'au 23 février : aurait-il le même succès? Une circonstance pouvait inspirer quelque espoir aux émeutiers. Le moment approchait où la garde mobile, aux termes du décret du Gouvernement provisoire, devait être dissoute. Quelque éclatants qu'eussent été ses services et quelque reconnaissance qu'ils méritassent, il était aussi difficile au point de vue des lois militaires que de l'état du budget de la conserver intacte. Il faut ajouter que, si sa discipline s'était en tout temps ressentie de sa composition première, l'oisiveté des garnisons n'avait pas peu contribué à l'ébranler encore. Le ministre n'avait pas voulu la dissoudre; il s'était borné à la réduire de 25 bataillons à 12; les soldats licenciés recevaient un mois de solde; les officiers rentraient dans la vie civile avec une indemnité; la paye des bataillons restés au service était diminuée. Les officiers avaient compté entrer avec leurs grades dans l'armée, et cette illusion leur était enlevée ; quant aux simples gardes, ils allaient échanger la solde assurée, l'incurie du lendemain, contre les soucis de chaque jour. Ces mécomptes rencontraient un écho

complaisant dans les feuilles démocratiques. Cette dissolution partielle, si loyale qu'elle fût, ne risquait-elle pas de provoquer une crise analogue à celle qui avait suivi la même mesure prise naguère à l'égard des ateliers nationaux ?

La proposition Léon Faucher avait été renvoyée aux bureaux. La commission choisit pour rapporteur M. Senard, c'est-à-dire l'homme le plus intéressé à défendre le décret du 28 juillet qui était son œuvre. Sans prétendre, comme l'extrême gauche, que la Constitution fût violée, sans nier qu'il y eût quelque chose à faire, il se borna à contester qu'une mesure aussi subite et aussi radicale fût nécessaire et à demander le rejet de l'urgence pour laisser à l'Assemblée le temps d'examiner. Bien que contraires au ministère, ces concessions prenaient sur les lèvres de M. Senard un air de bonhomie et de modération qui séduisit les esprits. Il y eut scrutin secret et l'urgence fut rejetée (418 voix contre 342). Aussitôt Ledru-Rollin, aux acclamations de la gauche, aux exclamations ironiques de la droite, déposa une demande de mise en accusation contre le ministère (27 janvier).

La lutte était engagée ; qu'allait faire le Président de la République ? Après avoir toléré que déjà maintes fois le ministère se fût mis en opposition avec l'Assemblée, devait-il l'abandonner au premier échec ? Si les théories ordinaires du gouvernement parlementaire conduisaient la crise vers cette issue, l'organisation nouvelle qu'avait consacrée la Constitution ne la rendait pas nécessaire. Comme les ministres, le Président était responsable ; libre de les choisir, il l'était de les conserver. Et ce dernier parti n'était-il pas le plus sage lorsque la motion précipitée de Ledru-Rollin révélait au Président que des complications et des troubles allaient naître d'une première faiblesse du Gouvernement? Aussi, soit pour faire acte de fierté vis-à-vis des menaces de l'insurrection, soit pour

fournir à l'Assemblée une occasion ou d'affirmer à nouveau son vote du 27 janvier, ou de se déjuger, le Président fit connaître par une note insérée au *Moniteur* du 29 janvier « qu'il ne voyait aucun motif pour modifier sa politique et que le cabinet pouvait compter sur son appui ferme et persévérant ». Si la situation rappelait celle du 22 février, il y avait du moins cette différence que, à l'opposé du roi Louis-Philippe, le Prince-Président appuyait ouvertement son ministère.

IV. — Cependant l'heure de l'action semblait avoir sonné. Le 28, les journaux démocratiques reproduisaient l'acte de mise en accusation déposé par M. Ledru-Rollin et appuyé de 49 signataires parmi lesquels MM. Félix Pyat, Gambon, Brives, Deville, Fargin-Fayolle, Menand, tous membres du comité central de la *Solidarité,* et M. Martin-Bernard, le président. On provoquait les étudiants sous le prétexte du rétablissement du cours de M. Lerminier au Collége de France; ils entreprenaient des promenades au Palais-Bourbon, comme au 23 février. Les insurgés de Juin, graciés par le Président ou par les commissions de clémence, revenaient de Cherbourg ou de Brest, et leur rentrée à Paris était saluée par des ovations. Des émissaires s'en allaient dans les départements ; d'autres arrivaient à Paris. Mais c'était sur la garde mobile que les meneurs comptaient le plus. Une députation d'officiers et de soldats s'était présentée à l'Élysée pour protester contre l'arrêté de réorganisation; elle n'y fut pas reçue. Elle se transporta à l'état-major qui siégeait aux Tuileries, et, profitant de l'absence du général Changarnier, elle enleva le drapeau du bataillon. A son retour, le général apprend cette singulière voie de fait ; sans tarder, et avec quelques officiers seulement, il se rend à la caserne de la rue de Chartres, fait arrêter plusieurs

officiers, parmi lesquels le commandant Bassac et le chef de bataillon Aladenize, le même qui, sous-lieutenant en 1840, avait tenté à Boulogne d'entraîner sa compagnie dans la cause du prince Louis. Cette fermeté réduisit les mutins, au moins pour quelques instants ; mais, en dépit de leurs promesses, plusieurs d'entre eux quittèrent la caserne, se répandirent dans les cafés, dans les bureaux des journaux démocratiques, à la *Réforme*, au *Peuple*, au *National*, et y déposèrent les cartouches qu'ils avaient apportées avec eux.

Comme au 24 février, comme au 16 avril, Ledru-Rollin hésitait. MM. Mathieu (de la Drôme), Félix Pyat, Vignerte, combattaient l'idée d'une insurrection. Tandis que l'extrême gauche se trouvait ainsi divisée et incertaine, la société des *Amis de la Constitution*, composée de républicains modérés, ne conseillait rien, s'apprêtant sans doute à profiter du mouvement, sans y avoir concouru que par une discrète adhésion. Tel est en effet le sort des républicains de cette nuance : c'est le parti d'action qui les mène, les réduisant à l'alternative ou de s'en isoler, de les renier et de faire retraite dans les rangs des conservateurs, ou bien de lui laisser prendre la tête et de courir avec lui les aventures.

Le Gouvernement se tenait prêt. Dans la nuit du 28 au 29 janvier, malgré la surveillance dont il était l'objet de la part d'un bataillon de garde mobile, le préfet de police, de concert avec M. Carlier, réussit à lancer et à faire exécuter vingt-sept mandats d'arrêt qui déconcertèrent les réunions préparées par les journaux démocratiques. Par les ordres du général Changarnier, toutes les troupes disponibles prirent position. Les abords de l'Élysée, la place de la Concorde furent occupés. Un officier d'état-major fut dépêché au président de l'Assemblée pour l'informer que des mesures de protection allaient être prises autour du Palais-Bourbon ; les domestiques d'Armand

Marrast refusèrent de l'éveiller. Le général en chef ne se laissa pas arrêter par cette difficulté vulgaire et il fit investir le palais par des troupes d'artillerie et de cavalerie. Paris s'éveilla sous les armes, étonné de ce déploiement militaire. Dans la matinée, une nombreuse colonne d'hommes en blouse parcourut les boulevards; une masse compacte de troupes lui barra le passage au boulevard de la Madeleine. Les émeutiers se replièrent dans les quartiers des cinquième et sixième arrondissements (Temple et Hôtel-de-Ville); là encore, ils se trouvèrent prévenus par d'importants rassemblements militaires.

Le matin, en voyant toutes ces troupes autour du palais, M. Degousée, questeur de l'Assemblée, s'alarme, suppose un 18 brumaire; il court chez le président, il y rencontre M. Goudchaux qui, saisi des mêmes craintes, l'y avait devancé. Sur leurs instances, Armand Marrast invite par une lettre le général Changarnier à lui donner des explications sur ce déploiement inusité de force armée autour de l'Assemblée, alors que le président n'en a pas requis et qu'il n'a été informé de rien. En même temps, il convoque le bureau d'urgence pour onze heures et demie. Vers midi, arrive un officier d'état-major porteur d'une lettre où, sans explication, le général déclarait un peu brièvement que « les troupes responsables de la sûreté de l'Assemblée avaient dû occuper les positions d'où elles pouvaient la protéger efficacement ». Quant à lui, retenu à l'Élysée, il avait chargé son aide de camp de l'excuser verbalement et d'exposer que l'officier venu dans la nuit n'ayant pas eu accès auprès du président, le général s'était vu forcé d'agir en dehors de son concours. M. Odilon Barrot, quelques instants après, vint avec des formes parlementaires calmer les scrupules du président et lui offrit de placer immédiatement les troupes qui entouraient le palais sous le commandement d'un général de son

choix. Armand Marrast désigna aussitôt le général Lebreton, l'un des questeurs.

L'Assemblée se réunit à l'heure ordinaire. M. Odilon Barrot demanda immédiatement la parole. Il exposa que, par suite de relations récemment nouées entre quelques bataillons de garde mobile et les anarchistes, le Gouvernement avait lieu de craindre un mouvement; qu'il avait mieux aimé prévenir que réprimer et que l'Assemblée avait même été entourée de troupes, lesquelles, d'ailleurs, étaient placées maintenant sous le commandement d'un général choisi par son président lui-même; que son droit n'était nullement contesté et qu'elle l'exercerait toutes les fois qu'il lui plairait de le revendiquer. M. Degousée tenta vainement d'irriter le débat. Armand Marrast prenant la parole reconnut qu'on n'avait pas voulu troubler son sommeil, mais que les explications les plus satisfaisantes lui avaient été fournies par M. Odilon Barrot et par une lettre du général Changarnier. Certains représentants de la gauche insistaient : ils voulaient connaître la lettre du général. Armand Marrast comprit qu'en face d'un pouvoir aussi fortement armé, ce n'était l'heure ni d'élever ni de prolonger un conflit; qu'il avait joué personnellement un rôle presque ridicule, et qu'il fallait se hâter de clore le débat. Il refusa donc de lire la lettre du général, sous le prétexte qu'elle avait un caractère confidentiel, en réalité parce qu'elle était d'une brièveté un peu hautaine.

L'agitation du dehors n'était pas finie. Dans l'après-midi, le bruit courut que ce déploiement de forces trahissait une conspiration du pouvoir exécutif contre l'Assemblée; que le général Changarnier en était l'instrument, et que le rétablissement de l'Empire signalerait la fin de la journée. Nous venons de le voir, MM. Degousée et Goudchaux avaient eu de fausses alarmes; mais, dans les quartiers éloignés, les nouvelles avaient libre carrière; des officiers de garde nationale s'en faisaient les officieux pro-

pagateurs. C'était dans les cinquième, sixième et septième arrondissements et dans les légions correspondantes que s'accentuaient ces erreurs d'opinion qui, sous prétexte de défendre l'Assemblée contre des dangers imaginaires, risquaient de provoquer, contre le Gouvernement lui-même, des dangers réels. M. Forestier, colonel de la sixième légion, se faisait remarquer parmi les plus enthousiastes protecteurs de l'Assemblée. Il fait demander au général Changarnier trente mille cartouches; celui-ci non-seulement refuse, mais il envoie le 73e régiment prendre position sur le boulevard du Temple; Forestier ordonne au commandant Bonvalet[1] d'aller avec son bataillon se placer en face du 73e. Il fait plus : il écrit à Armand Marrast qu'à ses yeux la Constitution et la République sont menacées; qu'il offre à l'Assemblée de venir au Conservatoire des arts et métiers, où elle sera défendue par les cinquième, sixième et septième légions. C'est en effet le Conservatoire que les conspirateurs de la *Solidarité* avaient choisi comme chef-lieu de la défense, et cette idée du colonel Forestier ne semble être qu'un écho de leurs projets déjà élaborés.

Cette hypothèse d'un conflit entre la Présidence de la République et l'Assemblée, le zèle avec lequel il la propage, le concert qu'il cherche à établir entre les officiers des légions, ses démarches mêmes pour tenter d'entraîner la ligne, toutes ces circonstances, qui ne trahissaient peut-être, chez le colonel Forestier, qu'un zèle affairé et ambitieux, pouvaient bientôt le désigner comme le chef apparent de l'émeute. Sur le rapport du préfet de police, Léon Faucher ordonna son arrestation. Il était dans l'une des salles de la mairie du VIe, rue Vendôme, au milieu de ses officiers. M. Bertoglio, commissaire de police, accom-

[1] Le restaurateur du *Cadran-Bleu*, au coin de la rue Charlot et du boulevard du Temple, le même qui devint maire sous le Gouvernement du 4 septembre, puis conseiller municipal, et qui dut donner sa démission.

pagné d'un piquet de cavalerie, se présente à la mairie. On l'introduit, et il signifie au colonel l'ordre dont il est porteur. Le colonel s'écrie, appelle à son aide les officiers présents, saisit ses pistolets; mais M. Monin, maire, s'interpose, calme les officiers; M. Forestier est mis en voiture et conduit à la préfecture de police.

Dans la soirée, le général de Courtigis se présenta devant les forts de la Briche et de la Double-Couronne, où se trouvaient casernés des gardes mobiles; il y avait en outre à la Briche une nombreuse artillerie et sept à huit cent mille cartouches. L'accès des forts lui fut d'abord refusé, mais l'énergie du général eut promptement raison de ce semblant de révolte.

Ainsi se termina sans effusion de sang, sans combat, sans même un commencement de lutte, cette journée qui aurait ajouté peut-être une nouvelle date aux dates funèbres de la République. La prévoyance du général Changarnier et ses habiles dispositions militaires avaient rendu toute lutte impossible; sa loyauté rassurait le pays sur les suites de son triomphe. Il défendait le pouvoir exécutif sans attaquer l'Assemblée; non pas qu'il eût sans doute, plus que les membres du cabinet, un respect superstitieux pour ce corps languissant qui aimait mieux mourir que d'abdiquer; mais, s'il s'attachait résolument à une autorité dont la nécessité devenait chaque jour plus éclatante, la légalité n'avait pas en lui un défenseur moins énergique. Les conspirateurs, déconcertés plutôt que vaincus, ont retourné contre le pouvoir l'imputation de complot. Si l'imputation était juste, comment se serait-il borné à une vaine démonstration? Il avait quatre-vingt mille hommes sous les armes; la vigilance d'Armand Marrast était facile à prendre en défaut. Maître de Paris, que n'allait-il plus loin? Si le Prince-Président en eut l'idée, si quelques hommes autour de lui en auraient volontiers saisi l'occasion, il faut reconnaître que Louis Napoléon eut tout au

moins le bon sens ou de n'y pas adhérer ou d'en comprendre l'inopportunité. Son parti n'existait pas encore, et il n'avait pas d'hommes pour le seconder. Changarnier n'enviait pas les lauriers du général Leclerc; MM. Odilon Barrot, de Falloux, Léon Faucher, Buffet, n'étaient pas des Barras ou des Sieyès.

Les meneurs démocrates du 29 janvier ne pouvaient se plaindre que d'avoir été prévenus. D'ailleurs, qu'auraient-ils fait? Ils avaient contre eux la bourgeoisie, qui commençait à voir clair dans leur conduite; le parti républicain ne les appuyait ni dans le Parlement ni au dehors; Cavaignac se tenait soigneusement à l'écart et s'isolait d'eux par des déclarations publiques; leurs propres gens, décimés par les insurrections de l'année précédente, découragés peut-être, ne se livraient que timidement; enfin le nouveau pouvoir était jeune, plein d'ardeur, énergique et uni. Aussi, quel revirement dans les mouvements de l'opinion! Naguère, c'était du peuple ou des partis opposants qu'elle attendait l'émeute ou qu'elle la redoutait, comme s'ils eussent seuls l'audace nécessaire à un coup de main; aujourd'hui on le craint du pouvoir, comme s'il en avait seul désormais et la force et la volonté.

Telle était, au bout d'un mois seulement, la modification profonde qu'avait subie la République. Mais, qu'on le remarque, à ce déplacement d'axe, ce n'est pas le principe d'autorité qui reprend le dessus, principe essentiellement moral que ne connaissent pas les époques troublées ou que dédaignent les nations vieillies; ce qui domine dans les esprits, d'une part, c'est le dégoût de l'émeute, et, de l'autre, le goût de la force qui commence à paraître légitime du jour où elle est armée.

V. — Au moment même où le Palais-Bourbon semblait plutôt cerné que protégé par les troupes, l'Assem-

blée, contrairement aux conclusions de la commission, votait en première lecture la proposition Rateau. Si la majorité ne dépassait guère celle du scrutin précédent (416 contre 405), il n'en était pas moins remarquable que cette majorité se retrouvât intacte au milieu des bruits et des soupçons de coup d'État. Combien de représentants félicitaient intérieurement le Gouvernement de son énergie! Combien d'autres se plaisaient à penser que cet acte de défense sociale profiterait à la République! Aux interpellations de M. Sarrans sur l'arrestation du colonel Forestier, à celles de MM. Martin-Bernard et Ledru-Rollin sur l'arrestation de vingt-sept membres de la *Solidarité*, l'Assemblée répondit deux fois par l'ordre du jour (30 et 31 janvier). MM. Martin-Bernard, Ledru-Rollin, Démosthènes Ollivier, Bac et autres, déposèrent une demande d'enquête sur la journée du 29 janvier; cinquante-quatre signatures, les mêmes qui avaient réclamé la mise en accusation du ministère, appuyaient la demande d'enquête. La commission conclut encore au rejet de l'urgence. Le rapporteur, M. Woirhaye, ancien membre de la commission de Constitution et de la commission d'enquête du 27 juin 1848, insistait sur les sentiments de conciliation qu'il était nécessaire d'entretenir entre les deux pouvoirs; il rappelait le respect dû au Président, la force dont il fallait investir le Gouvernement pour qu'il pût garantir la paix publique, malgré la mobilité des institutions. « Pour atteindre ce résultat, disait-il, il faut prêter assistance au pouvoir exécutif et ne pas lui disputer ses droits et sa liberté! Vous êtes, Messieurs, les surveillants de ce pouvoir; mais votre surveillance, pour être efficace, ne doit pas décourager son action. Il serait dangereux qu'un blâme intempestif fît croire à la France que les hommes républicains n'ont plus assez de souci de la répression des complots qui se trament contre les pouvoirs de la société. » (3 février.) Le rejet de l'urgence amena l'échec de la de-

mande d'enquête. MM. Sautayra et Mathieu (de la Drôme) prirent seuls la parole; lorsque M. Odilon Barrot se leva pour répondre, les cris répétés : Aux voix! le forcèrent de se rasseoir, et, par 481 voix contre 227, l'Assemblée adopta les conclusions de la commission (5 mars).

La proposition Rateau profita de ces bonnes dispositions. Elle recrutait des adhérents jusque parmi les républicains. MM. Pagnerre et Barthélemy Saint-Hilaire, tous deux anciens secrétaires du Gouvernement provisoire, avaient, comme on l'a vu, présenté une proposition analogue. Beaucoup de représentants, d'accord sur la nécessité d'une dissolution très-prochaine, ne repoussaient plus que cette date à jour fixe, qu'ils considéraient comme une sommation injurieuse à l'Assemblée. A ces scrupules, M. Lanjuinais répondit par un amendement où il proposait « de discuter immédiatement la loi électorale, en observant les délais qui séparaient les trois délibérations réglementaires » ; les élections auraient lieu le dimanche qui suivrait la clôture des listes, et l'Assemblée législative se réunirait dix jours après les élections. En outre de la loi électorale, l'Assemblée constituante ne retiendrait à son ordre du jour que la loi sur le Conseil d'État, la loi sur la responsabilité du Président et des ministres : un amendement y ajouta le budget. MM. Rateau. Besnard, Wolowski, Barthélemy Saint-Hilaire, Pagnerre embrassèrent aussitôt la transaction Lanjuinais. Ils y portaient même une ardeur de néophytes. Au milieu des murmures d'indignation de l'extrême gauche, Pagnerre se prit à maudire la République sociale. M. Barthélemy Saint-Hilaire ne voyait que des amis de la République dans le gouvernement; il approuvait les mesures préventives du 29 janvier; il se confiait au suffrage universel, il conviait l'Assemblée à partager sa confiance; il en approuvait toutes les manifestations passées, il n'en attendait rien que de sage dans l'avenir, Si l'Assemblée repré-

sente exactement la nation et l'opinion publique, elle ne doit pas hésiter à les consulter : « Si nous ne les représentons pas, je demande de quel droit nous resterions plus longtemps dans cette enceinte. »

Lamartine ne montrait pas moins de déférence pour le suffrage universel. Il s'excusait d'avoir essayé, le 12 juin, de prévenir l'Assemblée contre la candidature du prince Louis[1]. « Si quelqu'un doit se retirer de cette enceinte, je le reconnais, c'est moi qui dois me retirer le premier, car c'est moi qui ai été le plus coupable de cette prudence ou de cette imprudence. Cependant l'opinion publique a été plus sage, je dois le reconnaître. Le suffrage universel a été plus hardi qu'il ne nous était permis de l'être à nous-mêmes; il est allé choisir celui que momentanément nous aurions voulu écarter d'un poste périlleux pour quelques imaginations. Il l'a fait; je ne l'en accuse pas, je ne l'en loue pas; je suis plutôt tenté de dire que c'est moi qui me condamne, et que le suffrage universel a eu plus d'inspiration, plus de génie que nos hommes d'État. » (Sensation. Interruption prolongée.)

Du suffrage universel, il acceptait tout, non-seulement cette souveraine sagesse qui « acclimatait la liberté par la gloire », mais, comme M. Barthélemy Saint-Hilaire, jusqu'à la condamnation possible de la République. « S'il était vrai que la France dans sa générosité, dans sa liberté, dans son indépendance d'esprit, dans la maturité et dans la dignité de ses mœurs, ne fût pas assez républicaine ou qu'elle ne le fût pas du tout, avec quoi la contraindriez-vous à l'être? » En face de la République telle qu'il l'avait voulue et, disait-il, la France avec lui, il montrait celle que la France avait repoussée et qu'il avait combattue : celle des comités, des clubs incendiaires, des violences morales, des « proconsulats d'opinion », « cette République

[1] T. Ier, 343 et suiv.

que nous voyions malheureusement s'exercer hier même dans quelques-uns de nos départements », la République du 17 mars, du 16 avril, du 15 mai, du 23 juin. « C'est du jour où vos opinions agissant au dehors dans leurs journaux, dans leurs conciliabules, dans leurs clubs, ont voulu faire au pays une violence morale, c'est de ce jour que cette désaffection de la République, que cette incrédulité du moins, pour ne pas me servir d'un mot trop fort, s'est manifestée. » La France était intervenue directement au 23 avril, au 15 mai, au 23 juin ; chaque fois elle avait sauvé la République. « Son intervention, je n'en doute pas, vous sauvera encore dans les élections prochaines... Notre mandat n'est pas de faire telle ou telle loi organique de plus ou de moins à la suite de notre Constitution ; notre mandat est de sauver la République, je n'en connais pas d'autre... Eh bien, ne voyez-vous pas, quelque douloureux qu'il soit pour moi et pour un bon citoyen de dérouler à la face de son pays et du monde les plaies du moment, ne voyez-vous pas que cette République périclite? » Au nom des dangers intérieurs, au nom des complications extérieures où la France avait besoin d'avoir la main libre, un pouvoir incontesté et une majorité unanime, il concluait en disant à l'Assemblée de savoir abdiquer à temps, comme avait fait naguère le Gouvernement provisoire.

L'agitation qui suivit ce discours assez étrange aurait déterminé un vote immédiat en faveur de l'amendement Lanjuinais, si, par un artifice de procédure parlementaire auquel se prêta complaisamment M. Armand Marrast, M. Grévy n'avait obtenu le renvoi au lendemain. MM. Dupont (de Bussac), Jules Favre, Senard présentèrent des sous-amendements qui tendaient soit à détruire l'effet du vote, soit à ajourner la discussion. MM. Lanjuinais et Dufaure signalèrent cette tactique; M. Dufaure conjura l'Assemblée de prendre souci de la République et de la

Constitution en votant l'amendement. Il passa enfin à une immense majorité (496 voix contre 307), qui faisait oublier les tâtonnements des votes antérieurs. Sur un amendement de M. Pascal Duprat, le budget de 1849 fut ajouté aux lois maintenues à l'ordre du jour. C'était une satisfaction considérable donnée aux opposants. Les uns espéraient que, par cette réglementation financière, l'Assemblée trouverait le moyen de réaliser les réformes qu'on avait attendues de la République, les plans qu'elle avait rêvés plutôt que conçus de finances dites républicaines; les autres se contentaient d'y trouver une arme pour contenir ou gêner le pouvoir et de continuer jusqu'au bout une opposition grondeuse et chicanière. Quant aux lois qu'avaient inscrites à l'ordre du jour les scrutins des 9 et 11 décembre, des scrutins correspondants les en écartèrent à des majorités qui rappelaient celle de l'amendement Lanjuinais.

VI.— « Ne voyez-vous pas que la République périclite? » Lamartine l'avait senti, Lamartine osait le dire, et comment n'eût-elle pas fléchi sous le double poids et des événements et de leur lamentable histoire? D'ordinaire, les fautes du passé s'effacent sous les pas du temps qui amène l'ombre et l'oubli. Par un phénomène tout opposé, l'année morte d'hier se réveille dans sa tombe, soulève son linceul et découvre ses blessures. Après avoir fatigué la France et l'Europe par dix mois d'angoisses et de luttes, la République venait échouer dans le prétoire des tribunaux criminels. Chaque événement s'y répétait à distance, avec cette crudité de ton qui caractérise les dépositions judiciaires. Pillage des Tuileries, du Palais-Royal, de Neuilly, de Suresnes; ravage des fabriques à Guise, à Reims; dévastation des maisons religieuses à Lyon et à Saint-Étienne; incendies de ponts et de gares de chemins

de fer, à Rouen, à Saint-Denis, à Enghien, sur la ligne de Saint-Germain, débuts sinistres qui rappelaient les scènes analogues de 1789. La Cour d'assises d'Anvers révélant pleinement le rôle et la complicité de Delescluze et de Ledru-Rollin, dans l'affaire de Risquons-Tout; les émeutes de Rouen, de Limoges, de Marseille; l'insurrection de Juin, l'attentat du 15 mai : ainsi se déroulaient les dates funèbres de la République. Comme sur la toge sanglante de César, on pouvait compter les coups que lui avaient portés ses propres enfants!

La plus grande partie des insurgés de Juin destinés à la transportation dans les colonies autres que l'Algérie (décret du 27 juin) étaient restés sur les pontons, en rade de Brest et de Cherbourg; des commissions mixtes et des commissions dites de clémence éclaircirent leurs rangs jusqu'à n'y plus laisser que des individus gravement compromis ou condamnés antérieurement pour des crimes ou des délits de droit commun. Les représentants de l'extrême gauche voulaient davantage; soixante d'entre eux demandaient (14 octobre) une amnistie qui comprendrait tous les crimes et délits politiques commis depuis le 24 février. La commission conclut au rejet de la proposition (6 novembre). Malgré les instances de Lagrange, l'ancien insurgé de Lyon, la discussion fut plusieurs fois ajournée (14, 19 et 30 décembre 1848, 20 janvier 1849). Elle eut lieu le 1er février. Mais l'Assemblée était encore sous l'impression des tentatives d'émeute du 29 janvier; elle se souvenait des cris de vengeance qu'avaient poussés, en rentrant à Paris, ceux des insurgés que la clémence du Prince-Président avait graciés; la proposition fut rejetée à une considérable majorité (531 voix contre 167), où les voix républicaines étaient mêlées en grand nombre à celles des autres fractions de l'Assemblée. Le décret du 27 juin resta d'ailleurs à l'état de lettre-morte; aucun insurgé ne fut transporté aux colonies. Par une loi ulté-

rieure, l'Assemblée dirigea sur l'Algérie, en les soumettant à un régime spécial, ceux des insurgés qui n'avaient pas été graciés ; ils se réduisaient alors à quelques centaines[1].

Une seconde catégorie d'insurgés, composée seulement de deux cent cinquante-cinq individus considérés comme chefs de quartier et commandants de barricades, fut réservée à la juridiction des conseils de guerre. Cette différence de traitement n'avait pas seulement le tort d'être contraire au droit commun ; elle isolait les hommes et les actes, elle détruisait le lien moral qui avait constitué la conspiration. L'insurrection disparaît et l'on ne voit que des insurgés.

L'un des premiers jugés fut le chef d'escadron d'état-major Constantin. Ancien chef de cabinet de Subervic ; ancien chef d'état-major d'Arago ; chargé, sous Cavaignac, de réviser les dossiers des officiers que le gouvernement déchu avait mis en non-activité ou en retraite et qui demandaient à reprendre du service, Constantin, lorsqu'il fut arrêté, siégeait aux Tuileries comme membre des commissions militaires d'enquête. Pendant tout le temps de la lutte, au lieu de se rendre à l'État-major, il s'était renfermé dans son domicile, 214, rue Saint-Antoine, au coin de la rue Castex ; avec lui se trouvaient ses deux neveux, qui avaient pris une part personnelle au combat. On assurait même que Constantin n'y était pas resté étranger et que les savantes barricades de la place de la Bastille avaient été construites sous sa direction. Aussitôt que les troupes s'en furent emparées, Constantin sortit en grand uniforme et vint se mettre à la disposition du général Négrier. Dès que son arrestation fut connue, l'opinion le signala avec acharnement comme l'un de ces militaires ou de ces membres du Gouvernement, qui, partisans de l'ordre

[1] *Infrà*, livre X, L'ALGÉRIE.

après la victoire, avaient commencé par trahir la cause qu'ils avaient mission de défendre. Le conseil de guerre n'épousa pas ces exagérations ; Constantin ne fut convaincu, après une minutieuse instruction, que de ne s'être pas rendu à son poste ; il fut dégradé, condamné à trois mois de prison et rayé des cadres de l'armée.

Plus tard comparurent le docteur Pinel-Grandchamp, ancien maire du douzième arrondissement, accusé d'avoir pactisé avec l'insurrection ; M. Dupont, chef de bataillon dans la douzième légion et professeur au lycée Corneille ; le lieutenant de la garde républicaine Lebas, qui avait rendu la caserne des Minimes sans tirer un coup de fusil ; des officiers de l'ancienne garde républicaine, licenciée après le 15 mai, arrêtés aux barricades du Petit-Pont et de la rue Saint-Maur ; nombre d'officiers de la garde nationale, des douzième et huitième légions (Panthéon et faubourg Saint-Antoine), qui s'étaient laissé entraîner par leurs soldats ; maints brigadiers des ateliers nationaux, devenus dans leur quartier chefs de barricades, avec les signes distinctifs, l'anneau d'argent, le képi et la blouse ; les assassins du chef de bataillon Francis Masson, à la barricade Saint-Séverin, etc., etc.

Un ancien insurgé de 1834, le cocher Milon, avait été, sous le ministère de Bastide, élevé au poste de courrier de cabinet. Malgré son rôle semi-officiel, Milon s'était mêlé encore à l'insurrection ; il avait été arrêté à la barricade de la rue Culture-Sainte-Catherine. MM. Bastide, Goudchaux et les anciens rédacteurs du *National* lui prêtèrent l'appui de leur présence ou de certificats ; il n'en fut pas moins condamné à vingt ans de travaux forcés. En revanche, deux amis de Caussidière furent acquittés ; l'un, Pornin, dit la Jambe de bois, ancien capitaine des Montagnards, ancien membre de la Société des Droits de l'homme ; l'autre, Grandménil, ancien chirurgien de la garde impériale, qui, lors de la conspiration du général

Berton en 1821, avait été soupçonné par ses amis de les avoir trahis. Cette imputation déshonorante l'avait suivi jusque devant le conseil de guerre, où le président lui rappela son rôle d'agent provocateur. Les dépositions de M. Georges de Lafayette et d'autres représentants le justifièrent, et il demeura acquis que ses amis avaient trouvé commode de l'accuser parce qu'il était absent et pour se décharger eux-mêmes, procédé d'un usage banal dans tous les procès de conspirations.

Tous ces procès, commencés le 19 août 1848, étaient presque complétement terminés en février 1849. L'un des derniers fut celui des assassins du général Bréa et du capitaine Mangin. Qui n'aurait cru que les auteurs de cet attentat s'étaient perdus dans la foule et que la justice serait impuissante à les atteindre? La Providence en décida autrement. Au lieu de se cacher ou de se taire, les assassins publièrent leur crime; ils en multiplièrent les confidents ou les témoins, comme si la conscience publique était, à leurs yeux, pervertie au point de l'avoir admiré. Jusqu'au procès, le public n'avait connu que confusément les horribles circonstances de ce double meurtre. Il les connut enfin, ces précoces héros de l'insurrection, qui l'avaient déshonorée par leur forfait; jeunes gens de dix-sept à trente ans, respirant, même devant leurs juges, la sauvage fureur qui les avait emportés. Il y eut pourtant un scandale plus grand : ce fut de voir les feuilles radicales, et, à leur tête, la *Révolution démocratique et sociale*, de Ch. Delescluze, s'indigner contre la poursuite et assimiler ces féroces bandits à des insurgés, à des combattants. L'un des accusés, Choppart, commis de librairie (vingt-trois ans), les caractérisait plus loyalement : « A la barrière Fontainebleau, disait-il, on ne se battait ni pour la République ni pour le socialisme; on ne voulait que le meurtre et le pillage. » Sur vingt-cinq accusés, cinq furent condamnés à la peine de mort; mais deux seulement, Daix

et Lahr, furent exécutés; les autres furent condamnés aux travaux forcés à perpétuité ou à temps, et à la détention; trois furent acquittés (7 février).

Jusqu'ici, nous n'avons rencontré que les juridictions de droit commun : tribunaux correctionnels, cours d'assises, conseils de guerre. A l'exemple des Constitutions de 1791, de l'an III et de l'an VIII, la nouvelle Charte républicaine avait institué une Haute-Cour destinée à juger sans appel ni recours en cassation, non-seulement le Président de la République et les ministres décrétés d'accusation, mais toutes personnes prévenues de crimes, attentats ou complots contre la sûreté intérieure ou extérieure de l'État, que l'Assemblée nationale renverrait devant elle. Cette Haute-Cour était composée de cinq juges, élus chaque année par la Cour de cassation parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue, et de deux suppléants. Les cinq juges appelés à siéger choisissent leur président. A côté de ces magistrats remplissant le rôle des conseillers de cour d'appel dans les cours d'assises, la loi instituait un jury de trente-six membres et de quatre suppléants, tirés au sort en audience publique parmi les membres des conseils généraux des départements. (Constitution, art. 91, 92 et 93.)

L'instruction judiciaire relative à l'attentat du 15 mai avait été terminée dans le mois qui l'avait suivi. La réaction que provoquèrent les journées de Juin était si violente que l'ajournement de la mise en jugement pouvait alors passer pour clémence. Interpellé le 27 septembre sur ses intentions, le gouvernement du général Cavaignac déclara qu'il s'en tiendrait au droit commun et au jury ordinaire. La réponse était correcte, la Constitution n'étant pas votée encore. Mais lorsqu'elle le fut, Cavaignac ne convoqua pas plus la Haute-Cour, aux termes de la Constitution, qu'il n'avait, un mois auparavant, convoqué le jury, comme si l'homme qui avait fermé les yeux sur l'évasion

de Caussidière et de Louis Blanc, répugnait à signaler son court intérim par des poursuites judiciaires. Le cabinet du 20 décembre ne pouvait ressentir ces scrupules, et, trouvant la question pendante, il la résolut hardiment en demandant, le 20 janvier, à l'Assemblée le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour.

La gauche opposa le principe de la non-rétroactivité des lois; MM. Eugène Raspail, Ledru-Rollin, Dupont (de Bussac), Crémieux, Jules Favre rappelèrent les commissions, les cours prévôtales, la cour des pairs, toutes ces juridictions politiques dont ils avaient oublié d'évoquer les spectres lors de la discussion de la Constitution. A ces considérations banales, MM. Bonjean, Dupin aîné, Rouher, Odilon Barrot répondaient que le principe de non-rétroactivité s'appliquait aux lois du fond, à la qualification du crime, à la pénalité, non à la forme ou à la compétence; que le gouvernement n'était jamais dessaisi du droit de modifier l'organisation judiciaire. Ainsi avait fait l'Assemblée constituante, soit en instituant la Haute-Cour, soit en rendant, postérieurement à l'insurrection de Juin, un décret qui traduisait ceux qui y avaient pris part devant la juridiction militaire. Lors de la discussion du chapitre relatif à la Haute-Cour, un membre de la gauche avait tenté d'enlever à cette juridiction nouvelle les attentats commis depuis le 24 février; il ne cachait pas qu'il avait spécialement en vue les accusés du 15 mai. L'Assemblée passa outre et reconnut, par conséquent, la compétence de la Haute-Cour pour les crimes même antérieurs à son établissement. Allait-elle se déjuger? Quelle différence d'ailleurs entre les institutions purement politiques qu'on se plaisait à rappeler et la Haute-Cour actuelle, composée de magistrats de la Cour de cassation élus par leurs collègues, et d'un jury de conseillers généraux tirés au sort sur la totalité des départements et issus du suffrage universel! Quelles garanties d'impartialité plus grande

les accusés du 15 mai, moins populaires que jamais, auraient-ils rencontrées dans une cour d'assises, devant un jury ordinaire, surtout devant un jury parisien, dans la cité la plus fatiguée de leurs coups de main? Ces raisons prévalurent et 466 voix contre 288 votèrent le renvoi devant la Haute-Cour[1].

VII. — Elle se réunit le 7 mars, à Bourges, dans le palais de l'Hôtel de Ville que fit construire et habita Jacques Cœur. M. Bérenger, connu par d'éminents travaux sur le droit criminel et par ses éloquentes revendications en faveur de la libre défense, présidait la Haute-Cour, assisté de MM. Hardoin et de Boissieu. M. Baroche, représentant du peuple et procureur général à la cour de Paris, occupait le siége du ministère public avec MM. Suin et de Royer, avocats généraux. Sur vingt accusés, huit étaient absents : MM. Louis Blanc et Caussidière, qui s'étaient réfugiés en Angleterre après la séance du 25 août, dans laquelle l'Assemblée avait autorisé contre eux les poursuites; Laviron, capitaine d'artillerie de la garde nationale, que nous retrouverons sur les murs de Rome, combattant l'armée française; Houneau[2], qu'avait caché M. Pascal Duprat et qui était resté à Paris sous un

[1] Il est intéressant de signaler quelques votes. *S'abstinrent :* MM. Cavaignac, Marie, Buchez, Duclerc, Garnier-Pagès, Martin (de Strasbourg), Tourret, Trouvé-Chauvel, Vaulabelle. *Votèrent pour :* MM. Bastide, Barthélemy Saint-Hilaire, Beslay, Bixio, Dufaure, Victor Hugo, Lamartine, Lamoricière, Victor Lefranc, Senard, Jules Simon, etc. *Votèrent contre :* MM. François Arago (!), Carnot, Charras, Considérant, Crémieux, Cormenin, Dupont (de l'Eure), Pascal Duprat, Flocon, Goudchaux, Ledru-Rollin, Armand Marrast, Pierre Leroux, Proudhon, Félix Pyat, Recurt, Clément Thomas, Trélat, etc.

[2] Joachim Houneau acquit un certain renom littéraire sous le pseudonyme de Georges Bell; il est actuellement rédacteur de *l'Illustration.*

pseudonyme, avec la tolérance, dit-on, du général Cavaignac; Seigneuret; Huber, dont nous parlerons plus loin; Napoléon Chancel; Villain, qui se constitua aussitôt après l'ouverture des débats. Les douze accusés présents étaient : Raspail, Sobrier, Blanqui, Flotte, Barbès, Albert, Quentin, Courtais, et, dans un rang de notoriété comme de culpabilité beaucoup plus modeste, Borme, Thomas, Larger et Degré, dit *le Pompier*.

Il n'y eut pas, autour des accusés du 15 mai, cette affluence de défenseurs qu'avaient réunis naguère les accusés d'avril 1834 devant la Cour des pairs. Ils étaient seuls! A l'exception de Bethmont, ancien ministre du Gouvernement provisoire et de la Commission exécutive, qui assistait le général Courtais, aucun avocat de marque n'occupa la barre. On comprend l'absence de MM. Ledru-Rollin, Jules Favre, Crémieux : anciens membres ou anciens ministres de la Commission exécutive à l'époque du 15 mai, ils avaient dû ordonner les poursuites. Mais comment tant d'autres membres des barreaux de France ne disputaient-ils pas à des avocats sans autorité ou nommés d'office le soin de défendre des hommes qui, après tout, en dépit de leurs erreurs, portaient le nom de républicains? C'est que Raspail, Blanqui, Barbès n'avaient nulle part moins de partisans et d'amis que dans le camp républicain; chacun d'eux était l'homme d'une coterie fermée; ils ne voguaient pas dans le large courant du parti. Dans leur ombrageux amour-propre, ils craignaient le contact de ceux-mêmes qui, de nom du moins, paraissaient leurs amis, et ceux-ci, à leur tour, sentant bien que ces hommes étaient nés pour la disgrâce et pour la ruine de la République, redoutaient tout rapprochement qui aurait entraîné une apparence de solidarité avec eux. On les louait, on les saluait de loin, on les appelait des victimes et des martyrs, mais on les laissait là.

Les accusés n'étaient pas moins divisés entre eux. Cette

solennelle entente dont s'honorèrent les républicains de 1834, ceux de 1848 ne l'essayèrent même pas. Chacun d'eux eut son attitude propre ; aucun ne prit exemple sur son voisin. N'est-ce pas là une nouvelle preuve que si, dans l'attentat du 15 mai, leur but avait été le même et leurs efforts simultanés, il n'y avait eu entre eux ni concert préalable, ni accord, ni complot ? Raspail et Blanqui, après avoir contesté la compétence de la Haute-Cour, n'en acceptèrent pas moins la discussion et s'y mêlèrent activement, Blanqui avec âpreté, Raspail avec hauteur, mais aussi avec une habileté judiciaire qui ne négligeait aucun moyen. Barbès, Albert, Flotte et Sobrier se refusèrent absolument aux débats ; Barbès et Albert voulurent même être amenés de force. Quant au cuisinier Flotte, dans l'espoir de prévenir cette contrainte, il se coucha tout nu dans son lit ; mais les gendarmes l'habillèrent, et, le tenant l'un par les épaules, l'autre par les pieds, le transportèrent à l'audience. Courtais avait hâte d'être jugé, d'être acquitté et de sortir de cet étrange milieu où l'avaient jeté sa faiblesse et son étourderie ; il s'empressa de reconnaître la compétence de la Cour. Les autres accusés firent de même.

A l'interrogatoire des accusés succéda le défilé des témoins ; non pas, comme à Caen ou à Poitiers, gens obscurs ou de mince notoriété sociale, mais la plupart anciens membres du gouvernement ou hauts fonctionnaires de la République. Les uns, comme Marie, François et Étienne Arago, Marrast, Edmond Adam, Degousée, déposèrent sans ménagements et comme si l'attentat datait d'hier ; d'autres, comme Lamartine et Ledru-Rollin, avec une impartialité voisine de l'indifférence. « S'il faut dire ma pensée tout entière, observa Lamartine, je regarde l'attentat du 15 mai bien plus comme un attentat d'occasion que de préméditation ; c'est une grande étourderie populaire. » Il exposa les causes et les circonstances du

17 mars, du 16 avril, du 15 mai, ses relations avec Blanqui, sans attaquer ni blesser personne, avec un bonheur d'expressions qui sauvait l'insignifiance de son témoignage. Ce fut une série d'appréciations générales données avec sérénité.

M. Ledru-Rollin ménageait ses nouveaux amis : le 16 avril n'avait été qu' « une démonstration vers, je ne dis pas *sur* ni *contre*, je dis *vers* l'Hôtel de Ville ». Mais comment se justifier d'avoir fait battre le rappel? « Je voulus, dit-il, appeler le peuple entier, c'est-à-dire la garde nationale, pour que le peuple entier jugeât les événements... Le rappel fut battu, et le peuple entier, c'est-à-dire la garde nationale dans laquelle *j'avais fait moi-même distribuer* 80,000 *fusils pour armer autant de citoyens*, vint au secours du Gouvernement provisoire; et la première et la plus nombreuse légion que nous vîmes accourir fut la douzième, avec le brave colonel Barbès à sa tête!» — Quels hommes étaient à la tête de ce mouvement? On ne l'ignore plus aujourd'hui : Sobrier, Blanqui, Caussidière, Villain, Louis Blanc, Flotte, tous les accusés du 15 mai, hélas! et M. Ledru-Rollin lui-même. A l'audience, la mémoire lui fait défaut. « Je n'ai là-dessus, dit-il, que des impressions et des renseignements de police dont il faut toujours rabattre les trois quarts. *On a dit qu'il y avait des partisans de la régence et de la légitimité.* »

Ces contradictions si peu déguisées entre les faits et les souvenirs, ces défaillances de mémoire, parurent à Blanqui valoir une amende honorable. « M. Ledru-Rollin, dit-il, était, de tous les membres du Gouvernement provisoire, celui qui m'en voulait le plus. Je sais bien pourquoi ; ses opinions étaient plus rapprochées de la mienne que celles de ses collègues, et, dans les discordes civiles ou religieuses, les opinions les plus voisines sont celles qui se détestent le plus. Aussi, je ne lui en veux pas, je lui pardonne volontiers. Il a marché, mar-

ché; il est allé en avant sans savoir ce qu'il faisait; il a trébuché, il s'est cassé le nez; ce n'est pas ma faute; il doit bien s'apercevoir maintenant qu'il se trompait... Aujourd'hui, M. Ledru-Rollin est rentré dans notre parti; je lui donne amnistie pleine et entière pour tout ce qu'il a fait, pour tout ce qu'il a dit. Il s'est trompé, et voilà tout. » Ainsi « amnistié » par Blanqui, Ledru-Rollin rentrait au giron socialiste, la conscience soulagée des réels services qu'il avait, par occasion, rendus à la France et à la cause de l'ordre.

Ces dépositions étaient de brillantes parades; elles ne touchaient que de loin au procès. Raspail en provoqua une émanant d'un personnage moins en vue, mais dont l'effet fut tout autre. L'agent provocateur, traditionnel dans les conspirations républicaines, était resté jusque-là dans l'ombre : Raspail se chargea de l'en tirer. Un sieur Marc Monnier, ancien secrétaire général de la préfecture de police sous Caussidière (aujourd'hui correspondant à Genève du *Journal des Débats*), produisit à l'audience du 23 mars des lettres par lui extraites du dossier politique d'Huber, et d'où serait résulté la preuve que ce dernier aurait, sous Louis-Philippe, joué le double rôle de provocateur et de révélateur. D'après Raspail, Huber avait repris ce rôle le 15 mai : « C'est Huber qui m'a envoyé chercher à l'extrémité de la colonne, c'est lui qui a prononcé la dissolution de l'Assemblée, dissolution qui a compromis notre sainte cause. » Raspail n'en affectait pas moins quelque embarras à se servir de cette révélation, en l'absence d'Huber; mais aussi comment expliquer cette absence? « Personne n'a songé à l'arrêter; il a pu partir pour Londres, quand nous restions là, ne voulant pas fuir; il avait pourtant été arrêté le soir du 15 mai; mais il a été relâché aussitôt, et il a pu, malgré toutes les dénonciations, rester impunément quelques jours à Paris et passer en Angleterre. Son absence de ces débats

ajoute encore de la gravité aux pièces qui viennent d'être lues. »

Huber venait d'arriver à Londres où il vivait chichement et presque aux frais de la colonie républicaine, quand le bruit lui parvint que Monnier songeait à défendre Caussidière, son ami, par la production de ces lettres empruntées aux archives de la police. Il se rend aussitôt chez M. Louis Blanc qui lui répond que Caussidière ne lui en a jamais parlé. Le lendemain, Caussidière vient le trouver chez M. Louis Blanc, l'embrasse, l'accueille à merveille, le félicite de ne s'être pas constitué prisonnier; il lui déclare que Monnier a agi sans son consentement, qu'il n'y a pas de preuves, qu'il est au-dessus du soupçon. Il fait plus; il déjeune avec lui et lui remet une lettre pour Monnier, où il désavoue énergiquement le zèle indiscret de son ancien secrétaire. Il ajoute : « Tu vas signer le manifeste du comité républicain. Quand on verra ta signature entre celle de Louis Blanc et la mienne, les plus malveillants seront obligés de se taire. » Cependant les propos persistaient; les jours s'écoulaient. Huber n'ose plus se rencontrer avec Louis Blanc; il lui écrit pour s'excuser. Le même soir, Louis Blanc et Caussidière lui font visite, et, comme il parlait toujours de se constituer : « C'est un second 15 mai que tu vas faire là », lui disait Caussidière. Huit jours après, il dînait avec Louis Blanc et signait le manifeste du comité. (*Lettres de Louis Blanc,* 1er juin et 6 octobre 1849.)

Lorsque la nouvelle de la déposition de Monnier arriva en Angleterre, Huber sentit que son honneur était en jeu; il voulut partir. Ses ressources étant épuisées, il s'adressa au comité qui lui accorda cinquante francs pour son voyage. Caussidière, qui visait à prévenir le voyage de Huber, voulait qu'on ne lui en accordât que trente-cinq. Il part, arrive à Vierzon; un brigadier de gendarmerie lui demande son passe-port et l'arrête. C'était la veille de

la clôture des débats. Il insiste pour y être introduit; il se déclare suffisamment instruit de tout ce qui s'est passé, il accepte toute la procédure antérieure. Que lui importait la décision du jury! Il la connaissait d'avance, il n'aspirait qu'à être mis en face de Raspail, de Blanqui, de Monnier, et à vider publiquement une question d'honneur. Cette satisfaction lui fut refusée, et Raspail garda le bénéfice de de cette révélation qui n'a jamais pu être contrôlée, le préfet de police ayant refusé l'accès de ses archives même au procureur général.

Ce premier scandale fut suivi d'un autre. C'était le 2 avril et la dernière audience. Blanqui revenait dans sa réplique sur l'affaire du 16 avril, déclarant qu'il n'avait pas pris part à la manifestation, et qu'en se rendant au Champ de Mars il n'avait pour but que de répandre un imprimé justificatif en réponse aux allégations de la *Revue rétrospective.* Barbès l'interrompt : « Je suis obligé de ne pas laisser passer un mot que vous avez déjà lancé dans une autre audience ; si vous voulez, ça se videra entre nous. » — Flotte à Barbès : « Oui, ça se videra quand vous voudrez. » Barbès : « Je n'entends pas que devant moi on dise le faux. » — Le président intervient : « Accusés, leur dit-il, n'offrez pas le spectacle d'accusés qui se déchirent. » Raspail à Blanqui : « Ne parlez pas de ces choses-là ! » Blanqui suit ce conseil, mais quand son discours est terminé, Barbès se lève et demande à vider le débat entre Blanqui et lui.

« Certes, dit-il, je ne veux accuser personne, mais lorsqu'on vient dire qu'une chose que je dis vraie est fausse, mon honneur ne me permet pas de le laisser passer. Oui, j'affirme de nouveau ce que j'ai dit dans le club de la Révolution : cette pièce n'a pas été fabriquée, elle contient la vérité ; il n'y a que l'individu à qui on la reproche qui puisse en être l'auteur... On a voulu avoir l'air, sans rien dire, de démentir la vérité de cette pièce pour pouvoir

dire plus tard : « J'ai dit cela devant Barbès, Barbès ne l'a pas démenti, donc Barbès avoue que c'est faux. » Je demande maintenant que cela se vide ici. C'est une audience solennelle. On s'est défendu, on a plaidé pour avoir sa liberté; pourquoi ne plaiderait-on pas pour avoir son honneur? (Mouvement.) Qu'on parle, je suis prêt à répondre. »

L'accusé Flotte se levant furieux : « Barbès, tu t'es déshonoré aujourd'hui. » — *Barbès à Flotte* : « Tant mieux! Toi, tu es le séide de l'individu : tu te crois républicain. » *L'accusé Flotte fait un geste de menace* : « Ah! farceur, tu sais bien que tu n'es pas redoutable, je te connais. Nous nous reverrons. » — *Flotte, avec un geste menaçant :* « Je t'arrangerai, va! » — *Barbès :* « En attendant, je sais bien comment tu es allé dans un endroit où je t'attendais et où tu n'es pas venu. » — *Flotte :* « En voilà assez pour ici. » — *Barbès :* « Il ne s'agit plus de menaces, qu'on réponde! » Il insiste, il demande comment « cet individu » a été gracié en 1846. « Pourquoi cette exception? Je l'explique, moi, en disant : on a fait des révélations sur des faits que personne autre ne devait savoir. » — *Flotte :* « Le dernier des soldats de la société le savait. » — *Barbès :* « Quoi! le dernier des soldats savait des détails intimes sur le caractère et les pensées de *Régent* par exemple! »

Après cette honteuse altercation qui ne pouvait tourner qu'au détriment des accusés, Barbès garda la parole. Tandis que Raspail et Blanqui avaient multiplié les efforts pour se soustraire à l'accusation, Barbès n'hésita pas à dire : « Frappez-moi! je suis peut-être plus coupable qu'on n'a su vous le dire. » Et, dans une fièvre de franchise, il confessa son peu de respect aussi bien pour l'Assemblée nationale que pour le Gouvernement provisoire; comment, bien qu'opposé à la manifestation, l'occasion lui avait semblé bonne pour obtenir quelque chose en faveur du

peuple ; qu'il ne songeait pas alors à porter atteinte à l'Assemblée, moins par respect pour elle qu'en désespoir du succès. « Si je l'avais pu, j'aurais donc arrêté sur les lèvres de celui qui l'a prononcé le décret de dissolution ; mais lorsque j'ai vu les représentants justifier en quelque sorte l'audace de ce décret en le prenant au sérieux ; lorsque je les ai vus se disperser, quitter la salle , j'ai senti surgir en mon âme la pensée d'un autre devoir et celle d'une plus grande espérance. L'anarchie devenait imminente, puisque tous les pouvoirs antérieurement constitués allaient manquer. Il fallait en préserver mon pays, et c'était aussi le cas d'organiser, sous le bénéfice de la circonstance, un gouvernement qui ne tergiversât plus dans la voie républicaine. Je me suis donc rendu à l'Hôtel de Ville, non pas entraîné par la foule, comme on l'a dit pour m'excuser sans doute, mais m'arrêtant de temps en temps pour voir si la foule me suivait. Pour ce crime, car je savais bien que, vaincu, ce serait un crime à vos yeux, vous devez me condamner, Messieurs. Et aussi bien, lorsque mes plus chères espérances sont trompées, quand la patrie entière est plongée dans les plus atroces douleurs, peu m'importe d'être enfermé dans un cachot ! Ses murs me préserveront du moins de voir de mes propres yeux des maux que je suis impuissant à soulager. Seulement, pardonne-moi, chère France, de ne t'avoir été utile à rien dans ma vie ! Et vous, mes frères opprimés de toutes les nations, pour qui je n'ai rien pu faire non plus, pardonnez-moi aussi, car nul ne fut plus animé que moi du désir de briser vos fers ! Vive la République démocratique et sociale ! » [1].

Vie inutile, oui ! Barbès avait du moins le mérite de le reconnaître. Inutile, mais dangereuse aussi. Qu'avaient-ils fait, lui et ses compagnons, que rêver de complots,

[1] *Gazette des Tribunaux*, 1849, p. 1238.

accepter des alliances souvent honteuses, vivre dans les prisons pour y retourner encore? Et quel spectacle donnaient-ils tous? Celui de gens qui, réunis dans le même but, se jalousent, se haïssent, se méprisent les uns les autres, jusqu'au jour où, publiquement, sans regarder au scandale, leur pensée intime éclate au point qu'ils cherchent dans leurs propres rangs et dénoncent l'agent provocateur, l'espion, l'homme de la police! Blanqui avait raison de le dire : ces incidents n'étaient pas flatteurs pour eux, et leurs inimitiés réciproques nuisaient à leur popularité non moins que leurs actes. Ils descendaient du piédestal, ces héros de l'émeute, et leur qualité même d'accusés ne les y faisait pas remonter.

Quelques heures après ces paroles solennelles qui furent pour Barbès comme son testament politique, le jury rendait son verdict, et la Haute-Cour son arrêt. Barbès et Albert étaient condamnés à la déportation, Blanqui en dix ans de détention, Sobrier en sept années, Raspail en six, Flotte et Quentin en cinq années de la même peine. Les autres accusés Courtais, Villain, Borme, Thomas, Larger et Degré furent acquittés. Les uns et les autres, à l'exception de Raspail et de Blanqui, ne devaient plus reparaître sur la scène politique. A peine est-il possible de suivre leurs traces. Barbès, gracié par l'Empereur en 1854, se retira à la Haye (Pays-Bas) où il vécut ignoré et où il mourut en juin 1870. Les autres ne tentèrent même pas de sortir de l'ombre ; il semble que, comme Barbès, ils aient senti la vanité de leur rôle, et qu'éclairés par une tardive lueur de bon sens, ils n'aient plus aspiré qu'à ensevelir dans l'oubli le souvenir de leurs erreurs. Il n'y a guère d'exemple en histoire d'une notoriété aussi éclatante qu'ait tout à coup envahie une obscurité aussi complète.

LIVRE DEUXIÈME

L'EXPÉDITION DE ROME

25 novembre 1848 — 1er juin 1849

SOMMAIRE. — Politique extérieure. — Rome et le Pape. — Les *ministres du peuple*; leur isolement et leur embarras. — Le retour du Pape est impossible; il nomme une commission d'État qui n'est pas reconnue; junte d'État nommée par la Chambre. — Impuissance du parti constitutionnel, prépondérance des républicains; Canino, ses alliés, son peuple. — Arrivée de Garibaldi; Mamiani n'obtient pas l'autorisation d'expulser les perturbateurs. — Dissolution des deux Chambres : commission provisoire. — Élections du 21 janvier; l'Assemblée constituante proclame la République ; Mazzini est nommé citoyen romain. — Le Pape à Gaëte; projets de l'abbé Gioberti, ses négociations à Rome et à Gaëte également repoussées. — Situation particulière du Président de la République et de ses ministres : M. de Falloux. — Appel collectif du cardinal Antonelli aux puissances catholiques. — Défaite de Novare. — Attitude de la France. — Fièvre guerrière du Président; complaisances républicaines; réserve du ministère; M. Thiers. Ordre du jour du 30 mars. — Conférences de Gaëte : la France veut intervenir seule. — M. Odilon Barrot demande à l'Assemblée un crédit de 1,200,000 francs. — Rapport de M. Jules Favre. — Le général Oudinot de Reggio; ambiguïté et insuffisance de ses instructions. — Déclarations de M. Espivent à la municipalité de Civita-Vecchia. — Débarquement des troupes; proclamation d'Oudinot. — L'Assemblée constituante romaine se déclare décidée à la résistance. — M. de Forbin-Janson, chargé d'affaires de France à Rome, conseille de marcher sur Rome. — Préparatifs des Romains. — Combat du 30 avril. — Un bataillon français est fait prisonnier par surprise; retraite. — Séance des 7-8 mai. — Lettre de Louis-Napoléon au général Oudinot : Changarnier la met à l'ordre du jour de la division. — Mission de M. de Lesseps à Rome : ses instructions semblables à celles du général Oudinot; suspension verbale d'hostilités. — Premier projet d'arrangement, rejeté par l'Assemblée romaine; illusions de M. de Lesseps. — Le général du génie Vaillant; ses instructions. — Instances d'Oudinot auprès de M. de Lesseps. — Sa vie est en danger

à Rome. — Les cadeaux de Mazzini. — M. de Lesseps quitte Rome et s'installe au camp français. — Ultimatum du 29 mai; dernière rédaction adoptée par l'Assemblée romaine, refusée par Oudinot. — M. de Lesseps la maintient, mais il est rappelé, le jour même de la réunion de l'Assemblée législative.

Dans le cours de l'année 1848, la France n'avait pas eu, à vrai dire, de politique extérieure. A l'appui d'un manifeste pacifique, Lamartine avait provoqué un armement considérable; mais les nations voisines, très-occupées chez elles, ne songèrent ni à gêner la France ni à lui contester ses fantaisies révolutionnaires. Postée au pied des Alpes, l'armée resta oisive. Nous avons vu comment l'Italie repoussa les offres de la France, comment la France, à son tour, refusa de se mettre aux ordres de l'Italie. A la nouvelle de l'assassinat de Rossi, Cavaignac, avec un élan qui l'honore, pensa à courir au secours du Pape; mais il n'avait pas encore décidé s'il allait protéger le pouvoir du prince ou seulement la personne du Pontife, que déjà celui-ci avait débarqué à Gaëte. Belges, Allemands, Piémontais répondirent par des coups de fusil aux tentatives d'invasion républicaine que le Gouvernement provisoire n'avait pas su réprimer ou prévenir. Ce fut toute l'histoire de la propagande française.

L'avénement de Louis Bonaparte n'apparut à la diplomatie ni comme une menace ni comme un danger; on ne craignait ni l'homme ni la France. Plus une nation s'agite sur elle-même, moins elle est redoutable à ses voisins, moins pèse sa voix dans les destinées du monde. L'influence, l'autorité, la prépondérance avaient passé à la Russie, la seule puissance d'Europe qui n'eût pas ressenti les atteintes de la Révolution. Arbitre entre le Danemark et la Prusse, entre la Prusse et l'Autriche, entre l'Autriche et la Hongrie; à la veille de prêter le secours de ses armes à l'Autriche pour combattre et vaincre l'insurrection hongroise, elle affectait le rôle de gardienne de

l'ordre en face de la révolution envahissante. La générosité de ses sympathies s'étendait jusqu'au Pape, dont elle considérait le pouvoir temporel comme l'une des conditions essentielles de l'équilibre moral en Europe.

Le cabinet de Paris observait une attitude expectante. A la réception diplomatique du 2 janvier, le Président avait spontanément exprimé au Nonce l'espoir que le Pape serait bientôt rétabli dans ses États : compliment de circonstance qui n'engageait pas la politique. Des négociations étaient en cours au sujet de la Lombardie, du Piémont, de Naples, de Venise ; le but n'en était pas défini. L'impatience de M. Ledru-Rollin s'irritait de ces retards, et, tandis que le dernier ministère, mieux informé sans doute, ne pressait pas ses successeurs de prendre une allure plus décidée que la sienne, le pacifique ministre du Gouvernement provisoire s'étonnait que la France n'eût pas déjà déclaré la guerre à tous les despotes du continent. Il signalait surtout l'ambition et les menaces de la Russie ; il la voyait partout, concentrant des troupes sur les frontières de Prusse, de Hongrie, de Transylvanie, de Moldo-Valachie ; s'alliant, comme naguère, avec la Prusse et l'Autriche, et, aux deux extrémités de cet immense demi-cercle, faisant évoluer ses flottes dans l'Adriatique et dans la Baltique. Qu'allait faire la France? Cette République romaine, « sœur de la nôtre » , l'Autriche et Naples ne se préparaient-elles pas à la combattre, à rétablir par la force le Souverain-Pontife ? N'y avait-il pas accord entre ces puissances et la France ?

Telles étaient les questions que, dès le 8 janvier, M. Ledru-Rollin adressait au Gouvernement ; le ministre des affaires étrangères, M. Drouyn de Lhuys, se borna à nier l'exactitude de ces renseignements. Aucune escadre n'avait paru dans l'Adriatique ; quant à la Baltique, elle était dans cette saison fermée par les glaces ; M. Ledru-Rollin était-il seul à l'ignorer? Sur le reste, il se tint dans la

plus stricte réserve, et l'Assemblée prononça l'ordre du jour.

Avant d'exposer le rôle qu'entendait jouer dans la cause de la Papauté et de l'Italie le nouveau Gouvernement, il faut regarder un peu en arrière et nous rendre compte de la situation dans laquelle se trouvaient Rome et le Pape, depuis que ce dernier avait quitté sa capitale [1].

I. — Le premier sentiment des ministres romains, en apprenant ce départ, avait été l'embarras. Les *ministres du peuple,* comme les appelait le prince de Canino, se trouvaient en face du peuple, exposés sans défense à ses volontés. Révoltés contre la papauté, ils n'avaient aucune sympathie pour la République. Les diplomates étrangers avaient abandonné Rome et s'étaient rangés autour du Pape. Les membres du Haut-Conseil (ou Chambre des pairs) avaient presque tous disparu; les députés ne siégeaient qu'en très-petit nombre, cinquante au plus. Inquiets pour le dehors, que menaçaient Naples et l'Autriche; inquiets pour le dedans, où leur autorité d'aventure n'avait d'appui ni dans le Pape absent ni dans le peuple dont ils n'étaient pas maîtres, les ministres n'imaginèrent rien de mieux que de se présenter comme les mandataires du Pape, sous le prétexte que celui-ci, dans une lettre au marquis Sacchetti, son majordome, avait invité l'avocat Joseph Galletti à maintenir l'ordre. Quant à la dispersion des députés, il y fut pourvu par une déclaration du président de la gauche, portant que, « quel que fût le nombre des membres présents, la délibération serait légale ». (28 novembre.) Ainsi assurés d'une majorité, les ministres se mirent à légiférer et à émettre des bons du

[1] T. Ier, livre XII, 524-535.

Trésor, comme s'ils étaient couverts par cette ombre de Chambre et par ce mandat imaginaire.

En arrivant à Gaëte, le Souverain-Pontife s'empressa, par un *motu proprio,* de les désavouer et de condamner comme nul et entaché de violence tout ce qui s'était fait depuis le 16 novembre. Il nommait en même temps une commission d'État composée de sept personnes : Mgr Roberti, les princes Barberini et de Roviano, les marquis Bevilacqua et Ricci et le général Zucchi, sous la présidence du cardinal Castracane. Ce dernier s'étonna de ce dangereux honneur ; Mgr Roberti se cacha ; le prince Barberini refusa ; le prince de Roviano s'enfuit à Florence ; les marquis Bevilacqua et Ricci et le général Zucchi étaient absents de Rome. Sous la présidence de Sturbinetti, la minorité qui composait la Chambre des députés déclara l'acte du Pape inconstitutionnel, faute de contre-seing ministériel ; nul, comme fait hors de l'État, et contraire d'ailleurs à cette lettre du 24 novembre qu'on s'obstinait à considérer comme un mandat. Néanmoins, on tenta de négocier ; mais la députation envoyée au Pape fut arrêtée à la frontière napolitaine et ne put parvenir à Gaëte. On s'adressa au cardinal Castracane, bien qu'on ne reconnût pas la commission qu'il présidait ; on lui demanda d'approuver les actes du ministère. Naturellement Castracane s'y refusa, objectant les déclarations contraires venues de Gaëte. La Chambre composa alors une Junte d'État (*Giunta di Stato*), composée des sénateurs de Rome, de Bologne et d'Ancône : Corsini, Zucchini et Camerata.

En résumé, telle était la situation : le Pape absent et déléguant ses pouvoirs à une commission qui n'était pas reconnue ; le ministère et une infime minorité de la Chambre prenant d'autorité la direction des affaires et supprimant le pouvoir pontifical, tout en affectant de le reconnaître. Le Pape pouvait-il alors revenir à Rome et reprendre l'exercice de son autorité légitime ? Il y aurait profonde

illusion à le penser. Cette « fuite de Varennes » n'avait pas été l'effet d'un caprice ou d'une vaine peur ; en restant à Rome, le Pape compromettait à la fois sa dignité, son pouvoir et sa vie. Son retour n'aurait pas changé les esprits et les aurait rendus plus exigeants. Le parti constitionnel ne voyait dans le Pape que le prince temporel : il l'eût traité comme l'Assemblée française avait traité Louis XVI après Varennes, le suspendant, le surveillant, le tenant à merci, jusqu'à ce que, de faiblesse en faiblesse, il l'eût livré à la populace.

A travers les hésitations de ce parti, qui feignait d'appuyer le souverain tout en se substituant à lui, les républicains se frayaient une voie. Leur programme se résumait dans ces deux termes : suppression du pouvoir temporel, proclamation de la République. Charles Bonaparte, prince de Canino, fils aîné de Lucien Bonaparte, aspirait à en être le chef. Il avait à lui des journaux et des hommes. Ciceruacchio[1], Bezzi, Sterbini, bien d'autres étaient ses agents. Il distribuait de l'argent et du vin ; il faisait acheter la fidélité des dragons et des carabiniers ; il pérorait dans les clubs ; il prêtait tantôt sa villa, tantôt son palais de Rome aux conciliabules du parti. Il était, le 16 novembre, au nombre des assaillants qui firent le siége du Quirinal ; c'est lui qui fit amener le canon *le San-Pietro* sur la place et menaça de tirer s'il n'était fait droit aux demandes de la multitude. Enfin, avec Sterbini, Ruggero, Vinciguerra, etc., il fit partie de ce gouvernement occulte qui avait plus de puissance et d'autorité que le Gouvernement officiel. Voilà de quel prix il payait au Souverain-Pontife l'hospitalité qui avait accueilli son père, toute la famille Bonaparte et lui-même.

Lorsque la Chambre nomma des commissaires chargés

[1] Ce sobriquet de *Ciceruacchio* (Cicéron de bas étage) cachait le nom d'un sieur Angelo Brunetti, boulanger.

d'aller à Gaëte, Canino demanda un gouvernement provisoire composé de deux laïques et d'un prêtre; il acceptait le cardinal Castracane. Cette solution n'ayant pas été agréée, ses amis se répandirent à plusieurs reprises dans les rues de Rome, criant contre le Pape, les souverains, le ministère et les Chambres. Quand la Chambre nomma la Junte d'État, c'est au peuple que Canino voulait que le choix en fût remis, à ce peuple sans doute dont il payait les huées et le tumulte, à cette heure même, devant le palais de la Chancellerie où siégeait la Chambre. Une foule immense, composée d'ouvriers des ateliers nationaux, conduits par Ciceruacchio et Bezzi, les agents ordinaires de Canino, envahit la place de la Chancellerie, criant : Vive le peuple-roi! à bas les prêtres! vive la Constituante italienne! vive Galletti! Une députation entre dans la Chambre, et, comme la séance était levée, Ciceruacchio exige qu'elle soit reprise. « C'était le peuple, disait-il, qui devait nommer la Junte; la nomination faite par la Chambre était nulle. » La foule se dispersa, proclamant la République sur son passage, mais sans rencontrer d'écho.

La Chambre votait des décrets pour assurer la sécurité publique et purger la ville de ces agitateurs quotidiens. N'étaient-ce pas ces mêmes hommes qui avaient fomenté la Révolution; qui, après l'encyclique du 30 avril, où Pie IX refusait de s'armer contre une puissance catholique tout en exhortant l'empereur d'Autriche à respecter la légitime indépendance du sol italien, avaient suscité les manifestations dans lesquelles le Pontife ne recueillait que des outrages; qui avaient comploté la mort de Rossi; qui avaient triomphé sur son cadavre; qui enfin, le 16 novembre, avaient forcé l'entrée du Quirinal? Pour les contenir aujourd'hui, il eût fallu savoir les arrêter plus tôt. La garde civique démoralisée, l'armée régulière incertaine ou à demi gagnée, le Club Populaire avec ses succursales agitant et

maîtrisant la ville, la population modérée timide ou intimidée : telle était la situation de Rome. De toute l'Italie, la conspiration radicale y envoyait ses meneurs : de Boni, La Cecilia, amis de Mazzini; Torres, Masina; Salicetti, de Naples, modéré naguère et que les déboires ministériels avaient jeté dans le parti avancé; Pisacane, de Naples; Cernuschi, de Milan, etc.

Garibaldi manquait encore; il arriva à Rome le 12 décembre. Le Club Populaire l'accueillit, lui fournit une escorte d'applaudisseurs, fit placer une garde d'honneur à la porte de son hôtel, en paya les frais. La nuit, sur le passage du général (il était déjà général!), on faisait crier: Des lampions! Mais les fenêtres ne s'éclairaient pas. La garde nationale, si molle, si hésitante, si dominée par les clubs, ne cachait pas ses antipathies pour Garibaldi; le ministère souhaitait aussi qu'il partît au plus vite. Le Club résistait, l'ayant déjà désigné pour le commandement des volontaires. Il prenait part aux manifestations que dirigeait le Club et qui allaient se multipliant. La garde civique consentait à demander une Constituante, à l'unisson de Sterbini et des clubs; mais en échange, elle voulait l'expulsion des perturbateurs. Garibaldi partit enfin, le 20, avec Masina, son acolyte, et muni de soixante mille francs. Mais il ne quittait Rome que pour parcourir en tous sens les États romains, y recruter des soldats et rentrer bientôt triomphalement dans la capitale. Désespéré des désordres que fomentaient ces étrangers, Mamiani demanda, le 20 décembre, à être autorisé pour deux mois à expulser les perturbateurs; mais, comme d'ordinaire, Canino prit la défense de ces héros populaires, et Mamiani échoua.

Le sort des modérés était décidé. Deux membres de la Junte sur trois (Corsini refusa) arrêtèrent de convoquer une Constituante; le ministère, ne voulant pas s'y prêter, donna sa démission. Les députés eurent le même scrupule. Ils étaient quarante-deux; les pairs huit. Une ordonnance

de la Junte prononça, le 26 décembre, la dissolution des deux Chambres; puis, d'accord avec le nouveau ministère où Sterbini et Galletti avaient fait entrer leurs amis, elle fixa les élections au 21 janvier. Deux jours après, les deux membres restants de la Junte, eux aussi, se retirèrent, et le ministère demeura seul sous le nom de *Commission provisoire du Gouvernement.*

Ainsi disparurent en un mois et demi ministère, Chambre des députés, Chambre des pairs, Junte d'État, pour faire place aux vainqueurs réels du 16 novembre.

Les partisans de la cause pontificale tentèrent alors quelques efforts à Bologne et à Rome, mais sans résultat. Le Pape envoya Mgr d'Andrea, porteur d'un bref en date du 1er janvier, qui condamnait, en vertu de décrets du Concile de Trente, tous ceux qui prendraient part aux élections. Ce bref fut affiché le 8 janvier sur différents points de la ville et aux portes des églises; il fut lu en chaire dans quelques paroisses. La Commission en fit saisir quelques exemplaires dans les imprimeries; elle institua, en outre, une Junte dite de sécurité publique, chargée d'arrêter et de punir quiconque, directement ou indirectement, essayerait d'empêcher les élections. Les clubistes s'en mêlèrent, une centaine d'individus parcoururent le soir le Corso, chantant des litanies de dérision; ils portèrent le bref en triomphe et l'allèrent solennellement jeter dans les latrines. Ciceruacchio défendit, sous peine de la vie, à Mgr Canali, chargé du vicariat, de publier le monitoire, et son fils voulait fusiller l'imprimeur. La Commission organisa des patrouilles pour mettre fin à ces désordres[1].

[1] Galletti qui, le 16 novembre, avait été l'interprète du peuple auprès du Pape, avait déjà perdu une partie de son crédit; on entendait crier dans les rues : *Benedetta quella mano che Galletti ucciderà!* C'était, le nom excepté, la phrase qu'avaient chantée les assassins de Rossi. — Le

Les élections eurent lieu les 21, 22 et 23 janvier. On répandait des bruits mensongers destinés à surprendre les simples : tantôt que des curés de Rome avaient consulté le Pape qui les avait engagés à voter ; tantôt que des évêques, un cardinal, des franciscains, avaient pris part au scrutin[1]. Le clergé ne vota pas, la noblesse et les employés du gouvernement pontifical s'abstinrent aussi, au moins le plus grand nombre. Il y eut à Rome vingt-cinq mille votants, si l'on en croit les chiffres officiels. Sur cent quatre-vingt-quatre élus, il y avait cent soixante députés nouveaux et vingt-quatre anciens seulement. Le parti de la République obtint la majorité par plusieurs raisons : l'abstention de la plupart des électeurs qui voulurent se conformer au monitoire pontifical, l'abstention des constitutionnels qui s'écartèrent du scrutin ou ne disputèrent les suffrages qu'avec hésitation, la propagande de terreur que faisaient le Gouvernement et ses amis.

L'Assemblée se réunit le 5 février : aucun diplomate n'assistait à la séance. La question de la forme du gouvernement fut immédiatement posée. Garibaldi, appuyé par Canino, voulait qu'on proclamât aussitôt la République. Sterbini, qui ne pouvait souhaiter autre chose, observa que la question n'était pas parlementaire, que Garibaldi n'avait pas l'expérience de ces sortes de choses, qu'il fallait discuter et délibérer. Le 8, l'Assemblée se déclara en permanence. Mamiani, Audinot, Pantaleoni, tous constitutionnels, Armellini même, quoique

souvenir de ce funeste événement n'avait pas encore la puissance de faire rougir les bandes populaires. Une chanson portant le titre de *Miserere* de Rossi se terminait ainsi : « *Or che Rossi è nell'inferno, canti, Italia, in sempiterno: Laus tibi, Domine.* »

[1] Seul, l'évêque de Rieti, octogénaire, vota; parmi les prélats, Mgr Muzzarelli et Mgr Bucciosanti, délégat à Civita-Vecchia, prêtres ni l'un ni l'autre : l'un avait déjà quitté l'Église, l'autre allait déposer bientôt *la mantelctta*.

membre de la Commission provisoire, contestaient l'opportunité de la République et voulaient remettre le soin de la proclamer à la Constituante italienne qui se réunirait prochainement. Au contraire, les républicains insistaient pour une proclamation immédiate dont ils espéraient trois résultats, tous trois chimériques : l'appui de la France, l'union avec la Toscane, la révolution à Naples. Le 9, à une heure du matin, par 120 voix sur 142 présents, (120 députés nouveaux, les autres étaient des constitutionnels qui votèrent contre ou s'abstinrent), l'Assemblée prononça la déchéance du Pape comme souverain temporel et proclama la République démocratique, sous réserve des garanties nécessaires à l'exercice du pouvoir spirituel. Mais quel état faire de ces garanties inscrites dans une loi, alors que la principale avait été violemment enlevée ? Malgré l'heure nocturne, les cloches sonnèrent de toutes parts. Le 10, l'Assemblée nomma un comité exécutif de trois membres : Armellini, Salicetti et Montecchi, et, le même jour, elle proclama citoyen romain Joseph Mazzini. Dieu et le peuple (*Dio e popolo*) : c'était la formule du prophète génois ; elle devint celle de la République romaine.

II. — Quelle était cependant la situation diplomatique de la nouvelle République ? Quelle était spécialement l'attitude de la France ?

Dès le 21 décembre, le cabinet de Madrid, présidé par le maréchal Narvaez, prit l'initiative d'une note aux puissances catholiques, dans laquelle il proposait la réunion d'un congrès qui délibérerait sur les moyens de rétablir le Pape dans l'exercice de son pouvoir temporel. Le comte Martinez de la Rosa, ambassadeur d'Espagne, appuya cette note d'une promesse de troupes. L'Autriche et Naples n'étaient pas moins empressées et offraient un

concours matériel; la Prusse, la Russie même adhéraient aux vœux des puissances catholiques. Le Piémont, qui s'habituait à prendre la tête dans les affaires italiennes, ne vit pas sans émotion la note de l'Espagne ; par une note officielle, il protesta aussitôt contre une intervention, de quelque part qu'elle vînt. L'abbé Gioberti, alors président du conseil à Turin, prétendait réserver à son gouvernement l'honneur de rétablir le Pape ; il se plaisait à considérer la question romaine comme n'intéressant que les seuls Italiens, et, en dépit des intérêts généraux des catholiques de toute nation, il voulait fermer le chemin de Rome à toute puissance étrangère.

Cette attitude présomptueuse n'était guère justifiable. L'abbé Gioberti oubliait les défaites récentes du Piémont, l'abandon de Milan, les derniers succès de l'Autriche ; il oubliait que les destinées de son pays étaient livrées à la médiation officieuse de l'Angleterre et de la France, et qu'avant d'aller régler au dehors les affaires des princes italiens, il avait à assurer les siennes sur ses frontières. D'ailleurs, soit par les républicains de Rome, soit par le Pape, le Piémont était considéré et traité comme un suspect. Il négocia dans les deux camps. Le 28 décembre, le marquis Montezemolo et Mgr Ricciardi furent chargés de remettre au Pape des lettres autographes du Roi et de son ministre qui l'invitaient à fixer sa résidence à Nice ou dans les États sardes, tandis que l'armée piémontaise irait rétablir l'ordre dans le territoire pontifical. Mais Pie IX avait d'anciens griefs contre le Piémont; il lui reprochait non-seulement de n'avoir pas adhéré naguère aux projets de fédération qu'avait élaborés Rossi, mais d'avoir accrédité à Rome des personnes chargées de négocier la réunion d'une Constituante italienne. Il craignait ce régime parlementaire où les majorités changeaient du jour au lendemain ; il redoutait surtout l'ambition et la duplicité piémontaises. Une seconde mission, confiée au

comte Martini, n'eut pas plus de succès. Rebuté à Gaëte, Gioberti se tourna vers Rome (18 janvier). A ses offres d'y tenir garnison, il fut répondu que l'armistice Salasco devait être préalablement dénoncé, que les troupes sardes ne seraient admises dans les Romagnes que pour concourir à la défense commune contre l'Autriche et à la guerre de l'indépendance, et nullement à titre d'intervention dans les affaires romaines.

Exclu du concert des puissances catholiques, repoussé par le Pape comme par la Révolution, le Piémont essaya d'imposer son intervention en la faisant appuyer par la France.

Candidat à la Présidence, Louis Bonaparte avait désapprouvé l'expédition dont Cavaignac prenait l'initiative, tout en se séparant de ceux qui, comme son cousin, le prince de Canino, travaillaient à l'abolition du pouvoir temporel. Comment concilier cette double conduite ? La chose ne serait pas moins difficile que d'accorder cette sympathie subite pour la Papauté avec l'ancienne ardeur dont il l'avait combattue en 1831. Il arrive au pouvoir ; il faut parler, il faut agir. L'émigration italienne surveillait cet ami de vieille date, affilié à ses sociétés politiques. Caractère indécis et flottant, tout ce qui ajournait une résolution devait lui plaire. A ce titre, les propositions de Gioberti lui souriaient. Elles lui permettaient de ne démentir ni ses anciennes sympathies, ni ses déclarations récentes. Le Pape maintenu hors de ses États, c'était en fait la suppression forcée de ce pouvoir temporel qu'il avait combattu naguère ; le Piémont allant à Rome, c'était une protection apparente donnée au Souverain-Pontife. Quant à lui, il ne se trouvait engagé qu'à demi, de façon à satisfaire les amis d'autrefois et les alliés d'aujourd'hui. L'abbé Gioberti rencontra donc auprès du Prince-Président un accueil favorable et des aspirations qui correspondaient aux siennes.

Le ministère était unanime à repousser toute solidarité avec la démagogie romaine ; mais, sur le rétablissement du Souverain-Pontife, unanime encore, il était moins résolu. Trois ministres portaient à cette question un intérêt particulier : M. Odilon Barrot, comme président du cabinet et chargé de la direction générale des affaires ; M. Drouyn de Lhuys, au département duquel ressortissait le débat ; enfin, M. de Falloux, plus engagé encore par ses sentiments personnels que par son titre de ministre des cultes. M. Odilon Barrot et M. Drouyn de Lhuys s'inspiraient avant tout de leur caractère officiel et d'une tradition politique ; ils appartenaient tous deux à une école où les questions religieuses étaient laissées à l'écart comme se trouvant en dehors de leur dédaigneux et étroit libéralisme. M. Drouyn de Lhuys voyait dans la révolution romaine une brèche à l'ancien équilibre européen, une atteinte à la liberté des consciences catholiques ; il en était blessé comme d'un trouble apporté à des situations acquises. La tradition diplomatique qui servait de flambeau au ministre des affaires étrangères, M. Odilon Barrot ne l'avait même pas. C'était un voltairien solennel et creux, et, avant de se décider en faveur du Pape, il avait à lutter non-seulement contre sa mollesse et son inertie natives, mais contre les incertitudes que jetaient dans sa pensée des nécessités d'action clairement entrevues, luttant contre des souvenirs, vivants encore, d'opposition religieuse et d'hostilité à la Papauté.

M. de Falloux n'avait point de passé : premier avantage. Il était catholique et osait l'avouer. Il avait sur la nécessité du pouvoir temporel de la Papauté des idées précises. Il haïssait la démagogie et prétendait la combattre face à face. Elle avait choisi Rome pour y trôner, et c'est dans Rome profanée par elle qu'il voulait l'atteindre et la frapper. S'il n'avait pas dans les résolutions du cabinet une responsabilité spéciale et directe, il n'en exerçait pas

moins l'influence sérieuse que lui assuraient et la netteté du but auquel il tendait et sa fermeté dans l'action. L'idée de s'abriter derrière le Piémont, d'embusquer la France derrière l'ambition cauteleuse d'un prince de Savoie, de lutter sans franchise contre la révolution dont le triomphe à Rome ricocherait sur Paris : cette idée ne lui semblait digne ni de la France ni du ministère. Il repoussait ce rôle subalterne et demandait que le Gouvernement marchât ouvertement au secours du Pape, sans s'inquiéter de ce Piémont qui, déjà protégé par la France et l'Angleterre contre l'Autriche, avait la présomption d'étendre, lui aussi, sur ses voisins une main protectrice.

Tandis que le cabinet hésitait encore sur la voie à suivre, la République fut officiellement proclamée à Rome, le 9 février ; le 18, le Pape protesta, et, le même jour, le cardinal Antonelli qui, comme son auguste maître, était destiné à suivre cette laborieuse question dans toutes ses phases, pénibles ou glorieuses, dans les succès ou dans les revers, adressait un pressant appel à l'Autriche, à l'Espagne, à la France et aux Deux-Siciles, à toutes les puissances catholiques, le Piémont seul excepté. Un mois s'écoule et l'intervention du royaume subalpin devient irréalisable. Gioberti est tombé du ministère ; un cabinet démocratique lui a succédé. Poussé à bout par les fanfaronnades d'un parti qu'il connaissait trop pour être sa dupe, en dépit des avertissements de la France et de ceux que lui suggérait une trop facile prévoyance, Charles-Albert préféra la guerre et la défaite ; il rompit l'armistice Salasco et reprit la campagne. Elle ne dura que deux jours ; l'armée sarde fut vaincue à Novare. Le roi, qui n'avait pu trouver la mort sur le champ de bataille, abdiqua le trône en faveur de son fils Victor-Emmanuel, et le soir même il quitta l'Italie (22 mars) pour se retirer en Portugal, à Oporto, où il mourut quelques mois après (28 juillet 1849).

Cette défaite, qui atteignait le parti démagogique italien encore plus que le trône de Sardaigne, eut deux conséquences : elle força la France de prendre un parti dans les affaires italiennes ; elle écarta définitivement le Piémont de toute intervention éventuelle dans les affaires de Rome.

III. — Le 28 mars, M. Odilon Barrot interrompit la séance pour donner à l'Assemblée communication de ces nouvelles. Il ajouta : « Quelque rapide qu'ait été ce dénoûment, il n'était pas imprévu, et, bien que, dans cette circonstance, le gouvernement piémontais ait méconnu les conseils de la France, nous n'en sommes pas moins résolus à sauvegarder, avec l'intégrité du territoire du Piémont, l'intérêt et la dignité de la France. »

Ce ferme langage n'était qu'une concession au patriotisme chatouilleux et à l'humeur belliqueuse de la nation ; car l'intégrité du Piémont n'était pas plus menacée que les intérêts et la dignité de la France. Avant la reprise des hostilités comme après la bataille de Novare, l'Autriche, par l'organe du prince de Schwartzemberg, avait déclaré à mainte reprise qu'elle n'entendait pas ôter au Piémont un pouce de terrain ; elle ne réclamait qu'une indemnité de guerre. Le gouvernement piémontais avait sollicité les bons offices de MM. Abercromby et Bois-le-Comte, envoyés de l'Angleterre et de la France. Le maréchal Radetzki les reçut avec empressement ; mais l'armistice était déjà signé entre le maréchal et le nouveau roi, comme si, par cette hâte, l'Autriche et le Piémont avaient voulu tous deux enlever aux puissances un prétexte d'intervention. La clause principale de cet armistice était l'occupation par moitié d'Alexandrie par les troupes autrichiennes et piémontaises. La médiation anglo-française se réduisait donc à discuter les prétentions pécu-

niaires de l'Autriche victorieuse et nullement à contenir une ambition territoriale qui avait déjà abdiqué.

C'était là pour la France et l'Angleterre un rôle bien modeste. Le temps était loin où la maison d'Autriche, forcée sur toutes ses frontières, proposait à lord Palmerston (26 mai 1848) l'abandon de la Lombardie et l'érection de la Vénétie en province indépendante sous la suzeraineté de l'Autriche. Deux mois après, le maréchal Radetzki ayant repris Milan et comprimé l'insurrection italienne, la diplomatie autrichienne pouvait parler un moins humble langage. Il ne s'agissait désormais que de médiation, et l'Autriche ne permettait plus qu'on laissât en débat la question territoriale. Autre conduite après les revers; autre conduite après les victoires. La conférence, qui devait se réunir à Bruxelles, n'avait pas encore tenu une seule séance lorsque la nouvelle et décisive victoire de Novare venait changer encore les termes de la délibération. L'occasion de proclamer l'indépendance de l'Italie était manquée et cette noble cause était momentanément ajournée.

A la suite de la communication faite par M. Odilon Barrot, le comité des affaires étrangères se réunit. L'élément républicain y dominait. Le manifeste de Lamartine, si sympathique à l'Italie, et l'ordre du jour du 24 mai 1848, qui en avait inscrit l'affranchissement dans le programme de la politique extérieure, semblaient la base des délibérations. L'occasion qu'on avait laissé échapper, on croyait l'avoir retrouvée. Les avances déjà faites au Président de la République étaient près de se renouveler. On le savait favorable à l'Italie ; on avait lieu de penser que l'héritier de Napoléon ne reculerait pas devant la guerre et que la tentation d'une nouvelle bataille de Marengo exercerait sur son imagination une fascination bien naturelle. M. Jules Favre fut d'abord chargé d'exposer à l'Assemblée le résultat des délibérations du comité. Mais cette mission

échut définitivement à M. Bixio, que nous avons vu un instant ministre, et qui, Piémontais naturalisé Français, semblait comme le lien vivant entre les deux nations. C'était lui, on s'en souvient, qui avait fourni au général Cavaignac, son ancien camarade d'études et son ami, l'occasion d'affirmer sa politique à l'égard de la Papauté; c'est lui encore qui, après s'être fait l'organe des républicains modérés, devenait aujourd'hui celui de l'Élysée.

Après un témoignage de confiance dans le ministère et dans le gouvernement du Président de la République, l'ordre du jour proposé par M. Bixio déclarait que, « si, pour mieux garantir l'intégrité du territoire piémontais et mieux sauvegarder les intérêts et l'honneur de la France, le pouvoir exécutif croyait devoir prêter à ses négociations l'appui d'une occupation partielle et temporaire en Italie, il trouverait dans l'Assemblée nationale le plus sincère et le plus entier concours ». Ainsi, les rôles semblaient déplacés; le Gouvernement ne demandait rien à l'Assemblée, et c'était l'Assemblée qui lui offrait une approbation anticipée.

Cette résolution, si séduisante pour le pouvoir dont elle respectait la liberté, se prêtait à toutes les interprétations. Voulait-on la guerre avec l'Autriche; voulait-on offrir à la République cette consécration militaire jusqu'alors vainement cherchée, le Gouvernement était autorisé à porter un corps de troupes en Italie. Se contentait-on de négocier, il lui était loisible de le faire, soit par les voies purement diplomatiques, soit en les appuyant d'une démonstration armée. La prudence des uns, la témérité des autres rencontraient dans cet ordre du jour une satisfaction égale. L'Autriche enfin pouvait être tenue en respect, en considération de la double issue que l'Assemblée offrait au gouvernement, de la liberté d'allures qu'il puisait dans ce vote et de cet « appui sincère », de « ce concours entier » si libéralement promis par une Assemblée répu-

blicaine à un neveu de Napoléon qui se laisserait facilement entraîner à déchirer les traités de 1815.

Mais, sous la couleur d'un concours désintéressé au Gouvernement, cet ordre du jour continuait la politique de cette fraction du parti républicain qui aspirait à séparer le Président de ses ministres afin de se substituer à ces derniers. Louis-Napoléon, à la suite d'une revue passée le 19 février, s'était plu à rappeler les noms de Marengo et de Hohenlinden [1]; les succès des Autrichiens en Italie l'animaient à la résistance. Ses ministres temporisaient sans réussir à refroidir cet esprit impatient qui brûlait de se signaler. Plus le cabinet se montrait hésitant, plus le prince cherchait à s'en distinguer. Sans se rendre compte de l'insuffisance de l'armée et du matériel, de la force de son adversaire, des secours que trouverait celui-ci dans l'alliance de la Confédération germanique, il avait l'imagination hantée de souvenirs et de rêves de guerre. Les traités de 1815 bouleversés par une campagne heureuse, n'était-ce pas, avec la gloire, le rétablissement certain de la dynastie napoléonienne? Le ministère ne se laissait pas séduire à ces subites sympathies de l'Assemblée; il les acceptait, mais en rappelant qu'elles lui étaient offertes sans qu'il les eût recherchées. Il redoutait cette fièvre inopportune de patriotisme; il voulait contenir et ces ardeurs de race et ces aventureux désirs d'influence révolutionnaire.

Tandis que M. Billault et M. Ledru-Rollin s'attachaient à réveiller les amers souvenirs de 1815, tandis qu'ils attaquaient le ministère comme ne les détestant pas assez ou comme cherchant à renouveler dans sa diplomatie les

[1] « ..... Avec de semblables soldats, notre jeune République ressemblerait bientôt à son aînée, celle de Marengo et de Hohenlinden, si les étrangers nous y forçaient. » Lettre du Président de la République au général Changarnier.

congrès de Laybach et de Vérone, les familiers du prince le circonvenaient et le flattaient déjà du nom de vengeur de ces traités. La folie de Napoléon les avait amenés; la sagesse de la Restauration en avait atténué les effets; on voulait que de glorieuses campagnes en effaçassent jusqu'à la mémoire. On lui représentait ses ministres comme trop indifférents à ces sentiments; leur modération, leur prudence étaient taxées de complicité avec les ennemis des Bonapartes. M. Thiers combattit ces idées auprès du prince dans un entretien particulier; il le contredit hardiment en lui montrant que la France n'était pas prête, que le matériel était à refaire, que l'Europe était unie encore contre la France.

Cet entretien, il le transporta à la tribune : « Le temps d'une guerre pour l'indépendance de l'Italie était passé. Comment supposer que l'Autriche victorieuse maintînt les concessions qu'elle avait proposées naguère? L'alliance des peuples, préconisée par M. Ledru-Rollin, était une illusion, démentie par la mollesse italienne; il ne s'agissait plus pour la France que d'une question d'influence. Valait-il, dans ce but unique, de faire la guerre? Il ne fallait ni se montrer belliqueux, ni affecter de faire quelque chose en ne faisant rien. Il fallait négocier dans l'intérêt de l'Italie vaincue, elle ne pouvait demander plus. A une époque où les circonstances étaient bien plus favorables, le Gouvernement provisoire, la Commission exécutive, le général Cavaignac avaient-ils fait davantage? Comment l'honneur de la France pouvait-il être engagé à relever toutes les causes tombées, et tombées par leur propre faute? On parlait de porter un corps français d'occupation dans le comté de Nice et dans la Savoie; de quel droit alors exiger de l'Autriche l'évacuation du Piémont sans lui en donner l'exemple ou en lui donnant l'exemple opposé? Cette occupation n'aurait d'autre effet que de détacher du Piémont des populations déjà travaillées par des idées

séparatistes, et d'affaiblir la puissance qu'on voulait secourir. »

A ces considérations sensées et pratiques, M. Ledru-Rollin répondit, avec la vivacité, la chaleur, l'éloquence même qu'il avait parfois; mais l'allure révolutionnaire qu'il voulait imprimer à la politique extérieure, la « croisade contre les despotes » dont il voulait que la France portât le drapeau, témoignaient d'une obstination aventureuse où l'esprit du sectaire avait plus de part que le bon sens même du patriote. Emporté sans doute par une fièvre oratoire qu'il ne maîtrisait plus : « Ce que je demande, c'est que la question soit ainsi posée : non pas la guerre pour la guerre mais la guerre ou la honte, et je me porte fort pour mon pays, car il semble qu'en ce moment, son âme tout entière passe dans mes paroles; oui, je me porte fort pour lui qu'il préfère la guerre à la honte. »

M. Odilon Barrot ramena la discussion à un ton plus calme. « Quoi! dit-il, l'honneur de la France serait engagé à réparer les échecs profonds que certains hommes ont malheureusement apportés à cette noble cause de l'indépendance italienne! Vous voudriez que l'honneur de la France fût intéressé à verser le sang de ses enfants, à dépenser ses trésors, pour réparer les fautes de vos clubistes et de vos démagogues! Non, mille fois non! » Et comme M. Ledru-Rollin avait dit que c'était pour lui un regret cuisant que « le Gouvernement provisoire n'eût pas immédiatement déployé nos soldats sur les frontières, non pas en conquérants mais en frères, et qu'à cette heure il n'y aurait plus un despote, plus un roi, » M. Odilon Barrot répondit avec hauteur : « Quant à nous, je le déclare très-sincèrement, nous ne sommes pas arrivés aux affaires pour réparer les regrets de l'honorable M. Ledru-Rollin, ni à l'intérieur, ni à l'extérieur. Nous y sommes arrivés pour tâcher, autant qu'il est en nous, et dans la mesure

de nos forces, avec le concours de tous les patriotes intelligents de ce pays, de réparer, au contraire, ces ruines dont il a semé le sol de la patrie ! »

Après un long débat, l'ordre du jour de M. Bixio fut voté par 444 voix contre 320. Le parti républicain vota contre avec l'extrême gauche.

IV. — Ce jour même (30 mars) s'ouvraient à Gaëte, entre les ambassadeurs des puissances catholiques (Autriche, Espagne, France et Deux-Siciles), en réponse à l'appel du Pape du 18 février, des conférences sur les moyens de restaurer le trône pontifical. La défaite de Novare avait, comme nous l'avons vu, mis hors de cause l'intervention piémontaise, pour laquelle Pie IX avait d'ailleurs tant de répulsion. Restait l'action commune des quatre puissances. C'était le vœu de la cour de Gaëte; l'Espagne, l'Autriche et Naples y adhéraient; l'ambassadeur de France, sans s'y opposer, réservait la liberté d'action de son gouvernement.

Au fond, et sans le dire encore, le Président de la République et ses ministres repoussaient toute idée de concert avec les autres puissances, non-seulement dans la pensée d'agir isolément et en toute indépendance, mais pour ne pas associer un gouvernement libéral à des gouvernements réputés réactionnaires. Le haut sentiment de l'autorité royale qu'avait Ferdinand de Naples passait depuis longtemps pour un despotisme mal déguisé, l'Autriche personnifiait l'esprit de résistance. Dans la pensée d'ôter tout prétexte à l'intervention commune, l'ambassadeur de France, le soir même de la première conférence, envoya à Rome MM. Mercier et de Forbin-Janson pour y sonder les esprits et tenter un rapprochement entre les Romains et le Souverain-Pontife, sur les bases d'un régime constitutionnel. C'était recommencer l'essai de Gioberti; il n'eut

pas un meilleur succès. On se flatta d'illusions; les uns, sincères dans leurs promesses, laissaient pressentir à nos envoyés le réveil soudain des modérés qui allaient secouer le joug démagogique ; les autres les entretenaient dans des espérances de conciliation qui traînaient le temps sans amener de solution.

Cependant, la Péninsule était, d'un bout à l'autre, en proie aux violences démagogiques. Victor-Emmanuel II avait changé son ministère et dissous la Chambre des députés; les agitateurs qui avaient fui à Novare protestaient contre l'armistice, réclamaient la guerre à outrance, et concentraient à Gênes tous leurs soldats d'émeute, bandits de montagnes, ouvriers des ports, aventuriers de tous pays, et jusqu'aux détenus et aux galériens qu'Avezzana, général de la garde civique, faisait sortir de prison. Le général La Marmora vint mettre le siége devant la ville rebelle qui se rendit avant d'avoir combattu (5 avril). En Toscane, le grand-duc Léopold avait mieux aimé fuir que de subir la complicité des projets de Constituante italienne que lui imposait le ministère démocratique. Les regrets de son peuple le suivaient dans l'exil, et un jour la garde civique expulsa les perturbateurs et jeta en prison Guerrazzi, le dictateur. Les débris de la révolution de Toscane se rassemblèrent à Livourne; c'était là qu'avait été recruté ce bataillon livournais qui servait de garde prétorienne à Guerrazzi. Enfin, en Sicile, malgré la médiation anglo-française, malgré la facilité du roi à promettre l'amnistie aux insurgés, Palerme refusait d'ouvrir ses portes et prétendait jouer le même rôle que Gênes et Livourne.

Vaincue en Sicile, vaincue ou près de l'être à Livourne, vaincue à Gênes, la révolution perdait du terrain, et, de tous les refuges qu'elle s'était créés, un seul lui restait : Rome. Naples, délivrée de ses préoccupations siciliennes; l'Autriche, victorieuse du Piémont et qui allait prêter au

grand-duc un secours analogue à celui qu'elle recevait elle-même de la Russie contre l'insurrection hongroise, se trouvaient en mesure de compléter l'œuvre qu'elles avaient entreprise, et d'étouffer, dans son dernier foyer, la révolution agonisante. Ces deux puissances étaient prêtes à marcher; la cour de Gaëte ne pouvait que goûter la sincérité de leur zèle, et comme, en concourant à la restauration de la Papauté, elles travaillaient par là même à la sécurité de leurs frontières et à la tranquillité de leurs propres États, la solidarité de leurs intérêts avec ceux du Souverain-Pontife était auprès de lui la plus précieuse des garanties.

La France, si hésitante jusque-là, était donc mise en demeure. Elle se décida à l'intervention, et, le 16 avril, M. Odilon Barrot demanda d'urgence à l'Assemblée, en conséquence du vote du 30 mars, un crédit d'un million deux cent mille francs pour l'entretien, pendant trois mois, *du corps expéditionnaire de la Méditerranée.* Cette dénomination, purement géographique, ne donne encore qu'une idée insuffisante du vague et de l'ambiguïté que respirait l'exposé des motifs. « Les informations qui nous arrivent annoncent dans les États romains une crise imminente. La France ne peut rester indifférente. Le protectorat de nos nationaux, le soin de maintenir notre légitime influence en Italie, le désir de contribuer à faire obtenir aux populations romaines un bon gouvernement, fondé sur des institutions libérales, tout nous fait un devoir d'user de l'autorisation que vous nous avez accordée. » Qui reconnaîtrait dans ce langage le dessein d'intervenir à Rome, d'en expulser les républicains et d'y rétablir le gouvernement pontifical?

Au moment où le président du conseil faisait à l'Assemblée cette demande de crédit, l'ambassadeur de France informait officiellement la conférence de Gaëte que la République comptait faire débarquer un corps de troupes

à Civita-Vecchia, et qu'elle entendait intervenir seule et sans le concours des autres puissances. Cette communication fut accueillie avec beaucoup plus d'étonnement que de satisfaction; elle ne répondait pas au but de la conférence qui voulait organiser une action commune; elle ménageait à la France une prépondérance que les conseillers du Pape ne voyaient pas sans inquiétude. En dehors même des défiances assez légitimes que suggéraient d'une part la nature du gouvernement français, de l'autre la présence au pouvoir du prince Louis-Bonaparte qui, en 1831, avait provoqué le soulèvement des Romagnes, et qui, dans les traditions de sa race, ne rencontrait nulle part le respect de la Papauté, on se demandait si cette intervention, en apparence désintéressée, ne serait pas accompagnée ou suivie d'une intervention morale dans les affaires et dans l'organisation politique de l'État pontifical; si les prétentions de régime constitutionnel ne reparaîtraient pas, malgré les leçons les plus récentes des événements; si enfin, rentrant à Rome sous les auspices de ces conseillers armés, le Pape ne risquait pas de ne recouvrer son pouvoir que diminué et compromis.

Ces craintes, un avenir prochain devait les justifier. Mais Pie IX, en dépit des conseils qui voulaient le jeter dans les bras de l'Autriche, préféra ne repousser ni ne dédaigner le secours de la France. D'ailleurs, pour le prince italien qui avait inauguré l'ère des réformes; pour le Pape, qui, après l'encyclique du 29 avril, où il désavouait la Révolution, avait adressé à l'Empereur d'Autriche une pressante invitation de lever le joug injuste que la nationalité allemande faisait peser sur la nationalité italienne, n'y aurait-il pas eu contradiction à introduire l'Autriche sur le sol pontifical, alors qu'une nation dont la générosité était connue lui offrait une aide qui ne blesserait pas la cause italienne? On verra du reste que, si la France ne prit conseil que d'elle-même et renonça la pre-

mière au concert des quatre puissances, celles-ci n'en agirent pas moins dans toute leur indépendance. Le projet originaire, d'après lequel chacune d'elles devait occuper une portion du territoire, allait se réaliser : l'Autriche tenant au nord Bologne et Ferrare ; Naples, le sud-est dans le voisinage de sa frontière ; l'Espagne débarquant à Terracine, la France à Civita-Vecchia. Sans doute, c'était la France qui jouait le premier rôle, qui le jouait même avec une certaine arrogance ; mais, quelle que fût son attitude, elle accomplissait l'œuvre de l'intervention commune, sinon sous la surveillance, au moins sous l'œil des alliés mêmes qu'elle avait repoussés. — Mais revenons à l'Assemblée.

M. Odilon Barrot avait demandé une déclaration d'urgence ; nomination de la commission, lecture du rapport, discussion et vote eurent lieu dans la même séance. Le président du conseil et le ministre des affaires étrangères, appelés dans la commission, durent répondre sur le but de l'expédition, sur la situation diplomatique de la France, sur les conséquences qu'on attendait de l'intervention. « De leurs explications, écrivait M. Jules Favre, rapporteur de la commission, il est résulté que la pensée du Gouvernement n'est pas de faire concourir la France au renversement de la République qui subsiste actuellement à Rome ; qu'il agit dans sa liberté, dégagé de toute solidarité avec d'autres puissances, ne consultant que ses intérêts, son honneur, la part d'influence qui lui appartient nécessairement dans tout grand débat européen. Votre commission a pris acte de ces délibérations positives, elle vous prie de ne point les oublier dans le cours de la délibération qui va s'ouvrir. Fille d'une révolution populaire, la République française ne pourrait, sans s'amoindrir, coopérer à l'asservissement d'une nationalité indépendante. »

Tel est le sens dans lequel M. Jules Favre interpré-

tait les déclarations officielles ; d'autres représentants les avaient entendues dans le sens tout opposé. Il est intéressant pour l'histoire et pour la suite de ce récit que ces interprétations contraires soient exactement reproduites.

M. Schœlcher, membre de la commission : « La minorité de la commission a dit au ministère : Si le Gouvernement fait marcher les troupes de la République française sur la République romaine et que la République romaine ne veuille pas recevoir la République française, que fera le Gouvernement ? Rétablira-t-il le Pape sur son trône temporel, malgré la volonté du peuple romain ? *Eh bien, le Gouvernement a répondu : Oui.* (Vives dénégations au banc de la commission.) — *M. Jules Favre, rapporteur :* Non, c'est inexact, je demande la parole ; vous vous trompez tout à fait. — *M. Germain Sarrut, membre de la commission :* Sur ce fait, la majorité et la minorité de la commission n'ont jamais été d'accord. La minorité prétend que le ministère a répondu : OUI ; la majorité a prétendu que le ministère avait tergiversé. (Non, non !) — *M. Jules Favre :* Le ministère a répondu : Non. — *M. Schœlcher :* Le ministère est présent ; qu'il nous tire d'embarras. — *M. Germain Sarrut :* Le ministère a dit franchement qu'il irait à Rome. — *M. Schœlcher :* La minorité de la commission a entendu les choses telles que je viens de les dire. Maintenant la question est très-simple. J'ai l'honneur de poser la question au ministère : si la République romaine ne veut pas recevoir le Pape, que feront les troupes françaises ?..... Je prie M. le président du conseil de vouloir bien me répondre. (La clôture !) Il reste constant que cette question posée, le ministère refuse d'y répondre. (Oui ! oui ! la clôture !) L'Assemblée peut juger quelles sont les intentions du ministère. »

Il est donc avéré, de l'aveu même de représentants d'extrême gauche, membres de la commission, que le ministère n'avait pris l'engagement ni de protéger la

République romaine, ni de ne pas la renverser; que l'idée même de la combattre ne lui répugnait pas. Comment concilier ces témoignages discordants avec les affirmations si positives du rapporteur, M. Jules Favre ?

La discussion fut brève. L'extrême gauche seule y prit part : d'abord M. Emmanuel Arago, puis M. Ledru-Rollin qui répondit à M. Odilon Barrot. Il est impossible de ne pas signaler la parité de langage et de politique entre les orateurs de l'extrême gauche à l'Assemblée constituante et les orateurs du même parti aux Parlements de Turin, de Florence et de Naples. Tous se montrent au même moment les échos de la même pensée et les serviteurs d'un mot d'ordre identique. Qu'est-ce que veulent MM. Arago, Ledru-Rollin, Ducoux? La guerre contre l'Autriche. A leurs yeux, la France ne doit descendre en Italie que pour s'opposer aux progrès de l'Autriche, soit par une manifestation armée devant laquelle celle-ci n'osera pas passer outre, soit par une résistance ouverte qui engagerait une lutte. C'était, d'une manière détournée, un moyen de reprendre l'ordre du jour avorté du 24 mai 1848, l'affranchissement de l'Italie; c'était une guerre de solidarité, non plus avec le parti de l'indépendance qui avait compris que l'action devait être ajournée, mais avec le parti de l'agitation. C'était l'alliance déclarée avec les hommes qui, à Turin, rêvaient le renversement de la dynastie de Savoie, dût le Piémont être conquis par l'Autriche; avec ceux qui, à Florence, avaient exercé une dictature burlesque, renversée par les paysans en un jour d'indignation et d'énergie; avec ceux enfin qui, à Rome, destitués en Europe de tout secours et de toute sympathie, discrédités par les complicités mazziniennes, avaient besoin de se rattacher à la France démocratique pour se sauver d'une ruine prochaine et inévitable.

Sur tous ces points, M. Odilon Barrot fut très-précis. Il ne dissimula pas que la France n'irait pas au secours de

la République romaine. Il exposa le but de l'expédition : mettre des bornes à la puissance de l'Autriche, l'arrêter dans le surcroît d'influence que lui donnaient sur le reste de l'Italie ses récentes victoires ; tempérer la réaction qu'amènerait nécessairement le rétablissement du pouvoir pontifical, et l'opérer sous l'action libérale de la France plutôt que dans les traditions rigoureuses de la répression autrichienne. Mais, sur cette restauration même du Pape, il fut sobre d'explications, incertain, ambigu ; elle résultait de l'ensemble de ses déclarations plutôt que d'une déclaration expresse. C'était trop peu pour satisfaire les amis du pouvoir temporel, c'était trop pour ne pas irriter les amis de Mazzini.

Lamoricière se sépara de ses amis républicains pour appuyer et préciser la politique ministérielle. « Depuis quand, dit-il, la France est-elle obligée, de par l'article de la Constitution qu'on a cité, de se poser en Europe comme le chevalier errant de la liberté des peuples? Je ne pense pas que la France puisse engager, contre l'Autriche et contre toutes les puissances qui ont envie de ramener le Pape à Rome, une guerre pour faire vivre la République romaine, de la possibilité d'existence de laquelle les plus chauds amis de cette même République ne sont pas bien convaincus. » (Hilarité.) Lamoricière admettait que la France pût et dût marcher sur Rome, « afin de sauver ce qu'on peut sauver du naufrage ; sinon la République romaine, au moins la liberté et l'influence de la France en Italie ». On aime à voir le futur vaincu de Castelfidardo, en dépit de ses engagements de parti, et bien que les croyances religieuses n'exerçassent alors sur son esprit qu'un lointain empire, ne pas méconnaître, sinon les hauts intérêts de la Papauté encore voilés à ses yeux, du moins l'identité de cette cause avec celle de l'honneur et de la dignité de la France.

Le scrutin fournit 395 voix en faveur de l'article 1er du projet de loi et 283 contre ; l'article 2 fut voté par assis et levé. Mais, sur l'ensemble de la loi, le scrutin fut annulé pour insuffisance dans le nombre des votants. L'extrême gauche s'était abstenue en masse. Le lendemain, la même tentative fut renouvelée, mais sans succès, et 388 voix contre 161 votèrent valablement le crédit.

En vérité, il seyait bien aux représentants du peuple qui avaient reçu de Mazzini et de l'Assemblée constituante de Rome le vain titre de citoyens romains de préférer aux vrais intérêts de la France ceux de la révolution cosmopolite qui trônait à Rome ; il ne leur seyait pas moins, ayant proclamé la souveraineté du peuple, de la reconnaître indifféremment partout où il plaisait aux émeutiers de la manifester. Si l'effervescence populaire, qui avait, en France, produit la République, était légitime ; si la souveraineté du peuple s'y était régulièrement exprimée, comment ne pas saluer à Rome la légitimité d'un mouvement analogue? Comment, au nom de la solidarité des Républiques, ne pas courir à son secours? C'était à ces apparences logiques que se laissaient séduire tant de républicains qui déclaraient du reste leur antipathie contre la République romaine. Cavaignac, Carnot, Victor Lefranc, Bastide, Lamartine, François Arago, etc., votaient contre l'expédition, et les hommes que la France allait combattre étaient pourtant les uns des partisans d'insurrection, les autres des Français insurgés de Juin, échappés ou amnistiés, que nos soldats allaient trouver sous un uniforme étranger, après les avoir combattus et vaincus sur les barricades de Paris !

V. — C'est au général Oudinot, duc de Reggio, fils du maréchal de l'Empire et qui, nommé au commandement de l'armée des Alpes par le Gouvernement provisoire, y

avait été remplacé récemment par le maréchal Bugeaud, que fut confiée la conduite de l'expédition. Il avait sous ses ordres le général de division Regnault de Saint-Jean-d'Angély, fils de l'ancien sénateur de ce nom, avec une division composée de deux brigades seulement (sept mille cinq cents hommes) sous les généraux Mollière et Levaillant. La brigade Chadeysson resta provisoirement à Toulon. L'escadrille, formée de treize bâtiments, était commandée par le contre-amiral Tréhouart.

Les instructions données au général en chef étaient à la fois militaires et politiques. Il lui était interdit de reconnaître directement ou indirectement le Gouvernement siégeant à Rome ; mais il devait envoyer un officier chargé de tenter un arrangement avec les triumvirs, en « leur faisant entendre bien nettement qu'il n'était aucunement autorisé à soutenir l'ordre de choses dont ils sont les représentants ». Il avait ordre de débarquer, même de force, à Civita-Vecchia. « Toutes les informations qui nous parviennent nous donnent lieu de penser que vous serez reçu avec empressement par les uns comme un libérateur, par les autres comme un médiateur utile contre les dangers d'une réaction. » Le ministère n'entendait pas se borner à la simple occupation d'un poste fortifié, c'est à Rome qu'il fixait le nœud de l'expédition. Il fallait exercer une pression sur les agitateurs et les déterminer à la retraite : « Votre marche sur Rome, à la tête de vos troupes, faciliterait sans doute un pareil dénouement, en donnant courage aux honnêtes gens. *Vous jugerez si les circonstances sont telles que vous puissiez vous y rendre avec la certitude non-seulement de n'y pas rencontrer une résistance sérieuse, mais d'y être assez bien accueilli pour qu'il soit évident qu'en y entrant vous répondiez à un appel de la population.* »

A quels signes, à l'aide de quels renseignements le général parviendrait-il à savoir s'il y aurait résistance, si elle

serait sérieuse ou feinte, si son approche provoquerait une « réaction intérieure » qui se transformerait en « un appel de la population » ? Le ministère comptait sans doute sur cette « réaction intérieure » ; à Rome comme à Civita-Vecchia, il espérait que les Français seraient reçus en libérateurs. M. Odilon Barrot n'avait-il pas déclaré à la tribune que la République romaine aurait, à notre arrivée, cessé d'exister? Comment expliquer autrement et les instructions qui laissaient tant de part à la libre appréciation du général Oudinot et la faiblesse numérique du corps d'armée qui lui était confié? Quant à l'objet de l'expédition, il n'était pas moins voilé dans ces instructions diplomatiques que dans l'exposé des motifs qui avaient précédé la demande de crédit : il n'y était question ni du Pape ni du pouvoir temporel. Il s'agissait non-seulement de « maintenir notre part d'influence dans les affaires de la péninsule italienne », mais de « ménager dans les *États romains* le rétablissement d'un *ordre de choses régulier* sur des bases conformes aux intérêts et aux droits légitimes des populations ». Qu'entendait-on par « un ordre de choses régulier »? Pourquoi ôter à l'État pontifical sa dénomination officielle et diplomatique pour lui donner celle d'« États romains » que l'Assemblée révolutionnaire de Rome avait substituée à l'autre? Pourquoi enfin ces vagues perspectives ouvertes à la constitution d'un nouveau gouvernement, alors qu'un ambassadeur représentait la France à Gaëte auprès du Souverain légitime?

Cependant, dès le 21 avril, l'embarquement des troupes était terminé, et, le 22, le général Oudinot, à bord du *Labrador*, atteignait les îles d'Hyères. Conformément à ses instructions, il dépêcha en avant l'un de ses aides de camp, M. Espivent de la Villeboisnet, chef d'escadron d'état-major, accompagné de M. la Tour d'Auvergne, secrétaire d'ambassade, et de M. Durand de Villiers, aide de camp du général Regnault de Saint-Jean-d'Angély.

M. Espivent aborda le 24 à Civita-Vecchia et s'aboucha avec le gouverneur (*preside*), M. Manucci, et avec la municipalité. Une déclaration, affichée aussitôt, contenait les lignes suivantes : « Le Gouvernement de la République française, toujours animé d'un esprit très-libéral, déclare vouloir respecter le vœu de la *majorité* des populations romaines et vient sur leur territoire amicalement, dans le but de maintenir sa légitime influence. Il est de plus bien décidé à ne vouloir imposer à ces populations aucune forme de gouvernement qui ne serait pas choisie par elles. » La municipalité répondit par une adresse de bienvenue et M. Espivent retourna le jour même à l'île de Giglio, où l'attendait le général Oudinot. Le lendemain 25, la flotte française prit position devant Civita-Vecchia, et, aux applaudissements de la population, le débarquement commença.

Tandis qu'il s'opérait, une frégate piémontaise, portant un bataillon lombard dit *de Manara,* du nom de son colonel, fit son entrée dans le port. Le colonel demanda la permission de débarquer. Oudinot refusa d'abord : « Vous êtes Lombards, leur disait-il, qu'avez-vous à faire à Rome ?» — « Et vous, répondit Manara, n'êtes-vous pas de Paris, de Lyon, de Bordeaux ? » Sur les représentations du gouverneur, Oudinot les laissa reprendre la mer, sous la condition, acceptée par M. Manucci et par le colonel Manara, que le bataillon débarquerait à Porto d'Anzio et qu'il n'entrerait pas à Rome avant le 4 mai. Mais, comme nous le verrons plus loin, cette promesse fut éludée.

Les troupes débarquées, le général en chef les passa en revue ; il partagea le service de la place entre les soldats romains et les soldats français et fit arborer les drapeaux des deux nations au sommet d'un arbre de liberté planté pour la circonstance. Une proclamation confirma la déclaration de M. Espivent : « Habitants des *États romains*, un corps d'armée française est débarqué sur votre territoire ;

son but n'est point d'y exercer une influence oppressive, ni de vous imposer un gouvernement qui serait opposé à vos vœux. La République française, en y portant son drapeau avant tout autre, donne un éclatant témoignage de sa sympathie envers la *nation romaine*. Accueillez-nous en frères, nous justifierons ce titre..., nous sauvegarderons l'honneur militaire de vos troupes en les associant partout aux nôtres pour assurer le maintien de l'ordre et de la liberté. Romains, mon dévouement personnel vous est acquis. Si vous écoutez ma voix, si vous avez confiance dans ma parole, je me consacrerai sans réserve aux intérêts de votre belle patrie. » Ce langage n'était pas moins inexplicable que celui des instructions ministérielles. Ne semblait-il pas qu'à l'exemple des généraux du premier Empire, le général Oudinot vînt à Rome chercher pour lui-même une principauté, en y apportant l'ordre et la liberté?

Cette singulière attitude ne pouvait être du goût de la cour de Gaëte; à Rome, elle fut jugée tout de suite. Dès le 25, l'Assemblée constituante romaine « proteste contre cette invasion inattendue, proclame sa ferme résolution de résister et rend la France responsable de toutes les conséquences ». Au reçu de cette déclaration de guerre, le général Oudinot décrète l'état de siége à Civita-Vecchia et fait occuper militairement le fort et la darse qui avaient été laissés jusque-là à la garde des troupes locales; la garnison est désarmée; le séquestre est mis sur cent cinquante caisses de fusils à destination de Rome; la municipalité reçoit défense de se réunir pour s'occuper d'objets politiques; le gouverneur Manucci, qui proteste contre ces mesures, est arrêté et emprisonné; enfin un bataillon bolonais, dit de Melara, est retenu prisonnier[1].

Après des procédés aussi peu pacifiques, il semble

[1] Mémoire présenté au Conseil d'État par M. Ferdinand de Lesseps.

que le général Oudinot aurait dû poursuivre, marcher immédiatement sur Rome, la surprendre et d'un même coup, le même jour, commencer et terminer l'expédition. Changarnier l'eût osé peut-être; Oudinot, s'il y songea, ne s'y crut pas sans doute autorisé par ses instructions. Il préféra tenter une négociation, qui lui permettrait d'obtenir quelques informations et de nouer des intelligences dans la place. Sur ses ordres, M. de Forbin-Janson, chargé d'affaires de l'ambassade française à Rome, accompagné du lieutenant-colonel du génie Leblanc, se rendit le 26 avril auprès des triumvirs, leur exposa le caractère libéral de notre intervention et demanda que Rome suivît l'exemple de Civita-Vecchia. Mazzini ne se prêta pas à ce rôle, et comment l'eût-il fait? C'était sa démission qu'on lui demandait. Il déclara que « si le vote de la majorité des représentants était conforme à son opinion personnelle, la République romaine résisterait par tous les moyens et jusqu'à l'extrémité ». Sur sa motion, l'Assemblée se déclara en permanence. Armellini, l'un des triumvirs, proposa de se fier à la loyauté des Français et de les laisser entrer dans Rome; il fut désapprouvé à l'unanimité. Les exaltés avaient seuls la parole. On agitait les chapeaux, les mouchoirs, on criait : *Aux armes! Vive la République! Guerre aux Français!* M. Cernuschi s'élançait à la tribune, et, l'écharpe tricolore à la main, il s'écriait qu'il la jetterait en mourant au milieu des barricades. Les femmes présentes dans les tribunes mêlaient leurs cris à ceux des députés. L'Assemblée adopta à l'unanimité la décision suivante : « Sur l'exposé que le triumvirat nous a fait, nous confions au triumvirat la mission de sauver la République et de repousser la force par la force. » Ce décret est signé : C. L. Bonaparte.

Le même jour, M. de Forbin-Janson, en transmettant ces nouvelles au général en chef, ajoutait : « La résistance que Mazzini et son parti peuvent tenter ne s'appuie que

sur trois ou quatre cents étrangers et les énergumènes du Cercle Populaire. La population ne les secondera pas dans leurs efforts désespérés; mais, timide par nature, elle ne se livrera aux manifestations que nous nous efforçons de provoquer, qu'alors qu'elle apprendra que vous marchez sur Rome. Ce parti que vous propose le colonel Leblanc me paraît le plus propre à nous faire atteindre notre but. » Puis, après quelques détails sur certains préparatifs de défense, il ajoutait : « Mais, je le répète, tout cela est pour la forme, et ces vélléités de résistance se dissiperont à mesure que vous approcherez... Les carabiniers sont disposés à ne point agir. La légion romaine n'est pas plus belliqueuse, à ce que l'on m'assure. Tous ces corps, en général, sont peu aguerris et peu disciplinés. Si tout ce mouvement n'est pas une comédie, il pourra coûter cher aux Romains. Si je pouvais émettre un avis en pareille matière, j'insisterais, mon général, pour que nos troupes fissent un mouvement en avant, au moins jusqu'à Palo. Vous jugerez peut-être aussi qu'il serait important pour nous d'occuper Rome avant tout mouvement des Autrichiens et des Napolitains... »

Les mêmes renseignements, les mêmes exhortations arrivaient au général de Paris et de Gaëte. La résistance ne semblait devoir être ni sérieuse ni possible. Quelques intelligences pratiquées dans l'intérieur de Rome donnaient à espérer une manifestation favorable aux Français. Sturbinetti, général de la garde civique, s'abstiendrait, disait-on, et se bornerait à maintenir l'ordre; Bartolomeo Galletti, qui commandait les carabiniers, laissait entendre qu'il ne les mettrait pas en ligne; on les croyait d'ailleurs bien disposés pour le Pape, et n'attendant qu'une occasion pour arborer sa cocarde; le marquis Campana, ayant répandu beaucoup d'argent, croyait s'être fait beaucoup de partisans. Le général Oudinot, en se décidant à marcher sur Rome, avait donc lieu de croire que « la résis-

tance ne serait pas sérieuse », et qu'il y serait reçu à bras ouverts. Il comptait sans Mazzini, élu triumvir le 29 mars et qui soufflerait la résistance; il comptait sans ces bandes révolutionnaires dont la cohésion et l'audace ont toujours raison d'une majorité honnête, mais sans organisation.

D'ailleurs, tous les renseignements qu'Oudinot recevait le 26, vrais ce jour-là, cessaient de l'être le lendemain, tant le triumvirat se hâtait de prendre des dispositions militaires. Rome fut mise en état de siége; on interdit tous les journaux, sauf le *Moniteur romain* et le *Bulletin officiel;* on créa une cour martiale. La défense était organisée par quartiers; Amadei fut nommé directeur des barricades, avec l'assistance de représentants du peuple. On en construisait aux environs des portes Portèse, San-Pancrazio, Cavaleggieri, Angelica et Pia; arbres, maisons, villas, constructions de toute sorte furent abattus à un mille des portes, et les murs intérieurs percés de meurtrières. On requérait les armes, les chevaux; les citoyens étaient invités à porter l'or et l'argent à la Monnaie, où ils recevraient l'équivalent en papier; les religieux, dont la République annulait les vœux, étaient appelés à « défendre la patrie pour laquelle ils avaient prié jusqu'aujourd'hui [1] ».

Mais plus que toutes ces mesures, l'arrivée subite de Garibaldi, le 27 avril, changeait les conditions de la lutte. Il amenait avec lui une légion de quinze cents hommes recrutés dans l'État pontifical. L'état-major était américain, composé d'anciens compagnons d'armes de Garibaldi à Montevideo. Ce corps avait une haute paye qui ne subissait pas de retard. Des enfants de douze ou quatorze ans s'y trouvaient mêlés à des vétérans et à ces éléments

[1] *Bollettino delle leggi della Repubblica Romana.* Roma, 1849, p. 475-512.

impurs qui ne recherchent dans la confusion de la guerre que l'impunité et la licence. Les officiers y étaient à proportion plus nombreux que les soldats : le cuisinier du général était lieutenant. Du reste, l'avancement n'était ni fixe ni régulier; les grades étaient donnés au plus courageux; souvent le fusilier de la veille devenait le lendemain capitaine, tandis que le capitaine reprenait le mousquet.

Le 29, arriva le bataillon lombard (600 hommes) qui, débarqué à Porto d'Anzio, reçut à Albano, du ministre de la guerre, l'ordre d'entrer à Rome. Les troupes disponibles, en dehors de la garde civique, formaient un effectif d'environ dix mille hommes. Un Génois, Avezzana, qui avait dirigé contre le général La Marmora la révolte de Gênes, était ministre de la guerre et avait tous les corps sous son commandement. Il les passa en revue sur la place Saint-Pierre, et, pris d'un enthousiasme qui ne redoutait pas l'hyperbole, il s'écria dans une proclamation : «*Le peuple romain* s'est levé *romainement* » (*Il popolo romano si è levato romanamente*). Pour donner l'exemple, les députés s'étaient armés de fusils. Jusque-là, les divers corps qui composaient l'armée romaine avaient joué à la guerre; leurs costumes, leurs armes, la profusion des drapeaux, des plumets et des cocardes, les uniformes de fantaisie avaient donné à la ville un aspect de théâtre militaire; mais, lorsqu'arriva la nouvelle de l'approche des Français, la décoration changea subitement, les troupes régulières reprirent le haut du pavé; carabiniers, régiments de ligne, artilleurs, garde civique se montrèrent bien équipés et dans une tenue martiale. Tout donnait à penser que les Romains avaient accepté la lutte et qu'ils entendaient la soutenir à outrance.

Le général Oudinot se mit en marche le 28 avril. Il laissa dix-sept cents hommes à Civita-Vecchia; il en prit avec lui cinq mille huit cents. Il n'avait ni canon de siége, ni

moyens d'escalade. Il arriva le soir à Palo, le lendemain à Castel di Guido. Son fils, le capitaine Oudinot, envoyé en reconnaissance, fut, à deux lieues de Rome, accueilli à coups de fusil. Premier démenti à une proclamation du général qui promettait à son armée qu'elle n'aurait qu'à se montrer pour être acclamée. Néanmoins on poursuivit. Sur un espace de deux milles, des poteaux plantés de distance en distance portaient, écrit en gros caractères, l'article 5 de la Constitution française ainsi conçu : « La République française respecte les nationalités étrangères, comme elle entend faire respecter la sienne... et n'emploie jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple. » Deuxième démenti à ces bonnes dispositions qui nous étaient annoncées. La bataille allait s'engager : c'était le troisième démenti que Mazzini chargeait Garibaldi de nous infliger.

Le 30, les Français quittèrent Palo à quatre heures du matin ; ils déposèrent les sacs à la Maglianella à deux lieues de Rome, dans la prévision d'un combat. Arrivés à deux kilomètres de la ville, ils s'engagèrent dans une route encaissée qui va buter au saillant de l'enceinte du Vatican, puis fléchit à droite, et, parallèlement au rempart, conduit à la porte Cavalleggieri, au pied de la cité Léonine. Mais à peine débouchaient-ils en face du saillant que deux coups de canon à mitraille, qui enfilaient la route, arrêtèrent les éclaireurs. Malgré ces signes non équivoques d'hostilité, on persista. La première brigade fut disposée sur les hauteurs, à droite et à gauche de la route, et l'artillerie battit le rempart, tandis que la seconde brigade s'avançait à gauche sous le feu des bastions pour gagner la porte Angelica, au nord du Vatican. Des deux côtés, même insuccès. L'artillerie de la place commandait le passage, et les troupes, lancées à l'assaut avec des sacs à poudre, ne rencontrèrent qu'une poterne bouchée avec de la terre au lieu de la porte Cavalleggieri, située à huit cents mètres

plus loin sur la droite. La deuxième brigade qui tentait d'arriver à la porte Angelica, en dépassant le deuxième bastion, se trouva à découvert sous le feu, et, pendant quelques heures, abandonna deux canons. Sur la droite, le colonel Picard avait été envoyé avec plusieurs compagnies du 20e de ligne, pour tenir les hauteurs et surveiller les tirailleurs ennemis qui venaient de la porte San-Pancrazio et menaçaient nos derrières. Il combattit toute la journée; vers le soir, il approchait de la porte San-Pancrazio. Galletti, avec la garde civique, lève en l'air un drapeau blanc. A ce signal attendu, le colonel Picard fait ôter les baïonnettes, s'abouche avec l'ennemi et se laisse conduire dans Rome auprès du ministre de la guerre. Cependant une masse compacte de soldats romains entoure sa troupe, la désarme et la déclare prisonnière de guerre. Ces soldats, au nombre de deux cent cinquante, furent menés dans la ville au milieu d'injurieux applaudissements; un aumônier qui se trouvait parmi eux, pris pour un jésuite, fut l'objet de mauvais traitements, et l'évêque *in partibus* d'Hesebon, Mgr Luquet, qui allait porter secours aux Français blessés, fut arrêté, maltraité et conduit devant Avezzana où, sous les yeux mêmes du ministre, il fut menacé de mort[1].

Tandis que l'enthousiasme éclatait à Rome autour de ces étranges vainqueurs, les troupes françaises se ralliaient à la Maglianella; la 2e brigade (Levaillant), voulant reprendre les deux canons qu'elle avait aventurés, ne put opérer sa retraite que dans la nuit; d'autres compagnies, engagées dans le faubourg, rétrogradèrent sous le feu de la place. Il y eut de notre côté quatre-vingts morts et deux cent cinquante blessés; plus, les deux cent cinquante prisonniers du 20e de ligne. Les Romains, tirant pour la plu-

[1] Le rapport des triumvirs (*Bollettino*, etc., p. 605) ne dit pas mot de ce guet-apens.

part à couvert, n'eurent guère que quatre-vingts hommes tués ou blessés.

Si le général Oudinot est tout à fait excusable, à raison des renseignements qu'il avait reçus, d'avoir supposé que les Romains lui ouvriraient leurs portes sans combat ou après un simulacre de lutte, il est plus difficile de le justifier d'avoir, en poussant à bout l'entreprise, fourni aux républicains de Rome l'apparence même d'une victoire. Avec la faible colonne qu'il commandait, une reconnaissance était seule possible; dès que la résistance se manifestait ouvertement et avec ensemble, il devait se retirer sur Castel di Guido ou Palo, s'y fortifier et attendre là les instructions du Gouvernement, du matériel et des renforts. Ce n'était encore qu'une méprise; mais, par l'élan téméraire des troupes et par la condescendance du général, cette méprise se transforma tout à coup en un échec pour nos armes. On n'avait pu songer à prendre Rome d'assaut, en quelques heures, par le point le plus fort de l'enceinte, avec une poignée de soldats. On parut l'avoir tenté sans y avoir pu réussir.

VI. — L'échec militaire était facile à réparer; l'échec moral qui en ressortait pour le Gouvernement était bien plus grave. M. Odilon Barrot avait affirmé devant l'Assemblée que l'expédition n'était chargée ni d'attaquer ni de secourir la République romaine; néanmoins, après avoir, sans déclaration de guerre, débarqué à Civita-Vecchia, nos troupes avaient marché sur Rome et combattu les soldats de la République romaine. Il avait laissé entendre que la crise révolutionnaire de Rome s'était déjà dénouée d'elle-même par la chute de ses chefs d'aventure, et c'étaient les troupes de ces autorités moribondes qui nous infligeaient une défaite! Deux questions se posaient : dans le passé le cabinet avait-il été sincère? dans l'avenir,

allait-il continuer la campagne, et, pour un point d'honneur militaire, attaquer cette fois ouvertement et chercher à renverser le gouvernement qui siégeait à Rome?

Les nouvelles n'arrivaient pas ou le ministère ne se hâtait pas de les publier. Mais l'opposition de gauche mieux informée, ou qui n'avait pas lieu d'en faire mystère, saisit l'Assemblée d'une demande d'interpellation. On lut des lettres de Marseille, de Toulon, signalant un échec sérieux, presque une déroute, des pertes nombreuses pour les Français, la présence à Rome d'aventuriers étrangers qui prolongeraient la résistance. M. Jules Favre, auteur du rapport à la suite duquel avait été autorisée l'expédition, affectait de s'en considérer comme responsable, et demandait en son propre nom des explications au ministère. Il allait plus loin : il voulait que l'Assemblée, qu'il prétendait avoir été trompée dans l'exécution de ses décisions, s'emparât de la direction de l'expédition, ou, tout au moins, que deux représentants du peuple fussent envoyés à l'armée en qualité de commissaires de l'Assemblée, à l'exemple des missions données autrefois par la Convention à quelques-uns de ses membres. Lamoricière, avec plus de modération, se borna à inviter le ministère à communiquer à une commission les instructions du général en chef. Un peu confus, le ministère se hâta d'adhérer à cette proposition.

La commission nommée était exclusivement républicaine[1]. M. Goudchaux en était président, M. Chavoix secrétaire, M. Senard rapporteur : trois noms qui signifiaient opposition chagrine, hostilité profonde, dangereuse habileté. Lors de la loi sur les clubs, M. Senard avait déjà gagné une victoire sur le cabinet. La résolution à la-

[1] MM. Freslon, Grévy, Gouin, Lamoricière, Dupont (de Bussac), Lanjuinais, Roger (du Loiret), Subervic, Chavoix, Coquerel, Dubodan, Schœlcher, Goudchaux, Alem-Rousseau, Senard.

quelle s'arrêta la commission se ressentait de la modération qu'affectait le rapporteur : « L'Assemblée nationale invite le Gouvernement à prendre sans délai les mesures nécessaires pour que l'expédition d'Italie ne soit pas plus longtemps détournée du but qui lui était assigné. » Ainsi, pas de mise en accusation, pas d'empiétement sur les droits du pouvoir exécutif, pas d'envoi de commissaires, aucune mesure extrême. La commission se bornait à constater la contradiction qu'elle apercevait entre le vœu de l'Assemblée et la conduite tenue ; mais dans ces conjonctures difficiles, que devait faire le Gouvernement? Elle ne le disait pas, elle ne le savait pas peut-être ; elle se faisait même un facile honneur de sa discrétion.

Si le Gouvernement s'était prêté à faire les communications qui lui étaient demandées, il n'accepta pas avec la même résignation les conclusions de la commission. M. Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères, contesta qu'il y eût désaccord entre les instructions données et l'attitude prise. Il établit que le territoire romain n'avait pas été considéré par l'Assemblée comme inviolable puisqu'elle avait autorisé un débarquement, même de vive force, à Civita-Vecchia ; que rester là, à ce point extrême du territoire, c'était se désintéresser des événements et attendre l'arme au bras l'accomplissement des faits qu'on voulait prévenir ; que le Gouvernement entendait bien couvrir son agent, mais qu'il n'était pas prouvé que celui-ci eût manqué à ses instructions. Arrivant au texte de la résolution : « Soyez, disait-il, plus pressants et plus précis. Il n'y a à prendre qu'un de ces deux partis : il faut ou que vous déclariez que l'Assemblée nationale entend soutenir la République romaine contre ses ennemis intérieurs et extérieurs, ou bien on veut que le Gouvernement envoie à l'expédition française l'ordre de rétrograder et de se retrancher dans les murs de Civita-Vecchia. (*A gauche :* Oui, oui!) Eh bien, non! (*Vive approbation*

à droite.) Non, ce n'est pas au moment où le Gouvernement est convaincu qu'une armée autrichienne marche sur les États romains, ce n'est pas dans ce moment que nous ferons reculer notre armée! »

De grossières et fréquentes interruptions partant des bancs de l'extrême gauche[1] avaient assailli le ministre; la réponse de M. Senard fut au contraire accompagnée d'applaudissements. Il rappela l'article 5 de la Constitution « qui ne permettait ni au Gouvernement de demander ni à l'Assemblée d'accorder que nos troupes servissent à détruire un gouvernement constitué par la seule force de la nationalité qui se l'était donné ». Sans entrer dans les détails, il signala à grands traits les contradictions du Gouvernement; mais il ne réclama ni le retrait des troupes, ni un blâme contre le général : « Il faut s'en prendre au ministère (*Très-bien! très-bien! sur plusieurs bancs!*) dont les instructions ne sont pas conformes à la véritable pensée des résolutions de l'Assemblée nationale. » Du reste, il ne tenta ni d'éclairer le Gouvernement sur les vues de l'Assemblée, ni d'indiquer la voie dans laquelle il fallait entrer. C'était le vote ambigu du 16 avril qu'il s'agissait d'interpréter à nouveau, en laissant au Gouvernement l'embarras et les périls de l'interprétation; c'était l'attitude de gens qui, au pouvoir, n'auraient pas suivi peut-être une ligne différente de celle qu'ils blâmaient, mais qui, hors du pouvoir, se croyaient tenus de blâmer ce qu'ils n'avaient pu faire eux-mêmes.

Cette résolution de la commission, obscure comme un oracle, réunit 328 voix contre 241, au total 569 votants, à peine le chiffre nécessaire pour que le vote fût valable.

[1] *Vives clameurs à gauche* : C'est une horreur! c'est une trahison! *Le citoyen Millard* : « Nous ne pouvons pas entendre de pareilles infamies! » — *Voix à gauche* : C'est honteux! — *Le citoyen Lefrançois* : « Descendez de là, c'est trop! » — *Le citoyen David* (*d'Angers*) : « C'est honteux! Vous êtes des traîtres! » etc., etc.

Des cris nombreux de : *Vive la République!* accueillirent la proclamation du scrutin, comme si, auprès de certains représentants, le blâme infligé à une armée française équivalait à un triomphe pour les idées républicaines.

Le ministère était directement atteint : il ne s'en émut pas. Chaque vote d'improbation glissait sur lui sans l'ébranler. Il n'estimait ni que cette majorité représentât l'opinion publique, ni que, à la veille d'être renversée par les élections prochaines, elle eût le droit de disposer sans retour de la politique du pays. C'était donc par respect pour les tendances de l'opinion générale, qui se laissaient clairement pressentir, que le Président de la République et ses ministres tenaient une conduite en apparence peu respectueuse pour la majorité parlementaire. Ils temporisaient, louvoyaient, traînaient en longueur, convaincus que la majorité prochaine de l'Assemblée législative abandonnerait les errements de la Constituante et marcherait dans un sens tout différent. De leur côté, les républicains, par des interpellations quotidiennes, par des escarmouches incessantes, rachetaient le temps qui leur allait manquer, sans que ces luttes (que j'exposerai dans le livre suivant) obtinssent le résultat qu'ils en attendaient, à savoir, le renversement du ministère.

Cette lutte ouverte, le Président de la République ne craignit pas de l'attiser. Le jour même où l'Assemblée rendait ce vote où les préoccupations politiques étouffaient toutes sympathies pour nos soldats, le journal *la Patrie*, dépositaire privilégié des communications semi-officielles, publiait la lettre suivante, adressée par Louis-Napoléon au commandant en chef du corps expéditionnaire : « Mon cher général, la nouvelle télégraphique qui annonce la résistance inattendue que vous avez rencontrée sous les murs de Rome m'a vivement peiné. J'espérais, vous le savez, que les habitants de Rome, ouvrant les yeux à l'évidence, recevraient avec empressement une armée qui

venait accomplir chez eux une mission bienveillante et désintéressée. Il en a été autrement, nos soldats ont été reçus en ennemis. Notre honneur militaire est engagé. Je ne souffrirai pas qu'il reçoive aucune atteinte. Les renforts ne vous manqueront pas. Dites à vos soldats que j'apprécie leur bravoure, que je partage leurs peines, et qu'ils pourront toujours compter sur mon appui et ma reconnaissance. »

M. Drouyn de Lhuys avait dit à la tribune : « Nous ne reculerons pas. » La lettre du Président, avec plus d'autorité, redisait la même chose, mais elle le redisait après le vote de l'Assemblée. M. Grévy en demanda compte au ministère, comme d'un acte public, officiel. Pour qu'on n'en méconnût pas le caractère, le général Changarnier la mit à l'ordre du jour de l'armée de Paris : « Elle doit, ajoutait-il, fortifier l'attache de l'armée au chef de l'État, et elle contraste heureusement avec le langage de ces hommes qui, à des soldats français placés sous le feu de l'ennemi, voudraient envoyer pour tout encouragement un désaveu. » Ces deux actes semblaient un défi. M. Ledru-Rollin proposait de mettre le ministère en accusation, M. Jules Favre de nommer une commission de gouvernement. L'Assemblée était en demeure de se prononcer : voulait-elle persister dans son vote du 8 mai et condamner la politique du Président ? M. Jules Favre avait lu une lettre d'Avezzana, le ministre de la guerre romain, qui osait prétendre que plusieurs de nos soldats s'étaient offerts à déserter le drapeau français pour aller combattre les Autrichiens. L'Assemblée s'indigna de cette injurieuse supposition; on ne voyait pas non plus sans répulsion cette habitude que prenaient les orateurs de la gauche d'emprunter leurs arguments aux correspondances soit des Français expatriés qui nous avaient combattus sous les murs de Rome, soit des autorités romaines qui avaient mis notre armée hors la loi. Les généraux, les ministres

élevèrent des protestations énergiques, et l'Assemblée, par 329 voix contre 292 (621 votants), prononça l'ordre du jour.

VII. — Si le Président de la République, si le général Changarnier agissaient à l'aise sans s'inquiéter de l'Assemblée, il n'en pouvait être de même des ministres que regardait le soin de les défendre. Aussi leur première préoccupation fut-elle d'exécuter la résolution du 8 mai, autant du moins qu'il était possible d'en deviner le sens. M. Drouyn de Lhuys appela aussitôt M. Ferdinand de Lesseps qui, ancien ministre de la République à Madrid, venait d'être désigné pour la mission de Berne. Issu d'une famille consulaire, élève consul en 1828, consul général en 1847, M. de Lesseps avait fait preuve dans plusieurs occasions d'un sang-froid et d'un courage éminents. En mai 1842, lorsque Barcelone rebelle avait été châtiée par Espartero, M. de Lesseps s'était jeté entre les vainqueurs et les vaincus ; de concert avec le commandant de la station navale, il avait fait embarquer le chef de la révolte, Van Halen, avec sa femme et ses filles, et protégé si énergiquement toute la colonie européenne que la plupart des puissances lui avaient envoyé les insignes de leurs ordres. Moins diplomate qu'homme d'action, M. de Lesseps se crut destiné à réparer l'échec du 30 avril et à obtenir par son énergie personnelle le résultat que le général Oudinot avait poursuivi vainement par les armes.

A peine nommé, il offrit de partir et partit le soir même, après avoir entretenu M. Drouyn de Lhuys, M. Odilon Barrot et le Président de la République. Ces diverses conversations ne lui apprirent rien de plus que la séance des 7-8 mai à laquelle il avait assisté. Le Président exprima sa ferme intention qu'on évitât à tout prix de confondre l'action de la France avec celle de l'Autriche

et de Naples; M. Odilon Barrot ne cacha pas les embarras que donnait au Gouvernement l'affaire du 30 avril; quant à M. Drouyn de Lhuys, non-seulement il donna à M. de Lesseps des instructions écrites, mais il le mit en relations avec un envoyé de la République romaine, M. Michele Accursi, qui, sous le triumvirat, avait rempli les fonctions de ministre de l'intérieur. M. Accursi, retournant à Rome, devait voyager avec M. de Lesseps et lui faciliter l'entrée en négociations avec les autorités romaines, et spécialement avec Mazzini.

Les instructions n'étaient ni plus ni moins explicites que celles qu'avait reçues le général Oudinot et ne paraissaient guère se ressentir des débats qui avaient agité l'Assemblée. Il s'agissait toujours « de soustraire les *États de l'Église* (!) à l'anarchie qui les désole, et d'empêcher que le rétablissement d'un pouvoir *régulier* n'y soit attristé et même compromis dans l'avenir par une aveugle réaction ». Il fallait encore « s'abstenir de tout ce qui pourrait donner lieu aux hommes investis en ce moment, dans les États romains, de l'exercice du pouvoir, de croire ou de faire croire que nous les considérions comme un gouvernement régulier »; il fallait d'autre part « éviter toute parole, toute stipulation propre à éveiller les susceptibilités du Saint-Siége et de la conférence de Gaëte, trop portés à croire que nous sommes disposés à faire bon marché de l'autorité et des intérêts de la cour de Rome ». M. Drouyn de Lhuys recommandait en outre à M. de Lesseps d'emporter deux exemplaires du *Moniteur* du 8 mai, l'un pour lui, l'autre pour le général Oudinot. Mais, si l'on rapproche cette invitation du texte des instructions, n'y a-t-il pas lieu de se demander si le ministre des affaires étrangères ne désirait pas que son envoyé s'inspirât du discours qu'il avait lui-même prononcé bien plutôt que de ceux de MM. Favre et Senard? M. de Lesseps se crut le représentant officiel de l'Assemblée : il n'était que

l'agent d'un gouvernement qui s'était laissé battre, mais qui n'avait pas varié dans son but.

Tandis que M. de Lesseps, plein de confiance et d'illusions, s'acheminait vers Rome, le ministre des affaires étrangères expédiait au général Oudinot la dépêche suivante : « Faites immédiatement dire aux Romains que nous ne voulons pas nous joindre aux Napolitains contre eux. Poursuivez des négociations dans le sens de vos déclarations. *On vous envoie des renforts, attendez-les. Tâchez d'entrer à Rome, d'accord avec les habitants, ou, si vous êtes contraint d'attaquer, que ce soit avec les chances de succès les plus positives.* » Que signifiait donc la mission de M. de Lesseps? à quoi tendait-elle? N'était-ce pas une concession temporaire au vote de l'Assemblée? La dépêche au général n'exprimait-elle pas au contraire la pensée vraie du ministère et surtout celle du Président de la République?

Nos troupes s'étaient retirées le lendemain seulement de l'affaire du 30 avril, sans être poursuivies ; les jours suivants, aucun ennemi n'avait paru. Mais, sans vivres dans cette campagne romaine presque déserte, n'ayant que peu de munitions de guerre, embarrassée de blessés pour lesquels tous les transports réunis ne suffisaient pas, la division devait nécessairement se rapprocher de sa base d'opérations et des magasins organisés à Civita-Vecchia, pour se ravitailler et se préparer à une attaque plus régulière. Elle se replia sur Palo ; les blessés furent évacués sur la Corse. Au bout de quelques jours, l'armée, renforcée de la brigade Chadeysson et du reste de la brigade Levaillant (en tout dix mille hommes), bien ravitaillée en vivres, en munitions, en objets de campement, reprit le 10 mai sa marche vers Rome. Le 16 mai, elle en était à deux kilomètres et couronnait toutes les hauteurs, depuis la casa Maffei, sur la route de Civita-Vecchia, jusqu'à Santa-Passera, sur le bas Tibre. Une colonne,

composée du 36e de ligne et de cent chasseurs à cheval, sous les ordres du colonel Blanchard, s'établit à l'Acqua Traversa, sur la route de Florence, pour intercepter les communications du dehors avec Rome, tandis qu'un demi-bataillon occupa Fiumicino, petit port à l'embouchure du Tibre, tant pour appuyer notre droite que pour faciliter l'arrivage des convois par eau. Le général en chef transporta son quartier général à la Villa Santucci, près des collines de Santa-Passera, sur la via Portuense [1].

C'est dans ces positions que, le 15 mai, M. de Lesseps, arrivant à Castel di Guido, trouva l'armée française. Après un court entretien avec le général Oudinot, il se rendit à Rome. La ville lui parut en armes et la population décidée à la résistance. Les triumvirs exprimèrent le désir de le voir ; il leur fit visite. Il s'empressa de leur déclarer qu'il venait chercher la vérité sur l'état des esprits; que le but de la France était d'employer tous les moyens compatibles avec sa dignité et son honneur militaire pour empêcher une lutte déplorable entre Français et Romains; il laissa entrevoir un armistice. Triumvirs, députés, personnages influents lui parurent favorables à sa mission. Le consul anglais, M. Freeborn, chez qui M. de Lesseps avait recueilli ses premiers renseignements, aurait bien maladroitement servi la politique traditionnelle de lord Palmerston, s'il n'eût pas essayé d'annuler une intervention française. A notre envoyé, il montrait Rome armée, les esprits hostiles au retour de la Papauté ; à Mazzini, il conseillait d'accepter un arrangement qui terminerait notre expédition à son début. M. de Lesseps était déjà sous le charme de Mazzini, et c'est au dictateur de Rome qu'il demandait une note sur la situation des esprits. Cette

[1] *Siége de Rome en* 1849, par le général Vaillant. Paris. Imprimerie nationale, 1851.

note, il l'envoyait au ministre des affaires étrangères : « Vous la trouverez sans doute remarquable », écrivait-il.

Ce changement d'allure dans notre diplomatie eut le jour même (16 mai) son effet. « Une colonne de 12,000 hommes, infanterie, cavalerie et artillerie, est sortie aujourd'hui à cinq heures du soir pour aller combattre les Napolitains. » Cette nouvelle, que M. de Lesseps annonçait ainsi avec cette tranquillité, avait pourtant une gravité toute particulière. C'est à la faveur de l'armistice, non encore signé, mais verbalement promis, que les Romains, libres d'inquiétude de notre côté, pouvaient attaquer les Napolitains. Sans doute, nous ne faisions pas cause commune avec ceux-ci; mais nos ambassadeurs n'étaient-ils pas à Gaëte à côté de ceux du roi de Naples, engagés avec eux dans les conférences qu'avait provoquées le Saint-Père, alliés moraux tout au moins? Ainsi, quelques heures seulement après l'entretien de M. de Lesseps avec Mazzini, nous passions déjà pour les protecteurs de cette république avec laquelle nos ministres répudiaient toute solidarité; et, comme pour confirmer l'apparente bonne volonté de la France pour les autorités romaines, bonne volonté dont quelques députés romains se permettaient de douter, M. de Lesseps donnait en preuve la conduite récente du général Oudinot qui, pour garder toute son indépendance d'action, avait invité Mgr Valentini à quitter Civita-Vecchia où l'avait envoyé le Pape pour y représenter l'autorité pontificale restaurée.

Une suspension d'armes fut verbalement convenue de part et d'autre et les négociations commencèrent. Pour éviter de traiter avec un pouvoir exécutif que la France ne voulait pas reconnaître, M. de Lesseps avait suggéré l'avis d'une députation de trois membres, émanée de l'Assemblée, qui se rendrait avec lui au quartier général. L'Assemblée constituante romaine adopta ce vœu et nomma trois députés : M. Sturbinetti, ancien président

de la Chambre et commandant de la garde civique; M. Audisio, du parti constitutionnel et qui, le 9 février, avait voté contre la proclamation de la République, et M. Cernuschi. Celui-ci s'excusa comme Milanais et fut remplacé par un sieur Agostini, ancien rédacteur de l'*Epoca,* la feuille révolutionnaire qu'inspirait Sterbini. Mais, lorsqu'il s'agit de traiter, les députés déclarèrent qu'ils n'avaient pouvoir que d'entendre et de référer, de sorte que, sous peine de ne rien faire, M. de Lesseps fut contraint de négocier directement avec le triumvirat ou de l'accepter comme intermédiaire avec l'Assemblée.

Dans un premier projet, le pouvoir exécutif devait cesser ses fonctions et être remplacé par un gouvernement provisoire composé de citoyens romains, désignés par l'Assemblée constituante; la forme du gouvernement définitif était abandonnée à un scrutin ultérieur. A la suite d'une conférence avec les autorités romaines, cette rédaction parut inadmissible même à M. de Lesseps qui y substitua la suivante : « Art. 1er. Les États romains réclament la protection fraternelle de la République française. Art. 2. Les populations romaines ont le droit de se prononcer librement sur la forme de leur gouvernement. Art. 3. Rome accueillera l'armée française comme une armée amie. Les troupes françaises et romaines feront conjointement le service de la ville. *Les autorités romaines fonctionneront suivant leurs attributions légales.* » Entrée de l'armée française à Rome; maintien du triumvirat qui, dans le premier projet, devait démissionner : tels étaient les deux points principaux de ce projet.

L'Assemblée romaine le rejeta à l'unanimité. Elle fit observer que les mots « *République romaine* » en étaient soigneusement écartés; qu'il ne contenait rien de plus que les proclamations du général Oudinot, lesquelles avaient été suivies de l'attaque du 30 avril; qu'au surplus, Rome n'avait pas besoin de protection : « C'est à la frontière

toscane, c'est à Bologne qu'on peut protéger Rome aujourd'hui. » Ce langage, Mazzini ou ses amis l'avaient déjà tenu à l'abbé Gioberti : soldats français, soldats piémontais n'étaient bons qu'à aller au feu, tandis que Mazzini, couvert par leurs baïonnettes, régnerait pontificalement à Rome! A la dépêche officielle, il avait joint une lettre : « Si les troupes s'éloignaient, écrivait-il, si nos fusils nous étaient rendus, si le gouvernement actuel était reconnu comme l'expression de la volonté du pays, il est probable que le général serait admis avec son état-major et une garde d'honneur, non pas à titre d'occupation, mais de visite fraternelle et de vérification. » (Lettre du 19 mai.) L'Assemblée romaine s'était engagée à formuler un nouveau projet qui serait remis le lendemain; la journée du 20 s'étant passée sans qu'aucune communication se produisît, MM. Oudinot et de Lesseps signèrent de concert une déclaration de rupture des négociations. Néanmoins, M. de Lesseps prit sur lui de ne pas la transmettre immédiatement au triumvirat, soit qu'il attendît encore de Rome le nouveau projet, soit que l'idée de terminer brusquement sa mission et de la frapper de stérilité froissât son amour-propre et sa légitime ambition.

En réalité, il ne s'abusait pas moins sur les sentiments du gouvernement français que sur ceux de Mazzini. Entre les prétentions de l'un et de l'autre, il y avait une opposition absolue : Mazzini entendait que son gouvernement fût reconnu, le ministère français n'y consentait à aucun prix : où était le terrain de conciliation? Tandis que notre envoyé s'obstinait à la poursuite d'un but chimérique, le Gouvernement envoyait au camp le général du génie Vaillant et le général d'artillerie Thiry. C'était clairement indiquer que le cabinet ne reculait pas devant l'idée d'un siége et d'une reprise d'hostilités. Le général Vaillant était porteur en outre d'instructions précises qui ne devaient plus permettre d'hésitation au commandant de l'ex-

pédition. Telle était même la ferme volonté du cabinet, que, prévoyant le cas où le général Oudinot ne se montrerait pas assez empressé à rompre la suspension d'armes, il avait, par un ordre secret, autorisé le général Vaillant à prendre le commandement en chef.

Ces instructions nouvelles, bien qu'il ne les connût qu'imparfaitement, inspiraient sans doute le général Oudinot lorsqu'il écrivait, le 21 mai, à M. de Lesseps : « ... Je vois avec peine que votre dévouement n'est point payé d'un juste retour à Rome. Aucune des promesses qu'on vous avait faites ne se réalise. On oppose sans cesse des subterfuges, des faux-fuyants à votre persévérante loyauté... *Il nous faut la paix ou la guerre.* Si on veut sincèrement la paix, entrons dans Rome. Veut-on faire un nouvel appel aux armes? La science militaire et la valeur française triompheront promptement, soyez-en certain, de tous les obstacles. C'est donc, à mon avis, une réponse nette et précise que nous devons réclamer..... » M. de Lesseps se décida, seulement alors, à transmettre au triumvirat la déclaration de rupture, signée depuis le 19 mai, mais en ajoutant *de son chef* « que le général et lui notifieraient *huit jours à l'avance* la cessation de l'armistice ».

Oudinot ne connaissait ni ne ratifiait cette concession nouvelle, car il lui écrivait encore le 23 : « Ma confiance en vous est grande, vous le savez; toutefois je ne dois pas vous dissimuler que personne, absolument personne ne s'associe à vos espérances; on les prend pour des illusions. En résumé, déclarez aux triumvirs que, puisqu'ils n'ont point adopté les bases de votre proposition, la suspension des hostilités est rompue. Voilà ce que, dans votre intérêt, dans l'intérêt de l'armée, dans l'intérêt de la France, nous vous prions de faire sans plus de retards. Le général Vaillant craint de ne vous l'avoir pas dit assez; je suis son interprète et celui de tous mes compagnons d'armes » A

cette lettre particulière en était jointe une autre d'un caractère officiel et destinée à être communiquée aux autorités romaines.

VIII. — M. de Lesseps pouvait-il conserver quelque illusion sur le succès de ses efforts? Il est permis d'en douter. Sa vie même commençait à être en danger à Rome : on lui laissait entendre qu'il aurait le sort de Rossi. Un soir sa voiture fut entourée d'une foule menaçante, et il dut se frayer passage un pistolet à la main. Le 21 mai, M. de La Tour-d'Auvergne arrivait au palais de l'ambassade, au moment où des Français y étaient tranquillement réunis. Un groupe d'individus voulut envahir la salle; promptement expulsés, ils attendirent à la porte, dans le voisinage d'un poste militaire romain, la fin de la délibération. Aucun agent de la force publique n'intervint, malgré les vociférations indécentes et les gestes provocateurs de cette bande. Lorsque la voiture de M. de La Tour-d'Auvergne sortit de l'hôtel, les insultes recommencèrent et l'on tenta d'arrêter les chevaux [1]. Mazzini prétendit, pour expliquer l'hésitation du poste romain, que les vociférateurs se composaient exclusivement de Français.

D'autres circonstances trahissaient bien visiblement le double jeu de Mazzini. Il avait fait traiter avec de grands égards les soldats du 20e de ligne, qu'un guet-apens avait, le 30 avril, mis au pouvoir des Romains; il offrit même au général Oudinot de les échanger contre le bataillon lombard de Melara, retenu prisonnier à Civitā-Vecchia; mais en même temps il les faisait circonvenir, même par d'infames moyens, pour les arracher au drapeau français ou pour les engager à semer dans leurs régiments la trahi-

[1] Lettre de M. de Lesseps, du 22 mai, au triumvirat.

son. Autre fait : Sur le conseil de M. de Lesseps, Oudinot avait fait cadeau aux Romains d'un caisson d'ambulance. Pour ne pas rester en retour de bons offices, Mazzini envoya au camp français une députation avec une voiture chargée de cinquante mille cigares et de deux cents livres de tabac. Mais les caisses de cigares et les paquets de tabac contenaient, en milliers d'exemplaires, une adresse aux soldats français, où on lisait les phrases suivantes : « Un gouvernement de traîtres et de lâches, renégats de tous les régimes, déshonore la France et trahit la liberté... Ils ont cru, les misérables, trouver en vous les instruments serviles d'une politique indigne... Soldats ! vous ne voudrez pas vous rendre complices du crime de lèse-nation... Vous défendrez avec nous la République romaine..., etc. » Mazzini exhortait donc nos soldats à la trahison ! Et la proclamation se terminait ainsi : « L'armée française a voté pour les candidats les plus radicaux. » C'est en effet sur la nouvelle Assemblée que comptait Mazzini pour détourner l'orage qui menaçait la République romaine : la Montagne lui avait promis une insurrection à Paris, et il l'attendait !

L'arrivée du général Vaillant, les atermoiements de Mazzini, le développement des travaux de défense à Rome éveillèrent enfin les soupçons et la sagacité de M. de Lesseps. Sans renoncer à l'idée de l'armistice, il écrivit (22 mai) au ministère des affaires étrangères qu'à son avis il était urgent de faire partir de Toulon et de Marseille, le plus promptement possible, de 20 à 25,000 hommes. Il ajoutait : « Surtout n'envoyez pas de nouveau matériel de siége. Ce sont des troupes qu'il faut ; avec elles, l'Autriche craindra de nous faire la guerre, tandis qu'avec une augmentation de matériel de siége, nous paraissons décidés à foudroyer Rome, *ce à quoi, dans aucune circonstance, je ne prêterais les mains.* » Enfin, inquiet sans doute de l'opposition soudaine et énergique qu'il rencontrait

depuis quelques jours chez le général Oudinot, ainsi que chez MM. de Rayneval et d'Harcourt, il insistait pour que le ministre lui « fît savoir par le télégraphe, par un simple OUI ou par un NON, s'il était d'accord avec lui ». Le ministre qui, depuis le départ de M. de Lesseps, ne lui avait pas envoyé une seule dépêche, ne sortit pas de son silence.

Le surlendemain, il quittait Rome, stigmatisant du nom de « Néron moderne » ce même Mazzini dont il avait loué la capacité, la loyauté et l'énergie. Il écrivit le même jour à l'Assemblée romaine : « Le public s'est trop occupé de ma personne; il s'inquiète et s'agite, et les héroïques citoyens de Rome s'aperçoivent que quelqu'un les trompe. J'ai des preuves que je suis désigné au poignard d'un assassin, comme la cause du malaise public... Si vous avez à Rome un traître auquel je pardonne, cherchez-le et vous le trouverez. »

Le général Oudinot offrit à M. de Lesseps une cordiale hospitalité à la villa Santucci, qu'il occupait. Le jour même, il fut tenu un conseil de généraux, où M. de Lesseps insista pour que la suspension d'armes fût maintenue au moins jusqu'à ce que le Gouvernement eût envoyé ses ordres. La plupart des généraux voulaient passer outre; ces ordres, on ne les devinait que trop bien. Néanmoins, sur les observations du général Mollière, le conseil se rendit encore à l'avis de M. de Lesseps. Il en profita pour reprendre les négociations. En vue de répondre à l'empressement des généraux qui préféraient attaquer Rome que de rester, à l'approche de la saison des fièvres, dans les cantonnements actuels, il imagina d'offrir d'autres cantonnements plus salubres, aux environs d'Albano ou de Frascati. Un ultimatum conçu dans ce sens, et auquel adhérait le général Oudinot, fut envoyé par M. de Lesseps le 29 mai au triumvirat; la réponse devait être donnée dans un délai de vingt-quatre heures expirant le 30, à

minuit [1]. Dans l'esprit du général Oudinot, Rome était comprise parmi les cantonnements qu'il pouvait choisir, ou du moins n'en était pas exclue. Il comptait d'ailleurs si peu sur le succès de cette démarche, et il était si las de ces négociations interminables et stériles, qu'il donna des ordres pour que l'attaque des abords de la place commençât à minuit. M. de Lesseps crut devoir lui rappeler que, dans son opinion, il n'avait pas le droit de séparer l'action militaire de l'action diplomatique.

Cependant les triumvirs et l'Assemblée romaine s'étaient hâtés, et, le 30, à trois heures de relevée (c'est-à-dire neuf heures avant l'expiration du délai), ils renvoyaient à M. de Lesseps le projet amendé. Dans l'article 2, ils rappelaient l'article 5 de la Constitution française, cet article qui avait été comme le prélude des hostilités et de notre échec du 30 avril; M. de Lesseps le retranchait comme inconvenant. Par l'article 3, Rome était formellement exclue des cantonnements que pouvait choisir l'armée française. M. de Lesseps répliqua : « Je suis d'avis qu'il n'est pas opportun pour notre armée d'occuper dans ce moment la ville de Rome; mais il ne faut pas publier que les portes lui en seront fermées », et il retrancha ce paragraphe. Malgré ces modifications, Oudinot ne voulut rien entendre, et, dans un conseil de généraux qui se tint à quatre heures, il s'oublia jusqu'à un geste de violence envers le plénipotentiaire. Une scène semblable se renouvela dans la nuit; elle eut toutefois pour résultat de faire révoquer au dernier moment, sur toute la ligne de nos avant-postes, les ordres d'attaque immédiate. Mais, au moins sur un point, ce contre-ordre arriva trop

[1] Article 3 : « L'armée française sera accueillie par les Romains comme une armée amie. Elle prendra les *cantonnements qu'elle jugera convenables*, tant pour la défense du pays que pour la salubrité de ses troupes. Elle restera étrangère à l'administration du pays. »

tard, et le Monte-Mario, enlevé par surprise, resta à nos soldats.

Le 31, au matin, M. de Lesseps rentrait dans Rome. Les esprits y étaient fort excités; une note de l'état-major, dont M. de Lesseps s'était muni, expliqua la méprise de la nuit et calma un peu les colères. L'Assemblée romaine, réunie le même jour extraordinairement en comité secret, adopta à l'unanimité moins trois voix, après une longue discussion, le projet suivant : « Art. 1er. L'appui de la France est assuré aux populations des États romains. Elles considèrent l'armée française comme *une armée amie qui vient concourir à la défense de leur territoire.*—Art. 2. *D'accord avec le gouvernement romain,* et sans s'immiscer en rien dans l'administration du pays, l'armée française prendra les *cantonnements* EXTÉRIEURS *convenables,* tant pour la défense du pays que pour la salubrité des troupes, etc. »

Comment ne pas remarquer que, dans ce projet, l'armée française devenait l'alliée de la République romaine; qu'elle était appelée à *concourir* à sa défense, qu'elle devait se mettre d'accord avec le *gouvernement romain;* que toutes ces conditions en un mot entraînaient une reconnaissance effective absolument opposée aux vues du gouvernement français? Voilà donc tout le fruit de ces longues négociations : des cantonnements *extérieurs* qui plaçaient l'armée française à la porte de Rome et qui lui en interdisaient l'entrée! A la lecture de ces mots, le général s'emporta et déclara qu'il ne signerait pas. M. de Lesseps lui représenta vainement qu'il serait invité à venir habiter Rome avec son état-major et une garde d'honneur : Oudinot n'accueillit ni cette explication, ni les politesses de Mazzini; il écrivit officiellement à M. de Lesseps qu'il considérait ces conventions comme non avenues; il écrivit au triumvirat que M. de Lesseps, en les signant, avait dépassé ses pouvoirs. M. de Lesseps s'obstina et déclara aux triumvirs

qu'il maintenait l'arrangement signé la veille, « conclu en vertu de ses instructions », et qu'il partait pour Paris afin de le faire ratifier. Il écrivit au général : « C'est à notre gouvernement à prononcer, et, suivant l'usage, vous ne pouvez enfreindre l'arrangement sur aucun point avant la ratification ou la non-ratification. » Mazzini triomphait de ces contradictions publiques entre le plénipotentiaire et le général en chef.

C'était le 1er juin. Il était trois heures. Les chevaux de poste étaient commandés, M. de Lesseps allait partir, lorsque le chancelier de l'ambassade, M. de Gérando, lui remit, ouverte, une dépêche du ministère que lui faisait passer le quartier général. Elle était ainsi conçue : « Paris, 29 mai 1849, quatre heures du soir. Le ministre des affaires étrangères à M. de Lesseps à Rome. Le gouvernement de la République a mis fin à votre mission. Vous voudrez bien repartir pour la France aussitôt que vous aurez reçu cette dépêche ». A la même heure, le général en chef recevait l'ordre d'entrer à Rome de vive force.

Ainsi se trouvait brusquement terminée la mission de M. de Lesseps, au moment même où il la supposait accomplie [1]. Il s'était mépris sur sa tâche : il se crut l'ambassa-

[1] Un décret du 9 juin déféra au conseil d'État l'examen des actes de M. de Lesseps (art. 99 de la Constitution). Le rapport de M. Vivien, adopté dans les séances des 6 et 8 août, concluait ainsi : « Deux faits principaux ont été constatés par cet examen : 1° l'opposition absolue entre les instructions de M. de Lesseps et l'application qu'il en a faite, 2° la signature d'une convention dont les stipulations sont contraires aux intérêts de la France et à sa dignité. Le Conseil d'État reconnaît que M. de Lesseps peut invoquer, pour atténuer ses torts, la difficulté des circonstances, la gravité des questions à résoudre, le dévouement qui lui a fait accepter une mission à laquelle il n'était point préparé et dont il n'avait pas eu le loisir d'approfondir toutes les complications ; enfin sa bonne foi, qu'aucun élément de l'affaire n'a donné lieu de révoquer en doute. » Cf. 1° *Mémoire présenté au conseil d'État*, et 2° *Réponse au ministère*, par M. de Lesseps.

deur d'une Assemblée révolutionnaire et d'un Bonaparte qui se souvenait de son passé, tandis que l'objet un peu mystérieux, mais réel, de sa mission consistait à opposer des temporisations à celles de Mazzini, celui-ci attendant une insurrection parisienne et le ministère une majorité parlementaire. M. de Lesseps ne paraît pas s'en être douté : il se conduisit, d'ailleurs, comme s'il ne relevait que de lui-même. M. de Rayneval lui écrivait : « Vous agissez non-seulement sans vous préoccuper des antécédents, mais uniquement guidé par vos inspirations et sans aucune direction écrite du Gouvernement. » Il ne reçut, en effet, de Paris, durant les quinze jours de sa mission, d'autre dépêche que celle qui lui annonça son rappel. Mais comment eût-il réussi? Ne reconnaître ni Mazzini ni le Pape; sonder les vœux des populations, mais n'avoir sous les yeux qu'une cité en effervescence où les violents ont seuls la parole; renverser le gouvernement existant pour lui en substituer un autre provisoire encore; enchaîner l'élan d'une armée avide de revanche : quel rôle ingrat, ou, pour mieux dire, quelle chimère! Aussi le ministère n'aspirait-il qu'à laisser languir la négociation, tandis que M. de Lesseps prétendait la mener à bout.

Il échoua; mais, que les républicains fussent revenus au pouvoir, il n'eût pas réussi davantage. Cavaignac, Lamartine et leurs amis étaient restés fidèles à leurs antipathies contre Mazzini; républicains, ils n'auraient pas admis d'alliance avec la République romaine, et pourtant cette convention signée le 31 mai par M. de Lesseps était-elle autre chose qu'un traité d'alliance défensive? A qui pouvait-elle sourire? A M. Ledru-Rollin seulement et à ses amis, et M. de Lesseps montra bientôt qu'il n'entendait ni marcher dans leurs rangs, ni se compromettre à leur service. C'est contre eux que la France va combattre à Rome; notre expédition n'est qu'un épisode de la guerre euro-

péenne que le principe d'autorité, forcé de se défendre, organise partout contre les principes insurrectionnels. Mais, avant d'être vaincu dans sa capitale, Mazzini va l'être à Paris même, d'où il attendait la nouvelle d'une émeute et du triomphe de ses amis.

LIVRE TROISIÈME

CHUTE DE LA CONSTITUANTE

SOMMAIRE. — Derniers moments de l'Assemblée. — Élection de M. Boulay (de la Meurthe) à la vice-présidence de la République; loi organique du Conseil d'État; loi organique électorale. — Ouverture de la période électorale. — Socialistes : luttes intestines; efforts de propagande, socialisme et république. — Conservateurs : M. Guizot; les brochures et le comité électoral de la rue de Poitiers. — Bonapartistes : tendances exclusives, les candidats de l'entourage; les princes Pierre, Napoléon et Jérôme Bonaparte; lettre du Président de la République au prince Napoléon. — Listes parisiennes de l'*Union électorale,* des *Amis de la Constitution* et des socialistes. — Discussion du budget de 1849 : Goudchaux, les économies à outrance; les budgets de la marine et de la guerre; noble résistance de Lamartine. — Questions de cabinet : Dépêche de Léon Faucher blâmée par l'Assemblée; sa démission. — Premiers résultats des élections du 13 mai; victoires des socialistes; le maréchal Bugeaud rêve un coup d'État. — Appréciations plus justes : les trois quarts de la nouvelle Assemblée appartiennent aux conservateurs; échec des républicains de 1848; Lamartine non élu, Ledru-Rollin élu par cinq départements; succès médiocres des bonapartistes. — Carte électorale et socialiste. — Irritation de l'Assemblée; elle redoute un coup d'État du pouvoir. — Discussions de politique extérieure et intérieure; Joly, Ledru-Rollin; luttes rétrospectives; MM. de Falloux et Trélat : le ministère conserve la majorité. — L'Assemblée constituante n'a pas su finir (28 mai).

C'est le sort de tous les pouvoirs dont la durée est limitée à un terme fixe de s'user plutôt que de se fortifier par le temps. Chaque jour, en ajoutant à leurs services, ôte quelque chose à leur vie, à leur crédit, au dévouement de leurs serviteurs : on se détache aisément de ce qui va finir.

Ainsi arrivait-il de l'Assemblée nationale. Avec la puissance constituante qu'elle retenait encore, et même en descendant au rôle d'Assemblée législative, elle restait, par la dignité et le rang, le premier pouvoir de l'État; mais, en ce temps d'instabilité et de fantaisies politiques, c'était un pouvoir déjà vieux qu'un autre plus jeune avait détrôné. L'idée d'une retraite prochaine et nécessaire y troublait le sens des meilleurs esprits du parti républicain. Les uns voyaient approcher ce moment avec une rage mal cachée, les autres avec une noble tristesse. Quoi! laisser la République en garde à ce prétendant! Après avoir eu l'honneur de la proclamer, consentir à l'abandonner, ayant la certitude qu'elle sera trahie! Égarée par ces craintes trop excusables; nous allons voir l'Assemblée constituante lutter contre sa destinée; assister, vivante, à l'élection de ses successeurs, compter ceux de ses membres que délaisse le scrutin à côté de ceux qu'il élève; contempler cette majorité monarchique qui afflue en masse, poussée par l'opinion, pour remplacer une chancelante majorité républicaine. Elle s'agite alors en de vains et scandaleux efforts pour désorganiser le Gouvernement, pour mettre en feu la France et l'Europe, pour ébranler la Constitution, à ce point qu'on se demande si, tandis qu'elle affecte de craindre un 18 brumaire que sa turbulence pourrait provoquer, quelques-uns de ses membres ne tâtent pas l'occasion d'un coup d'État parlementaire qui sauverait d'une chute imminente et la République et l'Assemblée elle-même.

I. — Un vice-président de la République à élire, la loi organique du Conseil d'État, la loi organique électorale, le budget de 1849 : telle était l'œuvre considérable que l'Assemblée s'était promis d'accomplir avant de se séparer.

Au cours du mois de janvier, le Président de la Répu-

blique présenta trois noms pour la vice-présidence : au premier rang, M. Boulay (de la Meurthe), fils d'un ancien sénateur du premier Empire, très-mêlé aux œuvres philanthropiques, ami du Prince, du reste sans caractère politique; au second rang, le général Baraguey d'Hilliers, qui s'était signalé, même à contre-temps, pour son hostilité contre le général Cavaignac : nature trop ombrageuse pour être dévouée; au troisième rang, M. Vivien, récemment ministre des travaux publics sous Cavaignac, autrefois membre de ce tiers-parti qui, sous Louis-Philippe comme sous tous les gouvernements, fournit des candidats utiles et toujours dispos, tempéraments plus administratifs que politiques. La préférence du Prince était clairement indiquée : M. Boulay (de la Meurthe) était, d'ailleurs, pour l'Assemblée comme pour le Président, le moins dangereux et le moins embarrassant des trois candidats. Il fut élu par 417 voix ; M. Vivien en obtint 277.

Pour compléter les pouvoirs déterminés par la Constitution, il ne restait plus qu'à organiser le Conseil d'État.

La nouvelle loi modifiait gravement l'institution dans son origine, dans sa composition, dans ses attributions contentieuses et législatives. Le pouvoir exécutif cessait d'avoir la nomination des conseillers d'État; ils étaient élus au scrutin secret par l'Assemblée. Les auditeurs étaient nommés au concours, les maîtres des requêtes par le Gouvernement, sur une liste présentée par le Conseil d'Etat. Le service extraordinaire fut supprimé. Les attributions législatives sont presque nulles. En principe, le Gouvernement est tenu de soumettre au Conseil tous les projets de loi dont il a l'initiative; mais les exceptions annulent la règle, et il suffira d'une déclaration d'urgence pour soustraire le Gouvernement à son obligation. De la part de l'Assemblée, le renvoi n'est que facultatif. Seules, les attributions contentieuses sont augmentées : le Conseil d'État reçoit un pouvoir propre; jadis il ne donnait que

des avis, désormais il rendra des jugements. A cette indépendance, l'État pourra perdre quelque chose, mais les particuliers gagneront quelques garanties devant cette juridiction d'exception. Les conflits de juridiction n'appartiendront plus au Conseil d'État; la Constitution (art. 89) les défère à un tribunal spécial composé de conseillers d'État et de conseillers à la Cour de cassation, et présidé par le ministre de la justice.

Tel était le Conseil d'État nouveau. Il émanait trop directement de l'Assemblée pour offrir, vis-à-vis d'elle, quelque garantie d'indépendance; il était trop étranger au pouvoir exécutif pour lui être un auxiliaire utile ou qu'il eût avantage à consulter. L'élection de ses membres devait relever surtout de considérations politiques qui ne pouvaient lui donner qu'une autorité de circonstance; enfin l'exclusion du service extraordinaire lui ôtait un concours précieux et ne laissait ni à l'État, ni aux intérêts généraux, une représentation suffisante. Dans ces conditions, le Conseil d'État pouvait-il suppléer en partie, comme on l'avait espéré, à une seconde Chambre, se placer entre les deux pouvoirs, leur prêter son appui, faciliter leurs relations, et, suivant les expressions du rapporteur de la Constitution, « tempérer ce que l'Assemblée unique pourrait avoir de trop hardi, ce que le Gouvernement pourrait avoir d'arbitraire »? En fait, son influence politique fut nulle.

La loi électorale ne comportait ni nouveauté ni surprise: le texte de la Constitution, le décret du 5 mars 1848 pour les élections à la Constituante, celui du 25 octobre pour l'élection présidentielle, en avaient réglé à l'avance les principales dispositions (vote au scrutin secret, vote au chef-lieu de canton, vingt et un ans d'âge, six mois de domicile). Pour les élections municipales, l'Assemblée avait exigé un domicile d'une année; malgré les observations de MM. Guigues de Champvans et Mortimer-Ternaux, elle

maintint le domicile de six mois. La division du canton en circonscriptions corrigeait ce que la Constitution avait de rigoureux en ne permettant pas le vote à la commune. Le projet n'accordait que trois circonscriptions, l'Assemblée en exigea quatre; elle décida aussi que ces circonscriptions seraient déterminées par le préfet en conseil général, et non pas, comme le voulaient les partisans de la centralisation, MM. Favre et Billault, par le Conseil d'État. Les militaires sous les drapeaux furent admis au scrutin : au nom de la discipline, M. Callet, à la troisième lecture, demanda vainement leur exclusion; sa motion fut accueillie par les cris de la gauche et par la question préalable. Il obtint seulement, malgré MM. Ducoux et Charras, la suspension des droits électoraux pour les corps d'armée en campagne.

Quelle serait la proportion de voix nécessaire pour être élu? Il était impossible de compter d'une façon normale sur une majorité absolue. Le Gouvernement provisoire avait fixé le minimum à 2,000 voix. Il était difficile de descendre plus bas. M. de Kerdrel proposa le sixième des électeurs inscrits et le quart des votants; M. Wolowski demandait le cinquième des inscrits. Il aurait donc suffi, pour constituer un vote valable, de 20,000 suffrages exprimés par 100,000 électeurs inscrits! L'Assemblée abaissa encore cette proportion et la réduisit, d'accord avec la commission, au huitième des inscrits, soit 12,500 sur 100,000! Si coupable que fût l'indifférence des 87,500 abstenants, comment attribuer une influence raisonnable, étant donnée la loi du nombre, à ces 12,500 électeurs plus actifs que les autres et dont l'infime minorité pouvait former une majorité de hasard?

Le Constitution avait laissé à la loi organique le soin de désigner les citoyens qui, à raison de leurs fonctions, seraient frappés d'une incapacité soit relative, soit absolue. Bien que, d'après Pierre Leroux, la souveraineté du

peuple ne dût pas subir ces entraves imposées à ses choix par l'arbitraire de ses mandataires, c'était sur les bancs où il siégeait que se rencontraient les législateurs les moins respectueux de cette souveraineté. On a vu, lors des élections à la Constituante, comment, malgré les recommandations de M. Ledru-Rollin, les fonctionnaires de la République s'étaient précipités dans les candidatures, sans s'inquiéter du système des incapacités dites territoriales. Devenus législateurs, ils reprirent leur austérité de principes d'avant Février. Magistrats amovibles et inamovibles, préfets et sous-préfets, archevêques, évêques et vicaires généraux, ingénieurs en chef et d'arrondissement; recteurs et inspecteurs d'académie, inspecteurs des écoles primaires; receveurs généraux et particuliers des finances; directeurs des contributions, de l'enregistrement et des douanes; conservateurs et inspecteurs des forêts, furent déclarés incapables d'être élus, en tout ou en partie, dans leur ressort et même pendant les six mois qui suivraient la cessation de leurs fonctions. Directeurs et administrateurs de chemins de fer étaient atteints d'une incapacité absolue, ainsi que toute personne engagée dans un marché avec l'État. Il n'était pas jusqu'aux ministres que M. Frédéric Bastiat ne voulût écarter de l'Assemblée, dans l'idée qu'il rendrait impossibles les compétitions de portefeuilles. Mais, si les ministres furent épargnés, les sous-secrétaires d'État ne le furent pas.

Dans quelle classe sociale les électeurs iraient-ils donc désormais chercher des candidats? Les hommes auxquels des études spéciales avaient ouvert l'accès des fonctions publiques se trouvant légalement éliminés tant qu'ils sont en fonctions, serait-ce aux anciens fonctionnaires des régimes déchus mis en disponibilité, qu'il faudrait demander l'expérience des choses politiques, ou bien aux oisifs de la fortune, singulier choix pour une démocratie, ou bien enfin à ces gens sans racines dans le pays, qui cou-

rent la carrière des révolutions? L'abus qu'on voulait fuir était-il si à craindre? Quelle influence sérieuse un président de tribunal, un premier président de Cour d'appel, un recteur, un inspecteur des forêts peut-il exercer sur 100 ou 200 mille électeurs? Justifiable sous le régime du suffrage restreint, cette incapacité ne s'explique plus avec le suffrage universel.

Ces exclusions avaient un autre inconvénient qui tenait encore au nouvel organisme. Puisque la Constitution n'avait admis qu'une seule Assemblée, il était à souhaiter que les éléments conservateurs et même timides s'y trouvassent rapprochés des éléments hardis ou téméraires que certains colléges ne manqueraient pas d'y introduire. L'Assemblée, n'ayant pas de contrepoids dans une Assemblée rivale, devait le trouver en elle-même. Il fallait qu'elle ne fût pas tout entière, et dans tous ses membres, aveuglément livrée à la politique et aux passions qu'elle inspire; les tempéraments plus calmes d'administrateurs en exercice la rappelleraient aux exigences de la pratique. La politique n'est trop souvent qu'une crise : l'administration, c'est la vie quotidienne. Or, puisque la Constitution avait créé entre le Président et l'Assemblée des conflits inévitables auxquels on ne connaissait pas d'autre dénoûment que l'abnégation de l'un des deux pouvoirs, n'aurait-il pas été prudent de permettre à la modération de pénétrer dans l'Assemblée pour adoucir les chocs et guérir les blessures?

Votée le 15 mars, la loi électorale, publiée le 19, devenait immédiatement exécutoire. Les délais exigés par les formalités à remplir formaient une période de rigueur de quarante-huit jours, que la loi avait portée à cinquante. Ce délai expirait le 8 mai; les élections devant avoir lieu le dimanche qui suivait la clôture des listes, c'est au 13 mai que se trouvait, dès ce moment, fixée la réunion des comices électoraux.

II. — Dès que la date des élections fut connue, la lutte électorale commença. Trois partis s'y dessinaient : les socialistes, les conservateurs, les bonapartistes.

Le socialisme était devenu, pour l'extrême gauche et ses partisans, le nom générique de la République. Qu'était le socialisme? D'abord un mot vague et sans signification précise, tel que les aime la révolution, pouvant faire illusion aux naïfs et les séduire, prophétisant à volonté ou amélioration ou bouleversement : « J'avoue, disait un jour M. Jules Favre à la tribune, qu'après tous les livres qui ont été écrits, après tous les discours qui ont été prononcés, j'en suis encore à comprendre ce que c'est que le socialisme, et je crains que le socialisme ne soit une immense et flasque hyperbole qui a servi aux uns à cacher leurs faiblesses et leurs vieilleries philosophiques, et aux autres leur conspiration contre la liberté et la République. Le socialisme est un mot complexe et qui par lui-même ne dit rien. Parmi les socialistes, j'aperçois un pêle-mêle de philosophes, de rhéteurs et de penseurs qui ne demandent qu'une chose, si on les laissait faire en liberté : c'est de s'entre-dévorer, et cela, permettez-moi de le croire, au profit de la société. » (Séance du 19 mars 1849.)

Les philosophes socialistes donnaient en effet à leurs adeptes et au monde un triste spectacle. Sommés de mettre en pratique des plans si pompeusement annoncés, ils ne rencontraient, au contact de la réalité, que le démenti le plus complet et le plus honteux. Cabet envoyait au Texas, que ses promesses transformaient en une Icarie fortunée, ses crédules auditeurs, qui ne trouvaient dans ce paradis de leurs rêves que l'isolement et la ruine. Proudhon lançait le programme de la *Banque du Peuple*, cette « entreprise qui n'eut jamais d'égale, qu'aucune n'égalera jamais ». Mais à peine avait-il posé les premières pierres de cette tour de Babel, qu'elle s'écroulait avec fracas, en

dépit des forfanteries et des blasphèmes de son inventeur[1]. L'impitoyable dialecticien, si rude aux fantaisies d'autrui, n'était comme ses confrères qu'un utopiste, mais doué d'un orgueil plus grand. Du reste, son crédit tomba, même en Cour d'assises, et le jury, si complaisant d'ordinaire, condamna sans façon l'insulteur du pouvoir, déguisé en réformateur. Un tenant attardé du fouriérisme, Considérant, après avoir demandé à l'Assemblée quatre séances de nuit pour exposer ses plans de rénovation sociale, sollicitait de l'État la concession de douze cents hectares dans la forêt de Saint-Germain pour y établir un phalanstère. Le ridicule que rencontra sa motion le sauva de celui qui aurait couronné sa tentative. Ce n'était pas assez, et les deux rivaux en socialisme, Proudhon et Consi-

[1] On ne peut se dispenser de citer quelques lignes de ce prospectus où la folie, l'orgueil et le ridicule se donnent la main. « Je fais serment, écrivait Proudhon, devant Dieu et devant les hommes, sur l'Evangile et sur la Constitution, que je n'ai jamais eu ni professé d'autres principes de réforme sociale que ceux relatés dans le présent acte...; je déclare que, dans ma pensée la plus intime, ces principes, avec les conséquences qui en découlent, sont tout le socialisme et que hors de là il n'est qu'utopie et chimère... Ceci est mon testament de vie et de mort... Si je me suis trompé, la raison publique aura bientôt fait justice de mes théories; il ne me restera qu'à disparaître de l'arène révolutionnaire, après avoir demandé pardon à la société et à mes frères du trouble que j'aurai jeté dans leurs âmes et dont je suis, après tout, la première victime. Que si, après ce démenti de la raison générale et de l'expérience, je devais chercher un jour, par d'autres moyens, par des suggestions nouvelles, à agiter encore les esprits et entretenir de fausses espérances, j'appellerais sur moi, dès maintenant, le mépris des honnêtes gens et la malédiction du genre humain. » Et plus loin : « Je veux changer la base de la société, déplacer l'axe de la civilisation, faire que le monde qui, sous l'impulsion de la volonté divine, a tourné jusqu'à ce jour d'occident en orient, mû désormais par la volonté de l'homme, tourne d'orient en occident... J'ai pris mon point d'appui sur le néant, et j'ai pour levier une idée... C'est avec cela que l'homme, l'éternel rival de Dieu, doit créer le monde de l'industrie et de l'art, la deuxième génération de l'univers. » *Dementat perdere quos vult Jupiter.*

dérant, entrèrent en lutte l'un contre l'autre, se prodiguant réciproquement les injures et renouvelant la dispute classique de Trissotin et de Vadius.

Que ces hommes répudiés par l'opinion, que ces doctrinaires du socialisme qui échouaient dans le ridicule n'aient conservé sur leurs adhérents politiques aucune influence, comment s'en étonner? En décadence comme doctrine, le socialisme se fit politique; en renonçant ses anciens chefs, il multiplia ses disciples; il s'appelait naguère Louis Blanc, Cabet, Proudhon, etc. : désormais il s'appellera légion. Qu'on ne lui demande plus d'affirmations, de projets, de plans de réforme ayant une apparence positive : il a eu en ce genre trop de mésaventures pour y persister. Ce n'est plus qu'un mot complexe et vide, qui dissimule une prétentieuse négation. La destruction est le second article de son symbole, comme la négation en est le premier; il veut renverser, sans dire ni savoir ce qu'il mettra à la place. Les politiques qui le dirigent en le méprisant ne lui permettent que l'agitation continue et les convoitises sociales. La propagande ne tombe plus de ces lèvres dédaigneuses des chefs d'école qui ne songent qu'à eux-mêmes : elle se généralise, elle s'étend en surface. Le socialisme cesse d'être une science fermée qui ne découvre ses secrets qu'aux adeptes ou qui n'est accessible qu'aux privilégiés de l'intelligence; c'est une doctrine banale, basse, purement sensuelle qui, dans l'histoire de la philosophie, s'appellerait le matérialisme et, dans notre histoire politique, le jacobinisme. Elle pénètre, elle s'acclimate dans l'atelier, dans la chaumière, dans les chambrées; elle compte moins de clubs, mais chaque cabaret en devient un. Elle n'a recours ni au livre, ni à la revue, qui s'adressent aux esprits cultivés; mais le petit livre, la brochure, la feuille volante, l'almanach, circulent dans la boîte du colporteur, distribuant la haine, la négation, la calomnie, et, par une science faussée, disséminant une

ignorance systématique et subversive. A l'ouvrier, au paysan nouvellement enrôlé, on ne demande plus une action immédiate. Des banquets dits patriotiques en l'honneur de *glorieux* anniversaires, des arbres de liberté, des bustes de plâtre figurant la déesse de la Révolution avec des bonnets rouges pour la coiffer : cet appareil innocent, ces manœuvres anodines gagnent plus d'adhérents qu'une conspiration mystérieuse au bout de laquelle on pressent la prison, les pontons, l'exil. La conspiration n'en existe pas moins; mais, au lieu d'agir dans l'ombre, elle est patente, publique : c'est un parti politique qui se fait sa place au soleil et qui s'achemine par les voies légales au triomphe de ce qu'il appelle la République!

Désormais, le nom de républicain n'est rien à côté de celui de socialiste : celui-ci est le mot de passe. Les socialistes disposent de la popularité, de l'influence; pour réussir, on peut ne pas prendre leurs doctrines, mais il faut prendre leur livrée. Tout ce qui a tenu au gouvernement en 1848, tout ce qui a respecté ou fait respecter, fût-ce dans la plus faible mesure, le principe d'autorité, est suspect et ennemi. Nous avons vu, le 22 septembre 1848, au banquet du Chalet, Ledru-Rollin surmonter ses vieilles et publiques répugnances contre le socialisme pour capter sa bienveillance et se relever des rares services qu'il avait pu rendre à la cause de l'ordre; nous l'avons entendu à la Cour de Bourges atténuer volontairement son rôle et incliner devant Blanqui l'autorité qu'il avait un jour loyalement exercée. Ces palinodies sans dignité ne resteront pas sans récompense.

On a vu avec quel ensemble les socialistes avaient voté aux élections partielles des 5 juin et 17 septembre 1848. Leur ambition avait grandi avec le succès. Les ouvriers étaient à eux : ils aspirèrent à conquérir les paysans, l'armée, le clergé même. Aux paysans, ils promettaient le remboursement du milliard des émigrés, celui des quarante-

cinq centimes, un communisme brutal; à l'armée, dont ils affectaient d'épouser les souffrances, ils proposaient des sous-officiers tirés de son sein, qui devaient la défendre contre la prétendue tyrannie des officiers. Dans le clergé, ils cherchaient à semer la division, et se prenaient tout à coup d'un vif intérêt pour les desservants des campagnes, auxquels ils promettaient l'inamovibilité assurée déjà aux curés de canton.

De la terre d'exil où il vivait encore, le chef du dernier cabinet de Louis-Philippe jeta le cri d'alarme : « L'ordre est bien plus attaqué qu'on ne pense et bien moins défendu qu'il ne faut. Attaqué jusqu'au fond, sans relâche, partout, dans le Gouvernement, dans la société, au foyer de la famille, dans le secret du cœur de l'homme, par des révolutionnaires passionnés, effrénés, infatigables, insatiables; défendu seulement à la surface, au dernier moment, sur le point où le mal éclate, par d'honnêtes gens pleins de doute, qui savent mourir pour que la société ne meure pas elle-même, mais qui ferment les yeux et s'endorment dès qu'il n'est pas absolument impossible de croire que la société peut vivre. C'est beaucoup trop peu. Il faut à l'ordre, contre de tels périls, autre chose que de telles victoires. »

Ces éléments du parti de l'ordre, M. Guizot les trouvait dans trois gouvernements qui avaient successivement régi la France : l'Empire, la Restauration, la Monarchie de 1830. Il excluait les républicains : « Soit faute de sagesse, ou de force, ou de durée, la République ne compte point jusqu'ici parmi les gouvernements sérieux de la France depuis soixante ans. La France a été bouleversée ou opprimée, jamais régulièrement et efficacement gouvernée par la République. C'est une forme de gouvernement qui, mise à l'épreuve, n'a pas encore fait ses preuves parmi nous. » Mais ces trois partis devaient s'unir sincèrement, sans abdiquer leur passé, sans renoncer à l'avenir : « Point de

politique rétrospective : elle ranimerait entre les hommes d'ordre de vieilles luttes; point de politique anticipée : elle ferait éclater des luttes que rien ne rend inévitables et qui rendraient impossibles des rapprochements aujourd'hui nécessaires... Vérité dans le présent, liberté dans l'avenir : à ces deux conditions, l'union sérieuse de tous les éléments du parti de l'ordre est possible [1]. »

« Il faut que le parti de l'ordre s'organise ! » C'était le sentiment général. Il fallait voler au secours non-seulement de la société, mais de la République ! Il fallait la défendre contre ses prétendus amis, moins comme étant la République que comme offrant l'image d'un gouvernement ! Les groupes monarchiques de l'Assemblée entreprirent cette tâche sans hésitation.

En face des socialistes, les autres partis n'avaient d'autre nom à prendre que celui de *conservateurs*. Le suffrage universel ne comporte ni ne connaît les nuances : il court aux extrêmes, il a besoin d'une idée nette qui le guide et d'une idée unique. La « conservation sociale » fut ce mot de guerre ! Nous avons déjà parlé de la réunion parlementaire qui se tenait au Conseil d'État. Formée dans les premiers jours de juin 1848, composée de jeunes représentants du peuple, étrangers jusque-là à la vie politique, peu à peu elle avait admis dans son sein d'anciens parlementaires, MM. Thiers, Molé, Berryer, Montalembert, etc. Du droit de l'expérience, de l'activité, de son esprit d'organisation, M. Thiers y avait promptement conquis un rôle prépondérant, discipliné ces forces qui risquaient de s'égarer, et constitué un groupe compact qui, dans les scrutins de l'Assemblée, avait son influence et son autorité.

Le danger social et l'approche des élections provoquèrent deux ordres de mesures. Le 28 mars, une souscription,

[1] *La Démocratie en France*, par M. Guizot. Avril 1849.

qui s'éleva en quelques heures à cinquante mille francs, permit d'organiser une propagande de brochures, destinées à combattre celle du socialisme. Du même coup, un comité fut institué pour centraliser et diriger l'action électorale.

En quelques semaines, de nombreux essaims de brochures s'échappèrent du laboratoire de la rue de Poitiers. MM. Louis Veuillot, de l'*Univers*, Théodore Muret, de l'*Union*, Adolphe Baudon, depuis président général de la société de Saint-Vincent-de-Paul, le maréchal Bugeaud lui-même, contribuèrent à cette œuvre avec beaucoup d'autres écrivains[1]. Le nombre des exemplaires vendus ou distribués fut considérable : 577,000! Mais, de l'aveu même des auteurs, le résultat pratique resta fort au-dessous des espérances, et la statistique, bien plus que la propagande, rencontra satisfaction dans ce déluge de pamphlets moraux. Est-ce bien d'ailleurs par des publications de commande, et en général par des œuvres de presse, qu'on peut lutter avantageusement? La force de défense est toujours inférieure à celle d'attaque. Sur quel principe, sur quelle base religieuse ou philosophique s'appuyaient la plupart des honorables écrivains? Les uns invoquaient très-sincèrement les croyances chrétiennes, mais par des arguments purement humains et sous l'unique protection du bon sens et de la raison régénérée; les autres ne se réclamaient que de ces vagues principes sociaux qui, le christianisme mis de côté, n'ont plus de fondement solide qui les soutienne. « L'ordre », ce mot si à la mode alors et qui, de par la République, l'est redevenu depuis, n'est qu'un fait brutal ou une simple

[1] M. Louis Veuillot, sous le pseudonyme de *Jérôme Couturier*, publia deux brochures : *Noir et Rouge*, et *Dialogues avec ma cuisinière*; M. Baudon, sous l'anonyme, *le Socialisme devant le bon sens populaire*; le maréchal Bugeaud : *le Socialisme et le Travail en commun* et *Veillées d'une chaumière de la Vendée*.

apparence, un vernis qui recouvre peut-être un mal interne et profond, s'il n'a été préparé et s'il n'est maintenu par une foi énergique et commune. Et comment ne pas reconnaître aujourd'hui que, à l'exception de quelques hommes que leurs noms suffisent à désigner, la plupart de ceux qui se rangeaient sous le drapeau de « l'ordre » étaient des néophytes sans autorité, des gens qui avaient donné plusieurs fois le signal des révolutions, des héros de 1830 ou des banquets de 1847, des hommes politiques surtout, suspects de ne chercher, dans leurs revendications en faveur de l'ordre social, qu'un résultat politique?

Restait l'action directe électorale. Un comité où figuraient MM. Thiers, de Rémusat, Duvergier de Hauranne, de Parieu, de Kerdrel, Sauvaire-Barthélemy, etc., centralisait les efforts. Tous les partis y étaient représentés, mais dans des proportions inégales. Les deux tiers appartenaient aux anciens députés dynastiques, parmi lesquels se trouvaient mêlés deux ou trois républicains modérés, entre autres M. Garnier-Pagès et deux ou trois bonapartistes; les légitimistes n'avaient que le tiers. M. de la Rochejacquelein craignit que la proportion adoptée ne trahît l'intention de préparer l'avénement d'une régence ou d'un empire juste-milieu, et, comme il ne voulait se dévouer alors qu'à la légitimité ou à la république, il donna sa démission. M. de Montalembert mit à la disposition du comité électoral les cadres de l'ancien *comité de la liberté religieuse* qui avait fonctionné sous Louis-Philippe avec un certain succès; il adjura ses correspondants « de suivre avec ardeur la lutte électorale, de soutenir les candidats catholiques, à l'exception de ceux qui se seraient laissé prendre aux erreurs socialistes, et de ne pas repousser d'anciens adversaires qui s'étaient ralliés au drapeau de la religion et de l'ordre. »

Le comité de la rue de Poitiers ne s'immisçait pas dans les polémiques locales, comme avait fait le *National* en

avril 1848; il admettait sur ses listes tous les partis, et, suivant le conseil de M. Guizot, il réservait l'avenir. M. Guizot n'était pas expressément candidat, mais il aurait souffert qu'on le présentât. Les événements de 1848 avaient effacé son impopularité. Il se plaisait à rappeler qu'il avait donné sa démission la veille de la chute du trône; qu'elle avait été secrètement désirée et presque suggérée par le roi, mais qu'en abandonnant son ministre, le roi s'était abandonné lui-même. Le rôle de résistance qu'il avait cru nécessaire alors, tous les hommes d'État qui avaient eu part au gouvernement l'avaient repris tour à tour : Lamartine, Cavaignac, Louis-Napoléon, et son ancien adversaire, Odilon Barrot, et son rival depuis 1840, M. Thiers. Quel candidat semblait plus naturellement indiqué? Cependant de vieilles animosités se réveillèrent autour de l'ancien député de Lisieux; on essaya de l'intimidation sur les électeurs, et non-seulement sa candidature ne fut pas posée, mais le comité de la rue de Poitiers refusa d'y prêter les mains, on peut deviner sous quelles influences. M. Léon Faucher, ministre de l'intérieur, alla plus loin, et, dans une lettre au préfet du Calvados, il déclara que « l'élection de M. Guizot n'était pas désirable, qu'elle pouvait avoir l'air d'une protestation contre la République et diviser les amis de l'ordre ». Ainsi fut écarté du scrutin, par une intrigue sans dignité, l'homme qui avait donné au parti de l'ordre un nom, une formule et un programme.

Les bonapartistes figuraient dans le comité de la rue de Poitiers : il n'en existait pas moins un comité central napoléonien. Dès le mois de janvier, un sieur Aristide Ferrère, volontaire empressé, mais facile à désavouer, publiait une série de circulaires adressées aux électeurs des campagnes et aux ouvriers de dix-sept départements (2 janvier-5 avril), signalant les élections prochaines comme devant compléter l'œuvre qu'avait commencée le scrutin du

10 décembre. La politique de l'avenir se résumait, suivant lui, dans ces trois termes : « Nouvelle génération, suffrage universel, empire électif et décennal. » S'il n'était pas autorisé, il était bien digne de l'être [1]. Il ne recommandait pas de candidats, mais il déterminait dans quelles classes d'hommes politiques ils devaient être choisis : « amis de Louis-Napoléon Bonaparte; hommes de vingt-cinq à trente-cinq ans qui n'ont pas figuré dans le personnel des anciens gouvernements, ou qui ont montré du dévouement à la famille Bonaparte; anciens magistrats, militaires ou administrateurs restés fidèles à la mémoire de l'Empereur; propriétaires qui n'auront pas servi le gouvernement de Juillet; membres de l'opposition sous le ministère Guizot; républicains modérés qui veulent l'ordre et la stabilité. »

Cette politique exclusivement personnelle et dynastique ne s'exprimait pas seulement dans ces circulaires sans crédit; des comités électoraux napoléoniens se chargeaient de la propager. Le principal était présidé par le général Piat, assisté de MM. Laity, de Persigny, Bataille, de Mésonan, amis particuliers du Prince, ses complices à Strasbourg et à Boulogne. A côté d'eux, d'anciens officiers de l'Empire : MM. Bésuchet, dit de Saunois, Temblaire, Thiérion [1]. MM. Napoléon Lepic, de Bruc; le chef du secrétariat de la présidence, Eugène Briffault, jouaient dans cette partie le double rôle de candidats et de courtiers

[1] Aristide Ferrère fut poursuivi, mais en juillet seulement, à raison de ce programme; il fut défendu par Me Chaix-d'Est-Ange et acquitté. En août 1850, il recevait 20,000 fr. sur la cassette du Prince. (*Papiers et Correspondance de la famille impériale,* t. II, p. 126. (Ed. Garnier.)

[2] Bésuchet de Saunois avait été en 1848 un agent électoral volontaire; sous l'Empire, il fut nommé inspecteur général de première classe des prisons. — Temblaire, candidat malheureux, devint sous-préfet de Mostaganem. — Thiérion eut, le 2 décembre, la direction de la prison de Mazas; en 1863, il était gouverneur du château de Saint-Cloud (*Ibid.*)

électoraux. C'était là le groupe des bonapartistes purs, gens pleins de foi sans doute, mais d'une obscurité politique telle qu'on se demande comment ils osaient courir les chances d'une campagne électorale, ou comment le Président de la République leur permettait de s'autoriser de son nom. Le comité tout entier appuyait chacun de ses membres dans une circulaire qui servait de modèle pour tous les colléges : « Vous avez compris, écrivait-il, qu'en envoyant à la Chambre des hommes choisis parmi les amis les plus dévoués de Louis-Napoléon, c'était en quelque sorte voter une seconde fois pour lui. »

Entre tous ces candidats, il en était deux qui, se prévalant de leur origine, tentaient d'exploiter à leur profit la popularité soudaine dont le suffrage universel avait investi les Bonaparte : l'un, Pierre Bonaparte, fils de Lucien, se flattant, comme son père, d'un sévère républicanisme; l'autre, fils de Jérôme, s'égarant volontiers sur la Montagne, conformément à la tradition de sa maison, mais n'enchaînant ses votes à aucune politique soit de gauche, soit de droite. Tous deux trouvaient étrange que le Prince Louis-Napoléon eût réussi à surprendre la faveur populaire au point d'être devenu le chef, non-seulement de la France, mais, ce qu'ils lui pardonnaient moins, de la famille Bonaparte. Le prince Jérôme, dernier survivant des frères de l'Empereur, ancien roi de Wurtemberg, ne supportait pas sans quelque aigreur secrète son rôle subalterne; mais, déjà sur l'âge, aimant comme dans sa jeunesse les plaisirs et la vie facile, nommé, d'ailleurs, par son neveu gouverneur des Invalides, tout en maugréant, il ne querellait pas la fortune et conseillait la prudence et l'union.

Pour satisfaire l'ambition du prince Napoléon, pour l'éloigner peut-être, le Président l'envoya en mission extraordinaire à Madrid. En traversant les départements de l'Ouest pour se rendre à son poste, le jeune prince ne

négligea pas le soin de sa candidature : il discourait, il critiquait les partis monarchiques; il les représentait comme exerçant une absolue domination sur le Président de la République; il insistait sur la nécessité d'élire des républicains et même des socialistes pour faire contrepoids et arracher son cousin à de fatales influences. Le comité de la rue de Poitiers s'alarma du langage tenu par un ambassadeur de la République; le Président ne vit pas sans en concevoir d'ombrages ces candidatures multiples qui pouvaient, dans l'avenir, lui créer des rivalités jusque dans sa famille. Le régime parlementaire lui laissait si peu d'occasions de communiquer avec le public qu'il saisit celle-ci avec empressement; mais sa lettre marquait moins l'intention de désapprouver le langage de son cousin que celle de distinguer sa politique et ses vues personnelles de celles du parti modéré. « Tu me connais assez, écrivait-il, pour savoir que je ne subirai jamais l'ascendant de qui que ce soit, et que je m'efforcerai sans cesse de gouverner dans l'intérêt des masses et non dans l'intérêt d'un parti..... C'était à toi, moins qu'à tout autre, de blâmer en moi une politique modérée, toi qui désapprouvais mon manifeste, parce qu'il n'avait pas l'entière sanction des chefs du parti modéré..... » Le prince Napoléon retint surtout le désaveu que recevaient ses discours; il n'acheva pas son voyage et rentra en France, laissant l'opinion dans le doute s'il était le complaisant secret du Président, ou si, l'occasion aidant, il n'aspirerait pas à le supplanter.

Quoi qu'il en soit, ce soin que prenait le Président de distinguer sa cause de celle de la rue de Poitiers, sans l'en séparer encore, venait à l'appui des efforts que faisait, dans ce sens, le comité central napoléonien. Mais le personnel qu'il avait sous la main était encore bien insuffisant : il importait de présenter au public une apparence de nombre et de puissance, comme on lui offrait déjà une

apparence d'organisation. Il affecta donc de patronner même les listes qu'il n'avait pas inspirées, afin, en cas de succès, de s'en assurer l'honneur avec une réputation d'influence. C'est ainsi que, sur les listes du comité central napoléonien, on voyait les noms de MM. de Falloux, Changarnier, Thiers, Dufaure, de Tocqueville, Daru, Raudot, Casimir Périer, et de républicains comme MM. Barthélemy Saint-Hilaire, Duclerc, Garnier-Pagès, etc. Autant de candidats, autant d'hommes qui, aux yeux d'électeurs ignorants ou trompés, passeraient pour enrôlés sous le drapeau du bonapartisme. Comment en douter lorsque, au bas de cette liste, on lisait cette phrase significative : « *Si donc, comme nous, vous aimez le neveu de l'Empereur,* votez pour cette liste et vous aurez achevé votre ouvrage ? »

Paris résumait, comme d'ordinaire, les diverses tendances des partis. Il y avait trois listes principales : celle de l'*Union électorale,* qui représentait la rue de Poitiers; celle des *Amis de la Constitution* ou républicains modérés, celle des socialistes.

L'*Union électorale,* composée de comités d'arrondissement et de quartier, avait présenté une première liste de 50 noms, sur laquelle 55,000 électeurs, qu'on aurait pu appeler de premier degré, avaient choisi au scrutin les 28 noms qui devaient former la liste définitive. Les noms des membres du cabinet s'y rencontraient avec ceux de MM. Thiers, Changarnier, de Montalembert, et quelques-uns de couleur bonapartiste, comme Lucien Murat. On y voyait aussi un groupe de républicains : MM. Dufaure, Cavaignac, de Lamoricière, Marie et Ferdinand de Lasteyrie, ce qui prouvait bien que les électeurs, trop nombreux pour être exclusifs, se souvenaient des services rendus et ne confondaient pas tous les républicains dans la même proscription.

Les *Amis de la Constitution* présentaient MM. Arago,

Bastide, Buchez, Lamartine, Marrast, Carnot, Dupont (de l'Eure), Billault, Jules Favre, etc.

Les socialistes avaient descendu l'échelle des célébrités; à côté de MM. de Lamennais, Ledru-Rollin, Bac, Cabet, Félix Pyat et Proudhon, ils plaçaient Thoré, Vidal, Ribeyrolles; auprès de Considérant et d'Agricol Perdiguier, apparaissaient les noms presque inconnus des Savary, Mallarmet, Hizay, Hervé, Montagne, dont quelques-uns avaient été, le 23 avril 1848, candidats du Luxembourg. Entre tous ces noms, il faut signaler ceux du sergent Rattier et du caporal Boichot, candidats choisis dans les grades inférieurs comme par une avance de la démocratie égalitaire à ses frères de l'armée. Le *National* ayant inscrit ces deux noms à côté de ceux des républicains qu'avait adoptés l'*Union électorale,* MM. Dufaure, Cavaignac et autres furent invités à opter, et, comme ils n'en faisaient rien, l'*Union électorale* raya leurs noms et y substitua ceux des généraux Gourgaud et de Bar, du général Piat, de Louis-Lucien Bonaparte et de M. Garnier-Pagès.

Comme on le voit, le suffrage direct était partout remplacé en fait par le suffrage à deux degrés. C'était la conséquence du scrutin de liste. Comment permettre à la fantaisie individuelle de disséminer les votes, alors qu'un parti, docile à la discipline, faisait concentrer les siens? Ce n'étaient plus des électeurs qui se comptaient; c'étaient de grands partis qui allaient se heurter par masses.

III. — L'Assemblée, sur un amendement présenté par M. Pascal Duprat, avait ajouté le budget de 1849 aux lois qu'elle devait voter avant de se séparer. Ce budget avait été préparé par M. Trouvé-Chauvel, le dernier ministre des finances de Cavaignac, dans des conditions d'économie toutes spartiates. Cependant la commission que présidait

Goudchaux s'était étudiée à réduire encore la dotation des services. Ni les nécessités du travail national à réorganiser, ni les subites exigences que pouvait provoquer la situation générale de l'Europe n'avaient fléchi son austérité. Goudchaux n'apercevait que les charges léguées à la République par la Restauration et le Gouvernement de Juillet, sans tenir compte ou de la prospérité générale qui aidait à les supporter ou des résultats qui avaient été atteints. Ces récriminations rétrospectives n'étaient destinées qu'à diminuer la responsabilité de la République ou de ses ministres. L'ébranlement soudain causé par la chute d'un gouvernement et l'avénement d'un nouvel ordre de choses n'avaient-ils pas alarmé les intérêts et troublé la sécurité? Les doctrines publiquement soutenues au Luxembourg, avec la tolérance du pouvoir; les ateliers nationaux si funestes au travail, à la tranquillité, aux finances; les circulaires de M. Ledru-Rollin et l'attitude de ses commissaires; l'agitation de la rue fomentée à Paris et dans les départements, toutes ces causes n'avaient-elles donc pas propagé la défiance, suspendu le cours de l'industrie, arrêté le commerce, vidé les caisses publiques? Ces malheurs ou ces fautes de la République, qui les connaissait mieux que Goudchaux? qui les avait plus tôt et aussi publiquement que lui combattues ou déplorées?

Mais il n'était plus ministre, il n'avait plus l'espoir de le redevenir, et les théories financières qu'il avait dû, étant au pouvoir, ajourner devant la désapprobation de l'Assemblée, il les reprenait avec complaisance comme un instrument d'opposition. Il voulait à tout prix un budget en équilibre, et, comme la chose était provisoirement impossible, plus il insistait sur des modérations irréalisables, plus il espérait qu'à bout de moyens l'Assemblée se retournerait vers ces projets qu'elle avait repoussés naguère et qu'elle s'estimerait trop heureuse d'examiner aujourd'hui. C'était là le but mystérieux auquel tendait

Goudchaux; comment supposer, en effet, qu'il ne poursuivît ces économies dangereuses que par un étroit sentiment d'homme de métier, comptable modèle, mais politique sans prévoyance et sans jugement?

Les représentants d'extrême gauche avaient des visées tout autrement radicales. M. Mathieu (de la Drôme) se chargea de les exposer à la tribune. Il réduisait tout, les recettes comme les dépenses. Restitution des quarante-cinq centimes, abolition du tiers restant sur l'impôt du sel, suppression totale de l'impôt des boissons : voilà les trois points principaux du programme des *républicains rouges,* comme ils s'appelaient eux-mêmes. L'impôt sur le sel avait été (28 décembre) réduit déjà des deux tiers, soit 40 millions de perte pour le Trésor; il s'agissait d'ajouter encore 23 millions au déficit. L'impôt sur les boissons avait, en 1847, fourni 107 millions : MM. Latrade, Chavoix, Charras, proposaient de l'abolir à partir du 1er janvier 1850, laissant au ministre des finances le soin d'en trouver un autre pour le remplacer. Et, le 18 mai, c'est-à-dire dix jours à peine avant la dissolution de l'Assemblée, une infime majorité, composée surtout de représentants d'extrême gauche, profitait de l'absence ou de l'abstention d'un grand nombre de leurs collègues pour surprendre un vote qui abolissait cet impôt (293 voix contre 259).

M. Chavoix eut encore le privilége de demander par voie d'amendement la restitution des quarante-cinq centimes. En vérité, n'aurait-on pas cru que cet impôt avait été institué par une réaction triomphante? Qui ne savait pourtant que M. Garnier-Pagès s'honorait de l'avoir imaginé, qu'il en portait sans rougir la responsabilité, et que le Gouvernement provisoire la partageait avec lui? Cependant Flocon ne craignit pas de soutenir la proposition qui en réclamait l'abolition; il prétendit même que, dans les délibérations intérieures du Gouvernement, il l'avait combattu de concert avec Ledru-Rollin. C'était avoir bien

peu de mémoire. Il est vrai que cet impôt avait fait tort à la République dont l'avénement l'avait rendu nécessaire : mais, si M. Garnier- Pagès avaitgagné l'impopularité pour l'avoir fixé à quarante-cinq centimes, quelle n'aurait pas dû être celle de Ledru-Rollin qui avait proposé de l'élever à un franc cinquante? M. Duclerc rappela ce souvenir à M. Ledru-Rollin. Celui-ci ne nia pas : il allégua seulement que, dans sa pensée, cette contribution n'aurait pesé que sur les riches! Les idées financières de l'illustre tribun se résumaient, comme on le sait, dans la confiscation et le papier-monnaie. La proposition de M. Chavoix fut repoussée au scrutin secret par 414 voix ; 119 seulement la soutinrent. Le scrutin secret permit aux républicains de voter à couvert contre leur propre parti.

Triste budget, qui ne connaissait d'autre expédient qu'un système obstiné de réductions inintelligentes et impitoyables! Le rapporteur pour le ministère de l'agriculture et du commerce, M. Marcel Barthe, considérait les nobles manufactures de Sèvres et des Gobelins comme des sources de scandaleuses dépenses et proposait de faire de Sèvres une poterie et des Gobelins une teinturerie. Pour les travaux publics, M. Stourm, rapporteur, demandait une diminution de 10 millions et une autre de 20 millions sur les travaux de chemins de fer. Et l'Assemblée adhérait, malgré les discours de MM. Dufaure et Daru, qui signalaient, comme la conséquence de ce vote, que cent mille ouvriers allaient chômer, que les capitaux engagés allaient être compromis, que des travaux d'entretien, relativement minimes s'ils étaient faits à temps, exigeraient, dans le cas contraire, des dépenses bien plus considérables. Eh quoi, les républicains seraient-ils pratiquement et théoriquement hostiles aux grandes entreprises? Le droit au travail ne serait-il synonyme, comme on l'avait dit, que du droit à l'aumône, et ces cent mille ouvriers réduits à l'inaction, voulait-on, les refouler vers les

grandes villes pour y préparer une révolution nouvelle?

Mais qu'il s'agît des réfugiés, des condamnés politiques, des combattants de juillet 1830 ou de février 1848, on oubliait la parcimonie de Trouvé-Chauvel, les réductions proposées par la commission du budget, et, sur l'heure, les crédits étaient ou votés tels quels ou portés de 22,000 à 150,000 francs! En revanche, les traitements des hauts fonctionnaires ne recevaient pas un aussi bon accueil. Une majorité de 13 voix seulement maintint les pensions de pairs, d'anciens sénateurs, de veuves de fonctionnaires. L'Assemblée, qui consentait à loger le vice-président de la République aux frais de l'État, lui refusait un mobilier : par une lettre du 10 avril, M. Boulay (de la Meurthe) déclara renoncer à son traitement. Trouvé-Chauvel avait inscrit au budget 50,000 francs par mois applicables aux frais de représentation du Président de la République; la commission de constitution avait prévu naguère cette allocation qui, dans sa pensée, pourrait dépasser le chiffre du traitement officiel. L'austérité de la gauche s'offensa de cette libéralité, qui ne passa qu'à 77 voix de majorité, après un discours de M. Dufaure. Enfin, par 361 voix contre 304, l'Assemblée rejeta le traitement du commandant des gardes nationales de la Seine : ne s'agissait-il pas du général Changarnier? « Eh bien, dit gaiement le général, je les battrai gratis! » Le lendemain, le Président de la République, pour le venger du vote de l'Assemblée, le nomma grand'croix de la Légion d'honneur.

Les budgets de la marine et de la guerre ne trouvaient pas grâce devant ces politiques, tant l'esprit de parti aveuglait leur patriotisme! Ils réduisaient de 22 millions le budget de la marine, de 40 millions celui de la guerre; ce qui touchait aussi bien à l'organisation de la force publique qu'à l'attitude de la France en face des nations étrangères. Avec des dotations aussi restreintes, comment la nation pouvait-elle reprendre vie au dedans, influence au dehors?

Comment pourrait-elle même soutenir cette humeur guerrière qui agitait les républicains d'autrefois et qui leur avait permis, tandis que l'armée combattait aux frontières, d'exercer sur la nation désarmée les cruelles fantaisies de leur despotisme? Cette mesquinerie partait d'une basse jalousie : on voulait entraver le Gouvernement, lui enlever les ressources nécessaires à une grande entreprise, l'empêcher, en un mot, de faire ce qu'on n'avait ni su ni pu réaliser soi-même!

Lorsque la commission, après avoir demandé sans succès que le ministre de la guerre rompît les cadres, proposa de les vider en renvoyant immédiatement dans leurs foyers 74,000 hommes des classes 1842 et 1843, Lamartine se mit hardiment en travers de cette folle imprévoyance. « L'armée, s'écria-t-il, a été digne partout de sa mission. Elle n'a pas fait une faute depuis Février, elle n'en fera pas..... Elle ne couvre plus seulement les frontières, elle couvre le foyer, et, si vous n'en voulez pas pour vos frontières et pour votre gloire au dehors, il faut en vouloir pour vos familles, pour vos propriétés, pour la sécurité de la société. » Puis il montrait, d'une part, l'Europe agitée d'un tremblement de terre général, la guerre en Italie et en Allemagne, la Russie intervenant en Hongrie et, dans un manifeste de la veille, revendiquant hautement pour elle le soin de l'ordre européen; d'autre part, en regard de cette situation, que faisait la commission? Elle décimait l'armée, elle en retranchait les meilleurs soldats et tous les sous-officiers. « Ah! continua-t-il, en entendant, en lisant cela, je ne pouvais m'empêcher de me dire à moi-même : dans un autre temps, à une époque encore bien rapprochée de nous, si les ministres de la monarchie etaient venus, dans un état pareil du monde..., s'ils nous avaient proposé cela, nous n'aurions pas daigné examiner une semblable proposition, et, je n'en ferai pas l'ombre d'un doute, un cri d'accusation se serait élevé contre la

proposition de diminuer les forces où la Providence accroissait les dangers... Lorsque l'Europe sera classée et rentrée dans ce respect qu'elle doit à la France comme la France lui doit sécurité, oh! alors, licenciez tant que vous voudrez cette force imposante, active, debout, militaire et civique à la fois de l'armée française! Mais licencier aujourd'hui, messieurs, ce n'est pas licencier, c'est trahir à la fois et la guerre et la paix! » (Très-bien, très-bien! Marques prolongées d'approbation.)

La commission s'émut de ces reproches, mais, pour y répondre, elle ne s'avisa de rien de mieux que de révéler ses arrière-pensées. « Eh bien, oui, quand il le faudra, nous accorderons tout ce qu'on voudra pour soutenir l'honneur de la France, *mais selon les hommes qui nous le demanderont.* » Lamartine répliqua immédiatement : « Je n'accepte pas cette argumentation dans une affaire de cette gravité. Les cabinets passent de la veille au lendemain, du matin au soir. (*Voix à gauche :* Non! non! Vous voyez bien que les ministres ne sont pas sortis.) Les cabinets passent, vous dis-je, mais la France reste! (Très-bien! très-bien!) La France reste, et il ne faut pas la désarmer parce qu'une politique ne fait pas de ses armes l'usage que nous voudrions qu'elle en fît. Songez à la patrie et non aux ministres. (Oui! oui! Très-bien!) Changez la main si vous voulez, mais ne faussez pas, ne brisez pas, ne raccourcissez même pas l'épée de la France! (Très-bien! très-bien!) Car, quand vous l'aurez brisée dans la main de vos adversaires politiques, elle sera brisée pour tout le monde, et c'est la patrie commune qui en souffrira dans son honneur, dans sa sécurité et dans sa dignité devant l'Europe! »

Les généraux Lamoricière et Bedeau appuyèrent par des observations pratiques ces patriotiques paroles; le général Cavaignac s'y rallia aussi : « Les questions de principe, dit-il, sont de tous les temps; les questions d'effectif

sont essentiellement journalières. » Sur l'heure et sans délibérer, la commission avait reculé le licenciement jusqu'au 1er septembre, mais l'Assemblée n'accepta pas plus cette dernière proposition que la précédente et maintint l'effectif de l'armée à 380,000 hommes.

IV. — Telles étaient, à propos du budget, les luttes parfois misérables ou indignes qui divisaient l'Assemblée. Plus le moment de la dissolution approchait, plus elle se montrait nerveuse, irritable, mécontente de tout et d'elle-même, et comme toute prête à se révolter contre sa destinée. Que le ministère s'avisât de fermer des réunions dites électorales où les orateurs dressaient des apothéoses aux insurgés de Juin; que M. Ledru-Rollin demandât justice de cette foule qui, à Moulins, avait voulu le lapider, à deux pas du banquet où il avait recueilli de si bruyantes ovations (1er mai); que des représentants du peuple se plaignissent d'avoir été arrêtés comme de vulgaires perturbateurs au milieu des groupes qui encombraient les boulevards : autant de prétextes à des interpellations.

L'expédition de Rome semblait y fournir une matière inépuisable. Que de fois, à ce propos, la gauche avait tenté contre le ministère une mise en accusation que l'Assemblée persistait à écarter ou que ses auteurs eux-mêmes ne laissaient pas aboutir! Nous avons vu qu'à la suite de l'échec de nos troupes sous les murs de Rome, l'Assemblée, par un ordre du jour équivoque, avait invité le Gouvernement à ne pas laisser l'expédition dévier plus longtemps de son but. Le ministère parut s'incliner; mais le Président, qui ne se croyait pas tenu à tant de précautions, avait écrit au général Oudinot une lettre d'encouragement[1]. Cette lettre, qui aurait pu passer pour une

[1] *Suprà*. Livre II. 89-90.

communication particulière, Changarnier la mit à l'ordre du jour de l'armée de Paris.

Ledru-Rollin réclame aussitôt la mise en accusation du Président et des ministres et la reconnaissance de la République romaine.

C'était à la veille des élections. Que le ministère tombât ou qu'il fût seulement ébranlé, quel succès pour ceux des républicains qui, depuis quatre mois, poursuivaient sans l'obtenir cette solution si convoitée ! Quelle influence n'eût-elle pas exercée sur la mobilité des électeurs ! Odilon Barrot le comprit : il releva le défi, il s'indigna contre ces amis de la République romaine, qui semblaient considérer comme « une bonne fortune » l'échec momentané que nous avions subi ; il appela de ces juges prévenus à ce scrutin du lendemain qui allait prononcer entre ses adversaires et lui ; quant à reconnaître Mazzini et sa République, comment y songer quand le sang de nos soldats coule encore sous les murs de Rome? L'ordre du jour fut voté par 329 voix contre 292 ; la demande de mise en accusation fut repoussée par 338 voix contre 138.

Déjà le bruit de la chute du ministère avait été répandu dans les campagnes ; déjà même on annonçait l'arrestation du Président et de ses ministres et la dictature de Ledru-Rollin. Instruit de toutes ces menées, Léon Faucher ne considéra pas de sang-froid le succès que venait de remporter le ministère. Le lendemain de ce vote mémorable, il en expédia la nouvelle par voie télégraphique dans tous les départements. Ministre de l'intérieur, responsable de la sécurité publique, tous les bruits mensongers ou calomnieux qui peuvent la compromettre, n'a-t-il pas le droit de les prévenir et de les confondre? M. Dufaure, ministre de l'intérieur, avait-il agi autrement, lorsque, la veille de l'élection à la Présidence, il avait retardé d'office le départ des malles-poste, pour que la réponse à une calomnie n'arrivât pas plus tard que la calomnie elle-

même[1]? Léon Faucher usait donc de la plénitude de son droit. Mais il dépassait et son droit et les convenances en ajoutant : « *Les agitateurs n'attendaient qu'un vote hostile pour courir aux barricades et renouveler les affaires de Juin.* Paris est tranquille. » Après quoi il désignait par leurs noms ceux des députés du département qui avaient voté pour ou contre l'ordre du jour ou qui s'étaient abstenus. L'émotion qui accueillit la nouvelle de cette dépêche fut unanime dans tous les rangs de l'Assemblée; les groupes conservateurs ne tentèrent même pas de défendre le ministre : ils s'abstinrent en masse. La dépêche fut blâmée par 509 voix contre 5. Léon Faucher donna sa démission le lendemain, mais le Président ne le remplaça pas immédiatement, comme pour protester contre le vote de l'Assemblée.

Entre la dépêche du 12 mai et le vote du 14, les élections avaient eu lieu (13 mai). Les premiers résultats connus étaient de nature à inspirer de l'orgueil aux socialistes. A Paris, Ledru-Rollin élu le second, avec Lagrange, Félix Pyat, les sergents Rattier et Boichot, Lamennais, Considérant, Pierre Leroux; à Lyon, la liste socialiste passant tout entière, à une majorité écrasante; treize départements où il en était de même; treize autres où les succès étaient partagés; l'armée, dans les principaux centres, ayant voté pour les listes *rouges :* voilà ce qu'aperçut tout d'abord et dont s'alarma l'opinion. Le maréchal Bugeaud, voyant que le département du Rhône, les départements voisins et presque tous ceux qui dépendaient de son commandement avaient été unanimes pour envoyer à la nouvelle Assemblée des députés socialistes, rassembla chez lui les hauts fonctionnaires ; il leur exposa les dangers que courait l'ordre social, et, avec la brusquerie militaire que son abondance d'élocution exagérait encore, il n'hésita

[1] T. Ier, Livre XII, 538.

pas à déclarer que le seul remède à un pareil état de choses était un coup d'État. — « De quelle nature, lui disait-on, et dans quel but? — Je ne vois qu'un parti à prendre : c'est de proclamer un Empereur. — Êtes-vous sûr de vos soldats? — Pas plus que vous; mais je puis compter aujourd'hui sur quelques régiments, et, dans quinze jours, je ne pourrai compter sur rien; mon parti est pris[1]. »

Des nouvelles plus complètes dissipèrent ces premières alarmes et donnèrent une idée plus juste et plus rassurante du caractère général des élections. Sur 86 départements, 26 avaient voté pour l'extrême gauche; mais 60, c'est-à-dire près des trois quarts s'étaient prononcés pour le parti de l'ordre. Il y avait environ 500 représentants modérés et 230 ultra-démocrates; la majorité conservatrice serait donc considérable dans l'Assemblée. Les partis monarchiques s'étaient fortifiés; l'extrême gauche était devenue non pas plus nombreuse, mais plus compacte; les républicains modérés subissaient un échec. Combien de noms de la Constituante qui vont manquer à la liste de la Législative! Buchez, le président du 15 mai; Senard, le président des journées de Juin; Armand Marrast, le rapporteur de la Constitution, le protecteur de Cavaignac, le président favori de l'Assemblée, ont sombré. Les ministres du Gouvernement provisoire et de Cavaignac ne sont pas réélus : Goudchaux, Garnier-Pagès, Duclerc, Flocon, Marie, Trouvé-Chauvel, Bethmont, Vaulabelle, Tourret, Trélat, Bastide, Clément Thomas. M. Jules Favre n'a pas trouvé grâce devant le scrutin. Le triomphateur du 23 avril 1848, Lamartine, naguère l'élu de 10 départements, reste à la porte de la nouvelle Assemblée.

Une partie du terrain qu'a perdu Lamartine, Ledru-Rollin l'a regagné : il est l'élu de 5 départements! Après

[1] *Annuaire du département du Rhône,* 1849.

lui, Félix Pyat et le général Changarnier, élus dans 3. Cavaignac fut élu dans la Seine et le Lot; 17 autres représentants furent encore honorés d'une double élection; ainsi MM. Dufaure, de Lamoricière, de Montalembert, Oudinot, Odilon Barrot, Bixio, Hippolyte Passy, du parti de l'ordre ou de la république modérée; MM. Théodore Bac, Commissaire, Mathieu (de la Drôme), Michel (de Bourges), de l'extrême gauche, et, dans le camp bonapartiste, MM. de Persigny, Ney de la Moskowa, général Montholon, colonel Laborde, colonel Vaudrey, Lucien Murat, le premier élu sur la liste de Paris, et les princes Pierre et Napoléon Bonaparte. L'ambition électorale de l'Élysée et de ses amis avait été mal récompensée : à l'exception de quelques noms, le suffrage universel ne daigna pas tirer de leur obscurité ses téméraires candidats.

Les élections du 13 mai, exclusivement favorables, quoique à des degrés inégaux, au parti de l'ordre et au socialisme, en traçaient sur la carte de France les délimitations respectives. Le Nord, l'Ouest et le Sud-Ouest ne s'étaient pas laissé entamer par la propagande socialiste; la plupart des noms républicains qu'avaient portés les électeurs de 1848 se trouvaient, même en 1849, remplacés par des noms monarchistes. L'Est, le Centre et le Sud-Est offraient au contraire un massif presque compacte d'éléments socialistes. Les deux départements d'Alsace, le Haut-Rhin et le Bas-Rhin; l'Allier, le Cher et la Nièvre; la Saône-et-Loire; le Rhône et les départements voisins : Ain, Isère, Loire, Haute-Loire; la Drôme, l'Ardèche, les Hautes et Basses-Alpes, le Var, l'Ariége, formaient comme une chaîne continue, que venaient rompre le Doubs, le Jura, la Vaucluse, le Gard, l'Hérault, les Bouches-du-Rhône restés fidèles, en dépit des périls du voisinage, aux idées conservatrices. Lorsque, dans le cours de cette histoire, nous aurons à signaler des troubles, des tentatives d'insurrection, d'émeute, de jacquerie, ce sera dans ces

départements où le socialisme a recueilli le 13 mai l'unanimité des suffrages, et nous verrons les feux de la guerre civile se ranimer ou s'éteindre suivant qu'elle s'éloigne ou se rapproche de ces foyers.

C'est le sort commun, au moins sous la République : les triomphes électoraux d'un parti provoquent aussitôt l'idée d'un coup d'État du pouvoir ou d'une insurrection de la multitude. Il semble que, dans ces déplacements subits, l'équilibre social se rompe et que, pour le rétablir, ce ne soit pas trop que d'improviser d'urgence une dictature. Si le maréchal Bugeaud y avait songé, on peut croire que le Président de la République et ses amis de l'exil en avaient eu aussi la pensée : le succès définitif des conservateurs dut l'écarter. Les républicains modérés s'obstinèrent à la lui prêter, et les derniers moments de l'Assemblée se passèrent à la signaler et à la combattre. Dans la perspective de ce coup d'État imaginaire, le général Changarnier étant considéré comme l'homme d'action, c'est à lui que s'adressaient les attaques. Revêtu d'un commandement qui lui mettait 300,000 hommes dans la main, il s'était mainte fois montré assez peu soucieux des droits de l'Assemblée ; le 29 janvier, il avait investi le Palais-Bourbon pendant le sommeil du président Marrast ; le 10 mai, celui-ci avait fait demander deux bataillons au général Forest, qui les avait refusés sous prétexte qu'il n'était tenu d'obéir qu'au général en chef. L'Assemblée condamnait comme contraire à la loi la réunion du double commandement de l'armée de Paris et de la garde nationale ; le Gouvernement présenta un projet de loi pour suspendre pendant trois mois l'art. 67 de la loi de 1831, qui interdisait cette accumulation de pouvoirs militaires sur la même tête. Sur le rapport de M. Grévy, 293 voix contre 210 repoussèrent ce projet. Alors le Gouvernement s'exécuta et divisa les commandements. Satisfaction de pure forme ! Si l'attitude de l'Assemblée exigeait du

Gouvernement une grande prudence pour éviter les conflits, il ne lui fallait pas moins de fermeté pour armer la répression; il devait prouver à toute fantaisie d'émeute qu'elle se briserait contre une épée[1].

Changarnier affectait volontiers vis-à-vis de l'Assemblée des airs de provocation et de dédain, mais il n'aspirait pas à un coup d'État. M. Thiers le sonda un jour : il répondit en se réclamant de sa dignité d'homme et de son honneur de soldat. Contre qui d'ailleurs un coup d'État? Contre une Assemblée moribonde, à qui il ne restait plus que quelques jours d'existence, à quoi bon? Contre l'Assemblée législative? Mais elle n'offrait au pouvoir qu'une majorité trop nombreuse, combattue par une minorité trop commode. Un coup d'État n'avait d'intérêt que pour les meneurs de l'Assemblée constituante, les uns qui ne voulaient pas se résoudre à disparaître devant les arrêts du suffrage universel, les autres qu'avaient au contraire exaltés ses complaisances. Tous feignaient de redouter un coup de force pour se donner le prétexte d'une manifestation parlementaire et d'une mise en accusation du Président et des ministres, d'où ils espéraient voir sortir et l'annulation des élections récentes et l'inauguration d'un gouvernement nouveau.

Ces consolations leur furent refusées. En les voyant s'évanouir, les républicains non réélus tentèrent du moins d'exercer sur cette Assemblée dont ils allaient être exclus et sur la politique future une influence suprême et décisive. « Il y a un an, s'écriait M. Joly, républicain non réélu, que notre politique vit sur des équivoques. C'est le moment solennel d'en sortir, et, si le temps de l'expiration de notre mandat arrive, marquons notre mort en annonçant que de notre tombe est sorti encore un cri d'indépendance et de liberté. »

[1] S'abstinrent dans ce scrutin les généraux Cavaignac, Lamoricière, Bedeau, Baraguey-d'Hilliers, Poncelet et Lafontaine.

C'était le 22 mai, six jours avant la dissolution, que ces mandataires déjà désavoués osaient lancer ce cri de guerre! Ledru-Rollin insistait : « Il faut agir, ou vous êtes la dernière et la plus méprisable Assemblée du monde, ou vous êtes le Gouvernement le plus lâche qui se soit jamais présenté, car vous livrez l'honneur du pays. Le manifeste du duc de Brunswick était du 25 juillet, on demandait à la portion royaliste du pays de faire un manifeste pour répondre à un injurieux défi; elle s'y opposa. Eh bien, dès le surlendemain, on demanda la déchéance du premier magistrat de la monarchie, et, quinze jours après, le 10 août venait exécuter la volonté du peuple. Ce qui est arrivé à vos pères, vous êtes maîtres aujourd'hui de le conjurer; mais vous ne pouvez le faire que d'une façon : pour étouffer la guerre civile à l'intérieur, répondez dignement aux despotes du dehors. » Ou la guerre au dehors ou un 10 août à l'intérieur : telle était l'alternative que posait Ledru-Rollin. Presque seul de son parti, Cavaignac eut le mérite de ne céder ni à cette politique d'aventure ni même aux conseils moins téméraires, mais ambigus encore, de ses amis; il se contenta d'appeler l'attention du Gouvernement sur l'état de l'Europe, et l'Assemblée s'associa à ses prudents avertissements.

Une dernière joute oratoire tourna à la confusion de ceux qui l'avaient provoquée. Dans ses attaques contre le ministère, Ledru-Rollin prenait soin de distinguer entre les ministres; il accusait l'aveuglement de M. Odilon Barrot, il respectait sa loyauté. Tout à coup, un de ces ministres se lève, homme d'action plus encore que de parole : on soupçonnait, on dénonçait son habileté; il révéla son énergie. C'était M. de Falloux que, sans le nommer, visaient dans leurs injures les adversaires du cabinet; ils sentaient en lui la sagacité qui pénétrait leurs desseins, accompagnée du courage qui n'hésiterait pas à les combattre. Il parle, et, d'attaqué, le cabinet devient aussitôt

l'agresseur; les sympathies se raffermissent et se rallient; la demande d'enquête et la mise en accusation sont bien loin, oubliées et perdues au milieu des vérités que l'orateur lâche sur la gauche. Ledru-Rollin prétendait interpréter les volontés de la France : « La France! s'écrie M. de Falloux, ce qu'elle ne veut plus, elle sait parfaitement le dire; ce qu'elle veut, elle sait parfaitement l'imposer. Ce qu'elle ne veut plus, elle vous l'a dit très-clairement aux élections qui ont produit cette Assemblée; elle vous l'a dit au 10 décembre; elle vient de vous le dire aux élections qui vont ouvrir la porte dans quatre jours à une Assemblée nouvelle.... La France ne veut plus des hommes qui l'ont étonnée par leur inexpérience et leur incapacité... La France ne veut ni des hommes qui ne sont capables de rien, ni des hommes qui sont capables de tout. » (*Très-bien! très-bien! applaudissements redoublés.*)

De générale, la discussion devient personnelle à M. de Falloux. Flocon, Trélat lui reprochent la dissolution des ateliers nationaux; Joly dénonce ses opinions de publiciste. Il répond à Flocon, à M. Trélat, à Joly. Trélat réplique; mais M. de Falloux laisse tomber sans répondre ces vaines attaques d'un ennemi qui s'obstine contre l'évidence. C'est dans cette séance qu'il faut chercher la vérité historique sur les rôles respectifs de MM. Trélat et de Falloux dans la question des ateliers nationaux. Mais on peut s'étonner que Goudchaux, dans tout le cours de cette discussion, ait gardé un silence absolu, lui qui avait dû prendre la responsabilité de toutes ces mesures comme président de la commission des ateliers nationaux, lui qui plus tard, comme ministre du général Cavaignac, en avait prononcé la dissolution[1]. Enfin, 308 voix contre 260 votèrent l'ordre du jour pur et simple et terminèrent brusquement cette

[1] T. I, liv. VIII, 351-357.

stérile discussion. Cette fois encore, le ministère avait eu raison de ses adversaires (25 mai).

L'Assemblée siégea jusqu'au dernier moment, n'ayant pas même consenti à accorder à ses questeurs trois jours de vacances pour faire procéder à quelques travaux indispensables. Sous prétexte de respecter le principe de la permanence des Assemblées, elle voulait remettre les pouvoirs à l'Assemblée qui lui succédait. « Vos pouvoirs expirent, disait M. Dupin ; vous ne les transmettez pas : l'Assemblée législative tient ses pouvoirs du peuple directement, et non de la Constituante. » Le bureau n'en persista pas moins, et Armand Marrast, avant de rentrer dans l'oubli, satisfit une fois encore son goût pour la solennité et l'apparat en souhaitant une bienvenue inutile au bureau de l'Assemblée législative.

Ainsi finit l'Assemblée constituante, dans le dépit, l'agitation et l'impuissance. Cavaignac, en des circonstances analogues, avait donné un tout autre exemple. Non moins jaloux de la dignité du Gouvernement que de la sienne propre, il ne l'avait aventurée ni dans des projets de loi ni dans des entreprises qu'il ne lui était pas interdit d'engager, mais qui auraient pesé sur la liberté de son successeur. Il avait compris que, moralement, son pouvoir expirait avant d'avoir pris fin, qu'il n'était plus qu'un spectateur, obligé à une attention plus grande et ne gardant de sa légitime initiative que le devoir de maintenir l'ordre.

L'Assemblée, au contraire, n'avait su ni se résigner à la retraite ni honorer ses derniers instants. Du jour où la puissance s'était retirée d'elle, elle n'avait manifesté d'autre souci que d'en troubler l'exercice dans les mains du Président de la République et de ses ministres. Dans ses votes imprudents, elle considérait moins le dommage qui en résultait pour la France que l'embarras où elle

jetait ses adversaires. Elle poussait à la guerre universelle, mais elle refusait des soldats ; elle avait prononcé le décret de transportation, mais elle réclamait l'amnistie ; elle réduisait les dépenses les plus légitimes, elle supprimait les recettes les plus importantes. Sa seule excuse, c'est qu'elle devait sentir que son opposition infatigable ne faisait courir aucun péril au pays, ses ordres du jour étant comme désavoués d'avance et par l'opinion publique et par le caractère déjà connu de la prochaine Assemblée. Soit par une puérile illusion, soit pour provoquer de nouveaux troubles, elle affecta de craindre et de signaler un 18 brumaire. L'honneur lui en fut refusé. Sa vaniteuse souveraineté n'était pas parvenue à son terme, que déjà ses dernières volontés étaient menacées d'un démenti, comme il arriva un jour de ce testament d'un roi, qui fut solennellement déchiré alors que le convoi funèbre avait à peine atteint la nécropole de Saint-Denis.

LIVRE QUATRIÈME

LE TREIZE JUIN

28 mai-11 août 1849

SOMMAIRE. — L'Assemblée législative; distribution des partis, force excessive de la droite; Dupin aîné, président. — Remaniement ministériel : M. Dufaure, avances aux républicains. — Oudinot reçoit l'ordre de s'emparer de Rome : premières opérations. — Irritation des socialistes; les suites du 29 janvier; un mardi-gras révolutionnaire. — Le choléra; mort de Bugeaud. — Séance du 11 juin; l'appel aux armes, la déchéance. — Hésitations de Ledru-Rollin; M. Thiers. — Les montagnards sont entraînés. — Préparatifs de la manifestation du 13 juin; ceux de Changarnier. — Le cortége est coupé par les troupes et rejeté en désordre. — Ledru-Rollin et Guinard au Palais-National; ils s'acheminent vers le Conservatoire des arts et métiers. — La *Convention* montagnarde, délibérations confuses; arrivée des troupes; déroute et fuite des représentants. — Vaines tentatives de barricades; répression rapide. — Opinion de Cavaignac sur le 13 juin; proclamation du Président de la République. — L'insurrection dans les départements est prévenue par la promptitude de la répression à Paris; Montluçon. — Affaires de Lyon : proclamation du maréchal Bugeaud. — La fausse dépêche. — Désarmement de postes; l'Ecole vétérinaire; dispositions militaires; défaite des insurgés. — Mesures de répression. — Elections complémentaires : succès du parti de l'ordre, puissance et discipline des socialistes; les comités anonymes. — Loi sur la presse; MM. Thiers, Dufaure, de Montalembert. — Prorogation. — Visite de Louis-Napoléon à Ham : pas de coup d'État. — Déclaration pareille de M. Dufaure : ni coup d'État ni insurrection.

L'Assemblée législative ne présentait pas l'aspect confus, varié, pittoresque, de l'Assemblée constituante. Le froc du moine, la veste du Breton, le costume du portefaix de Marseille, les gilets à la Robespierre avaient fait

place à l'uniformité banale du vêtement civil, sur laquelle venaient trancher les tuniques militaires des trois sous-officiers élus. Les professions étaient moins représentées que les opinions. Le médecin était retourné auprès de ses malades; l'ouvrier avait repris son métier; le magistrat, frappé d'incapacité législative, était remonté sur son siége. Le contingent du clergé s'était également réduit; il n'y avait dans la nouvelle Assemblée qu'un évêque, Mgr Parisis, et cinq prêtres.

Sur sept cent treize membres dont elle se composait provisoirement (par suite d'élections doubles, de démissions ou de décès), trois cents avaient siégé à la Constituante, quatre cents n'avaient pas encore servi la République dans les Assemblées. Parmi ces derniers et au milieu des représentants d'extrême gauche, masse bruyante et tapageuse, on distinguait la rustique carrure de Michel (de Bourges). L'austère tribun qui, la veille de la chute de la royauté, avait commencé à la supporter et même à la défendre devant les tribunaux, avait cru prudent, en 1848, d'éviter le scrutin; en 1849, ses amis l'y ramenèrent : il fut élu dans la Nièvre et dans le Cher. Soldat fatigué, dégoûté même, disait-on, de la cause démocratique, le sentiment de ses récentes faiblesses lui ôtait encore son élan et son audace d'autrefois. L'extrême gauche recherchait en lui un orateur et un chef, chef d'autant plus commode que, nonchalant, énervé, compromis, on pouvait espérer de le gouverner et de le conduire.

La droite s'était renforcée d'un grand nombre d'anciens députés ou d'anciens pairs de France. MM. de Broglie, de Vatimesnil, Vitet, Lacave-Laplagne, Benoist-d'Azy, de Saint-Priest, Beugnot, Cunin-Gridaine, Casimir Périer, d'Hautpoul, d'Houdetot, etc., rentraient triomphalement dans une arène où, l'année précédente, ils n'auraient pas cru pouvoir se hasarder. Le vent avait changé et les causes de leur exclusion passée étaient devenues des

titres à la faveur populaire. Avec eux ou à côté d'eux, se glissait timidement et sans bruit un petit peloton de bonapartistes : le colonel Vaudrey, M. Ney de la Moskowa, M. de Montholon, le colonel Laborde, M. de Persigny. Bien d'autres devaient se joindre plus tard à ces premiers fidèles; mais, pour l'instant, ils réservaient leurs sympathies et se contentaient de voter avec le parti conservateur.

Avant même que l'Assemblée se réunît, les forces de chaque parti étaient connues et évaluées. Les républicains modérés comptaient de 70 à 80 membres; l'extrême gauche, 180; le parti dit de l'ordre, 450, composés d'orléanistes, de légitimistes et de bonapartistes. Ainsi qu'on le voit, la majorité républicaine de l'Assemblée précédente n'existait plus; descendue au rang de minorité, elle se trouvait condamnée, du moins jusqu'aux prochaines élections, à demeurer spectatrice irritée d'une politique sur laquelle elle n'avait pas d'influence à exercer. Une nouvelle majorité était née, tellement nombreuse que sa liberté et sa puissance n'avaient d'autre frein que sa modération. Tant de force entraînait bien des périls : péril, pour les républicains qui en concevaient de légitimes defiances; périls pour le Président, menacé d'être contenu ou entraîné; périls pour la majorité elle-même. Nombreuse et compacte quand elle se coalisait contre la République, son faisceau se relâchait lorsque, dans des intervalles de calme, elle agitait des projets de restauration monarchique. Que ne s'unissait-elle pour gouverner la République, tâche immense et qu'elle avait sous la main ! Elle préférait l'ébranler peu à peu, tâche dangereuse à laquelle l'opinion publique, qui rêve toujours la stabilité, n'aime pas à se prêter. Elle affectait la prépondérance, on lui imputera de toutes parts la responsabilité, et l'impopularité viendra à la suite, comme il arrive en France à tous ceux qui gouvernent, quels qu'ils soient, ou qui paraissent gouverner.

1. — Ce fut au milieu des tumultes populaires que les représentants traversèrent les abords du Palais-Bourbon, ceux de la gauche acclamés par la foule, ceux de la droite ne recueillant que des huées. Dès ce premier jour, la Montagne prit l'accent de la domination et de la menace; elle voulait que l'Assemblée législative poussât, comme son aînée, les cris de *Vive la République!* qu'elle comparût sous le péristyle du palais et que, devant la multitude souveraine, elle se livrât à une manifestation toute républicaine. L'Assemblée n'accepta pas ces injonctions; M. de Ségur d'Aguesseau commença par définir la République qu'il entendait saluer, et, à la suite de ces réserves, l'Assemblée cria unanimement : *Vive la République!*

Les bureaux procédèrent à la vérification des pouvoirs. Il vint de quelques départements des protestations contre la dépêche de Léon Faucher; de combien d'autres n'arrivait-il pas la preuve qu'ils avaient été sillonnés par d'autres dépêches qui, pour n'être ni ministérielles ni télégraphiques, n'en étaient pas de meilleur aloi! De tous côtés, on avait répandu le bruit que le Président de la République était mis en accusation avec son ministère, qu'il était enfermé à Vincennes, qu'il était même assassiné, que Ledru-Rollin s'était emparé de la dictature, etc., toutes nouvelles qui, pour fausses qu'elles étaient, indiquaient bien le programme d'événements prochains et désirés. Léon Faucher, bien que redevenu simple député, eut beau jeu pour se défendre, et l'Assemblée législative, à propos des élections de l'Yonne, le releva par 352 voix contre 186 du blâme que lui avait infligé la précédente Assemblée.

Le 1er juin, le bureau fut constitué. Ce premier scrutin révéla la distribution et la force des partis. Lamoricière, candidat des républicains modérés, obtint 76 voix; Ledru-Rollin, chef de la Montagne, 182. Une immense majorité, 345 voix, rappela au fauteuil de la présidence un

homme qui, huit fois président de la Chambre des députés sous Louis-Philippe (1832-1838), ne s'était pas fait moins remarquer par son intime attachement à la famille d'Orléans que par la désinvolture de sa conversion à la République[1]. Élu dans la Nièvre le dernier de la liste en 1848, élu le dernier encore en 1849, après les Gambon, les Miot, les Félix Pyat, M. Dupin trouvait dans l'Assemblée la place que son éloquence, son esprit, son expérience politique, bien plus que son caractère, lui avaient depuis longtemps assignée. En face des représentants qui se signalaient déjà par des grossièretés, des brutalités et des violences, la majorité était assurée que, énergique et sans peur, le nouveau président saurait contenir les uns, réprimer les autres et assurer la police de l'Assemblée. Pour les vice-présidents comme pour les secrétaires, les listes conservatrices passèrent également à des majorités bien plus fortes encore que pour le président; en tête des vice-présidents, se trouvait M. Baroche, procureur général, et qui avait, à Bourges, devant la Haute Cour, occupé le siége du ministère public. C'était, de la part de l'Assemblée, une manière de protestation et contre les anciens envahisseurs du 15 mai, et contre ceux qui, grondant à ses portes, brûlaient de l'envahir encore.

Le Président accueillit sans enthousiasme l'avénement de cette majorité triomphante, dans les rangs de laquelle il apercevait un nombre trop infime de bonapartistes. L'avantage de n'avoir plus à combattre les républicains

[1] « Après avoir accompli mon devoir politique envers la noble veuve et le fils d'un prince que j'avais sincèrement aimé, ne voyant plus debout que la souveraineté nationale et le peuple vainqueur, le peuple qui avait repris la couronne et qui, cette fois, l'avait gardée, j'ai adhéré au nouveau gouvernement... Magistrat, j'étais à l'audience le 25 février, et c'est sur mes conclusions qu'a été rendu le premier arrêt prononcé : *Au nom du peuple français.* » Circulaire aux électeurs de la Nièvre, 15 mars 1848.

dans le Parlement ne compensait pas l'embarras de tant d'amis avec lesquels il faudrait compter. Cet allié était trop puissant pour tarder beaucoup à devenir un maître. L'ennemi n'était plus dans une majorité flottante et journalière qu'il fallait disputer aux deux partis en lutte; il s'était réfugié dans la droite même, sous les apparences d'un gênant ami qui, pour imposer ses vœux, s'armerait de son incontestable dévouement.

Aussitôt que le résultat des élections fut connu, le ministère remit sa démission collective au Président de la République, qui l'accepta. Le maréchal Bugeaud, mandé de Lyon à Paris, consentit d'abord à former un cabinet; mais, au cours de ses démarches, un scrupule l'arrêta. Il considérait une prise d'armes comme prochaine : que ferait l'armée? Fidèle, il le croyait, si le ministère offrait des garanties républicaines, dans le cas contraire, ferait-elle son devoir? Il en douta, et, sentant bien que son nom n'apportait rien de rassurant à la cause de la République, il renonça à la mission dont il s'était chargé. Le Président eut de nouveau recours à M. Odilon Barrot. Effrayé des tendances de la majorité, celui-ci voulait prendre des gages contre elle. Rassurer les républicains sur le maintien de la République, modérer la majorité sans la blesser, retenir le Président dans le cadre parlementaire sans l'humilier ni l'amoindrir, tel était le plan de M. Odilon Barrot. Il chercha donc l'appui d'hommes connus pour leur libéralisme et qui paraissaient accepter franchement la République : MM. de Rémusat, Dufaure, de Tocqueville; Bugeaud, qui ne penchait pas du même côté, devait, dans cette combinaison, prendre le portefeuille de la guerre.

Louis-Napoléon était opposé à M. Dufaure. N'était-ce pas ce ministre de Cavaignac qui, six mois auparavant, par tous les moyens administratifs, avait combattu la candidature du Prince? Du haut même de la tribune, lui avait-il épargné le dédain et l'ironie? Si le Prince avait pu

l'oublier, comment M. Dufaure ne s'en souvenait-il pas? M. Odilon Barrot objectait la nécessité de renforcer le cabinet d'orateurs ayant de l'ascendant sur l'Assemblée; il était seul sur la brèche : M. Dufaure serait un utile auxiliaire. Le Président admit ces raisons, mais sous la réserve que M. Dufaure n'occuperait pas le ministère de l'intérieur. Il voulait à ce poste un homme énergique, et M. Dufaure, très-ferme en paroles, avait la réputation de se laisser aller dans la pratique à des concessions fréquentes; il voulait qu'on révoquât les fonctionnaires républicains, y compris ceux qu'avait nommés M. Dufaure, et comment demander à celui-ci tant de sacrifices? Il voulait réveiller partout « le souvenir non de l'Empire, mais de l'Empereur » : M. Dufaure ne craindrait-il pas de ramener l'Empire en glorifiant l'Empereur? Enfin, M. Dufaure posait pour condition le retrait de l'arrêté qui conférait au général Changarnier un double commandement, et, sur ce point, le Président n'entendait pas céder[1].

Il laissa néanmoins fléchir ses répugnances et, pour complaire à M. Odilon Barrot, M. Dufaure fut désigné, non-seulement pour un ministère, mais pour celui de l'intérieur. Changarnier s'opposa à ce que le maréchal Bugeaud, qu'il trouvait trop absorbant, devînt ministre de la guerre; de vieilles inimitiés, datant d'Afrique, séparaient d'ailleurs ces deux hommes. M. de Rémusat, qui n'admettait pas M. Dufaure, fut également écarté. Le 2 juin, M. Odilon Barrot donna communication à l'Assemblée de la liste du ministère, qui ne différait du précédent que par l'accession de trois noms nouveaux. M. Drouyn de Lhuys, nommé ambassadeur à Londres, était remplacé par M. Alexis de Tocqueville; M. Buffet, qui s'était retiré, par M. Lanjuinais. Les autres ministres étaient maintenus, sans excepter

[1] Mémoires d'Odilon Barrot. Lettre du Prince Louis à M. Odilon Barrot.

M. de Falloux, un peu dépaysé dans ce ministère semi-républicain, et dont le nom, accueilli par les applaudissements de la droite et du centre, fut salué à gauche par une explosion de murmures. Pour compléter l'œuvre, le général Changarnier, sur le désir de M. Dufaure, perdit l'un de ses deux commandements, et le général Lamoricière fut nommé ambassadeur à Saint-Pétersbourg. Ainsi, au lieu de choisir ses ministres au cœur même de la majorité nouvelle, le Président semblait donner des gages aux républicains modérés, comme s'il voulait à la fois les rassurer sur le maintien de la République, et leur demander de faire contre-poids à cette majorité qui ne les menaçait pas moins que lui-même.

II. — Entre la dernière séance de l'Assemblée constituante et la première de l'Assemblée législative, l'ancien ministère, anticipant avec confiance sur l'adhésion et de ses successeurs et de la nouvelle Assemblée, n'avait pas craint de contredire ouvertement le vote des 7-8 mai, en rappelant de Rome M. de Lesseps, et en donnant au général Oudinot l'ordre formel de s'emparer de Rome de vive force. L'ancien envoyé de Cavaignac, M. de Corcelle, fut délégué auprès du général en chef pour lui confirmer ces dépêches et prendre en main les affaires diplomatiques.

Aussitôt la dépêche reçue, dans la nuit du 29 au 30 mai, le général Oudinot avait, comme nous l'avons vu, fait occuper les hauteurs du Monte-Mario, au nord-ouest de Rome; il se prépara à occuper de même plusieurs édifices qui masquaient la vue de la place.

En avant de la porte San-Pancrazio, contre laquelle devait se concentrer tout l'effort du siége, se trouvent la villa Pamfili, l'église et le cloître San-Pancrazio, les villas Corsini et Valentini, que les Romains avaient transfor-

més en avant-postes fortifiés, et dont, pour nos troupes, la prise de possession devait précéder le travail de tranchée. Le 3 juin, à deux heures et demie du matin, deux colonnes abordèrent la villa Pamfili. La première, longeant le mur, trouva une porte ouverte et surprit cent cinquante Romains qu'elle fit prisonniers; la seconde s'ouvrit un chemin à l'aide de la mine et rejoignit dans les jardins de la villa la première colonne[1]. L'église San-Pancrazio et le cloître attenant tombèrent immédiatement en notre pouvoir : les troupes s'y retranchèrent fortement. Les deux positions de la villa Pamfili et de l'église San-Pancrazio, prises ainsi dès le début de la journée, ne furent pas reprises par les Romains. Il n'en fut pas de même des villas Corsini et Valentini, qui, vigoureusement enlevées par les Français, furent deux fois encore perdues et reprises. Garibaldi multipliait les retours offensifs; le combat fut acharné. Quand les troupes romaines se retiraient, l'artillerie des remparts battait les murs des deux villas de manière à en rendre l'occupation presque impossible. Nous les gardâmes néanmoins, mais à l'état de ruines. Cette opération nous coûta 14 hommes tués, 242 blessés et 19 prisonniers. L'ennemi fit des pertes plus considérables.

Le même jour et aux mêmes heures, la brigade Sauvan opérait sur le haut Tibre, du côté de Ponte-Molle (Milvius). L'une des arches de ce pont, celle de la rive droite (du côté de l'assaillant) avait été rompue par les Romains; les autres étaient minées. Grâce à un ingénieux stratagème, la sentinelle qui gardait l'arche rompue fut enlevée; les Romains qui occupaient la rive gauche furent délogés

[1] Le prince Pamfili-André-Doria a fait élever dans son parc un monument somptueux à la mémoire des soldats français tombés dans cette première journée de combat; leurs noms sont inscrits sur des tables de marbre.

de leur poste par nos tirailleurs et tenus à distance, tandis que le génie rétablissait le passage à l'aide de poutrelles. Quelques jours après, une lunette construite sur la rive droite nous assura définitivement la possession de Ponte-Molle.

Ainsi, dans la journée du 3 juin, les Romains avaient été refoulés dans la place sur toute l'étendue du terrain où devaient se développer nos tranchées; l'église San-Pancrazio était occupée par nous et solidement fortifiée; sur le haut Tibre, nous nous étions emparés de Ponte-Molle, c'est-à-dire d'un moyen assuré de passage, qui nous permettrait de menacer la ville par le nord, pour faire, s'il y avait lieu, diversion à l'attaque principale.

Tels furent les événements, avantageux pour nos armes, achetés, du reste, par des pertes très-modérées, qui, défigurés et travestis soit par les correspondances romaines, soit par la presse républicaine qui s'en inspirait, furent transformés en une désastreuse déroute. A entendre ces faux rapports, c'est par milliers qu'il fallait compter nos morts, et des régiments tout entiers auraient fait défection plutôt que de combattre leurs frères de Rome et d'Italie.

Ces indignes calomnies, destinées à soulever les passions, n'étaient encore qu'un faible témoignage de l'irritation qu'avait causée dans le parti démocratique la résolution manifestée par le Gouvernement d'en finir avec la République romaine. Non pas que cette question lointaine intéressât en elle-même nos démocrates de Paris, mais ils y voyaient un échantillon assez réussi de la révolution européenne, un triomphe de leur cause ressortant sur leurs nombreuses défaites, un échec du catholicisme dont les doctrines et les hommes leur étaient également antipathiques; ils y découvraient surtout un prétexte d'insurrection. Isolés au 29 janvier, désavoués par les républicains modérés, détestés par la bourgeoisie revenue de son goût passager pour les barricades, ils cherchaient une

question où républicains et bourgeois pourraient se rallier à eux. Qu'avait à faire d'un pape et de son pouvoir temporel une bourgeoisie voltairienne et incrédule? Et si les républicains s'en souciaient moins encore, n'y avait-il pas lieu d'irriter leur amour-propre en rappelant ce vote des 7-8 mai qui avait enrayé l'expédition de Rome, et que l'attaque du 3 juin avait si impudemment renié? Au 15 mai, la Pologne avait fourni un prétexte commode pour cacher d'autres visées; la question romaine en fournissait un autre. Comme au 15 mai, on voulait que l'Assemblée fût surprise avant d'avoir eu le temps de se constituer; comme au 15 mai, l'insurrection serait la revanche des défaites du scrutin.

Les plans avortés le 29 janvier avaient été repris et continués. L'anniversaire du 24 février fut signalé par des banquets qui propageaient les mots d'ordre, par des troubles à Cette, Lyon, Niort, Châteauroux, Limoges, Uzès, Montpellier. Les élections offrirent l'occasion d'une entente facile et publique; on se vit, on se consulta, on se compta. Les démocrates socialistes répudièrent hautement les républicains modérés; ils auraient gagné naguère à se déguiser et à baisser la voix; aujourd'hui, tant leurs progrès avaient été rapides, plus ils s'affichaient et plus leur victoire était assurée. La lutte s'était concentrée entre eux et les conservateurs, et, s'ils étaient en minorité dans l'Assemblée, il ne faut pas oublier que, dans les départements mêmes où ils avaient été battus, la différence dans le chiffre des voix n'avait pas toujours été très-sensible; que, à défaut de la victoire, ils avaient fait preuve de discipline, et qu'ils étaient assez nombreux pour renouveler au besoin leurs preuves d'audace.

Les élections terminées, le comité démocratique socialiste délégua ses pouvoirs (séance du 13 mai) à une commission dite des Vingt-Cinq dont un sieur Servient, ancien élève de l'École polytechnique et qui, à la suite du 24 fé-

vrier, avait été quelques jours commandant du Louvre, fut élu à l'unanimité président. Parmi les Vingt-Cinq, nous remarquons les noms de Grandménil, Tessier-Dumotay, Fribourg, André Pasquet, Madier de Montjau jeune et Baune. Ce comité était secondé par celui de la presse démocratique et par un comité de propagande que dirigeait un sieur Jean Macé, le même qui, en 1866, organisa la Ligue de l'Enseignement, et qui, en 1849, préludant à son rôle d'éducateur de l'enfance, publiait, parmi les brochures de la propagande socialiste, la *Prière socialiste pour les enfants.*

Le programme du 29 janvier n'avait pas varié. Il s'agissait toujours d'enfermer à Vincennes le Président et ses ministres, de dissoudre l'Assemblée, d'ériger la Montagne en Convention, le tout au nom de la Constitution violée. Un engagement en deux articles avait été imposé aux candidats socialistes : « Art. 1er. La République est au-dessus des majorités.—Art. 2. Si la Constitution est violée, les représentants du peuple doivent donner au peuple l'exemple de la résistance *à main armée.* » Il n'était pas difficile à d'aussi scrupuleux défenseurs de la Constitution d'y signaler de fréquentes violations, et nous avons vu combien de fois, depuis le 20 décembre, M. Ledru-Rollin et ses amis avaient dû courir à son secours. Du reste, ce n'étaient ni un complot ni des menées souterraines ; c'était une conspiration à ciel ouvert et qui faisait publiquement appel à l'adhésion générale. Le mot d'ordre était donné partout. A Strasbourg, on lit sur les murs : « Soyons tous prêts à combattre et à mourir s'il le faut pour la sainte cause qui doit nous réunir tous. » A Lyon, les clubs sont en permanence depuis le 29 mai ; le *Peuple Souverain* s'écrie : « Retirez-vous du milieu des vendus et constituez-vous en Convention, c'est votre devoir et votre droit. » M. Etienne Arago, qui n'avait pas été réélu, écrit à Perpignan : « Ne bougez pas sans un mot de moi ; mais si je

vous dis : *Alemignons*, levez-vous comme un seul homme; nous serons ici sur les barricades, et cette fois ce sera une chaude affaire. »

Proudhon ne ménageait guère ces ardeurs révolutionnaires. « Ce qu'il leur faut, écrivait-il de Delescluze et de ses bruyants amis, c'est une perpétuelle et fatigante agitation qui, éclatant tout à coup, se termine par la création d'un *comité de salut public* où certains patriotes trouvent une occupation digne de leur génie... Voilà ce qu'entendent ces messieurs par tradition de 93!... Le peuple a soif d'expérience, la bourgeoisie veut qu'on lui force la main. Il faut à cette race blasée un mardi-gras révolutionnaire de six mois. » Delescluze protestait, mais ses souvenirs de jacobin l'emportaient : « Souvenez-vous du 10 août, écrivait-il le 10 juin; la déchéance sans tarder, ou le peuple rentrera dans la plénitude de ses droits contre le Président et contre la majorité qui s'associerait à ses crimes. Guerre aux traîtres! » La *Vraie République* rêvait le même idéal : « Il y a crime de haute trahison : la déchéance est de plein droit. *Le nombre n'est rien sans la justice.* La veille du 10 août, 406 voix contre 224 amnistiaient de nouveau le pouvoir exécutif. En février, quelques députés seulement eurent pour eux le droit, la nation, la victoire. Avec la Montagne sera la loi, l'Assemblée, la nation. »

La *Révolution démocratique et sociale* de Ch. Delescluze avait posé la question devant le public : il appartenait à Ledru-Rollin, président de l'extrême gauche, de la poser devant l'Assemblée. Le 4 juin, il demandait à interpeller le lendemain le ministre des affaires étrangères et souffrait impatiemment d'être ajourné au 7 juin. Le 7, il s'excusa par lettre et demanda l'ajournement au lundi, 11 juin. Pourquoi ce retard après cette hâte? Redoutait-il de pousser le cri de guerre, ou l'armée révolutionnaire avait-elle encore quelques dispositions à prendre?

Le matin du 11 juin, les journaux démocratiques contenaient deux documents émanés de la Montagne. D'abord, une déclaration au peuple : « Que le peuple reste calme ; il peut compter que la Montagne se montrera digne de la confiance dont il l'honore. Elle fera son devoir. » A la suite, venait une Adresse de la Montagne à la démocratie allemande, invitée à s'unir à celle de France « pour la paix et le bonheur de l'humanité » . Ce document portait les signatures de 121 représentants. Enfin, le comité des Vingt-Cinq rappelait les art. 5, 54 et 110 de la Constitution et ajoutait : « Élus du département de la Seine, entre le peuple et vous il a été dit le 13 mai, art. 2 : Si la Constitution est violée, les représentants du peuple doivent donner au peuple l'exemple de la résistance. »

Dans quelle mesure les républicains modérés s'associaient-ils à cette campagne? D'accord avec la Montagne pour déclarer la Constitution violée, songeaient-ils à organiser la résistance? Ce qui est certain, c'est qu'ils se bornèrent à protester. « Que la responsabilité de ce grand attentat retombe sur ceux qui l'ont encourue ! Que chaque citoyen se rappelle que le dépôt de la Constitution et des droits qu'elle consacre est confié à la garde et au patriotisme de tous les Français. » Voilà ce qu'écrivaient les *Amis de la Constitution*. Les anciens constituants se réunirent le 11 au Palais-National de onze heures à une heure. Il y avait là des représentants de toute nuance, anciens membres de la réunion dite du Palais-Royal, anciens montagnards, etc. ; Goudchaux (non réélu) présidait. La question fut posée ainsi : « N'y a-t-il pas lieu, pour ceux qui ont eu l'honneur de concourir à la Constitution, de faire quelque chose par quoi ils marquent quelle a été leur intention lorsqu'ils ont voté entre autres les art. 5, 54 et 110? » La délibération eut lieu; une résolution fut prise. Elle devait même être publiée; mais, par une prudente inspiration, elle ne le fut pas.

Le même jour et à la même heure, dans les bureaux de la *Démocratie Pacifique,* rue de Beaune, se tint une réunion composée plus spécialement de membres du comité de la presse et du comité des Vingt-Cinq. M. de Girardin accepta l'idée d'une protestation, mais en repoussant énergiquement et, dit-on, avec éloquence, l'idée, non-seulement d'une insurrection, mais d'une convocation de la Montagne en Assemblée séparée. Quant à la Montagne, elle était réunie au Palais-Bourbon, dans la salle du quatorzième bureau; elle adopta les trois propositions suivantes : « 1° Faire déclarer, séance tenante, le pouvoir exécutif déchu; 2° faire déclarer la majorité complice de la violation de la Constitution; 3° constituer en permanence l'Assemblée réduite aux représentants *constitutionnels.* » C'était le programme de la Montagne pour la séance parlementaire qui allait s'ouvrir.

III. — Tandis que la révolution menaçait d'ensanglanter Paris une fois encore, le choléra sévissait sur la ville et y répandait la terreur et le deuil. Il avait fait son apparition en mars. Clément d'abord, il s'était promptement développé; le mois de mai avait compté 2,436 décès en ville, sans comprendre les hôpitaux civils et militaires. La mortalité de juin avait plus que doublé sur celle de mai : plus de 200 décès par jour! L'Assemblée législative avait déjà payé sa dette : MM. Besnard (du Calvados), Roger (du Loiret), Lacave-Laplagne, ancien ministre des finances du roi Louis-Philippe, avaient succombé. Madame Récamier venait d'être emportée du même mal : elle terminait sa brillante carrière au milieu de nouveaux troubles, à une année de distance du plus illustre de ses amis, Châteaubriand, mort quelques jours après les journées de juin 1848, comme si ces deux existences ballottées par

tant d'orages ne devaient s'éteindre qu'au bruit des révolutions qui avaient agité leurs jours[1].

Le 11 juin, une nouvelle communication funèbre attrista le début de cette séance, qui devait finir par un fol appel aux armes. Le vieil adversaire de la démagogie, le maréchal Bugeaud, venait de mourir, frappé, lui aussi, par le choléra. Il mourait à soixante-quatre ans, dans la plénitude de ses forces morales et physiques, laissant le souvenir d'un homme de guerre inventif et d'un organisateur civil. Il avait gardé le culte de l'autorité dans un temps qui en avait perdu même le sens. Le 30 mai, dans un moment où la droite et la gauche se combattaient à coups d'interruptions, cet homme qui s'était fait une réputation de violence, prononçait ces belles paroles : « Les majorités, messieurs, sont tenues à plus de modération que les minorités. » Il avait souffert plus que tout autre, en ces dernières années, du désordre des esprits et des déroutes politiques; il avait poussé lé cri d'alarme, et tel était le poids de sa vie dans les événements qui s'agitaient, que sa mort parut à tous inopportune.

Mais revenons à l'interpellation de Ledru-Rollin. Il commença au milieu d'un profond silence. Il voulait être court, il le fut : « A quoi bon tant de paroles, quand les décisions de l'Assemblée constituante sont si claires et le texte de la Constitution si précis? Malgré le vote du 7 mai, malgré le texte de la Constitution, le Président n'a-t-il pas

[1] Madame Cavaignac, mère du général, mourut du choléra dans le courant de juin, à l'âge de 72 ans. — Voici les chiffres des décès par mois : mars, 130; avril, 694; mai, 2,436; juin, 5,769; juillet, 419; août, 810; septembre; 670, octobre, 32; total : 10,960. Dans les hôpitaux civils, il y eut 6,911 décès; dans les hôpitaux militaires, 2,000. Total général : 19,871. Les quartiers de Paris les plus éprouvés se classent dans l'ordre suivant : quartier Mouffetard et Jardin des Plantes, Gros-Caillou, les faubourgs Saint-Denis et Saint-Martin, les quartiers Popincourt et de l'Hôtel-de-Ville. (*Union médicale* du 1er décembre 1849.)

déclaré la guerre à la République romaine? Les ministres n'ont-ils pas donné l'ordre d'attaquer et de prendre Rome? Le sang n'a-t-il pas coulé les 3 et 4 juin? Il s'agissait bien d'interpellation! » L'orateur demandait la mise en accusation du Président et des ministres et invitait l'Assemblée à se retirer immédiatement dans ses bureaux.

M. Odilon Barrot répondit aussitôt. Après une brève et dédaigneuse allusion aux bruits de sédition qui couraient la ville et à cette accusation qui menaçait non-seulement le Président et ses ministres, mais la majorité de l'Assemblée, il reprit longuement l'historique de la question : il le fallait devant ces quatre cents représentants nouveaux dont les uns (et c'était le plus grand nombre) semblaient devoir appuyer la politique ministérielle, dont les autres allaient la combattre. Il arriva enfin à l'ultimatum adressé par M. de Lesseps à l'Assemblée romaine et repoussé par elle ; à ce traité du 30 mai, qu'il avait pris sur lui d'offrir et de signer seul et qui établissait une solidarité complète dans les destinées des deux républiques. Campés aux portes de Rome, exposés à la dérision de l'Europe, nos soldats pouvaient-ils attendre et, sans y prendre part, contempler les événements? La France avait eu du malheur dans sa triple tentative d'intervention en Italie ; repoussée en Sicile, en Lombardie, à Rome, par les démagogues, malgré tous ses efforts, elle avait assisté à la défaite des Siciliens et au désastre de Novare, et le même sort l'attendait sous les murs de Rome, où elle se voyait forcée de combattre des gens dont elle était venue protéger la liberté.

Ce discours, que la droite avait fréquemment coupé d'applaudissements, ramena Ledru-Rollin à la tribune. Sa modération première avait fait place à l'animation de la lutte. Avec l'insidieux rapport du 16 avril de M. Jules Favre ; avec les phrases mesurées du rapport du 7 mai de M. Senard, « homme, disait-il, modéré entre tous », il tentait de rattacher à sa cause les esprits flottants de l'Assem-

blée. Qu'il y eût contradiction entre l'ordre du 29 mai et la déclaration du 7 ; que le ministère, pour reprendre sa première ligne de conduite, eût mis à profit non pas l'interrègne des deux Assemblées, mais la confiance qu'il avait dans la nouvelle, comment le nier? C'est là que triomphait Ledru-Rollin. Il prétendait intéresser l'esprit parlementaire à cet apparent dédain d'une volonté précédemment exprimée par des représentants du peuple; sur ce terrain habilement choisi, devant l'Assemblée constituante, il aurait pu rencontrer une victoire. Mais, au sein de la Législative, si profondément renouvelée par le suffrage universel; en face d'une majorité qui avait hâte de faire prévaloir une politique différente de celle de ses devanciers, Ledru-Rollin ne devait tenter et espérer qu'une chose : conquérir quelques voix à la minorité.

Au lieu de s'en tenir à cette demi-victoire, poussé par ses engagements avec le dehors, enivré des déclamations furieuses qui retentissaient depuis quelques jours dans les clubs et dans la presse, il voulut leur donner un puissant écho; les paroles tombées de la tribune ne vont-elles pas frapper à tous les coins de la France? M. Odilon Barrot, au début de son discours, avait demandé à son adversaire s'il avait pris avec lui-même la résolution loyale et ferme de rester dans les termes de la légalité. « Je vous trouve bien téméraire, s'écria en terminant Ledru-Rollin, vous qui avez violé la Constitution, de nous adresser une telle question. Notre réponse est bien simple : la Constitution a été violée; nous la défendrons par tous les moyens possibles, *même par les armes.* » Si M. Odilon Barrot avait tendu un piége, on n'y pouvait tomber plus étourdiment. Les cris « à l'ordre! » partant de la droite se heurtent aux applaudissements de l'extrême gauche dont les membres se lèvent et répètent les derniers mots de l'orateur, et celui-ci, comme pris déjà d'un scrupule, voulant justifier son audace, relit l'art. 110 de la Constitution et

s'écrie une seconde fois : « La Constitution violée sera défendue par nous, même les armes à la main. »

L'Assemblée n'écoutait plus. Le général Bedeau, M. de Ségur d'Aguesseau protestent l'un et l'autre à la tribune; la droite proteste tout entière et demande la clôture. « Le cri « aux armes ! » a été poussé, s'écrie M. Thiers; il n'est plus de la dignité de l'Assemblée de discuter après un tel cri. » On laisse néanmoins parler M. Emmanuel Arago, mais seulement par respect pour la liberté de la tribune, et l'ordre du jour pur et simple est voté à une majorité de 361 voix contre 203.

Cet échec, la gauche l'avait en même temps prévu et désiré. L'Assemblée, marchant d'accord avec le Président et le ministère, devenait solidaire et de leur politique et de l'hostilité qu'elle provoquait. Il ne suffisait plus aux représentants d'extrême gauche et aux meneurs du dehors de protester contre le Gouvernement; leur protestation venait heurter le corps officiel tout entier. Le soir, quarante membres de la Montagne, auxquels se joignirent dix délégués du comité de la presse et de celui des Vingt-Cinq, se réunirent, 6, rue du Hasard, et les journaux du 12 juin continrent, au nom des divers comités, des proclamations arrêtées pendant la nuit. La Montagne promettait de soutenir la demande de mise en accusation, pour épuiser les moyens constitutionnels; les comités des Vingt-Cinq et de la presse socialiste écrivaient : « Nous disons au peuple de se tenir prêt à faire son devoir; la Montagne fera le sien jusqu'au bout; nous avons sa parole; tous les républicains se lèveront comme un seul homme. » Le comité des écoles (il fonctionnait déjà au 29 janvier[1]) s'apprêtait à marcher comme en février 1848; le comité typographique rappelait aux re-

[1] Citons quelques noms : Hubbard, Fonvielle, Cœurderoy, Watripon.

présentants de la Montagne leurs engagements électoraux.

Les journaux étaient plus ardents encore. « En vertu du droit républicain et du droit humain (quelle logomachie !), M. Bonaparte est déchu de la Présidence, s'écriait la *Vraie République,* et il appartient au peuple de prendre l'exercice de la souveraineté. » La *Révolution démocratique et sociale :* « Le sort en est jeté ! Paris tout entier répondra comme en juillet, comme en février, au cri poussé par Ledru-Rollin. Que la Montagne ne perde pas un instant ; qu'elle prononce la mise hors la loi de Bonaparte, de ses ministres et des représentants félons de la majorité royaliste. *C'est en ses mains que résident maintenant tous les pouvoirs de l'Assemblée nationale...* Il faut que la République française se régénère par un sublime effort et qu'elle gagne à Paris la dernière bataille de la liberté contre le despotisme... que, d'un bout de la France à l'autre, tous les bons citoyens se lèvent ; le Midi et l'Est, nos deux avant-gardes, n'attendent que le signal. Ils le recevront demain avec le manifeste de la Montagne. » Et plus loin : « Oui, nous ferons à la fois un 10 août et un 31 mai, rappelez-vous-le. » Enfin, la *Démocratie pacifique,* dans un article signé de Victor Considérant : « Si la majorité persévère aujourd'hui dans la complicité en repoussant l'urgence pour l'acte d'accusation, le droit, la légitimité, l'autorité se seront retirés d'elle. Ce sera au peuple d'aviser. »

La séance du 12 ne s'ouvrit qu'à trois heures. Dès le début, M. Lacrosse, ministre des travaux publics, demanda à l'Assemblée de se retirer immédiatement dans ses bureaux pour nommer une commission qui délibérerait, puis ferait son rapport séance tenante. Accepter franchement la lutte, n'était-ce pas le moyen d'en sortir victorieux ? L'Assemblée rentra en séance à cinq heures et demie. Pierre Leroux tenta d'atténuer la portée des déclarations de la veille ; M. Dufaure, le nouveau ministre

de l'intérieur, saisit l'occasion pour proclamer que le Gouvernement connaissait ses devoirs et qu'il saurait les remplir. A la suite des applaudissements redoublés qui accueillirent la parole du ministre, M. Daru lut le rapport; il concluait à l'urgence et au rejet immédiat de la demande de mise en accusation.

La Montagne donna alors un singulier spectacle. On vit M. Laclaudure, l'un des signataires de l'acte d'accusation, on vit Ledru-Rollin lui-même réclamer la communication des pièces! Et au nom de qui, dans l'intérêt de qui cette communication? Non pas pour l'Assemblée, dont la gauche et la droite se disaient également éclairées, l'une pour condamner, l'autre pour absoudre, mais pour le pays, pour l'opinion publique! « Si les documents n'ont pas été fournis, disait Ledru-Rollin, on prétendra que vous avez fait un acte de colère et non pas un acte de justice. » Pourquoi cette retraite? Pourquoi ce détour qui menait à un ajournement? A l'exemple de Pierre Leroux, Ledru-Rollin prétendait-il ramener ses amis à une conduite plus tempérée, leur donner le temps de la réflexion et du calme? Il termina son discours par les paroles suivantes :

« Maintenant, je veux dire un dernier mot. Je ne rétracte rien des paroles que j'ai dites hier (murmures), mais je veux leur donner un sens... La passion peut s'en emparer; je veux à l'avance, sans savoir quels seront les résultats, dont je me soucie peu pour moi, je veux pour mon pays qu'on sache ce que j'ai dit, et non ce que quelques-uns peuvent me faire dire. Oui, j'ai dit ceci : Tous les moyens pacifiques pour maintenir la Constitution; mais, si la Constitution était violée, me servant de l'article 7 de cette même Constitution qui dit qu'il faut la défendre même au péril de sa vie, j'ai dit, dans ce cas, que ce serait les armes à la main que chacun de nous devrait la défendre. Voilà mes paroles, voilà leur mesure, et j'y persé-

vère. » (Vive approbation à gauche. Agitation prolongée.)

Ce langage, obscur et indécis, répondait bien au caractère de Ledru-Rollin, homme de tribune, mais nullement homme d'action. Autant ses discours, ses amitiés, ses entretiens intimes pouvaient le désigner comme le chef le plus hardi d'une émeute prochaine, autant sa nature résistait à ces entraînements. Il se sentait dépaysé, perdu, effacé dans ce monde d'émeutiers. Le 23 février, de concert avec M. Louis Blanc, ne détournait-il pas les sociétés secrètes de jeter le peuple dans la rue, montrant l'armée et la garde nationale fidèles au Roi, le Gouvernement sûr de la victoire? Lorsque, dans cette séance du 12 juin, il disait : « Eh! mon Dieu, si vous aviez été à Paris le 24 février, vous auriez su que je combattais sur les barricades pour vous conquérir le suffrage universel », le général Gourgaud pouvait lui répondre : « Sur quelle barricade avez-vous combattu? » Nous l'avons vu, la veille du 16 avril, renoncer au bénéfice d'un mouvement populaire qui s'organisait à son profit; le lendemain, faire battre le rappel et se jeter dans les bras de la garde nationale qui le sauvait de ses amis. Au 15 mai, il luttait contre eux dans les couloirs du Palais-Bourbon, pour échapper à leurs dangereuses ovations. Le 23 juin, c'était lui qui, de sa main, avait envoyé aux préfets l'ordre d'expédier sur Paris les gardes nationales et les troupes disponibles. Ces rétractations du 12 juin, après les téméraires paroles du 11, caractérisaient à la fois chez Ledru-Rollin et ses indécisions natives et une honnêteté politique qui, trop tard, il est vrai, résistait aux passions aveugles de son entourage et à celles mêmes qu'il avait encouragées.

Mais plus il voulait reculer la solution, plus la majorité était impatiente de la hâter. La gauche chercha encore dans un article du règlement mal interprété un nouveau prétexte : le président maintint les droits de l'Assemblée et, par 377 voix contre 7, elle décida qu'elle passerait im-

médiatement à la discussion du fond. La gauche s'était abstenue en masse.

Même après ce vote, MM. Pascal Duprat et Crémieux reprirent la demande de pièces; ils prétendaient que, n'appartenant ni à la majorité ni à la minorité, ils avaient besoin de lumières avant de décider entre les deux partis. M. Thiers se chargea de répondre : il le fit vivement, brusquement, justifiant et le Gouvernement et la commission de ces prétendues violations de la Constitution : « Vous avez été suffisamment éclairés pour accuser et nous pour ne pas accuser. Vous nous dites qu'il nous faut de nouvelles pièces pour prononcer : est-ce que nous n'avons pas l'intelligence aussi ouverte que vous?... La civilisation européenne ne reculera pas devant la démagogie qui est à Rome. Non, elle ne reculera pas... Il y a d'un côté l'ordre et de l'autre le désordre... Nous disons, nous : les faits nous sont connus, ce sont des coups de canon tirés contre Rome, et l'article de la Constitution ne nous paraît pas violé. Quant aux décisions de l'Assemblée nationale, il y en a deux : l'une qui autorisait à toucher le territoire du peuple romain, l'autre qui voulait ramener l'expédition à son véritable esprit, c'est-à-dire à plus de conciliation. Eh bien, une négociation a eu lieu, un traité a été fait et il a été produit. Le Gouvernement a pensé qu'il n'était pas honorable pour la France; nous avons pensé comme lui qu'il serait déshonorant de l'accepter. C'est sur ces pièces que nous avons trouvé que le Gouvernement avait parfaitement fait d'ordonner la reprise des hostilités; c'est sur ces éléments que vous avez trouvé, vous, qu'il y avait lieu de pousser un cri de guerre. Nous, nous pensons sur ces éléments qu'il y a à pousser un cri de sécurité, pour que le pays sache deux choses : que le Gouvernement n'a pas violé le pacte fondamental, et que ce Gouvernement, qui saura faire respecter la loi, nous a derrière lui pour l'aider dans sa tâche. »

Vainement la gauche tenta encore de retarder le vote; elle n'eut d'autre ressource que de s'abstenir une seconde fois. La mise en accusation fut repoussée par 377 voix. La séance ne se termina qu'à neuf heures et demie du soir.

IV. — Les représentants de la Montagne se trouvaient en proie aux mêmes perplexités que leur chef. Ils se sentaient emportés par un double courant : l'un émanant du Gouvernement qui, décidé à résister, affrontait si volontiers la lutte, qu'on pouvait le soupçonner de la désirer ou de la provoquer; l'autre émanant d'une source extra-parlementaire, des sociétés secrètes, des sections, de tous ces électeurs qui dictaient la loi aux élus et qui, organisateurs du mouvement, y entraînaient les députés, même malgré eux. Le Gouvernement ne redoutait pas l'insurrection; Delescluze et ses amis la souhaitaient, mais la plupart des représentants de la Montagne n'en voulaient plus. Dans quelle mesure réussiraient-ils à maîtriser l'élan qu'ils avaient provoqué? Comment échapper aux conséquences d'un appel aux armes comme à celles d'une défaite? A la dernière heure, ils y songeaient, mesurant le péril que la République allait courir par leur faute, aspirant à le conjurer et reconnaissant leur impuissance.

Ces idées se firent jour dans une réunion de représentants de la Montagne qui se tint dans les bureaux de la *Démocratie pacifique,* au sortir de la séance de l'Assemblée. Un manifeste fut résolu; MM. Ledru-Rollin, Félix Pyat et Considérant se chargèrent de le rédiger. Il reflétait bien l'incertitude de la réunion; ce n'était plus un appel aux armes, mais une simple protestation. On comprend qu'un certain nombre de représentants ne la trouvassent pas assez énergique. Loin d'éclairer le peuple, elle lui inspirait les perplexités de ses mandataires. Telle était même la modération qui, pour le moment, travaillait la

plupart des têtes, qu'un membre de la société des *Amis de la Constitution* ayant apporté une proclamation où les mots de *manifestation pacifique* étaient écrits en toutes lettres, sa rédaction fut accueillie aussitôt comme répondant le mieux à l'esprit de la réunion. Mais, après une discussion longue, orageuse, et qui n'aboutit pas, le manifeste fut maintenu, et l'on décida qu'il paraîtrait avec les signatures qui avaient été mises au bas du *Manifeste à la démocratie allemande*.

A cette même réunion assistaient la commission des Vingt-cinq et le comité de la presse. Ils rédigèrent, eux aussi, une déclaration, mais concise et claire : « Le Président de la République et les ministres sont hors de la Constitution. — La partie de l'Assemblée qui s'est rendue hier leur complice par son vote s'est mise hors la Constitution. — La garde nationale se lève; les ateliers se ferment; que nos frères de l'armée se souviennent qu'ils sont citoyens et que, comme tels, le premier de leurs devoirs est de défendre la Constitution. — Que le peuple entier soit debout! » Ce que n'osaient pas dire des représentants, liés encore par un reste d'honneur parlementaire, Servient et Chipron, familiers avec l'émeute, ne craignaient pas de l'exprimer.

A la même heure se tenait, au manége Pellier, une commission de délégués de la 5e légion, présidée par un sieur Schmitz, ancien clubiste, capitaine de la 5e batterie d'artillerie, qui, *au nom de la patrie en danger,* convoquait toutes les légions de la Seine à se réunir « le mercredi 13, à onze heures du matin, au Château-d'Eau, en tenue, sans aucune arme, pour se transporter de là à l'Assemblée législative et lui rappeler le respect dû à la Constitution ». M. Étienne Arago, en sa qualité de chef de bataillon, invitait le général de Bar, colonel de la troisième légion, à convoquer les chefs de la légion pour concerter une protestation énergique. M. Guinard, colonel de la légion

d'artillerie de la garde nationale, bien que n'ayant pas pris parti, convoquait ses trompettes pour le 13, à six heures du matin.

Les feuilles démocratiques du 13 juin ne se bornèrent pas à reproduire les adresses et les proclamations élaborées dans la nuit; plus hardies et plus sincères, elles annonçaient que l'action allait s'engager et que Paris allait reprendre encore une fois la dictature révolutionnaire.

Ainsi, d'une part, une manifestation prétendue pacifique, de l'autre, les apprêts d'un combat; ici, des représentants du peuple s'obstinant dans une modération inopportune et tardive; là, les véritables chefs du mouvement démasquant leur jeu et appelant le peuple aux barricades. En effet, tandis que sur les boulevards devait se dérouler cette manifestation hypocrite, sur les quais s'échelonnaient avec un mot d'ordre les sectionnaires de la société des *Droits de l'homme,* s'isolant de la manifestation pour lui faire produire à l'heure voulue ses véritables fruits. Voilà ce que craignaient MM. César Bertholon, Nadaud et autres représentants de la Montagne [1]; ils s'étaient flattés d'être les chefs du parti et ils n'en étaient que les serviteurs et les dupes!

Dès neuf heures et demie du matin, des groupes se formèrent au Château-d'Eau, lieu du rendez-vous. Il s'agissait de se rendre au Palais-Bourbon par les boulevards. Pourquoi aller à l'Assemblée? Ce jour-là, il n'y avait pas de séance; quelques-uns, les chefs, le savaient : la foule l'ignorait. Comment infliger une leçon à cette Assemblée absente? On en violerait le local, sans doute, comme le 22 février : qu'était cela? Et si l'on ne songeait pas à recommencer un 15 mai, « cette déplorable et abominable

[1] Haute Cour de Versailles, procès du 13 juin. — Déposition de M. Versigny, représentant du peuple.

journée », ainsi que l'a dit plus tard l'un des chefs du 13 juin, M. Alphonse Gent, que voulait-on? Après tant d'efforts, après des déclarations de guerre aussi explicites et aussi multipliées, après avoir donné un mot d'ordre à tous les centres révolutionnaires de France, comment laisser croire qu'on se bornerait à une promenade toute pacifique, pour aller faire des remontrances à une Assemblée qui ne siége pas? Non, c'était ou une révolution qui s'organisait, ou le signal d'une agitation qui devait y aboutir.

Le Gouvernement ne s'y trompa pas. Dès le 10 juin, le général Changarnier avait mandé à Paris même ou disposé aux environs de la capitale plusieurs bataillons ou escadrons en garnison à Évreux ou à Versailles; le 13, ils étaient massés à la barrière du Trône, tandis que d'autres troupes occupaient la Bastille, le Panthéon et les alentours de l'Assemblée. Changarnier, que les républicains de toute nuance avaient peu ménagé dans l'Assemblée constituante; Changarnier, qui, depuis le 21 décembre jusqu'au 26 mai, avait été l'objet d'attaques réitérées auxquelles il n'avait répondu que par le dédain, le silence ou des provocations peu déguisées; Changarnier, à qui M. Dufaure avait fait enlever son double commandement, venait, en conseil des ministres tenu le 13 juin, d'en être investi de nouveau. On le savait décidé aux mesures rigoureuses; il s'en était ouvert, non sans éclat, à quelques officiers de la garde nationale, et les instructions qu'il donnait aux troupes reflétaient ses sentiments[1].

Le ministre des travaux publics, M. Lacrosse, se chargea d'aller reconnaître la manifestation. Il partit du ministère de la justice, à cheval, en costume civil, accompagné de deux officiers d'état-major de la garde nationale; un lancier le suivait à cent cinquante pas. A la rampe du boulevard Saint-Martin, il rencontra une foule compacte

[1] Dépositions de Jean-Louis Farina et de Trouille.

et n'arriva qu'avec peine jusqu'à l'Ambigu. Là, il fut entouré, violenté; on voulait qu'il criât : Vive la République romaine! A bas le Président! Il cria : « Vive le Président! Vive la République française! » Il consentit seulement à crier : Vive la Constitution! Ce jour-là, pareil cri avait un double sens, d'ordre et d'émeute. Un individu lui sauta en croupe et voulut le renverser de cheval, en lui serrant le col; un autre, se bornant aux paroles, lui disait : « Vous êtes M. Lacrosse; vous venez voir si c'est une émeute, mais c'est une révolution; votre Président et vous, vous êtes f.....; vous irez à Vincennes! » M. Lacrosse lui répondit : « Vous pouvez nous envoyer au Père-Lachaise, mais non à Vincennes. » Tiraillé, serré, étouffé, il trouva un auxiliaire fort utile dans la personne d'Alphonse Gent qui, aidé d'un sous-officier, parvint à le dégager de la foule et à lui faire gagner la rue du Temple; il passa à la mairie du VI[e] et revint à l'Élysée par la rue Saint-Honoré.

Il était midi. La manifestation, grossie par les contingents qui descendaient le faubourg du Temple, se forma par files, à la façon d'une troupe qui va être passée en revue. Au premier rang, marchaient MM. Étienne Arago, Perrier et Schmitz, tous trois chefs de bataillon de la garde nationale et avec l'uniforme de leur grade; aux deuxième et troisième rangs, des gardes nationaux appartenant à la 5[e] légion, dans laquelle s'était centralisée l'initiative du mouvement; puis d'anciens constituants, Bastide, l'ancien ministre, qu'un sentiment de dignité aurait dû éloigner de pareille aventure; Gent, Raynal, Victor Considérant : des délégués de la 5[e] légion, en tête ou sur les flancs, surveillaient la marche de la colonne et maintenaient l'ordre autant qu'il leur était possible. A la porte Saint-Denis, le comité des écoles se présenta pour entrer dans le cortége; il fut rejeté au quinzième rang.

Quelques cris de : Vive la République! Vive la Constitution! s'élevèrent sur le passage de la manifestation. Était-ce pour montrer ses sentiments pacifiques que des délégués sommèrent le poste du boulevard Bonne-Nouvelle de rendre ses armes? Malgré les avances faites à l'armée, le poste résista et ne fut pas désarmé. Sur le boulevard Montmartre, des acclamations partirent de la terrasse du passage Jouffroy, où se tenait le cercle des *Amis de la Constitution*, acclamations qui contrastaient avec l'attitude calme de la population. Le cortége poursuivit le long des boulevards; mais, quand les quinze ou vingt premiers rangs eurent dépassé la rue de la Paix et atteint l'endroit précis où, le 23 février au soir, un coup de pistolet, partant d'une manifestation semblable, avait donné le signal de la révolution, trois colonnes, dont deux de cavalerie, s'élançant de la rue de la Paix, coupèrent le cortége en deux, s'établirent entre ses tronçons, faisant face à gauche et à droite, c'est-à-dire à la Madeleine et au boulevard des Italiens, et, après les sommations faites par trois commissaires de police à cheval, chargèrent de chaque côté. Les groupes des premiers rangs, du côté de la Madeleine, se refugièrent en hâte dans les rues adjacentes par la rue Basse-du-Rempart, la rue de Caumartin, etc.; dans la précipitation de sa fuite, M. Étienne Arago tomba.

A droite, du côté du boulevard des Italiens, se trouvait la partie la plus nombreuse de la manifestation. La troupe est partagée en deux colonnes; la cavalerie occupe la chaussée, l'infanterie les contre-allées. On profite de la surprise, on pousse vivement cette cohue d'insurgés et de badauds, on la disperse avant qu'elle commence à se reconnaître. Les soldats ne se laissent arrêter ni par quelques énergumènes, instruits aux poses théâtrales de l'Ambigu, qui tombent à genoux en s'écriant : « Tirerez-vous sur vos frères? » ni par d'autres, plus pratiques, qui tirent

le coup de pistolet traditionnel. La troupe roule en quelques minutes de la rue de la Paix jusqu'au Gymnase, rejetant à droite et à gauche toutes ces bandes effarées; quelques barricades improvisées avec des voitures, des omnibus, des chaises de cafés sont enlevées à la course, et la colonne arrive à la porte Saint-Denis, là où s'était dressée, une année auparavant, le 23 juin, la première barricade. Sans un coup de fusil, sans morts ni blessés, la manifestation était déconcertée et vaincue. En revenant sur ses pas, le général Changarnier, accueilli par des clameurs devant le cercle des *Amis de la Constitution*, fit arrêter un sieur Laffont, secrétaire du cercle et l'envoya sous escorte à l'état-major.

Chassés du boulevard, les émeutiers se répandirent dans les rues voisines, en criant : « *Aux armes! aux armes! On tire sur nos frères! Vive la Constitution! Aux barricades!* » Rue Laffitte, rue Richer, rue Richelieu, place de la Bourse, des gardes nationaux sont violemment désarmés. On se précipite sur les magasins d'armes, chez Devismes, qui est dégagé par la troupe, boulevard Saint-Martin, rue de Cléry, rue Joquelet; on brise les devantures, on s'empare des armes et des cartouches qui s'y trouvent. Enfin les fuyards parviennent jusqu'à la rue du Hasard, numéro 6, où la Montagne tenait ses réunions ordinaires et où elle était en ce moment même en permanence depuis neuf heures du matin.

Ici commence la seconde phase de la journée.

Le local de la rue du Hasard était le foyer parlementaire de l'insurrection; c'était là que siégeait cette minorité factieuse qui obéissait à regret aux suggestions impérieuses des comités. « La Montagne est prête à agir », disaient les proclamations du matin; les échappés du boulevard venaient lui annoncer que l'heure était arrivée. Ledru-Rollin n'hésita plus : accompagné des sous-officiers Boichot, Rattier et Commissaire, il sortit pour se livrer

de sa personne à l'insurrection. Il descendit de la rue de Richelieu dans le jardin du Palais-Royal par le passage Hulot et se rendit auprès du colonel Guinard.

La légion d'artillerie de la garde nationale, composée de batteries hiérarchiquement rattachées à chaque légion, était depuis longtemps suspecte; on la considérait comme une collection d'émeutiers choisis à la main. Par bonheur, ces artilleurs n'avaient pas de canons, aucun gouvernement, depuis le 24 février, n'ayant jugé prudent de leur en confier. Il est juste pourtant de reconnaître que si, le 16 avril 1848, leur colonel, M. Guinard, avait prêté l'oreille au complot, il s'était arrêté à temps, tandis qu'aux journées de Juin il avait pris décidément parti contre l'insurrection et l'avait combattue de sa personne. Brave soldat, cœur loyal, esprit court, Guinard a couvert par la dignité de son attitude la regrettable erreur dans laquelle il est tombé le 13 juin.

Depuis 1820, il avait trempé dans toutes les conspirations qui agitèrent le gouvernement de la Restauration jusqu'à ce qu'elles le renversassent; en 1830, il avait crié plus haut que tous à la violation de la Charte. Aujourd'hui, sous un autre nom, c'était la Charte qui était en jeu, et Guinard qui, de tous côtés, parmi les exaltés comme parmi les modérés du parti, entendait répéter qu'elle était violée, se décida à le croire sur la foi d'autrui. On avait trop d'intérêt à le persuader pour ne pas tâcher d'y réussir. La suspicion même dont la légion d'artillerie était l'objet confirmait Guinard dans l'idée qu'on la considérait comme le boulevard de la République. Il connaissait les projets du général Changarnier; depuis le 29 janvier, il voyait en lui non-seulement l'ennemi des institutions qu'il chérissait, mais l'ami et le soutien d'un pouvoir créé par le suffrage universel en haine de ces institutions. Dès avant le 13 juin, il était donc disposé à agir. Néanmoins, il se possédait encore. Le matin du

13 juin, il apprit que le poste des Tuileries, confié à ses hommes, leur avait été ôté, qu'ils avaient même été désarmés; il en ressentit vivement l'injure. Il porta ses réclamations au général Perrot; celui-ci le renvoya au général Changarnier qui, sur ses instances, consentit à rétablir le poste; mais, à midi, il reçut l'ordre de disperser ses hommes tandis que le matin même, à neuf heures cinq, il avait reçu du général Perrot l'ordre de les convoquer. Que voulait-on? S'il s'agissait vraiment de défendre la République, pourquoi licencier le corps qui avait notoirement la réputation d'être républicain? Ce deuxième ordre ne fut pas exécuté.

Sur ces entrefaites, Ledru-Rollin arrivait à l'état-major. Après quelques minutes d'entretien, il descendit avec le colonel Guinard dans le jardin. Trois cents artilleurs environ y étaient réunis; avec eux, des groupes d'individus, dont quelques-uns blessés, venant du boulevard. Guinard fait former le cercle et, après avoir déclaré que la Constitution a été violée, que des citoyens ont été poursuivis, que des représentants du peuple viennent réclamer leur protection : « Voulez-vous les protéger? » — Et les artilleurs répondent : « Oui, oui, nous les protégerons. » — « Je dois vous faire remarquer que ces représentants appartiennent à cette fraction de l'Asssemblée désignée sous le nom de la Montagne. Si c'était une objection pour quelques-uns d'entre vous, que ceux-là se retirent! Nous, républicains, nous savons mieux que qui que ce soit respecter la conscience de chacun. Ces représentants vont aller au Conservatoire des arts et métiers pour aviser, au milieu des circonstances difficiles où se trouve la cité. Voulez-vous les y escorter? » — « Oui, oui! » — « Vous le voulez? Eh bien, l'heure du départ est venue [1]. » Alors Ledru-Rollin s'approcha et

[1] Déclarations du colonel Guinard devant la Haute Cour.

déclara que la Montagne se confiait à la légion d'artillerie.

Il était deux heures. Ledru-Rollin et Guinard marchaient en tête de la colonne. Après eux venaient vingt-cinq à trente représentants et une escorte d'hommes dont les blouses cachaient des habits bourgeois. Sur les trois cents artilleurs, la moitié environ s'était retirée, malgré les outrages de leurs camarades; cent cinquante à deux cents formaient la haie. Le cortége se dirigea par la cour des Fontaines et la rue Montesquieu. De temps en temps, les cris : Aux armes, vive la Constitution! étaient accompagnés de ceux de : Vive la Montagne! Vive Ledru-Rollin! Aux Arts-et-Métiers! Ledru-Rollin et Considérant agitaient leurs chapeaux en l'air en criant : Vive la République! Vive la Constitution! Ils parcoururent ainsi les rues du Bouloi, Coq-Héron, de la Jussienne, Mandar, Beaurepaire, du Renard-Saint-Sauveur, Saint-Denis, Grenéta, et débouchèrent en face de l'église Saint-Nicolas des Champs, près du Conservatoire des arts et métiers.

V. — Cet établissement avait alors, sur la rue Saint-Martin, une distribution de façade toute différente de celle d'aujourd'hui. La grille d'entrée, flanquée de deux pavillons où se trouvaient à droite le poste des pompiers, à gauche celui de la ligne, ouvrait sur une cour qui servait de parvis à l'ancienne église Saint-Martin, c'est-à-dire à l'extrémité droite des bâtiments actuels, en face du numéro 251 de la rue Saint-Martin. Deux laboratoires s'élevaient à gauche, en bordure de la rue, en avant des arcades qui précèdent les amphithéâtres. La grande porte n'existait pas encore. A la place de la cour et du pavillon central qu'on voit aujourd'hui, régnait un mur oblique dépendant de maisons destinées à être démolies et qui joignait la rue du Vert-Bois; il renfermait un chantier de pierres. Au moment de l'invasion, les forces

militaires préposées à la garde du Conservatoire se réduisaient à trois pompiers, quinze soldats de la ligne commandés par un sergent, et huit gardes nationaux; pas un sergent de ville, pas un commissaire de police.

La grille était entr'ouverte, la cour d'entrée servant de lieu de rendez-vous aux gardes nationaux de la 6e légion; de plus, c'était l'heure à laquelle les ouvriers allaient prendre leur repas. Comment ces vingt-six hommes eussent-ils résisté? La présence de tous ces représentants du peuple revêtus de leurs insignes leur en eût ôté même l'idée. Mais, malgré les cris de la foule, malgré les suggestions des représentants, ils ne se laissèrent pas désarmer. Le sergent Boichot, représentant du peuple, s'avance vers le sergent Tronche, lui tend la main et dit : « Pourquoi les désarmer? ils sont à nous. » Pas de réponse. Rattier, sergent au 48e, coiffé de son képi, donne une poignée de main au sergent : « Je suis, dit-il, le représentant de l'armée; mieux qu'un autre, je respecte un chef de poste ; il ne vous sera rien fait, mais criez avec nous : « Vive la Constitution! Vive la République ! » Pas de réponse, pas de cris. — « Je vous somme, continue Rattier, de rendre vos cartouches, autrement on vous désarmera, on vous écrasera dans le poste. » — « Écoutez donc vos représentants ! » dit Guinard. Ledru-Rollin intervient : « N'ayez pas peur, dit-il, en frappant sur l'épaule du caporal Crance, nous ne voulons pas vous faire du mal ; vous pouvez me croire, c'est Ledru-Rollin qui vous parle.» Le sergent, le caporal, un capitaine de la 6e légion, M. Rheims, ne cèdent pas plus aux prières qu'aux menaces; mais le poste, reconnaissant son impuissance, se replie sur la deuxième cour, où Rattier le fait surveiller par des artilleurs.

La colonne d'invasion pénétrait dans la seconde cour à gauche, lorsque l'administrateur du Conservatoire, M. Pouillet, que le concierge venait d'avertir, se présente

aux nouveaux venus. « Que demandez-vous? dit-il à Ledru-Rollin qui marchait le premier. — Un asile, répond celui-ci. — Cet établissement est l'asile de la science et de la paix, non l'asile de la guerre. Portez ailleurs votre drapeau. — Nous sommes traqués et sabrés sur les boulevards et dans la rue. (On sait que Ledru-Rollin arrivait tranquillement et presque triomphalement du Palais-Royal). — Le Conservatoire ne vous sauvera pas, réplique M. Pouillet; il vous sera funeste. — Dans la rue, nous serons massacrés. — Vous le serez ici, enveloppés, assaillis de toutes parts, sans défesne possible! » — Ledru-Rollin insiste : « Le temps presse, nous voulons délibérer, faites-nous donner une salle. » La première cour était remplie d'une foule compacte et armée; derrière les panaches rouges des artilleurs, on voyait sur les chapeaux et les casquettes la carte à niveau de la Société des Droits de l'homme, et au-dessus une masse de baïonnettes en désordre[1]. Comment résister?

M. Pouillet refusa néanmoins d'ouvrir le nouvel amphithéâtre, lieu ordinaire de ses leçons; il fit monter à ses hôtes un escalier en planches tournant, et, par une petite porte, les introduisit dans l'ancien amphithéâtre, situé à gauche de la cour du cloître. Cette salle, petite et écrasée, éclairée d'en haut par un plafond vitré demi-circulaire, a quatre grandes portes, deux pratiquées dans le pourtour supérieur, deux autres dans l'hémicycle. Les représentants se ruèrent en tumulte dans cette salle; mais, après y être restés quelques instants, la trouvant sans doute trop étouffée et d'une issue difficile, ils la quittèrent pour se diriger vers la salle du Dessin ou galerie des filatures, située au rez-de-chaussée, sur le jardin. Cette salle se divisait en deux : dans l'une, la *Société des Droits de l'homme*

[1] *Le 13 juin* 1849, mémoire par M. Pouillet. 1er juillet 1849. Garnier, éditeur.

avait tenu son club en mars et avril 1848. L'ancien président, Villain, était parmi les envahisseurs du 13 juin. Quatre issues ouvrent deux sur la cour du cloître, une à gauche sur le vestibule du pavillon central, une dernière à droite sur la galerie d'agriculture et la cour des brevets; enfin, huit grandes fenêtres découvrent le jardin; quelques-unes d'entre elles étaient garnies de vasistas qui permettaient d'y accéder de plain-pied. Des tables en bois noir occupaient toute la longueur de la salle, les unes chargées de pupitres, les autres de machines, d'instruments de physique et de chimie; des bancs de bois régnaient autour des tables. C'est là, dans ce local bien connu de quelques-uns d'entre eux, que s'installèrent les représentants qui avaient déjà donné à leur réunion le nom de *Convention.*

Qu'espéraient-ils faire au Conservatoire? Comment, dès le 29 janvier, cet établissement avait-il été choisi pour rendez-vous de l'insurrection essayée alors ou projetée? N'avait-on pas reconnu déjà qu'il était dominé de plusieurs côtés par les maisons voisines, qu'il était facile à cerner, que ceux qui s'y réfugieraient n'y trouveraient qu'une prison? Il est difficile de croire que les organisateurs du mouvement n'aient pas eu le sentiment de ces inconvénients. Le Conservatoire n'était pas pour eux une forteresse, mais un abri; c'était surtout un rendez-vous commode, un centre situé dans un quartier populeux, familier avec l'émeute, dans le voisinage de la 5ᵉ légion qui, le 13 juin comme le 29 janvier, s'y montrait favorable; dont le colonel Forestier promettait le concours et qui déjà, par la 5ᵉ batterie qui en dépendait, s'était prononcée pour la Montagne. Les inconvénients de cette position fussent-ils d'ailleurs plus sérieux que les avantages, ne fallait-il pas que les représentants qui, bien qu'à leur corps défendant, avaient appelé le peuple aux armes, se montrassent à lui, auprès de lui, dans son quartier, dans les rues mêmes qui avaient entendu le canon et les fusil-

lades de la guerre civile, qui avaient été baignées de sang, à deux pas de cette rue Transnonain dont Ledru-Rollin avait vengé naguère les prétendus massacres? A côté de certaines convenances, il y avait donc comme une nécessité qui s'imposait. Quand on commence une insurrection, on ne choisit pas toujours son terrain; on le prend tel que les circonstances vous l'offrent ou l'occasion.

En redescendant dans les cours, M. Pouillet trouva des factionnaires armés à toutes les portes, à tous les passages. Les artilleurs de la garde nationale remplissaient le corps de garde d'où la ligne avait été éloignée; ils surveillaient l'accès de la grille et du trottoir de la rue Saint-Martin. L'agitation s'était répandue au dehors. Des émissaires parcouraient le voisinage, fouillant les maisons à main armée, les uns pour réunir des matériaux à barricades, les autres pour réclamer des munitions et des armes. Même spectacle, mêmes procédés de violences et de menaces, soit du côté de l'église Saint-Nicolas des Champs, soit au marché Saint-Martin, soit dans toutes les rues avoisinantes : du Vert-Bois, Frépillon, des Vertus, Arcade-Aumaire, Transnonain, des Gravilliers, Jean-Robert, etc. On disait partout : « La *Convention* siége au Conservatoire, allons défendre la *Convention.* » En face de l'ancien réfectoire converti en bibliothèque et du n° 220 (ancien, aujourd'hui détruit) de la rue Saint-Martin, du côté du boulevard, une barricade avait été formée avec une voiture de roulier, une voiture de maraîcher, et des roues de voitures enlevées dans l'entreprise de roulage de M. Bonnaire, n° 247. La barricade s'étendait du n° 216 au n° 219 (anciens).

Cependant une partie de la 6e légion, composée de gardes nationaux habitant les rues voisines, loin de se laisser gagner au mouvement, tentait de le combattre. Un poste, commandé par le lieutenant Hemmerlé, avait protégé efficacement, rue Bourg-l'Abbé, 22, le magasin de

l'armurier Lepage que cinquante ou soixante individus, conduits par un sieur Dufélix, avaient attaqué, la baïonnette en avant. D'autre part, la 4e compagnie du 3e bataillon de la 6e légion, sous les ordres des capitaines Goubeau et Dupuis, ayant réuni trente hommes rue du Ponceau, vint par le passage du Cheval-Rouge prendre position dans la rue Saint-Martin. Malgré son petit nombre, elle s'avance à la baïonnette contre la barricade signalée plus haut; les artilleurs se retirent dans le poste du Conservatoire et, s'étant mis à couvert, ils ouvrent le feu. La compagnie Goubeau reçoit une première décharge; elle ne riposte qu'à la seconde; mais, dans la crainte d'être confondue par la ligne avec la garde nationale insurgée, elle se replie sur le boulevard et se fait reconnaître par le 62e de ligne qui arrivait. Il était deux heures trois quarts.

La conférence des représentants dans la salle du Dessin n'offrait que confusion, tumulte et incertitude. Aucune résolution précise n'ayant été arrêtée à l'avance, le champ était ouvert à tous les avis. Les uns voulaient sortir, aller à la mairie, demandaient le colonel Forestier, comme si ce colonel léger et fanfaron pouvait évoquer des soldats; ces mêmes hommes se hâtaient de dater du Conservatoire des billets qu'on faisait jeter à la poste autant pour hâter le soulèvement des départements que pour attester la présence de leurs auteurs sur le lieu du combat; ils envoyaient des émissaires dans les rues voisines, recommandant d'élever des barricades, de jeter des pavés sur la troupe, etc. Les autres, sans être plus calmes, étaient moins décidés. Guinard expédiait des artilleurs de tous côtés pour tempérer le zèle de leurs camarades, et, aux premiers coups de feu qu'il entendit, pour leur interdire de se défendre; il ne semblait animé que d'un dévouement passif. Napoléon Lebon, ancien condamné de 1834, arrive au Conservatoire, comme à la forteresse où va se jouer la dernière partie de la République. Il s'étonne des

allures pacifiques des artilleurs; tout son sang jacobin en tressaille. « Mais, bon Dieu! me disais-je, qu'est-ce que cela? J'entre et je remarque que les grilles ne sont pas fermées, qu'il n'y avait pas de mot d'ordre à donner; j'entre sans qu'on me demande rien... j'allai droit vers M. Guinard : « On nous dit que vous voulez attendre tranquillement qu'on vienne vous y f.... des coups de fusil! » Guinard me répondit : « Oui. » J'avoue que je ne comprenais pas cette espèce de dévouement passif, je ne voyais pas ce qu'on voulait faire;... je voyais qu'on ne faisait rien, rien de ce que je pensais qui aurait dû être fait, et à l'instant je m'en allai[1]. » On se décida néanmoins à envoyer le représentant Suchet (du Var) à la mairie du 6e, auprès du colonel Forestier; mais, en arrivant dans la cour de la mairie, il fut arrêté par ordre du maire et ne put accomplir sa mission.

Sur ces entrefaites, M. Pouillet arrive. En parcourant le Conservatoire, il avait remarqué des tentatives de barricade et de défense, et, rencontrant Guinard, il lui avait signalé les inconvénients militaires de la position qu'avaient choisie ses amis. Du côté de la rue Saint-Martin, l'établissement n'était séparé de la rue que par un mauvais mur, et se trouvait dominé par beaucoup de fenêtres; du côté du marché Saint-Martin, une grille de cent mètres ouvrait sur le jardin; la position n'était pas plus sûre du côté de la rue du Vert-Bois : comment tenir un quart d'heure? Guinard parut convaincu et partit pour se rendre auprès de Ledru-Rollin avec M. Pouillet. Celui-ci y arrive seul, Guinard ayant été retenu en route; il renouvelle et multiplie ses observations, il s'adresse aux représentants, aux artilleurs, aux clubistes, à d'anciens élèves qu'il reconnaît, à Considérant : mais, tandis qu'au milieu

[1] Interrogatoire de Napoléon Lebon, accusé devant la Haute Cour. Audience du 22 octobre.

d'un conflit indescriptible de voix et d'idées, on délibère s'il faut rester ou partir, le bruit de la fusillade éclate : « Voilà ce que je vous annonçais, leur dit M. Pouillet, vous n'avez pas voulu écouter mes conseils, la bataille commence, vous êtes perdus. Tirez-vous d'affaire comme vous pourrez; mon devoir m'appelle dans mes collections[1]. »

A la suite des quelques coups de fusil échangés entre les défenseurs du Conservatoire et la compagnie Goubeau, quatre compagnies du 62e de ligne, commandées par le chef de bataillon Gelly de Montcla, avaient franchi la barricade. On arrête dans la rue deux représentants, Maigne et Daniel Lamazières. Une compagnie commandée par le lieutenant Castelbon se jette sur la grille : les artilleurs cherchent à la refermer, mais en vain. La résistance est forcée et les grenadiers se précipitent dans la cour. En voyant la ligne, les artilleurs s'étaient écriés : « Les représentants en avant! » Un des représentants, Fargin-Fayolle, répliqua : « Artilleurs, tenez bon, ne vous retirez pas. » Le général Louis Cavaignac, resté en dehors de la grille : « Cernez-moi tous ces hommes-là, et, si un bouge, fusillez! » Les soldats étaient très-animés. Là, sont arrêtés encore cinq représentants : Deville, Pilhes, Boch, Vauthier et Fargin-Fayolle. Le colonel Guinard ayant, dit-il, à son bras Ledru-Rollin, s'avance vers le colonel d'Alphonse, du 62e : « Vous le voyez, colonel, nous nous rendons prisonniers. — Et vous serez traités comme tels; nous n'avons pas l'habitude de maltraiter nos prisonniers. » Le colonel d'Alphonse s'éloigne pour se rendre à la barricade de la rue Jean-Robert.

La compagnie du lieutenant Castelbon se partage en

[1] *Mémoire*, etc. M. Pouillet fut destitué quelques jours après le 13 juin : 1° pour avoir offert aux montagnards les moyens de s'installer et de délibérer; 2° pour n'avoir fait aucun rapport au Gouvernement jusqu'à huit heures et demie du soir.

deux sections, qui doivent parcourir le Conservatoire et ramener vers la grille tous ceux qu'elles arrêteront.

Lorsque le lieutenant Castelbon fit irruption dans la salle des Filatures avec ses soldats qui croisaient la baïonnette, représentants et artilleurs se sauvèrent par les croisées en brisant les vitres. Un capitaine qui accompagnait la troupe fit faire le cercle à ses hommes : « On a tiré sur mes soldats (rue Guérin-Boisseau); rangez-vous contre le mur; vous avez été pris les armes à la main, vous allez être fusillés. » Un représentant monte sur une table comme pour faire une allocution; le capitaine le prend par son écharpe et le jette en bas en disant qu'il ne reconnaît pas ses insignes. Il fait mettre en joue; un artilleur ose prétendre que ses camarades sont là de service. — « Je n'en sais rien »; mais, sur une observation du lieutenant, le capitaine commande : « Par le flanc gauche et par file à droite, marche! » et, avec sa compagnie, il quitte le Conservatoire pour aller se poster à l'entrée de la rue Grenéta[1].

Quelques instants après, le Conservatoire était complétement évacué par les troupes. Artilleurs et représentants du peuple n'hésitèrent pas à chercher le salut dans la fuite. Les uns sautent par les vasistas de la salle des Filatures et forcent le concierge de leur ouvrir la porte du jardin qui donne sur la rue Vaucanson; d'autres passent par la cour des Brevets, près de l'abside de l'ancienne église, prennent des échelles, rampent sur les toits jusqu'à la rue de Breteuil et y descendent à l'aide d'une corde accrochée à une lanterne à gaz. Une troisième bande de soixante à quatre-vingts individus envahit les appartements de M. Pouillet, qui les fit sortir par la porte du

[1] Dépositions : Ernest Grégoire, Grün, trompette d'artillerie, d'Alphonse, Castelbon, etc. M. Ledru-Rollin ne figure dans aucune des dépositions. Le colonel Guinard soutint néanmoins qu'il l'avait à son bras et qu'il a été témoin de cette scène.

jardin. Rattier laissa son képi, Boichot, son uniforme qu'il échangea contre une blouse et un pantalon de pompier; les marchands de vin du voisinage fournirent des blouses aux artilleurs.

Ledru-Rollin quitta le Conservatoire par la rue Vaucanson avec Victor Considérant; il prit refuge jusqu'à la nuit à la prison des Madelonnettes (rue Fontaine-du-Temple) dont le directeur lui était dévoué[1]. Guinard resta le dernier. Il se promenait seul dans l'une des grandes allées du jardin, en uniforme de colonel d'artillerie. M. Pouillet alla vers lui et lui proposa de faciliter sa fuite. « Je ne veux pas fuir, lui répondit Guinard; je souhaite seulement attendre quelques instants pour aller à l'État-major rendre compte de ma conduite. » Il refusait même de monter chez M. Pouillet, dans la crainte de le compromettre. Il y consentit néanmoins; quelques instants après, il monta en voiture et partit. Une compagnie du 24e visita et fouilla le Conservatoire en compagnie du directeur; elle n'y trouva que les armes et les cartouches des fuyards, quelques billets informes et les vêtements qu'ils avaient abandonnés.

L'émeute étant ainsi étouffée dans son foyer, les barricades dont l'armée s'empara facilement dans le voisinage du Conservatoire (rues Aumaire, Jean-Robert, du Pont-aux-Biches, de Breteuil, Chapon, du Temple, Meslay) ne servirent qu'à montrer à quoi devait conduire la manifestation prétendue pacifique du boulevard. Tandis que les

[1] On a prétendu que Ledru-Rollin s'était, lui aussi, évadé par un vasistas. La chose est d'autant plus vraisemblable que Ledru-Rollin, qui a publié, en novembre 1849, une brochure sur le 13 juin, a passé ce détail sous silence et ne l'a jamais nié, soit qu'il ait eu réellement recours à ce moyen de retraite, soit qu'il ait jugé peu digne de s'en défendre. En vérité, dès qu'il fallait fuir, qu'importait le moyen? Il y a eu un peu de puérilité de part et d'autre, aussi bien dans le reproche fait à Ledru-Rollin que dans l'ardeur de ses amis à le repousser. Et pour couronner le tout, ni les uns ni les autres n'ont fait la preuve.

troupes reprenaient possession du Conservatoire, on affichait rue de la Jussienne, rue Chapon, un placard composé rue Coq-Héron, à l'imprimerie Boulé, dans les ateliers du *Peuple,* mais par des ouvriers qui n'appartenaient ni à la maison Boulé ni au *Peuple.* Il était ainsi conçu : « Au peuple, A la garde nationale, A l'armée! — La Constitution est violée! Le peuple se lève pour [la] défendre. — La Montagne est à son poste. — Aux armes! — Vive la République! — Vive la Constitution! — Au Conservatoire des arts et métiers, le 1 [3] juin à deux heures. — Les représentants de la Montagne : Ledru-Rollin, etc. » Suivent cent dix-neuf noms de représentants empruntés en bloc à la proclamation de la Montagne à la démocratie allemande[1]. Le texte de cette proclamation avait été arrêté par les représentants dès leur arrivée au Conservatoire (deux heures et demie)[2]; les exemplaires en furent arrachés presque aussitôt qu'affichés. Il n'est pas certain et, pour notre compte, nous doutons que Ledru-Rollin et Guinard en aient autorisé les termes, qui seraient singulièrement en contradiction avec leurs déclarations pacifiques; mais il en résulte tout au moins que, dans le Conservatoire comme ailleurs, le 13 juin comme les jours précédents, il y avait parmi les insurgés deux courants parallèles : les uns voulaient s'en tenir, au moins provisoirement, à la légalité; les autres, inspirés par les aventuriers de la démocratie, poussaient à l'émeute.

[1] La Bibliothèque nationale possède un exemplaire de cette affiche, détaché de la muraille où il venait d'être collé. Il est sur papier d'épreuves, les caractères sont chargés d'encre; les numéros en sont différents; les D manquent; les douze derniers noms sont imprimés en caractères d'un numéro plus élevé. Il y a de nombreuses fautes typographiques. La feuille est maculée d'empreintes de cadrats. Il ne paraît pas douteux qu'elle ait été imprimée en hâte.

[2] Lettres de Menand, Heitzmann, Rougeot, Rolland, Pfliéger et Landolphe, la plupart élus de Saône-et-Loire, à Duchesne et à Grappin, imprimeurs à Châlon-sur-Saône. (*Acte d'accusation.*)

A Belleville, un certain Jannot, représentant de Saône-et-Loire (qui, sur la liste des élus du 13 mai, précédait immédiatement Lamartine non élu), se présenta à la mairie avec Périer, ce lieutenant-colonel de la 5e légion qui, avec M. Etienne Arago, avait marché en tête de la manifestation. Ils demandèrent des armes et des cartouches; le maire refusa. Dans un quartier opposé de la ville, la 11e légion (Luxembourg et Saint-Sulpice) renfermait, jusque parmi ses chefs, des adhérents aux tentatives de révolution du 13 juin. On rapportait que, le 12 juin, M. Theil, commandant du 2e bataillon, aurait dit : « A la nuit, sans rappel ni avertissement, nous nous réunirons, nous descendrons sur la mairie, et le tour de main sera fait. » Or, la mairie contenait un dépôt de 40,000 cartouches. De plus, les gardes nationaux étaient convoqués pour le lendemain, onze heures, sur la place Saint-Sulpice en tenue et sans armes, et l'on ne disait pas de quelle autorité émanait cette convocation. Un certain nombre d'officiers, mis au courant de ces rumeurs, occupèrent la mairie toute la soirée du 12 et en refusèrent rigoureusement l'accès aux gardes nationaux qui ne faisaient pas partie du poste. Le 13 juin, entre trois et quatre heures, le général Sauboul, passant l'inspection des postes, déboucha de la rue du Pot-de-Fer (aujourd'hui partie de la rue Bonaparte entre la place Saint-Sulpice et la rue de Vaugirard) sur la place Saint-Sulpice. Le bataillon était en désordre[1], les gardes nationaux réunis par groupes discutaient la violation de la Constitution. On voulut forcer le général et son escorte à crier : « Vive la République! Vive la Constitution! » Il s'y refusa. Avisant le lieutenant-colonel Pascal, il le requit de mettre le bataillon sous les armes : le bataillon n'obéit pas; le colonel, au lieu de

[1] Dépositions de MM. Martinet et Cottu, ce dernier chef de bataillon dans la 11e légion. *Audience du 25 octobre.*

s'empresser, tenta une médiation entre le général et la garde nationale. Quelques instants après, le général Sauboul revint avec un bataillon et du canon et fit arrêter le lieutenant-colonel Pascal. Ce fut le dernier épisode de la journée.

Cette manifestation parisienne du 13 juin, qui devait se transformer en une révolution, ne fut, grâce à la rapidité de la répression, qu'une échauffourée et une échauffourée ridicule. Par son origine, par ses auteurs, par ses circonstances, par ses suites, elle rappelle assez exactement celle de Risquons-tout. Même organisateur : Delescluze; même chef d'emploi : Ledru-Rollin; la déroute n'y fut pas moins prompte, et, quant aux suites, de même que ces expéditions démagogiques déconsidérèrent la propagande internationale républicaine, de même cette funeste journée acheva de montrer l'esprit toujours agité des chefs républicains, leurs fantaisies d'émeute incessante, leur subordination aux influences les plus vulgaires, et, le jour de la partie arrivé, leur imprévoyance et leur incapacité. Une fois encore, mais cette fois par un surcroît de précaution, l'Assemblée, réunie d'urgence, se déclara en permanence; une fois encore, sur la demande d'un ministre républicain, d'un ancien ministre de Cavaignac, M. Dufaure, elle prononça la mise en état de siége de la 1re division militaire; enfin, une fois encore, le général Cavaignac se sépara publiquement de son parti.

Comme M. Pierre Leroux attaquait rétrospectivement l'état de siége et soutenait que Cavaignac était tombé par l'état de siége proclamé le 24 juin : « Vous dites, s'écria Cavaignac, que nous sommes tombés, c'est une erreur; nous sommes descendus du pouvoir [1]... (Applaudissements

[1] J'ai entendu raconter par un ami de madame Cavaignac mère, que, le soir du 20 décembre 1848, Cavaignac lui aurait dit en rentrant : « Me voilà tombé du pouvoir! — Non, lui répliqua-t-elle, vous n'êtes pas tombé du pouvoir; dites mieux, mon fils, vous en êtes descendu. »

et bravos redoublés dans toutes les parties de la salle.) Je le répète, et je le répète à dessein, nous sommes descendus du pouvoir. La volonté nationale ne renverse pas; elle ordonne, on obéit.... Vous êtes républicains de la veille, et si je le disais de moi-même, peut-être me contesteriez-vous ce titre. Cela est vrai, je n'ai pas travaillé pour la République avant sa fondation, je n'ai pas souffert pour elle, je le regrette; je m'en ferais aujourd'hui un honneur. Mais, quand la République est venue, je l'ai saluée de mon respect et de mon dévouement, je l'ai servie, je ne servirai pas autre chose, entendez-vous? (Bravos et applaudissements unanimes et prolongés.) *L'orateur indiquant du doigt le sténographe du Moniteur :* Écrivez ce que je viens de dire, écrivez-le mot à mot, que cela reste gravé dans les annales de vos délibérations : Je ne servirai pas autre chose. J'ai fait plus que servir la République, je l'ai gouvernée; c'est un dépôt d'honneur que j'ai conservé non pas comme un titre, mais comme une obligation, comme un devoir, et que je livrerai pur et sans faiblesse au jugement de la postérité..... Vous m'inspirez une douleur profonde. Entre vous et nous, c'est à qui sert le mieux la République, n'est-ce pas? Eh bien, ma douleur, c'est que vous la servez bien mal. J'espère bien, pour le bonheur du pays, qu'elle n'est pas destinée à périr. Mais, si nous étions condamnés à une pareille douleur, rappelez-vous bien que nous en accuserions vos exagérations et vos fureurs. » (Applaudissements unanimes et redoublés.)

Ainsi se trouvait condamné par Cavaignac lui-même le mouvement du 13 juin; il comprenait que ses promoteurs étaient au fond les mêmes que ceux du 23 juin; qu'il y avait chez eux une soif d'agitation et de désordre fatale à

Elle venait de mourir du choléra lorsque Cavaignac prononça à la tribune les paroles que nous citons; n'était-ce pas une filiale réminiscence?

la République; que la République mourait peu à peu du zèle de ses prétendus amis et que chaque tentative d'émeute achevait de ruiner sa cause.

Le Président de la République ne tint pas un autre langage. Dans l'après-midi du 13 juin, il avait parcouru à cheval les boulevards jusqu'à la Bastille; il était revenu à l'Élysée par les quais et la rue Saint-Honoré. Partout il avait rencontré une adhésion générale assez peu en rapport avec l'attitude que les journaux démocratiques prêtaient à la population; cette armée même que le socialisme prétendait avoir conquise, cette armée qui dans les élections avait paru fléchir, disciplinée et fidèle, elle avait soutenu la cause de l'ordre avec entrain et vigueur. Le 14 juin au matin, il publia la proclamation suivante : « Quelques factieux osent encore lever l'étendard de la révolte contre un gouvernement légitime, puisqu'il est le produit du suffrage universel. Ils m'accusent d'avoir violé la Constitution, moi qui ai supporté depuis six mois, sans en être ému, leurs injures, leurs calomnies, leurs provocations. La majorité de l'Assemblée elle-même est le but de leurs outrages. L'accusation dont je suis l'objet n'est qu'un prétexte, et la preuve, c'est que ceux qui m'attaquent me poursuivaient déjà avec la même haine, la même injustice, alors que le peuple de Paris me nommait représentant, et le peuple de la France Président de la République. Ce système d'agitation entretient dans le pays le malaise et la méfiance, qui engendrent la misère. Il faut qu'il cesse. Il est temps que les bons se rassurent et que les méchants tremblent. La République n'a pas d'ennemis plus implacables que ces hommes qui, perpétuant le désordre, nous forcent à changer la France en un camp, nos idées d'amélioration et de progrès en préparatifs de lutte et de défense. Élu par la nation, la cause que je défends est la vôtre. C'est celle de vos familles, de vos propriétés, celle du pauvre comme du riche, celle de la

civilisation tout entière. Je ne reculerai devant rien pour la faire triompher. »

Ce langage était ferme, élevé, résolu; il touchait le cœur de la France affamée d'ordre, de calme, de travail. Qu'était devenue dans ce conflit la question romaine qui en avait été le prétexte? Le nom même n'en était plus prononcé; la vérité des choses éclatait et tout se réduisait à un problème de politique intérieure ou plutôt à la lutte toujours renaissante entre l'esprit de conservation et l'esprit de révolution.

VI. — Le mouvement ne resta pas concentré dans Paris. Il avait été combiné pour éclater à la fois dans plusieurs départements, et spécialement dans ceux où les listes socialistes avaient triomphé : Haut-Rhin et Bas-Rhin, Allier, Drôme, Rhône, Loire, etc. Le concert était si bien établi à l'avance que partout le mot d'ordre était exécuté avant même qu'il ne fût arrivé. Partout la minorité montagnarde était érigée en Convention, Ledru-Rollin désigné comme dictateur, Louis-Bonaparte et l'Assemblée frappés de déchéance. Partout aussi, ou presque partout, la nouvelle révolution élevait un antagonisme radical entre le prolétariat et la bourgeoisie, provoquant cette fois le paysan comme l'ouvrier, et donnant le signal d'une guerre sociale qui, déjà, depuis l'insurrection de juin, paraissait le fatal accompagnement, le péril et la honte de la République. Partout enfin, sauf à Lyon, la déroute sommaire de l'émeute à Paris prévint des manifestations violentes. Reims, Lille, Amiens, Toulouse, Bordeaux, Limoges, Mâcon, Valence, Dijon, Strasbourg, Colmar, commençaient à s'agiter; les nouvelles de Paris refroidirent tous les courages. Perpignan, bien que située à l'extrémité de la France, eut son heure de trouble, au signal qu'avait donné M. Étienne Arago; mais le calme

fut vite rétabli. Dans l'Allier, l'arrondissement de Montluçon se signala par un caractère particulier.

Dans ce pays, où, par exception, la propriété est concentrée entre les mains de quelques habitants et n'a point subi le morcellement qui, partout ailleurs, a été la conséquence des ventes révolutionnaires ou des lois civiles, la prédication communiste exerçait un certain empire sur les populations indigentes des campagnes. Les prédicateurs ordinaires étaient : Fargin-Fayolle, dit Sommerat, frère du représentant du peuple, Vincent (de Boussac), disciple de Pierre Leroux, et deux jeunes gens, Pailleret et Prévost, lesquels avaient puisé leur éloquence et leurs idées dans les journaux du parti. Fargin-Fayolle, par des habitudes d'hospitalité et par une certaine supériorité d'éducation, avait acquis une grande influence sur les paysans et même sur les maires. « Vous avez été pauvres assez longtemps, leur disait-il, vous ne payerez plus d'impôts ; il n'y aura plus de droits réunis ; il faut que l'on vous restitue les 45 centimes et le milliard des émigrés. » Banquets, discours, opuscules de toute sorte avaient été mis en œuvre ; des maires, des fonctionnaires publics avaient été gagnés.

L'Appel au peuple arriva ; Fargin-Fayolle, le représentant, et Sartin, son collègue, expédièrent le mot d'ordre. Dans la nuit du 14 au 15, dans le canton d'Huriel, ici on sonna le tocsin, ailleurs on battit la générale, et, tandis que la population aisée se réfugiait dans la forêt, les cultivateurs se réunissaient au nombre de huit cents dans une jachère. Ils étaient armés de fusils, de faulx, de dards, de pioches, d'outils de toute sorte ; des groupes, en se rendant au chef-lieu de canton, forçaient des maisons, attaquaient les personnes, dévastaient les propriétés. Cependant la direction manquait, ou plutôt les chefs ne voulaient pas s'engager avant de connaître les nouvelles de Paris. Ils avaient déjà grand'peine à retenir leurs bandes que la

désertion commençait à éclaircir, lorsque le courrier de Paris, arrivant de bonne heure, acheva de les disperser; le pays, subitement soulevé, reprit aussitôt son calme ordinaire[1].

A Lyon, il en fut autrement. Depuis le 24 février 1848, Lyon n'avait guère désarmé. Nous avons raconté les épreuves de M. Emmanuel Arago, qui cédait toujours en résistant quelquefois[2]; M. Martin-Bernard, qui l'avait remplacé, préférait céder sans résister. Les Voraces voulurent renverser sur la place Bellecour la statue équestre de Louis XIV : M. Martin-Bernard prit un arrêté conforme. Le parquet avait fait emprisonner et poursuivre des agents de trouble; à l'exemple de Ch. Delescluze dans le Nord, M. Martin-Bernard les fit relâcher d'office. Il était commissaire lorsque, le 19 mai, M. Tabouret, substitut, fut sommé par une bande populaire de suspendre les poursuites contre les ouvriers qui avaient brisé les métiers de l'usine Bonnet, et, sur son refus, entraîné deux fois à la Croix-Rousse, injurié, à demi étranglé en route, sequestré, au milieu de l'indifférence d'une population terrifiée. Il était commissaire encore lorsque, vers la fin de mai, furent opérées de nouvelles dévastations dans des couvents de jeunes filles.

Après juin, les troupes rentrèrent, les Voraces furent désarmés; il y eut une éclaircie d'ordre et de travail. La présence du maréchal Bugeaud rassura les populations; mais, armé contre le désordre matériel, il ne l'était pas contre la propagande secrète de démoralisation et d'anarchie. Les journaux socialistes forçaient l'entrée des casernes, excitant le soldat à la défection et à la révolte. Aux élections, les listes radicales passèrent tout entières.

[1] Cour d'assises du Puy-de-Dôme. Audiences des 17 novembre et jours suivants.

[2] T. Ier, liv. IV, p. 131-142.

Avant de partir pour Paris, où l'appelaient ses devoirs de représentant, le maréchal adressa aux troupes une éloquente proclamation, le dernier acte et comme le testament de sa vie militaire. Il leur rappelait le premier de leurs devoirs, la discipline, la défense des lois, de la Constitution, du Président de la République, du drapeau tricolore. Encore quelques jours et les conseils de « leur vieux frère d'armes » allaient trouver leur application.

Le soir du 12 juin, dans un supplément spécial, *le Censeur,* de Lyon, publiait un article de *la Concordia,* journal mazzinien de Turin, qui annonçait que l'armée expéditionnaire d'Italie avait opéré sa retraite sur Civita-Vecchia, que des régiments avaient refusé de se battre, qu'un corps d'artillerie avait passé à l'ennemi, etc. Comment *le Censeur,* journal modéré et qui, en 1848, avait rendu à la cause de l'ordre de sérieux services, se plaisait-il à répandre des nouvelles aussi tristes, à tout prendre, mais surtout aussi ridicules? Elles étaient datées du 6 juin, et les dépêches officielles du 8 n'en faisaient pas mention; les courriers, les lettres particulières de Marseille et de Livourne n'en disaient mot : leur origine même donnait à penser qu'elles étaient controuvées. Cependant *le Peuple souverain* s'en empare et les répand à profusion dans les campagnes; les cafés s'agitent; des groupes d'hommes en blouse parcourent Perrache et la Croix-Rousse.

Le préfet s'empressa de démentir ces nouvelles : on feignit de ne pas le croire. Le 13 et le 14, l'agitation continua sans aboutir. Une pluie torrentielle empêchait, d'ailleurs, toute communication télégraphique. Le 14, vers sept heures du soir, huit ou dix individus se rendirent auprès du préfet et le sommèrent de publier les nouvelles qu'il avait dû recevoir : il répondit qu'il n'en avait pas reçu. La dépêche qui manquait, on la fabrique, et, dans la soirée, *le Républicain* publie ce qui suit : « Nous donnons comme positives les nouvelles télégraphiques suivantes :

Paris, ce 14 juin. La Montagne est convoquée en Assemblée nationale. Le peuple de Paris répond à l'appel de nos représentants. L'arrestation du Président de la République et de ses ministres est décrétée. » Cette dépêche mensongère suffit pour propager l'étincelle. L'hôtel de ville, la place Bellecour, la place Louis XVIII, la Croix-Rousse, deviennent le théâtre de scènes de désordre; des bandes se forment, les unes venant de la Croix-Rousse, les autres des Chartreux : elles se rejoignent sur le quai de Saône et se rendent à l'École vétérinaire. Les élèves les attendaient; gagnés depuis longtemps par les manœuvres démocratiques, les deux tiers d'entre eux s'échappent, remontent à la Croix-Rousse avec les agitateurs et ne rentrent à l'École qu'à une heure.

Cependant l'autorité avait les yeux ouverts. Dans la nuit du 14 au 15, le 2e léger, suspect d'intelligence avec les émeutiers, reçut l'ordre d'évacuer le fort Lamothe et fut dirigé sur Saint-Rambert; le général Lapeyre et le 49e de ligne vinrent occuper le fort Lamothe qui renfermait une énorme quantité de munitions. La caserne des Bernardines, qui défend l'entrée de Lyon du côté de la Croix-Rousse, fut confiée au 6e de ligne sous le commandement du général Duchaussoy. Dans la matinée, des troupes d'infanterie et de cavalerie furent distribuées sur divers points stratégiques de la ville, à la place Bellecour, à la préfecture, rue Centrale, à la place des Terreaux, au Grand-Théâtre, de manière à assurer les derrières de l'armée tandis qu'elle porterait ses efforts sur le plateau de la Croix-Rousse, où devait se concentrer la lutte. Enfin la deuxième division d'infanterie et la division de cavalerie de l'armée des Alpes recevaient l'ordre de se rendre à Lyon à marches forcées.

Le 15, vers neuf heures, une bande de quatre à cinq cents individus se présenta devant l'École vétérinaire. Un poste de cent cinquante hommes était chargé de la dé-

fendre. Mais, par une imprudence du capitaine, au lieu de tenir le peuple à distance, les soldats se laissèrent approcher, puis gagner et désarmer. Quelques-uns passèrent aux insurgés; les autres se retirèrent dans les forts de la rive droite. Une députation alla demander au directeur de l'École une permission de sortie pour les élèves; mais, tandis qu'on parlementait, les insurgés envahirent les dortoirs et recueillirent une quarantaine d'élèves avec lesquels ils revinrent à Vaise et à la Croix-Rousse. Rue du Charriot-d'Or, ils désarmèrent le poste de la maison d'arrêt, puis celui de la mairie, où ils installèrent une sorte d'administration centrale pour diriger le mouvement.

Encouragés par ces faciles succès et dans l'espoir que de nouvelles défections se produiraient dans la troupe, ils se présentèrent vers dix heures et demie devant la porte des Bernardines, qui établit la communication entre Lyon et la Croix-Rousse. Mais, à leur demande de passage, l'officier répondit en commandant le feu : douze ou quinze insurgés tombèrent; les autres s'enfuirent. « Nous sommes trahis, disaient-ils, la troupe est fidèle. » Une colonne était allée chercher le 2ᵉ léger à Saint-Rambert; mais de nouveaux ordres l'avaient éloigné encore. On sonne le tocsin, on court aux barricades. Depuis cinq heures et demie du matin, on y travaillait. Du côté de Caluire et du fort Montessuy, point vulnérable de la position, six barricades fermaient la petite rue de Cuires, la grande rue de la Croix-Rousse et les rues du Mail, de la Terrasse, du Pavillon et du Chapeau-Rouge; à l'est, une septième occupait la montée Rey; une huitième interceptait les communications par le cours d'Herbouville et défendait les abords des pentes diverses qui conduisent du quai au plateau. D'autres barricades, construites en arrière, formaient comme une seconde ligne de défense.

Le plateau de la Croix-Rousse devenait le centre de l'action : on résolut de l'attaquer de front et à revers. Le

général d'Arbouville et le général Magnan, avec deux bataillons du 17e de ligne, un bataillon du 49e et la dixième batterie du 1er d'artillerie, prirent le chemin en lacets qui, du pied du fort Saint-Jean, sur la rive gauche de la Saône, conduit à la Croix-Rousse, sous la protection du fort Saint-Jean, du bastion numéro 3 et de la caserne des Bernardines. L'artillerie se mit en batterie à cent vingt mètres de la première barricade; il fallut deux heures pour l'enlever. Le capitaine Martel qui, le matin, s'était laissé surprendre à l'École vétérinaire, fut frappé à mort à la tête de ses soldats. La canonnade continua jusqu'à cinq heures. A ce moment, le 6e léger sous les ordres du colonel O'Keefe, arrivant de Caluire et de Montessuy, ferma la campagne aux insurgés en déroute et les rejeta sur la rampe que venait de gravir le général Magnan; 700 furent faits prisonniers. Il n'y eut environ que 20 à 25 morts de chaque côté et 80 blessés; l'artillerie ayant eu la part principale dans le combat, les maisons de la Croix-Rousse eurent plus à souffrir que les hommes.

Par un arrêté ministériel du 15 juin, Lyon fut mis en état de siége ainsi que toute la circonscription de la sixième division militaire. Il y eut environ douze cents arrestations. Des perquisitions auxquelles il fut procédé à la Croix-Rousse et à la Guillotière amenèrent la saisie de fusils, de pistolets, de munitions de guerre; rien qu'à la Croix-Rousse, on trouva six cents fusils. L'École vétérinaire fut dissoute, au moins provisoirement. Le général Gémeau interdit le colportage des livres, brochures et journaux, les clubs, les réunions politiques, excepté celles qui avaient un caractère électoral; il fit fermer un certain nombre de cabarets, cafés et lieux publics; les journaux rouges cessèrent de paraître, leurs rédacteurs étant les uns en prison, les autres en fuite; enfin, les ouvriers en résidence à Lyon et dans la banlieue furent astreints à faire viser leur livret. Du reste, le calme était revenu.

Quelques jours après l'émeute, sept cents prisonniers suivirent les quais de la rive droite du Rhône et passèrent le pont de la Guillotière pour se rendre au fort de la Vitriolerie, sans qu'aucun signe d'agitation se produisît sur le parcours du convoi.

Cette rapide répression de l'insurrection lyonnaise l'empêcha de se propager dans les villes voisines, foyers de population ouvrière. L'émeute fermentait partout. A Mâcon, à Tournus, le 48e de ligne fut obligé de croiser la baïonnette pour se frayer un passage; à Vienne, un escadron dut mettre le sabre à la main et le 7e de ligne enlever une barricade. A Rive-de-Gier, dans la soirée du 17 juin, sur le bruit confus des événements qui se passaient à Lyon, un rassemblement se forma sur l'une des hauteurs qui dominent la ville. Les uns voulaient « *travailler* Rive-de-Gier et le purger des blancs », les autres marcher directement sur Lyon. Ce dernier avis prévalut; le rendez-vous fut fixé au pont de la Madeleine. Vers onze heures du soir, les insurgés marchèrent en plusieurs bandes, pillant sur leur passage les boutiques d'armuriers. Mais, ayant rencontré en route des émissaires qui apportaient la nouvelle de la défaite de l'insurrection, ils se dispersèrent et chacun rentra à Rive-de-Gier clandestinement [1].

En résumé, la conspiration départementale, quoique concertée avec soin, n'eut le temps, sauf à Lyon, ni de se produire, ni d'être vaincue. A peine s'était-elle trahie qu'elle se déroba à la répression. Elle cheminera désormais en sécurité, multipliant ses recrues, préparant le terrain, attendant son heure. A la propagande des doctrines se joint une organisation plus étroite : nous la retrouverons plus tard, enveloppant dans un immense réseau

[1] *Annuaire du département du Rhône.* — Procès des accusés de Lyon et de Rive-de-Gier, novembre 1849.

les régions de l'est et du sud-est, reliées par la Suisse et la Savoie à l'Europe révolutionnaire. C'est ainsi qu'une victoire purement stratégique n'entraîne en politique que des résultats incomplets; l'ennemi n'est pas désarmé, il recule, il se reforme plus loin, et vous le voyez reparaître un jour, mieux discipliné et plus nombreux.

VII. — Les conséquences immédiates du 13 juin se devinent, sans qu'il soit besoin de les exposer longuement. Rigueurs contre les personnes, contre la presse, contre la liberté de réunion; état de siége, dissolution de gardes nationales : ce programme des vainqueurs du 24 juin 1848 fut également celui des vainqueurs du 13 juin 1849.

Comme il est d'usage en tous temps, c'est sur les plus fervents républicains que s'abattirent les poursuites; mais la plupart, journalistes, représentants du peuple ou autres, s'y dérobèrent à l'envi. MM. Étienne Arago et Périer, les chefs de bataillon qui conduisaient la manifestation; Servient, Ed. Madier de Montjau, Tessier-Dumotay, Cœur de Roy, etc., du *Comité des Vingt-Cinq;* Villain, l'ancien président du Club des clubs; Ch. Delescluze, Ribeyrolles, Théophile Thoré, Jules Lechevalier, du comité de la presse, qui avaient jeté au pouvoir de si orgueilleuses menaces, au peuple de si violents encouragements, où étaient-ils, ces foudres d'émeute, ces héros d'un nouveau 10 août? A la première alerte, ils s'étaient dispersés, et, de longues années, la France ne devait plus les revoir. Trente-quatre représentants de l'extrême gauche furent l'objet d'autorisations de poursuites : huit d'entre eux s'étaient laissé surprendre et furent arrêtés aux abords ou à l'intérieur du Conservatoire; tous les autres réussirent à s'échapper. Ledru-Rollin, après s'être caché quelques jours à Paris, gagna la Belgique, dont le gouvernement l'invita à s'éloigner, à cause des souvenirs qu'y avait laissés

Risquons-tout. Considérant put rester à Bruxelles. Boichot et Rattier, ces prétendus représentants de l'armée, imitèrent leur chef; Commissaire, qui s'était réfugié à Saverne sous un faux nom, y fut arrêté plus tard. M. Félix Pyat rejoignit en Suisse les représentants d'Alsace et de Saône-et-Loire; M. Cantagrel avait, par l'organe de ses amis, plaidé l'innocence et obtenu un sursis pour s'expliquer en personne à la tribune nationale : il n'en profita que pour opérer sa retraite avec moins de trouble.

Quant aux représentants qui ne s'étaient livrés qu'à demi ou qui avaient pu se retirer à temps, ils étaient revenus précipitamment au Palais-Bourbon, comme pour faire constater un *alibi*. Leur attitude n'avait rien de la fierté ni de l'audace révolutionnaires; quelques-uns même avaient rasé leur barbe, cet uniforme de la Montagne, ceux-ci pour fuir, s'il le fallait, sans être reconnus ceux-là, pour nier au besoin leur présence sur le théâtre des événements. Le lendemain, sur les réserves qu'exprimait le procureur général contre les représentants signataires de la proclamation insurrectionnelle imprimée dans les ateliers du *Peuple*, M. Grandin (d'Elbeuf) demanda la lecture des noms. Alors défilèrent à la tribune tous les Montagnards, désavouant tour à tour non-seulement cette pièce (elle avait pu être publiée à leur insu), mais le Manifeste du 12 juin, publié dans les journaux avec leur assentiment et qui déclarait déchue de ses droits la majorité de l'Assemblée. Triste incident sur lequel cette majorité frappée de déchéance passa dédaigneusement à l'ordre du jour.

Suivant l'usage, l'Assemblée vota des remercîments à la garde nationale, à l'armée, au général Changarnier; elle maintint la dissolution des 8e, 9e et 12e légions, décrétée après juin 1848, et prononça celle de la légion d'artillerie. Elle approuva enfin la suspension de six journaux (*la Réforme, le Peuple, la Démocratie pacifique, la Révolution démocratique et sociale, la Vraie République* et *la*

Tribune des Peuples) : les rédacteurs étaient en fuite. Par décret du 15 juin, Changarnier avait reçu de nouveau le double commandement de l'armée de Paris et de la garde nationale. Le 16, M. de Montalembert demanda l'abrogation pure et simple de l'article 67 de la loi du 23 mars 1831, qui interdisait la réunion de ces deux commandements. L'Assemblée se borna à en voter la suspension jusqu'au vote de la loi organique de la garde nationale. Cinq mois n'avaient pas suffi à la Constituante pour voter une loi sur les clubs : Léon Faucher s'y était obstiné sans succès. Le 14 juin, sous le coup des événements, M. Dufaure présenta un projet en vertu duquel les clubs et autres réunions publiques qui seraient de nature à compromettre la sécurité pourraient être interdits pendant une année. Précaution tardive et trop justifiée! L'urgence fut votée le 18 juin et la loi le 19, sans discussion.

Depuis le 13 juin, certains représentants montagnards affectaient de racheter par des violences, des grossièretés de bas étage ou des clameurs systématiques les désaveux prudents qu'ils avaient infligés à l'insurrection. Au moment où les clubs venaient d'être interdits, les mœurs des clubs faisaient irruption dans l'Assemblée et déshonoraient ses séances. Les peines disciplinaires jusqu'alors en usage devenaient insuffisantes; à l'exemple de la Convention et de la Constitution de l'an III, l'Assemblée législative dut ajouter aux peines purement morales des peines personnelles et pécuniaires, telles que la privation de partie de l'indemnité allouée aux représentants, l'impression et l'affiche de la décision prononçant la censure, l'exclusion temporaire du lieu des séances, et jusqu'aux arrêts à l'hôtel de la Présidence. La gauche s'indigna de ces dispositions que son attitude avait provoquées; elles furent votées par 367 voix contre 137 (6 juillet).

Des élections complémentaires eurent lieu le 8 juillet. Le parti de l'ordre remporta partout la victoire; tous les

départements qui, le 13 mai, avaient élu des socialistes renvoyèrent cette fois des conservateurs. A Paris, la liste de l'*Union électorale* passa tout entière et en bloc; M. Lanjuinais, ministre du commerce, fut élu le premier; les noms de MM. Louis-Lucien Bonaparte, Magnan, de Bar, Ferdinand Barrot, Ducos, Fould, Boinvilliers, témoignaient de l'alliance des bonapartistes et des conservateurs. Lamartine rentra dans l'Assemblée, élu par deux départements (Loiret et Saône-et-Loire); M. Jules Favre fut élu à Lyon. A l'exception de MM. de Lamartine et Jules Favre, aucun des républicains frappés d'ostracisme par le scrutin du 13 mai n'en fut relevé par celui du 8 juillet.

Quels que fussent les succès du parti de l'ordre, les socialistes, en dépit de leur défaite du 13 juin, n'étaient nullement en déroute. Lorsque, en mars et en avril 1850, nous aurons à constater leur fortune électorale, il faudra se souvenir, plus que ne le firent les contemporains, et de leurs triomphes au 13 mai et des chiffres de voix considérables que, le 8 juillet, avaient obtenus leurs candidats. De liste républicaine, il n'y en eut pas : en face de l'*Union électorale*, il n'y eut que la liste socialiste. La Montagne, le comité socialiste et le comité des *Amis de la Constitution* fusionnèrent, mais en laissant la prépondérance à l'élément socialiste. Lamartine refusa d'y figurer. L'austère Goudchaux, l'adversaire déclaré de Louis Blanc, du Luxembourg et des ateliers nationaux, l'ancien ministre de Cavaignac ne craignit pas de demander une place sur la liste et ne l'y obtint que par grâce. Cette liste, où figuraient les anciens candidats du Luxembourg : Vidal, Charassin, Malarmet, Demay, Esquiros, ne fut constituée ni par un scrutin préparatoire comme celle de l'*Union électorale* (qui avait réuni 45,000 votes), ni dans un conciliabule tenu par les principaux personnages du parti; elle fut élaborée par des délégués inconnus, ne tenant leur mandat que

d'eux-mêmes ou d'un comité plus mystérieux encore, qui ne consultait ni les chefs ni même les candidats. Cette autorité clandestine admettait tels noms, excluait tels autres, suivant son caprice ou ce qu'elle estimait l'intérêt du parti; loin de s'incliner devant la notoriété ou le talent, elle affectait de ne les pas connaître et, comme elle ne voulait que des agents dociles, elle préférait les personnages les plus obscurs.

Proudhon se révolta contre cette tyrannie anonyme. Son nom fut rayé de la liste. Il en proposa une où les noms de Dupont (de l'Eure) et de Ferdinand de Lesseps se rencontraient avec ceux de Jules Favre, Billault et Malarmet; on l'accusa d'ambition, de vénalité, de trahison, vulgaires injures dont les démocrates ont toujours été prodigues pour leurs amis. Cependant, sur la liste des non-élus, les républicains non-socialistes (Goudchaux, Guinard, Dupont (de Bussac), Flocon, Joly père, Ribeyrolles), tinrent la tête, et les délégués du Luxembourg restèrent en arrière. La cause des comités anonymes et des candidatures purement ouvrières n'était pas encore mûre pour le succès : ses partisans ne purent faire preuve que de discipline.

VIII. — Une loi sur la presse était l'accompagnement naturel d'une loi sur les clubs. Cent cinquante journaux n'avaient-ils pas simultanément publié l'appel aux armes? Des tentatives d'embauchage n'avaient-elles pas été pratiquées dans les casernes? La propagande socialiste ne s'exerçait-elle pas librement par le colportage? Les plus violentes insultes au Président de la République, comme à tous les principes religieux et sociaux, n'émanaient-elles pas chaque jour des mille organes d'un journalisme sans pudeur et sans frein? « C'est la guerre au socialisme », s'écriait Pierre Leroux. Eh! qui s'en cachait?

Le projet présenté le 25 juin par M. Dufaure fut l'occasion d'une longue et intéressante discussion où MM. Thiers, Dufaure et de Montalembert abordèrent par tous les points sensibles la politique, les manœuvres et les dangers du moment.

Au nom des socialistes, Pierre Leroux accusait la loi nouvelle de « jeter la société dans les bras du jésuitisme ». A la place, il offrait naïvement ses théories, tout en convenant qu'elles formaient une science longue à exposer et « qu'on ne pouvait pas servir, comme une côtelette, à la minute ». — « Il ne s'agit ni de théorie ni de science, répondait M. Thiers, dont nous résumons l'éloquent discours, mais de propositions précises; pourquoi le socialisme ne formule-t-il pas ses doctrines en un projet de loi? Mais il est impuissant à le faire. Le Gouvernement provisoire avait tout pouvoir, les conférences du Luxembourg avaient le champ libre : qu'en est-il sorti? Le gouvernement des Arts-et-Métiers, s'il avait pu naître, était condamné à la même stérilité. Dix-huit années durant, les républicains ont diffamé la monarchie, pour ne pas agir autrement qu'elle. Comme elle, ils se sont défendus à coups de fusil; comme elle, ils ont proclamé l'état de siége; comme elle, ils ont fait des lois répressives; comme elle et plus qu'elle, ils ont travaillé les élections; comme elle, ils se sont gardés de réduire les impôts et les dépenses; comme elle, ils ont respecté les traités de 1815, ces abominables traités! comme elle, enfin, ils ont recherché l'alliance de l'Angleterre! Et pour revenir au projet en discussion, n'a-t-il pas un modèle et un précédent dans celui du 11 août 1848, présenté par M. Marie, garde des sceaux, soutenu par M. Jules Favre, voté par la majorité républicaine de l'Assemblée constituante? Cette loi du 11 août n'avait d'autre but que de protéger le principe du gouvernement républicain, l'Assemblée, le pouvoir exécutif, et jusqu'aux principes théoriques de la souveraineté du peuple, de la

famille et de la propriété. Et quelle sévérité dans les peines : 6,000 francs d'amende, cinq ans de prison! Les lois monarchiques n'étaient jamais allées si loin. Au prix d'une inconséquence, les républicains avaient voulu se défendre, défendre leur principe : MM. Marie, Cavaignac, sont-ils suspects? Et c'était M. Marie encore qui, comme garde des sceaux, présentait le 20 octobre le projet relatif à la procédure de répression en matière de presse, projet qui venait d'être reproduit mot pour mot dans le projet de M. Dufaure. »

Au nom des théoriciens de la République, M. Grévy semblait repousser toute entrave à la liberté de discussion ; il rappela les lois de décembre 1835, l'opposition qu'y avaient faite alors les ministres actuels du Président. Pourquoi ces désertions? Pourquoi ces palinodies scandaleuses? Pourquoi cette indifférence pour les misères du peuple? « Ministres de la République, quel remède apportez-vous? A ce besoin d'améliorations sociales, quelle satisfaction avez-vous donnée depuis sept mois? Aucune... Dites-moi, si vous aviez entrepris de décrier le gouvernement républicain aux yeux du monde et de le faire prendre en dégoût par la France, que feriez-vous de plus, vous, les amis intelligents de la République? Que feriez-vous donc si vous étiez ses plus implacables ennemis? »

A ces interrogations téméraires : « Nous ferions ce que vous faites, répondit aussitôt M. Dufaure : si j'étais l'ennemi de la République, j'adopterais ces prétendus principes républicains qui, en laissant à la liberté individuelle toutes ses exagérations, tous ses excès, toutes ses violences, rendraient inévitablement, en peu de temps, la République impossible dans le pays[1] ». Quant au reproche

[1] M. Grévy eut l'occasion, quelques jours après, d'expliquer et de préciser son système en matière de presse : « Liberté absolue de la presse, en ce sens qu'elle serait débarrassée de toutes les entraves et de toutes les mesures préventives; responsabilité personnelle de l'écrivain;

de contradiction, quelle similitude établir entre les lois de septembre, qui enlevaient au jury l'examen des crimes et délits de la presse pour le transporter à la Cour des pairs, et le projet actuel, qui ne change rien à la compétence et laisse intacts les droits du jury! La mémoire de MM. Grévy et Jules Favre était en défaut; MM. Odilon Barrot et Dufaure, en 1835, avaient accepté l'aggravation des pénalités; ils avaient énergiquement repoussé le changement de juridiction. Enfin, à cette imputation vulgaire que le Gouvernement était sans cœur et sans entrailles pour les misères du peuple : « Je demande, s'écria M. Dufaure, à l'honorable orateur qui descend de cette tribune, qui lui a donné le droit de nous adresser ces reproches? Où a-t-il pris ce droit, dans ses actes ou dans les nôtres? » Et il rappelait comment, depuis quinze mois, les commissions parlementaires avaient étudié les moyens de remédier à ces misères; mais leurs travaux avaient été interrompus et retardés par les émeutes, les manifestations, les insurrections, qui avaient provoqué d'urgence des mesures répressives.

Cet esprit permanent de révolution, M. de Montalembert, s'élevant au-dessus des partis et de la loi même en discussion, le déplorait avec éloquence. Le principe d'autorité avait été depuis trente ans le jouet de toutes les oppositions : il fallait le reconnaître, ce principe sauveur, le saluer, le restaurer dans la vie politique. « Tous, à des degrés divers, nous avons trop présumé de la force de cette société... Nous n'avons pas assez compris la fragilité extrême de l'abri qui nous couvrait. Je n'hésite pas à le déclarer, ce pays-ci ne pourra être sauvé que quand les hommes tout à fait étrangers au pouvoir, qui n'en sont ni les dépositaires ni les confidents, consentiront à le défendre, à l'aimer et

lois répressives énergiques, complètes. » Il repoussait le cautionnement comme renouvelant le cens aboli par la Constitution; il demandait la signature de l'écrivain et la suppression des gérants. (27 juillet.)

à le protéger avec toute la force que la Constitution et la civilisation mettent à leur usage... La liberté peut naître d'une révolution, mais elle ne peut vivre qu'à la condition de tuer l'esprit révolutionnaire. C'est ce qu'elle a fait en Angleterre... La République démocratique que nous avons n'a pu exister, jusqu'à aujourd'hui, qu'en tuant autant qu'il était en elle, ou du moins en combattant énergiquement, courageusement, l'esprit de révolution; c'est ce qu'elle a fait en juin dernier; c'est ce qu'elle a fait en juin 1848, c'est ce qu'elle fera encore. Si elle ne peut pas le faire, elle périra, je n'hésite pas à le dire. Elle sera remplacée par deux dictatures : d'abord par la dictature de l'anarchie, cette dictature que nous connaissons tous, dont le code est déjà proclamé, dont les lois sont déjà écrites, dont les satellites sont partout enrégimentés, haletant après la spoliation et le pillage. Et après cette dictature-là, savez-vous laquelle nous aurons? Non pas la dictature de Napoléon, ou de saint Louis, ou de Charlemagne, mais la dictature du premier caporal venu qui vous apportera l'ordre matériel au bout de son sabre et que vous bénirez tous (Vive interruption à gauche), que vous accueillerez, vous-mêmes qui m'interrompez. (Mouvement en sens divers.) Vos pères l'ont bien fait. (Interruptions diverses à gauche.) Je dis que ceux qui m'interrompent, s'ils n'ont pas déjà été enlevés et engloutis dans l'orage, seront les premiers à bénir et peut-être à servir cette dictature, et je dis que leurs pères l'ont fait, leurs pères, les montagnards d'autrefois, dont ils ont ramassé le nom je ne sais où. »

La loi fut votée le 27 juillet par 400 voix contre 146. Elle assurait au Président de la République la protection légale que le décret du 11 août 1848 avait accordée à l'Assemblée et au chef du pouvoir exécutif contre les attaques et les offenses; elle réglementait la publication et le colportage en exigeant le dépôt préalable des brochures et

un brevet pour les colporteurs; elle prononçait des peines contre toute provocation à la guerre civile et à la désertion; elle imprimait enfin plus de rapidité à la répression et à la poursuite.

Quelques jours après, l'Assemblée vota la loi organique de l'état de siége, leva l'état de siége dans la première division militaire et déféra à la Haute Cour de justice les auteurs et complices de l'attentat du 13 juin. Le 11 août, après avoir nommé une commission de permanence, elle se prorogea jusqu'au 1er octobre.

Cette prorogation, la première depuis la convocation de l'Assemblée constituante, rencontra, de la part de la gauche, la plus vive opposition. Que devenait le principe de la permanence des Assemblées? Pourquoi retarder le vote des lois d'assistance? En l'absence des représentants du peuple, la République ne courait-elle pas le danger d'un 18 brumaire? N'existait-il pas un comité dit d'*Appel à la Nation* qui réclamait une présidence ou un consulat à vie, qui organisait une propagande bonapartiste, qui proposait un plébiscite? Le Président de la République alla au devant de ces craintes. Au cours d'une tournée dans le Nord, il s'arrêta à Ham, et, après avoir visité la forteresse où il avait été détenu six années : « Aujourd'hui, dit-il publiquement au maire de la ville, qu'élu par la France entière je suis devenu le chef légitime de cette grande nation, je ne saurais me glorifier d'une captivité qui avait pour cause l'attaque contre un gouvernement régulier. Quand on a vu combien les révolutions les plus justes entraînent de maux après elles, on comprend à peine l'audace d'avoir voulu assumer sur soi la terrible responsabilité d'un changement. Je ne me plains donc pas d'avoir expié ici, par un emprisonnement de six années, ma témérité contre les lois de ma patrie, et c'est avec bonheur que, dans les lieux mêmes où j'ai souffert, je vous propose un toast en l'honneur des hommes qui sont déterminés,

malgré leurs convictions, à respecter les institutions de leur pays. »

M. Dufaure s'autorisa de ce *meâ culpâ* facile, mais de bon goût, pour répudier du haut de la tribune les soupçons qu'on répandait contre le pouvoir : « Il n'y a pas plus de coup d'État imminent en ce moment, dit-il, que d'insurrection imminente, cet autre coup d'État des partis. » (28 juillet). Ce même jour, le Président, dans un banquet qui lui était offert par la ville de Tours à l'occasion de l'inauguration du chemin de fer de Tours à Angers, se plut à confirmer les paroles de son ministre : « On a prétendu, on prétend encore aujourd'hui à Paris, que le Gouvernement médite quelque entreprise semblable au 18 brumaire. Mais sommes-nous donc dans les mêmes circonstances? Les armées étrangères ont-elles envahi notre territoire? La France est-elle déchirée par la guerre civile? Y a-t-il quatre-vingt mille familles en émigration? Y a-t-il cent mille familles mises hors la loi par la loi des suspects? Enfin, la loi est-elle sans vigueur et l'autorité sans force? Non, nous ne sommes pas dans des conditions qui nécessitent de si héroïques remèdes... Les lois que nous avons peuvent être plus ou moins défectueuses, mais elles sont susceptibles de perfectionnements. Confiez-vous donc à l'avenir, sans songer ni aux coups d'État ni aux insurrections. Les coups d'État n'ont aucun prétexte; les insurrections n'ont aucune chance de succès. »

Sur ces assurances redoublées du Président de la République et de son ministre, la prorogation allait s'ouvrir. Depuis la réunion de la nouvelle Assemblée, deux mois s'étaient écoulés. Aucun symptôme n'avait encore alarmé l'un des pouvoirs sur la loyauté de l'autre. Ils avaient un même ennemi à combattre, le socialisme démagogique : leur alliance en était plus forte. La République vivait de leur accord : le péril eût commencé pour elle avec leurs divisions. L'idéale union que la Constitution avait rêvée

entre les pouvoirs semblait réalisée. Cette courte période de sérénité touche à sa fin. Encore quelques jours, et la brusque intervention du prince dans la politique étrangère trahira des pensées d'ambition personnelle que le ministère et la majorité s'étaient jusque-là dissimulées. Cette évolution dans l'attitude du Président se rattache à notre expédition de Rome. Il est temps de revenir en arrière, de raconter les succès de nos troupes et de faire pénétrer le lecteur dans les complications de cette question romaine, qui était déjà et qui restera toujours une question éminemment française.

LIVRE CINQUIÈME

LA QUESTION ROMAINE

4 juin-20 octobre 1849.

SOMMAIRE. — Siége de Rome; espérances de Mazzini. — Plan d'attaque proposé par le général du génie Vaillant. — Situation de l'armée française; insuffisance du matériel. — L'armée *dite* romaine se compose de recrues de tous pays; les *bersaglieri* lombards. — Du 4 au 12 juin, travaux d'approche : les assiégés sont rejetés dans la place. — Du 12 au 21, ouverture de trois brèches : occupation des bastions 6-7. — État intérieur de Rome. — Du 21 au 29 juin, combats d'artillerie; le 29, assaut : prise des bastions 8-9; la place demande à capituler. — Rome et Saragosse : le parallèle est impossible. — Démission du triumvirat; la municipalité reçoit de l'Assemblée la mission de traiter avec les Français; M. de Corcelle exige que la place se rende sans conditions. — Le 3 juillet, proclamation de la Constitution, départ de Garibaldi, entrée solennelle de l'armée française. — Prétendus ravages causés par l'artillerie de l'assiégeant ; vandalisme des assiégés. — Tolérance de l'autorité française; terreur maintenue par les vaincus. — Le 15 juillet, restauration solennelle du gouvernement pontifical. — Mission de M. de Corcelle à Gaëte. — Difficultés de notre situation à Rome; commission pontificale de trois cardinaux; dangers de conflit; note de M. de Corcelle. — Lettre du Président de la République à M. Edgar Ney (18 août); le général Rostolan, successeur d'Oudinot, refuse de la publier; Pie IX se retire à Portici; opinion de la diplomatie. — *Motu proprio* du Pape et amnistie; sévérité officielle et tolérance pratique de l'administration pontificale. — Ou défenseurs dévoués ou hypocrites usurpateurs. — Rentrée de l'Assemblée; appréciations de la gauche, des libéraux, des ministres, de la majorité, sur la lettre du prince : est-ce une crise qui se prépare? — Demande de crédits, rapport de M. Thiers; il omet la lettre : avantage et danger de cette tactique. — Discussion :

MM. de Tocqueville, Mathieu (de la Drôme), Cavaignac, Victor Hugo. — M. de Montalembert : Charlemagne ou Garibaldi. — Vote des crédits. — Pie IX se résout à rentrer à Rome. — La période constitutionnelle est finie; celle du coup d'État commence.

« Ce sont les dernières convulsions d'un ministère à « l'agonie, » se plaisait à dire Mazzini, lorsqu'il apprit que le mandat de M. de Lesseps était brusquement révoqué et que le général Oudinot avait reçu l'ordre de reprendre les hostilités. Et, comme s'il attendait à jour fixe l'insurrection que ses amis de Paris lui avaient promise et qui devait renverser ministère et Président, il fit demander au général Oudinot un armistice de quinze jours. Non-seulement Oudinot refusa, mais il avertit l'envoyé romain que, le 3 juin, il commencerait l'attaque contre la place. Mazzini ne se déconcerta pas : « Résistons et ayons confiance, écrivit-il; le peuple de France, s'il a encore le sens de l'honneur et le culte de la liberté, achèvera notre victoire. » Cependant, le 3 juin, la villa Pamphili, l'église San Pancrazio, les villas Corsini et Valentini tombèrent au pouvoir de nos troupes; les abords de la place étaient dégagés : un siége en règle allait commencer. Grâce à l'étroite correspondance qui unissait la démagogie de Rome à celle de Paris, l'échec de l'une devait être celui de l'autre : à Rome, Oudinot allait châtier la démagogie de France; à Paris, Changarnier avait mis en déroute la démagogie romaine.

I. — Sans être une place forte, Rome est une ville fortifiée. Sur la rive gauche du Tibre, au nord, à l'est et au sud, règne une enceinte continue, dite d'Aurélien, qui, partant du Tibre au nord, près de la Porte del Popolo, le rejoint au sud, au bas des pentes du Testaccio, et enveloppe un immense espace dont Rome moderne occupe à

peu près le tiers. Sur la rive droite, une autre enceinte embrasse le quartier dit du Trastevere (d'au delà du Tibre); la Porte San-Pancrazio en forme le saillant. Ces travaux de fortification remontent à l'époque d'une invasion d'Alamans en Italie; Aurélien, qui les avait vaincus sur le Métaure, près de *Fanum Fortunæ,* sur les bords de l'Adriatique, entoura Rome de murailles pour la préserver à l'avenir d'un coup de main des barbares. Le Vatican et le Janicule, presque déserts alors, n'avaient pas été compris dans l'enceinte Aurélienne; le pape Léon IV (852) enferma dans la ville le Vatican et ses faubourgs, qui prirent le nom de cité Léonine; Urbain VIII (1626) fit construire l'enceinte bastionnée qui va du château Saint-Ange à la Porte Portese, et qui comprend le Vatican, le Borgo, le Janicule et le Trastevere.

C'est par le sud, au saillant de la porte Saint-Sébastien, que le lieutenant-colonel du génie Leblanc avait proposé d'aborder la ville. Les Romains ayant jugé comme lui que ce point était l'un des plus faibles, s'attendaient à être attaqués de ce côté par les Napolitains et les Espagnols. Dans cette prévision, derrière les murailles garnies de tours où l'artillerie eût pratiqué facilement une brèche, ils avaient préparé une seconde ligne de défense. Sur les buttes de l'Aventin, du Testaccio et du Cœlius, s'échelonnaient des batteries qui commandaient les murailles de la plaine. Cette partie de Rome antique, presque inhabitée aujourd'hui, se compose de jardins séparés par des murs, de ruelles étroites, de ruines et de maisons isolées. L'assaillant devait se frayer une route à travers des barricades, combattre de maison en maison, bombarder des monuments antiques; il ne pouvait avancer qu'au prix de pertes nombreuses et devait se donner, à la satisfaction des assiégés, une réputation maudite de vandalisme. Au point de vue stratégique, ce plan avait encore un grand inconvénient. Étant donné la nécessité de s'appuyer au Tibre

par où se feraient les approvisionnements de munitions et de vivres, il y aurait lieu d'établir plusieurs ponts, et c'est à grand'peine qu'on avait pu réunir les matériaux d'un seul à Santa-Passera ; il fallait enfin étendre les lignes de l'armée jusqu'à la route de Civita-Vecchia, c'est-à-dire, en leur laissant très-peu de profondeur, les rendre vulnérables sur les deux rives aux attaques de l'armée assiégée, supérieure en nombre à celle de l'assiégeant. Après le premier échec du 30 avril, n'en risquions-nous pas un second?

Dès le premier jour de son arrivée au camp, le général Vaillant, qui allait prendre la direction du siége, s'était prononcé contre le projet du lieutenant-colonel Leblanc; une visite qu'il fit dans Rome, pendant l'armistice, à la faveur d'un déguisement, le confirma dans son premier sentiment. Il détermina le point d'attaque au saillant du Janicule; les difficultés étaient plus grandes, mais compensées par des avantages décisifs. Nos troupes, solidement appuyées au Tibre, restaient maîtresses de leurs communications avec Civita-Vecchia et avec la mer; elles occupaient des hauteurs où les assiégés ne se hasarderaient pas à les affronter. L'approche des murailles serait plus pénible de ce côté que de tout autre; les Romains, en effet, avaient crénelé les murs, préparé des embrasures, multiplié en deçà de l'enceinte les barricades et les tranchées, abattu au delà tout ce qui pouvait gêner les feux de la place ou fournir des couverts à l'assiégeant; mais, s'il était plus lent, le succès serait plus sûr, moins sanglant aux hommes, moins désastreux pour les monuments. Du jour, en effet, où, après de patients travaux, le génie couronnerait la brèche des bastions, il dominait Rome tout entière, le Janicule étant plus élevé du double que les autres collines (88 mètres contre 42 ou 45 en moyenne) ; du plateau de San-Pietro in Montorio, il plongeait dans l'intérieur de la ville, prenait à revers toutes

les défenses, et, sans combat, réduisait à néant toute tentative de résistance. Ce plan, exposé le 30 mai en conseil, fut approuvé par le général en chef.

L'armée française, forte de dix mille hommes le 3 mai, s'était augmentée d'un chiffre égal pendant l'armistice. Elle était partagée en trois divisions. La 1re et la 2e (généraux Regnault de Saint-Jean d'Angély et Rostolan) tenaient les hauteurs depuis la villa Pamphili jusqu'aux bords du Tibre, à Santa-Passera, à 3,500 mètres de la Porte Portese; un bac à traille faisait communiquer les deux rives; cinq bouches à feu, disposées sur la rive gauche en avant de la basilique de Saint-Paul-hors-les-murs, défendaient le passage. La 1re brigade de la 3e division (général Gueswiller) occupait la villa Maffei, sur la route de Civita-Vecchia; la 2e était détachée à l'Acqua-Traversa, sur la route de Florence. Un détachement s'était emparé, dans la nuit du 30 au 31 mai, du Monte-Mario, d'où l'on domine le Vatican, les ouvrages de la rive droite et les plaines de la rive gauche au nord de la ville. Enfin, on se souvient que la brigade Sauvan avait, le 3 juin, occupé Ponte-Molle, dont l'accès était défendu par une lunette, construite à la hâte et munie d'artillerie. Rome se trouvait ainsi, du côté de l'ouest, complétement investie.

Les approvisionnements en matériel et en vivres se faisaient régulièrement par le Tibre, à l'aide de petits vapeurs de la marine. Le matériel d'artillerie ne se composait encore, le 28 mai, que de dix-huit bouches à feu; le 9 juin, il en fut débarqué seize autres, mais dont quatorze sans affûts, inutiles par conséquent; les affûts n'arrivèrent que le 21 juin avec dix mortiers. Total : quarante-quatre pièces, qui ne purent fonctionner ensemble qu'à partir du 23 juin. C'est la marine qui fournit et servit tout le temps du siége les pièces qui défendaient la lunette du bac à traille et la batterie de Saint-Paul-hors-les-murs.

Ainsi, au début de l'expédition, des informations hasardées, des instructions vagues, une attaque inconsidérée ; après un mois de nouveaux préparatifs, une artillerie de siége d'une insuffisance dérisoire ; au cours des opérations, cette même artillerie inférieure en nombre de près des deux tiers (44 contre 121) à celle de la place assiégée : tel fut, de la première heure jusqu'à la dernière, le caractère d'imprévoyance administrative qui marqua cette expédition.

L'armée romaine s'élevait environ à 30,000 hommes dont 12,000 de garde civique, 16,142 d'infanterie tant régulière qu'irrégulière, 880 de cavalerie, 1,646 pour l'artillerie, le génie et l'état-major[1].

La garde civique n'était animée, il faut le reconnaître, d'aucune prétention militaire. Elle avait, suivant les quartiers, contribué plus ou moins aux mouvements populaires ; elle n'empêchait ni les vols, ni les pillages, ni les assassinats ; parfois même, elle y prenait part ; mais, bornant sa mission à maintenir l'ordre ou ce qu'elle appelait de ce nom, elle refusait de s'engager dans la lutte contre l'ennemi extérieur. Les carabiniers et les dragons pontificaux qui, lors de l'émeute du 16 novembre, avaient fait preuve d'une si déplorable faiblesse, ne donnaient également leur concours qu'avec réserve ; ils s'étaient prêtés seulement à la République comme à un gouvernement provisoire, et le bruit avait couru que si, le 30 avril, les Français avaient réussi à entrer dans Rome, les anciens soldats pontificaux seraient devenus leurs premiers auxiliaires.

[1] J'emprunte ces chiffres à un ouvrage italien qui a pour titre : *Storia sull' intervento francese in Roma, da Federico* TORRE. *Torino,* 1852. L'auteur, ancien rédacteur de l'*Epoca* et secrétaire général du ministère de la guerre, était en position d'être bien informé des choses militaires. Sur ce qui touche les opérations du siége, il s'est borné à reproduire en l'abrégeant le récit du général Vaillant.

Les troupes irrégulières formaient le véritable noyau de la défense. Au premier rang, il faut placer le bataillon de *bersaglieri* lombards, commandé par Manara, seul débris de la division lombarde qui, dans la dernière campagne du Piémont contre l'Autriche, avait été placée sous les ordres du général Ramorino. (Ce dernier avait, comme on le sait, abandonné le poste qu'il était chargé de défendre et compromis le sort de la campagne.) Aux termes de l'armistice, le gouvernement piémontais était tenu de licencier la division lombarde. Mais, comme il avait lieu de craindre que ces soldats licenciés ne se rendissent aux pressantes instances des insurgés de Gênes, le ministre de la guerre convint avec le colonel Spini et le major Manara que la division se rendrait de Voghera à Bobbio dans l'Apennin, sur la frontière du duché de Parme; qu'arrivée là, elle recevrait l'ordre de se disperser, mais qu'au lieu d'obéir, les différents corps qui la composaient, munis de vivres pour trois jours et d'une solde pour quinze, gagneraient Chiavari, d'où ils seraient libres d'aller, soit en Toscane, soit dans les États romains. Le Gouvernement promettait de fermer les yeux. Le ministre donna en conséquence des ordres écrits aux généraux dont la division lombarde traverserait le ressort, et prit même le soin de rappeler subitement à Turin le colonel Sanfront de qui il craignait quelque opposition à ces manœuvres équivoques [1].

Il fit plus encore. La division n'arriva à Chiavari qu'après cinq jours de marches pénibles dans les montagnes, et réduite à un seul bataillon, celui de Manara; elle y resta seize jours dans l'incertitude. Où aller? L'insurrection de Gênes était vaincue, la République toscane venait d'être

[1] *The Italian volunteers and Lombard rifle brigade, by Emilio* DANDOLO. *London,* 1851, p. 177-184. (Traduit de l'italien.) Ces détails se trouvent confirmés dans le récent ouvrage du général Alfonso La Marmora : *Un' Episodio del risorgimento italiano. Firenze*, 1875, p. 51.

renversée. Alors se présenta l'envoyé de la République romaine à Florence, qui promit aux Lombards bon accueil à Rome. Le général Alessandro La Marmora nolisa lui-même et à ses frais deux navires à vapeur et donna au commandant un sauf-conduit au nom du gouvernement piémontais. Le bataillon s'embarqua le 23 avril à Porto-Fino; nous avons vu (Livre II, 77) qu'il arriva à Civita-Vecchia en même temps que le corps expéditionnaire français.

Ne pouvant plus retourner en Lombardie, exclus du Piémont, exilés de toute l'Italie, Rome était pour les soldats lombards un refuge, et le seul qui leur fût ouvert. Ils n'avaient ni ne montraient de sympathies, soit pour Mazzini, soit pour la cause républicaine. En acceptant de servir à Rome, moins par goût que par une résignation nécessaire, ils gardèrent la croix de Savoie, et aux cris de : Vive la République, ils ne répondirent que par le cri de : Vive l'Italie! Ils n'apportaient pas moins un excellent renfort : leur exactitude dans le service et leur dévouement en faisaient des soldats modèles au milieu d'une armée où la discipline était plus rare que le courage.

Après le bataillon lombard, venaient les *bersaglieri* bolonais, dits de Melara; le bataillon des émigrés commandés par Arcioni, qui, par arrêté du 11 mai, avait été versé dans le bataillon lombard; la légion Medici, la légion étrangère et celle de Garibaldi. Sous des noms différents, ces divers corps étaient animés d'un seul et même esprit. Révoltés de Gênes qui avaient suivi Avezzana dans sa fuite après la prise de la ville; insurgés de Livourne; recrues opérées par Garibaldi et Masina dans les villes de l'État pontifical; anciens soldats de Garibaldi ayant pris part, soit à la guerre des Alpes, soit à celle de Montevideo; exilés polonais organisés en légion par décret du 29 mai; Français insurgés de Juin, graciés par les commissions de clémence, tous portaient dans leurs veines la fièvre révolu-

tionnaire, tous étaient affiliés à cette franc-maçonnerie de l'insurrection, qui, vaincue partout en Europe, cherchait à Rome sa dernière citadelle. Mazzini n'a compté[1] que 328 étrangers et 1,875 Italiens n'appartenant pas à l'État romain : ces chiffres fussent-ils exacts, ne serait-ce rien que 2,203 combattants? Ces étrangers, ces Italiens mêmes n'étaient-ils pas les instigateurs et les chefs? Sans chercher des noms peu connus, n'était-ce pas Garibaldi, le Niçois, qui commandait l'armée? Avezzana, le Génois, qui était ministre de la guerre? Cernuschi, de Milan, qui présidait la commission des barricades? Mazzini triumvir, Mazzini l'âme de la défense, n'était-il pas, lui aussi, Génois, ou plutôt ne représentait-il pas à lui seul la révolution européenne? Si la République romaine avait trouvé facilement des soldats à Rome même ou dans l'État romain, ou si elle avait pu faire fond sur les soldats vraiment romains, aurait-elle levé des recrues de tous côtés, à Gênes, en Lombardie, en France et jusqu'en Grèce[2]?

[1] Le 1er mai, la commission des blessés constatait, après le combat du 30 avril, la présence dans les hôpitaux de 120 blessés, dont 10 Français. « Il resto (110) si compone di figliuoli di tutte le terre della nostra Italia e di qualche anima generosa delle diverse parti di Europa. » (*Bollettino delle leggi*, nº 31, p. 568.) — Le *Journal de Rome* du 18 septembre 1849 publia, en dix-huit pages de supplément, l'état nominatif des blessés italiens soignés dans les hôpitaux de Rome pendant le siége, depuis le 1er mai jusqu'au 27 juin. Il en résulte que, sur un total de 1,298 combattants blessés, 136 seulement appartenaient à la ville de Rome et 542 aux provinces romaines; en tout 678 pour l'État pontifical. Le reste (620) se partage entre 320 Italiens et 300 étrangers. Si le chiffre de 328 étrangers donné par Mazzini (Lettre à MM. de Falloux et de Tocqueville, septembre 1849) était exact, comment le nombre des blessés s'élèverait-il à 300? Et l'on ne parle pas des tués. L'invraisemblance est flagrante.

[2] Le gouvernement français, par une condescendance singulière qu'il faut noter, avait délivré 450 passe-ports à destination de Rome; mais le 23 avril, les enrôlés, qui étaient déjà à Marseille, reçurent défense de partir; quelques-uns persistèrent. M. Federico Torre donne le texte du contrat d'engagement passé entre les volontaires français et la Répu-

Insuffisante en rase campagne, cette armée cosmopolite pouvait mener à bien une aventure hardie et courte; l'exaltation suppléait chez elle dans une certaine mesure à l'expérience et à la discipline militaire. Mais les travaux d'un siége n'étaient plus son fait. Lutter pied à pied; veiller sans relâche; opposer à une savante attaque une défense non moins féconde en ressources; avoir moins d'élan, mais une patience de chaque jour et de chaque heure; voilà de quoi les troupes de Garibaldi n'étaient pas plus capables que leur général. En revanche, l'artillerie était servie par des hommes courageux et habiles, et c'est à eux que reviendra l'honneur d'avoir prolongé la défense au delà du terme qu'on pouvait raisonnablement espérer.

II. — De la porte Portese, près du Tibre, en remontant à la porte Cavalleggieri, au pied du Vatican, l'enceinte compte quatorze bastions, huit (1-8) des bords du fleuve à la porte San Pancrazio, et six (9-14) de cette porte à la porte Cavalleggieri. C'est dans la courtine des bastions 8-9 qu'est pratiquée la porte San Pancrazio, objectif de l'attaque. Les Romains, qui attendaient les Français par la porte Portese, avaient disposé du côté du sud les barricades, les tranchées et tous les éléments de la défense; par la prise de la porte San Pancrazio, les Français tourneraient ces travaux et les rendraient inutiles. Le génie négligera donc les bastions 1, 2, 3, 4 et 5 qui avoisinent la porte Portese; il ne s'occupera pas davantage des bastions 10, 11, 12, 13 et 14; tout l'effort se concentrera sur les bastions du centre, n°s 6, 7, 8 et 9, qui forment la partie la plus élevée de l'enceinte et la clef de la position. En

blique romaine. — La République romaine avait négocié le concours de 4,000 bersaglieri grecs, mais on ne tomba pas d'accord sur les conditions pécuniaires.

arrière de l'enceinte, les Romains avaient creusé des tranchées, soit dans l'espace compris entre les bastions et l'enceinte Aurélienne, soit en arrière des bastions et des courtines 7, 8 et 9; le promontoire de San-Pietro in Montorio qui dominait nos travaux était garni de batteries, ses pentes étaient coupées de tranchées, les murs des maisons d'accès étaient crénelés; enfin, dans le voisinage immédiat des bastions, des maisons ou des palais solidement construits en pierre fournissaient d'excellents abris aux tirailleurs romains.

La tranchée fut ouverte dans la nuit du 4 au 5 juin, à 300 mètres des saillants les plus avancés de l'enceinte, sans que les travailleurs fussent inquiétés par l'ennemi; son attention était d'ailleurs distraite par une fusillade nourrie qui partait de la villa Corsini et de l'église San-Pancrazio, dont nous nous étions emparés le 3 juin. Nos lignes occupaient une longueur de près de deux kilomètres, l'extrémité nord à la Casa Talonghi, en face du bastion n° 11, l'extrémité sud à une maison qu'on appela la maison de droite, pour l'opposer à l'autre, à égale distance du Tibre et du bastion n° 5, 500 mètres environ. Six batteries furent construites tout d'abord; la 1re à 560 mètres du bastion 6, la 2e à la maison de gauche, pour éteindre les feux d'une batterie romaine établie à Saint-Alexis, sur la rive gauche du Tibre; la 3e et la 4e (7 et 8 juin) à 270 et 210 mètres de l'enceinte, pour battre les bastions 6-7; enfin, une 5e à 150 mètres de la face gauche du bastion 7, et une 6e près de la villa Corsini : mais ces batteries n'étaient pas toutes armées, faute de pièces ou d'affûts; aussi le génie dut-il se borner à attaquer d'abord les bastions 6-7 et renonça provisoirement à attaquer simultanément les bastions 8 et 9, malgré l'intérêt qu'il y avait à s'en emparer promptemeut[1].

[1] Vaillant. *Siége de Rome,* passim.

Les Romains avaient un feu d'artillerie très-soutenu et très-juste. Ils augmentaient le nombre de leurs pièces de rempart ; en outre de la batterie Saint-Alexis, ils en avaient une autre à Monte-Testaccio et une troisième à Saint-Saba, à 800 mètres en arrière de Monte-Testaccio. De ces trois positions, ils dominaient nos ouvrages, gênaient nos communications avec les dépôts, et nous causaient d'assez sérieux embarras. Comme nos pièces avaient peu tiré encore, les embrasures qu'elles détruisaient étaient vite réparées ; les Romains changeaient d'ailleurs les positions de leurs canons avec d'autant plus de facilité que ce n'étaient souvent que des pièces de campagne. En revanche, de notre côté, des chasseurs de Vincennes restaient à demeure dans les tranchées, tirant aux embrasures et aux créneaux de l'ennemi ; la précision de leur tir protégeait merveilleusement nos travailleurs. Les Romains tentèrent deux sorties, le 5 et le 12, mais sans pénétrer dans nos tranchées ; après un combat assez vif, ils se retirèrent précipitamment et se renfermèrent dorénavant dans la place.

Jusqu'au 12 juin, l'artillerie française avait à peine répondu à celle de la ville ; plusieurs batteries n'étaient même pas démasquées. Avant d'ouvrir le feu, le général en chef voulut adresser aux habitants de Rome une sommation d'humanité. Le gouvernement romain n'y répondit que par de vaines protestations. Le 13, vers midi, le feu commença sur tout le front des attaques ; il n'y avait néanmoins que vingt et une pièces en batterie. Au bout de quelques heures, les embrasures et la ligne des créneaux en sacs à terre furent abandonnées par les Romains, les faces des bastions 6-7 étaient écrêtées et en grand désordre. Pendant les huit jours qui suivirent, le Vascello ou villa Giraud, construction massive qui servait d'ouvrage extérieur au bastion 9, fut détruit dans ses parties hautes par les coups répétés de notre artillerie et ense-

velit ses défenseurs sous les ruines; les murs des bastions 6-7, malgré la solidité des maçonneries, s'ébranlèrent : trois brèches étaient faites, l'une à la face gauche du bastion 7, l'autre à la face droite du bastion 6, la troisième à la courtine qui les réunit; le tir du 20 juin adoucit les rampes d'accès; le 21, vers trois heures de l'après-midi, les brèches furent jugées praticables et l'assaut décidé pour le soir même. Mais les troupes devaient se borner à prendre possession du front sans chercher à enlever la seconde ligne de défense.

Chaque colonne d'attaque (il y en avait trois) se composait de deux compagnies et de trente sapeurs avec un officier du génie; une réserve de trois cents hommes se tenait dans les tranchées les plus rapprochées de la brèche centrale; une garde de tranchée de deux bataillons, massée en arrière des batteries de brèche, devait observer les sorties de l'ennemi; enfin, deux colonnes de travailleurs, de cent vingt à cent trente hommes d'élite, suivaient les colonnes d'attaque pour occuper les gorges des bastions et y faire un logement. Le signal de l'assaut, commandé pour neuf heures et demie du soir, ne put être donné qu'à onze heures.

La brèche de la courtine et celle du bastion 7 furent enlevées sans coup férir. Après une seule décharge, les Romains se replièrent sur deux maisons voisines, qu'ils évacuèrent encore au plus vite. « Le lieutenant-colonel Rossi faisait sa ronde, a écrit un témoin oculaire, le jeune Emilio Dandolo ; tout était en ordre, les soldats à leur poste et silencieux. Il poursuivit jusqu'aux environs de la porte Portese. En revenant sur ses pas, près de la brèche, la sentinelle cria : Halte! qui vive! Comme les Romains avaient l'habitude d'employer ces mêmes mots français, il répondit par le mot d'ordre et continuait sa route, lorsqu'il se trouva cerné et fait prisonnier. En une demi-heure, les Français avaient occupé la brèche, avec la

même tranquillité que s'ils avaient relevé le poste de garde. Il n'y eut ni coup de fusil ni sang versé. Les sentinelles avaient pris la fuite ; les Français avaient réveillé les soldats endormis et les avaient invités à se mettre en lieu sûr; stupéfaits, frappés de terreur, on peut s'imaginer si les Romains se firent répéter l'avis deux fois[1]... »

Il n'en fut pas de même au bastion 6, où la colonne fut accueillie par une vive fusillade. Elle passa outre, se jeta sur la Casa Barberini, située en arrière de la courtine, et s'en empara. Mais le capitaine du génie de Jouslard et le capitaine de grenadiers d'Arselet tombèrent frappés à mort. A chacun des angles de cette maison, les Romains avaient préparé des chambres de mine destinées à faire sauter le bâtiment tout entier; les sacs à poudre, les artifices et les jarres d'essence de térébenthine étaient à proximité; le temps seul avait manqué pour achever l'œuvre. De même au bastion 7 : deux souterrains y étaient déjà chargés et bourrés; nos sapeurs en retirèrent deux boîtes pleines de poudre. Pendant cette importante opération, deux diversions avaient été opérées, l'une au sud de Rome, sur la porte Saint-Paul, par le lieutenant-colonel Espinasse avec quatre pièces d'artillerie; l'autre au nord, par le général Gueswiller; il s'avança par les Monti-Parioli, dans le voisinage de la villa Borghese, et lança sur le faubourg et sur la ville des boulets et des obus. Ces opérations ne furent pas poussées plus loin, et les troupes rentrèrent dans leurs positions.

L'occupation des deux bastions avait eu lieu d'une manière si rapide, et les troupes romaines avaient si promptement lâché pied que, suivant l'usage, la populace cria aussitôt à la trahison et voulait qu'on traduisît immédia-

[1] *The Italian volunteers,* etc. C'était un détachement du second bataillon du régiment *Unione* qui occupait le poste. (*Bolletiino,* etc., nº 493.)

tement en conseil de guerre le malheureux commandant du poste. Roselli se rendit avec Avezzana auprès de Garibaldi et l'invita à faire immédiatement attaquer les Français pour les rejeter hors des bastions avant qu'ils n'eussent le temps de s'y établir. C'était aussi l'avis de Mazzini. Mais Garibaldi soutint, avec raison peut-être, que ses soldats n'étaient pas assez exercés pour exécuter de nuit une opération aussi difficile, et il se refusa à la commander. Cependant Sterbini faisait répandre, à travers la ville, le bruit que Roselli trahissait, que Garibaldi devait être nommé général en chef; quant à Mazzini, il propageait de fausses nouvelles sur un prétendu changement de gouvernement survenu en France; il cherchait des prétextes pour ranimer la résistance, bien qu'il n'ignorât pas qu'elle était devenue impossible; il voulait la sortie en masse, ce qui, chez certains révolutionnaires, est le dernier mot du génie militaire, comme nous le savons par expérience. Mazzini n'en écrivait pas moins, le 22 juin, au commandant Manara, les lignes suivantes : « Vous n'avez plus à cette heure ni travailleurs ni matériaux; quarante jours de fatigue ont épuisé l'ardeur et la bonne volonté des citoyens; sous très-peu de temps, nous n'aurons plus ni vivres, ni munitions, ni farine. *Je considère Rome comme tombée.* »

Déjà, en effet, circulaient dans la ville des demandes de capitulation; certains bataillons de garde civique se rendirent à la municipalité et s'en firent les interprètes. Quelques boulets étaient tombés sur le palais de la Chancellerie, où siégeait l'Assemblée; le 17 juin, elle s'établit au Capitole; les boulets semblèrent l'y poursuivre. Les habitants abandonnaient les étages supérieurs de leurs maisons; on les voyait transporter à travers les rues leurs matelas et leurs meubles. Beaucoup de familles pauvres du Trastevere furent installées de l'autre côté de la ville dans l'église de San Pietro in Vincoli. Les désordres qui précèdent généralement la reddition des places commen-

çaient à se faire sentir. Les citoyens ayant refusé d'aller travailler aux barricades, des gens condamnés aux galères y furent envoyés, et, pendant la nuit, ils saccagèrent plusieurs maisons [1]. La terreur et la délation régnaient : au Club Populaire, sous les excitations de Sterbini, on dénonçait comme traîtres, comme conspirateurs, le docteur Pantaleoni, le docteur Orioli et d'autres. Les vivres commençaient à manquer. Les militaires sentaient bien que tout était perdu; un sentiment d'honneur les retenait seul sous les drapeaux [2].

Cependant les Français fortifiaient les positions conquises, besogne relativement aisée pour le bastion 7; il n'en était pas de même au bastion 6, qui se trouvait sous le feu direct des batteries de l'enceinte Aurélienne et de San Pietro in Montorio, et pris encore en écharpe par la batterie de Saint-Alexis, au delà du Tibre. Il fallut délaisser provisoirement le travail de tranchée; mais, pour tenir en respect les batteries de Saint-Alexis et de Monte-Testaccio, on se décida à réarmer la batterie numéro 2, située à l'extrémité droite de nos lignes; construite dès les premiers jours de tranchée, elle avait été depuis dégarnie de ses pièces au profit de batteries plus récentes. On employa à cet effet des pièces de 16, débarquées le 9 juin, mais dont les affûts n'étaient arrivés que le 21. Cette batterie qu'il fallait élever sur des fascines de roseaux, revêtir en madriers et étançonner sous le feu constant de l'ennemi, ne fut prête à tirer que le 24 juin.

[1] On lit dans le *Monitore romano* du 21 juin : « Abbiamo avuto parecchi feriti, *massime tra' forzati* che prenderano parte a' lavori di terra. » Il ajoute . « Sarà un battesimo d'espiazione. » — A Gênes, pendant le siége, Avezzana avait fait ouvrir toutes les prisons; quant au bagne, le commandant eut la fermeté de s'y opposer. *Un' Episodio*, etc.

[2] *Diario della Rivoluzione di Roma*, 1848-1849, da Luigi Lancellotti. Napoli, 1862. Ouvrage très-modeste et très-intéressant.

Elle ouvrit son feu à quatre heures du matin; mais à peine chaque pièce avait-elle tiré quatre ou cinq coups, que trois batteries romaines la prenant de face, d'écharpe et de flanc, la contraignirent à se taire; les gabions et les sacs à terre furent renversés; il y avait impossibilité absolue de les relever et de dégager les embrasures. Notre situation dans les bastions récemment conquis devenait critique; il y avait double péril à avancer, tant à cause des feux concentrés sur nos travailleurs que de la nature du terrain, dont la déclivité vers la ville ne laissait ni champ à nos manœuvres ni facilité pour disposer nos cheminements. Il fallait donc réduire l'artillerie ennemie, non plus par la pioche et la sape, mais à coups d'artillerie. Trois nouvelles batteries furent construites dans les bastions et dans la courtine.

En attendant et pour hâter le résultat, au lieu de s'enfermer dans ces deux bastions, on résolut d'attaquer le bastion 8 par le dehors; une nouvelle batterie fut construite au pied du saillant du bastion 7. Ces trois batteries ne furent prêtes que le 27 au matin; le travail avait été nuit et jour interrompu par une fusillade et une canonnade très-vives, qui tantôt venaient de San Pietro in Montorio, tantôt s'attaquaient à nos ouvrages entre les bastions 7 et 8. Les pièces furent montées à bras dans les bastions, au moyen de rampes pratiquées sur les terres des brèches. L'infanterie concourait avec l'artillerie à cette opération; on mettait jusqu'à cent hommes par pièce [1].

Enfin, le 27 juin, à six heures du matin, le combat d'artillerie commença. Il dura tout le jour et le lendemain jusqu'à onze heures. Six batteries tiraient à la fois; celle qui souffrit le plus fut celle du bastion 6, qui, comme auparavant, était plus exposée que les autres; mais les batteries de la place ralentirent leur feu dès le milieu du

[1] Vaillant, *Siége de Rome,* p. 124.

premier jour; celles de San Pietro furent désemparées. La nuit vint et permit des deux côtés quelques travaux de réparations; le feu recommença avec le jour. Mais l'artillerie romaine se trouva réduite à ne plus faire feu que de quelques pièces légères, et, comme leurs épaulements étaient ruinés, elles tiraient par-dessus, en changeant fréquemment de place[1]. Le combat d'artillerie était terminé; l'attaque reprenait la liberté de ses mouvements. Le 28 juin, à quatre heures et demie du soir, la muraille gauche du bastion 8 tomba; à huit heures, la brèche était à peu près praticable et l'assaut aurait pu être donné ce soir-là même; mais le général en chef préféra le remettre à la nuit suivante.

Les dispositions arrêtées pour cet assaut rappelaient assez exactement celles qui avaient été ordonnées pour celui du 21 juin : deux colonnes d'attaque, une de soutien, une quatrième de réserve; des travailleurs du génie et des officiers de cette arme pour fortifier immédiatement les positions enlevées. Les Romains s'étaient préparés de leur côté à soutenir ce dernier assaut, attendu presque chaque soir. A l'endroit où l'enceinte Aurélienne touche la courtine, ils avaient construit une batterie de 4 pièces, intacte encore et n'ayant pas tiré, et qui devait balayer à coups de mitraille les accès de la brèche; 50 lanciers défendaient cette batterie dite *della Montagnola,* avec quelques compagnies d'infanterie et une compagnie des bersaglieri lombards de Manara. D'autres compagnies étaient postées en arrière du mur Aurélien à la villa Spada; d'autres dans une tranchée creusée en avant de ce mur, dans le voisinage des bastions 6 et 7.

[1] « Il faut le dire : ce combat d'artillerie, qui dura un jour et demi, fut soutenu de part et d'autre avec une remarquable vigueur, avec beaucoup de persévérance et de bravoure. » VAILLANT, *Siége de Rome,* p. 129.

Le 29 juin, l'Église catholique célèbre la fête de saint Pierre; c'est la fête de Rome autant que de l'Église. Soit pour complaire aux habitudes du peuple, soit pour jeter un dernier rayon de joie au milieu de la tristesse et du découragement universels, le triumvirat voulut que la coupole de la basilique fût illuminée comme il était d'usage chaque année. Mais le temps ne s'y prêta guère, un orage éclata avant la nuit, le vent souffla avec violence, une pluie abondante se mêla aux éclairs et au tonnerre. Cependant, vers dix heures, le ciel s'éclaircit et le dôme apparut, resplendissant de lumière. Ce fut, dans notre camp, un cri d'admiration : le canon se tut comme pour respecter ce moment de fête. Quant aux troupes romaines, elles s'occupaient moins de ce spectacle : décimées par les combats précédents, épuisées par un service qui n'admettait pas de relâche, découragées par la certitude d'un désastre prochain, elles se traînaient péniblement, sous une pluie pénétrante, jusqu'au poste qui leur avait été fixé. Les hommes enfonçaient dans la boue jusqu'au genou; ils se jetaient par terre pour éviter les obus et se relevaient la figure souillée; un grand nombre profitaient de l'obscurité pour se dérober [1].

A deux heures un quart du matin, les derniers feux du dôme s'éteignaient. Trois coups de canon retentirent : c'était le signal de l'assaut. La première colonne s'élança sur la brèche du bastion 8 et gagna péniblement le terre-plein, et, tandis qu'une fraction déviait et s'égarait à droite dans une tranchée romaine, l'autre, suivant les faces intérieures du bastion, atteignit la batterie de la *Montagnola*. La seconde colonne, partagée en deux sections, sortit du bastion 7 ; la section de droite se jeta immédiatement sur la grande tranchée romaine formant axe dans l'angle de la courtine 6-7, tua tout ce qu'elle y trouva et escalada le

[1] *The Italian volunteers*, etc.

mur Aurélien; mais, forcée de s'arrêter devant la villa Spada, où elle rencontrait une vive résistance, elle se rabattit sur la gauche, tua les canonniers de la batterie romaine, encloua les pièces et brisa les affûts; la section de gauche, retardée par une vive fusillade, arriva à temps pour concourir à la prise de la batterie.

Sous l'action de cette triple et rapide attaque, les Romains avaient rompu leurs rangs et s'étaient mis à la débandade. Garibaldi, l'épée haute et entonnant un chant populaire, s'efforça de les rallier ; les uns se retirèrent sur la villa Spada sous le commandement de Manara; les autres avec Garibaldi derrière la batterie *Pino,* sur les hauteurs de San Pietro in Montorio. Avec le jour, les Romains avaient repris courage, une fusillade nourrie partait de toutes les maisons qui dominaient le bastion; il fallut les démolir à coups de canon. Les batteries de San Pietro tiraient encore; leur feu ne fut éteint qu'au bout de quelques heures. Les Français tentèrent de franchir la porte San Pancrazio; mais ils rencontrèrent une résistance énergique.

A midi, le feu cessa. Un parlementaire vint demander un armistice qui permît d'enlever les morts et les blessés. Nous avions un officier et 18 soldats tués sur place, 7 officiers et 90 soldats blessés. Les Romains avaient perdu 500 hommes tant morts que blessés, et une centaine de prisonniers, dont 18 officiers. Ce sanglant combat devait être le dernier; il fut soutenu des deux parts avec acharnement et courage. Les artilleurs romains se firent tuer auprès de leurs pièces. « Quelques pas de plus, a écrit le général Vaillant, quelques instants encore, et nous nous trouvions portés, sans avoir pour ainsi dire aucun nouvel obstacle à surmonter, non-seulement dans le bastion n° 9, mais même sur la position de San Pietro in Montorio, d'où la ville tout entière serait dominée et maîtrisée par notre canon. A moins donc de se résigner à appeler la destruc-

tion sur une grande partie de la cité, toute résistance ultérieure était devenue impossible [1]. » En effet, quelques heures après, la place demandait à capituler.

III. — Le soir de ce jour, l'Assemblée romaine se réunit en séance extraordinaire pour délibérer sur ce qu'il y avait à faire.

Dans cette circonstance solennelle, Mazzini ne renonça pas à l'attitude théâtrale qui lui était familière. Le président de la commission des barricades, M. Cernuschi, venait de proposer un décret ainsi conçu : « L'Assemblée constituante romaine cesse une défense devenue impossible et reste à son poste. » Mazzini proteste ; il veut que l'on combatte de maison en maison, qu'on dispute le terrain pied à pied, même dans l'intérieur de Rome, qu'on détruise par la mine tous les grands édifices ; il veut que Rome recommence les prodiges de Saragosse. Encore un lieu commun militaire, cher aux hommes de barricade ! Quelle différence entre la situation de Saragosse et celle de Rome ! Saragosse contenait 35,000 hommes de troupes régulières ; les milices aragonnaises s'étaient réfugiées dans ses murs ; 160 canons défendaient ses remparts ; l'Espagne s'était soulevée, l'Angleterre s'était déclarée, les troupes françaises venaient de subir la capitulation de Baylen. A Rome, au contraire, des troupes peu nombreuses et épuisées de fatigues ; autour d'elle, des provinces occupées par les armées de quatre puissances ; aucun secours à attendre. Une lutte de rues, les Romains pouvaient la désirer et l'offrir ; mais les Français l'accepteraient-ils, alors que, pour l'éviter, ils avaient attaqué la place par le point le plus difficile?

Le général Bartolucci, Garibaldi lui-même ne se ren-

[1] Vaillant, *Siége de Rome*, p. 146.

dirent pas à l'opinion de Mazzini. Garibaldi proposait comme dernière ressource de faire sauter les ponts et de se défendre sur la rive gauche, tout en reconnaissant que, même à ce prix, la résistance ne durerait que quelques jours de plus. A l'unanimité, moins une voix (celle de Mazzini), l'Assemblée vota la proposition Cernuschi. Le triumvirat donna sa démission ; il fut remplacé par un autre, composé de MM. Salicetti, Calandrelli et Mariani, et la municipalité, le seul pouvoir de fait, reçut mission de traiter avec les Français.

Le 1er juillet, vers onze heures du matin, MM. Sturbinetti, commandant de la garde civique et sénateur de Rome, Gallieno et d'autres membres de la junte se rendirent au camp. Le général Oudinot les reçut avec courtoisie, mais il exigea que Rome s'abandonnât à l'honneur et à la loyauté des Français. La junte proposa au contraire une série de conditions. Oudinot s'était réservé de les examiner ; mais M. de Corcelle, qui avait remplacé M. de Lesseps comme ministre plénipotentiaire, étant arrivé sur ces entrefaites de Civitâ-Vecchia, déclara que Rome devait se rendre sans conditions et que l'honneur de la France serait sa meilleure garantie. L'Assemblée rejeta les conditions du général, la municipalité renonça à négocier ; il fut secrètement convenu que les Français prendraient possession des portes et qu'ils ne rencontreraient pas de résistance [1].

C'est ce qui arriva. Les délais expiraient le 2 juillet à midi ; le général Oudinot les prolongea de quelques heures. A quatre heures, les troupes de Garibaldi se retirèrent. Avant la nuit, le commandant du génie Frossard pénétra par la brèche dans le bastion 9 ; une autre colonne tourna la porte San Pancrazio par le bastion, descendit la via San Pancrazio et la via delle Fornaci, trouva les

[1] FEDERICO TORRE, *Sull' intervento*, etc.

barricades évacuées et ne s'arrêta que sur la rive gauche du Tibre, au Ponte Sisto ou du Janicule, qu'elle occupa. Le colonel Leblanc s'établit avec une autre colonne sur la hauteur de San Pietro in Montorio, d'où les premières lueurs de l'aube allaient découvrir aux yeux des soldats le panorama de la Ville Éternelle. La nuit fut employée à dégager les abords de la porte San Pancrazio, à renverser les barricades, à combler les tranchées, de manière à frayer un passage à la division du corps expéditionnaire qui allait faire son entrée dans Rome. Cependant, d'autres troupes occupaient au delà du Tibre la porte Saint-Paul ou d'Ostie, et la porte Portese, à l'extrémité de nos attaques de droite ; un bataillon pénétra dans Rome par cette dernière porte, gagna l'île Tibérine qu'il traversa et laissa une garde au pont Fabricius ou di Quattro Capi, ainsi surnommé des têtes d'Hermès Quadrifrons qui ornent l'extrémité de ses parapets. Ce fut seulement le 3, vers midi, que le général Gueswiller franchit au nord la porte del Popolo et en occupa les abords à l'intérieur de la ville.

La sécurité des habitants exigeait une prompte solution. Depuis qu'il était question de capitulation, tous ceux qui n'avaient pas pris part au combat, ou qui se seraient tenus à l'écart s'il eût recommencé, voulaient reprendre les armes; on n'avait pas cessé de travailler aux barricades; les femmes du Trastevere mettaient un zèle enthousiaste à faire des sacs à terre; des bandes sinistres sillonnaient les rues et demandaient à grands cris la continuation de la guerre. Le grand artisan des troubles populaires, Sterbini, poussait à la résistance; on disait que Garibaldi proposait de rompre les ponts et de faire sauter le quartier du Trastevere. Aussi la sécurité qui, depuis que le canon et la fusillade avaient cessé, était revenue sur quelques visages, faisait place à de nouvelles appréhensions, et, dans la crainte du pillage, beau-

coup de gens se hâtaient de cacher le peu qui leur restait.

L'Assemblée, dans la séance du 1er juillet, acheva la discussion de la Constitution qui fut votée à l'unanimité. Elle décréta que, le 3 juillet, des funérailles solennelles seraient célébrées dans la basilique de Saint-Pierre en l'honneur des martyrs italiens; aussitôt après le service, l'Assemblée se transporterait en corps au Capitole pour y proclamer la Constitution, laquelle serait gravée sur des tables de marbre et conservée au Capitole, *in perpetuam memoriam.* Le 2, elle vota 10,000 écus pour les dépenses des barricades et déclara que l'ancien triumvirat et la municipalité avaient bien mérité de la patrie.

Ce même jour, Garibaldi réunit ses bandes sur la place Saint-Jean-de-Latran. Le général Oudinot avait exclu les corps francs de la capitulation. Environ 4,000 hommes rallièrent le drapeau du *condottiere;* parmi eux se trouvaient, outre les soldats de sa légion, 50 ou 60 Lombards, des dragons, des carabiniers et quelques Français. Il sortit de Rome par la porte Saint-Jean-de-Latran, gagna Tivoli et se jeta dans les montagnes. Une colonne française, chargée de l'y poursuivre, ne réussit pas à l'atteindre. Quelques députés se joignirent à sa troupe, moins pour y représenter la République que pour se soustraire à la responsabilité qu'ils sentaient peser sur eux; parmi eux se trouvaient les membres du nouveau triumvirat, les prêtres apostats Dall'Ongaro et Arduini, et le fameux Sterbini.

Le 3, vers neuf heures et demie du matin, huit gendarmes français à cheval, accompagnés de trois carabiniers romains, parcoururent les rues principales et le Corso. A quatre heures du soir, des colonnes d'infanterie passèrent les ponts et s'engagèrent dans la ville. A la suite d'une nombreuse avant-garde, venaient le général en chef avec son état-major et les états-majors du génie et de l'artillerie, puis la 2e division et la cavalerie. Les Transtévérins restèrent silencieux, plutôt bienveillants. Mais, le Tibre

franchi, il était facile de voir que la population obéissait à un mot d'ordre. Les portes, les boutiques, les fenêtres étaient fermées; des coups de sifflet partaient de loin en loin; on criait : *Viva la Repubblica romana! Morte al cardinale Oudinot! Morte a Pio nono!* etc. Ces cris éclatèrent avec plus de fureur au café Neuf et au café des Beaux-Arts. Oudinot fit réprimer sommairement ce tapage, et la troupe s'avança en chargeant, la baïonnette en avant, jusqu'à la place Colonna, où se trouve le palais de l'ambassade de France. Le calme se rétablit promptement : les troupes bivouaquèrent sur les places principales et occupèrent le Pincio, le Quirinal et le palais Fiano, où se tenait le Club Populaire.

Cependant, suivant le programme qu'elle s'était donné, l'Assemblée romaine se réunit sur la place du Capitole. Des carabiniers à pied et à cheval en occupaient les abords; deux ou trois cents personnes attendaient la cérémonie. Joseph Galletti, dernier président en exercice, dit que l'Assemblée, en publiant le Statut, accomplissait son devoir, et le secrétaire Pennachi lut à haute voix cette Constitution mort-née. Chaque article fut salué d'applaudissements; à l'article 8 ainsi conçu : « Le Chef de l'Église aura toutes garanties », cet auditoire d'amnistiés en révolte contre leur serment n'eut pas honte de battre des mains et de s'écrier : « Pourvu que ce ne soit pas Pie IX [1]. » L'Assemblée se réunit ensuite en comité secret et s'ajourna au soir De même qu'elle prétendait inscrire le Statut sur le marbre, à l'imitation des tables décemvirales, elle aspirait à garder l'attitude des sénateurs romains, attendant sur leurs chaises curules le triomphateur gaulois. Ni l'une ni l'autre de ces satisfactions ne lui fut accordée; les tables de marbre ne furent pas prêtes, les représentants dispa-

[1] *Il capo della Chiesa avrà tutte le guarantigie... — Purchè non sia Pio nono.*

rurent et la salle des séances fut fermée le 4 juillet, sans solennité aucune, par ordre du général Oudinot[1].

Ainsi se termina le siége de Rome, après vingt-six jours de tranchée et deux assauts. Si l'on en croit les chiffres officiels, l'armée française aurait eu dans le cours du siége, et en comprenant l'affaire du 30 avril, 162 hommes tués, 842 blessés, au total 1,004 hors de combat; l'armée romaine, d'après le docteur Bertani, aurait compté environ 2,063 blessés et de 1,700 à 1,800 tués. Le génie fit exécuter 8,200 mètres courants de tranchées et parvint ainsi à couvert, pas à pas et presque sans combats, jusqu'à la brèche. Ce travail d'approche eût été moins long et nos pertes moins sensibles, si, dès le début du siége, l'artillerie avait eu un nombre de pièces suffisant pour battre à la fois les quatre bastions attaqués. Rome n'avait ni ouvrages avancés ni ouvrages extérieurs, ni un simple fossé; ses fortifications mêmes n'étaient considérées que comme des ruines, mais les nombreux travaux intérieurs auxquels se livra le génie romain, l'excellent service de son artillerie et le courage de ses soldats multiplièrent les obstacles, et, joints à l'infériorité numérique de notre artillerie, prolongèrent la défense.

Le *Monitore romano* fit grand bruit des ravages que nos boulets avaient causés dans la ville; une protestation des consuls étrangers, que Mazzini leur avait arrachée à un moment où le soin de la sécurité personnelle interdisait de rien refuser, semblait donner quelque crédit à ces

[1] Dans sa séance du 21 février 1871, le conseil municipal de Rome nomma une commission chargée de recueillir les noms des citoyens romains morts en combattant pour l'indépendance italienne depuis le commencement du siècle jusqu'au 20 septembre 1870. Cette commission réunit une liste de 212 noms, spéciale aux années 1848 et 1849. Ces noms ont été gravés sur des tables de marbre et placés sous le vestibule du Capitole. Le 20 septembre 1876, anniversaire de l'entrée des Piémontais à Rome, il fut procédé à une inauguration solennelle.

accusations. Pour répondre à ces bruits calomnieux, le général Oudinot chargea un secrétaire d'ambassade, M. Charles Baudin, de vérifier les dégâts ; sur le rapport de ce dernier, il nomma une commission de douze membres, dont huit étaient Romains, chargée non-seulement de rechercher et de signaler exactement l'état des monuments ou établissements artistiques de Rome qui auraient souffert un dommage quelconque, mais de recueillir tous les témoignages sur les dégâts ou les détournements qui se seraient produits [1].

De l'impartial examen auquel se livra la commission mixte, il résulta la preuve que, même dans la région transtévérine, directement exposée aux feux de l'assiégeant, si les dégâts furent nombreux, il n'y en eut aucun qui fût irréparable, aucun surtout qui intéressât des œuvres d'art. La célèbre fresque de Sebastiano del Piombo, à San Pietro in Montorio, ne reçut aucune atteinte ; il en fut de même, par une bonne fortune extraordinaire, du petit temple circulaire de Bramante, élevé dans une cour voisine de l'église, à l'endroit où la tradition place le crucifiement du chef des Apôtres. La basilique de Saint-Pierre avait reçu quelques boulets lors de l'attaque du 30 avril ; quand la commission se présenta pour constater

[1] M. Federico Torre a écrit cette phrase : « La commissione non ha fatto conoscere mai alcun suo rapporto intorno a quei danni. » (T. II, p. 255.) C'est une erreur. Le rapport de la commission mixte a été publié par le ministère des affaires étrangères; il est précédé de celui de M. Charles Baudin. *Paris, Imprimerie nationale*, 1850. Les membres de cette commission étaient MM. Gaspard de Salvi, commandeur, président; J. Alaux, directeur de l'Académie de France; Durantini, professeur à l'Académie de Saint-Luc; E. C. Campana, commandeur; Giuseppe de Fabris, directeur général des galeries et musées pontificaux; de Kolb, consul général de Wurtemberg; Leblanc, lieutenant-colonel du génie français; le chevalier Lemoyne, de l'Académie de Saint-Luc; le chevalier Magrini, attaché honoraire à la légation des Pays-Bas; Francesco Orioli, archéologue, secrétaire; le comte Vespignani, architecte; le commandeur Visconti, commissaire des antiquités de Rome.

les dommages, ils étaient déjà réparés, y compris ceux de la corniche sur laquelle M. Jules Favre avait obstinément appelé la sollicitude de l'Assemblée ; le conservateur n'estimait tous ces dégâts qu'à 500 écus. A Saint-Pierre comme ailleurs, il s'agissait surtout de tuiles cassées, de murailles écornées ; aucune œuvre artistique n'eut à souffrir.

Sur la rive gauche du Tibre, les dommages étaient naturellement bien moins considérables et ne touchaient presque exclusivement que les monuments qui se trouvaient dans le champ des batteries de brèche. M. de Corcelle a pu nier avec raison que, du côté du Janicule, notre artillerie eût jamais tiré à dessein au delà des ouvrages fortifiés ; mais, quelle que fût l'habileté de nos pointeurs, la fusillade continue à laquelle ils étaient en butte ne leur permettait pas de régler le tir avec une égale sûreté. C'est ce qui arriva spécialement dans la journée du 19 juin et dans celles des 22 et 23. On se souvient qu'après la prise des bastions 6-7, l'installation de nos batteries sur la brèche éprouva les plus sérieuses difficultés ; que spécialement la batterie du bastion 6, soumise aux feux de San Pietro in Montorio et de Saint-Alexis, dut cesser de tirer ; que la batterie n° 10, placée en avant de la villa Corsini, éprouva les mêmes avaries. Et c'est précisément aux dates correspondantes que le *Monitore romano* (20 et 23 juin) élevait ses plaintes singulièrement exagérées. Il faut reconnaître encore avec le général Vaillant que, dans les nuits d'assaut des 21 et 29 juin, les détachements chargés d'opérer des diversions au sud et au nord, à la porte Saint-Paul et à la porte del Popolo, lancèrent environ 150 boulets sur la ville dans toutes les directions pour y augmenter le trouble et hâter la reddition de la place ; même alors, l'artillerie ne fit usage ni de boulets rouges, ni d'obus.

Ces tristes nécessités de la guerre ont sans doute laissé

des traces sur quelques monuments de Rome; mais les arts ont eu bien plus à les redouter qu'à en gémir. Ainsi, dans l'axe des batteries de brèche, nous rencontrons le palais Farnèse, les palais Spada et Stoppani, l'église San Carlo dei Catinari, San Andrea della Valle, Saint-Jean des Florentins, le Capitole, le palais Rospigliosi, etc.; mais ni la statue colossale de Pompée au palais Spada, ni les fresques du Dominiquin à San Andrea ou à San Carlo, ni les richesses artistiques du palais Farnèse, ni celles du Capitole, ni même la fameuse *Aurore* du Guide au palais Rospigliosi n'ont subi la plus légère atteinte. « Nous apprenons que de nombreuses bombes ont endommagé la sublime coupole du Panthéon », écrivait le *Monitore Romano;* or, aucun projectile ne l'avait touchée. Ainsi, on peut affirmer que ces chefs-d'œuvre, « épargnés par Attila », comme disait le *Monitore Romano* (bien qu'Attila n'ait jamais paru devant Rome), « n'ont été ni défigurés, ni démolis par le général Oudinot ». Les dégâts n'ont nécessité que des réparations purement matérielles; le second siége de Paris a amené des dommages semblables à l'Arc de Triomphe, au Palais-Bourbon, à la Madeleine, et nous savons par expérience avec quelle facilité on les répare, sans qu'il en reste la moindre trace.

L'armée assiégeante a respecté Rome : en peut-on dire autant de ses défenseurs? Par quelles nécessités impitoyables tenterait-on de justifier ce vandalisme universel qui s'abattit sur les principaux monuments de la ville et de sa banlieue? Les jardins du Vatican dévastés, les murs des terrasses rompus, la fontaine la Vela détruite par l'ordre d'Avezzana, toutes les constructions qui s'élevaient entre le Tibre et le viaduc servant de communication du Vatican au château Saint-Ange, démolies; cette fureur de destruction s'acharnant aux villas Ceva et Altoviti, voisines du château Saint-Ange, et, sur le flanc sud du Vatican, aux

églises Saint-Jean Novello et Santa Maria dei Fornaci, dont il ne reste plus de vestige, tant d'autres maisons ou villas sacrifiées ! Dans cette région du moins, les préoccupations de la défense ont pu égarer les démolisseurs ; mais la défense autorisait-elle d'indignes profanations commises dans l'église San Pancrazio ; les feux allumés par ces nouveaux barbares sous le péristyle de Saint-Pierre et qui ont calciné les colonnes à la base ; la violation des cryptes sacrées de Saint-Pierre et des tombeaux des martyrs ; les dévastations scandaleuses, innombrables, au détriment de l'art moderne comme de l'art antique ; les honteuses rapines, les mutilations déplorables commises dans la villa Pamfili [1] ?

Si nous nous transportons au nord de Rome, les destructions furent plus nombreuses encore, mais surtout bien plus inutiles. Les villas Borghese, Albani, Patrizi, Torlonia n'ont été détruites, brûlées ou saccagées, les deux premières en partie, les deux autres en totalité, qu'après l'ouverture de la tranchée du côté de l'ouest, alors qu'il devenait certain que l'attaque n'aurait pas lieu par le nord. Les membres de la commission n'ont pu retenir leur indignation à la vue de tant de ruines gratuites. « La commission, lisons-nous dans le rapport, a été émue du triste spectacle de cette multitude de propriétés détruites, à côté de celles qui ont été respectées par des

[1] « La perte des objets d'art et des antiquités est immense, irréparable. Il est avéré que, lors de la première occupation effectuée par les bandes armées accourues à la défense de Rome, tout l'intérieur des casins et des autres édifices a été pillé ; beaucoup de statues précieuses et d'autres objets en marbre qui avaient été cachés dans deux salles que l'on eut soin de murer ne purent échapper aux recherches des pillards et des dévastateurs. » (*Rapport de la commission mixte*, p. 30.) Suit une longue liste des objets volés, mutilés ou détruits. Voir (*Bollettino delle leggi della Repubblica romana*), les condamnations prononcées les 12 et 13 mai par le conseil de guerre de Rome contre quatre individus convaincus de pillage à la villa Pamfili, les 2 et 11 mai.

motifs qu'elle n'a pas eu à rechercher[1]. Ces édifices témoignaient naguère de la magnificence romaine; les maisons de campagne, les vastes murs de clôture, les ornements de tout genre rendaient les environs de Rome dignes des plus grandes capitales. Maintenant, ils sont abattus, dévorés par l'incendie, dévastés, couverts de débris et ne se relèveront peut-être jamais. Combien de monuments d'antiquité, d'art et d'histoire auront cessé d'exister, au milieu de tant de destructions exécutées par les ordres de ceux dont le devoir était de les protéger[2]! »

Voilà ce qui se passait à Rome, sous le règne, avec la tolérance et sur les ordres mêmes de gens qui affectaient de nous traiter comme les successeurs des barbares, de ces gens qui parlaient tout haut de faire sauter la basilique de Saint-Pierre et qui répondaient aux représentations des amis de l'art : « Les ruines de Rome moderne seront plus belles que celles de la Rome des Césars. » Vingt-sept ans sont écoulés, et, tandis que les dommages causés par l'armée française ont rapidement disparu sous les pas du temps, les ruines qui jonchent les environs de Rome témoignent encore contre ceux qui se disaient ses amis et ses défenseurs!

[1] On assure que le prince Torlonia racheta à prix d'argent son théâtre sur les bords du Tibre, et le prince Pamphili Doria son palais de Rome. A Paris, sous la Commune de 1871, quelques grands magasins ont été rachetés ainsi de l'incendie.

[2] *Rapport*, etc., p. 76. Villa Torlonia ou Jardins Lucernari : « Le feu et les déprédations ont tout dévasté, tout détruit. Ce sont encore les troupes romaines sorties de la ville et la populace dont elles étaient accompagnées qui ont fait ces dévastations. » — Villa Patrizi : « Aujourd'hui, le magnifique palais qui surmontait cette petite colline n'est plus qu'un monceau de décombres. De son antique splendeur, de ses ornements, il ne reste rien et tellement rien qu'il est impossible de se figurer ce que ce bel édifice a pu être, et par conséquent, de comprendre ce qui a été détruit. » *Ibidem*, p. 50 et 51.

IV. — Rome était prise, Mazzini vaincu, la République romaine renversée ; mais rien n'indiquait encore que la victoire de la France dût profiter à Pie IX et au pouvoir temporel. Le Président de la République et le ministre de la guerre adressaient au général Oudinot des lettres de félicitations où le nom du Pape n'était pas prononcé. Même silence dans les remerciements que l'Assemblée législative votait à l'armée et à son général. A Rome même, nos troupes abattirent après quelques jours les drapeaux républicains, mais sans y substituer le drapeau pontifical, et le journal officiel reparut sans porter en tête comme autrefois l'écusson des clefs. L'expédition restait à la fin ce qu'elle avait été au commencement, indécise dans son caractère et dans son but.

Mais les choses humaines ne souffrent qu'un temps l'hésitation dans les actes et les compromis dans le langage. La République, il n'était possible ni de la relever ni de la proposer ; le général Oudinot n'avait pas pris Rome pour la gouverner au nom de la France ; l'unique solution était donc le rétablissement du Pape. Les Autrichiens, à Bologne et à Ancône ; les Espagnols, à Velletri, en avaient donné le solennel exemple ; quelque désir qu'eût le cabinet du Président de se distinguer de ses alliés, il n'était plus libre de ne pas les imiter. Le lieutenant-colonel du génie Niel fut donc chargé de porter au Pape les clefs de sa capitale. Pie IX le reçut avec émotion, lui remit une lettre de remerciements pour le général en chef et pour l'armée française et se répandit en éloges de la France « qui ne lui avait rien promis et qui lui donnait tout » . Mais il ne fut pas question de son retour immédiat : l'œuvre militaire n'était pas encore terminée.

Bien que Rome fût en état de siége et que le général Oudinot n'eût pas accordé de capitulation, la plupart des personnages qui avaient servi la République n'avaient pas quitté la ville, et, loin de se cacher, se promenaient osten-

siblement dans les rues. Le consul d'Angleterre et le consul des États-Unis avaient d'ailleurs prodigué les passe-ports : 2,500, dit-on ; Mazzini, qu'on voulut arrêter, se prétendit sujet anglais. Le 5 juillet, le prince de Canino partit pour Marseille ; le triumvir Saffi partit le 6, ainsi que plusieurs députés, pour la Suisse ; d'autres s'embarquèrent pour Gênes, comme le P. Gavazzi, chapelain de la légion garibaldienne ; M. Giovita Lazzarini, ministre de la justice ; M. Carlo Mayr, ministre de l'intérieur, et jusqu'à un certain Giovanni Ceccarini, ayant le titre de colonel, mais chirurgien de son métier et qui passait pour avoir, dans la soirée du 14 novembre 1848, indiqué la place de la veine carotide aux assassins de Rossi. Les arrestations qui eurent lieu s'appliquèrent à des gens prévenus de délits communs ; c'est à ce titre seul que M. Cernuschi, de Milan, qui avait quitté Rome le 5 juillet dans la voiture du prince de Canino, fut arrêté à Cività-Vecchia ; on lui imputait d'avoir excité la population contre les Français, d'avoir fait piller la villa Medici, le palais Farnèse, etc. Après une longue détention, il fut acquitté par le conseil de guerre français.

Dès le 4 juillet, les troupes de ligne romaines avaient fait leur soumission ; le général Oudinot leur partagea les postes et les traita avec la plus grande confiance. La garde civique fut désarmée, mais sans rigueur, sans visites domiciliaires ; les boutiques d'armuriers et les clubs furent fermés. Quelques assassinats sur des soldats français isolés, des coups de feu tirés sur des patrouilles, des cris injurieux provoquèrent des arrestations, sans aggraver le caractère de l'état de siége et sans altérer l'attitude bienveillante de notre occupation. Les habitants du Trastevere furent chargés à prix d'argent de démolir les barricades, de repaver les rues, de combler nos tranchées ; les plus pauvres recevaient à la porte des casernes la ration de nos soldats.

Voilà sous quelle tyrannie gémissait Rome! En revanche, les rancunes des vaincus y maintenaient encore une terreur telle que les adhésions n'osaient se produire. Personne ne voulait rentrer dans les fonctions publiques; les plus sympathiques se contentaient de l'être en secret. « Voulez-vous venir avec moi? » leur disait M. de Rayneval. — « Dieu nous en garde! nous serions assassinés! » Les moins timides lui disaient : « Faites-nous amener par des gendarmes, afin que nous ayons l'air d'être forcés. » Cependant, au bout de quelques jours, lorsqu'il parut certain que le général Oudinot allait rétablir intégralement la souveraineté pontificale, les anciens journaux reparurent, les anciens agents de police revinrent à leur poste, tous les prélats présents à Rome se rendirent au palais Rospigliosi pour féliciter le général français; les prêtres, les religieux, qui s'étaient cachés jusque-là, recommencèrent à circuler dans les rues de la ville. Les princes Chigi et Massimo reprirent la direction des postes, tandis que M. Lunati acceptait la direction des finances, M. Piacentini celle de la justice, et M. Cavalieri celle des travaux publics. Enfin, le 14 juillet, Oudinot annonça pour le lendemain un *Te Deum* à Saint-Pierre, avec revue et illumination; le château Saint-Ange devait tirer cent coups de canon au moment où serait hissé le drapeau pontifical. Le général aurait souhaité que le municipe s'associât aux vœux écrits d'une partie de la population qui redemandait le Pape; mais, composé des mêmes hommes qui avaient reçu leurs pouvoirs de la République et qui avaient été chargés de négocier une capitulation, le municipe refusa. Il fut remplacé par une commission. Le programme de la fête s'accomplit le 15, au milieu d'un grand enthousiasme, les employés de la secrétairerie d'État parcoururent les rues de Rome aux cris de : *Vive Pie IX!* et tous voulurent baiser la main du général Oudinot.

Le soir même M. de Corcelle partait pour Gaëte, afin de décider le Pape à revenir à Rome et à réaliser les réformes sollicitées depuis plusieurs mois par MM. d'Harcourt et de Rayneval. Sans rétracter aucune de ses déclarations antérieures, le Pape faisait observer qu'en face d'une armée protectrice de 30,000 hommes et sous le coup d'instances déjà anciennes et qui n'étaient un secret pour personne, sa liberté ne paraîtrait pas entière ; qu'éloigné de Rome depuis plusieurs mois, il ne pouvait prendre de résolutions sur les questions de détail ; quant aux questions générales, il ne pouvait que rappeler ses intentions et l'initiative qu'il avait su prendre [1]. Il lui semblait également prématuré de rentrer dans Rome, et il se bornait à annoncer la nomination d'un ministere et l'envoi d'une commission de cardinaux qui le représenteraient jusqu'à ce qu'il effectuât son retour.

Encore la commission n'arriva-t-elle pas immédiatement : la prudence italienne ne s'arrange pas de la hâte et de la témérité françaises. Rome à peine évacuée par les ennemis du pontife et du souverain ; Rome où, malgré une occupation militaire, les cris de : *A bas Pie IX ! vive la République !* se mêlaient au bruit des fêtes qui solennisaient la restauration du Pape ; Rome, encore frémissante des derniers mouvements populaires, était-elle en état de reconnaître dignement cette autorité bienveillante et désarmée que représentait Pie IX ? Tandis que les Assemblées ou les chefs d'État d'Europe, victorieux des insurrections, exerçaient librement de sévères représailles, seul, le gouvernement pontifical serait-il privé du droit de se défendre contre le retour de nouvelles commotions ? Aussi demandait-il, avant de rentrer dans Rome, non pas l'arrestation, mais le bannissement de certains person-

[1] Dépêche de M. de Corcelle, 20 juillet. Assemblée législative, 7 août 1849.

nages, dont les uns par leur aveuglement et leur faiblesse, les autres par une complicité directe, avaient ou préparé ou précipité la révolution. Ainsi Mamiani, ministre du 16 novembre, qui avait, il est vrai, voté contre la République, le 9 février, mais qui, dans ces derniers jours, avait publié dans un journal de Florence (*lo Statuto*) des articles contre le pouvoir temporel ; Sturbinetti, général de la garde civique et sénateur de Rome, homme modéré, mais qui, le 15 novembre, présidant l'Assemblée, n'avait su trouver ni une émotion dans son cœur, ni une parole sur ses lèvres, au moment où éclatait la nouvelle de l'assassinat de Rossi ; Giuseppe Galletti, Bolonais, le dernier président de l'Assemblée, ministre du peuple le 16 novembre, l'un des amnistiés de 1846, l'intermédiaire entre le peuple et le Pontife quand celui-ci était assiégé dans le Quirinal et qui, comme président de l'Assemblée, avait signé le décret de déchéance de la papauté ; d'autres encore qui, comme Federico Galeotti, Livio Mariani, Pietro Maestri, etc., avaient occupé des fonctions élevées sous la République ; enfin la princesse Christine Trivulce de Belgiojoso, qui avait dirigé les ambulances de Rome et spécialement celle du Quirinal.

L'administration française déféra à ces demandes. Elles étaient convenables, justes et non sans modération. En effet, de deux choses l'une : ou bien le gouvernement pontifical resterait en présence de ces hostilités ouvertes ou sourdes avec défense de les combattre, et comment pourrait-il subsister dans sa dignité et dans son honneur ? ou bien il reprendrait la plénitude de ses droits, y compris celui de la justice, et ces personnages diversement compromis ne couraient-ils pas le risque d'être jugés et condamnés ? L'intervention se heurtait d'ailleurs à deux écueils : tantôt, respectant le pouvoir du Pape, elle lui laissait toute liberté d'action, mais, quoique simple spectatrice, elle partageait la responsabilité de mesures qu'elle n'approuvait

pas; tantôt, prodigue de conseils, blessée qu'on ne les suivît pas ou qu'on oubliât même de les demander, n'écoutant que le tempérament, les allures, les habitudes françaises, elle se plaignait avec aigreur, elle rappelait qu'elle avait la force et retirait à soi le pouvoir, comme pour ne laisser aux représentants du Pape qu'une lieutenance précaire et fragile. Ainsi, dès le début, Mgr d'Andrea ayant fait afficher sur les murs de Rome la proclamation du Pape, qui annonçait l'envoi des trois cardinaux, le général Oudinot se plaignit énergiquement qu'elle n'eût pas été préalablement communiquée à l'autorité militaire, Rome étant en état de siége. Mgr d'Andrea répondait que le gouvernement pontifical avait été solennellement rétabli le 15 juillet et qu'il était rentré par conséquent dans la plénitude de son pouvoir.

La commission exécutive arriva le 31 juillet. Elle se composait de trois cardinaux : Della Genga, neveu de Léon XII et retiré des affaires depuis le pontificat de son oncle; le prince Altieri, préfet de Rome; Vannicelli, ancien gouverneur de Rome. La commission devait laisser à l'armée française le soin de la sécurité publique et la juridiction sur les troupes même romaines; elle n'avait à s'occuper que d'administration; elle avait du reste pour instructions de marcher d'accord avec le général en chef. Elle désigna aussitôt un nouveau ministère, rétablit dans leurs fonctions les employés d'avant le 16 novembre, prononça l'expulsion de divers citoyens ayant appartenu à l'Assemblée constituante, institua enfin un conseil central de censure qui devait informer sur la conduite de tous les fonctionnaires politiques, judiciaires, administratifs, de police et de finance, qui avaient pris part aux derniers troubles; ce conseil fut étendu aux provinces. Préalablement à ces arrêtés, la commission avait publié une proclamation où elle rendait hommage au dévouement des puissances catholiques, mais sans signaler

le rôle prépondérant qu'avait eu la France, sans même prononcer son nom.

Ces mesures de répression, fort anodines si on les compare à celles qu'après une révolution aussi longue et aussi profonde aurait adoptées tout gouvernement séculier, furent interprétées par la presse protestante d'Angleterre et par la presse libérale du continent comme des actes d'une tyrannie intolérable dont l'Europe civilisée devait avoir raison. D'autre part, les autorités pontificales se plaignaient de notre indulgence : sous prétexte de protection, nous dépossédions de son pouvoir légitime le souverain que nous étions venus restaurer. Le général Oudinot s'émut, fit des représentations, puis, par une heureuse initiative, il se rendit à Gaëte, dans l'espoir d'obtenir du Pape qu'il reprît bientôt le chemin de Rome. Pie IX promit de s'installer prochainement à Castel-Gandolfo, sous la garde des armes françaises. C'était comme un succès, car le bruit courait que, rebutée des procédés contradictoires de notre administration, la cour pontificale ne songeait à rentrer dans Rome qu'après avoir passé par Ancône et Bologne, c'est-à-dire en se plaçant provisoirement sous la protection de l'Autriche qui occupait ces deux villes.

Oudinot, laissé jusque-là sans direction de son gouvernement, se félicitait d'avoir devancé les intentions libérales qu'il lui supposait, lorsqu'il reçut de M. de Tocqueville de vives remontrances. Le ministre lui reprochait de n'avoir pas compris son rôle, de rester spectateur passif, de compromettre l'influence française en Italie. Jugeant, il l'avouait, par des récits de journaux et des lettres particulières, il élevait des griefs assez vagues, mais il ajoutait : « Nous sommes des conseillers qui avons l'épée au côté, qu'on ne l'oublie pas. » Le général Oudinot, pour couper court aussitôt aux arrestations, revendiqua pour ses agents la direction exclusive de la police politique et de

sûreté qu'il confia à un Français, le commandant Le Rouxeau; quant à la police administrative, tout en la laissant aux agents du gouvernement pontifical, il la soumit à la haute direction du préfet de police (12 août). Enfin, le 16, il refusa formellement le concours de l'armée française pour les arrestations purement politiques. Mais le général Oudinot ne réussit pas, par ces mesures de détail, à conserver les bonnes grâces de son gouvernement; il fut rappelé (24 août) et remplacé par le général Rostolan, l'un des généraux divisionnaires.

Les réclamations que le gouvernement français adressait par la voie diplomatique à la Cour pontificale (note de M. de Corcelle, 19 août) étaient bien plus modérées et tenaient compte des nécessités inhérentes soit à la nature du pouvoir spirituel, soit aux circonstances. Ainsi elles ne parlaient ni de liberté politique, ni de liberté constitutionnelle; l'expérience du passé avait instruit non-seulement le Pape, mais jusqu'à ses conseillers d'outre-monts. Il n'était question que de libertés civiles : liberté individuelle, nouvelle organisation judiciaire, assemblées communales et provinciales élues, sécularisation de l'administration publique, consulte élective et délibérative, enfin des lois civiles analogues à celles de la Haute Italie et du royaume de Naples, lois imitées du Code Napoléon, mais avec de sages tempéraments. On sait, en effet, que le Code Napoléon n'a pas été copié à la lettre et que les réformes les plus chères au législateur de 1804, telles que le mariage civil, l'égalité des partages, etc., n'avaient pas encore, à cette époque, passé dans la législation de ces pays catholiques. Avec cette mesure, sous ces réserves, on pouvait proposer le Code Napoléon. Le Pape allait d'ailleurs de bonne grâce au devant de nos désirs, en disant, dès le 1er juillet, à M. de Rayneval : « J'ai voulu faire quelque chose d'agréable à la France; nous avons naguère travaillé à un

code. Eh bien! j'ai dit hier qu'il fallait tout simplement prendre pour modèle le meilleur des codes, le Code Napoléon. Nous aurons quelques changements à y apporter : c'est chose facile que de corriger après coup les détails de ces grandes et belles choses. » (Dépêche de M. de Rayneval.) Ainsi nos demandes ne rencontraient pas des esprits récalcitrants; le revirement que nous semblions craindre trahissait des hésitations assez naturelles en face de circonstances difficiles et des lenteurs de pratique conformes au caractère italien, bien plutôt qu'une hostilité préconçue contre la France et contre ses conseils.

A la suite de la note de M. de Corcelle du 19 août, une nouvelle dépêche de M. de Tocqueville précisa et détailla nos demandes, en y ajoutant celle de l'abolition des commissions d'enquête et d'une généreuse amnistie accordée à tous, sauf des exceptions nominatives.

V. — Tant que les négociations restaient dans les régions de la diplomatie, le secret en émoussait les aspérités. L'opinion pouvait deviner les exigences du gouvernement français, les résistances du Saint-Siége : spectatrice du débat, elle n'en n'était pas l'arbitre. Tout à coup, elle fut saisie de la lettre suivante écrite par le Président de la République à l'un de ses officiers d'ordonnance, le lieutenant-colonel Edgar Ney.

« *A Monsieur Edgar Ney, à Rome*. Élysée national, le 18 août 1849. — Mon cher Ney, la République française n'a pas envoyé une armée à Rome pour y étouffer la liberte italienne, mais, au contraire, pour la régler en la préservant de ses propres excès, et pour lui donner une base solide, en remettant sur le trône pontifical le prince qui s'était placé hardiment à la tête de toutes les réformes utiles. J'apprends avec peine que les intentions bienveillantes du Saint-Père, comme notre propre action, restent

stériles en présence de passions et d'influences hostiles. On voudrait donner comme base à la rentrée du Pape la proscription et la tyrannie. Dites de ma part au général Rostolan qu'il ne doit pas permettre qu'à l'ombre du drapeau tricolore on commette aucun acte qui puisse dénaturer le caractère de notre intervention. Je résume ainsi le rétablissement du pouvoir temporel du Pape : amnistie générale, sécularisation de l'administration, Code Napoléon et gouvernement libéral. J'ai été personnellement blessé, en lisant la proclamation des trois cardinaux, de voir qu'il n'était pas même fait mention du nom de la France, ni des souffrances de nos braves soldats. Toute insulte faite à notre drapeau ou à notre uniforme me va droit au cœur, et je vous prie de bien faire savoir que, si la France ne vend pas ses services, elle exige au moins qu'on lui sache gré de ses sacrifices et de son abnégation. Lorsque nos armées firent le tour de l'Europe, elles laissèrent partout, comme trace de leur passage, la destruction des abus de la féodalité et des germes de liberté : il ne sera pas dit qu'en 1849 une armée française ait pu agir dans un autre sens ni amener d'autres résultats. Dites au général de remercier en mon nom l'armée de sa noble conduite. J'ai appris avec peine que, physiquement même, elle n'était pas traitée comme elle devait l'être. Rien ne doit être négligé pour établir convenablement nos troupes. Recevez, mon cher Ney, l'assurance de ma sincère amitié. LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. »

M. Edgar Ney était chargé de communiquer cette lettre au général Rostolan, et de l'inviter à la publier dans le *Journal de Rome*.

Rostolan s'étonna de la demande : c'était une lettre privée, adressée à un aide de camp et non à lui-même, sans contre-seing ou avis de ministre qui lui conférât un caractère officiel. L'irrégularité de la forme n'était que le moindre inconvénient. La lettre du prince n'était-elle pas

de nature à encourager ceux que nous venions de vaincre, à ranimer les hostilités secrètes contre lesquelles nous luttions encore, à effrayer ceux qui devaient profiter de notre victoire? Les relations de la commission pontificale et de l'administration française étaient sans doute délicates et difficiles; mais, après tout, l'une et l'autre concouraient par des moyens différents à la même œuvre de pacification : comment jeter publiquement à cette commission des reproches et des outrages?

Cette dernière considération frappa surtout le général Rostolan. Il refusa nettement de laisser publier la lettre à Rome, et comme l'aide de camp se plaignait avec quelque arrogance et menaçait même de passer outre, le général l'avertit qu'il le mettrait aux arrêts si, d'une manière quelconque, la lettre venait à être connue. Edgar Ney n'en tint compte : le jour même, des copies circulèrent parmi les troupes et dans la ville, réveillant ici des mécontentements, là des rancunes et des vengeances. Quelques jours après, la lettre, imprimée à Florence dans le *Moniteur* toscan, fut répandue à profusion à Rome et dans toute l'Italie, provoquant la joie de tous ceux qui avaient combattu l'intervention française ou qui, dans le rétablissement du Pape, avaient maudit la restauration du pouvoir sacerdotal [1].

Lorsque Pie IX eut connaissance de cet étrange document, au lieu de se rapprocher de Rome, comme il l'avait promis, il ne songea qu'à s'en éloigner; il se retira à Naples et de Naples à Portici (4 septembre). La commission pontificale, informée officiellement par M. de Rayneval, déclara qu'elle quitterait Rome immédiatement, si la lettre

[1] Les lecteurs curieux de rapprochements historiques peuvent comparer cette lettre du 18 août à l'ordonnance d'Andujar rendue par le duc d'Angoulême au cours de notre expédition d'Espagne en 1823. Elle était libérale et généreuse, mais elle tournait aussi contre la cause que nous defendions; elle fit grand éclat, mais il fallut la rétracter.

était affichée ou publiée par l'autorité française. Quant aux cardinaux qui entouraient le Pape, leur première pensée avait été de protester hautement devant les ambassadeurs des puissances; mieux avisé, le cardinal Antonelli conseilla au contraire de garder le silence, de considérer ce document comme une lettre privée sans caractère officiel; il recommanda même à Mgr Fornari, nonce du Saint-Siége à Paris, de n'y pas faire la plus légère allusion. Admis en effet à une audience du Président de la République, le nonce se borna à accuser réception des lettres qui accréditaient M. de Corcelle et ne fit aucune mention de la lettre qui agitait la presse et les chancelleries.

Nos ambassadeurs purent recueillir dans toutes les Cours des marques d'étonnement et de désapprobation. « Seyait-il, disait-on, au Gouvernement français de réclamer une amnistie générale, alors qu'après quinze mois de détention, les insurgés de juin la sollicitaient vainement encore? Dans un pays où le gouvernement est spirituel et sacerdotal, est-il possible d'établir en principe la sécularisation de l'administration? Qui ne savait d'ailleurs que l'immense majorité des emplois était occupée par des laïques, dans une proportion de quarante laïques contre un membre du clergé? Demander le Code Napoléon n'était qu'une satisfaction d'amour-propre : les pays qui l'avaient emprunté à la France ne lui avaient-ils pas fait subir de graves modifications sur les points qui étaient le plus chers aux législateurs de 1804? On parle de gouvernement libéral... Quoi de plus vague et de plus élastique? » Ainsi ces réclamations étaient jugées ou intempestives ou irréalisables; le ton arrogant de la lettre n'en diminuait pas la légèreté.

M. de Schwartzemberg à Vienne, M. de Nesselrode à Saint-Pétersbourg, celui-ci plus vivement peut-être, ne dissimulèrent pas au général de Lamoricière, ambassadeur

de France, l'impression fâcheuse qu'ils en avaient reçue. On assure même que les représentants des puissances catholiques à Gaëte avaient résolu, dans le cas où la lettre serait publiée à Rome, de rédiger une protestation collective. Il n'en fut rien. L'Autriche, qui régnait à Alexandrie, à Bologne, à Ancône ; l'Autriche, à qui son rôle traditionnel imposait d'occuper le poste que nous abandonnions, persévérant dans l'attitude modérée que lui commandait du reste la multiplicité des périls auxquels elle devait faire face, conseilla de laisser passer l'orage sans hasarder aucune mesure extrême. De leur côté, MM. de Rayneval et de Corcelle s'efforçaient de dissiper les terreurs de Pie IX et de son entourage ; il n'était pas malaisé de démontrer le caractère inconstitutionnel de la fameuse lettre, et, comme l'idée de violenter moralement le Saint-Père n'était venue à l'esprit de personne, ils réussirent à le persuader. Ils revinrent même sur les demandes de réformes que renouvelaient les dépêches du ministère, sur l'amnistie qu'il sollicitait, et tel fut le succès de leurs efforts que, le 19 septembre au soir, M. de Corcelle arriva à Rome porteur d'un *motu proprio* signé du Pape (12 septembre) et d'un décret d'amnistie que la eommission des cardinaux était chargée de publier.

Le *motu proprio* se modelait sur celui de 1847, rédigé lui-même d'après le *memorandum* proposé en 1831 par les cinq grandes puissances. Il n'accordait ni l'élection à tous les degrés, ni le vote délibératif de l'impôt, comme le cabinet français l'avait demandé ; comment provoquer des élections à une époque aussi voisine des derniers troubles ? Comment livrer à une assemblée politique par le vote de l'impôt les libertés du pouvoir spirituel ? Le programme pontifical, tout en tenant compte des circonstances, réalisait des améliorations notables : réforme de la législation civile, réorganisation judiciaire, libertés provinciales et municipales plus étendues que celles dont nous

jouissions alors en France, admission généreuse des laïques dans l'administration, enfin rétablissement de la consulte de 1847 pour le vote de l'impôt. Les travaux de la consulte devaient être publics; chaque membre avait droit d'initiative et d'amendement.

L'amnistie n'était donnée ni d'une façon générale ni sous des exceptions nominatives. Les exclusions procédaient par catégories; ainsi, en étaient exclus : 1° les membres du gouvernement provisoire; 2° ceux de l'Assemblée constituante qui avaient pris part à ses délibérations; 3° ceux du triumvirat et du gouvernement républicain; 4° les chefs de corps militaires; 5° tous ceux qui, ayant profité de l'amnistie de 1846, avaient manqué à leur parole en se mêlant aux derniers soulèvements; 6° enfin ceux qui, outre les délits politiques, s'étaient rendus coupables de délits atteints par la loi pénale en vigueur.

Tel était encore l'état de Rome, malgré les nombreux passe-ports qui avaient été délivrés, malgré les sévérités de la Commission pontificale et la surveillance militaire de notre propre police, que, à peine affichés, ces documents furent lacérés et souillés de boue. Excités et rassurés par la lettre de Louis Bonaparte, comment les adversaires de notre occupation, comment ceux que nous avions vaincus n'auraient-ils pas élevé la voix? Et pourtant ces constituants, ces anciens ministres, ces anciens fonctionnaires de la République romaine auxquels les autorités pontificales délivraient si libéralement des laisser-passer pour l'étranger, comment étaient-ils accueillis par les gouvernements anglais, français, piémontais qui accusaient la sévérité impitoyable des Cardinaux? A Malte, soixante émigrés romains s'étaient présentés munis de passe-ports anglais, et le gouvernement britannique leur avait interdit de débarquer dans l'île. Lord Palmerston blâmait officieusement son agent à

Rome, le consul Freeborn, d'avoir couvert de sa protection des gens qui ne porteraient en Angleterre que leur pauvreté et qui tomberaient à la charge du budget. Le prince de Canino, cousin germain du Président de la République, recevait défense de rester en France et même de passer par Paris pour se rendre en Angleterre, et n'était-ce pas la moindre des punitions qu'il convînt d'infliger à ce Français qui avait signé de son nom, comme président de la Constituante romaine, le décret qui ordonnait au triumvirat de repousser la force par la force et de combattre la France[1]? Après mille aventures, Garibaldi avait échappé à la poursuite des Autrichiens et s'était réfugié en Piémont. Le cabinet de Turin l'avait fait arrêter. On l'avait embarqué sur un vaisseau de l'État pour le transporter là où il voudrait, pourvu que ce ne fût pas sur territoire sarde; après avoir vainement tenté de débarquer à Tunis, où le gouvernement du Bey ne se montra pas plus soucieux que les Piémontais

[1] Le prince de Canino se rendit en Angleterre, où il reprit ses travaux d'ornithologiste. A peine débarqué, il lut à Birmingham, devant la *Société scientifique de la Grande-Bretagne,* un mémoire sur la différence qui existe entre la petite pie bleue d'Espagne et la petite pie bleue de Sibérie. En 1850, il obtint de venir à Paris. Le 6 juin 1851, il dînait au café d'Orsay avec M. Boulay (de la Meurthe), vice-président de la République. Quelqu'un le fit prier de sortir : c'était Édouard Rossi, le fils du malheureux ministre de Pie IX, qui venait lui demander raison du meurtre de son père. Un duel s'ensuivit; après deux coups de feu sans résultat : « Maintenant que j'ai essuyé votre feu, dit le prince de Canino, je suis heureux, Monsieur, de pouvoir vous affirmer que j'ai été indignement calomnié à la suite de la déplorable catastrophe qui a jeté le deuil dans votre famille. » Édouard Rossi répondit : « Devant une parole si loyalement donnée, je regrette vivement, prince, et mon erreur et l'attaque qui en a été la conséquence. » — Par décret du 21 février 1852, le prince de Canino fut réintégré dans sa qualité de Français. Il mourut à Paris le 29 juillet 1857. Un de ses fils est cardinal. — Il a paru à Leyde (1857) un recueil très-incomplet des *Discours, allocutions et opinions de Charles-Lucien, prince de Bonaparte, dans les conseils des députés de l'Assemblée constituante de Rome en* 1848 *et* 1849 : il est très-difficile de se le procurer.

de lui donner l'hospitalité, le général Garibaldi dut retourner en Amérique. Lorsque les gouvernements voisins préservaient si soigneusement leurs populations de tout contact avec les républicains de Rome, comment ces mêmes gouvernements osaient-ils s'indigner que le Pape tînt ces hommes en défiance et qu'il voulût, lui aussi, les éloigner de son peuple ?

D'ailleurs, dans l'application, les exceptions indiquées par l'amnistie furent encore restreintes. D'après une interprétation rigoureuse, ces exceptions eussent donné lieu à 262 poursuites ; 38 seulement furent signifiées, dont 20 contre d'anciens constituants et 18 contre des gens diversement compromis ; un nombre égal de passe-ports (38) fut délivré pour la France ou pour le Piémont (départs des 1er et 5 octobre 1849), dont 14 avec addition de subsides. Les mots *chefs de corps* furent entendus de manière à ne plus désigner que 8 ou 9 officiers supérieurs. Sur les 1,600 amnistiés de 1846, 600 avaient accepté des emplois du gouvernement révolutionnaire. Le Pape n'ordonna point d'arrestations : il permit à l'autorité française d'offrir aux individus compromis, définitivement exceptés de l'amnistie et par conséquent exposés à subir un jugement, des passe-ports avec toutes les facilités de départ. Non-seulement toutes les poursuites réservées ne furent pas requises, mais l'autorité romaine en tempéra l'usage à ce point que des officiers supérieurs de l'armée républicaine se promenaient alors dans la ville presque ouvertement [1].

[1] Nous empruntons ces chiffres à M. de Corcelle (*Correspondant,* 25 septembre 1857), qui, en 1849, fut chargé non-seulement de négocier, mais de faire exécuter l'amnistie. Il est difficile de s'appuyer sur un témoignage plus sûr et plus honorable. M. Farini (*Lettres à M. Gladstone*, 1857) a contesté quelques-uns de ces chiffres. Il avait oublié sans doute cette phrase de M. de Corcelle : « *Je ne mentionne que les sujets pontificaux, parce qu'on n'exile pas des étrangers : on les renvoie chez eux.* »

La Commission pontificale ne s'accordait pas la même liberté. Elle s'enfermait au Quirinal, disputant un lambeau d'autorité à ses protecteurs, toujours prête à quitter Rome, ayant bien obtenu que la lettre ne fût ni publiée au journal officiel ni affichée, mais cette satisfaction était illusoire, puisque, de façon détournée, la publication n'en avait pas été moins complète. Le général Rostolan, malgré de nouvelles instances émanant du ministère même, avait persévéré dans ses refus; le 24 septembre, il adressa une seconde fois au président du conseil sa démission motivée sur l'incompatibilité de la politique qu'il avait suivie avec celle que tendait à faire prévaloir la lettre du Président : « Les auxiliaires que la France trouvera dans les États romains pour servir cette politique, écrivait-il, seront les hommes que j'ai combattus, non pas seulement en Italie, mais en France, à de tristes et calamiteuses époques. Ma conscience ne peut se plier à une pareille contradiction. Jamais je ne serai l'appui ni le compagnon de tels hommes.» Au moment même où le général Rostolan écrivait ces lignes, quelques-uns de nos soldats étaient victimes de lâches assassinats; un arrêté du 1er octobre déférait ces crimes aux conseils de guerre français et ordonnait des perquisitions sévères pour la rentrée des armes.

Voilà à quelles extrémités nous étions réduits après trois mois d'occupation ! Les chefs de l'émeute avaient émigré : restait la multitude, infectée des doctrines qu'elle avait reçues d'eux et qu'ils entretenaient chez elle du fond de leur exil. De Lugano, Mazzini écrivait à ses fidèles de Rome de faire le vide autour du gouvernement pontifical comme autour des Français, de les isoler, de les calomnier, afin de rendre impossible le retour du Pape. Jusqu'ici il y avait réussi. Qui donc avait raison, de l'aveugle générosité française ou de la sévérité de la Commission pontificale? De quel côté était l'expérience, le sens pratique? A Paris, on taxait le Pape de tyrannie; nos généraux, nos diplo-

mates, qui voyaient les choses de près, luttaient, pour obéir à leurs instructions, contre la Commission pontificale, mais ils reconnaissaient, comme le faisait le général Rostolan dans la lettre déjà citée, qu'il fallait « user avec « la plus grande prudence de la liberté et de la modé- « ration, dans un moment où la licence et l'anarchie ve- « naient d'être vaincues, mais non détruites » .

Entre la Révolution qui, bien que vaincue, ne désarmait pas, et le Pape qui revendiquait la plénitude de son indépendance jusque sous l'impérieuse protection de nos baïonnettes, il nous fallait choisir. Après avoir forcé les portes de Rome à coups de canon, chassé Mazzini, relevé le drapeau pontifical, allions-nous nous retirer, abandonner notre œuvre, et en léguer l'achèvement aux Espagnols dont le corps d'armée était tout prêt, disait-on, à relever le nôtre? Nous déciderions-nous au contraire à persévérer dans notre occupation, malgré les embarras moraux qu'elle nous causait, à nous surtout que nos traditions révolutionnaires et nos principes politiques préparaient si peu au rôle de défenseurs du Pape et du pouvoir temporel? On commençait à s'apercevoir que l'expédition de Rome, malgré les ambiguïtés volontaires ou forcées qui en avaient enveloppé le but, était en réalité presque une croisade, et que le Souverain Pontife, dans sa haute dignité, ne nous laisserait pas de rôle intermédiaire entre celui de défenseurs dévoués ou celui d'hypocrites usurpateurs[1].

VI. — C'était pendant les vacances de l'Assemblée qu'avait été écrite et publiée la lettre à Edgar Ney. La

[1] Il est intéressant de relire les correspondances qu'envoyait alors de Rome au *Journal des Débats* M. John Lemoinne; on y trouve, à propos de la lettre du 18 août et de ses effets, la confirmation de nos appréciations.

gauche s'en était réjouie : « le Président donnait enfin le signal d'une politique vraiment nationale ; il se souvenait de son nom, de ses traditions ; il rompait le charme où le retenait la majorité : c'était la revanche du 13 juin. » Les libéraux, les constitutionnels n'avaient pas la satisfaction aussi bruyante ; ils trouvaient le ton de l'écrivain trop impérieux et ses réclamations exagérées ; mais cette sorte de soufflet donné à un Pape ou à ses représentants n'était pas pour déplaire à des gens qui presque tous avaient chanté Béranger et qui n'avaient pas répudié Voltaire. Les ministres, à qui la lettre avait été communiquée officieusement en Conseil, ne la croyant pas destinée à la publicité, n'y avaient pas pris garde ; lorsqu'elle parut au *Moniteur* du 7 septembre, M. de Falloux obtint du Président qu'une note semi-officielle dégageât sa propre responsabilité ; quant aux autres ministres, s'ils ne voyaient pas sans dépit cette initiative insolite dans les mœurs parlementaires, ils s'en consolaient en s'associant au succès qu'elle avait rencontré dans certaines régions de l'opinion publique. M. de Tocqueville avait même dépêché à Rome un attaché de son ministère pour inviter formellement le général Rostolan à faire publier la lettre. Celui-ci avait reçu l'envoyé avec humeur et refusé d'obéir.

L'opposition que la lettre du Prince avait soulevée à Rome, à Portici et dans les chancelleries européennes n'était pas moins vive dans les rangs de la majorité. Elle se voyait abandonnée, presque trahie ! Son alliance avec le gouvernement était dédaignée : l'expédition qu'elle avait votée tournait contre le but qu'elle lui avait assigné. Cependant le gouvernement ne pouvait pas plus se passer du concours de la majorité que celle-ci du concours du gouvernement. Le ministère n'était pas moins lié à sa politique antérieure par les victoires de l'armée que par les luttes parlementaires qu'il avait soutenues : ou bien il

fallait qu'il se contredît sans pudeur, ou bien il devait se résigner à faire sa paix avec la majorité et à rétablir le bon accord un instant compromis. D'autre part, la majorité avait-elle d'autre plan possible de conduite qu'une persévérance à la fois ferme et modeste dans ses votes précédents, de manière à ne donner barre sur elle ni aux brouillons de l'extrême gauche, ni aux jalousies des républicains, ni aux efforts indirects que pourrait tenter l'Élysée pour la dissoudre? Qu'allait-il sortir de cette situation délicate et compliquée? Un simple tournoi parlementaire ou une crise politique?

Dès la première séance, M. de Tocqueville, de concert avec ses collègues de la guerre et de la marine, déposa une demande de crédits supplémentaires pour couvrir les dépenses de l'expédition, faites et à faire, jusqu'au 31 décembre; il déclarait que le gouvernement ne jugeait pas opportun de rappeler les troupes, bien qu'il désirât abréger le plus possible l'occupation. Une commission fut nommée; elle entendit les ministres, le général Oudinot lui communiqua des documents confidentiels; enfin, à une grande majorité, elle accorda les crédits demandés : M. Thiers fut élu rapporteur.

L'ardeur qu'il avait montrée dans la commission soit à défendre et à louer l'expédition, soit à justifier le *motu proprio* du Souverain Pontife, avait déconcerté et les ministres et ses propres amis. Celui qui avait déclaré la guerre aux jésuites en 1845; celui qui, en janvier 1848, s'était écrié à la tribune : « Je serai toujours et partout du parti de la Révolution »; ce voltairien notoire et impénitent, était-ce le même homme qui, de la défense de l'ordre matériel dans la société, s'élevait maintenant à celle du plus haut symbole de l'ordre moral et interdisait à la révolution de toucher au trône du Pontife? Dans son rapport, il prenait le contre-pied de la lettre présidentielle; autant elle réclamait arrogamment des réformes,

autant il insistait sur la nécessité que le Saint-Père fût indépendant, sur sa haute compétence, sur sa prudence ; autant le Prince avait affecté le ton impérieux, autant M. Thiers demandait qu'on agît « avec calme, avec patience, avec respect » ; enfin, grâce à M. Thiers et à l'influence dont il disposait, le scandale et l'éclat que le Prince avait voulu chercher menaçaient de s'éteindre au seuil du parlement. Cette lettre, dont le général Rostolan avait refusé la publication à Rome et que le cardinal Antonelli n'avait combattue que par le silence, M. Thiers ne la combattait pas par un autre moyen : document privé, non officiel, extraconstitutionnel, comme s'il n'y avait pas lieu de s'en occuper, le rapport n'en disait mot.

Cette omission calculée ne cachait-elle que des idées de concorde ? En écartant une pièce irritante, M. Thiers espérait-il supprimer une chance de conflit et prévenir une scission dans la majorité ? Rien n'est plus probable. Toutefois cette conduite pouvait renfermer ou un piége ou tout au moins un danger. Le ministère n'allait-il pas se trouver en demeure ou de se séparer de la majorité, s'il adhérait trop ouvertement à la lettre du Prince, ou, s'il se jetait dans les bras de la majorité, de paraître abandonner le Président ou ne pas le couvrir assez ? Offensé dans sa dignité, renié ou peu défendu par ses ministres, réduit dans son influence, le Président ne s'aviserait-il pas d'un de ces coups de tête dont il ne semblait pas que le pouvoir l'eût guéri et qui, on l'espérait bien, échouerait dans le ridicule ?

M. de Tocqueville, qui aborda le premier la tribune, feignit de ne pas apercevoir ces écueils et louvoya tout au travers sans s'y heurter. Il se garda bien de combattre directement le rapport de M. Thiers : comment l'eût-il fait sans péril, puisque le rapport concluait en faveur des crédits demandés ? Il ne releva pas non plus le silence que le rapporteur avait gardé sur la lettre du Prince ; il se

borna à la rétablir au débat. Il la rapprocha des dépêches ministérielles : «Elle peut être considérée, dit-il, comme un résumé rapide, sommaire, familier, si vous voulez, de notre politique ; mais comme un résumé fidèle de cette politique, elle la traduit dans un élan généreux et fier. *Nous ne l'avons jamais désavouée, et nous ne la désavouerons jamais.* » M. Thiers avait approuvé et le *motu proprio* et l'amnistie; M. de Tocqueville renouvela les réserves qu'il avait déjà exprimées dans ses dépêches.

Mais le débat quitta bien vite ces allures mesurées et diplomatiques. M. de Tocqueville évitait la lutte; la gauche, à tous ses degrés, la recherchait. Les mêmes hommes qui, après la lettre du 8 mai, avaient voulu mettre le Président en accusation comme ayant insulté la majorité d'alors, se plaisaient maintenant à exalter son initiative; sa lettre était un gage public aux opinions jusque-là défendues par la gauche, un désaveu non moins éclatant de la politique du ministère et de la majorité, une rupture avec le Pape, la condamnation du pouvoir temporel. M. Mathieu (de la Drôme) soutenait que cette lettre avouée tout haut était désavouée tout bas; que la majorité prétendait la condamner tout en couvrant de son indulgence et de son pardon celui qui l'avait écrite; qu'elle prodiguait tour à tour l'outrage et la louange au Président de la République[1]. Le général Cavaignac, après

[1] M. Mathieu (de la Drôme) alla plus loin et mit M. Thiers en cause : « Ce n'est pas nous qui avons dit à une certaine époque que l'élection de M. Bonaparte serait une honte pour la France. » — *Plusieurs membres à droite :* « Qui a dit cela? » — *A gauche :* « M. Thiers! M. Thiers! » — *M. Mathieu* (de la Drôme) : « J'ai entendu attribuer ces paroles à M. Thiers. S'il les dément, il n'en sera plus question. » — *M. Thiers :* « Je les démens. » — *M. Bixio :* « Je l'ai entendu. » M. Thiers et M. Bixio sortirent immédiatement de l'Assemblée, accompagnés de témoins, et se rendirent au bois de Boulogne, où ils échangèrent deux balles sans résultat. Ils rentrèrent à l'Assemblée avant la fin de la séance.

avoir signalé une opposition manifeste entre le rapport de M. Thiers et la lettre du 18 août, approuvait celle-ci sans réserve : « J'ai trouvé les sentiments qui y sont exprimés parfaitement dignes, parfaitement patriotiques; dignes non pas seulement du grand nom que porte son auteur, d'autres que moi se sont chargés de le lui dire, mais dignes de la grande nation qui l'a choisi pour son premier magistrat. »

A ces éloges adressés par l'ancien chef du pouvoir exécutif à l'homme qui l'avait remplacé, M. Victor Hugo s'empressa d'ajouter les siens. Jusque-là, il avait voté avec la majorité; il avait contribué, même de son argent[1], à la propagande organisée par la réunion de la rue de Poitiers; le 16 avril, il avait voté l'expédition de Rome; le 8 mai, il avait refusé de blâmer le ministère; le 13 mai, son nom figurait sur les listes de l'*Union électorale;* après le 13 juin, il avait fait partie de la commission qui proposait l'état de siége. Mais la fidélité pesa toujours à ce poëte volage et ambitieux qui pour renouveler sa lyre avait besoin de changer de culte. Lui aussi, comme les représentants d'extrême gauche, il salua la lettre du Président de la République comme le programme de notre politique à l'égard de la papauté; mais non content de la mettre en opposition avec le *motu proprio*, de déclarer ces deux documents inconciliables et d'accorder le pas à la force matérielle sur la faiblesse, de l'arsenal historique où il avait puisé naguère pour *Lucrèce Borgia* et *Marie Tudor,* il exhuma encore des images de cachots et de gibets beaucoup plus familières au fantaisiste auteur d'*Angelo* qu'à la paternelle et tolérante autorité des Papes. A son gré, il fallait faire exécuter la lettre du Prince, il fallait « contraindre même par la force... »

[1] M. de Heeckeren à M. Victor Hugo : « Vous avez donné trois cents francs pour les combattre! » Il s'agit, bien entendu, des socialistes. (Séance du 18 juillet 1850.)

La gauche étonnée applaudit au transfuge; M. de Montalembert répondit à l'orateur. « Le discours que vous venez d'entendre, dit-il, a déjà reçu le châtiment qu'il méritait dans les applaudissements qui l'ont accueilli. » Et comme la gauche réclamait : « Puisque le mot de châtiment vous blesse, je le retire et j'y substitue celui de récompense. » Mais il renonce vite aux personnalités; il démontre que le *motu proprio* répond à la situation de Rome, au caractère de la papauté, à l'expérience que le Saint-Père a faite et tant d'autres gouvernements du système constitutionnel, au désenchantement général de liberté qu'ont produit, et à Rome et ailleurs, les désordres de 1848. Quant à la lettre, comme M. Thiers, il n'en parle pas, mais il en combat les tendances : cette contrainte à laquelle se résignerait M. Victor Hugo, comment l'exercer? « C'est cette faiblesse même du Saint-Siége qui fait sa force contre vous... Quand un homme est condamné à combattre une femme, si cette femme n'est pas la dernière des créatures, elle peut le braver impunément; elle lui dit : Frappez, mais vous vous déshonorerez et vous ne me vaincrez pas. Eh bien! l'Église n'est pas une femme, elle est bien plus qu'une femme : c'est une mère! (Triple salve d'applaudissements.) C'est une mère, c'est la mère de l'Europe, c'est la mère de la société moderne, c'est la mère de l'humanité moderne! On a beau être un fils dénaturé, un fils révolté, un fils ingrat, on reste toujours fils et il vient un moment, dans cette lutte parricide contre l'Église, où cette lutte devient insupportable au genre humain, et où celui qui l'a engagée tombe accablé, anéanti soit par la défaite, soit par la réprobation unanime de l'humanité. » (Nouveaux applaudissements.)

« Non! s'écrie M. de Montalembert en terminant, l'honneur de notre drapeau n'a pas été compromis; non, jamais ce noble drapeau n'a ombragé de ses plis une plus noble entreprise. L'histoire, si je ne me trompe, jettera

un voile sur toutes ces ambiguïtés, sur toutes ces tergiversations, sur toutes ces contestations que vous avez signalées avec tant d'amertume et une sollicitude si active pour faire régner la désunion parmi nous; elle jettera le voile sur tout cela, ou plutôt elle ne le signalera que pour constater la grandeur de l'entreprise par le nombre et la nature des difficultés vaincues. Mais l'histoire dira que mille ans après Charlemagne et cinquante ans après Napoléon; mille ans après que Charlemagne eut conquis une gloire immortelle en rétablissant le pouvoir pontifical, et cinquante après que Napoléon, au comble de sa puissance et de son prestige, eut échoué en essayant de défaire l'œuvre de son immortel prédécesseur, l'histoire dira que la France est restée fidèle à ses traditions et sourde à d'odieuses provocations. Elle dira que trente mille Français, commandés par le digne fils d'un des géants de nos grandes gloires impériales, ont quitté les rivages de la patrie pour aller rétablir à Rome, dans la personne du Pape, le droit, l'équité, l'intérêt européen et français. Elle dira ce que Pie IX lui-même a dit dans sa lettre d'actions de grâces au général Oudinot : « Le triomphe des armes fran-« çaises a été remporté sur les ennemis de la société hu-« maine. » Oui, ce sera là l'arrêt de l'histoire, et ce sera une des plus belles gloires de la France du dix-neuvième siècle. Cette gloire, vous ne voudrez pas l'atténuer, la ternir, l'éclipser, en vous précipitant dans un tissu de contradictions, de contestations et d'inconséquences inextricable. Savez-vous ce qui ternirait à jamais la gloire du drapeau français? Ce serait d'opposer ce drapeau à la croix, à la tiare qu'il vient de délivrer; ce serait de transformer les soldats français de protecteurs du Pape en oppresseurs; ce serait d'échanger le rôle et la gloire de Charlemagne contre une pitoyable contrefaçon de Garibaldi. » (Vifs et longs applaudissements à droite.)

La majorité se reconnut dans ces sentiments, exprimés

avec tant d'éloquence ; elle s'y associa. M. Thiers ne prit pas la parole; M. Odilon Barrot esquiva la lecture et de la lettre du 18 août et d'une autre lettre que venait de lui adresser le Prince et qui aurait pu réveiller des animosités qui s'apaisaient, et, par 469 voix contre 180, les crédits furent accordés (20 octobre).

Lorsque le Pape connut le vote de l'Assemblée, il se rassura : la ferme attitude de la majorité lui parut un rempart contre la politique aventureuse de Louis Napoléon. Il fit appeler un jeune attaché du ministère des affaires étrangères, celui-là même que M. de Tocqueville avait envoyé au général Rostolan : « J'ai à vous dire une grande nouvelle : je vais rentrer à Rome. » Et comme le diplomate, jaloux de rapporter lui-même à son ministre la nouvelle d'un retour tant désiré, demandait au Saint-Père s'il pouvait repartir immédiatement pour Paris : « Oui, reprit Pie IX, en mettant la main sur le bras de son interlocuteur ; oui, partez, annoncez-le : c'est mon devoir. *E il mio dovere.* » Cependant cette résolution fléchit quelques jours après en présence de symptômes moins favorables, l'influence du Prince-Président ayant repris l'avantage. Le Pape ne quitta pas Portici, et son retour dans sa capitale ne s'effectua que cinq mois après, le 12 avril 1850.

Depuis une année, la question pontificale retentit à chaque pas de notre histoire. Les deux candidats à la présidence de la République se sont disputé l'honneur de déclarations sympathiques à la Papauté; l'expédition de Rome a été l'événement principal des derniers mois de la Constituante, le champ de lutte entre elle et le ministère, le point d'union entre le Gouvernement et la nouvelle majorité de l'Assemblée législative, le prétexte de l'échauffourée du 13 juin ; par la lettre du 18 août, elle était de-

venue la pierre d'achoppement entre le ministère et la majorité, et, comme on va le voir, entre le ministère même et le Président. Ainsi, par les événements militaires, les luttes diplomatiques et les querelles parlementaires, elle se trouvait intimement associée à nos destinées.

Au moment où elle quitte la scène, notre politique intérieure subit une secousse. Jusqu'ici, nous avions vu Louis Bonaparte rechercher et pratiquer l'alliance des conservateurs sans distinction de nuances; désormais, il essayera de se distinguer d'eux. Il ne les combat pas encore, mais il se met en quête d'un moyen de les délaisser ; il tâte les hommes qui consentent à se dévouer constitutionnellement à sa personne, en attendant qu'il en trouve d'autres qui consentent à se dévouer absolument à sa fortune. Aujourd'hui que Pie IX est dépouillé du pouvoir que la France lui avait rendu; aujourd'hui que Garibaldi est l'élu de la ville des Papes et que le nom de Mazzini se lit en lettres d'or sur les marbres du Capitole; aujourd'hui que l'œuvre de 1849 est conspuée, détruite, et que le récit qu'on en trace peut sembler à plusieurs un inutile anachronisme, on aime à signaler dans ce passé déjà lointain la générosité, plus française encore que religieuse, qui précipita la nation dans une croisade où la cause du Pape était réputée celle de la société tout entière. Honorable, mais presque suprême témoignage de l'accord désintéressé des deux pouvoirs ! L'heure de l'intrigue et de l'ambition a sonné, les rivalités s'agitent; si l'alliance n'est pas rompue encore, c'est que la nécessité et le péril rapprochent ceux que leurs passions divisent. La période constitutionnelle est finie ou va finir : LA PÉRIODE DU COUP D'ÉTAT COMMENCE.

LIVRE SIXIÈME

LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT

20 octobre 1849-15 mars 1850

Sommaire. — Interprétation nouvelle de la Constitution : la responsabilité du Président. — Message du 31 octobre : les nouveaux ministres; MM. Rouher et de Parieu. — Déclaration du général d'Hautpoul, note du 9 novembre. — Mouvement diplomatique; la police répartie entre tous les ministères : circulaires confidentielles. — Rétablissement de l'impôt des boissons. — Projets de loi sur la transportation en Algérie et sur les sous-officiers. — Liberté de l'enseignement : coup d'œil sur son histoire sous l'ancien régime, dans la période révolutionnaire, sous l'Empire, sous la Restauration et le gouvernement de Juillet; le principe en est inscrit dans la Constitution, et, plus tard, dans le manifeste du prince Louis-Napoléon. — M. de Falloux, ministre de l'instruction publique, retire le projet Carnot et nomme deux commissions extraparlementaires. — Composition de ces commissions : M. Thiers, son rôle et ses visées; il offre le monopole au clergé qui le décline; raisons de ce refus. — Projet de M. de Falloux (18 juin); ses lacunes; précautions etc raintes du ministre; M. Louis Veuillot, l'épiscopat et les catholiques; mémoire adressé au Pape et aux évêques; la Cour de Rome s'abstient. — Projet de la commission parlementaire : ses avantages. — Hostilités qu'il rencontre; renvoi au conseil d'État. — M. de Parieu : abolition du certificat d'études; projet de loi sur les instituteurs primaires; le gouvernement ne veut-il pas éluder la loi organique? Précaution de M. Molé. — Discussion de la loi sur les instituteurs (8-11 janvier 1850); Alphonse Baudin; vote de la loi. — Ce qu'auraient dû faire les républicains. — Discussion générale de la loi organique (14-19 janvier) : MM. Thiers et de Montalembert; considérable majorité acquise au projet de loi. — Deuxième délibération (4-26 février) : la loi se définit par le rejet de divers amendements; les corporations religieuses non reconnues ne sont pas écartées de l'enseignement. — Troisième délibération (11-15 mars); vote, abstention de Mgr Parisis. — La plupart des évêques se rallient;

lettre du nonce; félicitations adressées par le Pape à M. de Montalembert. — La nouvelle loi, ses avantages, ses traverses, ses heureux résultats; le décret de 1852 n'en altère pas les parties essentielles. — Loi de progrès pacifique et moral au milieu d'orages politiques; loi calme et réfléchie à la veille d'une loi de colère.

Le ministère avait naguère, dans plus d'un scrutin, encouru la disgrâce de la Constituante sans déchoir pour cela dans la faveur du Président. La récente discussion des affaires de Rome avait eu pour lui un résultat tout opposé : l'Assemblée l'avait soutenu, mais le Président l'abandonnait. Les tentatives de justification, les excuses, les réticences à propos de la lettre du 18 août, avaient blessé le Prince dans sa fierté : plutôt qu'une victoire achetée à ce prix, il eût préféré un échec. Il ne s'agissait plus de la question diplomatique, mais de l'initiative légitime du Président. Ne portait-il donc qu'un titre vide? Le gouvernement appartenait-il aux ministres et, derrière les ministres, au Parlement? On paraissait vouloir circonvenir le chef de l'État, l'effacer, le reléguer aux arrière-plans de la scène, tandis que le neveu de l'Empereur, l'élu de six millions de suffrages, entendait rester en vue, agir en pleine lumière et faire sentir partout sa volonté et sa main.

La Constitution avait accumulé les pouvoirs sur sa tête; à l'égal des ministres, elle l'avait déclaré responsable. Il n'était donc pas couvert par son ministère, il avait donc son rôle et son action propres qui ne relevaient ni de l'Assemblée ni du cabinet, et s'il était souhaitable qu'il marchât d'accord avec l'un et avec l'autre, la Constitution ne lui en faisait pas une loi. Mais comment supposer que des ministres qu'il aurait honorés de son choix pussent entrer en révolte, contrarier ses idées, cheminer dans un sens opposé au sien? L'harmonie était donc nécessaire, soit qu'elle ressortît naturellement de l'union des esprits,

soit que le Président cédât par abnégation, soit plutôt qu'il eût le droit d'exiger de ses ministres cette discipline extérieure qui révèle l'accord. L'Assemblée ni le ministère n'avaient compris jusque-là le fonctionnement de la Constitution républicaine : ils croyaient traiter avec un roi constitutionnel, ils étaient en présence d'un Président responsable.

Ces scrupules sur l'interprétation de la Constitution qu'il avait jurée s'accordaient à merveille avec l'ambition d'un Bonaparte. Le privilége qu'il revendiquait lui était dû ; en exigeant la pleine mesure de son pouvoir, il accomplissait la Constitution et la dépassait : la légalité le conduisait à son but.

I. — Depuis le vote du 20 octobre, le ministère semblait affaissé sous le poids de sa victoire. La majorité, qui la lui avait procurée, lasse du rôle de protectrice, disposait déjà des portefeuilles comme s'ils étaient sans titulaires. Des listes nouvelles circulaient; M. de Falloux donnait le 28 octobre une prévoyante démission; M. Odilon Barrot s'était retiré à sa villa de Bougival, autant pour se reposer de ses dernières fatigues que pour laisser un plus libre cours à des combinaisons dans lesquelles il ne désirait plus entrer. Les idées personnelles que Louis Bonaparte avait exprimées lors du remaniement ministériel de la fin de mai s'étaient précisées et affermies dans son esprit: il lui tardait de les traduire en action.

Un message adressé le 31 octobre à l'Assemblée annonça le changement de ministère. Le Président se plaignait de n'avoir pas obtenu les résultats qu'il espérait en faisant arriver aux affaires des hommes de divers partis : « Au lieu d'opérer une fusion de nuances, je n'ai obtenu qu'une neutralisation de forces. » Il voulait désormais « une direction unique et ferme, aucune irrésolution, des

hommes qui fussent aussi préoccupés de la responsabilité du Président que de la leur et de l'action que de la parole ». Derrière ce changement de ministère, sous « cette direction unique et ferme », n'y avait-il pas une pensée secrète, un désir de bouleversement constitutionnel, le germe d'un coup d'État? « Je veux être digne, continuait-il, de la confiance de la nation en maintenant la Constitution que j'ai jurée. Je veux inspirer au pays par ma loyauté, ma persévérance et ma fermeté, une confiance telle que les affaires reprennent et qu'on ait foi dans l'avenir. » Mais quel serait le programme de ce ministère d'action? « Le nom de Napoléon est à lui seul tout un programme. Il veut dire : à l'intérieur, ordre, autorité, religion, bien-être du peuple; à l'extérieur, dignité nationale. C'est cette politique, inaugurée par mon élection, que je veux faire triompher avec l'appui de l'Assemblée et celui du peuple. »

On ne voit pas bien comment ce programme dit napoléonien différait de celui qu'avaient suivi jusque-là et la majorité et le cabinet démissionnaire. Mais qu'importe? Ces affirmations solennelles et gratuites ne composaient pas le véritable objet du message; il se résumait dans ces deux termes : un ministère qui se subordonnât désormais à l'initiative du Président, l'inauguration du gouvernement personnel. La liste des nouveaux ministres parut le lendemain à deux heures dans un supplément du *Moniteur,* et, comme pour bien marquer que la nomination et le choix appartenaient en propre au Président, elle ne portait que sa signature sans contre-seing ministériel.

Aucun des anciens ministres n'était conservé, mais les nouveaux offraient avec leurs prédécesseurs cette double ressemblance que, comme eux, ils avaient été pris dans les rangs de la majorité, et que, comme eux encore, ils venaient de tous les points de l'horizon politique. Le géné-

ral d'Hautpoul passait pour légitimiste : il avait beaucoup de présomption, l'esprit entreprenant, une pointe d'insolence ; il concevait de son mérite une trop haute idée pour se donner tout entier ; il devait tour à tour ménager la majorité et la braver, et servir le Prince sans se brouiller avec le Parlement. Ministre de la guerre, chef nominal du ministère, il aimait le bruit et l'apparat, de manière à laisser à d'autres, aux gens modestes mais pratiques, l'influence réelle dont il ne gardait que l'ombre. Un ancien orléaniste, banquier avisé et sans passions, M. Fould, ne s'obstinait pas contre la fortune possible d'un nouveau régime ; il apportait au ministère des finances le goût de la tradition, l'antipathie pour les nouveautés et spécialement pour cet impôt sur le revenu dont M. Hippolyte Passy s'était déclaré le malencontreux apôtre. Le vice-amiral Romain-Desfossés à la marine ; le général de la Hitte aux affaires étrangères (M. de Rayneval, désigné d'abord pour ce portefeuille, ne l'accepta pas) ; M. Dumas, le célèbre chimiste, à l'agriculture et au commerce ; M. Bineau, ingénieur des mines, aux travaux publics, avaient un caractère moins politique que professionnel : pour un ministère dit d'action, ce n'était pas un défaut. Seul de ces trois ministres, M. de la Hitte n'était pas membre de l'Assemblée. M. Ferdinand Barrot, frère du garde des sceaux démissionnaire, nommé au ministère de l'intérieur, ne possédait peut-être ni l'autorité politique ni même le mérite personnel indispensables dans ce poste ; mais il y suppléait par un dévouement éprouvé à la personne du Prince et à la cause bonapartiste : secrétaire général de la présidence, il ne faisait guère que changer de titre et étendre ses fonctions.

Le parti républicain était le seul qui ne fût pas représenté dans le cabinet ; MM. Rouher et de Parieu, l'un garde des sceaux, l'autre ministre de l'instruction publique et des cultes, avaient donné quelques gages à la Répu-

blique dans les premiers mois de la révolution ; mais ce moment de fièvre était depuis longtemps passé. Originaires tous deux de l'Auvergne, tous deux hommes nouveaux, ils offraient le spectacle de natures en parfait contraste. L'un était plus homme d'action, l'autre plus homme d'étude. M. Rouher, candidat de M. Guizot en 1847, s'était vite donné à la République d'abord, puis à M. Thiers. M. de Parieu n'avait pris qu'une fois la parole dans la Constituante ; mais, avec une grande force d'érudition et de prévoyance politiques, il avait conclu à l'élection du Président par l'Assemblée et prophétisé qu'élu par le peuple, sa puissance sur le pays serait telle que la clause de non-rééligibilité deviendrait illusoire et vaine[1]. M. Rouher avait des convictions vives, variables, un peu improvisées, de la souplesse, une ardeur dans la lutte qui ne tenait pas moins du tempérament que l'ambition; M. de Parieu, plus familier avec les livres qu'avec les hommes, plus soucieux des principes que des passions, animé de l'ambition du savant plutôt que de celle du politique, peu disposé à se donner moins pour se réserver que pour ne pas s'aliéner, devait marcher un peu isolé et dédaigneux au travers des intrigues qui s'agiteraient autour de lui.

Le 2 novembre, le cabinet se présenta devant l'Assemblée. Il y fut accueilli froidement, silencieusement : aucun représentant ne s'approchait du banc ministériel. Il semblait que les nouveaux ministres fussent les représentants et les émissaires du Louis XIV de la légende se préparant à entrer tout botté dans le Parlement. Tout au contraire, le général d'Hautpoul fit les déclarations les plus rassurantes : « Il ne nous sera certes pas défendu, dit-il, de chercher dans les actes du cabinet qui nous a précédés plus d'un exemple de glorieux dévouement au pays et

[1] T. Ier, liv. XII, p. 492.

d'une intelligence élevée de ses intérêts..... Le nouveau cabinet, nos antécédents le disent assez, n'est pas formé contre la majorité de cette Assemblée ; au contraire, il développe avec énergie ses principes avoués ; il n'en a et ne peut en avoir d'autres. » Cependant les craintes persistaient. Comment supposer que le Président n'eût renouvelé son ministère que pour marcher sur les mêmes traces ? L'anniversaire prochain du 18 brumaire entretenait les soupçons : la superstition du prince Louis pour les dates domestiques ne le conduirait-elle pas à tenter, lui aussi, quelque coup d'éclat ? Mais ce jour-là même (9 novembre), une note parut au *Moniteur,* déclarant que le changement se bornait aux personnes et « qu'il ne fallait pas s'attendre à autre chose ».

Le message du 31 octobre n'était donc pas dirigé contre la majorité, mais contre l'ancien ministère ; non-seulement la Constitution était respectée, mais elle s'interprétait dans le sens le plus exact ; si la majorité pouvait le regretter, elle n'avait pas le droit de s'en plaindre. Elle se résigna : MM. Molé et Berryer conseillèrent la prudence et l'union. De part ni d'autre on ne se déclarait encore la guerre, mais la paix était troublée ; la lutte n'était pas ouverte, mais on se mettait en garde.

Un mouvement s'ensuivit dans le personnel diplomatique. Des noms de couleur bonapartiste apparurent : M. de Bassano fut envoyé en Wurtemberg, M. Lucien Murat en Sardaigne, M. Walewski en Toscane, un ami intime du Prince sans antécédents diplomatiques, M. Fialin de Persigny, à la cour de Prusse. Notre représentation auprès du Pape fut complétement modifiée. MM. Bernard d'Harcourt, de Corcelle et le général Rostolan furent rappelés et remplacés par le général Baraguey d'Hilliers, qui réunit les fonctions diplomatiques et militaires. M. de Rayneval, qui avait refusé le portefeuille des affaires étrangères, resta auprès du roi des

Deux-Siciles et de Pie IX son hôte, le seul témoin, le seul défenseur de la politique antérieurement suivie. Le général de Lamoricière, qui représentait la France à Saint-Pétersbourg et qui jouissait d'une grande faveur personnelle auprès du czar Nicolas, sollicita son rappel. A son retour, le Président lui offrit le gouvernement de l'Algérie; le général refusa, dans la pensée que les institutions républicaines étaient menacées et qu'il les défendrait mieux dans l'Assemblée qu'en Algérie où les honneurs dissimuleraient un exil.

Il était question depuis plusieurs mois de créer un ministère de la police. Cette réminiscence de l'Empire avait paru aux meilleurs esprits s'accorder mal avec le régime de liberté et de publicité qui avait prévalu depuis. Ou bien ce ministère distinct exercerait une juridiction propre, inaugurant le règne de la police au mépris des lois et des magistrats qui les appliquent; ou bien, simple rouage d'informations, il désarmerait les services des autres ministères, y jetterait la confusion et les envelopperait dans le réseau d'un contrôle injurieux. Louis-Napoléon renonça à organiser ce ministère, mais il n'abandonna pas de même les avantages qu'il en espérait. Au lieu d'en concentrer les fonctions, il les répartit entre plusieurs ministres, de manière à ne pas alarmer leur susceptibilité et à obtenir cependant la centralisation de renseignements qu'il désirait.

Il n'y eut donc, comme auparavant, qu'un préfet de police. Ce fut M. Carlier, ancien directeur de la sûreté, homme ardent, décidé, connu pour ne ménager ni les socialistes ni même les républicains, agréable du reste à la majorité qu'il avait souvent servie et avec laquelle il ne rompit jamais ses rapports. Mais, par les ordres du Prince, divers ministres envoyèrent à leurs agents des circulaires confidentielles qui provoquaient une information générale. Le ministre de l'intérieur enjoignait aux préfets,

« devenus les premiers soldats de l'ordre, de descendre hardiment dans l'arène politique, de rallier des partisans autour du pouvoir, d'agir sur l'esprit public, de maintenir les fonctionnaires sous une active surveillance ». Le ministre des finances invitait ses subordonnés à lui faire connaître ceux de ses agents qui, « poussant l'oubli de leur devoir jusqu'à commettre une trahison véritable, se seraient laissé infecter par les doctrines subversives du socialisme ». Le directeur des postes suivit l'exemple de son ministre. Le garde des sceaux demandait aux procureurs généraux un rapport motivé sur l'état politique et moral de leur ressort, « une appréciation sur des fonctionnaires dont la moralité est équivoque ou la capacité douteuse, qui sont opposés aux vues et aux instructions du gouvernement, ou hésitent à s'y conformer par un aveugle esprit de ménagement pour le parti et les doctrines socialistes ». Il ajoutait : « Je vous saurai gré aussi des renseignements que vous me donneriez sur les fonctionnaires *étrangers à votre administration* et dont vous auriez été appelé à constater le défaut d'instruction et les mauvaises tendances[1]. »

La circulaire du ministre de la guerre, adressée aux colonels de gendarmerie, exigeait plus encore. Elle réclamait d'eux « un concours tout nouveau » ; aux officiers comme aux sous-officiers elle demandait des rapports non périodiques, absolument confidentiels, destinés à n'être lus que par le ministre et communiqués qu'au Président de la République. « Il n'est pas nécessaire que l'esprit public soit agité pour devenir l'objet des remarques de la gendarmerie ; on doit l'observer dans son état habituel..... *Il est utile partout d'observer les actes et les tendances des agents du gouvernement.* » En résumé, le général d'Haut-

[1] Cette circulaire fut signalée par M. Jules Favre dans la séance du 27 mars 1850.

poul aspirait à centraliser entre ses mains une police digne de celle du maréchal Moncey ou de Fouché dont il rappelait même les noms, et il promettait de récompenser le zèle et de châtier sévèrement la négligence.

Le secret de cette circulaire fut trahi, et M. Baune, de l'extrême gauche, la dénonça à l'Assemblée (11 décembre). Le ministre répondit avec hauteur, affectant de défendre la Constitution contre les socialistes et de s'appuyer sur la majorité parlementaire. « Je vous déclare, dit-il à l'extrême gauche, que vous êtes une minorité infime. Vous avez de l'audace, vous vous multipliez à l'infini, vous vous reproduisez sous mille formes différentes, en mille endroits, pour tromper l'opinion publique; mais nous vous démasquerons, nous vous empêcherons d'agir. Voilà ce que nous ferons avec l'appui de la majorité; *non pas avec vous, nous ne voulons pas de vous.* » La netteté de cette déclaration en fit oublier l'arrogance, et la majorité, flattée dans ses passions, vota l'ordre du jour sur l'interpellation.

Ces nécessités de défense sociale formaient le meilleur traité d'alliance entre la majorité et le Président. Le 19 mai précédent, six jours avant sa fin, l'Assemblée constituante avait prononcé l'abolition de l'impôt des boissons, à vingt voix de majorité, en l'absence de 348 de ses membres. Ce vote déloyal et perfide atteignait non-seulement l'équilibre du budget déjà bien chancelant, mais le fonctionnement de tous les services; ceux qui l'avaient rendu n'avaient pas d'autre but; ceux qui voulaient le maintenir prétendaient bien, à travers une lutte financière, engager une lutte politique, troubler le gouvernement dans son activité la plus légitime, et, comme l'avouait M. Pascal Duprat, par cette brèche entrer dans la place. Ils n'y réussirent pas; le ministre des finances, M. de Montalembert, M. Bocher défendirent vaillamment la fortune du budget, et l'Assemblée vota le rétablissement de l'impôt

des boissons par 445 suffrages (17 décembre). Le gouvernement et la majorité marchaient d'accord, et, s'il y avait une chance d'impopularité, elle était partagée.

C'était du moins une consolation pour Louis-Napoléon, qui épiait d'ailleurs toutes les occasions de distinguer sa cause de celle de la majorité. Ainsi le 12 novembre, au moment même où l'Assemblée allait discuter l'urgence d'un projet de loi présenté par le dernier cabinet sur la transportation en Algérie des insurgés de Juin détenus à Belle-Isle, le ministre de l'intérieur informait l'Assemblée que le Président venait d'en gracier le plus grand nombre et que 500 au plus seraient passibles de la transportation projetée. Louis-Napoléon se réservait le bénéfice de la clémence, et laissait à l'Assemblée l'odieux de la rigueur. Une autre fois, il proposait de donner une haute paye de 20 centimes aux sous-officiers ; aussitôt Charles Lagrange et Charras présentaient une motion semblable, disputant au Président une initiative qui n'était pas plus désintéressée d'un côté que de l'autre. Enfin, le 5 janvier 1850, une nouvelle feuille hebdomadaire, le *Napoléon,* commença à paraître; la collaboration du Prince s'y laissait facilement apercevoir. On y relevait complaisamment toutes les matières à conflit entre le Président et l'Assemblée, celle-ci toujours suspecte de jalousie et de basses passions, celui-là ne s'inspirant que de son patriotisme et de sa grandeur d'âme.

Il faut signaler ces luttes misérables et mesquines pour expliquer au sein de quelle situation emmêlée, sous quels auspices d'incertitudes et de conflits toujours renaissants, en présence de quelles hostilités déclarées ou couvertes, arrivait enfin au grand jour de la discussion l'une des lois organiques promises par la Constitution, combattue par les républicains, délaissée plutôt que reniée par le gouvernement, et qui, tant de fois éludée ou écartée sous le régime parlementaire de Juillet, menaçait de ne pas ren-

contrer sous la République un sort différent. Tandis que le ministère dit d'action n'avait signalé jusque-là son initiative que par des circulaires de police et que le Président s'inquiétait plus de contrarier l'Assemblée que de la seconder; tandis que l'extrême gauche, réduite à l'impuissance, se débattait dans des grossièretés et des violences que les sévérités du nouveau règlement réussissaient à peine à comprimer, la majorité, s'élevant au-dessus de ses passions et de ses mécomptes, se coalisait dans une ligue désintéressée pour obtenir et réaliser la liberté d'enseignement.

Cette loi ne fut pas seulement l'honneur de cette époque : l'histoire des phases qu'elle traversa éclaire l'histoire générale. A la lueur des discussions qu'elle provoqua, on aperçoit mieux ici ou là le fond des intentions et le secret des cœurs, chez les uns les inimitiés sans tempérament, chez les autres l'obstination persévérante ou la timide adhésion, et, dans les camps divers, la tactique des partis. Il s'agit d'une cause non moins sociale que politique, qui engage les droits de l'Église à côté des prétentions de l'État, les croyances les plus chères aux âmes chrétiennes et les priviléges que réclame le libre penseur. Il est nécessaire d'en développer les origines et pour ainsi dire les aventures jusqu'au jour où le projet fut transformé en une loi qui fournissait à l'Église catholique comme à tous les citoyens le meilleur instrument de lutte contre l'incrédulité philosophique et le socialisme révolutionnaire.

II. — Sous l'ancien régime, c'était l'Église qui distribuait à tous l'instruction primaire ou secondaire, soit par les Universités, soit par les Ordres religieux. A la suite des arrêts de 1762, lorsque la Compagnie de Jésus, persécutée par le philosophisme et le jansénisme, fut exclue de

l'enseignement public, des cent vingt-quatre colléges qu'elle entretenait, la plupart furent fermés, les autres distribués entre l'Université et les Oratoriens, alors jansénistes. A travers ce changement de personnes, et si profonde que fût la blessure, c'était l'Église encore. Mais déjà perçait l'idée rivale, c'est-à-dire l'ambition de l'État de se substituer à l'Église dans l'instruction publique. Organe de l'envahissante jalousie des parlements, le procureur général de la Chalotais, celui-là même qui avait requis contre les Jésuites, demandait une éducation nationale placée sous la surveillance de la magistrature, et déclarait que « les enfants de l'État devaient être élevés par les membres de l'État ». En d'autres termes, on cherchait à établir entre l'Église et l'État une distinction de doctrines, l'État aspirait à se dégager de la tutelle religieuse de l'Église et à professer une doctrine propre. Laquelle? Celle de la raison séparée de la foi.

Cependant l'instruction publique était encore dans une situation des plus florissantes. Universités, Bénédictins, Oratoriens, Pères de la doctrine chrétienne, colléges municipaux, congrégations régulières et séculières, maîtrises des cathédrales, petites écoles de quartier, grands et petits séminaires, écoles monastiques et privées, apprentissages dans les corporations : que de canaux divers par lesquels l'instruction se répandait et circulait à tous les degrés ! En 1842, dans un rapport au Roi, M. Villemain, ministre de l'instruction publique, rappelait d'après des documents officiels que, en 1789, il y avait 22 universités, chacune indépendante, et 562 colléges; que, sans compter les élèves des séminaires, des écoles spéciales, des maîtrises, des écoles professionnelles, 72,747 enfants suivaient les cours; que, dans ce nombre, 40,621 étaient élevés gratuitement, en outre de 3,249 bourses pour les séminaires; et la France n'avait alors que 24 millions d'habitants! En 1842, après tous les décrets qui avaient tenté

d'organiser l'instruction publique, malgré les sommes considérables inscrites au budget, tous les efforts centralisés de l'État n'avaient réussi, avec une population supérieure d'un tiers à celle de l'ancienne France, qu'à grouper dans 358 établissements 44,091 élèves dont 2,774 seulement pourvus de bourses.

Après la suppression de toutes les Congrégations laïques ou ecclésiastiques, même de « celles qui, vouées à l'enseignement, ont bien mérité de la patrie », les Assemblées de la Révolution multiplièrent les plans et les rapports pour l'organisation de l'instruction publique. L'un des plus spirituels élèves des Jésuites, M. de Talleyrand, ex-évêque d'Autun, demanda (le pouvait-il sans rire ni rougir?) que « la *Déclaration des droits* composât à l'avenir un nouveau catéchisme pour l'enfance »; puis vinrent tour à tour les plans de Condorcet, qui niait toute religion positive ou naturelle; de Marie-Joseph Chénier; de Lanthenas, qui voulait l'éducation commune et forcée pour tous et émettait le premier la maxime « que les enfants appartiennent à l'État avant d'appartenir à leurs parents »; de Lakanal, de Michel Lepelletier. Aucun n'aboutit. L'ignorance s'étendait sur la nation comme une gangrène : « Faut-il vous dire, disait Fourcroy à la Convention en 1794, que, même à la porte de vos séances, on met partout des fautes d'orthographe? On n'apprend plus à lire ni à écrire. » En brumaire an III, nouveau rapport de Lakanal : par une prétention qu'on ne peut s'empêcher de trouver burlesque quand on la rapproche des faits que venait de signaler Fourcroy, il ne s'agissait de rien moins que d'organiser 24,000 écoles nationales, avec plus de 40,000 instituteurs et institutrices, où 3,600,000 enfants pourraient recevoir l'instruction primaire! Beau décret, mais qui resta lettre morte. C'est un tableau navrant qu'ont retracé, cinq ans plus tard, dans des rapports confidentiels au Premier Consul, les conseillers d'État envoyés par lui dans les dépar-

tements après le 18 brumaire : d'instruction publique il n'y en avait plus trace ; en revanche, quelques écoles libres qui avaient échappé à la surveillance du Directoire, quelques hommes isolés, des bénédictins, des prêtres, distribuaient encore un enseignement chrétien avidement recherché, tandis que, dans les écoles où l'on ne chômait que les fêtes décadaires, la solitude était telle qu'on y comptait parfois plus de professeurs que d'élèves.

La Convention s'était ralliée à l'idée païenne « que les enfants appartiennent à l'État » ; mais elle n'avait rien exécuté. Napoléon, s'inspirant du même principe, créa l'Université impériale. (Décrets de 1806, 1808, 1809 et 1811.) C'était, comme l'écrivait M. Dubois en 1828, « une sorte d'Église nouvelle plus souple que l'autre » ; c'était une caste de fonctionnaires astreinte au célibat et à la vie commune, chargée exclusivement de l'enseignement, tenue d'en faire la police. On devait y professer : 1° les préceptes de l'Église catholique ; 2° la fidélité à l'Empereur, à la monarchie impériale, dépositaire du bonheur du peuple, et à la dynastie napoléonienne, conservatrice de l'unité de la France et de toutes les idées libérales proclamées par les Constitutions. Armée du monopole, l'Université exerçait juridiction sur tous les établissements quelconques d'instruction, levait un impôt du vingtième, décernait les grades, les diplômes, accordait ou refusait à un établissement le privilége de naître, régissait jusqu'aux séminaires, leur imposait des professeurs et contraignait leurs élèves à fréquenter les cours de ses lycées.

Il semblait que la Restauration dût renoncer à ce monopole ou tout au moins le tempérer, qu'elle allait rendre la liberté aux séminaires et cesser de restreindre celle des congrégations religieuses. Ce fut en effet son premier mouvement. (Ordonnances de 1814 et de 1815.) Mais, après les Cent-Jours, l'Université reconquit le terrain perdu. Les ordonnances furent rétractées et relé-

guées au rang des erreurs que comporte un début de règne. On se laissa aller à considérer le monopole comme un instrument commode de gouvernement. Les doctrines de l'Empire se firent jour dans les ordonnances royales : « Les bases de l'éducation, disait celle de 1821, sont la religion, la monarchie, la légitimité et la Charte. » Changeons les mots : que disaient autre chose et Napoléon et ses prédécesseurs de la Convention ?

Tout en conservant ses priviléges, l'Université passait pour persécutée. Le gouvernement suspendait des cours, destituait quelques professeurs, licenciait l'École normale : querelles de détail ! Le monopole subsistait. La Cour royale de Paris renouvela contre les Jésuites les arrêts de 1762, et, quelques années plus tard, malgré l'opposition de Mgr Frayssinous et de Mgr Feutrier, Charles X, cet ennemi juré des libéraux, leur accorda l'exclusion des Jésuites et la limitation du nombre des élèves dans les séminaires (18 juin 1828). Les évêques réclamèrent en vain : le Roi refusa de recevoir leur Mémoire, et mit à faire exécuter ces ordonnances le même entêtement qu'il montra plus tard à en faire exécuter d'autres.

Ces mesures violentes, prises à contre-sens de l'esprit du règne, amenèrent une réaction en faveur de la liberté d'enseignement. On put croire que la Révolution de 1830 allait la réaliser. En effet, la Charte la promit (art. 69), et lorsque, sur la foi de cet engagement, l'abbé Lacordaire et M. de Montalembert ouvrirent l'école libre de la rue des Beaux-Arts, traduits devant la Cour des Pairs, ils eurent la satisfaction d'entendre le procureur général, M. Persil, faire cette déclaration : « Nous n'avons pas besoin de dire que quand nous invoquons le monopole universitaire, nous nous appuyons d'une législation expirante dont nous hâtons de nos vœux la prompte abrogation. » Comment cette « législation expirante » réussit-elle à vivre tout le long du règne ?

Autant Louis XVIII et Charles X redoutaient d'afficher des sympathies trop ouvertes pour la religion et le clergé catholiques, auxquels ils étaient dévoués tous deux, l'un par politique, l'autre par conscience; autant Louis-Philippe, voltairien avoué et nullement suspect de complaisance pour le clergé, montrait de temps en temps pour lui de condescendance et de laisser-aller. Si le ministre des cultes adressait aux évêques des lettres ou des circulaires menaçantes; si le conseil d'État ne marchandait pas les déclarations d'abus; si les administrations diocésaines se heurtaient souvent à des difficultés misérables, on n'en voyait pas moins Dom Guéranger rétablir l'ordre des Bénédictins, le R. P. Lacordaire fonder des couvents dominicains et porter son froc blanc dans toutes les chaires et jusqu'à la table du garde des sceaux; tandis que M. Rossi négociait auprès du Pape l'expulsion des Jésuites, un Jésuite illustre, le R. P. de Ravignan, prêchait trois fois le jour à Notre-Dame. L'hostilité était donc plus apparente que réelle, et le gouvernement, sans rien accorder, aurait fermé les yeux, s'il n'avait craint de déplaire à l'opposition et de risquer sa majorité dans les Chambres.

Les débats continus à propos de questions religieuses donnaient aux réclamations en faveur de la liberté d'enseignement qui se produisaient de toutes parts quelque chose d'âpre et de violent. Le gouvernement ne reniait pas la promesse de la Charte, il se bornait à ne pas la remplir. Dès le premier jour du règne jusqu'au dernier, la question resta ouverte : on tergiversait, on différait, on ouvrait la main pour la fermer aussitôt. Que d'articles de journaux, que de brochures, que de mandements d'évêques, que de discours parlementaires, que de projets de loi ! L'un, discuté et voté par la Chambre des députés, resta inexécutable faute d'avoir été soumis à la Chambre des pairs ; l'autre, voté par la Chambre des pairs, n'arriva

pas jusqu'à la Chambre des députés. MM. Guizot, Villemain, Salvandy, avaient eu, chacun tour à tour, leur projet de loi, destiné dès sa naissance à n'enrichir que les archives du ministère et des Chambres.

Que voulait donc l'Université? Recrutée par l'École normale, disciplinée par des examens difficiles, répandue par toute la France, maîtresse des grandes villes, régnant dans les petites, dominant l'instruction publique tout entière par le Conseil royal, ayant même par le ministre un pied dans le gouvernement, n'était-ce pas assez de prérogatives ? Elle n'en jeta pas moins le cri d'alarme, et, pour détourner le coup dont elle se croyait menacée et rompre le concert d'opinions qui se formait contre elle, elle ne trouva rien de mieux, suivant une habitude traditionnelle dans son histoire, que de signaler le péril d'une résurrection des Jésuites. Que des particuliers isolés profitassent de la liberté nouvelle, passe encore, mais une corporation ! Les journaux, les professeurs, jusqu'aux chefs de bureau du ministère, se levèrent à l'envi; M. Thiers s'engagea de sa personne dans la lutte, M. Guizot se crut forcé de l'y suivre, et, par amour de la paix, les Jésuites, une fois encore, se dispersèrent. Puis tout ce vain bruit tomba. Mais la cause du monopole n'en était pas devenue meilleure, et, une révolution survenant, la liberté de l'enseignement n'en serait-elle pas le premier fruit et la première conquête ?

Le gouvernement provisoire ne fit rien, mais les catholiques ne lui avaient rien demandé : il leur répugnait d'arracher à la dictature révolutionnaire un droit qui devait découler d'une constitution librement votée par un pouvoir régulier. Cependant le premier projet de constitution (19 juin), sans parler de la liberté d'enseignement, se contentait, suivant le style encore en usage, de garantir « le droit à l'instruction ». Le second projet fut plus explicite. On lisait à l'article 9 : « La liberté d'ensei-

gnement s'exerce sous la garantie des lois et la surveillance de l'État. Cette surveillance s'étend à *tous* les établissements d'éducation et d'enseignement, *sans aucune exception.* » L'exposé des motifs ne fournissait aucun commentaire à ce texte. Quelles seraient ces lois? Dans quelle mesure s'exercerait cette surveillance? Fallait-il espérer d'Armand Marrast et des voltairiens du *National* plus qu'on n'avait obtenu des libéraux de 1830? Les explications données dans la commission n'étaient pas rassurantes. La surveillance dite de l'État déguisait celle de l'Université ; des lois restrictives ou préventives maintiendraient le *statu quo.*

Le jour de la discussion venu (18 septembre), celui qui, depuis dix-huit ans, s'était montré le plus éloquent et le plus obstiné champion de la liberté d'enseignement, M. de Montalembert, après l'avoir disputée à la monarchie, voulut la disputer de même à la république et à la démocratie. Au droit de s'assembler, de pétitionner, de manifester sa pensée par la presse ou autrement, que reconnaissait l'article 8 sous la réserve des lois qui en limiteraient l'exercice, M. de Montalembert demandait qu'on ajoutât *le droit d'enseigner.* Il admettait du reste la surveillance supérieure et générale de l'État, qu'il distinguait soigneusement de l'Université.

L'auditoire n'était pas propice et ne dissimulait pas ses dispositions. M. de Falloux, prévoyant un échec, aima mieux retirer l'amendement. D'ailleurs, à la place de ce droit problématique, Mgr Parisis, évêque de Langres, avait obtenu de la commission que ces mots : « L'enseignement est libre », fussent placés en tête de l'article 9 qui demeurait ainsi conçu : « *L'enseignement est libre.* La liberté d'enseignement s'exerce selon les conditions de *capacité et de moralité* déterminées par les lois et sous la surveillance de l'*État.* Cette surveillance s'étend à tous les établissements d'éducation et d'enseignement, *sans*

aucune exception. » Mgr Fayet, évêque d'Orléans, MM. de Tracy, Mauvais, Ferdinand de Lasteyrie, Poujoulat présentèrent des amendements qui restreignaient la surveillance « à la morale et au respect des lois », mais l'Assemblée refusa de s'engager et rejeta ces amendements par 538 voix contre 181.

La Charte de 1830 ne contenait qu'une promesse; la Constitution de 1848 s'enhardissait jusqu'à une déclaration : au milieu des interprétations contradictoires qu'elle comportait, la liberté de l'enseignement n'était qu'un mot encore.

III. — Le général Cavaignac, sondé sur ses intentions, n'avait pas voulu s'expliquer. Louis-Napoléon, au contraire, donna à M. de Montalembert les assurances les plus nettes, et le neveu de l'homme qui avait décrété le monopole de l'Université inscrivit dans son manifeste la liberté de l'enseignement. Lorsque M. de Falloux fut nommé ministre de l'instruction publique et des cultes, il parut, à plusieurs, n'avoir été choisi que pour accomplir les promesses du Prince, bien qu'en réalité celui-ci ait entendu plutôt faire une avance aux légitimistes. M. de Falloux n'était d'ailleurs, à cette époque, ni l'un des chefs du parti catholique, ni même un défenseur connu de la liberté d'enseignement. C'était avant tout un homme politique et un parlementaire, qui n'avait pris part aux anciennes luttes que par des sympathies de croyances et d'amitié; spectateur du camp plutôt que combattant, il n'apportait ni la passion, ni la ténacité, ni les exigences d'un Dupanloup, d'un Parisis, d'un Montalembert. Placé en face d'une Assemblée hostile qui se consolait de ses échecs en satisfaisant ses rancunes, ministre d'un Président qui prétendait moins à faire triompher une conviction personnelle qu'à louvoyer avec l'opinion, M. de Falloux était donc,

par la force des circonstances comme par un penchant de sa nature, plus disposé à chercher un terrain de conciliation qu'un champ de lutte, et, au lieu de risquer une défaite totale, il aimait mieux ne vaincre qu'à demi [1].

Son premier acte n'en fut pas moins un acte de décision et d'énergie. Dès le 3 janvier, c'est-à-dire quinze jours à peine après son entrée au ministère et au cours des divisions qui l'avaient déjà ébranlé, il nomma deux commissions extraparlementaires chargées d'étudier les questions relatives à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire. Le lendemain, à la tribune, il retira le projet de loi présenté le 30 juin par M. Carnot et communiqua à l'Assemblée les arrêtés promulgués la veille. Transformé, bouleversé par la commission parlementaire, le projet Carnot n'offrait plus d'intérêt pour personne; mais cette commission avait élaboré un nouveau projet, et le rapporteur, M. Barthélemy Saint-Hilaire, se plaignait que le ministre dessaisît l'Assemblée, à la veille du jour où le rapport allait être déposé. En avait-il le droit? La dignité de l'Assemblée n'était-elle pas atteinte? L'Assemblée ne le pensa pas; l'ordre du jour fut voté par 442 voix contre 302. Par échange de bons procédés, M. de Falloux déclara ne pas s'opposer à ce que l'Assemblée nommât une commission tirée de son sein pour préparer, elle aussi, un projet de loi [2].

Cependant les deux commissions nommées par le ministre étaient entrées immédiatement en fonction. Dès la première séance, elles reconnurent que leurs travaux respectifs avaient de nombreux points de contact, et, avec l'assentiment du ministre, elles se réunirent en une seule.

[1] Cf. *le Parti catholique, ce qu'il a été, ce qu'il est devenu,* par le comte DE FALLOUX, et la *Réponse* qu'y a faite M. Louis Veuillot. 1856.

[2] MM. Barthélemy Saint-Hilaire et Jules Simon se hâtèrent de déposer leurs rapports que M. de Falloux fit publier intégralement dans le *Bulletin du ministère de l'instruction publique.*

M. de Falloux y avait mis en présence des hommes qui, adversaires la veille, s'étaient aperçus, à la lumière de la révolution, que, sans avoir les mêmes amis, ils avaient les mêmes ennemis. M. de Montalembert, M. l'abbé Dupanloup s'y rencontraient avec M. Thiers et M. Cousin ; le R. P. Étienne, supérieur des Lazaristes, et l'abbé Jean de Lamennais, fondateur des Frères des Écoles chrétiennes de Bretagne, avec deux conseillers titulaires de l'Université, MM. Saint-Marc Girardin et Dubois. Le parti catholique était largement représenté dans toutes ses nuances par M. Laurentie, rédacteur de l'*Union,* ancien inspecteur de l'Université sous la Restauration, M. Henri de Riancey[1], secrétaire du comité de la liberté religieuse, M. Roux-Lavergne, professeur à la faculté de Rennes et représentant du peuple, l'abbé Sibour, MM. Armand de Melun, de Corcelle, Fresneau, Augustin Cochin, Michel, de Montreuil; l'Université pouvait compter encore M. Bellaguet, chef d'institution, et M. Poulain de Bossay, ancien proviseur du lycée Saint-Louis, tandis que MM. Janvier, ancien conseiller d'État, Freslon, qui avait été ministre de l'instruction publique sous Cavaignac, Peupin, ouvrier horloger, et Cuvier, pasteur protestant, formaient comme un groupe de conciliation entre les deux opinions en lutte. M. de Falloux n'avait appelé dans la commission ni Mgr Parisis ni M. Louis Veuillot, malgré l'éclat de leurs services : il craignit sans doute que l'inflexibilité de l'évêque et la rudesse du journaliste ne rompissent le compromis tout politique dont il avait entrepris le succès. Son but n'était pas seulement de s'éclairer de l'opinion d'hommes expérimentés ; il voulait les engager à sa cause, envelopper amis et adversaires dans la solidarité des

[1] MM. Charles et Henri de Riancey ont publié une *Histoire de la liberté d'enseignement* (2 vol. 1847). C'est, sur cette grave question, l'un des documents les plus importants, les plus précieux et les plus littéraires.

mêmes travaux et forcer l'entrée de la place en y entrant pêle-mêle avec ses défenseurs.

Le ministre était de droit président de la commission; M. Thiers en fut élu vice-président Si sa haute situation politique le désignait naturellement à cet honneur, ses antécédents dans cette question spéciale de la liberté d'enseignement ne semblaient guère l'y préparer. N'était-ce pas M. Thiers qui, sous le dernier règne, avait dirigé l'assaut général contre les congrégations religieuses? qui, dans la discussion d'un projet ministériel, avait dit : « Liberté d'enseignement, soit! Mais il faut que le moule de l'éducation soit donné par l'État à son effigie! » Ses tendances, ses relations, ses convictions intimes n'étaient-elles pas d'un scepticisme notoire? Pourtant, M. Thiers avait changé, ou plutôt, car il prétend toujours n'avoir rien à désavouer dans sa vie, comme s'il était homme à ne se tromper jamais, une évolution s'était opérée dans ses allures et dans ses sentiments politiques. Il n'était devenu sans doute ni l'ami des Jésuites ni le serviteur de la foi catholique; mais, amoureux d'ordre et de discipline sociale, dans les démagogues, dans les utopistes, il reconnaissait des rationalistes à outrance qui se transformaient vite en athées et en anarchistes; après avoir, en 1848, vu de près, signalé, combattu les erreurs politiques, financières, sociales des républicains, son esprit avait pénétré plus loin et commençait à deviner les périls de l'indifférence doctrinale que se réservait et qu'enseignait l'Université. Les réunions de la rue de Poitiers l'avaient rapproché des représentants catholiques, de M. de Montalembert, de M. de Falloux, et, avec eux, il avait salué la puissance de cette grande école de doctrine, de morale, de conservation sociale, seule subsistante, seule organisée au milieu de nos ruines, l'Église catholique. L'impétuosité de sa nature le jeta dans ce camp tout nouveau pour lui. Il n'est pas interdit de supposer que l'ambition de l'homme

d'État ait eu quelque part dans ce changement d'attitude : M. Thiers aime à confondre sa vie avec toute cause nationale comme avec les entraînements de l'opinion; qui sait si, mesurant le terrain que les idées d'ordre avaient à reconquérir, l'élan avec lequel s'y précipitaient les esprits, le secours qu'y devaient apporter la religion et le clergé, il ne convoita pas de s'associer plus généreusement à ce mouvement régénérateur, dans l'espoir de recueillir plus tard, avec la reconnaissance et la popularité, un surcroît de clientèle?

Dans les discussions qui agitèrent la commission, M. Thiers anima tout de son ardeur, de sa curiosité, de son zèle. L'un de ses amis intimes, M. Cousin, voyait comme lui le mal et le décrivait avec éloquence, mais il ne se résignait pas à en accuser l'Université. Qui plus que lui l'avait arrogamment défendue à la Chambre des pairs? C'était le refuge de la raison, la citadelle de la philosophie et plus particulièrement de cet éclectisme, cher au cœur paternel de M. Cousin qui en avait associé la fortune à la révolution de 1830. M. Thiers ne respecta pas plus les illusions du philosophe que les rancunes de l'universitaire. Dans l'une des premières séances, il traça le tableau des désordres moraux qui avaient surgi à la lumière depuis la révolution de février; il attaqua l'Université et la philosophie qu'elle enseignait, l'École normale supérieure et ces écoles normales primaires qui ne soufflaient aux instituteurs que l'orgueil d'un vain savoir; puis, se tournant vers M. l'abbé Dupanloup, vers le R. P. Étienne, vers l'abbé Sibour, il ne craignit pas de leur demander s'ils étaient prêts, si le clergé était prêt à recueillir l'héritage de l'Université; que celle-ci avait manqué à sa mission et qu'elle n'offrait que des garanties illusoires. Cette apostrophe aurait pu être insidieuse, mais nous croyons qu'elle était sincère. Quoi qu'il en fût, M. l'abbé Dupanloup répondit, à cette heure où le succès

semblait venir à lui, comme il avait répondu naguère dans les heures d'épreuve : « Nous ne voulons ni le monopole ni le partage du monopole; nous ne voulons que la liberté de nos colléges et de nos séminaires. »

Le monopole, il n'était ni convenable ni possible au clergé de l'accepter. Dépouillé depuis soixante années de l'exercice de l'enseignement, il n'était pas en mesure de fournir immédiatement des hommes assez expérimentés et assez nombreux pour entreprendre cette tâche sur toute la surface du territoire. Les corporations religieuses auraient pu fournir un concours utile, mais où étaient-elles? La seule qui fût reconnue, celle des Lazaristes, ne s'occupait d'enseignement que d'une façon accidentelle : quant à la Compagnie de Jésus, la seule qui, par la puissance de ses traditions, le mérite de ses membres et la haute discipline de son institut, aurait eu le droit de tenter cette grande œuvre, elle avait 104 religieux en France et qui n'y étaient que tolérés! En face du personnel universitaire soigneusement recruté, instruit et exercé, le clergé devrait donc ou se résigner à une infériorité temporaire, mais inévitable, ou réclamer le concours de ses rivaux en attendant qu'il pût s'en passer. Alternative sans dignité! En admettant même qu'à la faveur d'un délai de quelques années le clergé pût reprendre son ancien privilége, il n'était ni dans ses intentions ni dans son intérêt de le recevoir de l'État; d'anciennes défiances se fussent réveillées, il eût provoqué de nouvelles rancunes, et l'empire moral que lui préparaient peu à peu ses libres efforts, il l'eût compromis ou perdu. Il n'avait donc aucune raison pour désirer le monopole, et il avait assez de confiance en lui-même pour le dédaigner.

IV. — Les mois s'écoulèrent : l'Assemblée constituante renonça à examiner la loi organique de l'enseignement

qui se trouva ainsi réservée, comme le souhaitait M. de Falloux, à l'Assemblée législative. Le 18 juin, il déposa le projet de loi, précédé d'un élégant et rapide exposé de motifs [1].

Au premier aspect, il paraissait ne différer guère de ceux qu'avaient présentés tour à tour les ministres du roi Louis-Philippe. Au lieu de réglementer la liberté d'enseignement, il réorganisait l'Université. Il fallait chercher dans quelques articles isolés et obscurs la reconnaissance et les conditions de l'enseignement libre. L'Université allait s'élever contre l'ingérence du clergé dans ses affaires, et le clergé n'aurait pas moins à se plaindre de la subordination où il allait se trouver placé vis-à-vis de l'Université. D'une part, on voyait trois archevêques ou évêques siéger au conseil supérieur de l'Université ; un évêque et un ecclésiastique entrer au conseil de chaque académie départementale ; dans chaque commune, le curé investi du droit d'inspection. D'autre part, ces mêmes conseils, où dominaient les fonctionnaires de l'Université, délibéraient sur les matières d'examen, sur l'ad-

[1] Le projet élaboré par la commission extraparlementaire se composait en réalité de deux projets distincts, l'un sur l'enseignement primaire, l'autre sur l'enseignement secondaire. Dans l'état des esprits, n'y avait-il pas danger à proposer à l'Assemblée deux discussions séparées ? La fortune de l'un des projets risquait fort de n'être pas celle de l'autre : le premier une fois voté, qui sait si le second ne serait pas ajourné ? Il y avait encore, par suite de cette distinction, un grave défaut dans la disposition logique des titres : c'est à la fin du projet sur l'enseignement secondaire que la commission avait relégué les autorités préposées à l'enseignement. M. Ch. Jourdain, aujourd'hui membre de l'Institut, alors chef de cabinet de M. de Falloux, et qui le fut plus tard de M. de Parieu, fut frappé de ce classement vicieux des matières ; d'accord avec le ministre, il fondit les deux projets en un seul et remania complétement l'ordre des chapitres, tout en respectant la rédaction de la commission. La division proposée par M. Jourdain est restée celle de la loi. *Titre Ier :* Des Autorités préposées à l'enseignement (conseil supérieur, administration académique, inspection). *Titre II :* De l'Enseignement primaire. *Titre III :* De l'Enseignement secondaire.

mission ou l'interdiction des livres, et surveillaient les établissements libres. On réclamait depuis longues années et chaque ministre avait promis la suppression du certificat d'études : le projet n'en parlait pas. Les congrégations religieuses ne semblaient relevées qu'implicitement de leur incapacité légale ; l'exposé des motifs s'en taisait ; aucune disposition expresse ne reconnaissait aux évêques la libre administration de leurs séminaires. Pourquoi ces réticences ? Faudrait-il lire entre les lignes ? La loi serait-elle comme ces textes obscurs livrés d'avance à la controverse et aux disputes ? La constitution proclamait la liberté : la loi organique, présentée sous les auspices d'un catholique, revêtue d'une livrée confessionnelle, ne ferait-elle que consacrer le maintien du privilége ou dissimuler la liberté qu'elle accordait ? « Le projet organise et fortifie le monopole, écrivait M. Louis Veuillot dans l'*Univers* (29 juin) : il n'institue pas la liberté. »

M. Louis Veuillot forçait la pensée du ministre, mais en la révélant. M. de Falloux, qui sentait le pouvoir trembler sous lui, qui flairait l'hostilité non-seulement dans l'Assemblée, mais jusque parmi ses collègues du ministère et autour du Président de la République ; M. de Falloux, imaginant qu'il ne lui était donné que quelques heures de tolérance pour ébaucher un projet de loi et le faire voter, se mettait en quête d'alliés et de votants, cherchait un terrain de rapprochement et d'union, et préférait une conciliation qui réussît à un projet trop absolu qui risquait d'échouer. Il se défiait d'ailleurs de la France catholique et croyait le clergé peu préparé à profiter de la liberté offerte. « N'exigeons pas la liberté, disait-il dans une séance du Comité catholique pour la défense de la liberté d'enseignement, de peur qu'elle ne tourne à notre honte. Deux choses manqueraient à nos colléges : des familles pour les alimenter, des prêtres pour les diriger. La France n'est pas catholique, et elle n'a plus de clergé. »

Conformément à ces prévisions qu'un avenir prochain devait démentir, tout en facilitant la création d'établissements libres, M. de Falloux visait surtout à améliorer l'enseignement officiel. Au lieu de laisser à l'Université le caractère d'une corporation indépendante et fermée, il la subordonnait et l'ouvrait aux grandes influences sociales : l'Institut, le conseil d'État, la cour de cassation et le haut clergé prenaient place au conseil supérieur, de même que, dans les conseils académiques, le préfet, un conseiller général, un magistrat de cour d'appel, un évêque. L'Université ne représentait plus l'État enseignant, suivant une fiction chère à quelques-uns de ses membres : elle devenait comme la dépositaire des jeunes forces sociales sur laquelle la société gardait un droit jaloux de contrôle et de conseil. Elle avait prétendu ne relever que d'elle-même et continuer la tradition révolutionnaire et rationaliste : le ministre la replaçait au milieu de la société et sous les inspirations de la famille et de la foi. C'était beaucoup que cette réforme de l'Université : était-ce bien la liberté d'enseignement ?

L'Université ne s'en émut pas moins, récrimina, cria à l'empiétement, à la violation de son indépendance. Elle affecta des craintes sur son avenir; elle laissa répandre le bruit que le clergé conspirait sa ruine pour la remplacer. Loin de répondre à ces appréhensions imaginaires, certains évêques se plaignaient plus haut encore. Ils trouvèrent un organe dans l'*Univers*, un impitoyable interprète dans M. Louis Veuillot. Il reprocha à M. de Montalembert d'avoir déserté les doctrines qu'il avait si éloquemment défendues; il accusa l'esprit parlementaire et politique de consentir des transactions sans dignité ni avantages; il demanda à « *ces laïques* » s'ils avaient le droit d'abandonner une portion des droits de l'Église et de signer ce qu'ils appelaient déjà un *concordat*. « Souvenons-nous de nos anciens combats; souvenons-nous de

la parole quasi unanime des évêques de France; souvenons-nous de l'approbation répétée du Souverain Pontife; souvenons-nous que Grégoire XVI, avant de donner le chapeau de cardinal au défunt archevêque d'Aix, Mgr Bernet, exigea que ce prélat fît un acte public d'adhésion aux manifestations de tous ses collègues en faveur de la liberté d'enseignement. » Ailleurs, il suppliait que l'on se souciât un peu moins de la politique et un peu plus de la Providence, prophétisant que si les catholiques n'envoyaient pas leurs enfants dans les établissements ecclésiastiques, les libres penseurs, eux, n'hésiteraient pas à y placer les leurs !

Lorsque M. Louis Veuillot adressait aux auteurs du projet ces reproches trop mêlés d'amertume, il exprimait sans ménagement l'opinion des évêques et des catholiques qui, prompts à saisir cette liberté si longtemps disputée, ne se résignaient pas à la recevoir dans des conditions telles qu'elle ne semblait ni un remède suffisant aux lacunes ou aux rigueurs de la législation existante, ni une assurance sérieuse contre les incertitudes de l'avenir. Même autour d'eux, même dans l'intimité de correspondances amicales, MM. de Falloux, de Montalembert et Dupanloup rencontraient des résistances et des récriminations sérieuses. Le R. P. Lacordaire ne les épargnait pas, dit-on, à M. de Montalembert : le secret de la correspondance les couvre encore. Le R. P. de Ravignan avait besoin de se justifier auprès du général de sa Compagnie et de ses relations très-intimes avec les célèbres promoteurs du projet de loi et d'une adhésion trop empressée à leur œuvre, alors qu'il avait lui-même présenté des observations à l'encontre de la transaction proposée, alors qu'il avait soumis à la commission parlementaire une note confidentielle contenant des réclamations qui n'avaient pas été admises, alors qu'un jour M. de Montalembert avait pu lui dire : « Quoi ! c'est ainsi que vous me traitez,

moi qui me suis sacrifié pour vous ! » On l'accusait pourtant « de s'être fait le fauteur d'un projet de loi schismatique, de provoquer une scission déplorable parmi les catholiques et de fournir pour auxiliaire aux fils de Voltaire un fils de Loyola[1] ». (10 septembre 1849.)

Au milieu de cette fièvre de controverse où les sentiments les plus sincères s'exprimaient avec la violence des disputes d'école, M. l'abbé Dupanloup (que M. de Falloux venait de désigner à l'évêché d'Orléans en remplacement de Mgr Fayet, décédé) reprit la plume du polémiste non plus contre l'Université et le monopole, mais contre ceux qui avec lui les avaient combattus naguère. (*Ami de la religion,* septembre 1849.) Mais, cette part faite aux exigences du journalisme, il rédigea un Mémoire pour répondre d'une manière plus directe aux observations ou aux scrupules d'une partie de l'épiscopat. « Une loi sur l'instruction publique, réclamée depuis de longues années, vainement essayée à plusieurs reprises, nécessaire de l'aveu de tous au salut de la société, préparée avec le concours des plus anciens défenseurs de la liberté d'enseignement, présentée par le ministre le plus dévoué à l'Église que la France ait possédé depuis longtemps, soumise en ce moment aux délibérations de l'Assemblée législative, est devenue l'objet d'une controverse aussi affligeante qu'inattendue... Chose étrange ! Parmi les amis mêmes de la liberté de l'enseignement et de la liberté de l'Église, ce projet, dont la haine de nos ennemis indiquait si bien le véritable caractère et la portée, a rencontré des hésita-

[1] *Vie du R. P. de Ravignan,* par le P. de Ponlevoy. Sixième édition, t. II, p. 163-176. — Le lecteur attentif remarquera dans la publication des lettres du R. P. Lacordaire à madame Swetchine une lacune qui correspond exactement à cette époque ; M. Foisset a omis de même, mais sans en dissimuler le motif, dans la *Vie du R. P. Lacordaire,* tout ce qui se rapporte à la question de la liberté d'enseignement.

tions, des craintes, des défiances qui, grossies et exagérées, se sont accrues jusqu'à devenir une polémique irritante, laquelle a été jusqu'à ce jour le principal obstacle au succès de la loi, et, au moment décisif, pourrait en déterminer la ruine. »

Ce mémoire était divisé en trois parties; dans la première, l'auteur exposait la situation actuelle de l'enseignement en France, les entraves dont il était chargé, ses incertaines et précaires destinées, l'état de « démocratisme sauvage » où devait aboutir un enseignement sans caractère religieux. Dans la deuxième, il signalait les avantages du nouveau projet de loi : l'affranchissement des petits séminaires, la réforme de l'enseignement public, l'abrogation des fatales ordonnances de 1828, du certificat d'études; les congrégations religieuses reprenant leur liberté, l'inamovibilité des instituteurs abolie, la centralisation entre les mains de l'État disparaissant, etc.

Dans la troisième partie, il répondait aux objections présentées contre la loi. On prétendait que les évêques, entrant dans le conseil supérieur ou dans les conseils départementaux, auraient la responsabilité sans l'influence; M. l'abbé Dupanloup révélait les craintes tout opposées qu'avait exprimées M. Cousin dans le sein de la commission : « Il n'y a rien où M. Cousin surtout ait déployé plus d'énergie. C'est pour empêcher l'institution des conseils départementaux et délivrer le recteur de la présence redoutée de l'évêque que M. Cousin dit à M. Thiers : Il y a vingt ans que nous sommes amis. Si vous soutenez cette loi qui est l'humiliation et la ruine de l'Université, je vous combattrai partout, toujours; pour vous combattre, j'accepterai tous les secours. M. Cousin disait encore : En multipliant nos recteurs, vous les diminuez, ils ne sont plus rien. Que voulez-vous que devienne un pauvre recteur, en présence de l'évêque qui sera là, inamovible, sur son terrain, dans son

diocèse, entouré de ses diocésains, appuyé de tout son clergé ? »

Ce mémoire, confidentiellement adressé aux évêques, fut envoyé au Saint-Père avec une lettre collective d'adhésion de vingt-trois d'entre eux; dix autres y adhérèrent par lettres particulières. Ce n'était pas la seule démarche que le parti favorable au projet de loi eût tentée auprès du Pape [1]. Déjà, sur le désir de M. de Falloux, M. de Corcelle avait sollicité du Saint-Siége un acte quelconque qui pût être présenté comme une approbation. D'autres tentatives furent faites par un certain nombre d'évêques dans un sens opposé. Mais la cour de Rome resta sourde à toutes les instances, de quelque part qu'elles vinssent. Elle tenait compte, l'avenir le prouvera, et des bonnes intentions du ministre et des avantages que la religion pouvait retirer du projet de loi; mais il ne lui convenait pas d'engager l'Église dans un débat où elle n'était pas officiellement appelée et qui pouvait compromettre le droit absolu qu'elle tient de son divin fondateur d'enseigner les nations et de propager les vérités chrétiennes.

V. — La commission nommée par l'Assemblée législative [2], composée d'éléments moins hétérogènes que la commission extraparlementaire, avait pu s'avancer plus fran-

[1] *Mémoire sur le projet de loi relatif à la liberté de l'enseignement. Imp. d'Adrien Le Clere et Cie*. 1850. On lit en sous-titre : « Ce mémoire, soumis à N. T. S. P. le Pape et à Nosseigneurs les Évêques, n'est en aucune manière destiné à la publicité. » *In fine:* Paris, le 8 décembre, fête de l'Immaculée Conception. 1849.

[2] Cette commission était ainsi composée : M. Thiers, président; MM. de Montalembert, Fresneau, Armand de Melun, Janvier; Mgr Parisis, l'abbé de Lespinay; MM. Baze, Beugnot, Sauvaire-Barthélemy, Duffougerais, Barthélemy Saint-Hilaire, Salmon, Coquerel et Rouher.

chement dans la voie de la liberté. Le projet nouveau, sans remanier profondément le précédent, donnait à la plupart des réclamations émises par les catholiques des satisfactions plus précises. Il reconnaissait aux associations le droit de fonder des écoles libres ; il admettait aux fonctions d'inspecteur d'académie les chefs d'établissements libres; il limitait l'inspection sur cette classe d'établissements à la moralité, au respect de la constitution et des lois et à l'hygiène; il organisait les écoles de filles et les salles d'asile, omises à dessein ou plutôt réservées par le projet ministériel; pour les institutrices appartenant aux congrégations religieuses reconnues par l'État, la lettre d'obédience tiendrait lieu de brevet. En matière d'instruction secondaire, la capacité devenait la règle : l'indignité seule composait la liste des incapacités ; d'où résultait cette conséquence que les corporations religieuses rentraient dans le droit commun de la capacité générale. Le certificat d'études (art. 69) était supprimé. Les petits séminaires existants étaient maintenus; ils restaient soumis à la surveillance de l'État, et il n'en pouvait être établi de nouveaux sans l'autorisation du gouvernement. Un ancien pair de France, M. Beugnot, chez qui des apparences extérieures de scepticisme s'étaient alliées depuis longtemps à des convictions très-fermes sur la liberté de l'enseignement, déposa, le 6 octobre, un rapport qui commentait avec clarté et non sans audace les parties les plus délicates du projet de loi.

Mais ce projet, si lentement, si consciencieusement élaboré, arriverait-il bientôt à la discussion? Il était permis d'en douter encore. Que d'ennemis ne comptait-il pas ! D'abord l'extrême gauche, qui y voyait avec raison la plus énergique contradiction au progrès du socialisme; la gauche, qui n'épousait qu'à contre-cœur les principes semi-libéraux de la Constitution et s'apprêtait à les interpréter dans un sens restrictif; les conservateurs, qui

redoutaient plus le socialisme qu'ils ne goûtaient l'enseignement chrétien, et à qui suffisaient encore, en dépit de tous les avertissements, les légèretés de Voltaire. Louis-Napoléon, sans désavouer ni son manifeste électoral ni les efforts de son ministre, semblait détourner de cette œuvre difficile et longue son attention et ses sympathies. Entre le 18 juin, date de la présentation du projet, et le 6 octobre, date du dépôt du rapport, il y avait eu la prise de Rome, les malentendus qui avaient suivi et embarrassé notre victoire, la lettre du 18 août, sa publication au *Moniteur,* et, comme conséquence, des froissements entre la majorité parlementaire et le Président; M. de Falloux était absent, presque démissionnaire; le projet ne serait-il pas enveloppé dans la crise qui s'approchait? Le Président qui, sur l'expédition de Rome, penchait visiblement vers la gauche, n'allait-il pas tenter, en abandonnant ou en laissant traîner le projet sur l'enseignement, de donner aux républicains de toute nuance une nouvelle satisfaction ?

Au milieu de ces complications politiques, les adversaires du projet ne désiraient tous qu'une chose : gagner du temps. Pour y réussir, M. Pascal Duprat, lors du dépôt du rapport, réclama, au nom de la Constitution, le renvoi au conseil d'État. Par une lettre adressée au Président de l'Assemblée, M. Boulay (de la Meurthe), vice-président de la République et président du conseil d'État, élevait une prétention analogue, et ce n'était pas le côté le moins piquant de l'intrigue que de voir l'ami du Président de la République charger M. Pascal Duprat d'être son interprète et M. Dupin servant d'intermédiaire à leurs rapports[1] ! M. Beugnot démontra que la question du renvoi

[1] M. Boulay (de la Meurthe), avant d'être élu vice-président de la République, était président de la *Société d'instruction élémentaire,* où les déclarations, les mémoires et les rapports contre les tendances

au conseil d'État avait été implicitement tranchée par le vote qui avait remis à la commission le soin d'examiner le fond du projet en même temps que le renvoi; que le projet ministériel n'existait plus, tant il avait été remanié, et que c'était en réalité un projet parlementaire qui allait être soumis à une juridiction hiérarchiquement inférieure; il résuma nettement et en quelques mots la situation : « J'avertis nos amis, je leur dis : c'est un piége, n'y tombez pas. On vous propose deux choses : la première, c'est d'étouffer une loi qui inquiète les adversaires de la liberté d'enseignement; la seconde, de préparer contre la majorité, dans des vues très-diverses, le reproche d'impuissance. »

La gauche et l'extrême gauche s'unirent; les familiers de l'Élysée s'abstinrent ou votèrent avec les gauches, et à deux voix de majorité (303 contre 299), le projet fut renvoyé à l'examen du conseil d'État. La presse républicaine se réjouit de ce vote comme d'un échec définitif pour les catholiques, l'*Univers* n'en montra pas de tristesse, les partisans du projet ne se découragèrent pas, l'Élysée tenta aussitôt d'en profiter.

Un nouveau ministère était né. Son programme nous est connu : il voulait déposséder l'Assemblée de toute initiative, relever et mettre en relief celle du Prince, combattre le socialisme. Si M. de Parieu était personnellement trop dévoué par ses principes religieux et politiques à la cause de la liberté de l'enseignement pour la sacrifier à une intrigue, il pouvait n'être pas insensible à l'honneur de substituer son action à celle de l'Assemblée et de réaliser rapidement à l'aide d'un décret une mesure

de M. Falloux s'étaient multipliés depuis quelque temps. M. Carnot y régnait, c'est tout dire, et il en avait ouvert l'accès à MM. Jean Reynaud et Charton, ses confrères d'autrefois en saint-simonisme, ses auxiliaires récents durant son court ministère, et enfin à M. Pascal Duprat lui-même.

juste en elle-même qui, en suivant la filière parlementaire, aurait pu traîner plusieurs mois sans aboutir. C'est ainsi que, le 16 novembre, un décret rendu sur sa proposition abolit le certificat d'études. Un mois après (13 décembre), le même ministre déposait sur le bureau de l'Assemblée un projet de loi qui, jusqu'à la promulgation de la loi organique, plaçait l'instruction primaire dans chaque département sous la surveillance spéciale des préfets et confiait à ces derniers le soin de nommer et de choisir les instituteurs, de les réprimander, de les suspendre, et même de les révoquer en conseil de préfecture.

Par ces deux mesures dont l'une était équitable et l'autre opportune, le gouvernement ne cherchait-il pas à éluder l'urgence de la loi organique ? Personne n'en douta : aussi, le conseil d'État ayant, grâce aux diligences des partisans de la loi, terminé son examen dans le délai réglementaire de deux mois, dès le 31 décembre, M. Beugnot se hâta de déposer, au nom de la commission, un rapport supplémentaire.

Le conseil d'État continuait l'esprit de la Constituante : de même qu'il avait servi de refuge aux membres de la dernière Assemblée, il avait gardé aussi la tradition de son hostilité et de ses rancunes. Représentant de la centralisation administrative, il répudiait les quatre-vingt-six académies départementales qu'instituait la commission; il octroyait aux préfets d'une manière définitive cette surveillance sur l'instruction primaire et sur les instituteurs que le projet de loi présenté par M. de Parieu ne leur donnait qu'à titre provisoire. Tandis que la commission rouvrait aux corporations la carrière de l'enseignement, le conseil d'État, par des textes subtils, réussissait à les en exclure, et il concentrait dans les mains de l'administration ce droit de surveillance que les amis de M. de Falloux remettaient à la société, à ses plus hauts représentants et aux pères de famille. Tous ces amendements, revus et discutés avec

soin par le rapporteur, furent écartés du projet : « Nous ne voulons pas, écrivait M. Beugnot, que l'instruction publique soit exclusivement universitaire; nous ne voudrions pas davantage qu'elle devînt un des instruments de la politique et que le droit de la régir fût le prix de la victoire des partis. »

Ainsi les partisans de la loi organique, en dépit des lenteurs constitutionnelles qu'on leur jetait comme une entrave, avaient gagné le Gouvernement de vitesse, déjoué ses calculs et remporté une sorte de triomphe dans cette lutte étroite d'ailleurs, mesquine et souterraine, où la politique vacillante de l'Élysée essayait avec les voltairiens, les républicains et les universitaires une alliance inavouée.

Le 2 janvier, le Gouvernement demanda l'urgence pour la loi sur les instituteurs. L'urgence, la gauche la repoussait à tout prix : ces écarts qu'on voulait réprimer, n'était-ce pas à ses yeux l'exercice légitime de l'action sociale des instituteurs? La droite n'était pas plus favorable : pourquoi voter l'urgence d'une loi provisoire, puisque la loi organique était prête? Pourquoi ces nouveaux retards, ces ajournements indéfinis? M. Molé lui-même, malgré son penchant naturel pour l'autorité, ne dissimulait pas ses défiances et ne consentait à voter l'urgence de ce qu'on appelait « la petite loi » qu'à la double condition : 1° que le caractère transitoire en fût bien défini et que la limite de sa durée fût même déterminée à l'avance; 2° qu'on fixât en même temps le jour de la première lecture de la loi organique. M. de Parieu qui, personnellement, mettait une loyauté incontestable dans tous ces débats, adhéra, au nom du Gouvernement, à la proposition de M. Molé. Au scrutin, l'Assemblée se partagea en deux camps égaux : 312 voix admettaient l'urgence, 312 la rejetaient; l'urgence n'avait donc pas la majorité. La séance suivante fut employée tout entière à discuter

la valeur de ce scrutin où les erreurs s'étaient multipliées des deux côtés : il fut annulé par 371 voix contre 248, et un nouveau vote, celui-ci à la tribune, donna à l'urgence 329 voix contre 300. Conformément au vœu exprimé par M. Molé et qu'il renouvela le 7 janvier, la première lecture de la loi organique fut fixée au 14 janvier.

La loi sur les instituteurs était à l'ordre du jour du 8 : la discussion des quelques articles de cette loi transitoire dura quatre jours (8-11 janvier). Elle révéla l'origine, la nature et l'étendue du mal qui appelait un si prompt remède ; elle fournit aux esprits hésitants un triste, mais lumineux avertissement sur les plaies sociales qu'il s'agissait de fermer et de guérir. Les circulaires de M. Carnot avaient surexcité l'ambition des instituteurs et les avaient jetés en dehors de leurs modestes fonctions ; M. de Vaulabelle, ministre républicain du général Cavaignac, les avait rappelés vainement au calme exercice de leur mission : ils étaient devenus des colporteurs de socialisme auxquels M. de Falloux avait dû renouveler les avertissements de son prédécesseur. M. de Parieu produisit à la tribune des correspondances sans pudeur échangées entre des instituteurs, les plaintes que les directeurs d'écoles normales lui transmettaient sur leurs élèves, instituteurs futurs, le concert de récriminations qu'élevaient contre eux préfets et procureurs généraux. En face de tant de scandales, la répression avait été impuissante ou nulle.

Un député de l'Ain, ancien candidat du journal *la Commune de Paris* en avril 1848, l'un des envahisseurs de l'Assemblée le 15 mai, arrêté naguère au cours des troubles du commencement de juin 1848, ancien membre de la *Solidarité républicaine,* l'un des montagnards qui préparèrent l'échauffourée du 13 juin, mais qui échappèrent prudemment aux conséquences de cette dernière affaire, Alphonse Baudin, qui ne devait obtenir dans l'Assemblée législative d'autre notoriété que celle d'un infatigable

interrupteur, exposa si naïvement les vœux de son parti que son discours suffit à justifier le projet de loi. La droite veut enrayer la propagande socialiste. « Eh bien! permettez-moi de vous le dire, *la propagande socialiste n'est autre chose que la propagande vraiment républicaine*..... Voilà la propagande que nous ferons, que nous ne cesserons de faire, propagande qui réussira malgré vos lois de répression et de compression et qui vous tuera légalement et constitutionnellement aux élections prochaines..... Nous voulons conserver nos droits de propagande, parce que vous usez et abusez souvent des vôtres. Nous voulons être armés comme vous pour marcher vers l'ennemi, pour faire triompher ces idées, calomniées comme toutes les idées nouvelles; nous voulons être armés ainsi que vous l'êtes; et si vos influences, bien plus puissantes que les nôtres, si vos influences gouvernementales tendent à ramener la société vers le passé, nous voulons pacifiquement, constitutionnellement, par la propagande socialiste, la faire marcher vers l'avenir. »

L'Assemblée n'accepta pas pour les instituteurs de l'enfance ce rôle de colporteurs de socialisme et d'agents électoraux que leur destinait le docteur Baudin; par 352 voix contre 208, elle passa à la discussion des articles, et, le 11 janvier, par un scrutin à la tribune, elle vota la loi elle-même à une majorité encore plus considérable (385 voix contre 223).

Cette discussion longue, laborieuse, accidentée, coupée de violences et d'invectives[1], laissait pressentir les orages

[1] Mainte fois, M. Dupin dut intervenir avec sa fermeté et sa verve ordinaires. Ainsi le 10 janvier: « Attendez, monsieur le rapporteur; la question est de savoir si les vingt ou trente membres qui poussent des clameurs tumultueuses que j'ai qualifiées il n'y a qu'un instant de véritables hurlements..... s'ils prétendent empêcher l'Assemblée de continuer; c'est un feu roulant d'invectives, d'injures et d'exclamations..... Vous voterez contre la loi, vous parlerez contre, mais mainte-

que soulèverait celle de la loi organique. La haute importance n'en échappait à personne : les résultats pourraient n'en pas être immédiats, mais qui ne voyait que les promoteurs de la loi allaient chercher le mal à sa racine, et que les générations nouvelles, élevées à une autre école qu'à celle du rationalisme ou de l'éclectisme, fourniraient des citoyens auxquels répugneraient sans doute les théories socialistes ou jacobines?

A côté de ces sauvages amis qu'ils avaient si souvent désavoués, les républicains modérés avaient un beau rôle à jouer, honorable pour eux, avantageux pour la cause républicaine : cette liberté d'enseignement qu'ils avaient réclamée sous le Gouvernement de Juillet, dont ils avaient inscrit le principe dans la Constitution, que ne la soutenaient-ils avec tous ceux qui voulaient refaire à la France une éducation morale et chrétienne? Qui en profiterait plus que la République elle-même, associée désormais aux idées conservatrices et religieuses? Quelques souvenirs de 1793 avaient été noblement reniés; pourquoi ne pas se détacher tout à fait de ce triste passé? pourquoi ne pas rompre avec cet antagonisme traditionnel qui mettait face à face une religion opprimée et une République tyrannique? Les républicains modérés ne se prêtèrent pas à cette œuvre de justice; dans la discussion de la loi sur les instituteurs, ils se turent, et nous allons voir que, dans la discussion de la loi organique, ils marchèrent d'accord avec l'extrême gauche et avec les socialistes, comme si, suivant les paroles de Baudin, République et socialisme fussent solidaires l'une de l'autre.

VI. — Enfin, le 14 janvier, commença la discussion générale du projet. Depuis tant d'années que la liberté

nant taisez-vous..... C'est indigne, c'est au-dessous de l'instruction primaire, une pareille conduite. » — Rires approbatifs à droite.

d'enseignement subissait ajournement sur ajournement, parvenir jusqu'à la tribune, ce n'était pas encore la victoire, mais n'en était-ce pas le prélude et la promesse?

Dans cette première joute, les orateurs et les systèmes se donnèrent carrière. M. Barthélemy Saint-Hilaire se fit, durant deux séances, le mandataire officieux de l'Université : il la considérait comme représentant l'État à qui seul il reconnaissait le droit d'enseigner ; il écartait le droit primordial de la famille, et, tout en proclamant la liberté, n'admettait aucun moyen de la réaliser. M. Cousin n'avait pas soutenu d'autres théories devant la Commission extraparlementaire. MM. Victor Hugo et Crémieux affectèrent de ne voir dans le projet qu'obscurantisme et réaction, mots vulgaires et commodes aux déclamateurs; avec un langage plus politique, M. Pascal-Duprat aboutit aux mêmes conclusions. M. Wallon, universitaire et catholique, condamna le projet, mais réclama la liberté et défendit l'Université tout en appelant la concurrence. Mgr Parisis exprima les scrupules de l'épiscopat; il eût préféré la liberté pure et simple des écoles ecclésiastiques à ce système de fusion où l'élément catholique venait renforcer l'Université; néanmoins, il acceptait le projet, non pas comme une faveur, mais comme une nouvelle occasion de dévouement pour l'Église qui, non contente de fonder des établissements libres, devrait encore étendre aux établissements universitaires sa sollicitude et sa charité apostoliques.

Accusés tous deux, chacun dans leur camp, de désertion et d'apostasie, MM. Thiers et de Montalembert défendaient tous deux le projet de loi, l'un contre ses amis de l'Université, l'autre contre ses anciens compagnons de lutte. M. Thiers démontrait que le projet maintenait l'Université dans ses prérogatives et les fortifiait; quant à la liberté accordée aux autres citoyens et même aux jésuites, il déclarait l'avoir rencontrée dans la constitution

républicaine, d'où elle avait naturellement passé dans la loi organique. « Je le dis très-franchement : les partisans de l'Église, les partisans de l'État, savez-vous ce qu'ils sont aujourd'hui pour moi? Ils sont les défenseurs de la société, de la société que je crois en péril; et je leur ai tendu la main. J'ai tendu la main à M. de Montalembert, je la lui tends encore... Oui, en présence des dangers qui menacent la société, j'ai tendu la main à ceux qui m'avaient combattu; ma main est dans la leur; elle y restera, j'espère, pour la défense commune de cette société, qui peut bien vous être indifférente, mais qui nous touche profondément. »

M. de Montalembert, répondant à l'*Univers,* rappelait l'alliance qu'il avait conclue avec ses adversaires de la veille : « Certes, disait-il, ces hommes ne croient pas tout ce que nous croyons; certes, ces hommes ne veulent pas tout ce que nous voulons. Non, certes, je ne leur décerne ni cet éloge, ni, ce qui serait à certains yeux, cette injure; mais ils croient aujourd'hui au péril qu'ils niaient jadis et que nous signalions d'avance; ils veulent comme nous un remède à ce péril; ils veulent le salut de la société, et ils nous ont invités à y travailler avec eux... Messieurs, on fait la paix le lendemain d'une victoire, on fait la paix le lendemain d'une défaite; mais on la fait surtout, selon moi, le lendemain d'un naufrage... Eh quoi! donc, nous nous retrouvions ensemble sur cette frêle planche qui nous sépare à peine de l'abîme. Fallait-il, sans nécessité impérieuse, recommencer la lutte de la veille? Fallait-il repousser la main que tout naturellement nous étions portés à nous offrir l'un à l'autre? Fallait-il ressusciter toutes les récriminations, tous les ressentiments même les plus légitimes? Non, je ne l'ai pas pensé, je ne l'ai pas voulu, je ne l'ai pas fait : je ne m'en repens pas. »

Le langage du ministre de l'instruction publique ne

troubla pas l'accord que proclamaient ces déclarations; il accepta l'ensemble et les bases du projet de loi, sous la réserve d'en contester quelques dispositions, et, par 455 voix contre 187, l'Assemblée décida qu'elle passerait à la discussion des articles (14-19 janvier). Cette imposante majorité, se retrouvant sur une question où les esprits avaient paru d'abord le plus divisés, était d'un bon présage pour le sort définitif du projet de loi.

La deuxième délibération suivit de près. Comme elle entrait dans les détails de la loi, elle fut naturellement plus longue, plus délicate et plus difficile. On ne discutait plus sur des systèmes, mais sur des amendements, et ils étaient d'un tel caractère qu'ils touchaient à l'économie entière du projet dont chaque scrutin pouvait, par là même, assurer ou compromettre le succès (4-26 février). Les plus dangereux n'étaient pas ceux qui, venant de l'extrême gauche, subissaient la peine de leur origine et couraient au-devant d'un échec certain; c'étaient ceux qui, présentés soit par des ecclésiastiques, comme l'abbé de Cazalès, soit par le ministre lui-même, revêtaient un aspect de modération sympathique. Si nous suivions ces longs débats dans tous leurs détours, nous sortirions du cadre d'histoire générale dans lequel nous devons nous enfermer : indiquons seulement les points où la loi trouva sa véritable définition dans le rejet de systèmes contraires ou de tendances opposées.

Ainsi, M. Edgar Quinet demandait que l'enseignement fût donné sans acception des dogmes particuliers aux diverses religions, c'est-à-dire que, dégagé de tout caractère religieux, il ne se rattachât qu'à l'indifférentisme doctrinal et à l'esprit de négation. MM. Pelletier (du Rhône), Greppo, Doutre, Benoît, Fargin-Fayolle, suivant une théorie chère à la démocratie, réclamaient l'instruction gratuite et obligatoire; d'autres, pour réveiller l'antagonisme des instituteurs, et les relever de la réprobation

qu'avaient méritée quelques-uns d'entre eux, tentaient de rendre obligatoire dans chaque département l'établissement d'une école normale primaire. MM. Nadaud, Jules Leroux, Saint-Ferréol, contrairement à la Constitution, demandaient la liberté absolue de l'enseignement à tous les degrés, comme pour livrer au socialisme un champ d'action sans entraves. Toutes ces propositions, où se révélait une hostilité ouverte contre la religion ou contre la paix de la société, furent vite et facilement repoussées.

L'Assemblée ne se montra ni moins ferme ni moins hardie à propos d'une question délicate sur laquelle des esprits même favorables à la liberté d'enseignement avaient gardé des préventions obstinées. Les auteurs du projet n'avaient pas dissimulé leur but de relever d'une prétendue incapacité les congrégations religieuses, et la plus célèbre de toutes, celle des jésuites. Leurs succès passés dans l'enseignement, la discipline de leur ordre, des méthodes éprouvées les désignaient comme devant profiter plus largement que toute autre congrégation de la liberté reconquise. Mais plus leur aptitude était notoire, plus elle paraissait dangereuse, et la crainte qu'ils n'obtinssent promptement la prépondérance réveillait la mémoire de rivalités séculaires. Cependant, par un étrange revirement d'opinion, les jésuites avaient la bonne fortune de ne plus paraître avoir pour ennemis que les représentants d'extrême gauche, dociles instruments d'un parti qui n'avait de crédit ni dans l'Assemblée ni dans la nation. Quant aux libéraux du dernier règne, ils avaient changé, sinon d'avis, au moins d'attitude : naguère, chacun eût aimé à lâcher son mot contre les jésuites ; aujourd'hui, les moins favorables se contentaient de se taire, comme s'il était devenu de bon goût de ne pas se laisser confondre avec ceux qui s'obstinaient dans une hostilité surannée ou avec ceux qui enveloppaient les jésuites

dans la haine dont ils honoraient toutes les institutions religieuses et sociales[1].

La discussion générale avait été marquée de plus d'une allusion à ce sujet brûlant, mais ce fut seulement le 23 février, c'est-à-dire par un hasard singulier, au deuxième anniversaire de la République, que l'Assemblée s'en trouva saisie par un amendement de MM. Bourzat, Savatier-Laroche, Sage et Ceyras qui proposait d'interdire l'enseignement à toute congrégation religieuse non reconnue par l'État, renvoyant à une loi spéciale les conditions de cette reconnaissance. Le discours de M. Bourzat ne s'attaquait, du reste, qu'aux jésuites, reproduisant contre eux et les accusations de l'arrêt de 1762 et jusqu'à ces phrases qui sont passées en brocards sans y gagner plus d'autorité. L'Assemblée écoutait avec lassitude le

[1] L'exposé de motifs de M. de Falloux omettait la question; mais l'article 56 du projet était ainsi conçu : *Tout Français,* âgé de vingt-cinq ans au moins et *n'ayant subi aucune des incapacités comprises dans l'article* 25 *de la présente loi*(l'article 25 ne signalait que les indignes), pourra former un établissement, etc. — M. Beugnot (rapport du 6 octobre) était plus explicite. Pour l'instruction primaire, il reconnaissait aux communes le droit de choisir parmi les congrégations religieuses, *même non reconnues par l'État,* suivant les circonstances. Pour l'instruction secondaire, voici comment s'exprimait le rapporteur : « Les membres des congrégations religieuses non reconnues par l'État pourront-ils ouvrir ou diriger des établissements d'instruction secondaire ou y professer? *La réponse ne peut être douteuse.* Nous réglons l'exercice d'un droit *public,* à la jouissance duquel sont appelés *tous* les citoyens, sans autre exception que ceux dont l'immoralité a été déclarée par un arrêt de la justice. Nous disons avec le rapporteur (M. Jules Simon) du projet de loi présenté à l'Assemblée constituante : « La République « n'interdit qu'aux ignorants ou aux indignes le droit d'enseigner. Elle ne « connaît pas les corporations; elle ne les connaît ni pour les gêner, ni « pour les protéger; elle ne voit devant elle que des professeurs... » Ainsi donc, *nul doute,* d'après le projet de loi, les membres des associations religieuses non reconnues, dans lesquels nous ne voyons, nous aussi, que des citoyens auxquels nul n'a le droit de demander ce qu'ils sont devant Dieu et leur conscience, jouiront de la faculté d'enseigner, parce que cette faculté est un droit civil et qu'ils possèdent tous les droits de ce genre. »

développement de ces lieux communs usés : « C'est vieux comme le monde ! » s'écriait un membre de la droite. Mgr Parisis revendiqua la défense des jésuites, comme celle de fils dévoués et disciplinés de l'Église, de soldats courageux et fidèles, affirmant « dans une certaine mesure » la solidarité de leur cause avec celle des évêques. « Pour nous, dit-il, prêtres séculiers, qui voyons dans le clergé régulier de tout ordre, jésuites, bénédictins, dominicains, peu importe, des amis qui nous honorent et des frères qui nous assistent, jamais nous ne consentirons à les livrer comme la rançon des avantages, quels qu'ils soient, que la loi pourrait nous promettre. »

Après l'évêque, un autre homme se leva, chevalier volontaire de la même cause, vivant témoignage de la révolution qui s'était opérée dans les esprits les plus rebelles. M. Thiers n'était pas de ces députés à qui le hasard ou l'habitude du silence permet de changer d'opinion sans risquer le scandale d'une palinodie : que n'avait-il pas dit naguère, ou fait dire et écrire contre les jésuites, lui qui s'apprêtait à les défendre ! Mais s'il avait déjà triomphé de lui-même et de ses préventions, si l'homme était gagné, qu'était le reste pour l'orateur ? Tout en écartant les vieilles calomnies discréditées par leur long usage, il ne s'avise pas de défendre directement les jésuites ; mais, s'abritant derrière la Constitution républicaine, à ceux qui l'ont votée il demande comment ils accordent la liberté d'enseignement qu'elle proclame avec l'exclusion d'une classe de citoyens qu'ils exigent ; comment, en dehors des conditions légales de capacité et de moralité, ils osent en réclamer d'autres ; comment, en un mot, la loi organique pourra prononcer une interdiction là où la constitution a prononcé la liberté ! « Il faut, Messieurs, qu'il n'y ait ici aucun doute, aucune obscurité. Un individu laïque ou ecclésiastique se présente. Ces deux preuves exigées par lui faites, il n'y a plus rien à lui demander. S'il porte la

robe de prêtre, on ne peut pas lui demander s'il appartient à telle ou telle congrégation. *Cela ne se peut pas.* » Et, tout en ajournant la question des associations religieuses à une loi ultérieure, l'orateur laissait pressentir que, là encore, la constitution ayant proclamé « le droit de s'associer », il serait impossible, surtout aux républicains, de le refuser aux jésuites sans inconséquence. Qui donc avait varié, des républicains qui venaient d'établir la liberté et qui ne voulaient plus la reconnaître, ou de M. Thiers qui n'avait changé que par obéissance à la Constitution républicaine?

Mais, comme pour dérouter les questionneurs trop gênants, il pousse l'attaque à fond : « Je sais, dit-il, qu'on pose des principes à une condition, c'est de pouvoir les appliquer à soi tout seul. Je sais qu'on veut la République à condition qu'on la gouvernera... Je ne suis pas de ceux qui l'ont gouvernée, qui veulent la gouverner, ni même qui y aspirent... Si elle a existé deux ans, c'est parce que tous les amis de l'ordre se sont unis, mettant de côté tous leurs souvenirs, pour aider au gouvernement qu'ils n'avaient pas fait et pour l'arracher aux mains de ceux qui le perdaient. Maintenant, quand la République existe, c'est pour tout le monde. Mais, permettez-moi d'ajouter, si elle dure, et elle vous a déjà donné beaucoup de surprises, elle vous en donnera bien d'autres encore; si elle dure, vous ne la gouvernerez pas, et elle ne durera qu'à cause de cela. » A ces paroles provocatrices, la droite applaudit, la gauche proteste; les rappels à l'ordre pleuvent sur la gauche. M. Emmanuel Arago reprend contre les jésuites le thème de ses amis. M. Jules Favre entre dans les personnalités et s'avise de rappeler à M. Thiers que, deux ans auparavant, à cette même date du 23 février, il a été appelé pour sauver un trône et qu'il a sombré avec lui. M. Thiers s'élance à la tribune : « Ces journées terribles et funestes, s'écrie-t-il, vous les appel-

lerez autrement si vous voulez ; moi, je les appelle *funestes*... » Nouvelles protestations, nouveau tumulte. M. Thiers déclare qu'il s'est borné à émettre un jugement historique et qu'il n'a pas voulu porter atteinte à la Constitution. Lamartine, défenseur attitré de la Révolution de février, relève le gant et restitue la banale qualification de *glorieuses* à ces trois journées d'émeute.

Cependant, au travers de ce tumulte et de ce déchaînement de colères, le scrutin était ouvert : l'amendement Bourzat fut repoussé à une majorité considérable (450 voix contre 148)[1] et la liberté des congréganistes reconnue! A la séance suivante, M. Laurent (de l'Ardèche) tenta de ranimer le débat : sa fastidieuse harangue n'eut d'autre réponse qu'un vote de rejet par assis et levé. Ainsi se manifestèrent avec un éclat et une force incontestables les sentiments de l'Assemblée à l'égard des congrégations religieuses; ainsi fut expliquée et éclaircie l'apparente discrétion du projet de loi. Est-il besoin d'ajouter qu'un article précis, ouvertement inséré dans la loi, eût été préférable à ces réticences et même à ces commentaires?

Le 26 février, l'Assemblée décida qu'elle passerait à une troisième délibération. Elle ne dura que cinq jours (11-15 mars). Ce ne fut qu'une révision rapide. M. Crémieux proposa de reculer au 1er juillet 1852 la mise à exécution de la loi : cet ajournement dérisoire fut repoussé par la question préalable, et, le même jour, la loi fut votée avec un chiffre de majorité à peu près égal à ceux des principaux scrutins qui en avaient marqué les étapes (399 voix contre 237, 15 mars 1850).

[1] Parmi les ministres *s'abstinrent :* MM. d'Hautpoul, Fould, Rouher, Romain-Desfossés, Bineau; *votèrent contre l'amendement :* MM. Dumas, de Parieu, Ferdinand Barrot; *votèrent pour :* les princes Pierre et Napoléon Bonaparte, Barthélemy Saint-Hilaire, Cavaignac, François Arago, etc. M. Dupin ne présida pas ces deux séances.

VII. — Quelque importante que fût cette majorité et quelque décisive que parût leur victoire, les promoteurs de la loi n'en attendaient pas moins avec une certaine inquiétude et la ratification expresse du gouvernement qui se traduirait par la promulgation, et l'approbation de l'épiscopat. Aux termes de l'article 58 de la Constitution, le Président de la République pouvait, par un message motivé, demander une nouvelle délibération : les divergences d'opinion qui s'étaient révélées parmi les évêques, l'opposition d'une partie de la presse catholique, le silence de la cour de Rome, d'une part ; de l'autre, le souvenir de quelques échecs que le ministre avait éprouvés dans l'Assemblée, mais surtout l'idée que le gouvernement paraissait, sur cette question comme sur celle de Rome, entraîné par les passions de la majorité : n'étaient-ce pas autant de prétextes que Louis Napoléon pouvait invoquer pour y trouver l'occasion d'exercer sa prérogative ? On le craignit; mais, après douze jours de silence, le *Moniteur* du 27 mars contint le texte de la nouvelle loi qui passait désormais au rang des lois de l'État.

Restait le clergé. L'abbé de Cazalès, qui avait exposé les doutes et les alarmes de quelques évêques, avait voté contre la loi; Mgr Parisis s'était abstenu. Quel était le sens de son abstention ? Quel en serait l'effet sur ses collègues ? Homme modéré entre tous, s'il avait conservé des scrupules, quels ne seraient pas ceux des évêques qui n'avaient pas pris à la loi nouvelle la même part d'activité et de sympathie ? Heureusement, dès le lendemain du vote, Mgr Parisis s'empressa de s'expliquer : «Je me suis abstenu de voter, parce que, d'une part, je demeure favorable à la loi dans les limites tracées par mes discours, et, d'autre part, en présence de quelques divergences que je connaissais personnellement dans l'épiscopat, j'ai craint que mon vote ne parût un blâme indirect envers une partie de mes vénérables collègues. Tels sont

les motifs de mon abstention. Je désavoue tous ceux qu'on pourrait me prêter d'ailleurs[1]. » Quelques jours après (23 mars), il publiait un commentaire éminemment favorable à la loi; il en notait quelques inconvénients, mais il en faisait ressortir les avantages incontestables et inespérés, démontrant qu'entre la liberté absolue qui n'était ni admissible ni désirable et une liberté privilégiée que la Constitution ne tolérait pas, il n'y avait place que pour une liberté limitée où les entraves n'étaient que nominales[2].

Mgr Parisis avait parlé; les évêques, malgré les bruits qui en avaient couru, n'avaient pas marqué d'hostilité; trois ou quatre seulement ne dissimulèrent pas la persistance de leur opposition. Un important document, émané de la cour de Rome, vint d'ailleurs rassurer les consciences : il ne donnait pas à la loi ce cachet d'explicite approbation qu'on eût désiré, il lui ôtait du moins l'aspect d'un concordat arbitrairement signé entre l'Église et l'État par des négociateurs sans mandat. Le 15 mai, Mgr Fornari, nonce apostolique, adressa aux évêques de France une circulaire dans laquelle il rappelait que « si l'Église est loin de donner son approbation à ce qui s'oppose à ses principes, à ses droits, elle sait assez souvent, dans l'intérêt même de la société civile, supporter quelque sacrifice compatible avec son existence et ses devoirs pour ne pas compromettre davantage les intérêts de la religion et lui faire une condition plus difficile ». Il recommandait « l'union d'action dans le clergé »; il comptait sur « le bon vouloir du gouverne-

[1] Lettre à l'*Ami de la Religion*, nº du 16 mars 1850.

[2] *La Vérité sur la loi de l'enseignement.* Mgr Parisis s'y explique encore (p. 68) sur son abstention : « Une grande partie des évêques de France m'ayant adressé sur l'inspection des petits séminaires des réclamations très-pressantes qui n'ont pu trouver leur pleine satisfaction ni dans la Commission ni dans l'Assemblée, il m'a semblé difficile de voter la loi, et ç'a été la cause déterminante de mon abstention. »

ment » ; il exprimait l'espoir que « ceux du respectable corps épiscopal qui, par le choix de leurs collègues, siégeront dans le conseil de l'instruction publique, par leur zèle et leur autorité comme par leur doctrine et prudence, sauront dans toutes les circonstances défendre avec courage la loi de Dieu et de l'Église, sauvegarder de toute l'énergie de leur âme les doctrines de notre sainte religion et appuyer de toutes leurs forces un enseignement pur et sain[1] ». En même temps que cette circulaire, la secrétairerie d'État pontificale faisait parvenir à MM. Molé, de Falloux et de Montalembert le témoignage de la satisfaction du Saint-Père pour la part qu'ils avaient prise à la loi.

L'*Univers* enregistra la lettre du nonce : « Plus notre opposition à la loi, écrivait-il quelques jours plus tard, a été vive et persévérante, plus il nous importe qu'aucun nuage ne puisse s'élever sur la sincérité et l'intégrité de notre soumission aux directions du vicaire de Jésus-Christ. » Les évêques hésitants firent taire leurs scrupules, et lorsque le ministre les invita à élire quatre de leurs collègues qui devaient siéger au Conseil supérieur, tous, à l'exception de deux ou trois, se prêtèrent à cette première exécution de la loi[2].

L'expérience ne démentit pas moins les alarmes de l'épiscopat que celles de l'Université. Le premier effet de la loi fut d'apaiser et de terminer la querelle de la liberté d'enseignement. N'était-ce pas la preuve qu'aucun droit n'était lésé? La délimitation des territoires prévenait les

[1] M. de Parieu se plaignit au ministre des Affaires étrangères de cette communication adressée directement par un ambassadeur à des citoyens français : cet incident fut l'occasion d'un échange de notes entre la cour pontificale et le gouvernement de la République.

[2] Le vieil évêque de Chartres, Mgr Clausel de Montals, refusa de céder même aux invitations du Saint-Siége, et, dans une lettre au ministre qu'il communiqua sous forme de lettre pastorale à ses diocésains, il exposa sans ménagements les raisons de ses défiances contre l'Université et contre le nouveau régime 10 juin 1850).

empiétements, et chacun, mis en possession de ses prérogatives, ne s'occupait plus que de les exercer. L'Université ne perdit pas d'élèves, mais elle obtint de ses professeurs plus de réserve dans leurs discours; les jeunes gens qui ont suivi à cette époque les classes des lycées n'ont pas oublié la différence sensible qui se manifesta alors dans l'attitude de leurs maîtres à l'endroit des choses religieuses. Les aumôniers furent plus respectés, plus actifs, moins entravés; la libre pensée ne fut plus un titre pour entrer à l'École normale supérieure, et beaucoup de ceux qui s'y présentèrent n'eurent à cacher ni leurs croyances ni leurs pratiques. L'enseignement officiel reçut donc de la loi nouvelle une secousse favorable, et cela moins par l'effet d'un mot d'ordre qu'auraient difficilement accepté des hommes d'un caractère ombrageux et indépendant que sous l'influence d'un sentiment et d'un besoin général qui correspondaient chez la plupart aux vœux du législateur et en justifiaient l'opportunité.

Le clergé se hâta de mettre à profit la liberté qu'il recevait. Depuis la promulgation de la loi jusqu'à la fin de l'année 1851, 67 départements comptèrent 257 établissements nouveaux fondés ou dirigés par des ecclésiastiques; 19 départements seulement ne s'associèrent pas à ce mouvement, soit que le nombre des séminaires ou des maisons religieuses y fût suffisant, soit que les petits séminaires existants s'y fussent développés. Les municipalités s'empressèrent d'offrir aux évêques la direction de colléges qui languissaient et auxquels le concours du clergé communiqua une vie nouvelle. Ainsi les colléges d'Arles, Guingamp, Tarascon, Château-Gontier, Montélimart, Roanne, Saint-Lô, etc., furent remis aux archevêques ou évêques du Mans, d'Aix, de Lyon, de Saint-Brieuc, de Valence, de Coutances, etc.[1].

[1] *Rapport au Comité de l'enseignement libre*, par M. Beugnot, 61-64. 1853.

Les congréganistes eurent leur part des bienfaits de la législation nouvelle, non pas, il est vrai, comme congréganistes (l'Assemblée, on s'en souvient, avait réservé la question), mais comme citoyens français admis au droit commun. Cette solution, déjà surabondamment éclaircie dans les débats parlementaires, fut soumise aux délibérations du Conseil supérieur. Il s'agissait d'un traité passé entre la municipalité de Mende et un Père de la Compagnie de Jésus qui paraissait dans l'acte comme mandataire de la Compagnie. La discussion fut vive et longue; la même terreur des Jésuites livra cours aux vieux arguments de 1828 et de 1845; puis la saine interprétation de la loi reprit le dessus, et il fut décidé que le P. Valentin agirait en son privé nom, comme citoyen, et non comme mandataire d'une association non reconnue (10 décembre 1850). C'était le vote du 23 février qui passait dans la pratique et qui inspirait la jurisprudence du conseil[1].

Au reste, les catholiques illustres et dévoués qui avaient frayé la route à la loi ne l'abandonnèrent pas au lendemain de sa naissance. Un *Comité de l'enseignement libre* fut fondé sous la présidence de M. le comte Molé; il se composait des quatre prélats élus par leurs collègues membres du Conseil supérieur[2], de prêtres du diocèse de Paris versés dans les matières d'enseignement, de re-

[1] Beugnot, 31-33. En 1853, il y avait déjà plus de vingt maisons d'éducation tenues par les Jésuites.

[2] Étaient membres du Conseil supérieur : S. Ém. le cardinal Gousset, archevêque de Reims; Mgr Morlot, archevêque de Tours; Mgr Parisis, évêque de Langres, et Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans. Les évêques ne rencontrèrent dans le Conseil supérieur que déférence et respect; ils y devinrent les arbitres incontestés de toutes les affaires qui touchaient même de très-loin aux matières religieuses. — La surveillance des petits séminaires, qui de la Constitution était descendue dans la loi organique, atteignait l'épiscopat dans sa dignité et dans ses droits. Les déclarations de M. de Parieu à la tribune, une circulaire de l'un de ses successeurs,

présentants du peuple, de conseillers d'État, de magistrats, d'écrivains connus pour leur dévouement déjà ancien à la cause qui venait de triompher. Ce Comité surveillait l'exécution de la loi, prévenait les empiétements de l'autorité, aidait et éclairait le zèle des citoyens appelés à des devoirs nouveaux, encourageait ou facilitait par des subventions la fondation ou l'entretien d'établissements libres, fournissait des consultations dans les cas difficiles, publiait des ouvrages spéciaux à la liberté de l'enseignement, etc. Mais il ne put empêcher que, dans les règlements d'administration publique que rédigèrent le conseil d'État et le ministère (juillet et octobre 1850), le conseil d'État, qui s'était montré discret adversaire de la loi, et les bureaux mécontents de n'avoir pas été consultés ou de l'avoir été trop tard, ne glissassent dans leur œuvre des dispositions qui témoignaient pour l'Université ou pour l'ancienne centralisation de prédilections assez naturelles du reste chez d'anciens serviteurs de l'Université.

Cette loi, si longtemps éludée, si combattue et qui, en face d'ennemis acharnés, n'avait compté que quelques amis dévoués au milieu d'une majorité tiède et hésitante, après quinze mois d'une vie disputée, se heurta contre une révolution nouvelle. A peine Louis-Napoléon, dans son message de novembre 1851, en avait-il reconnu les heureux effets, que, par décret du 9 mars 1852, il en abrogea d'office plusieurs dispositions, en troubla l'économie générale et la plaça tout entière sous la menace

M. de Crouseilhes (10 mai 1851), tout en maintenant cette disposition légale, en atténuèrent la portée. En fait, sauf dans deux diocèses où les inspecteurs généraux éprouvèrent de la part des évêques le refus catégorique de laisser subir leur visite, ils furent généralement accueillis avec bienveillance et urbanité, mais à la condition qu'ils ne prétendraient ni assister aux classes, ni interroger les élèves, ni prendre connaissance des livres en usage dans ces établissements. Le droit de l'État fut constaté, les évêques furent mécontentés; aucun résultat utile n'en ressortit. Cf. Beugnot, *loc. cit.*, 38 et 98.

d'une révocation prochaine. Cette menace un peu téméraire, on ne sut comment la réaliser, et la loi survécut, blessée, mais toujours debout, aux mutilations qu'elle avait souffertes. Le décret de 1852 y imprima le caractère des institutions nouvelles plutôt qu'il n'en altéra les parties essentielles. Élaborée sous une période de liberté, la loi du 15 mars avait mis partout en œuvre le principe électif; interprète d'une pensée de centralisation, le décret rapporta au gouvernement et à ses agents immédiats l'influence et l'autorité; les professeurs perdirent le bénéfice de l'inamovibilité et d'une juridiction spéciale; les recteurs furent substitués aux communes dans la nomination des instituteurs primaires; enfin le ministre reconquit quelques prérogatives que la loi avait déférées aux conseils. La loi n'en subsista pas moins comme elle subsiste encore aujourd'hui, et ce n'est pas le témoignage le moins décisif de sa nécessité et des racines profondes qu'elle avait plongées dans l'opinion, que l'obligation de la respecter et l'impossibilité de la remplacer qui s'imposèrent à un gouvernement et à une époque de dictature.

Si la liberté d'enseignement n'avait été que la tumultuaire conquête d'une révolution, elle aurait eu le sort de tant d'autres lois qu'une période d'agitation fait monter à la surface avec la lie populaire et qui, au premier jour de calme, sont précipitées dans l'oubli. Mais, tout au contraire, son histoire est celle de ses luttes, luttes dans la presse, devant les tribunaux, dans les parlements; elle suit la fortune du catholicisme, persécuté sous la Révolution, toléré sous l'Empire, plus affiché que secondé par la Restauration, moins répudié que tenu à l'écart sous la dynastie de Juillet. Les progrès de l'un devaient être ceux de l'autre, la lutte pour la liberté d'enseignement se trouvait liée à celle de la liberté religieuse : le jour où l'abîme qui se creuse sous les sociétés sans Dieu s'ouvrit et s'éclaira de la sinistre lueur des événements, les esprits s'enhardirent,

et le salut qu'on avait longtemps cherché ailleurs, par une révélation subite, on le reconnut là où Dieu l'a placé pour ces sociétés en péril.

C'est ainsi que, par une marche sûre, mais lente et pacifique, la liberté de l'enseignement put deux fois éclore sous la République, en 1850 et en 1875, bien que la République ne parût ni à l'une ni à l'autre époque le terrain le plus propice et que, naguère comme aujourd'hui, les républicains, même modérés, ne dissimulassent pas leur hostilité. Chaque fois, les maladies sociales apparaissant dans toute leur horreur, les aveugles ouvrirent les yeux, les indifférents s'alarmèrent; chaque fois, les plus timides comme les plus sages réclamèrent une médication énergique. Quelque ardentes que fussent de part et d'autre les passions qui invoquaient ou qui repoussaient le remède, il était si profondément nécessaire que l'hostilité des uns ne l'empêcha pas de se produire, tandis que les autres n'outre-passèrent les bornes ni de la modération ni de l'opportunité. Ces lois paraissaient avoir été arrachées par surprise à des majorités prévenues ou d'occasion : en réalité, si elles étaient nées dans le cliquetis des armes, si la victoire avait été comme enlevée d'assaut, cette victoire n'en était pas moins la consécration normale d'un régime réparateur trop longtemps attendu. La justice de ces lois fit leur force, de même que leur harmonie avec les nécessités sociales en fit et en fera la durée.

Nous avons suivi la préparation laborieuse d'une loi calme et réfléchie; nous allons voir dans le livre suivant l'explosion d'une loi de colère.

LIVRE SEPTIÈME

LA LOI DU 31 MAI

13 octobre 1849-11 août 1850.

SOMMAIRE. — Les accusés du 13 juin devant la haute Cour de Versailles; Michel (de Bourges); retraite des défenseurs; condamnation des accusés. — Nouvelle tactique de la Montagne : la lutte pacifique par le suffrage universel. — Vote de déchéance contre trente représentants : convocation des électeurs pour le 10 mars 1850. — Tendances contraires : les uns flétrissent la révolution de Février, les autres exaltent l'insurrection de Juin; tentatives d'émeute; pèlerinages à la Bastille; arbres de liberté; division de la France en grands commandements militaires. — L'*Union électorale;* le *Conclave* démocratique. Sa composition; interrogatoire des candidats. Paul de Flotte, Vidal et Carnot; tournées oratoires des représentants de la Montagne. — Scrutin du 10 mars; victoire des socialistes à Paris et en Saône-et-Loire; avantages des conservateurs dans les autres départements. — Rapprochement entre le Président et la majorité; M. Baroche remplace au ministère de l'intérieur M. Ferdinand Barrot; commission de vingt-cinq membres de la majorité pour aviser aux mesures à prendre; projets de loi sur les clubs et sur la presse; vote de l'urgence. — Préliminaires d'un nouveau scrutin; hésitations des deux partis : Eugène Sue et Leclerc. — Catastrophe d'Angers (16 avril); odieuses polémiques; obsèques solennelles; souscriptions; celle du Pape. — Seconde défaite des conservateurs (28 avril); le nouveau *parti de l'ordre.* — Cri général contre le suffrage universel; il s'est toujours jeté dans l'extrême; la constitution consacre ses vices. — Commission des Dix-Sept; le domicile triennal, aggravé encore par le système des preuves du domicile. — Solidarité du Gouvernement et de la majorité : M. Piscatory. — Les pétitions : Léon Faucher, rapporteur. — Discipline de la majorité, vote de l'urgence. — MM. Cavaignac, Victor Hugo, Jules de Lasteyrie, de Montalembert, Lamartine, Pascal Duprat, Jules Favre. — M. Thiers : son rôle, son discours. — Paul de Flotte : « Le pouvoir, qu'en ferions-nous? » — Conditions du domicile et des preuves; résistance de quelques légitimistes; vote de la loi (21-31 mai). — Louis Bonaparte met aussitôt

la majorité en demeure par la loi de dotation; hésitation, surprise de l'assemblée; gêne financière du Prince. — Changarnier décide le vote, mais à quelques voix de majorité. — Les lois de défense sociale (clubs, déportation); rejet des secours demandés pour les blessés de février; les principes antirévolutionnaires; ajournement de la loi sur les maires. — Loi sur la presse; signature et timbre; révolution dans le journalisme et la librairie; les prophètes d'empire. — Guerre entre la presse élyséenne et la tribune : le *Pouvoir* jugé par l'Assemblée : ce n'est pas le ministère qui gouverne. — Commission de permanence; nouvelles attaques contre l'Assemblée dans le *Moniteur du soir;* déclaration de M. Baroche. — Coup d'œil sur les travaux de l'Assemblée législative en 1850. — Prorogation (11 août 1850).

I. — Le 10 août 1849, l'Assemblée législative avait renvoyé les accusés de l'attentat du 13 juin devant la haute Cour qui se réunit à Versailles le 13 octobre sous la présidence de M. Bérenger : comme à Bourges, M. Baroche occupait le siége du ministère public. Sur soixante-sept accusés, les principaux étaient contumaces ; ainsi, parmi les représentants, MM. Ledru-Rollin, Victor Considérant, Félix Pyat, Martin Bernard; parmi les journalistes, Charles Delescluze, Ribeyrolles et Thoré, et, dans les autres catégories, MM. Étienne Arago, Périer et Servient. Ceux-là seuls assistaient aux débats qui n'avaient pu s'y dérober. Ce fut même l'occasion d'une discussion assez aigre entre les détenus et les contumaces : ces derniers qui, naguère, avaient promis de comparaître au procès, sommés de tenir leur parole, s'en prétendaient affranchis sous le prétexte qu'ils seraient jugés par des ennemis politiques, et, interpellant à leur tour les représentants de la Montagne, ils les invitaient à donner l'exemple du dévouement et à rétracter les prudents désaveux qu'ils avaient infligés à leurs amis et à leurs propres signatures. On récrimina de part et d'autre : les contumaces n'en demeurèrent pas moins à Bruxelles ou à Londres, et les représentants montagnards se bornèrent à s'agiter sur leurs

bancs et à troubler par leurs violences les séances de l'Assemblée.

L'esprit d'insurrection qui avait dirigé l'échauffourée du 13 juin, loin de s'éteindre au seuil du prétoire, s'y manifesta, suivant la tradition républicaine, avec plus de force et de scandale. Les vingt-neuf accusés présents protestèrent contre la juridiction et la compétence de la haute Cour : elle passa outre. Alors les accusés refusèrent de donner leurs noms et de répondre à l'interrogatoire. Mais le soin de leur défense l'emportant sur leur résolution, on les vit, au fur et à mesure que se produisaient les témoignages, se lever, discuter, contester, Guinard surtout, dont l'attitude au procès répondit à la dignité qu'il avait montrée naguère au Conservatoire. Ils se prévalaient de la rapidité de la répression pour soutenir qu'elle n'avait pas eu de prétexte; toute pacifique, la manifestation n'aurait été que l'exercice d'un droit. A travers quelques incidents où la défense et l'accusation en vinrent aux prises, malgré la roideur et le ton provoquant des accusés, les débats cheminaient d'une allure relativement modérée, quand la parole fut donnée aux défenseurs.

Au premier rang se trouvaient M. Crémieux, qui, d'évolution en évolution, cherchait maintenant une place sur la Montagne ; M. Jules Favre, qui venait d'obtenir devant les jurys de Dijon et de Metz l'acquittement d'accusés ayant pris part aux manifestations départementales du 13 juin, et Michel (de Bourges).

Depuis que Ledru-Rollin avait disparu de la scène, Michel (de Bourges) avait été jugé le plus digne de continuer avec éclat le rôle d'orateur et de chef de la Montagne. Jusque-là, le fougueux tribun des prétoires de province était resté silencieux, étonné et comme embarrassé de vivre sous la République, au moment même où il s'habituait et se ralliait à la royauté. Il ne goûtait de la démocratie que ces formules élastiques et creuses dans

lesquelles se complaisait son éloquence, mais il avait trop d'indolence pour en être le chef. A la tribune, la pratique de ce qu'on appelait autrefois les *mœurs oratoires* donnait à sa parole et à sa personne certaine solennité qui pouvait faire illusion sur la dignité du caractère; à l'instar de certains artistes *romantiques* de nos théâtres de boulevard il mêlait la familiarité à l'emphase : hors du parlement, les vulgarités de la nature reparaissaient, et l'homme faisait regretter l'acteur.

Chargé par ses confrères d'aborder le premier la discussion générale, ou, suivant son langage, de « dresser la tente sous laquelle s'abriterait la défense », Michel (de Bourges) déclara crûment qu'il entendait plaider que « toute violation de la Constitution entraîne le droit d'insurrection ». Le président l'interrompt; M. de Royer, avocat général, lui répond avec avantage. « Il est évident, réplique un peu platement Michel (de Bourges), que le ministère public était préparé sur ma thèse. » Il reprend ses arguments et plaide à demi la question, comme un homme qui accepte sans trop de déplaisir le silence qu'on lui impose. « Oui, s'écrie-t-il, il y a eu un attentat, je le sais; mais il est venu de la force publique, qui a méconnu la nature de la protestation. Elle a cru voir la guerre civile là où il n'y avait que l'exercice d'un droit... Le moment est solennel; jamais, à aucune époque de notre histoire et à aucune époque depuis le 24 février que la République est vivante, il ne fut plus nécessaire pour elle d'établir à la face du pays, à la face du monde, en agrandissant les limites étroites de cette enceinte, et en portant au loin ma voix comme la voix du tonnerre, que quiconque met la main sur la Constitution est un criminel de lèse-majesté populaire, et que tous les moyens sont bons pour réprimer son audace et punir son insolence. »

S'il fallait juger par la logique l'attitude des accusés et

de leurs défenseurs, on y trouverait une étrange contradiction. Quoi! au cours des débats, ces messieurs protestaient n'avoir organisé qu'une manifestation toute pacifique, et ils invoquent pour se défendre le droit d'insurrection! Regrettent-ils donc de ne pas l'avoir exercé dans toute son étendue, ou bien l'ont-ils fait réellement, comme on les en accuse, sauf à couvrir du nom de manifestation cette préface avortée de barricades? A quel moment disent-ils vrai, alors qu'ils renient toute intention de violence ou lorsqu'ils revendiquent le droit même à la violence? Mais cette thèse étrange n'était qu'un masque pour dissimuler l'impuissance de la défense; on avait discuté les charges, les débats avaient duré un mois, protégés par la liberté la plus complète et la plus loyale : il ne restait plus qu'à faire du scandale; il fallait donner à croire que la défense avait été bâillonnée; il fallait ruiner d'avance dans l'opinion publique le verdict indépendant qu'on ne pouvait plus éviter. La haute Cour déclara par arrêt que la défense ne serait pas admise à plaider la thèse qu'elle avait formulée. Michel (de Bourges), invité à plaider, se borna à dire : « J'ai fini. » Les autres avocats gardèrent le même silence, et, comme lui, sous le prétexte que la défense n'était pas libre, ils refusèrent de rester jusqu'à la fin des débats, et se retirèrent de l'audience[1].

Le président de la haute Cour désigna d'office des avocats du barreau de Versailles; mais les accusés ne leur permirent pas de remplir leur mission. Le 12 novembre, les débats furent clos, et, après le résumé d'usage, le grand jury se retira dans la salle de ses délibérations; il

[1] Dix avocats furent cités d'office par le Conseil de l'ordre du barreau de Paris, qui appliqua la peine de l'*avertissement* à MM. Jules Favre, Desmarest, Celliez et Laissac; celle de la *réprimande* à MM. Crémieux, Ch. Dain et Madier-Montjau. MM. Malapert, Cullère et Decous-Lapeyrière furent renvoyés.

était deux heures trois quarts de relevée. Seize heures après, le lendemain, à six heures trois quarts du matin, il en sortit, rapportant un verdict d'acquittement pour onze accusés, parmi lesquels le colonel Forestier, et un verdict de culpabilité pour vingt autres qui, à l'exception de trois, furent tous condamnés à la déportation. La même peine frappa les accusés contumaces (13 et 15 novembre 1849).

Ainsi, la Montagne se trouvait atteinte tout entière dans la déroute du 13 juin. Les uns, devançant les décisions de la justice, s'étaient spontanément exilés; les autres avaient subi la dédaigneuse générosité de l'Assemblée. A ces premières blessures d'amour-propre, les arrêts de Versailles en ajoutaient de nouvelles. Ils consommaient la déchéance de trente représentants, ils consacraient la défaite légale des autres, ils dévastaient les bancs de la Montagne. Un multiple scrutin devenait nécessaire. Que d'espérances ! que de passions soulevées ! N'était-ce pas une occasion toute naturelle de racheter le passé, de réhabiliter par la voie du suffrage universel l'entreprise que la justice et la majorité venaient de flétrir, et de renvoyer à l'Assemblée, sinon les mêmes représentants, du moins des hommes animés des mêmes sentiments ?

Tel était l'objet que devait se fixer la Montagne ; mais les habiles et les clairvoyants du parti en concevaient un autre beaucoup plus élevé. La victoire du 13 juin n'avait entamé que la surface du parti démocratique ; si les vainqueurs en avaient tiré quelque gloriole, les vaincus, la colère passée, y avaient surtout trouvé une leçon. Battus sur le terrain de la légalité, ils aspirèrent à reprendre leurs avantages sur ce terrain même ; battus dans la rue, ils rêvèrent de se frayer le chemin du triomphe par les voies pacifiques ; battus dans l'Assemblée, ils résolurent de conquérir une majorité dans le pays qui se transformerait bientôt en une majorité dans le Parlement.

La Constitution ne leur avait-elle pas mis dans la main l'instrument d'une révolution pacifique, le suffrage universel?

Lorsque MM. Louis Blanc, Ledru-Rollin et Flocon, satisfaits de la dictature que la révolution du 24 février venait de leur conférer, prétendaient ajourner la pratique du suffrage universel, ils avaient raison de supposer que le peuple n'était mûr ni à la République ni à ses doctrines sociales. Mais telle fut l'efficacité des éléments corrupteurs que portent avec soi la liberté illimitée de la presse et des clubs et le spectacle d'une désorganisation générale que, dès la seconde année de la République, grâce à une discipline énergique et généreusement acceptée, les socialistes avaient rencontré dans un grand nombre de départements, aux élections générales de 1849, une minorité compacte et respectable. Deux cents siéges au Parlement, ce n'était pas assez pour peser sur les affaires; mais si l'on remarque que les républicains modérés avaient presque disparu de l'arène électorale, et que les socialistes étaient seuls en ligne devant les partis monarchiques, n'y avait-il pas lieu de supposer qu'un progrès, même modéré, dans la propagande, amènerait bientôt le triomphe de la minorité d'aujourd'hui, qui deviendrait la majorité de demain? Dès lors. à quoi bon les combats de la rue et les hasards des barricades? Pourquoi y compromettre une cause qui, pour vaincre, n'a besoin que de temps? Pourquoi, surtout, laisser à ses adversaires le bénéfice d'une victoire à main armée qui peut relever la dictature et ajourner à long terme les chances d'une revanche? C'était la lutte ouverte, mais constitutionnelle et sans violence.

Le 8 février 1850, l'Assemblée prononça la déchéance des trente représentants condamnés par la haute Cour; le lendemain, un décret du Président de la République convoqua pour le 10 mars les électeurs de seize départements (Allier, Ardèche, Ariége, Cher, Isère, Loir-et-Cher, Loire, Haute-Loire, Nièvre, Hautes-Pyrénées,

Bas-Rhin, Haut-Rhin, Seine, Saône-et-Loire, Var et Haute-Vienne). La Saône-et-Loire avait six siéges à pourvoir; le Bas-Rhi, ncinq ; le Haut-Rhin et la Seine, trois ; le Cher et le Var, deux. Dans tous ces départements, le socialisme était sur son terrain, et il avait une revanche à y prendre; dans tous, la lutte fut des deux côtés marquée par une rigoureuse discipline, et l'on ne saurait dire si Paris en reçut l'exemple des départements, ou s'il le leur donna.

II. — Les débats sur la liberté de l'enseignement ont déjà montré dans quelle atmosphère orageuse la France était appelée à vivre. Socialistes et conservateurs se disputaient l'empire des esprits et la suprématie politique ; les uns. n'acceptant ni le principe d'autorité, ni les prérogatives dont il avait usé pour défendre l'ordre social; les autres se dégoûtant d'une liberté qui, ne connaissant plus de frein, se donnait toute carrière pour détruire et pour niveler. Sous d'autres noms, il y avait d'une part des républicains qui prétendaient défendre la République en lui ménageant des institutions et des doctrines que désavouerait tout pouvoir au lendemain de son avénement ; de l'autre, il y avait les monarchistes qui rêvaient de restituer à la France, avec le retour d'un système séculaire, la stabilité et la sécurité.

Le langage de la tribune reflétait l'hostilité des hommes et des doctrines. Le 17 janvier, M. de Montalembert disait de la République qu'elle n'était « qu'un radeau, une frêle planche, qui nous sépare à peine de l'abîme» . M. Thiers s'en contentait provisoirement comme « du gouvernement qui nous divise le moins », et, plus tard, la veille de l'anniversaire du 24 février, il appelait ces journées « des journées funestes » . M. de Montalembert attaquait directement le socialisme et racontait son histoire : « C'est ce parti, s'écriait-il, qui, le lendemain de la révolution de

Février, a voulu substituer le drapeau rouge au drapeau tricolore ; ce parti qui, le 15 mai, a pénétré dans cette enceinte, nous en a mis dehors et a proclamé l'impôt d'un milliard sur les riches ; ce parti qui, le 24 juin, a livré bataille à la société, et nous a coûté plus de généraux que ne nous en avait coûté la déroute de la Bérésina ou celle de Waterloo ; ce parti qui, le 13 juin dernier, nous a mis hors la loi et qui aujourd'hui proclame, en attendant mieux, l'abolition de l'impôt et l'impôt du capital; ce parti qui fait chaque jour malheureusement de nouvelles recrues parmi les ambitions mécontentes, parmi les vanités blessées, parmi les existences ruinées, toutes impatientes de saisir la première occasion pour s'emparer de la société par un coup de main. »

Les représailles ne se faisaient pas attendre. Si, d'un côté, on flétrissait les journées de Février, de l'autre on exaltait les journées de Juin. Reprenant la trace d'une calomnie surannée, on recommençait à imputer l'insurrection à des intrigues et à des conspirations monarchiques.

« Mais, en vérité, pour le croire, s'écriait le vaillant général Bedeau qui n'avait pas, lui, marchandé son sang à la République, il ne faudrait pas s'être trouvé à portée d'entendre les détestables mots d'ordre qui se donnaient aux barricades. (*C'est cela! très-bien!*) Il aurait fallu être aveugle, dix fois aveugle, pour ne pas savoir que ceux-là qui étaient coupables de la détestable insurrection de Juin étaient les mêmes qui avaient été coupables du plus grand crime qui puisse être commis dans le pays, la violation dans cette enceinte de l'Assemblée nationale. Il faudrait être dix fois aveugle pour ne pas savoir que c'était ce détestable parti démagogique, qu'on a dit ne pas être ennemi de la société. Mais quelle était donc cette société régénérée qu'il nous promettait ? Probablement la société de ces hommes que les membres de l'Assemblée constituante ont vus sur ces bancs à côté d'eux. Je vous le demande,

ceux-là étaient-ils les missionnaires de la civilisation? Il est en vérité incroyable qu'on vienne ici travestir, à si peu de distance, des rôles aussi distincts et aussi différents. Comment! ceux-là qui nous demandaient aux barricades de Juin, quoi? la dissolution de l'Assemblée nationale, c'est-à-dire l'abdication du pays, devant qui? vous le savez bien, devant les plus bas soldats du plus exécrable des clubs! » Et, emporté par une généreuse indignation : « Mais, s'ils étaient les calomniés, c'est donc nous qui étions les coupables! »

Oui, l'insurrection de Juin, ce malheur, cette honte de la République naissante, montait au rang de guerre sacrée; ses morts étaient des martyrs, et ses survivants des héros! Le titre d'*ex-transporté de Juin,* on le signait avec orgueil, les clubistes l'acclamaient, c'était le chemin des honneurs et des candidatures politiques! Ces hommes d'émeute, qu'avait ramenés dans Paris une clémence prématurée, on les voyait assaillir, entourer, menacer tel jour le général Lamoricière qui les avait combattus; tel autre, M. Victor Foucher, qui présidait les *Commissions de clémence,* le général Changarnier et même le Président de la République. Et si le préfet de police, Carlier, avec un éclat de zèle qu'on aurait pu souhaiter moins provoquant, faisait enlever des arbres de liberté, les uns morts et desséchés, les autres formant obstacle sur la voie publique, c'étaient encore d'anciens transportés qui échangeaient des horions avec les agents de police et suscitaient autour de ces emblèmes oubliés un désordre quotidien.

Sous le coup de ces agitations, le ministère avait beau jeu pour invoquer le péril social et pour se mettre en défense. Par un décret du 12 février, la France fut divisée en cinq grands commandements militaires, qui ralliaient chacun plusieurs divisions et qui étaient placés sous des chefs énergiques : Changarnier à Paris, Magnan à Strasbourg,

Gémeau à Lyon, Rostolan à Toulouse, Castellane à Bordeaux. M. Pascal Duprat contesta à tort la légalité du décret; car, si la distribution territoriale des troupes est du domaine de la loi, le groupement provisoire des divisions a toujours été réglé par des ordonnances, suivant la nécessité des temps. Ses critiques s'égaraient moins lorsqu'elles signalaient ce décret comme une nouvelle tentative du Président pour condenser dans ses mains toutes les forces du pays, les caisses de retraite qui, sous une forme grandiose et vaine, étaient offertes en appât aux ouvriers, la popularité cherchée parmi les vieux soldats de l'ancienne armée et parmi ceux de la nouvelle, la guerre incessante que faisait à l'Assemblée et à la majorité une feuille élyséenne toute récente, le *Napoléon*, qu'on répandait à profusion dans les ateliers et dans les casernes.

La majorité voyait tout cela ; mais elle affectait ou de ne pas le voir ou de le dédaigner, pour ne pas compromettre sa précaire alliance avec le gouvernement du Président. Quant à la question des commandements militaires, l'agitation socialiste qui en était le prétexte pouvait en être aussi la justification, et, sur ce terrain de lutte, l'accord était facile entre la majorité et le gouvernement. Le général d'Hautpoul le comprit : « Le gouvernement veille, dit-il, et ne sera pas surpris. La mesure que nous avons prise n'est pas agressive; elle ne menace pas la liberté; elle n'offusque que ceux qui auraient des intentions qu'ils n'osent pas avouer... Le gouvernement et la majorité de cette Assemblée veulent la même chose ; ils veulent le maintien de la loi, le maintien de la Constitution, l'ordre public et la sécurité pour tous... Quant à nous,... nous veillerons continuellement, nous serons sur la brèche, nous ne reculerons jamais, quelques clameurs que nous entendions. Nous serons prêts à toute heure ; vous pouvez commencer si cela vous convient. » Et au milieu des

applaudissements de la droite, des réclamations furieuses de la gauche, l'Assemblée, par 437 voix contre 183, passa à l'ordre du jour (16 février). Quelques jours après, le jour même du 24 février, tandis que le service d'anniversaire était célébré à Notre-Dame dans une solitude préméditée, sur 468 insurgés de Juin que n'avaient pu épargner les commissions de clémence, cent quarante-huit étaient embarqués à Toulon pour l'Algérie, à destination de Lambessa. (*Infra,* livre IX, L'ALGÉRIE.)

A ces mesures, à ces provocations dans le langage et dans les actes, on répondit dans l'autre camp par des manifestations contraires. On organisa des pèlerinages à la colonne de la Bastille dont les dalles recouvraient les morts de Février mêlés à ceux de Juillet ; des soldats en uniforme vinrent avec des ouvriers en blouse déposer sur les grilles des couronnes d'immortelles. Ch. Lagrange, l'ancien insurgé de Lyon et de Paris ; Lagrange, représentant du peuple, apporta une couronne plus grande et plus ouvragée que les autres. La police ne respecta ni celle-ci ni celles-là, et les enleva dans la nuit. Mais Lagrange cria si haut, que M. Ferdinand Barrot, ministre de l'intérieur, lui fit rendre sa couronne et désavoua l'agent subalterne qui avait agi par ordre. La *Voix du peuple* ne se laissa pas désarmer par ces actes de faiblesse : « Ils ont osé, s'écria-t-elle (27 février), souiller l'asile des morts ! Ils ont commis un crime qui est flétri chez les nations les plus sauvages ! Ils ont sali de leurs mains impures les couronnes que des fils, des femmes, des pères avaient effeuillées sur des tombes ! Qu'ils soient maudits ! » On fit une quête dans le faubourg Saint-Antoine pour renouveler les couronnes, et cette même *Voix du peuple,* qui du *Père Duchêne* de 1848 n'avait pas moins hérité la violence dans le langage que la prudence dans les actes, annonça que ses rédacteurs iraient *un à un* « déposer de nouvelles fleurs sur les tombes de leurs martyrs ».

Voilà sous quels souffles révolutionnaires et sous quels auspices de guerre civile s'ouvrait la période électorale.

III. — Dès le 11 février, le Comité démocratique socialiste entra en campagne. Mais, au lieu de remettre à des délégués anonymes, comme en juillet 1849 (*supra* 203-204), le soin de désigner les candidats, on se résigna à la publicité.

Ces élections de délégués eurent lieu les 15, 16 et 17 février ; il en sortit deux cent vingt-trois noms, parmi lesquels MM. Colfavru, ancien rédacteur du *Père Duchêne,* ancien clubiste, actuellement rédacteur de la *Voix du peuple,* et qui signait : *Ex-transporté de juin ;* Delente, ancien président du *Club des Incorruptibles* (t. I, 188) ; Charles-Edmond, rédacteur de la *Voix du peuple,* pseudonyme qui cache le nom d'un réfugié polonais, Choïecki, lequel, sous l'Empire, devint secrétaire du prince Napoléon, puis bibliothécaire du Sénat ; Fanjat, que nous avons vu, le 24 février, demander la tête du roi fugitif, et qui, plus tard, triomphalement affublé du titre d'*Inspecteur général de la République,* parcourait en hâte les départements de l'Est, poursuivi par des huissiers impitoyables (t. I, 44 et 144) ; Gustave Naquet, dont les doctrines sont connues ; Baune, vieux conspirateur lyonnais ; Henri Martin, auteur encore peu connu d'une volumineuse *Histoire de France ;* Hippolyte Castille, socialiste que devait recueillir l'Empire ; Gouache, ancien rédacteur de la *Réforme,* qui, nommé jadis commissaire de la République en Loir-et-Cher, y arriva déguisé à la Robespierre, et en fut renvoyé incontinent par les Blaisois avec son costume ; Toussenel, fouriériste, rédacteur du *Travail affranchi ;* d'autres encore, luttant entre eux d'obscurité, Chastenet, Sablonnier, Armand Lévy, Voncken, Clays, etc.

Le 21 février, ce Comité décida qu'il se formerait le

lendemain en *Conclave ;* qu'à l'exemple des réunions de cardinaux, auxquelles ce nom est réservé, les délégués ne pourraient communiquer avec le dehors ; que le quart des voix serait exigé pour la prise en considération des noms de candidats, et, pour l'élection, la majorité absolue. Les candidats devaient s'engager à accepter la décision du Comité, à la soutenir et à ne laisser porter leurs noms sur aucune liste rivale. Pour subvenir aux frais, des troncs étaient placés à la porte des salles de réunion, les représentants montagnards versaient les deux cinquièmes de leur indemnité, les ouvriers payaient une cotisation ; enfin un bureau central de souscription était ouvert 12 *ter,* rue Coquillière. Le Comité tenait ses séances, 94, rue de Charonne, dans un vaste hôtel appartenant à madame Ledru-Rollin, naguère propriété de Richard-Lenoir, et qui avait été le siége de l'École de commerce.

Les candidats se disputèrent l'honneur de comparaître devant cet aréopage. Tout d'abord, d'anciens délégués du Luxembourg qui, en avril 1848 comme en mai et juillet 1849, avaient figuré sur les listes ouvrières ; puis des courtisans du peuple ou d'anciens constituants, Alphonse Esquiros, Charassin, Démosthène Ollivier ; M. d'Alton-Shée, ancien pair de France, à qui ses professions d'athéisme n'évitaient aucun échec ; M. Émile Deschanel, professeur divisionnaire au lycée Louis le Grand, qui, suspendu de ses fonctions par arrêté du ministre de l'instruction publique, à raison des attaques qu'il avait dirigées dans la *Liberté de penser* contre la religion et le clergé catholiques, remettait au conclave démocratique le soin de venger son injure ; M. Émile de Girardin, de la *Presse ;* M. Louis Perrée, directeur du *Siècle ;* enfin, d'anciens membres ou ministres du gouvernement provisoire, MM. Dupont (de l'Eure), Flocon, Goudchaux, Carnot, Jean Reynaud, moins jaloux de leur dignité que d'un siége à l'Assemblée. L'association des *Amis de la Constitution,*

dont nous avons eu plusieurs fois l'occasion de parler, réunie en assemblée générale, sous la présidence de Flocon, avait résolu d'adopter la liste, quelle qu'elle fût, qu'arrêterait le Comité socialiste, et lui avait fait connaître sa décision par la voie d'une adresse.

Un premier scrutin de prise en considération réduisit le nombre des candidats à vingt-trois. M. Carnot, candidat des *Amis de la Constitution,* n'obtint que 86 voix sur 223 votants, maigre récompense de la docilité qu'avaient montrée ses protecteurs. La presque unanimité des suffrages se porta sur Paul de Flotte, Vidal, Pujot, Cabet et Henri Daniel. On connaît Cabet; Pujot était un sergent-major, Daniel un simple soldat, noms inconnus, mais qui ne l'étaient pas plus que, naguère, ceux de Rattier et de Boichot, à qui le scrutin provisoire semblait les appeler à succéder. François Vidal, fouriériste, ancien rédacteur de la *Démocratie pacifique,* ancien secrétaire de la fameuse commission du Luxembourg, était un théoricien de révolution sociale plutôt qu'un agitateur. Sa notoriété électorale avait suivi les progrès du socialisme dans les esprits; en avril 1848, il avait obtenu 24,168 voix; en mai 1849, 86,150, et, en juillet, 99,865. Quant au vicomte Paul de Flotte, issu d'une famille bretonne d'ancienne noblesse, lieutenant de vaisseau démissionnaire, ancien collaborateur de la *Démocratie pacifique,* orateur du club Blanqui, fondateur du *Club du peuple,* le 17 juin 1848, il avait pris une part active à l'insurrection. Le 25 juin, il fut arrêté en armes et les mains noires de poudre à la taverne de la rue Feydeau par des gardes nationaux. Amnistié récemment par le Président de la République, le vicomte Paul de Flotte, inconnu la veille, avait deux titres puissants à la faveur populaire : c'était un insurgé de Juin et un ex-transporté !

Ce scrutin fut suivi de l'interrogatoire des candidats. Paul de Flotte et Vidal en furent dispensés. Dupont (de

Bussac), qui se défendait d'être socialiste, montra dans ses réponses plus d'indépendance qu'il n'est d'usage d'en montrer en pareil cas. M. Émile de Girardin n'avait obtenu que quatre-vingt-quinze voix ; mais dans l'espoir qu'un sacrifice de vanité et l'offre de son alliance lui vaudraient quelque récompense, il brigua l'honneur d'être interrogé. Défenseur de la régence le 24 février et, le lendemain, du gouvernement provisoire ; suspect en mars ; plus tard critique acerbe de la Commission exécutive et de la coterie du *National* qui, en Juin, le fit emprisonner ; adversaire de Cavaignac, patron électoral du prince Louis Bonaparte : tout autre eût trouvé ce passé embarrassant, mais M. Émile de Girardin, dont la mémoire est impitoyable pour autrui, a reçu pour ses propres idées et ses propres actes le don de l'indifférence et de l'oubli. Il répondit sur les matières les plus diverses, non sans complaisance et satisfaction de soi, et comme visant à émerveiller ses examinateurs de rencontre par la variété de ses connaissances et la souplesse de son esprit. Il s'avisa même que le questionnaire n'était pas complet, et voulut s'expliquer sur les points délicats de sa vie, la liquidation de la première société de la *Presse* et les affaires des mines de Saint-Berain ; enfin, il remercia les membres du Comité de leur politesse, de leur bienveillance et même des bonnes intentions qu'il croyait entrevoir dans leurs paroles; ne lui avait-on pas dit à plusieurs reprises : « Sur tel ou tel point, que ferez-vous, *quand vous serez ministre?* » Mais on ne flattait la vanité de l'homme que pour écarter de la lutte le polémiste et le candidat.

Après quatorze heures d'interrogatoire et de délibération, on alla au vote. Paul de Flotte réunit 212 voix, Vidal 183 ; nul autre nom n'ayant obtenu la majorité absolue, un second tour de scrutin devenait nécessaire pour la désignation d'un troisième candidat. Le Comité songea d'abord à présenter un sous-officier, pour renou-

veler le succès électoral de l'année précédente, mais une autre considération écarta ce premier dessein. On se dit qu'il serait d'une meilleure politique de ne pas exclure absolument les *Amis de la Constitution;* qu'en ne leur laissant qu'une place sur trois, on les maintenait dans un rang subalterne tout en les obligeant à soutenir la liste socialiste, et qu'en paraissant fondre toutes les nuances républicaines, on donnerait au scrutin l'apparence d'une revendication républicaine contre les rêves de restauration des monarchistes. M. Colfavru, devenu grand électeur, écrivait dans la *Voix du peuple* (21 février) : « La lutte est ouverte entre la République et la monarchie ; il faut que l'élection soit une protestation politique contre toutes les mesures ou lois réactionnaires qu'avaient votées ou prises le Président et l'Assemblée. » En conséquence, à côté de M. de Flotte, ex-transporté de Juin, le Comité inscrivit le nom de M. Carnot, membre du cabinet qui avait sollicité de l'Assemblée constituante le décret de transportation. Toutefois la majorité obtenue par M. Carnot resta fort au-dessous de celle de ses deux collègues; au premier tour, il avait eu 64 voix; il en eut 134 au second.

La *Voix du peuple,* qui jouait dans cette circonstance le rôle de moniteur officiel du socialisme électoral, tout en affectant de n'être pas dans le secret des motifs qui avaient dicté ces choix, ne laissa pas (24 février) de les présenter comme une triple protestation : Paul de Flotte, contre la transportation sans jugement; Vidal, contre les circulaires de la police ; M. Carnot, contre la loi des instituteurs et la loi sur l'enseignement. Elle insistait sur le caractère modéré de ses candidats ; de son côté, Paul de Flotte se défendait d'avoir été choisi comme insurgé de Juin ; son nom n'était « ni un souvenir de discorde ni un symbole de haine et de vengeance, mais un gage d'équité. Pour des citoyens non jugés la liberté, ou un débat public et des

juges ! » De même que le Comité socialiste, la *Voix du peuple* invitait tous les républicains à l'union, à la fusion de toutes les nuances : « Allons, s'écriait-elle, prolétaires et bourgeois, donnez-vous la main sur l'urne du scrutin ! »

Il était facile à la *Voix du peuple* et à ses inspirateurs de prêcher l'union sous le joug de la liste qu'ils avaient dressée ; mais cette liste, même chez les républicains, étonnait tout le monde et ne satisfaisait personne. M. de Girardin, brutalement déçu (il n'obtint que 48 voix), ne dissimula pas sa déconvenue, tout en restant fidèle aux engagements qu'il avait pris. Les clubs protestèrent contre la dictature des délégués ; le *Siècle* se révolta contre le nom de Paul de Flotte. M. Carnot tenta de faire revenir le *Siècle* de ses répugnances, et lui écrivit une lettre pour prévenir une scission ; mais le *Siècle* déclara ne pas accepter les conseils de M. Carnot et s'avisa même de défendre la transportation comme une mesure de clémence et d'humanité. D'autre part, c'était le nom même de M. Carnot qui, dans les clubs socialistes, rencontrait l'hostilité la plus prononcée; Carnot, l'allié de ces gens du *National* qu'on maudissait comme des *faux frères* et des *renégats* de la République; Carnot, ami et ministre de Cavaignac, dont le nom soulevait les huées de leur public habituel.

Dans le dessein de mettre une sourdine à ce bruyant désaccord, les délégués organisèrent, dans la salle Martel, une réunion soigneusement composée, dans laquelle M. Colfavru, qui devenait décidement l'écrivain et l'orateur du Comité, exposa les raisons de la dictature temporaire que s'étaient arrogée les délégués. Les trois candidats lui succédèrent à la tribune : le moins modéré des trois fut naturellement M. Carnot ; candidat suspect, il avait besoin de se faire pardonner « sa bourgeoisie ». Il tonna contre les Jésuites, « ces tyrans de l'intelligence », et termina en disant : « J'aimerais mieux voir la France livrée aux Cosaques qu'aux Jésuites ; car les Cosaques

deviendront républicains, les Jésuites jamais. » Bien que ces niaiseries eussent trouvé quelques badauds pour les applaudir, les trois orateurs, y compris M. Carnot, ne furent pas jugés de force à affronter un auditoire moins complaisant, et le Comité renonça désormais à les produire dans les réunions publiques.

Les républicains modérés se tenaient à l'écart de ces manœuvres en les déplorant. L'oligarchie qu'ils personnifiaient n'avait d'autre alternative que de contempler son impuissance ou de se renier soi-même, en fusionnant avec les Socialistes. Les Montagnards ne se sentaient pas moins envahis et submergés dans ce déluge de démocratie. Tout se faisait à côté d'eux, en dehors d'eux, et sans eux. Ces prétendus chefs du peuple, le peuple les dédaignait, les reléguait, les oubliait. Ils publièrent un manifeste : ce ne fut pas assez, il leur fallut adhérer expressément aux candidatures du Comité socialiste. On fit mieux encore, et, soit pour prévenir les interpellations indiscrètes, soit pour épargner aux candidats des controverses publiques avec leurs électeurs, on imagina d'exhiber chaque soir, dans une des salles de réunion, les principaux représentants de la Montagne. La tournée commença le 26 février par la salle Montesquieu, où présidait un sieur Fiquet, ancien boulanger et marchand de vin, condamné à Versailles, le 11 août 1847, à trois mois de prison, pour détournement et abus de confiance, et qui par conséquent était déchu de son droit d'électeur. On vit ce jour-là MM. Michel (de Bourges), Péan, Joly père, Baune, Lagrange, Boysset, Savoye; le lendemain, à la salle Martel, il vint cinquante Montagnards, parmi lesquels Bancel, Baudin, Lasteyras, Emm. Arago; à Montmartre, Michel (de Bourges) et Bancel tinrent un langage tel que le procureur général demanda à l'Assemblée l'autorisation de poursuivre ces deux représentants. Les explications qu'ils donnèrent équivalant à un désaveu, l'Assemblée passa

outre. L'éloquence des clubs se mit d'ailleurs à une allure moins extravagante ; mais quelle sécurité pouvait inspirer cette modération de circonstance, lorsque, le 4 mars, dans la salle Martel, on entendait ces singulières paroles : « Si le Socialisme arrive au pouvoir et qu'il se trouve placé dans une nécessité cruelle, *au moins il jugera !* » Il jugera ! sera-ce à la façon des tribunaux de Septembre ou de Prairial ?

Du côté des conservateurs, l'*Union électorale,* qui avait fonctionné en mai et en juillet 1849, se concerta de nouveau avec le *Comité de la Presse modérée.* Les premiers noms qu'elle agréa furent ceux de MM. Fernand Foy, ancien pair de France sous la dynastie de Juillet et fils du général Foy; de Chabrol-Chaméane, candidat des légitimistes, et Bonjean, jurisconsulte, représentant de l'Isère à la Constituante et ami du prince Louis. Cette liste manquait d'unité comme la majorité d'où elle émanait. Le *Napoléon* en signala le péril, et, pour le détourner, il présenta une autre liste où M. Arrighi, duc de Padoue, et M. de la Hitte, ministre des affaires étrangères, étaient joints à M. Bonjean. « Nulle autre liste, ajoutait-il fièrement, n'aurait ni notre appui ni notre adhésion. » Cette roideur de ton ne resta pas sans récompense ; on laissa de côté M. de Chabrol-Chaméane, et la nouvelle liste, composée de MM. Fernand Foy, de la Hitte et Bonjean, fut soumise, comme l'année précédente, aux Comités d'arrondissement, qui l'approuvèrent par 61,292 voix.

IV. — Le scrutin eut lieu le 10 mars; les résultats de Paris furent connus le 12, à cinq heures du soir.

Les trois candidats de la liste socialiste étaient élus, mais dans l'ordre inverse de celui dans lequel ils avaient été présentés : M. Carnot, le premier, avec 132,297 voix; Vidal, le second; Paul de Flotte, le troisième, avec

126,982 voix dont 6,583 données à l'insurgé de juin par l'armée de Paris, qui n'en donnait que 5,863 à M. de la Hitte, ministre et général. Cependant les conservateurs ne méritaient aucun reproche : leur discipline avait dépassé celle de leurs adversaires; leur échec à Paris n'en était que plus sensible.

Dans les départements, sur vingt-huit représentants à élire, dix conservateurs avaient remplacé un nombre égal de Socialistes; pour les dix-huit autres siéges, les électeurs avaient persévéré dans le même sens qu'aux élections générales. Ainsi le Bas-Rhin et la Saône-et-Loire renvoyèrent à l'Assemblée onze représentants, dont la couleur politique reflétait celle de leurs prédécesseurs. Un ex-professeur du lycée de Strasbourg, M. Auguste Laboulaye; un instituteur primaire, M. Hochstuhl, étaient élus à titre de protestation contre la loi sur l'enseignement et contre la loi sur les instituteurs primaires; le sergent Commissaire était remplacé par un sous-lieutenant de chasseurs à pied, M. Edmond Valentin, le même qui, depuis la révolution du 4 septembre 1870, devint préfet à Strasbourg et à Lyon. La lutte électorale avait d'ailleurs présenté partout les mêmes caractères qu'à Paris : discipline dans les deux camps, concentration des efforts, partage presque égal des voix[1].

En résumé, s'il y avait une différence entre les élections générales de mai 1849 et ces élections partielles, elle était à l'avantage du parti de l'ordre, mais il ne voulait ni le

[1] Dans le Bas-Rhin, le premier élu réunit 56,732 voix, le dernier 54,406; les voix des non-élus vont de 50,114 à 49,594. Dans la Loire, M. Anglès, élu, ne dépasse que de 1,000 voix M. Antide Martin, non-élu; dans le Haut-Rhin, Kestner, 44,502 voix; entre le troisième élu, M. Migeon, 43,792, et le premier candidat non élu, 43,604, l'écart n'est que de 118 voix. Dans l'Allier, il était de 1,500. Dans le Var, les chiffres se suivent de si près que la commission de l'Assemblée dut se livrer à l'examen le plus scrupuleux; il n'y avait que 12 voix d'écart. Saône-et-Loire présente un rare exemple de discipline; le premier élu avait 61,412 voix, le sixième 61,116.

voir ni en convenir : il aimait mieux se regarder comme vaincu et ne pas chicaner sa défaite. Quelques-uns trouvaient même bon de l'exagérer. « Les Barbares sont à nos portes », s'écriait le *Napoléon,* et il affirmait déjà l'opportunité d'un 18 Brumaire. L'*Assemblée nationale,* le *Journal des Débats,* le *Constitutionnel,* la *Patrie,* etc., signalaient un débordement de socialisme auquel il fallait promptement opposer des digues par des lois contre la presse, contre le suffrage universel. Paris semblait divisé en deux factions hostiles : l'une haïssant le nom même de la République sous laquelle de pareilles élections étaient possibles ; l'autre se promettant une victoire plus complète encore qui réaliserait certaine république rétrospective. Ces sentiments se traduisirent le 23 mars au Théâtre de la République, à la première représentation de la *Charlotte Corday,* de Ponsard; la critique [1] et l'orchestre affectaient de déprécier l'œuvre à cause de ses allures républicaines; le parterre applaudissait Marat.

Cependant, la *Voix du peuple,* fière de son triomphe, affectait de le porter avec calme; elle recommandait à ses électeurs d'éviter toute manifestation, tout attroupement; la proclamation des résultats du scrutin devant avoir lieu le 15 mars à l'Hôtel de ville, elle conjurait le peuple de ne pas s'y rendre, afin de ne pas donner au préfet de police un prétexte de provocation et de violence. Il semblait, à l'entendre, que l'insurrection fût à la veille d'éclater; que le Gouvernement la désirât et qu'il cherchât une occasion de combat. On parlait tantôt d'un renouvellement complet du ministère, tantôt de la translation du Gouvernement à Tours.

Aucune de ces menaces, aucun de ces bouleversements annoncés ne se réalisa. Mais le Président et la majorité se

[1] Jules Janin lui-même, l'ami intime de Ponsard, suivait le courant. Cf. *Charlotte de Corday et les Girondins,* par Ch. Vatel. (Plon, 3 vol. in-8°.)

rapprochèrent, et le gage de cette réconciliation fut le remplacement du ministre de l'intérieur, M. Ferdinand Barrot, ami intime du Prince, par M. Baroche, l'un des représentants les plus sympathiques à la majorité. Membre de l'opposition dynastique dans la dernière année du règne de Louis-Philippe et bâtonnier de l'ordre des avocats, signataire de l'acte d'accusation du 22 février, il avait tenu au barreau de Paris et à l'Assemblée constituante une place assez éminente pour que Louis Bonaparte, en prenant possession de la présidence, le nommât aussitôt aux fonctions de procureur général près la cour d'appel de Paris. Il siégea en cette qualité à la haute cour de Bourges et à celle de Versailles; il y montra plus d'honnête énergie que d'adresse. Modéré de caractère, sans convictions politiques arrêtées, esprit facile et assoupli encore par les affaires, discoureur plutôt qu'orateur, M. Baroche avait dû cependant à la loyauté de son attitude comme à sa fermeté devant le parti révolutionnaire d'être élu deux fois vice-président de l'Assemblée législative.

Le 17 mars, le général d'Hautpoul convoqua au ministère de la guerre vingt-cinq représentants, parmi lesquels MM. Thiers, Berryer, Molé, de Montalembert, de Broglie, Buffet, Jules de Lasteyrie, c'est-à-dire les chefs de la majorité parlementaire, pour aviser, de concert avec les ministres, aux mesures que suggéraient les circonstances. La principale préoccupation, celle des représentants comme des journaux conservateurs, fut de chercher les moyens de restreindre et d'épurer le suffrage universel; mais cette tâche ardue et périlleuse exigeait beaucoup d'études préparatoires. Deux projets de loi seulement sortirent élaborés de ces conférences, l'un sur le cautionnement et le timbre des écrits périodiques, l'autre sur les clubs. Le premier reproduisait le décret du 9 août 1848 rendu sur l'initiative de M. Senard, alors ministre de

Cavaignac, mais il élevait le chiffre du cautionnement de 24,000 à 50,000 francs pour les journaux des départements de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne, auxquels celui du Rhône était ajouté pour la première fois. On maintenait, pendant les quarante-cinq jours qui précèdent l'élection, la libre circulation des listes électorales et des professions de foi des candidats; mais, même durant cette période privilégiée, le colportage d'autres écrits était interdit. Le timbre, aboli par décret du 4 mars 1848, était rétabli. Quant à la loi sur les clubs, elle se bornait à proroger celle du 19 juin 1849, en y ajoutant une interdiction relative aux réunions même électorales qui seraient de nature à compromettre la sécurité publique.

Dès le 21 mars, ces deux projets furent présentés à l'Assemblée avec demande d'urgence. Le plus mal accueilli des deux fut le projet concernant les clubs. N'étaient-ce pas les Montagnards qui, dans ces derniers jours, avaient contribué aux troubles, aux excès que le projet de loi aspirait à combattre et à réprimer? Aussi, pendant la lecture de l'exposé de motifs, éclataient les exclamations, les dénégations les plus violentes. « Vous n'avez jamais manqué, leur disait le président, M. Dupin, de vous associer par vos interruptions à tous les désordres qu'on a dénoncés ici. » M. Crémieux combattit l'urgence; les mêmes interruptions traversèrent la réponse de M. Baroche. « Vous ne l'emporterez pas, s'écria M. Dupin, je lutterai avec vous à extrémité. Je maintiens la liberté de la tribune, et je mettrai en relief aussi souvent qu'il le faudra que vous êtes les ennemis de cette liberté que vous avez l'air de défendre. » M. Crémieux rappelait au ministre sa campagne de 1848 en faveur du droit de réunion : « Est-ce M. Crémieux, répliqua M. Baroche, est-ce moi qui ai changé? Mais si nous avons un moment parlé le même langage, nous n'avons jamais eu la même pensée. »

Sur les deux projets, l'urgence fut déclarée (21 mars);

mais, comme si la majorité craignait de leur imprimer un caractère de précipitation et de rancune, les mêmes questions qui, l'année précédente, avaient été élaborées, discutées et votées presque sur l'heure et en quelques jours, elle ne les discuta cette fois que deux et même trois mois après la déclaration d'urgence.

Le même jour (20 mars), l'Assemblée valida les élections de la Seine. M. Denjoy ayant exprimé des doutes sur la capacité légale de M. de Flotte comme ancien transporté, le ministre de la justice, M. Rouher, répondit que la mesure dont M. de Flotte avait été l'objet, n'ayant aucun caractère judiciaire, n'avait pu altérer les droits civils du candidat. C'était sous cette réserve expresse, il est juste de le rappeler, que le général Cavaignac avait présenté le décret de transportation. L'Assemblée passa outre. Quelques jours après (6 avril), elle valida également les élections du Haut-Rhin, malgré les libelles et les violences dont elles avaient été l'occasion dans les deux camps. Il n'en fut pas de même pour Saône-et-Loire : au mépris du principe de la permanence des listes, neuf mille électeurs avaient été inscrits avant l'époque légale de la révision annuelle des listes (31 mars) et avaient voté. L'élection annulée, il y avait donc lieu de convoquer à nouveau les électeurs de Saône-et-Loire; de plus, M. François Vidal ayant été élu dans le Bas-Rhin en même temps que dans la Seine, le comité démocratique estima la lutte plus facile et plus avantageuse à soutenir à Paris que dans un département, et il invita M. Vidal à opter pour le Bas-Rhin (1er avril). Ainsi, à peine hors des agitations électorales, le pays s'y trouva de nouveau rejeté : ces deux scrutins furent fixés au 28 avril.

V. — L'*Union électorale* prit les devants; mais, au lieu de convoquer à nouveau les comités d'arrondissement,

elle se contenta de désigner pour candidat le premier des non-élus, M. Fernand Foy; MM. de la Hitte et Bonjean se retirèrent. Cependant, le nom de M. Fernand Foy ne satisfaisait pas les légitimistes; après avoir subi l'exclusion de M. de Chabrol-Chaméane, lors du dernier scrutin, il leur semblait dur que, pour prix de leur résignation, on leur imposât le nom d'un orléaniste, fils d'un homme qui s'était signalé par une opposition acharnée à la Restauration. Au milieu de ces récriminations, M. Thiers recommandait l'union et l'abnégation, préceptes commodes pour celui qui retrouvait dans le nom de Foy le souvenir de luttes communes; M. Berryer réservait son concours. Le Gouvernement s'étonnait aussi que des projets de loi, déclarés d'urgence, ne sortissent pas des bureaux, et que la majorité lui refusât les moyens de défense dont il avait besoin ou les ajournât à une époque où la nécessité en serait passée. Le *Napoléon* se plaignait avec amertume, et, dans le même temps, le Président ordonnait l'érection d'une statue au maréchal Ney sur la place même où il avait été fusillé, sans paraître se soucier que, parmi ses nouveaux amis, se trouvaient d'anciens pairs de France qui avaient prononcé la peine de mort contre le maréchal.

Le Comité démocratique socialiste n'était pas moins partagé et moins incertain. Le suffrage universel ayant donné le premier rang à un républicain modéré, fallait-il, suivant ses indications, présenter Dupont (de l'Eure), personnage oublié et vieilli que les honneurs du Gouvernement provisoire n'avaient pas relevé de son insignifiance? ou bien Goudchaux, qui, le premier, avait fulminé l'excommunication contre les ateliers nationaux et le Luxembourg? ou bien encore Armand Marrast, qui, le 16 avril, avait combattu la démagogie, et qui, le 23 juin, l'avait diffamée dans une proclamation? Ces trois candidatures furent écartées tour à tour. Douze heures durant, du 13 au 14 avril, le conclave discuta, délibéra, vota : Cabet

réunit le plus grand nombre de suffrages, puis Daniel le soldat, enfin M. Émile de Girardin, mais aucun n'obtint la majorité.

Il y avait un romancier, naguère contempteur du peuple, des révolutions, du philosophisme et de Voltaire, plus récemment courtisan des vices populaires et grossier calomniateur du catholicisme et de la Compagnie de Jésus. A la veille de 1848, le *Journal des Débats* voulut disputer au *Constitutionnel* le lucratif privilége des feuilletons scandaleux, et publia ces *Mystères de Paris* où les plus viles et les plus répugnantes peintures se mêlent au tableau de vierges idéales égarées dans les mauvais lieux. Le lendemain de la révolution, ami de Sobrier, protégé de la *Commune de Paris,* membre, avec Albert, Lamennais et Béranger, de la *Commission des dons et offrandes à la patrie,* frayant avec le Luxembourg, malgré toutes ces alliances, le baron Eugène Sue, candidat à Paris, n'avait obtenu que 35,583 voix. D'ailleurs, de titres politiques, il n'en avait point, à moins qu'on ne lui comptât les *Mystères du peuple* que publiait le *Siècle,* et où le servilisme envers sa nouvelle idole rachetait peut-être les impertinences aristocratiques de ses débuts. Tel fut l'étrange candidat que choisit le conclave. Ce n'était ni un socialiste, ni un républicain, ni un ancien insurgé, ni un sous-officier, ces deux derniers titres qui dispensaient d'en avoir d'autres : c'était un homme célèbre qui compterait autant de suffrages qu'il avait eu de lecteurs.

Contre cette popularité tapageuse, M. Fernand Foy pouvait-il lutter avec avantage? L'*Union électorale* s'obstinait avec amour-propre, mais l'opinion la délaissait et cherchait ailleurs. Soudain, au milieu de cet embarras, un nom surgit, qui n'était ni d'un littérateur, ni d'un homme politique; mais, inconnu la veille, il était le lendemain dans toutes les bouches.

Le 24 juin 1848, vers trois heures de l'après-midi,

M. Bonjean montait à la tribune et racontait le trait suivant : « Un ancien soldat, décoré de la Légion d'honneur, se trouvait dans les rangs de la garde nationale avec son fils aîné. Le fils est frappé d'une balle : le père le prend dans ses bras pour l'emporter chez lui. Au même instant, une seconde balle arrive et frappe le jeune homme de mort. Que fait le père? Il va chercher son second fils et lui remet dans les mains le fusil de son frère aîné qui vient d'être tué. Le nom de cet héroïque citoyen est Leclerc, de la 3e légion. » C'était le 23 juin, dans la matinée, à la barricade de la porte Saint-Denis (t. I, 370), que s'était produit cet acte de dévouement; la 3e légion avait honoré d'un monument par souscription son jeune camarade, Georges Leclerc, puis l'oubli était venu. Ce fut encore M. Bonjean, candidat malheureux de la veille, qui eut l'esprit et la générosité de se souvenir de l'héroïque et modeste garde national. Son nom n'était pas plus obscur que celui de Paul de Flotte, et si celui-ci voulait dire : glorification de l'insurrection, l'autre ne signifiait-il pas : résistance à l'insurrection, courage civique, protestation contre la guerre civile?

La *Voix du peuple* et ses inspirateurs ne se méprirent pas sur le danger de cette candidature, et se mirent à l'attaquer chaque jour. A les entendre, la bourgeoisie rouvrait le champ des luttes civiles, elle évoquait des souvenirs de sang, elle ranimait des divisions oubliées. On opposait Leclerc à Paul de Flotte : quelle différence! Ce n'était pas comme combattant de Juin que Paul de Flotte avait été acclamé, mais comme transporté; le peuple avait protesté, non pas en faveur de l'insurrection, mais contre la violation de la justice. De l'examen de la candidature, on passait à celui du candidat. On discutait son héroïsme, on comptait ironiquement les balles qu'avait reçues son malheureux fils, on contestait ses paroles. les certificats se combattaient. Leclerc, bien

conseillé ou naturellement modeste, racontait simplement l'acte dont il était le héros et ne craignait pas de réduire la légende à des proportions plus humaines.

Malgré l'enthousiasme avec lequel s'était exprimé le vœu public, l'*Union électorale* tarda à s'y rendre, comme si, à l'instar du *Conclave* démocratique, elle aspirait à retenir la dictature des comices. Elle parut abandonner M. Fernand Foy, mais pour proposer sept candidats : MM. Foy, Bonjean, Persil, d'Arbouville, Marie, de Chabrol, et au dernier rang, Leclerc; sur ces noms devait avoir lieu un scrutin préparatoire. L'opinion n'accepta pas ce compromis, où la candidature Leclerc risquait de sombrer; l'*Union* fut délaissée et désavouée bientôt par ses propres membres. Il s'organisa une réunion de trois cents députés ou officiers de garde nationale (22 avril) qui répudia l'*Union électorale* et ses essais d'autocratie; le général Bedeau déclara solennellement qu'il adoptait la candidature Leclerc; le *Napoléon* s'y rallia; M. Dufaure, les généraux Cavaignac, Lamoricière, Changarnier firent de même. Le *Siècle* essaya de présenter M. Affre, ancien représentant à la Constituante et frère de l'archevêque martyr : M. Affre refusa. Enfin, M. Fernand Foy, quoique d'assez mauvaise grâce, se décida à décliner les suffrages et invita les électeurs à reporter leurs voix sur Leclerc. Ce désistement ne se produisit que le 26 avril, c'est-à-dire l'avant-veille de l'élection, et il eut même besoin d'être renouvelé le jour même, M. Foy ayant, dans l'intervalle, publié deux lettres qui semblaient se contredire.

A l'acharnement que montraient leurs adversaires, les conservateurs se considérèrent comme assurés du succès. Leclerc devint le héros du jour. On tirait de l'ombre les détails de sa vie. Engagé volontaire en 1808, il avait fait les campagnes d'Espagne; il avait été blessé au siége de Badajoz et plus tard à Waterloo. Combattant de 1830,

il avait reçu la décoration de Juillet. On l'attaqua dans sa probité commerciale. Un ancien président du tribunal de commerce, M. Devinck, et d'anciens associés, attestèrent que son honneur de négociant était sans tache. Le 26 avril, des délégués de tous les arrondissements de Paris apportèrent les témoignages d'adhésion les plus rassurants et l'espérance d'un triomphe certain. Déjà on l'avait escompté, et Leclerc, simple candidat, était admis aux réceptions du président de l'Assemblée.

Sur ces entrefaites, une déplorable catastrophe, qui n'aurait dû être l'occasion que d'un deuil commun à tous les partis, vint alimenter encore leurs animosités réciproques.

VI. — La ville d'Angers est située, comme on sait, sur la rive gauche de la Maine. Elle communique avec l'important faubourg de la Doutre qui borde l'autre rive au moyen de trois ponts : en amont le pont de la Haute-Chaîne, au centre le Grand-Pont, l'un et l'autre en pierre; le troisième, en aval, celui de la Basse-Chaîne, qui donne accès dans la ville aux deux routes de Nantes et de Rennes, n'était alors qu'un pont à plancher de bois suspendu à des piles de fonte par des faisceaux de fil de fer.

Le 16 avril, à dix heures trois quarts du matin, le premier escadron du 5e hussards venait de franchir le pont de la Basse-Chaîne; une demi-heure après, le 3e bataillon du 11e léger, arrivant de Rennes, se présentait sur la rive droite. Une pluie violente tombait par rafales; un vent de sud-ouest qui soufflait en tempête agitait à la fois le tablier du pont et les eaux débordées de la Maine, fort large à cet endroit. Tambours et musique se taisent : le bataillon s'avance par demi-sections de douze hommes de front. On a rompu le pas; mais, par une hâte bien naturelle sous cet ouragan de pluie, les distances ne sont pas gardées, les rangs se serrent, l'allure devient rapide et

tumultueuse. Ballottés à droite et à gauche par les oscillations du pont, les soldats marchent tête baissée et comme des gens ivres. Déjà le peloton de voltigeurs, les sapeurs, les tambours, les premières files des musiciens avaient touché l'autre rive, lorsqu'un craquement se fait entendre, pareil, a-t-on dit, à un feu de peloton mal exécuté; les câbles de retenue de la rive droite se brisent et laissent échapper le tablier. Brusquement renversés en arrière, les soldats tombent les uns sur les autres : le tablier s'affaisse d'un coup, s'enfonce sous l'eau, remonte, redescend encore; chaque secousse précipite de nouvelles victimes. La plupart ne savent pas nager; les autres, déjà blessés par les baïonnettes de leurs camarades, luttent avec peine contre leurs étreintes désespérées et confondent leurs efforts dans un horrible désordre. Les derniers rangs des musiciens, le lieutenant-colonel à cheval, l'état-major, qui marchaient en tête, eurent une chute plus douce, tombèrent un à un, près de la rive; on les secourut aisément. La 4ᵉ compagnie, à peine engagée sur le pont, souffrit peu, mais la 1ʳᵉ, la 2ᵉ et la 3ᵉ (487 hommes) roulèrent presque tout entières dans les flots. Il était onze heures et demie.

De toutes parts les secours arrivent : mariniers travaillant sur le port et qui se jettent dans des barques; médecins, prêtres prodiguant les soins de leur ministère; soldats du 57ᵉ et du 72ᵉ de ligne casernés dans le voisinage; sœurs de la Présentation et de Saint-Vincent de Paul amenant des voitures, des civières et de quoi suffire aux premiers pansements; enfin et surtout ceux de ces malheureux soldats qui, échappés du désastre, tentaient d'y arracher leurs camarades. En quelques heures, vingt-neuf blessés furent portés à l'hôpital; les habitants se disputaient les survivants et les moins gravement atteints. L'appel du soir constata deux cent vingt-deux hommes disparus, dont un capitaine, deux lieutenants, un sous-

lieutenant et le porte-drapeau. Les trois compagnies décimées ne comptaient plus chacune que de quinze à vingt hommes.

L'heure des funérailles n'avait pas sonné que des journaux de Paris, de Nantes, d'Angers même, avaient déjà imputé cette catastrophe à une imprudence telle de l'administration, qu'elle eût ressemblé à une horrible préméditation. « Le 11ᵉ léger avait, disait-on, exprimé à Rennes des votes démocratiques, et c'était pour l'en punir qu'on le dirigeait sur l'Algérie ; le pont suspendu n'était pas la route ordinaire des troupes ; pourquoi avoir permis ou imposé le passage par cette voie dangereuse et dans un moment de tempête? On n'avait pas craint de laisser aux éléments ou au hasard la responsabilité d'un désastre qui débarrassait l'ambition du Président d'un régiment suspect et incommode. »

Soupçons odieux, assertions inexactes. Le pont de la Basse-Chaîne était si bien la route ordinaire des troupes qui arrivaient du nord, qu'un escadron de cavalerie l'avait franchi quelques instants avant le 11ᵉ léger. Par ce pont, les troupes accédaient à des voies larges, faciles aux évolutions, voisines d'ailleurs des casernes de l'Académie et de la Visitation où elles devaient loger. Au contraire, par le Grand-Pont, elles s'engageaient dans des rues étroites, tortueuses et montantes qui les éloignaient de leurs quartiers. L'ordre de marche avait été envoyé avant qu'éclatât la tempête et qu'on pût même la pressentir (lettre du lieutenant-colonel Simonet). Et quand les administrations civile et militaire auraient tenté de soustraire ces troupes au contact et aux acclamations démagogiques de certains quartiers, en quoi eussent-elles été répréhensibles? L'ordre public y était intéressé non moins que la discipline militaire. Pourquoi laisser compromettre dans des criailleries de carrefour l'honneur d'un régiment qui comptait de si beaux états de service?

L'un des premiers régiments rentrés à Paris après la révolution, il avait défendu l'Assemblée au 15 mai ; dans la bataille de Juin, il avait perdu cinquante-quatre hommes à la barricade du faubourg Saint-Martin ; c'était lui, le colonel Thomas à sa tête, qui avait enlevé la barricade de la barrière Fontainebleau, derrière laquelle venait de s'accomplir l'horrible assassinat du général de Bréa ; au 13 juin 1849, c'était encore lui qui avait emporté la barricade du Conservatoire des Arts et Métiers.

Les obsèques eurent lieu le 18 avril. Entre deux haies de gardes nationaux, les tristes dépouilles quittèrent l'hôpital Saint-Jean sur vingt-sept chars, les premiers accompagnés de deux soldats du bataillon, à l'avant et à l'arrière, les derniers sans escorte, faute de survivants pour leur rendre cet honneur suprême ! Les blessés marchaient à la suite, et à leur tête, soutenu par deux soldats, le lieutenant-colonel Simonet, neveu de Kosciusko et blessé de Leipzig. Puis venaient le clergé de la cathédrale et des paroisses, le commandant Fleury, officier d'ordonnance du Président ; le général d'Uzer, commandant la subdivision ; le colonel Thomas, les autorités de la ville, les troupes casernées à Angers et une foule immense. Toutes les boutiques étaient fermées sur le parcours du cortége. Après la cérémonie religieuse, il s'achemina vers le cimetière de l'Est. Commencé à midi, le service ne fut terminé qu'à la nuit. Dans la soirée de ce triste jour, le président de la République arriva à Angers, accompagné du ministre de la guerre et du général Castellane. Le lendemain, il visita les blessés à l'hôpital Saint-Jean et se rendit à la caserne Saint-Nicolas où avaient été recueillis les débris du bataillon : il distribua quelques récompenses.

Cette catastrophe fut un deuil public. L'Assemblée vota un crédit de 150,000 francs en faveur des blessés et des familles des victimes ; la garde nationale de Paris,

voulant manifester sa sympathie pour l'armée et son union avec elle, organisa une souscription qui s'éleva promptement à 137,000 francs; une souscription nationale en réunit 435,000. Pie IX venait à peine de rentrer à Rome. Aussitôt que lui parvint la nouvelle du désastre, il envoya une somme de 10,000 francs et fit célébrer à ses frais un service solennel à Saint-Louis des Français [1].

VII. — Cependant l'heure du scrutin allait sonner (28 avril). Le nouveau ministre de l'intérieur, M. Baroche, n'avait marchandé ni son activité, ni son énergie. Les listes électorales, à la suite de la révision annuelle, réduites de vingt mille noms indûment inscrits; plusieurs réunions électorales fermées, spécialement dans les quartiers excentriques; les marchands de journaux et les colporteurs, surveillés de près, astreints à produire leur autorisation tant pour la vente des journaux en général que pour celle de telles ou telles feuilles; la *Voix du Peuple* subissant saisie sur saisie; Proudhon, détenu par faveur à la Conciergerie, transféré à la citadelle de Doullens : toutes ces mesures témoignaient de la ferme volonté de lutter avec le désordre, mais, suivant l'usage, elles ne produisaient sur les électeurs que peu d'effet ou même un effet contraire à celui qu'on en attendait.

[1] Voir, au *Moniteur* du 14 août 1851, un rapport sur la répartition des secours. — Une haute colonne en pierre, à volutes doriques, dans le cimetière de l'Est, à Angers, indique la place où ont été inhumées les victimes : leurs noms sont inscrits sur le fût. Le socle est en granit ; on y lit ces mots : 16 *avril* 1850. *La ville d'Angers au 11e régiment d'infanterie légère.* Tout auprès, un long tumulus gazonné et entouré de cyprès recouvre cette immense hécatombe. — Le pont dont il s'agit avait été reçu le 16 juillet 1839, après une demi-épreuve qui n'avait pas été favorable. Il avait été réparé en 1849. Les ingénieurs des ponts et chaussées déclarèrent que les parties apparentes, celles qu'il était possible de visiter, étaient dans le meilleur état. Après l'événement, on constata que les fils de fer étaient gravement oxydés. Le pont a été presque immédiatement reconstruit en pierre.

L'élection du 28 avril, dans la Seine comme en Saône-et-Loire, confirma celle du 10 mars. A Paris, Eugène Sue réunit 126,452 voix; Leclerc, 117,943. En Saône-et-Loire, le second résultat fut identique avec le premier, avec cette seule différence que le rédacteur du *Père Duchêne* et de la *Voix du Peuple,* M. Colfavru, remplaça sur la liste des élus M. Isidore Buvignier, interdit de ses droits civiques par une condamnation récente en cour d'assises. « La République l'emporte, s'écria la *Voix du Peuple* (1er mai) ; il faut que le peuple sanctifie par son calme la nouvelle victoire que vient d'obtenir le droit. Que le peuple s'en souvienne ! Le parti républicain est le parti de l'ordre ! »

L'avénement du nouveau *parti de l'ordre,* ses triomphes réitérés et ceux que paraissait lui réserver l'avenir, la coalition formée entre le prolétariat, la petite bourgeoisie, certains groupes de commerçants et l'armée elle-même, ces tristes symptômes provoquaient un douloureux étonnement et une panique générale. En six semaines, le 5 pour 100 avait baissé de 7 francs, et le 3 pour 100 de 4 francs; les commandes étaient suspendues ; les dépôts à la Caisse d'épargne avaient considérablement diminué. Si les élections à la Constituante et à la Législative avaient inspiré une assez favorable idée du suffrage universel, ses récentes manifestations en révélaient le fond et les périls. Mais la Constitution le défendait contre toute atteinte, et, à défaut d'un remède radical, on n'avait la ressource que de palliatifs. Le *Journal des Débats,* l'*Assemblée nationale,* le *Siècle* même s'empressaient de signaler les vices et les lacunes de la loi électorale. C'était comme un haro général, et, de même qu'en 1848 le cri de *Vive la Réforme !* avait abouti à une révolution et au suffrage universel, en 1850, la lassitude et le dégoût de cet instrument de destruction sociale ralliaient contre lui tous les partis conservateurs.

Le suffrage universel avait été établi brusquement, sans transition, par une révolution inattendue et comme sous la dictée de la multitude entraînée. Étonné, incertain au 23 avril 1848, il avait nommé une Assemblée jugée réactionnaire par les républicains; entre le 23 avril et le 10 décembre, il s'était donné tout de suite aux opinions extrêmes. Le 10 décembre, en élisant un prince pour président de la République; le 13 mai 1849, en n'accordant ses faveurs dans d'inégales proportions qu'aux socialistes et aux monarchistes; le 10 mars et le 28 avril 1850, en faisant régner son caprice souverain sur le champ de lutte électoral, chacun de ses efforts avait eu l'allure d'un coup d'État et jeté la France tantôt à droite, tantôt à gauche, par de brusques et douloureuses secousses.

N'y avait-il donc rien à faire? Quelques hommes, n'ayant reçu mandat que de l'occasion et de leur audace, n'avaient pas craint, dans le tumulte d'une révolution qu'ils ne dirigeaient pas, de décréter une institution qui livre les destinées de la nation aux aventures de l'intrigue et de l'ignorance, et une majorité de cinq cents représentants du peuple, fille du suffrage populaire, armée d'une force prépondérante dans une assemblée constitutionnelle, n'aurait pas le droit, au cours d'un mandat qui n'a pas encore atteint la moitié de sa durée, de reviser ce décret improvisé et, ne pouvant détruire l'institution, d'en corriger énergiquement les vices! Hélas! tâche bien difficile encore! Le scrutin de liste était jugé : « Savez-vous qui a inventé ce piége où l'on prendrait vingt peuples libres?... C'est une réunion de sept à huit journalistes nomades d'opinions, déracinés de leurs villes, de leurs villages, noyés dans une capitale. Ces journalistes, la veille des élections, tremblant d'être oubliés par des quartiers de Paris ou par des départements auxquels ils avaient à demander une adoption hasardeuse, se sont dit

sans y réfléchir : Enlevons l'élection au peuple! Donnons-la aux clubs ! Imaginons le scrutin de liste ! La représentation ne sera plus au plus digne, mais au plus remuant ! » Voilà ce qu'écrivait du scrutin de liste l'un des membres du Gouvernement provisoire, l'un des signataires du décret du 5 mars, Lamartine, repentant de son œuvre [1]. Mais le scrutin de liste était consacré par la Constitution. Il en était de même du vote au chef-lieu de canton, dont la division en circonscriptions ne diminuait que bien peu les inconvénients et les difficultés. Là, encore, la Constitution se dressait comme un écueil où venaient se briser toute tentative de réorganisation et tout remords de l'expérience.

Quelque pressantes que fussent les réformes, fallait-il se résigner à des vices que la Constitution rendait sacrés ; fallait-il les supporter, en souffrir, en mourir, en attendant et l'époque légale de la révision et cette majorité idéale qui en était l'inabordable condition?

Le ministère ni la majorité ne le pensèrent. Le 4 mai, le *Moniteur* contenait la note suivante : « Le ministre de l'intérieur vient de former une commission chargée de préparer un projet de loi sur les réformes qu'il serait nécessaire d'apporter à la loi électorale. Cette commission est composée de MM. Benoist-d'Azy, Berryer, Beugnot, duc de Broglie, Buffet, de Chasseloup-Laubat, Daru, Léon Faucher, Jules de Lasteyrie, Molé, de Montalembert, de Montebello, Piscatory, de Sèze, général de Saint-Priest, Thiers, de Vatimesnil, représentants du peuple. La commission doit se réunir demain au ministère de l'intérieur pour commencer immédiatement ses travaux. »

[1] *Conseiller du peuple,* 1850. Lamartine oublie de dire que le scrutin de liste a été décrété le 5 mars, c'est-à-dire un mois et demi avant les élections et non la veille, et que, si des journalistes ont eu quelque influence dans la rédaction de ce décret, Lamartine y a eu, lui aussi, sa grande part de responsabilité.

Le jour même que la commission des Dix-Sept entra en fonction, le *Napoléon* suspendit sa publication. Était-ce une preuve d'égards pour la majorité? On peut le croire, bien qu'une vulgaire prudence de caissier eût conseillé la mesure[1].

Avec une rapidité dont il existe peu d'exemples, surtout en matière si grave, le projet de loi soumis le 5 mai aux délibérations de la commission fut, dès le 8, rapporté devant l'Assemblée. Tandis que les lois sur les clubs et sur la presse languissaient encore dans les bureaux, malgré la déclaration d'urgence, la loi électorale prenait le pas et allait être discutée et votée la première. Il est évident, par cette précipitation même, que la commission du 17 mars, celle qu'avait convoquée le général d'Hautpoul, avait légué un travail approfondi et complet à la commission qui lui succédait. Et, si l'on cherchait le motif des lenteurs que subissaient les lois sur les clubs et sur la presse, quelles que fussent les instances du Gouvernement pour les faire voter, on le trouverait sans doute dans la nécessité où se croyait placée la majorité d'exiger un gage du Gouvernement et de se mettre en garde contre ses hésitations.

Sur quelques points le projet n'était qu'une révision de la loi du 18 mars 1849. Les cas d'incapacité ou d'indignité étaient étendus aux mendiants et vagabonds, condamnés comme tels; aux condamnés pour vol, escroquerie, abus de confiance, attentats aux mœurs, etc., *quelle que fût la durée de l'emprisonnement*[2]; aux con-

[1] « Le journal *le Napoléon :* année 1851, vente et abonnements, 25,407 fr. 84 c. Dépenses, 83,907 fr. 84 c. Perte pour le président : 58,500 fr. Rédacteurs : Laya, Lherminier, Romieu, d'Alaux (?), Grégoire, Brugnet, Monclar, Reybaud (?), Lafont, Damery, Briffault; gérant : Jacquier. » *Papiers de la famille impériale,* II, 114.

[2] D'après la loi de 1849, pour encourir l'incapacité, il fallait avoir été condamné à « trois mois de prison *au moins* ».

damnés pour rébellion, outrages envers les dépositaires de la force publique ou pour délits prévus par les lois sur les attroupements et les clubs, etc. Pour ne pas multiplier les crises électorales, le délai de convocation, en cas de vacance, était prolongé de quarante jours à six mois. Enfin, les votes de l'armée ayant obtenu une publicité regrettable, le projet statuait que, pour en conserver le secret, les bulletins des militaires seraient portés au chef-lieu et confondus dans l'urne avec ceux des citoyens.

Mais, à côté de ces dispositions utiles, opportunes, que l'expérience suggérait et qui ne se heurtaient à aucun texte de la Constitution, il en était une vraiment hardie, clef de voûte du projet et qui méritait de susciter une violente irritation dans le parti démocratique. Par le décret du 5 mars, le Gouvernement provisoire n'avait exigé de l'électeur qu'une résidence de six mois dans la même commune; l'Assemblée constituante avait reproduit cette disposition dans la loi organique. Au lieu de cette courte résidence, le projet des Dix-Sept, adopté par le Gouvernement, exigeait un domicile prolongé qu'il portait de six mois à trois ans et pour lequel il établissait un système de preuves spéciales, remplaçant celles de droit commun par l'inscription à la taxe personnelle, ou par la déclaration des parents ou des patrons pour les citoyens non inscrits à cette taxe. « Nous avons voulu, disait le ministre, respecter la Constitution, mais en même temps nous avons usé de tout ce qu'elle nous a laissé de latitude et de liberté pour remédier aux imperfections de notre législation actuelle. Si ces changements obtiennent votre approbation, aurons-nous réussi à rassurer les esprits, à faire renaître la sécurité dans les cœurs, à rouvrir pour notre pays les voies de la prospérité? Tel est notre vœu et notre espoir. S'il en était autrement, ce qu'à Dieu ne plaise, nous aurions au moins la conviction d'avoir tenté loyalement et sans arrière-pensée tout ce

que la Constitution nous permettait d'entreprendre pour assurer au suffrage universel sa sécurité et sa moralité, conditions sans lesquelles il ne saurait être l'expression de la volonté du pays. »

Cette réforme ne blessait-elle pas la Constitution? Tout d'abord on le prétendit, mais sans le démontrer. « Sont électeurs, sans condition de cens, tous les Français âgés de vingt et un ans et jouissant de leurs droits civils et politiques. » (Art. 25.) On le voit : il n'est question dans cet article ni de résidence ni de domicile. La loi organique (art. 2) exige, il est vrai, une résidence de six mois : mais quand MM. de Champvans et Mortimer-Ternaux demandèrent une année, est-ce que l'Assemblée, pour écarter leurs amendements, leur avait opposé la Constitution? La question ne relevait donc que du domaine de la loi. Et si, en 1849, le législateur avait eu le droit d'exiger une résidence de six mois, il lui était bien permis de changer d'avis, et, suivant les circonstances, de prolonger ou de réduire la durée du domicile.

Mais la porter d'un coup de six mois à trois ans, n'était-ce pas atteindre profondément un droit exorbitant, mais reconnu? Quel serait le nombre des exclus? N'ouvrait-on pas un large champ à leurs rancunes comme à la tentation de les exploiter? N'allait-on pas refouler violemment en arrière la révolution de février, au risque de provoquer une protestation générale qui éclaterait en tempête? Toutes questions d'une gravité singulière, mais d'un caractère plus politique que constitutionnel; elles intéressaient le régime républicain sans engager le texte de la Constitution; c'était une entreprise audacieuse, téméraire peut-être, mais ce n'était pas une entreprise illégale.

Les chefs de la majorité qui l'avaient conçue comme les ministres qui s'y étaient associés rencontrèrent une majorité non moins décidée et non moins ferme qu'eux-mêmes. Il s'agissait d'une bataille, on le savait, et il y avait

deux ennemis face à face. Sur la demande d'urgence, la gauche opposa la question préalable : 453 voix contre 197 la repoussèrent, et l'urgence fut adoptée. Quelques jours après (15 mai), M. Pascal Duprat interpellait le ministre de l'intérieur à l'occasion d'un retrait de brevet d'imprimeur prononcé contre M. Boulé, condamné trois fois pour avoir publié des journaux sans avoir déposé de cautionnement ou des affiches sans nom d'imprimeur. L'orateur attaquait le passé politique de M. Baroche et ce qu'il appelait « sa défection récente ». Un membre de la commission des Dix-Sept, M. Piscatory, se leva et prit fait et cause pour le ministre : « Je veux, dit-il, tout simplement, très-nettement, très-clairement, en très-peu de mots, dire en mon nom, et j'ose ajouter au nom de mes amis, au nom de la majorité, que nous remercions M. le ministre de l'intérieur de ce qu'il a fait et de ce qu'il a dit. Il y a un acte qu'on blâme devant le pays : devant le pays, nous l'approuvons. Il y a un acte qu'on dit illégal : devant le pays, nous disons qu'il est légal. Il y a des hommes qui veulent traduire M. le ministre de l'intérieur devant le pays : devant le pays, nous le louons et nous lui promettons l'appui des gens de cœur, ici et loin d'ici.» Ces paroles, bruyamment coupées par les exclamations de la gauche et par les applaudissements répétés de la droite, engagent M. Piscatory dans des déclarations plus fermes encore : «J'inscris mon nom en grosses lettres à côté du pouvoir, pour être engagé avec lui, compromis avec lui dans la défense de la cause du pays.»

En présence d'une aussi étroite solidarité entre la majorité et le Gouvernement, les représentants de gauche avaient d'avance partie perdue dans l'Assemblée. L'abstention devint leur mot d'ordre : ils refusèrent de prendre part aussi bien à la discussion des bureaux qu'à la nomination de la commission. Toute leur énergie se répandit au dehors. C'est par le pétitionnement populaire qu'ils

voulurent porter des coups plus sûrs à ce qu'ils prétendaient être une violation du droit populaire. Le 12 mai, la *Voix du Peuple* s'écria : « Pétitions! pétitions! pétitions! Le temps presse ; un jour, une heure, un moment perdus sont un crime. Debout, tout ce qui a du feu dans la poitrine, de la force dans l'âme ! Debout, tout ce qui veut de la Constitution, tout ce qui est républicain, tout ce qui est peuple! Debout, Paris et les départements! Debout, la France entière! Que chaque nom soit un pavé! chaque signature, un fusil! chaque pétition, une barricade ! Et nous verrons quelle armée pourra vaincre cette insurrection du pétitionnement! » Le 14 mai, les *Amis de la Constitution* suivirent : c'était leur rôle ordinaire. Au bas de la pétition qu'ils adressaient à l'Asblée, on lisait les noms de Goudchaux, Marrast, Dupont (de l'Eure), Vaulabelle, etc. M. Émile de Girardin prêcha dans la *Presse* la politique des démagogues à laquelle il s'était affilié. Toutes ces pétitions, plus ou moins légalement recueillies et signées, arrivèrent à l'Assemblée. Les 14, 17 et 18 mai, des représentants de la Montagne, MM. Rouet, Bourzat, Mathé, Napoléon Bonaparte, Miot, défilèrent à la tribune ; M. Rouet appelait le projet « la loi Baroche » ; M. Mathé, « la loi des Dix-Sept » ; M. Miot, plus emporté, jetait grossièrement les pétitions sur le bureau, et comme M. Dupin le rappelait à la politesse, il montrait le poing au Président en lui criant à deux reprises : « Monsieur Dupin, il y a vingt ans que vous me faites la guerre! » Quant à Charles Lagrange, il réclamait avec une théâtrale solennité une attention que troublaient tout à coup ses jurements d'estaminet.

Le 18 mai, le rapport était prêt, et Léon Faucher en donna lecture au milieu d'un profond silence. C'était bien l'homme qui par sa décision et son parti pris pouvait risquer l'honneur d'une impopularité inévitable. L'hostilité que son nom rencontrait lui semblait comme un

motif d'en mériter davantage. Il se jetait tête baissée dans la lutte. « Nous sommes, disait-il, en présence d'une crise, mais il dépend de vous, messieurs, de la conjurer. En abordant sans retard l'examen du projet de loi qui vous est soumis, vous montrerez que vous n'hésitez pas à sonder le mal et à appliquer le remède. Vous n'êtes placés si haut que pour donner l'exemple ainsi que l'impulsion, et c'est à votre fermeté de relever les courages. » La discussion de l'urgence et, s'il y avait lieu, du fond, fut ajournée au mardi, 21 mai.

VIII. — L'issue de la bataille n'était pas douteuse : pour vaincre, il suffisait à la majorité de veiller sur elle-même. Elle serra ses rangs, traça un ordre de combat inflexible, imposa à tous ses membres une stricte discipline. A peine devait-on admettre quelques légers amendements de détail : on voulait que la loi passât intégralement, telle que les deux commissions l'avaient rédigée.

Ainsi, tandis que la loi sur la liberté de l'enseignement s'était développée et n'avait abouti qu'à travers une année entière de discussions et d'examens préparatoires, se pliant à la nécessité des trois délibérations réglementaires, la nouvelle loi qui déplaçait si gravement l'axe du droit public, qui frappait d'incapacité politique plusieurs millions d'électeurs, qui enfin, comme toute mesure soudaine, ouvrait à l'imprévu et aux passions une si large porte, cette loi, rédigée en quinze jours et qu'on allait voter en dix, était abandonnée à la précipitation et à l'aveugle élan d'une majorité, dégagée d'avance des prudents embarras qu'avait organisés la Constitution. Sans doute, une question pareille, dès qu'elle est posée, agite les populations et entretient un certain malaise; mais est-ce bien le moyen d'y mettre un terme que d'en brusquer la solution? Dans ces conditions, les esprits ressentent moins

la conviction du mal et la nécessité du remède ; ils n'aperçoivent qu'un expédient éphémère que la force vient imposer.

Cette loi, d'ailleurs, n'avait pas, comme les lois sur la presse ou les clubs, un caractère d'urgence impérieuse et immédiate. Alors que deux années pleines séparaient le pays de l'époque des élections générales, valait-il la peine, pour quelques élections partielles clair-semées de loin en loin, de bouleverser aussi brusquement l'économie de la législation? En imprimant à cette réforme l'allure d'une révolution, la majorité donnait à penser qu'elle n'était sûre de sa force que pour peu de temps et qu'elle se hâtait d'usurper sur l'avenir dans la crainte qu'un avenir prochain n'usurpât sur elle-même.

Après avoir écouté d'une oreille distraite les menaces de guerre civile de Charles Lagrange et les remontrances du nouvel élu, Paul de Flotte, l'Assemblée déclara l'urgence à une immense majorité (461 contre 239), et la discussion générale commença aussitôt.

Cavaignac reproduisit contre la loi l'argumentation républicaine ; il le fit avec gravité, avec fermeté, suivant son usage ; il lui reprocha d'ébranler la base des pouvoirs publics, d'inventer une capacité nouvelle, la capacité domiciliaire, de rétablir le pays légal renversé en 1848. A ce langage sobre et hautain, succédèrent les hyperboles, les images, les phrases apprises, dont se compose l'éloquence à froid de M. Victor Hugo ; en forçant les arguments, il en trahissait la faiblesse ; le grandiose, faute d'opportunité, devenait trivial et faisait rire. Quelques jours après, M. Thiers stigmatisait en passant « cette littérature vaine, déclamatoire, née de la corruption des esprits et qui était bien digne de devenir la langue de la démagogie ». M. Jules de Lasteyrie répliqua à l'ancien pair de France avec une vivacité, un entrain de style et un courage qui préludaient à l'impétuosité qu'allait apporter dans la lutte M. de Montalembert.

« Non, dit l'orateur catholique, nous n'avons pas voulu porter la moindre atteinte à la Constitution; si nous l'avions voulu, nous sommes hommes à vous le dire, nous vous l'aurions dit. » Serviteur obéissant de la Constitution, il se flattait de la respecter mieux que ces adorateurs idolâtres qui permettaient au socialisme de la prendre pour enseigne ou qui la représentaient toujours comme violée ou près de l'être. On la rend ridicule, en faisant de sa violation l'aliment quotidien de la polémique; « on la transforme en une sorte de vestale pour rire, dont la pudeur dérisoire serait la fable des carrefours et la risée des nations ». On la rend odieuse en interposant sans cesse la Constitution entre le pays d'une part et ses vœux et ses besoins légitimes d'autre part. Ce n'est pas assez, on exploite la prétendue violation de la Constitution comme un prétexte pour discuter, pour organiser le droit d'insurrection dans le pays. « On se dit : est-ce ici le lieu, le temps, le moyen? Non, c'est là, c'est demain, c'est ainsi! Faut-il la localiser? Non, il faut la généraliser. On compte les chances, on pèse l'opportunité. Eh bien! soumettre la société à un tel régime, faire intervenir le droit d'insurrection dans la polémique quotidienne comme une éventualité naturelle, c'est lui faire un sort incompatible, non-seulement avec la Monarchie ou la République, mais avec quelque forme de gouvernement que ce soit, mais avec la nature sociale elle-même. »

En face des progrès évidents du socialisme; quand les républicains, s'ils n'acceptent pas ses doctrines, acceptent du moins ses candidats, l'Assemblée restera-t-elle impuissante ou silencieuse? L'orateur résumait sa pensée dans cette phrase saisissante : « *Il faut recommencer l'expédition de Rome à l'intérieur.* » Vis-à-vis de la République romaine, on n'a voulu ni de la neutralité, ni de la complicité, on a fait la guerre; de même, vis-à-vis du socia-

lisme, il faut faire la guerre « franchement, loyalement, énergiquement, la guerre légale par tous les moyens que la justice ne réprouve pas et que la Constitution permet, la guerre légale pour empêcher la guerre civile» . Les ennemis qu'on combattait en juin 1848, que combattait le général Cavaignac, se sont relevés : « Où sont ceux qu'il a vaincus, ceux qu'il a châtiés, ceux qu'il a transportés, où sont-ils? à ses côtés! Il a voté hier avec eux contre nous ; il va voter demain avec eux contre nous. »

C'est à cette guerre sociale et légale que M. de Montalembert conviait les 450 représentants qui s'étaient trouvés deux fois unis dans ce chiffre de majorité, soit pour l'expédition de Rome, soit pour la loi de l'enseignement. Si l'on ne veut ni se rendre, ni mourir, ni subir «non pas la mort sans phrases, mais la mort avec phrases, avec ce hideux concert, ce hideux accompagnement de déclamations, de sophismes et d'antithèses» , il ne faut pas rester sur la défensive, il faut prendre hardiment l'offensive; il faut enlever à l'ennemi les positions qu'il a conquises, il ne faut pas souffrir que les lois du pays servent d'arsenal et de repaire au monstre du socialisme afin qu'il puisse en sortir à son heure, tantôt à pas comptés, tantôt avec un formidable et irrésistible élan, pour fondre sur le société et la dévorer. « On nous a dit, s'écrie l'orateur en terminant, que nous, vos dix-sept collègues, chargés de préparer la loi que vous discutez aujourd'hui, nous avions dévoué nos têtes aux dieux infernaux de la Révolution... On sait ce que cela veut dire. L'histoire des hauts faits de vos ancêtres est là pour nous l'apprendre : c'est le choix entre l'échafaud de la Terreur ou le poignard démocratique qui a frappé M. Rossi. Eh bien, ce sort, je l'accepte et je le préfère mille fois à l'infamie et au mépris écrasant dont la postérité accablera ceux que la France avait chargés de la sauver et qui l'auront livrée ; qui, en proie à une pusillanimité sans exemple et sans

excuse, auront livré la patrie déshonorée, la société trahie, la France éperdue à la servitude, à la honte et à la barbarie que vous lui préparez! »

Si M. de Montalembert, prophétiquement ému du danger social, le signalait de toute la force de sa conviction; si même certaine défiance de l'efficacité des remèdes purement politiques pour combattre « le poison lent, mais sûr, du suffrage universel » (comme disait Proudhon), lui faisait désirer le succès de la loi moins pour elle-même qu'à titre de victoire morale qui attestât le réveil du pays et la discipline du parti conservateur, Lamartine, plus attentif aux intérêts de sa popularité, ne consentait ni à reconnaître les mêmes périls, ni à provoquer les mêmes remèdes. Fidèle au suffrage universel, il n'en demandait que l'épuration. Puis, se plaçant comme arbitre entre les deux partis en présence, il invitait les uns à regarder moins vers les Tuileries et plus souvent vers cette modeste demeure de Washington, vers ce Mont-Vernon dans lequel le premier président de la République américaine refusa tous les accroissements de pouvoir; il conjurait les autres de ne répondre aux provocations ni par l'insurrection, ni par l'agitation, ni par le refus de l'impôt.

M. Pascal Duprat voulait séparer le pouvoir de ses conseillers; il le représentait comme cédant à regret et compromettant ses intérêts dans une intrigue dont les monarchistes recueilleraient seuls le profit. Il ne supposait que résignation et complaisance chez le Président, qui, vaincu, ne porterait pas la peine de son échec, et, vainqueur, n'en aurait pas l'honneur.

Mais les sentiments de Louis Bonaparte, qui les connaissait au vrai? et lui-même les démêlait-il bien? Dans ses rêveries, les idées ne lui apparaissaient qu'au travers d'un voile; il flairait les objections plus qu'il ne les apercevait; indécis faute de clairvoyance, il n'ap-

portait qu'une demi-adhésion et une demi-sincérité.

Le ministre de l'intérieur ne pratiquait ni ces ménagements ni cette prudence. Toutes les passions de la majorité semblaient bouillonner en lui : il se livrait tout entier, et le Gouvernement avec lui. « Je viens dès à présent, et quel que puisse être le résultat du vote par lequel vous terminerez cette discussion, vous demander de faire peser sur le Gouvernement, sur le Gouvernement principalement, la responsabilité, l'honneur de la présentation du projet de loi... C'est avec l'appui, avec les conseils, mais en en prenant la responsabilité, c'est avec l'appui et les conseils des hommes que nous avons appelés que le Gouvernement a présenté cette loi. Oui, à nous la responsabilité, à nous la part principale de la responsabilité ; car c'est nous qui l'avons présentée ici, c'est nous qui venons la défendre, et c'est nous qui venons la soutenir encore aujourd'hui comme une nécessité pour le salut de la République. »

M. Thiers attendait sans doute que le Gouvernement se fût engagé pour monter à la tribune. Cependant son opinion n'était un mystère pour personne. C'était lui, disait-on, qui avait trouvé « cette porte du domicile pour sortir de la Constitution » ; c'était lui qui avait insisté pour le domicile triennal, et depuis, président de la troisième République, il l'inscrivait encore dans un projet de loi présenté sous ses auspices. Enfin, c'était à lui, comme au plus clairvoyant et au plus habile, qu'on imputait l'idée de chercher une revanche et de répondre à la brutale révolution de février par une révolution pacifique. En restituant à la classe moyenne l'influence politique que la confusion du suffrage universel lui avait fait perdre, n'atteignait-on pas dans leur source la discipline socialiste et la popularité napoléonienne? Or, que M. Thiers songeât à la famille d'Orléans ou à lui-même, ce n'était pas sur la multitude qu'il pouvait retrouver crédit : il avait

besoin d'un public de choix, et, le cens supprimé, il en rétablissait l'équivalent.

« Nous sommes heureux, dit-il, de voir le Gouvernement, non pas à notre suite, mais à notre tête, se faire le chef de la guerre du bien. Tant qu'il se mettra à notre tête résolûment et vaillamment, il pourra compter sur nous comme sur des soldats dociles, dévoués, et, j'ose le dire, intrépides. La loi est née du concert des pouvoirs, et nullement de la volonté de l'un imposée à l'autre. » Il montre alors, sinon la cause, du moins l'opportunité de la loi dans les deux élections parisiennes de mars et d'avril. Au lieu de s'insurger comme faisaient les républicains sous la dynastie de Juillet; au lieu de déchirer la Constitution, on a voulu la respecter, et le domicile triennal n'a été établi que pour tenir à l'écart des comices les vagabonds. « ... Ce sont ces hommes qui forment non pas le fond, mais la partie dangereuse des grandes populations agglomérées; ce sont ces hommes qui méritent ce titre, l'un des plus flétris de l'histoire, entendez-vous, le titre de *multitude*. Oui, je comprends que certains hommes y regardent beaucoup avant de se priver de cet instrument; mais des amis de la vraie liberté, je dirai les vrais républicains, redoutent la multitude, la vile multitude qui a perdu toutes les Républiques. Je comprends que des tyrans s'en accommodent, parce qu'ils la nourrissent, la châtient et la méprisent... Cette misérable multitude a livré à tous les tyrans la liberté de toutes les républiques. C'est cette multitude qui a livré à César la liberté de Rome pour du pain et des cirques. C'est cette multitude qui, après avoir accepté en échange de la liberté romaine du pain et des cirques, égorgeait les empereurs; qui tantôt voulait du misérable Néron et l'égorgeait quelque temps après, par ces caprices aussi changeants sous le despotisme qu'ils l'avaient été sous la république; qui prenait Galba et l'égorgeait quelques jours après, parce

qu'elle le trouvait trop sévère ; qui voulait le débauché Othon ; qui prenait l'ignoble Vitellius, et qui, n'ayant plus le courage même des combats, livra Rome aux barbares. C'est cette vile multitude qui a livré aux Médicis la liberté de Florence ; qui a, en Hollande, dans la sage Hollande, égorgé les Witt, qui étaient, comme vous savez, les vrais amis de la liberté ; c'est cette vile multitude qui a égorgé Bailly ; qui, après avoir égorgé Bailly, a applaudi au supplice, qui n'était qu'un abominable assassinat, des girondins ; qui a applaudi ensuite au supplice mérité de Robespierre ; qui applaudirait au vôtre, au nôtre ; qui a accepté le despotisme du grand homme qui la connaissait et savait la soumettre ; qui a ensuite applaudi à sa chute, et qui, en 1815, a mis une corde à sa statue pour la faire tomber dans la boue. »

« Ce sont les royalistes », s'écrie M. Napoléon Bonaparte. Le président le rappelle à l'ordre, l'Assemblée prononce la censure, cent membres de la gauche quittent bruyamment leurs places et sortent de l'Assemblée au milieu de l'hilarité de la droite, des conversations animées s'échangent d'un banc à l'autre ; puis les représentants de la gauche reviennent, et la séance est reprise. Malgré les explications de M. Bonaparte, l'Assemblée maintient la censure, et M. Thiers reprend son discours. Il montre le suffrage universel signifiant à volonté paix ou guerre et transformé en un esclave dont on respecte ou dont on méprise les décisions. La loi actuelle n'est pas une provocation, c'est tout au plus une prévision. « Mais dans cette malheureuse société, vouée à des agitations tous les jours nouvelles, où le père qui a acquis une fortune pour ses enfants ne sait pas s'il pourra la leur conserver ; où celui qui travaille à la fonder, au moment où il est parvenu à créer le pain de ses enfants, voit ce pain fondre dans ses mains sous les menaces toujours répétées d'une insurrection ; oui, dans cette société si brillante, que vous rendez

si malheureuse et si agitée, oui, quelquefois, j'ai entendu exprimer ce sentiment : Oui! puisque nous devons être attaqués, oui, puisque notre sang doit couler peut-être un jour pour la défense des lois, puisque nous devons être exposés à la guerre civile, mieux vaut plus tôt que plus tard! J'ai entendu ces cris. Savez-vous ce que c'est? Ce n'est pas de la provocation, c'est le cri de désespoir de cette société que vous prenez pour de la provocation... Ne vous vantez pas de cette provocation, car elle vous accuse; elle accuse ceux qui ont réduit la société au désespoir et qui font toujours peser sur elle la menace de l'effusion du sang. Il n'y a pas provocation, il y a accusation pour vous, accusation terrible qui pèsera sur vous dans l'histoire... »

Les interruptions qui avaient assailli M. Thiers ménagèrent moins encore Léon Faucher : des principes, la discussion tombait aux personnalités. A M. Jules Favre qui faisait parade de son austérité électorale, on rappelait telle circulaire où il organisait la pratique de la candidature officielle; telle autre où il recommandait à M. Émile Ollivier de combattre M. Thiers et les membres de l'ancienne majorité par tous les moyens possibles[1]. L'extrême gauche s'agitait, murmurait, interrompait : un seul de ses

[1] Voici la première : « Citoyen commissaire, veuillez m'adresser sans retard la liste définitive des candidats choisis par les comités électoraux de votre département, afin que je puisse, après en avoir conféré avec mes collègues du Gouvernement provisoire, désigner à votre attention les noms de ceux sur lesquels vous devez appeler plus spécialement les suffrages de vos concitoyens. » La seconde était relative à la candidature de M. Thiers dans les Bouches-du-Rhône : « La candidature de M. Thiers doit être combattue par tous les moyens possibles. Le Gouvernement provisoire attend de vous que vous fassiez les plus grands efforts pour qu'elle échoue, que les électeurs en fassent justice. Je n'ai pas besoin de vous dire quelle doit être votre conduite relativement aux candidatures des membres de l'ancienne majorité ministérielle. Vous devez être convaincu, en effet, que leur élection dans les circonstances actuelles pourrait conduire aux plus grands dangers. » T. I, 228.

membres parut à la tribune pour étonner l'Assemblée et, dans l'Assemblée, ses amis surtout par la franchise et la singularité de ses déclarations : « Non, dit-il, la majorité du pays n'est pas avec nous, je le sais mieux que personne... Eh ! messieurs, on dit que nous cherchons le pouvoir, que nous le poursuivons par tous les moyens. *Qu'en ferions-nous, bon Dieu! qu'en ferions-nous?*... Quoi! nous trouver au pouvoir avec des convictions absolues que le pays ne partage pas encore, les imposer et le voir à l'instant même s'écarter de nous, se jeter dans vos mains, ou bien, mentant à nos convictions passionnées à la recherche du possible, lutter, lutter continuellement contre cette idée que nous avons poursuivie toute notre vie, nous disant continuellement que nous ne sommes là que pour faire ce que nous ne voulons pas faire : c'est impossible ! Non ! notre place est ailleurs, comme la place de toutes les extrémités; elle est dans le pays pour le conduire, l'entraîner ; elle n'est pas au pouvoir ; le pouvoir est entre nous... Vous semblez vous étonner de m'entendre parler ainsi. Messieurs, je dois m'en souvenir, à cette tribune, il ne m'est pas permis d'être un homme de parti. Je suis non-seulement le représentant de Paris, mais le représentant du pays tout entier. Ce que je dois vous solliciter de faire, ce n'est pas ce que je pense ; c'est en dehors de cette enceinte que je puis exercer une semblable action, c'est comme simple citoyen que je puis modifier les opinions du pays ; ici, je ne puis que rechercher ce qu'elles sont et les appliquer sincèrement et loyalement[1]. »

IX. — La discussion générale était terminée. Deux questions résumaient maintenant l'intérêt du débat : quelle serait la durée du domicile? quelles en seraient les preuves?

[1] Voir dans le *Nouveau Monde,* n° du 15 juin 1850, la réponse de M. Louis Blanc, qui donne le programme du socialisme au pouvoir.

Au projet de loi qui exigeait trois années de domicile continu, MM. Corne, Cavaignac, Coquerel, Ferdinand de Lasteyrie opposèrent un amendement qui constituait le domicile électoral par le domicile d'origine, celui où l'électeur avait satisfait au recrutement, et, quant à la translation de ce domicile, s'en référait aux déclarations prescrites par l'article 104 du Code civil. Un ami du prince Louis, ancien compagnon de Napoléon à l'île d'Elbe, M. Larabit, proposa six mois, puis un an ; M. Émile Leroux demanda qu'on étendît au département le domicile exigé dans le canton. Tous ces amendements furent écartés et le domicile triennal voté tel que l'avait proposé la Commission (27 mai).

Trois ans, c'était beaucoup ; mais les preuves exigées aggravaient encore cette disposition exorbitante. Au lieu des preuves ordinaires et de droit commun, qu'ils estimaient vagues, incertaines et arbitraires, les rédacteurs de la loi avaient imaginé un système qui, simple et uniforme en apparence, ajoutait en réalité une restriction à une autre et mutilait le corps électoral au delà de toute prévision : le domicile électoral devrait être constaté par l'inscription, soit au rôle de la taxe personnelle, soit à celui de la prestation en nature pour les chemins vicinaux.

Quoi de plus innocent? Aux termes de la loi du 21 avril 1832, « *tout* Français est soumis à la taxe personnelle, et il doit l'acquitter au lieu de son domicile ». Ce rôle de la taxe sera celui des électeurs : premier élément. — Aux termes de la loi des prestations en nature, « tout habitant, en qualité de propriétaire, chef de famille ou d'établissement, régisseur, fermier, colon partiaire, est soumis à la prestation en nature pour sa personne et pour celle des individus attachés à sa famille, membres ou serviteurs de sa famille ». Ce rôle des prestations fournira un second rôle électoral. — Ces fils, ces membres, ces serviteurs de la famille ne sont soumis ni à la taxe ni à la prestation ;

connus, domiciliés sans doute possible, la loi les appelle et les inscrit; ainsi fait-elle pour le fonctionnaire et pour le soldat. Dans ces conditions, qui n'est pas appelé? D'abord, et naturellement, ceux qui n'ont pas de domicile (parmi lesquels il ne faut pas comprendre les ouvriers qui émigrent à certaine époque de l'année de l'Alsace, de l'Auvergne, du Perche, du Limousin, pour y retourner avec le fruit de leurs labeurs), puis les réputés indigents, ceux qui sont à la charge de la commune, qu'elle a rédimés de l'impôt, qu'elle secourt et qui, même aux États-Unis, n'ont pas le droit de suffrage.

Il résultait de ces dispositions que, les militaires et les fonctionnaires exceptés, l'électeur était soumis à la condition non-seulement d'un domicile triennal, mais d'un domicile *payant*. Les adversaires du projet y accusaient le rétablissement du cens, proscrit par la Constitution, et, bien que les promoteurs de la loi s'en défendissent, au fond ils le voulaient si bien que M. Léon Faucher refusait d'admettre sur la liste les exemptés pour cause d'indigence, sous le prétexte que ce tableau d'exemption n'existait pas. Si la taxe personnelle est, en droit civil, un des éléments de preuve du domicile, ce n'est pas le seul : pourquoi limiter les modes de preuve ? Lamoricière réclama; M. de Tinguy, légitimiste des provinces de l'Ouest, qui puisait dans les traditions de son parti comme de sa province le respect et l'affection du noble pour les paysans, présenta un amendement en faveur de ces derniers : « Il y a une démocratie que je respecte, une démocratie rurale, sédentaire ; ce sont nos paysans, nos habitants domiciliés, payant ou ne payant pas, peu importe; ces hommes, parmi lesquels je vis, qui m'ont vu naître, qui m'ont vu enfant, que je connais tous... Ceux que nous allons chasser, ce sont les vieux serviteurs de nos parents, ce sont de vieux journaliers, ce sont de vieux soldats. Les hommes que nous allons frapper, payant ou non, ce sont ces

hommes qui, aux élections de 1848, s'en allaient à travers les campagnes, leur prêtre en tête, votant pour nous et nous disant : « Avant tout, nous voulons des hommes qui « protégent nos églises et nos prêtres ! » Cependant M. de Tinguy, voyant son amendement repoussé par la Commission, le retira par esprit de discipline ; M. de la Rochejaquelein le reprit aussitôt.

L'esprit de discipline, il l'avait, lui, depuis longtemps perdu et s'en faisait gloire. Comme ses pères de la Vendée, c'était un partisan, qui tantôt guerroyait avec le corps d'armée, tantôt s'improvisait chef de bande, dût-il être seul et à la fois chef et soldat. Au fort de la dernière lutte électorale, il avait émis la proposition formelle de soumettre à un plébiscite la République et la Monarchie ; proposition étrange pour les républicains comme pour les légitimistes, les uns et les autres se rapprochant en ce point, qu'ils plaçaient le gouvernement de leur choix au-dessus du suffrage universel. Mais jusqu'où n'allait pas la brutale sincérité de M. de la Rochejaquelein? Sans s'inquiéter des scrupules des uns ou des terreurs des autres, il poussait la superstition pour le suffrage universel jusqu'à lui sacrifier d'avance ses convictions personnelles. Mais son impétueuse opposition n'eut pas plus de succès que les discrètes objections de M. de Tinguy : l'amendement fut rejeté. Il en advint de même d'amendements analogues, proposés par d'autres légitimistes, MM. de Vaujuas et de la Rochette, et de celui de M. Jules Favre, qui substituait la déclaration de deux citoyens jouissant du domicile triennal à celle des parents, des maîtres ou patrons.

Un dernier effort allait être tenté, et c'est des rangs mêmes de la majorité que s'échappait timidement celui qui s'apprêtait à la combattre. Comme Lamoricière, MM. Raudot, Gustave de Beaumont, Nettement, Chapot, Favreau et Vesin demandaient que le recrutement militaire, qui profite par privilége au soldat sous les drapeaux, ne pro-

fitât pas moins à celui qui, par une faveur du sort, avait échappé au service. Tout en protestant de son attachement inviolable à la majorité, M. Vesin laissait entendre «que ses chefs lui demandaient trop; que, dans l'appareil avec lequel la loi avait été préparée et dans la vigueur avec laquelle elle avait été soutenue, on craignait d'apercevoir plus qu'elle ne disait, et de s'engager plus loin qu'on ne croyait; enfin, la loi paraissait un acte de provocation dirigé contre un ennemi qui se dérobait toujours. Où s'arrêtera-t-on dans cette voie?» A ces mots, la majorité, qui avait d'abord accueilli l'orateur par des marques d'étonnement, laisse échapper de sourdes rumeurs qui éclatent bientôt en vives interpellations; en revenant à son banc, M. Vesin est sommé de s'expliquer; il remonte à la tribune et balbutie qu'il n'a jamais eu la pensée d'attaquer la majorité, le Gouvernement ou le ministère, qu'il n'a voulu que donner un avertissement, et que, le vote une fois passé, il ne connaîtrait plus que son drapeau et sa consigne. L'Assemblée vota l'article 3 par 410 voix contre 178 (29 mai).

Le succès de la loi était dès lors assuré. Elle fut votée trois jours après, sans incidents nouveaux, par 433 voix contre 241 (31 mai).

Cette victoire rapide et remportée d'assaut, cette inflexible roideur d'attitude, cette majorité invariablement compacte conféraient à la loi nouvelle le caractère passager d'une arme de combat plutôt que d'un instrument normal d'organisation politique. Si le suffrage universel était né d'une révolution de la rue, la loi du 31 mai qui le mutilait sortait d'un coup d'État parlementaire; c'était l'arrogante revanche d'une majorité qui, se sentant omnipotente, livrait carrière à l'exercice de ses volontés. Il ne lui avait pas suffi d'étendre la durée du domicile de six mois à trois ans; elle compliquait tellement les preuves que la difficulté de constater le domicile retranchait plus

de citoyens que la durée même de ce domicile, si exorbitante qu'elle fût. Le dessein arrêté de réduire le plus possible le corps électoral était tellement évident qu'on se montrait indifférent au chiffre des réductions, comme s'il n'importait pas à la sécurité publique de savoir si les comices seraient fermés à six cent mille citoyens ou à trois millions. La taxe personnelle servait de preuve suprême, et le cens devenait la preuve de l'électorat, sans en être le fondement. Ces modifications profondes, l'Assemblée les avait accordées par entraînement et par discipline encore plus que par conviction. A voir les réserves des uns, les avertissements des autres, les doutes qui s'ébauchaient, les défections qui vers la fin osaient s'accuser, comment ne pas reconnaître que beaucoup de membres de la majorité s'inquiétaient, s'étonnaient, s'effrayaient, et que, avec un peu plus d'audace, et se sentant soutenus par quelque chef éloquent, ils eussent commencé à combattre, sinon la loi elle-même, du moins ses exagérations, et, en diminuant la prétendue victoire morale de la majorité, assis peut-être cette victoire sur les bases de la modération et de la justice?

Le ministère resta fidèle à la majorité, et, du commencement à la fin, M. Baroche se montra l'apôtre convaincu et décidé de la loi concertée avec elle. Rien dans l'attitude du prince président ne sembla révéler des scrupules ou des doutes. Il fut averti dans l'intimité par des amis, et même par des républicains ; il le fut aussi par certaines phases de la discussion où s'accentuaient et le parti pris de la majorité et les difficultés pratiques du projet de loi; néanmoins il passa outre, soit qu'il le jugeât politiquement utile, soit que, en donnant ce gage, il se promît d'en demander d'autres.

X. — En effet, le jour même où il fit promulguer la

nouvelle loi électorale (4 juin), Louis-Napoléon mit la majorité en demeure de lui donner une preuve de sympathie et de confiance. M. Fould, ministre des finances, alléguant « les nécessités imposées à la première magistrature de l'État par la constitution et par les habitudes de notre pays », proposa d'élever à deux cent cinquante mille francs par mois ou trois millions par an les frais de représentation du président de la République. « Le chef de l'État, disait M. Fould, avait été toujours considéré comme une seconde providence, sans cesse disposée à encourager les arts, à récompenser les actions méritoires, à soulager les infortunes... Faut-il que ses mains restent absolument fermées? Serait-il de la dignité et de l'intérêt de la République de réduire son représentant à l'impuissance de faire le bien?... C'est une question de haute convenance qui ne peut se discuter par les détails... c'est une charge d'utilité publique à laquelle il ne serait ni juste, ni constitutionnel, ni possible de conserver plus longtemps le caractère de sacrifices personnels. » Des sacrifices personnels! Le mot était hardi alors : il le semble bien plus aujourd'hui qu'on connaît d'une façon certaine le délabrement auquel les entreprises politiques du Prince avaient réduit son patrimoine, et comment, à ce moment même, il faisait négocier en Italie et en Angleterre des emprunts hypothéqués sur ses espérances de grandeur.

La constitution avait fixé à six cent mille francs la dotation annuelle du président de la République ; mais le rapporteur, Armand Marrast, avait suggéré que des frais spéciaux de représentation seraient nécessaires, et que ces frais pourraient même dépasser le chiffre de l'allocation constitutionnelle. Dans le projet de budget, MM. Trouvé-Chauvel et Cavaignac lui-même, par un arrêté de répartition du 20 décembre 1848, avaient fixé ces frais supplémentaires à cinquante mille francs par mois. Malgré une vive opposition de la gauche, la Constituante avait admis

et ratifié ce chiffre (12 mars 1849). Cependant l'État avait pourvu à la restauration du palais de l'Élysée, à l'organisation des services militaire, administratif et civil de la maison du Président, total : 605,866 fr. 66 c.; mais le premier ministère du Prince, déjà en délicatesse avec la Constituante, au lieu de lui soumettre le crédit, s'était borné à le prévoir pour ajourner un débat périlleux. En outre de ces frais d'installation faits par l'État, dans des conditions dignes du premier magistrat de la République, le ministre de l'intérieur avait mis à la disposition du Président une somme de cent cinquante mille francs, pour subvenir aux demandes de secours qui lui étaient adressées.

Cette large part faite à la dignité comme aux convenances politiques, l'Assemblée ne pouvait qu'accueillir avec surprise une nouvelle demande de crédit. Unanime pour en regretter l'inopportunité, sur le fond, la commission était partagée. Les uns repoussaient en principe tout crédit supérieur à celui de six cent mille francs, déjà accordé en 1849; les autres se résignaient à la proposition du Gouvernement, mais en stipulant que ce crédit serait considéré comme extraordinaire et anormal au lieu d'être supplémentaire et régulier. Enfin, une majorité de neuf voix contre six, tenant compte de la libéralité du Prince, des infortunes qu'avait à soulager un neveu de Napoléon, et des « sacrifices personnels », dont parlait l'exposé de motifs, proposa en bloc une somme de seize cent mille francs, applicable seulement au passé et n'engageant pas l'avenir. Le ministère informé déclara qu'il n'accepterait de modification ni dans le chiffre ni dans le caractère du crédit. Un membre de la commission s'avisa de réclamer des documents, un tableau de dépenses, un état général de situation : justifications ou explications, le ministère refusa tout; il réclama un vote de confiance, et spécifia que le crédit ne serait imputable que sur le budget de 1850, de manière à laisser à la charge de celui de 1849 la somme

de six cent cinq mille francs, montant des frais d'installation. Mais la commission ne céda pas, et, après avoir trouvé péniblement un rapporteur, elle maintint l'offre de seize cent mille francs, imputables moitié sur 1849 et moitié sur 1850.

La roideur du ministère ne s'expliquait pas seulement par un sentiment de dignité froissée. Économe pour lui-même, le prince Louis avait autour de lui un cortége d'anciens serviteurs ou de partisans nouveaux auxquels il payait des pensions; un ou deux journaux vivotaient chèrement de ses deniers; il avait des aides de camp, passait des revues, faisait des voyages. Par ses libéralités de Boulogne, on sait s'il comptait sur le désintéressement de ses amis. Il puisait aux caisses de Baring, de Londres; de Rothschild et de Fould, à Paris; des courtiers italiens et anglais lui négociaient à gros intérêts des billets ou des emprunts; il avait reçu en prêt d'un ami, M. Ferdinand Barrot, 112,418 fr. 94 c.; le 27 mars, pour qu'il pût laisser quelques souvenirs dans des casernes qu'il visitait, M. Bure, son intendant, lui avançait deux mille francs sur ses propres épargnes; la bourse même de miss Howard, amie de son exil, qui l'avait suivi à Paris, était mise à contribution. Et sans parler du passé, que de dépenses pour l'avenir! A la veille de voyages coûteux et d'un grand intérêt politique, à qui s'adresser? Les banquiers se lassaient, les amis s'épuisaient, les courtiers n'étaient plus heureux, et tous ces emprunts sur l'avenir se faisaient à courte échéance, comme si la finance mesurait au Prince le crédit pour précipiter ses desseins.

Lorsque le projet arriva devant l'Assemblée, il y rencontra, chez les uns l'hostilité la moins déguisée, chez les autres une opposition secrète et gênée, qui, sans aller jusqu'au refus, disputait sur les chiffres et ne se résignait qu'à contre-cœur. Après une discussion où MM. Mathieu (de la Drôme) et Huguenin combattirent tout projet

d'augmentation, M. Audren de Kerdrel éleva des difficultés sur la rédaction et sur les termes. M. Leverrier et quelques autres représentants, membres de la minorité de la commission, proposèrent un amendement qui accordait deux millions cent soixante mille francs, lesquels s'ajoutant à deux cent quarante mille francs déjà votés pour le ministère des travaux publics, et aux six cent mille francs d'allocation presque normale, formaient le total des trois millions demandés, le tout imputable sur l'exercice de 1850 seulement. Le Gouvernement se rallia à cet amendement. Mais la discussion n'avançait pas davantage, et elle menaçait de se perdre dans les détails.

Soudain, le général Changarnier se lève : un silence profond l'accueille. C'est la première fois que, depuis la réunion de l'Assemblée législative, il paraît à la tribune. Quelles que soient ses relations avec l'Élysée, l'Assemblée sait qu'il n'est pas l'homme de Louis-Bonaparte et qu'il le surveille en le servant. Elle sait qu'il a défendu l'autorité et non le prince, et que, l'heure venue, elle le trouverait fidèle et dévoué. « Je comprends, dit-il, les susceptibilités, la méfiance des partis; mais quand le Gouvernement a tout fait pour les prévenir, pour les calmer..., je déclare ne pas comprendre certaines difficultés de forme. Vous voulez accorder l'intégralité de la somme demandée : eh bien, donnez-la simplement, noblement, comme il appartient à un grand parti. Si la discussion se réduisait aux mesquines proportions d'une chicane de mots, elle lasserait bientôt l'Assemblée. Quant à moi, elle me causerait une fatigue que je ne puis m'empêcher d'exprimer ici. Messieurs, comme l'a dit M. Mathieu (de la Drôme), si vous voulez donner, donnez sans marchander. Je supplie l'Assemblée, j'adjure l'Assemblée d'abréger le débat, et de se rallier à l'amendement accepté par le ministère. »

On applaudit, on crie : *Aux voix*, on demande le scrutin

à la tribune. Mais les nombreuses adhésions qu'avait semblé provoquer l'allocution de Changarnier se réduisirent à une humble majorité de vingt et une voix; encore n'était-elle due qu'à l'intervention fort opportune du général. Le Président avait voulu essayer le dévouement de la majorité à sa personne : elle n'avait manifesté que ses défiances; il croyait avoir sous la main un allié qui deviendrait un complice; il sentit que le général Changarnier ne serait que son protecteur. Tel fut le double résultat de cette malheureuse campagne [1].

XI. — Si l'Assemblée refusait au Président une satisfaction personnelle, combien de lois, d'un intérêt général, il est vrai, mais dont il recueillait le profit, ne s'empressait-elle pas de lui accorder! Il y avait sans doute dans la majorité des esprits impatients qui ne toléraient pas plus la République que le Président; il y avait des légitimistes qui, redoutant un usurpateur, voulaient lui ôter tout ce qui pouvait lui servir d'appui ou de marchepied; il y avait des orléanistes qui, se considérant comme les successeurs éventuels de la République, la maintenaient dans une sorte de provisoire instable pour aposter et produire bientôt leur candidat. Mais à côté de ces ambitions ombrageuses, qui trouvaient leur contre-partie comme leur excuse dans l'ambition rivale et non moins inconstitutionnelle du président de la République, il régnait un courant de sympathie généreuse et désintéressée pour la société en péril et un sentiment si vif de ce péril que, pour le détourner ou le combattre, cette même majorité, si inquiète de son influence, sacrifiait presque aveuglément les garanties de la liberté qui lui profitaient à elle-

[1] Deux jours après (26 juin), l'Assemblée vota sans débats, par 424 voix contre 189, le crédit de 605,000 francs dépensé par M. Lacrosse en 1849 pour frais d'installation à l'Élysée et pour frais de régie.

même et, croyant les offrir au salut de la société, les jetait aux pieds de celui qui, allié douteux d'aujourd'hui, menaçait d'oublier demain l'alliance et de devenir un ennemi.

Le 6 juin, elle prorogeait d'une année la loi de 1849, qui interdisait non-seulement les clubs, mais les réunions électorales qui pouvaient troubler la sécurité publique. Le 8 juin, par la loi sur la déportation, elle en fixa le lieu et les conditions. Le Gouvernement avait choisi les îles Marquises. La gauche en contestait la salubrité pour les Européens, récriminait contre la distance et présageait à la droite, qui voulait reléguer les républicains, qu'elle se préparait à elle-même un lieu d'exil, en cas de coup d'État du Président. Le choix de Nouka-Hiva n'en fut pas moins maintenu; mais, sur les observations de M. Odilon Barrot, malgré M. de Vatimesnil, qui réservait à la justice le privilége de trancher la question, malgré M. Baroche, qui la tranchait hardiment contre les condamnés, la rétroactivité fut écartée. Le 12 juin, l'Assemblée rejeta un projet de secours aux blessés de février 1848, « pour ne pas donner un encouragement à ces hommes ardents qui s'arrogent le droit de changer les destinées des nations ».

La gauche faisait observer que ces secours étaient d'usage et de tradition après toute révolution; que la Restauration avait récompensé ses fidèles; que la dynastie de Juillet avait créé une décoration spéciale, distribué des secours et des pensions, et cela à des hommes qui, promoteurs et combattants de la révolution de 1830, en étaient devenus bientôt les adversaires; M. Guizot, M. de Kératry, M. Molé, n'avaient marchandé ni l'éloge ni les pensions. Pourquoi interrompre cette tradition constante, sinon pour déshonorer la révolution populaire d'où sont sorties toutes les institutions actuelles, représentants du peuple, assemblée, président de la République?

Mais la majorité, tout en satisfaisant ses rancunes, se gouvernait par des raisons plus hautes. Au lendemain d'une

révolution, on combat ceux qui l'ont faite, on sent qu'il faut élever des digues contre le flot de destruction, et que, jeté à terre de la veille, il faut, le lendemain, remettre en honneur le principe d'autorité. On le fait, même au prix du sang, au prix de la popularité. Mais il semble qu'il y ait moins de difficulté à le faire qu'à le dire. Tout en combattant la révolution qui se continue, on aime à se réclamer de celle du début, comme d'une aurore sacrée, parée des rayons de la gloire et de l'enthousiasme. C'est à ces sophismes que la majorité faisait la guerre ; les orléanistes aimaient mieux, au risque de contradiction, oublier la révolution de 1830 que saluer celle de 1848 ; les légitimistes, en condamnant l'émeute de 1848, avaient la satisfaction d'envelopper celle de 1830 dans la même réprobation. M. Callet, l'un de ces derniers, exprima ces sentiments avec énergie ; mais, spectacle plus instructif, M. Monet, fils adoptif d'un conventionnel, ancien président de la Société des droits de l'homme de Dijon, vint soutenir les mêmes idées.

Il déclara qu'il y avait « un haut intérêt de moralité, un haut intérêt national et un grand intérêt pour la République à proclamer ces principes; que renier la révolution de Février, ce n'était pas renier le principe de la République qu'elle datait du 4 mai, où les représentants de la France l'avaient proclamée, et non du 24 février, où des individus sans mandat n'avaient su et voulu que détruire; qu'il fallait dépouiller la République de son origine révolutionnaire, dégager le pays de dangereux précédents qu'on a respectés trop longtemps et repousser avant tout le droit d'insurrection, ce prétendu droit qui arma contre la République elle-même ceux qui se vantaient de l'avoir fondée ! »

L'Assemblée rejeta donc le projet de loi. Le lendemain, elle accorda au contraire des secours et des pensions aux victimes des journées de Juin, qui avaient succombé en

défendant la cause de l'ordre, c'est-à-dire la République, et entre autres à la veuve du général Regnault, tué traîtreusement et à bout portant par un insurgé prisonnier auquel il venait de faire grâce de la vie (13 juin).

De toutes ces lois de défense sociale qu'inspiraient à l'Assemblée les dangers publics, la plus importante, la plus originale et la plus combattue fut la loi sur la presse (8-16 juillet).

Ses premiers adversaires avaient été les journaux, tous, quelle qu'en fût la nuance : le *quatrième pouvoir* se sentait blessé dans ses priviléges comme dans ses prétentions. De là une guerre ouverte entre la presse et la tribune. Mais la discussion du projet réservait à la presse d'autres surprises. Élever le cautionnement, rétablir le timbre, c'était rentrer sous le régime légal d'avant 1848. Le système se développa et s'agrandit. Par un amendement improvisé, MM. de Tinguy et de La Boulie désorganisèrent toute la constitution de la presse : aux articles anonymes, ils substituèrent la signature obligatoire pour les matières politiques et d'économie sociale auxquelles M. Casimir Périer fit ajouter les articles où les personnes étaient discutées. Ainsi tombait la puissance collective du journal : il n'avait plus d'autorité que par ses signatures ; c'était l'œuvre de quelques hommes, c'était moins l'œuvre d'un parti. M. de Tinguy avait voulu surtout écarter de la lice le *bravo* qui se cache, attaque et diffame à l'abri de l'anonyme ; son amendement allait bien plus loin et provoquait dans le journalisme une révolution qui tendait à l'énerver et à l'affaiblir.

Le timbre, qui n'avait frappé jusque-là que les écrits périodiques, fut étendu aux écrits non périodiques. Ainsi, après le journal, c'était la brochure, l'œuvre de propagande qui était atteinte. Mais en voulant paralyser la propagande révolutionnaire, le législateur n'épargnait pas l'autre : il en résultait une égalité de charges telle, que le bien comme

le mal étaient réduits au silence, et que la presse périodique devait profiter de toutes les pertes que subirait la librairie. MM. Pierre Leroux et de la Rochejaquelein firent vivement ressortir cette double conséquence. L'Assemblée passa outre, et décida que toute brochure de moins de six feuilles d'impression serait passible d'un timbre de six centimes par feuille, ce qui augmentait les frais de fabrication, par conséquent le prix de vente, et devait diminuer le débit.

Enfin, dans une préoccupation des plus louables, M. Henri de Riancey demanda et obtint que tout journal qui publierait des romans-feuilletons fût passible d'un timbre d'un centime par numéro. Disposition d'une fiscalité équitable : car le roman-feuilleton étant devenu l'attrait principal du lecteur et la cause la plus efficace d'abonnement, quoi de plus juste que d'y attacher un impôt?

La presse appela cette loi la loi de haine. Aucune, pas même celle du 31 mai, ne porta plus manifestement le caractère des sentiments à la fois généreux et aveugles de la majorité. Que d'avertissements ne reçut-elle pas ! Mais comme ils venaient du parti même contre lequel la loi était dirigée, elle fermait l'oreille. Lamoricière fut un de ces conseillers prévoyants : « Si la précipitation vous amenait à vous écarter à ce point du but que vous voulez atteindre, disait-il à la majorité, au lieu du gouvernement parlementaire que vous voulez, savez-vous quel avenir vous prépareriez à ce pays? Cet avenir, ce serait le pouvoir absolu. Savez-vous au profit de qui vous travailleriez?... C'est au profit d'un parti qui ne veut d'aucune de nos libertés..., ce parti qui a excité la guerre entre cette tribune, garantie de la liberté, et la presse, sans laquelle cette tribune ne peut ni parler au pays ni se défendre ; c'est lui qui, ne voulant ni de la tribune ni de la presse, les a mises aux prises afin d'avoir meilleur marché de toutes les deux ; ce parti, c'est celui qui, au jour de

la révision de la constitution, viendra vous proposer... savez-vous quoi? l'Empire, moins le génie, la grandeur et la gloire, c'est-à-dire le despotisme tout nu, dans ce qu'il a de plus révoltant. Au jour de la révision de la constitution, ce parti aura en main le pouvoir, il sera armé de toutes les lois que vous lui donnez si précipitamment, je devrais dire avec tant d'imprudence. Plaise à Dieu que vous n'ayez pas à vous repentir un jour amèrement de lui avoir mis aux mains de pareilles armes! »

Paroles prophétiques, émanant d'un homme qui, au cours de la Révolution, avait gardé le même sang-froid que dans une bataille! Mais Lamoricière s'étant placé dans le camp républicain, on le traitait de visionnaire. La loi fut votée le 16 juillet (386 voix contre 256) [1].

XII. — Qui le croirait? C'est à l'occasion de cette même loi que l'Élysée entreprenait la guerre contre le Parlement; que la *Patrie,* le *Constitutionnel,* le *Moniteur du soir,* et une nouvelle feuille née sur les ruines du *Napoléon* et du *Dix-Décembre,* le *Pouvoir,* attaquaient chaque jour le pouvoir parlementaire, signalaient avec aigreur ses variations et ses incertitudes, et, comme Lamoricière, prophétisaient sa prochaine déchéance. Mais, pour Louis-Napoléon, le ressentiment de ce que l'Assemblée lui avait refusé le rendait ingrat pour le reste, et la colère le poussait à l'insolence.

Confident de cette irritation, le ministère n'en était pas complice, et lorsque, le 15 juillet, l'un des questeurs,

[1] Il faut noter cependant comme un reste de fermeté le refus de l'Assemblée de mettre à l'ordre du jour une loi sur les maires, qui en conférait la nomination directe au Gouvernement, dans les villes même au-dessous de 6,000 âmes. « Il est impossible, s'écria M. de la Rochejaquelein, que nous nous laissions arracher l'une après l'autre toutes les libertés du pays! » (28 juin.)

M. Baze, après avoir donné lecture d'un article du *Pouvoir,* demanda que le gérant fût cité à la barre de l'Assemblée ou que l'Assemblée ordonnât des poursuites, MM. Rouher et Baroche luttèrent de déférence et de protestations. « N'est-il pas évident, dit M. Rouher, que le gouvernement repousse tout entier les fâcheuses doctrines développées dans l'article dont il s'agit? Est-ce que la dignité de l'Assemblée et la dignité du Gouvernement ne sont pas solidaires?... Je vous le déclare, nous souffrons profondément de ces attaques..... L'Assemblée, en faisant acte de justice, débarrassera le Gouvernement d'une des entraves perpétuelles que cette polémique ardente dirigée contre les grands pouvoirs de l'État lui impose. » M. Baroche protesta contre toute pensée ou tentative de discorde entre les deux pouvoirs : « Et que sommes-nous donc? Ne sommes-nous pas avant tout membres de cette Assemblée? Si nous avons quelque force pour faire le bien du pays, est-ce que ce n'est pas dans cette Assemblée que nous la puisons? Est-ce que nous voudrions, je ne dis pas détruire, mais affaiblir cet instrument auguste avec lequel nous-mêmes, instruments passifs de temps en temps et toujours dévoués, nous cherchons à faire le bien du pays? » Et il annonçait que l'autorisation de vente sur la voie publique avait été le matin même retirée au *Pouvoir*.

Singulière condition de ces ministres! Une double politique s'agite autour d'eux : l'une qui laisse faire, se tait, vit de conciliation et de paix ; l'autre qui agit, parle, intrigue, cherche la discorde et la lutte. En servant la première, ils masquent la seconde et se voient forcés d'ignorer à tel point celle-ci qu'ils la désavouent publiquement, la poursuivent devant les tribunaux et en provoquent la condamnation ! L'action du prince passe au-dessus de leurs têtes, les circonvient, les enveloppe, les annule : ce ne sont plus que des orateurs de parade, ministres de desseins qu'on

ne leur confie point, qui s'obstinent encore contre l'évidence et dont la parole et les actes mêmes, désormais sans autorité, ne peuvent faire illusion ni à leurs auditeurs ni à eux-mêmes.

L'Assemblée manda le gérant du *Pouvoir* à sa barre : il comparut le 18 juillet, assisté de Me Chaix d'Est-Ange, l'avocat ordinaire de l'Élysée et de tous ceux qui, humbles ou grands, y touchaient par quelque endroit. L'extrême gauche se récusa ou s'abstint : elle considérait ces insultes comme s'adressant moins à l'Assemblée qu'à la majorité, et se souvenait d'ailleurs que l'Assemblée constituante à son déclin avait eu à subir des outrages analogues de la part des journaux de cette même majorité moins jalouse alors de l'honneur parlementaire. M. Chaix d'Est-Ange plaida sa cause avec mesure et comme en désespoir de convaincre ses juges. L'Assemblée par 273 voix contre 154 retint en effet le délit d'offense et condamna le prévenu en trois mille francs d'amende, maximum de la peine.

Cette condamnation n'épuisa pas plus le ressentiment de la majorité que celui du Président. Quelques jours après, l'élection des membres qui devaient composer la commission de permanence pendant les trois mois de prorogation que s'accordait l'Assemblée révéla le parti pris de s'organiser pour la défense[1]. A l'exception de Lamoricière qu'avait désigné au choix de ses collègues son récent éclat contre les menaces d'Empire, tous les autres membres furent choisis exclusivement dans les rangs de

[1] *Premier scrutin :* MM. Odilon Barrot, Jules de Lasteyrie, Monet, général de Saint-Priest, général Changarnier, d'Olivier, Berryer, Nettement, Molé, général Lauriston, général de Lamoricière, Beugnot, de Mornay, de Montebello, de l'Espinasse. *Deuxième scrutin :* MM. Creton, Bulhière, Vesin, Léo de Laborde, Casimir Périer, de Crouseilhes, Druet-Desvaux. Le troisième scrutin n'eut pas de résultat. *Quatrième scrutin :* MM. Combarel de Leyval, Garnon. *Cinquième scrutin :* M. Chambolle. Total : 25.

la droite : Odilon Barrot, Jules de Lasteyrie, Changarnier, Berryer, Molé, Beugnot, Creton, Casimir Périer, Chambolle, etc., tous noms d'hommes non moins dévoués à l'ordre qu'hostiles à toute restauration impériale ou à toute atteinte au régime parlementaire.

« C'est une liste de provocation, s'écria le *Moniteur du soir,* qui recueillait à son tour les confidences de l'Élysée (25 juillet) : c'est par une injure que, couronnant leurs derniers actes d'hostilité, les partis qui s'agitent au Palais-Bourbon le récompensent des services immenses qu'il a rendus au pays. » Cet article attaquait brutalement tous les partis, montagnards et monarchistes, et laissait entrevoir non pas un coup d'État, mais un appel au peuple, « un coup d'opinion d'où partirait non une révolution, mais la délivrance » ! A cette lecture faite par Dupont (de Bussac), l'Assemblée s'émut sur tous les bancs, M. Jules Favre signala avec éloquence la trahison du ministère, et M. Baroche ayant déclaré aussitôt qu'il ne retirerait pas l'autorisation de la vente publique au *Moniteur du soir,* M. Baze s'élança à la tribune, et, après quelques mots : « Je demande, dit-il, s'il y a encore un ministère ou si nous n'avons pas ici des complices d'une odieuse, d'une flagrante usurpation..... Tout à l'heure je doutais encore; à présent j'ai de la peine à refouler au fond de mon âme la conviction qui s'y fait jour : il se trame quelque chose contre l'Assemblée, contre le pays. » Et il invitait l'Assemblée à se retirer dans ses bureaux et à nommer une commission qui avisât aux mesures à prendre.

Longuement, dans un style mou, lâché, désordonné, M. Baroche invoqua sa dignité, sa conscience, son honneur; il rappela les déclarations qu'avait faites M. Dufaure l'année précédente en réponse aux mêmes craintes de coup d'État; il demanda la même confiance, « les coups d'État étant impossibles tant que ses collègues et

lui seraient membres du ministère ». M. Baroche avait une réputation et un accent de loyauté : on le crut, on l'applaudit; M. Baze retira ses propositions, et l'on refit la paix, l'Assemblée ne tenant pas plus, d'ailleurs, à recommencer le rôle de juge qu'à engager la lutte, à la veille d'une prorogation.

Ce temps de repos, l'Assemblée l'avait bien mérité. Dans cette session de dix mois, elle avait traversé les émotions du message du 31 octobre, les débats de la liberté d'enseignement, la fièvre de deux luttes électorales, et cette autre fièvre législative d'où étaient sorties la loi du 31 mai, les lois sur les clubs, sur la déportation, sur les blessés de Février, sur la presse, sans parler du budget et de ces nombreuses lois d'assistance sociale sur les caisses de retraite, les sociétés de secours mutuels, les caisses d'épargne, etc., fruit d'un travail persévérant et modeste dans les commissions. Cette année 1850 aura été l'année d'honneur de l'Assemblée législative, autant par les grands projets de loi qu'elle a menés à fin (loi sur l'enseignement, loi électorale, loi sur la presse) que par les principes d'ordre moral qu'elle s'efforçait de faire prévaloir. Ses comptes rendus (discussions et rapports) sont l'un des plus riches arsenaux où doive puiser le législateur, depuis les savantes et lumineuses réponses de Berryer sur presque toutes les questions du budget jusqu'aux rapports de M. Bocher sur les boissons, de MM. Boulatignier (du conseil d'État) et de Vatimesnil sur l'organisation administrative, etc.

Dans ses derniers jours de session, l'Assemblée termina le budget, repoussa par un vote spécial l'abolition de l'impôt des boissons et adopta une loi sur la police des théâtres. Le général de Grammont demanda la translation du siége du Gouvernement de Paris à Versailles, la levée de l'état de siége, la dispersion de l'armée de Paris dans les places voisines. M. de Tréveneuc proposa de son côté qu'au cas

d'une révolution subite à Paris, les conseils généraux eussent le droit de se réunir d'office et de faire œuvre de Gouvernement. Toutes ces propositions, prises en considération, furent ajournées à la rentrée, et, le 9 août, l'Assemblée, n'étant plus en nombre, se sépara en silence.

LIVRE HUITIÈME

CHANGARNIER

11 août 1850-11 avril 1851.

SOMMAIRE. — La guerre à la Constitution est le salut du Président. — La *Montagne* de Londres; réplique de Proudhon; compte rendu du 11 août. — Alphonse Gent et la ligue du Sud-Est; le complot allemand; celui d'Oran. — La famille royale de Bourbon : ou un principe ou un homme; difficultés de la réconciliation des deux branches. — Le comte de Chambord à Frohsdorff; Louis-Philippe à Claremont. — Proposition de confiscation faite par M. Jules Favre, combattue par Berryer. — Entretiens de Louis-Philippe dans l'exil; la lettre du 31 juillet 1830 au roi Charles X. — Dispositions de Louis-Philippe en faveur de la fusion; opposition de M. Thiers. — M. le comte de Chambord à Wiesbaden; M. de la Rochejaquelein. Mort chrétienne de Louis-Philippe (26 août); la justice après la mort. — Service funèbre à Wiesbaden; échec de la fusion. — Louis-Napoléon ne veut relever que du peuple; il veut agir sur l'opinion et sur l'armée. — Voyages dans l'Est : scènes brutales de la Croix-Rousse et de Besançon; discours de Lyon et de Strasbourg. — Session des conseils généraux; 52 votent pour la révision totale de la Constitution. — Voyage en Normandie : l'oncle et le neveu; discours de Caen et de Cherbourg. — Affectation de goûts militaires chez Louis-Napoléon; la révolution par l'armée. — Banquets d'officiers et de sous-officiers à l'Élysée; revues de Saint-Maur et de Satory. — Observations inutiles de la Commission de permanence; démission du ministre de la guerre (22 octobre). — Changarnier; sa vie militaire; le Sphinx; il refuse de se livrer à Louis-Napoléon; service à la mémoire de Louis-Philippe, à la chapelle des Tuileries. — Révocation du général Neumayer; M. Baroche devant la Commission de permanence. — Affaire Allais. — Message du 12 novembre, pacification générale. — Allais devant la justice : sa condamnation; démission de M. Yon. — Affaire Mauguin : nouvelle matière à conflit. — Séance du 3 janvier 1851; interpellation du prince Napoléon-Jérôme; réponse triomphante de Changarnier; sa révocation est arrêtée. — Démission du ministère; conférence de Louis Bonaparte avec les chefs de la majorité. — Ministère du 10 janvier : destitution de

Changarnier. — Interpellations de M. de Rémusat; vague dangereux de la résolution qu'il propose; 28 voix de majorité. — Les procès-verbaux de la Commission de permanence; rapport de M. Lanjuinais. Discussion publique (15-18 janvier) : Berryer, Baroche, Changarnier, Thiers, Cavaignac; ordre du jour motivé de défiance; scission de la majorité; alliance de la gauche avec les parlementaires. — Ministère intérimaire (24 janvier). — Loi de dotation rejetée; discours de M. de Montalembert; le Prince refuse l'offre d'une souscription nationale. — Proposition Creton (1er mars); Berryer, Marc-Dufraisse; nouvel ajournement; fin de la fusion. — Causes de division entre la droite et la gauche; la loi du 31 mai; déclaration de M. Vaïsse, ministre de l'intérieur. — Ministère du 11 avril; Léon Faucher; interpellations; ordre du jour.

En descendant les degrés du Palais-Bourbon, les membres de l'Assemblée dépouillaient l'attitude et la réserve officielles, pour donner carrière à leurs vœux intimes et à leurs passions personnelles. Le parti démocratique-socialiste ne se contentait de la République dont il jouissait que sous la réserve de supprimer la Constitution et de la refaire à sa guise, lorsqu'il serait au pouvoir. Les orléanistes et les légitimistes rendaient visite à leurs princes, les uns pour tenter une réconciliation entre les familles, les autres pour rétablir la monarchie au profit de l'une d'elles. Le Président de la République, las déjà d'un pouvoir éphémère et disputé, cherchait dans l'opinion publique et dans l'armée les assises d'institutions définitives et incontestées. Seuls, les républicains dits modérés s'en tenaient à la Constitution, et, sans en méconnaître quelques imperfections, ils s'y attachaient comme au palladium et à la garantie de la République.

Louis-Napoléon ne rencontrait, en effet, d'obstacle que dans la Constitution, obstacle infranchissable, si ses prescriptions souveraines restaient sacrées pour tous. Mais qu'on suppose l'opinion publique détournant ses regards de cette charte déjà déconsidérée; le parti monarchique la tenant à la merci d'un scrutin, et ne la maintenant que comme une barrière utile encore contre

des ambitions rivales ; l'extrême gauche la dédaignant comme trop peu radicale ; les républicains modérés, débordés par les socialistes : quelle force morale ou légale arrêtera le Président dans sa marche ? Le seul point de ralliement qu'eût la majorité contre lui, c'était cette Constitution conspuée, à peine défendue et dont la révision, déjà annoncée, préparerait la ruine : comment serait-il tenu à la respecter plus que ses rivaux ? D'ailleurs, plus la majorité marque ses convoitises, plus elle se divise et se subdivise : cette masse compacte se désagrége et se dissout, et, dans l'impuissance à laquelle chacun de ses groupes est réduit, le Président conquiert, en dehors et au-dessus des partis, au-dessus même de la Constitution et de la République, une situation privilégiée. Qui doute de son ambition ? mais l'opinion la lui pardonne, parce que, dans son intérêt particulier, elle croit apercevoir un intérêt général.

I. — Le parti démocrate-socialiste se divisait en deux fractions presque hostiles : l'une, composée des représentants du peuple et siégeant à l'Assemblée ; l'autre, vivant dans l'exil, principalement à Londres ou en Suisse. Ceux de France, placés sous l'empire des lois et obligés de s'y conformer, devaient observer une certaine prudence de conduite, tenir compte des événements, des nécessités de chaque jour, vivre enfin en hommes politiques : ce qui ne les empêchait ni de faire du tumulte dans l'Assemblée, ni de se permettre les grossièretés et les interruptions systématiques, ou les sourds bourdonnements de collégiens, ni même, en réponse à la loi du 31 mai, de prétendre organiser un pétitionnement populaire, ou même le refus de l'impôt. Il faut reconnaître que, cédant à de meilleures inspirations, l'extrême gauche renonça à ce dernier moyen de lutte. Elle s'abstint dans la discussion, et sa conduite ex-

térieure se ressentit des mêmes sentiments. Elle laissa faire, se réservant pour 1852.

Les socialistes de Londres ne voulaient connaître ni ces tempéraments ni cette prudence. Comme ils avaient été les plus hardis au 13 juin, sous la menace même des lois, maintenant que l'exil les protégeait, ils donnaient libre cours à leur témérité. Toute émigration de sa nature est exigeante et absolue. M. Louis Blanc publiait, depuis le mois de juillet 1849, un recueil mensuel, le *Nouveau Monde,* tribune personnelle où il reprenait l'exposé de ses doctrines économiques, écrivait sous le titre de : *Pages d'histoire de la révolution de* 1848, une apologie de sa conduite, et se livrait à des polémiques soit sur la politique courante, soit contre ses concurrents en socialisme. Le 15 juin 1850, il ne marchanda pas les critiques « à cette attitude résignée jusqu'à l'effacement, à cet appel au calme poussé jusqu'à l'affadissement de l'opinion, jusqu'à l'énervement des âmes » ; à ces hommes récemment convertis au socialisme ou à la République, à qui l'on avait laissé une part trop large dans les décisions du parti.

M. Louis Blanc donnait encore à ses objurgations des formes littéraires et polies. Une nouvelle feuille, mensuelle aussi, le *Proscrit,* organe de la démocratie cosmopolite réfugiée à Londres, y mettait moins de ménagements [1]. « Peuple, s'écriait dès la première page le héros du 13 juin, ceux qui te guident se trompent ou te trahissent. — Ils se trompent en demandant à l'habileté,

[1] Mazzini pour l'Italie, Arnold Ruge pour l'Allemagne, Albert Darasz pour la Pologne, Ledru-Rollin pour la France, composaient ce grand cénacle de la révolution européenne. Cette publication devint hebdomadaire, à la fin d'octobre 1850, sous le titre : *la Voix du proscrit, organe de la République universelle.* Les rédacteurs ordinaires étaient Gustave Naquet, Ribeyrolles, Berjeau, Dupont, Cœurderoy et Ch. Delescluze, qui, par l'esprit d'organisation, l'éloquence et l'initiative, les dépassait tous, sans excepter les grands pontifes, Mazzini et Ledru-Rollin.

au calcul, à l'inaction, le succès que tes ennemis n'attendent que de leur témérité. Ils te trahissent, s'ils te disent qu'après avoir subi, sans protester, le plus affreux des attentats, tu te retrouveras vaillant et tout entier au jour du dernier péril, car il est plus facile de ne point accepter le joug que de le briser... Les derniers représentants socialistes par toi nommés, ces hommes de feu qui devaient tout embraser, ces révélateurs de l'avenir, près de qui tout était obscurantisme et passé, ils ne se sont pas donné le temps de s'asseoir, de laisser sonner la douzième heure, que déjà ils avaient renié trois fois la Révolution et abdiqué entre les mains de la réaction. Et la Montagne..., elle s'est montrée indigne du grand nom dont ses ennemis l'avaient honorée. L'attentat commis, elle est demeurée sur ses siéges. » Ainsi parlait Ledru-Rollin ; Delescluze était plus rude encore : « A ceux qui ont pris la responsabilité de cette honteuse politique, nous n'avons qu'une chose à répondre : *Lâches ou traîtres !* »

Tandis que la *Montagne* de Londres excommuniait celle de Paris, condamnait la révolution de Février et tous ceux qui l'avaient servie, et, défendue par l'exil, appelait le peuple aux armes, Proudhon, qui les connaissait bien, leur renvoyait de sévères conseils : « Il ne faut pas vous le dissimuler, écrivait-il ; le peuple, ainsi que la bourgeoisie, n'a nulle confiance en vous. Le peuple rit de vos pasquinades politiques et sociales ; il vous a connus à l'œuvre ; il a jugé la puissance de vos moyens et la fécondité de vos ressources, et se convainc tous les jours, par la lecture de vos manifestes, que vous êtes aussi étrangers à ses inspirations qu'ignorants de la marche de ses idées et de la situation de ses intérêts... Tranquillisez-vous donc, et, quoi qu'il arrive, ne vous excitez pas le cerveau, ne vous échauffez point la bile. Acceptez en toute résignation le repos que vous fait l'exil, et mettez-vous bien dans la tête qu'à moins d'une transformation très-complète de votre

esprit, de votre caractère, de votre intelligence, votre rôle est fini... Voulez-vous, citoyens, servir encore votre patrie, travailler au progrès, contribuer au triomphe de la Révolution? Croyez-moi, devenez d'autres hommes. Mettez au crochet votre défroque parlementaire, rengaînez votre phraséologie, brûlez-moi ces vieux oripeaux du jacobinisme ; étudiez la philosophie de l'histoire, de l'économie politique et du droit. Tenez, voulez-vous que je vous dise toute ma pensée ? Je ne connais qu'un mot qui caractérise votre passé, et je saisis cette occasion de le faire passer de l'argot populaire dans la langue politique. Avec vos grands mots de guerre aux rois et de fraternité des peuples, avec vos parades révolutionnaires, et tout ce tintamarre de démagogues, vous n'avez été jusqu'à présent que des *blagueurs.* »

La *Montagne* de Paris ne pouvait se défendre de cette façon : sans goûter la dictature arrogante des émigrés, dans l'intérêt de sa propre popularité, elle les ménageait. Le jour même de la dissolution de l'Assemblée, elle publia, suivant son usage, un *compte rendu.* Elle y insultait ses collègues de la majorité, elle y rééditait la glorification du 13 juin. On lui demandait d'outre-mer pourquoi elle n'avait pas démissionné en masse, lors de la loi du 31 mai. — Parce que, répondait-elle, par l'effet de cette même loi, nous aurions livré nos siéges à la réaction. Son apparente inaction n'était qu'une prudente expectative : la loi ne devant avoir d'application générale qu'en 1852, d'ici là, on lutterait soit à la tribune, soit dans la presse, et, à cette époque, il serait temps de conseiller au peuple une attitude énergique, et de le faire rentrer dans ses droits. Cette longue attente, ces promesses pour l'avenir n'étaient pas pour satisfaire l'impatience des émigrés : aussi voulurent-ils, dans le but de balancer l'influence des représentants, comme de se créer à eux-mêmes des éléments de force et de propagande, ressusciter les tentatives

d'organisation ébauchées en janvier et en juin 1849. Ils dédaignaient, ils laissaient de côté ce monde officiel des représentants liés par des devoirs ou des convenances à un *statu quo* détesté : ils s'adressaient directement aux populations. Charles Delescluze fut le véritable initiateur de ce plan d'action : un sieur Alphonse Gent en fut la cheville ouvrière.

M. Alphonse Gent était originaire d'Avignon. A Paris, au cours de ses études de droit, une aventure scandaleuse avait tristement inauguré sa jeunesse; l'année suivante, la cour de Nîmes, se fondant sur « une triste et fâcheuse notoriété publique », refusait de le recevoir au serment d'avocat [1]. Plus tard, elle se relâcha de sa rigueur; il devint avocat à Nîmes même, et membre du conseil de l'ordre à Avignon. Commissaire de la République dans le Vaucluse en 1848, il avait été élu représentant aux élections du 23 avril ; son élection, annulée après enquête, avait été renouvelée. Le scrutin du 13 mai 1849 le laissa en dehors de l'Assemblée législative. Il prit part à l'affaire du 13 juin : on sait qu'il accorda même sa protection à M. Lacrosse, et celui-ci, en reconnaissance, empêcha qu'il ne fût poursuivi. Il s'en alla à Lyon, et présenta la défense de plusieurs accusés de l'attentat lyonnais du 13 juin ; il se créa ainsi quelques ressources et des relations dans les sociétés politiques, pas assez toutefois pour que son nom fût porté sur les listes de Saône-et-Loire aux élections des 10 mars et 28 avril 1850.

L'agitation qui accompagna la préparation et le vote de la loi du 31 mai surprit M. Gent dans un état de dénûment et d'inaction favorable à un réveil énergique d'activité. Il lia des intrigues, parcourut le Lyonnais, la Drôme, le Vaucluse; Bouvier, instituteur révoqué de

[1] *Gaz. des trib.*, 15 février 1836, et *Journal du Palais*, 20 décembre 1837.

Crest et de Saint-Prix, dans la Drôme; Montanier en Vaucluse; Ode, ancien procureur de la République, et Longomazino, ancien ouvrier des chantiers de la marine, clubiste et candidat de 1848, depuis journaliste à Digne; Marescot et Daumas, président d'une société montagnarde à Toulon, devinrent ses correspondants. Il faisait adresser ses lettres chez un sieur Borel, marchand de vin à Lyon, un des chefs de la démocratie lyonnaise et dont il épousa la fille. Quinze départements furent ainsi affiliés à une action commune (Jura, Ain, Saône-et-Loire, Rhône, Isère, Drôme, Vaucluse, Hautes et Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Var, Ardèche, Gard, Hérault, Aude); la Lozère s'affilia plus tard. Le 29 juin eut lieu à Valence une séance secrète et de nuit, à laquelle assistèrent des délégués de plusieurs départements. La société prit le nom de *Société de la Jeune Montagne*, comme pour bien se distinguer de l'ancienne, imposa aux membres une cotisation mensuelle de cinquante centimes, se divisa en centuries et décuries, etc.

Non plus qu'au 13 juin 1849, les représentants de la Montagne ne se souciaient d'entrer dans une société dont Ch. Delescluze réglait les mouvements. Quelques-uns, néanmoins, se laissèrent entraîner : c'étaient surtout des représentants appartenant aux départements de la zone qu'exploitait Alphonse Gent : tels Baudin, Baune, Colfavru, Boysset, Joigneaux, Racouchot, Ch. Dain, Amédée Bruys, Gastier, Faure. Michel (de Bourges) fut proposé comme chef; mais soit que ses fluctuations passées fissent douter de sa fermeté, soit qu'il eût renoncé de lui-même à s'engager trop avant, Mathieu (de la Drôme) fut désigné à sa place. Tous ces représentants assistèrent à une réunion qui se tint à Mâcon en septembre.

Le but révolutionnaire de cette coalition du Sud-Est n'était pas douteux : les lettres saisies à la poste dès le

25 septembre le démontrent. Mais, avant même d'en arriver à un coup de main, c'était déjà un grand point que d'avoir soudé ensemble les diverses parties de ce massif provincial, tenté dans les villes et dans les campagnes une organisation politique dont les liens étroits apparurent plus tard (en décembre 1851), et isolé, pour ainsi dire, toute une portion de la France dans le culte de l'idée républicaine. Les réfugiés de Suisse avaient été initiés au secret du mouvement. Le 16 octobre, Gent se rendit à Genève en compagnie d'Amédée Bruys, représentant de Saône-et-Loire, et s'aboucha avec eux. Il s'en était même concentré un si grand nombre sur la frontière, tant Italiens que Français, que le gouvernement de Paris réclama leur internement. Gent prit sur lui de les rassurer, leur déclarant qu'ils allaient rentrer en France, et cela dans un délai de quelques semaines.

C'était, en effet, du 12 au 14 novembre, c'est-à-dire au moment de la reprise des séances de l'Assemblée, que le complot devait éclater sur un signal qui partirait de Privas. Mais, au moment où les montagnards de l'Ardèche se préparaient à marcher, le Gouvernement, qui depuis quelque temps avait l'œil sur ces menées, fit arrêter Alphonse Gent (7 novembre) et avec lui cinquante et un individus [1].

A cette date même (10 novembre) s'établissait à Londres une ligue de communistes, spécialement composée d'Allemands, et qui s'était donné pour programme « d'amener le prolétariat au pouvoir; de dissoudre l'ancienne société civile basée sur l'opposition des classes, et de fonder une société nouvelle, sans classes, sans relations, unie par de simples rapports de propriété et qui constituerait la République démocratique et sociale ». Cette société se

[1] *Infra,* livre XI. Cf. *Gazette des tribunaux,* août 1851. Complot de Lyon.

greffait sur celle de Weitling [1], ce publiciste éhonté, qui, en Suisse, où il avait fondé des associations de *Jeunes Allemands,* ne choisissait ses adhérents que parmi les plus dépravés de mœurs. C'est à Paris, chez les marchands de vin ou dans les sociétés de chant, qu'elle tenait ses réunions ou opérait ses recrues; sa correspondance avec Londres était périodique. Tout en réservant ses efforts pour 1852, et en se gardant bien « de se laisser empoigner dans une émeute prématurée », les Jeunes Allemands proclamaient « la nécessité d'une révolution violente pour culbuter la classe dominante; les ouvriers les plus capables devaient s'y préparer : la révolution accomplie, il serait nommé un comité révolutionnaire composé des ouvriers les plus déterminés. La propagande s'adresserait aux cultivateurs, aux militaires; ceux-ci, bien instruits de leurs droits, rentreraient plus tard dans l'association. Avant la bataille, il fallait bien connaître le plan de la ville, surprendre le ministère de l'intérieur, s'emparer du télégraphe, se rendre maître de la personne des commandants militaires, désarmer les gardes nationales; après, l'armée des ouvriers tiendrait le pays en état de siége; princes, prêtres, aristocrates et bourgeois seraient recherchés et poursuivis, et une dictature s'organiserait aussitôt, entourée d'ouvriers révolutionnaires [2]. » Ce programme n'est autre que celui qui a été mis en action par la Commune de Paris en 1871.

Ces essais d'organisation révolutionnaire, ces projets de soulèvement avaient franchi la Méditerranée et recruté quelques adhésions en Algérie dans la province d'Oran : l'armée, cette proie depuis longtemps convoitée par les

[1] Am. Hennequin, *la Jeune Allèmagne et le communisme en Suisse, passim.*

[2] Le 4 septembre 1851, un grand nombre d'ouvriers allemands furent arrêtés; quelques-uns furent traduits, en février 1852, devant la cour d'assises de la Seine.

socialistes, avait même fourni quelques victimes à la contagion. Un ordre du jour du général Pélissier, commandant de la province, rappela l'armée sous ses ordres à la discipline et au devoir; une prompte répression eut raison des coupables (14 juin 1850).

Ainsi, ajournement de la lutte à 1852, mais promesse d'une lutte à outrance, et, en attendant, ligue démocratique-socialiste dans les villes et dans les campagnes, pour opposer à toute évolution bonapartiste ou monarchique une résistance qui se transformerait vite en une révolution : tel est l'avenir dont le spectacle de l'agitation socialiste nous ouvre les alarmantes perspectives. Voyons ce qui se passait dans un parti bien différent, et, en face de la révolution par la multitude, étudions les modestes tentatives de ceux qui rêvaient une restauration monarchique.

II. — La révolution de 1848 avait consommé celle de 1830 et rapproché dans une défaite commune les deux branches de la maison de Bourbon. Tandis que leurs princes étaient dans l'exil, divisés par les théories, par les circonstances, par l'histoire même, les partisans des deux dynasties, en dépit de la guerre à outrance qu'ils s'étaient faite les uns aux autres pendant trente ans, reconnaissaient maintenant qu'ils avaient tour à tour défendu le principe d'autorité et que, dans leur propre intérêt comme dans celui de la société, ils devraient abjurer leurs haines, se rallier et s'unir. La France consentait à chercher une solution autre que celle de la République; mais, dans l'état d'indifférence et de désorganisation auquel l'avaient réduite soixante années d'instabilité, il fallait qu'elle se rattachât ou à un principe ou à un homme. Mais comment sa conscience énervée se plierait-elle aux principes, si ceux qui les représentaient se montraient eux

mêmes incertains et partagés, si l'heure de la décision ne devait être que celle d'une lutte nouvelle, et si enfin, au lieu d'une solution nette et définitive, on n'ouvrait la porte qu'à de nouveaux embarras ou à un nouveau provisoire?

Cependant la tâche était bien délicate. Entre 1814 et 1830, il y a un abîme : dépendra-t-il pour le combler d'une complaisance passagère de quelques volontés? Que de divergences fondamentales entre les partisans de chaque branche, et, si l'on passe aux familles elles-mêmes, que de raisons pour rester sinon ennemies, au moins séparées! Après dix-huit ans de règne, Louis-Philippe et Marie-Amélie consentiraient-ils à désavouer leur passé, en reconnaissant les droits supérieurs de M. le comte de Chambord? Le Roi avait abdiqué, il pouvait se croire hors de la lice, s'abstenir; mais la duchesse d'Orléans et les princes ne seraient-ils pas plus jaloux de la légitimité de leur père que leur père lui-même? Pour affronter ces difficultés, il fallait ou une grande force d'illusion ou l'énergique sentiment d'une nécessité impérieuse. En vidant leurs querelles, les deux familles vidaient celles de la France : la maison d'Orléans apportait sa popularité et son brillant cortége de princes, et le comte de Chambord, avec l'hérédité monarchique, ramenait la stabilité dans le droit public et la sécurité dans la vie sociale.

Déjà, comme aujourd'hui, M. le comte de Chambord habitait à Frohsdorff, sur les frontières de la Styrie, de l'Autriche et de la Hongrie, dans une résidence seigneuriale que, sous le nom du duc de Blacas, la duchesse d'Angoulême avait achetée de l'ex-reine de Naples, Caroline Murat. Il y menait une vie studieuse, sévère, un peu triste, entre sa femme, Marie-Thérèse d'Este, qui ne lui avait pas donné d'enfants, sa tante, la fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette, traînant un deuil inconsolable, et quelques amis, dévoués à sa personne comme à sa cause,

le jeune duc de Blacas, M. le comte de Montbel, ancien ministre des finances de la Restauration, et M. le duc de Lévis, dont l'expérience et les conseils ne pouvaient être inutiles à un jeune prince de trente ans. Les visiteurs les plus prévenus témoignaient de sa droiture de cœur et d'esprit, de la simplicité de ses allures, de son vif amour de la justice et du devoir, de l'étendue de ses connaissances sur tout ce qui touche à la France. Répugnant à l'intrigue et aux aventures, il attendait sans impatience un changement de fortune, et, bien différent de ces prétendants qui s'agitent, risquent leur liberté et leur cause même et ne comptent jamais pour définitive la défaite la plus profonde, Henri de Bourbon, satisfait de représenter dans sa personne un principe inhérent à l'ordre social, n'espérait son propre succès que d'un libre retour de la France vers ce principe, et poussait à ce point la réserve personnelle et le respect de la Providence que, même au moment de toucher au but, il s'en serait détourné plutôt que d'avancer d'une heure l'accomplissement de ses desseins. Dans la sphère élevée où il vivait, M. le comte de Chambord pressait de ses vœux une réconciliation de famille : « S'ils font un pas, aurait-il dit, j'en ferai dix. » Mais les conditions politiques de ce rapprochement étaient plus difficiles à obtenir que le rapprochement lui-même, et le chef de la maison de Bourbon, au nom de sa dignité même, était condamné à attendre.

Louis-Philippe et Marie-Amélie vivaient en Angleterre. Ils y habitaient le château de Claremont, propriété de leur gendre, le roi des Belges. Aussitôt débarqués, c'était là qu'ils s'étaient rendus; les ducs de Nemours et de Montpensier les y avaient bientôt rejoints; quant à la duchesse d'Orléans, elle s'était retirée en Allemagne avec ses fils, dans la famille de sa mère; on n'avait pas de nouvelles du duc d'Aumale et du prince de Joinville. Leurs lettres de démission, connues par les journaux,

délivrèrent la famille royale de ses premières inquiétudes, mais les jeunes princes n'arrivèrent à Claremont que dans la nuit du 20 au 21 mars. Aux douleurs morales s'ajoutaient, chez le Roi surtout, les préoccupations matérielles. Par décret du Gouvernement provisoire, ses biens et ceux du duc d'Aumale et du prince de Joinville avaient été mis sous séquestre, et le prétendu thésauriseur, chargé de trente et un millions de dettes, sollicitait l'autorisation de contracter un emprunt pour payer ses créanciers. Tandis que certains membres du Gouvernement provisoire roulaient gratuitement dans les carrosses de la Cour exilée; tandis que les fêtes de la Présidence et d'ailleurs se donnaient à l'aide d'un mobilier appartenant au Roi et à grand renfort de chevaux, de voitures, de valets de pied et d'employés qu'il payait encore, la famille royale vivait péniblement de modestes emprunts, refusant les offres des grands seigneurs d'Angleterre et jusqu'à celles de lord Palmerston, devenu courtois pour l'infortune, lui l'allié perfide et dangereux de la prospérité.

La loi de bannissement (26 mai 1848) étonna et blessa les princes plus que le Roi : dans ces mesures de salut public, ce qu'il y a de plus douloureux pour ceux qui en sont l'objet, c'est de voir, au bas du décret qui les frappe, les noms d'amis et d'anciens ministres qui n'ont même pas la pudeur de s'abstenir (t. I, 328-329). Une proposition plus menaçante, qui préludait aux décrets de confiscation du 22 janvier 1852, justifia bientôt les appréhensions et la sévère économie dont s'armait la prudence du Roi déchu : M. Jules Favre, qui était alors l'un des orateurs favoris de la coterie du *National* et d'Armand Marrast, demanda qu'un décret de l'Assemblée déclarât acquis au domaine de l'État les biens composant le domaine privé de l'ex-Roi, et obligeât les autres princes de la famille d'Orléans à vendre leurs immeubles situés en France dans le délai de six mois (5 juillet 1848). L'adversaire politique de la

maison d'Orléans, Berryer, eut l'honneur de rappeler à quelques républicains l'article 12 de la Constitution déjà voté, qui interdisait le rétablissement de la confiscation, et, appuyé de M. Goudchaux, il obtint de l'Assemblée un décret [1] par lequel elle ordonnait la liquidation de la liste civile et le payement du douaire de la duchesse d'Orléans, tel que l'avait fixé la loi du 7 mars 1837 (25 octobre 1848).

C'est à la fin de l'année 1849 et dans les premiers mois de 1850 que quelques hommes politiques abordèrent avec le roi Louis-Philippe la question de la réunion des deux branches, ce qu'on appela plus tard la *fusion*. Aux premières ouvertures qui lui en furent faites par M. de Salvandy : « Mon cher comte, répondit Louis-Philippe, il ne peut être question de moi dans cette affaire : mon rôle est fini en ce monde. La chose ne peut regarder que mes fils. Dans mon opinion, ils doivent être toujours prêts à la faire ; mais, dans mon opinion aussi, elle ne se fera jamais, parce que, de l'autre côté, on ne fera rien de ce qui serait nécessaire pour la rendre possible. » Vers la même époque, causant avec un journaliste des événements de 1830, il niait avoir conspiré : « On me supposait heureux, disait-il ; je n'étais que résigné. Je remplissais un devoir, je tentais de reconstituer l'autorité. Si j'avais pu le faire, j'aurais renoué la chaîne

[1] Le décret, en ce qui touchait la duchesse d'Orléans, ne fut pas exécuté, et M. Hippolyte Passy dut le rappeler dans le budget de 1849. Malgré quelques réclamations de membres de l'extrême gauche, l'Assemblée, en 1849 comme en 1850, assura le respect des conventions diplomatiques et des contrats privés. Le 29 décembre 1849, sur la proposition de MM. Fould et Rouher, alors ministres, le décret du 25 octobre 1848 fut prorogé jusqu'au 1er août 1850 ; la levée du séquestre sur les biens du duc d'Aumale et du prince de Joinville fut fixée à la même époque, et l'administration de la liste civile reçut l'autorisation de contracter un emprunt de 30 millions par voie d'adjudication avec publicité et concurrence.

des temps qu'une terrible secousse venait de rompre. J'ai essayé... Je croyais que la République était le plus grand malheur qui pût frapper la France... »

En mai 1850, des hommes politiques plus autorisés que M. de Salvandy, MM. Guizot, Dumon, Duchâtel, vinrent appuyer auprès du Roi les mêmes idées. Son esprit s'y ouvrait sans peine. Il rappelait volontiers qu' « en 1830, le comte de Chambord n'étant qu'un enfant, la France avait choisi un homme; qu'il avait tenu la couronne moins de la souveraineté nationale que de la nécessité; qu'il avait préféré la recueillir que de la laisser tomber en proie à la République. Les rôles étaient retournés : aujourd'hui, le comte de Paris est un enfant; l'homme, c'est le comte de Chambord, et il est le roi de France! » Ainsi Louis-Philippe semblait devenu légitimiste [1]. Mais le fond de sa pensée n'allait pas jusque-là. Il avait traversé des temps si troublés que la transmission paisible du pouvoir

[1] *Vie de la reine Marie-Amélie,* par Auguste Trognon; *Abdication du roi Louis-Philippe racontée par lui-même,* par M. Édouard Lemoine. 1851. — En avril 1850, M. le duc de Valmy, petit-fils du maréchal de ce nom, publia sous le titre : *De la force du droit et du droit de la force,* une brochure où il expose avec une grande fermeté d'idées et de style le rôle de la maison d'Orléans en 1830 et l'impossibilité « qu'elle acceptât encore de la Révolution, comme un présent, ce qu'elle s'était laissé imposer comme un fardeau ». A l'appui des récentes déclarations du roi Louis-Philippe, il reproduit le texte d'une lettre à Charles X, écrite dans la nuit du 30 au 31 juillet par le lieutenant général, et confiée au duc de Mortemart, avec lequel il venait d'avoir un long entretien : cette lettre en était la conclusion. Elle ne parvint pas au Roi, le duc d'Orléans l'ayant fait redemander presque immédiatement à M. de Mortemart. Voici ce curieux document:

« M. de *** dira à Votre Majesté comment on m'a amené ici par force; j'ignore jusqu'à quel point ces gens-ci pourront user de violence à mon égard; mais si, dans cet affreux désordre, il arrivait qu'on m'imposât un titre auquel je n'ai jamais aspiré, que Votre Majesté soit bien persuadée que je n'exercerais toute espèce de pouvoir que temporairement et dans le seul intérêt de notre maison. J'en prends ici l'engagement formel envers Votre Majesté. Ma famille partage mes sentiments à cet égard. Palais-Royal, 31 juillet 1830. *Signé :* Fidèle Sujet. »

de la tête d'un homme fait sur celle d'un enfant ne lui paraissait ni désirable ni même possible : la couronne était à ses yeux le prix de l'âge, de l'expérience, du mérite personnel, des circonstances; ce qui ne l'empêchait pas de sentir tout ce que le mépris de l'autorité entraînait pour la France d'instabilité et de périls : « Le comte de Paris est possible, disait-il en avril 1849, comme le comte de Chambord et les bonapartistes sont possibles. Tout est possible en France, mais rien n'y durera, parce que le respect n'y existe plus. » Et quelques mois plus tard : « Sans la stabilité dans le gouvernement, point de prospérité nationale ; sans hérédité du trône, point de stabilité dans le gouvernement. »

En juin 1850, M. Thiers vint à Saint-Léonard, village maritime près de Brighton, où le Roi aimait à passer l'été : la duchesse d'Orléans s'y trouvait avec ses enfants. Parmi les hommes de 1830, M. Thiers était de ceux pour qui la Révolution avait été surtout un acte de souveraineté populaire, et le roi de Juillet l'élu de la nation. Il combattit la *fusion ;* suivant lui, l'impopularité des Bourbons de la branche aînée était certaine, irrémédiable ; le seul effet d'un rapprochement serait d'étendre cette impopularité à la branche cadette. N'avait-elle pas, elle aussi, son principe, la souveraineté nationale, dont l'autre ne se préoccupait pas assez, et qui semblait devenir de plus en plus la loi et la force d'action des sociétés politiques ? Appartenait-il à la maison d'Orléans de désavouer l'acte de 1830, aux fils de répudier le règne de leur père et le vœu de la nation ? Et pour quel résultat ? On diminuerait le poids dont pèse la maison d'Orléans dans les destinées de la France, et cela, non-seulement sans profit pour la branche aînée, mais au détriment de l'idée monarchique, cette dernière ressource de salut public. La duchesse d'Orléans goûtait, dit-on, cette manière de voir, et ne le cachait pas ; mais, dans une question si grave, à laquelle se trou-

vaient attachés l'honneur et la destinée d'une famille, jusqu'à ce que les événements commandassent une décision, elle s'abstenait, réservant l'avenir et la liberté d'action de son fils.

Cependant, suivant l'usage qu'il affectionnait de se rapprocher de temps en temps de la frontière française pour recevoir les visites de ses amis et s'entendre verbalement avec eux sur la ligne de conduite à suivre, M. le comte de Chambord qui, en 1849, s'était rendu à Ems, choisit en juillet 1850, pour lieu de rendez-vous, Wiesbaden, ville de bains, alors capitale du grand-duché de Nassau. Il y arriva de sa personne le 10 août, dans la soirée, après avoir reçu aux cours de Vienne, de Berlin et de Hanovre un accueil digne de son rang. Berryer, le duc de Lévis, le marquis de la Ferté, le comte Fernand de la Ferronnays et le vicomte de Monti de Rezé l'accompagnaient; à Cologne, il avait rencontré le général de Saint-Priest, le prince Gaston de Montmorency et un certain nombre de Français, parmi lesquels seize membres de l'Assemblée législative. Du 11 août jusqu'au 30, les visiteurs se renouvelèrent; c'étaient, sauf quelques exceptions, des noms de fidèles, plutôt que d'hommes politiques, une députation de paysans bretons du Morbihan, une autre d'ouvriers parisiens, d'anciens officiers de la maison militaire du Roi ou de la garde royale, quelques prêtres, des négociants et des ouvriers du département du Nord, des étrangers, un millier de personnes environ.

Parmi les hommes politiques, on remarqua l'arrivée de M. Vesin, ancien député orléaniste, qui venait faire acte de foi à la branche aînée, et celle de M. de Salvandy. A propos de ce dernier, on rappelait qu'il avait été mousquetaire en 1814; qu'il ne s'était rallié à la monarchie de 1830 qu'en haine de l'anarchie; qu'il avait protesté par écrit contre l'arrestation de la duchesse de Berry; qu'ambassadeur à Turin, il avait voté contre l'a-

dresse de 1843, qui flétrissait les pèlerins de Belgrave-Square, et qu'il avait payé son indépendance de la perte de son ambassade. Dernier ministre de l'instruction publique de Louis-Philippe, il revenait vers le roi légitime, non pas par mobilité, comme l'en accusaient les orléanistes, mais pour maintenir les lignes principales de sa vie politique. Trente-six représentants du peuple s'étaient joints aux pèlerins de l'exil, et parmi eux MM. Berryer, de Saint-Priest, colonel de l'Espinasse, Léo de Laborde, représentants du peuple et membres de la commission de permanence.

Cette manifestation, si importante par le nombre des visiteurs, n'aurait été cependant qu'une parade ou qu'un rendez-vous sans conséquence, si le prince n'en avait pris occasion de trancher une question débattue depuis quelque temps entre royalistes, et que M. de la Rochejaquelein avait récemment ravivée, à savoir s'il était possible, sans porter atteinte aux traditions monarchiques, de soumettre au suffrage universel, sous forme d'appel au peuple, la dynastie de Bourbon. Cette thèse, qu'avait imaginée et soutenue naguère M. de Genoude dans la *Gazette de France*, avait été surtout une arme d'opposition : l'avénement subit du suffrage universel était devenu, pour les royalistes partisans de ce système, comme une sommation de s'exécuter. M. de la Rochejaquelein n'avait pas hésité, et, par sa proposition du 27 mars à l'Assemblée législative, il s'était fait le héraut de l'appel au peuple. Mais ce système ne fut pas mieux accueilli à Wiesbaden que dans l'Assemblée. L'Assemblée l'avait repoussé sans discussion, comme inapplicable et équivoque; M. le comte de Chambord le rejeta comme contraire au principe de l'hérédité. Ce fut la véritable utilité comme la conclusion de l'entrevue de Wiesbaden.

Sur ces entrefaites, celui à qui la souveraineté populaire avait ôté la couronne comme elle la lui avait donnée,

Louis-Philippe approchait de ses derniers moments. Depuis quelques mois, il s'affaiblissait sensiblement. Le dimanche 25 août, la pieuse Reine avertit elle-même le compagnon de sa vie que le moment de la séparation était venu. Le docteur Gueneau de Mussy lui ayant confirmé que « les mauvaises chances dépassaient les bonnes », il manda aussitôt l'abbé Guelle, aumônier du château, se confessa et reçut le saint Viatique. Les enfants jouaient dans le parc : on les introduisit ; l'extrême-onction fut administrée au Roi en leur présence. Puis, il les embrassa et leur donna sa bénédiction. A la suite de cette pénible cérémonie, il dicta au général Dumas une dernière page de ses Mémoires. Ces divers soins occupèrent l'après-midi de trois à cinq heures. La nuit fut agitée et sans sommeil, l'agonie commença avec le jour, et, le 26 août, à huit heures du matin, Louis-Philippe expira, à l'âge de soixante-seize ans onze mois et onze jours[1].

Comme ses aînés, la calomnie l'avait poursuivi sur le trône, et la justice ne commença à se lever que sur sa tombe. La *Revue rétrospective* destinée à trahir les secrets du règne fut, sans que l'eût voulu son auteur, le premier instrument de représailles contre les erreurs les plus accréditées : les tendresses et les anxiétés du père de famille, la générosité et l'habileté du souverain, la haute capacité du politique arrivèrent au public comme des révélations ; la pu-

[1] Le service eut lieu à Weybridge, à cinq milles de Claremont; le cercueil fut déposé dans un caveau particulier. Au-dessus, sur une plaque de marbre encastrée dans le mur, on lisait l'épitaphe suivante : *Depositæ jacent — Sub hoc lapide — Donec in Patriam — Avitos inter cineres — Deo adjuvante transferantur, — Reliquiæ — Ludovici Philippi primi, — Francorum regis, — Claromontii, in Britannia, — Defuncti, — Die Augusti XXVI, — Anno Domini MDCCCL, — Ætatis LXXVI. — Requiescat in pace.* Le 9 juin 1876, les restes de Louis-Philippe, de Marie-Amélie et de sept autres membres de la famille d'Orléans morts dans l'exil ont été déposés dans les caveaux de la chapelle du château de Dreux.

blication de ses papiers les plus intimes, au lieu de diminuer l'homme, le grandit. M. de Montalivet et M. Vavin signalèrent les dépenses immenses qu'avait prises à sa charge personnelle ce roi réputé avare pour réparer, meubler, embellir les palais de la couronne : il avait aimé l'ordre et la comptabilité bien plus qu'il n'avait pratiqué l'économie. M. d'Haussonville initia le public aux véritables mobiles de la politique extérieure. Par l'une des singularités du régime parlementaire, les ministres, préoccupés de se couvrir eux-mêmes, laissaient à découvert le souverain. Celui-ci, en apparence irresponsable, portait réellement toutes les responsabilités ; et, bien qu'on l'attaquât toujours, on ne lui donnait ni l'occasion, ni parfois même la permission de se défendre. Les pieux exemples de la reine Marie-Amélie valurent à Louis-Philippe le privilége de finir sa vie autrement qu'il l'avait conduite; il revint à la foi de ses pères, et le descendant du dix-huitième siècle, l'élève de madame de Genlis, le Roi qui se piquait volontiers d'être voltairien et incrédule, mourut comme un Bourbon dans les pratiques et dans l'humble soumission du chrétien.

Ce fut par une lettre particulière adressée à un Anglais que la nouvelle de la mort du Roi arriva, le 28 août, à Wiesbaden. Le *Journal de Francfort* la confirma le lendemain. Ainsi qu'avait fait le duc d'Angoulême, en 1842, lors de la mort du duc d'Orléans, le comte de Chambord commanda aussitôt un service, auquel il invita tous les Français présents à Wiesbaden. Mais cette mort ne profita pas, comme on l'aurait pu croire, au rapprochement des deux maisons. Lord Palmerston intervint pour y mettre obstacle; la reine des Belges, fille de Louis-Philippe, épuisa pour s'y opposer les dernières ardeurs d'une vie qui allait s'éteindre (elle mourut le 11 octobre suivant, à l'âge de trente-huit ans) ; l'union ne se faisant pas, la division s'augmenta , et la *fusion* échoua avant même que les conditions en eussent été discutées.

III. — Ces manifestations, ces combinaisons dynastiques étaient condamnées à se renfermer dans un cercle étroit de fidèles; il était difficile de mettre l'opinion publique en demeure de se prononcer. Exilés de France dans leur principe comme dans leurs personnes, par la République non moins que par ses lois, les princes de la maison de Bourbon ne pouvaient offrir à leurs partisans qu'un but flottant et lointain à travers la perspective d'une révolution nouvelle. Entre eux et la France, il n'y avait pas seulement la République, fragile obstacle si l'on ne regarde qu'aux républicains qui la défendent et à l'opinion qui ne la goûte pas; mais derrière elle, moins pour la protéger que pour s'y substituer, il y avait un homme qui occupait la place avec une ferme volonté de ne pas la quitter. Il était là : c'était son principal titre, et sa force reposait moins dans la haute magistrature dont il était investi et dans l'influence qu'il y puisait, que dans le sentiment personnel qu'il avait de cette force même. Si le peuple avait oublié les six millions de suffrages du dix Décembre, l'élu était disposé non-seulement à les lui rappeler, mais à lui démontrer avec une logique impérieuse les obligations et les conséquences qui en résultaient. Élu du peuple, ne relevant que du peuple, interprète du peuple, mandataire du peuple, n'acceptant pour juge que le peuple, et, pour toute clause constitutionnelle qui le gêne, appelant au peuple seul : voilà le résumé des théories que professait le Prince-Président, entendant être et rester l'unique représentant du peuple, que le peuple le voulût ou non.

Cette naturelle prépondérance sur les autres partis, républicains ou monarchistes, qu'il tenait de son élection, il s'agissait de l'assurer et de la perpétuer. La Constitution limitait la durée de la Présidence à quatre années qui devaient expirer le deuxième dimanche de mai 1852; elle interdisait la réélection immédiate du Président en exercice. Il fallait ou obtenir la révision de cette clause, ou

passer outre. Dans l'un comme dans l'autre cas, le Président avait besoin de s'appuyer sur l'opinion, et de peser du poids d'une popularité grandissante sur les délibérations de l'Assemblée, ou sur les volontés de la nation. Le but était visible à tous, les moyens à prendre l'étaient moins. Le Président tenait beaucoup de pouvoirs de la Constitution, mais son initiative était partagée ou paralysée par celle de l'Assemblée, de sorte qu'il était forcé de confondre son action avec celle du Parlement, ce qui répugnait à son orgueil, ou de s'isoler de lui, mais à la condition de le combattre. Jouer ce dernier jeu n'était possible qu'à certaines heures, d'une façon momentanée et discrète : incertain encore de sa destinée, devinant autour de soi des défiances ou des haines, d'autant moins aimé, même de ceux qui l'avaient soutenu, qu'on commençait à le craindre, il sentait qu'engager un conflit était périlleux pour son avenir, qu'un coup d'État prématuré compromettrait à tout jamais sa destinée, et qu'après tout, l'Assemblée avait contre lui une arme en réserve, la mise en accusation. Quelle défense opposerait-il, n'ayant ni la majorité dans l'Assemblée, ni l'appui de l'armée et des généraux ?

Sortir définitivement de l'ombre dans laquelle le retenaient les institutions, faire appel à l'opinion, se séparer de l'Assemblée moins par une lutte ouverte que par une abstention systématique, tenter la faveur de l'armée, l'enlever peut-être ou se faire tout au moins des créatures parmi ses chefs, tel fut le plan qu'adopta et qu'allait suivre Louis Bonaparte.

Dès le lendemain de la prorogation de l'Assemblée, le 12 août, il partit pour un voyage dans la Bourgogne, le Lyonnais, la Franche-Comté et l'Alsace : le même soir, il arrivait à Dijon. A côté des acclamations qui ne manquent guère aux personnages officiels, deux cris se faisaient entendre d'une manière systématique : *Vive la République*

vive la République démocratique et sociale! l'un poussé par les républicains qui protestaient d'avance contre toute velléité de restauration impériale, l'autre qui proclamait les vœux de la Montagne et du socialisme. L'accueil à Lyon fut empressé, et marqué au cachet de cette ville somptueuse. A la Croix-Rousse, il en alla tout autrement. C'est de là, comme on sait, que descendaient naguère sur la ville ces colonnes de *Voraces* qui y apportaient la guerre des rues, ou qui répandaient le pillage dans les fabriques et les couvents. Au moment où le Président pénétrait sur la place, plusieurs milliers d'individus l'envahirent avec des cris et des gestes de menace; devant ce parti pris d'hostilité, Louis-Napoléon se retira.

Deux banquets à l'Hôtel de ville, un autre au Jardin d'hiver, des visites aux grands établissements publics, l'inauguration de la caisse de secours mutuels et de retraite pour les ouvriers en soie, ces fêtes, témoignages empressés d'une ville où l'industrie et le commerce saluent avec reconnaissance toute puissance qui ramène l'ordre et le crédit, ont laissé un souvenir moins éphémère qu'elles-mêmes, grâce à un discours du Prince : c'est comme un des jalons de la restauration de l'Empire. « Je ne suis pas venu, dit-il, dans ces contrées où l'Empereur, mon oncle, a laissé de si profondes traces, afin de recueillir seulement des ovations et passer des revues; le but de mon voyage est, par ma présence, d'encourager les bons, de ramener les esprits égarés, de juger par moi-même des sentiments et des besoins du pays. La tâche que j'ai à accomplir exige votre concours, et, pour que ce concours me soit complétement acquis, je dois vous dire avec franchise ce que je suis et ce que je veux. Je suis, non pas le représentant d'un parti, mais le représentant de deux grandes manifestations nationales, qui, en 1804 comme en 1848, ont voulu sauver par l'ordre les grands principes de la Révolution française. Fier donc de mon origine et de

mon drapeau, je leur resterai fidèle ; je serai tout entier au pays, quelque chose qu'il exige de moi, abnégation ou persévérance. Les bruits de coup d'État sont peut-être venus jusqu'à vous, messieurs, mais vous n'y avez pas cru : je vous en remercie. Les surprises et les usurpations peuvent être le rêve de partis sans appui dans la nation ; mais l'élu de six millions de suffrages exécute les volontés du peuple, il ne les trahit pas. Le patriotisme, je le répète, peut consister dans l'abnégation comme dans la persévérance. Devant un danger général, toute ambition personnelle doit disparaître. Dans ce cas, le patriotisme se reconnaît comme on reconnut la maternité dans un procès célèbre. Vous vous souvenez de ces deux femmes réclamant le même enfant. A quel signe reconnut-on les entrailles de la véritable mère? Au renoncement de ses droits que lui arracha le péril d'une tête chérie. Que les partis qui aiment la France n'oublient pas cette sublime leçon ! Moi-même, s'il le faut, je m'en souviendrai. Mais, d'un autre côté, si des prétentions coupables se ranimaient et menaçaient de compromettre le repos de la France, je saurai les réduire à l'impuissance en invoquant encore la souveraineté du peuple, car je ne reconnais à personne le droit de se dire son représentant plus que moi. »

Ce langage strictement constitutionnel avait une convenance particulière dans ces régions où, plus qu'ailleurs, la République comptait de fervents partisans. Il n'y déplaisait même pas qu'en face des manifestations de Wiesbaden, le Président de la République revendiquât les droits de la souveraineté nationale, dût-il s'en déclarer l'unique représentant.

De Lyon, Louis-Napoléon se dirigea vers Strasbourg par Bourg, Lons-le-Saulnier, Besançon, Belfort, Mulhouse et Colmar. A Lons-le-Saulnier, les cris de *Vive la République!* dominèrent les autres ; à Besançon, la scène de la Croix-Rousse se renouvela avec plus de gravité. Deux

bals avaient été préparés, l'un à la salle de spectacle, où n'étaient admis que des invités ; l'autre à la halle aux blés, dont l'entrée était libre. Ce n'était un mystère pour personne qu'une manifestation qui pouvait devenir violente se produirait à la halle aux blés. On avertit le Président : « Je m'en rapporte à la sympathie des habitants, dit-il, et j'y vais. » A travers une foule compacte, salué des hurlements de *Vive la République !* que poussait à la porte un groupe d'individus ivres et déguenillés, il pénétra à grand'peine dans la salle. Lorsqu'il fut au milieu, les rangs se serrèrent sur lui, il fut cerné, accablé d'injures, de clameurs, de menaces. Le général Castellane, l'épée à la main, fendit la foule avec quelques officiers, s'avança jusqu'au Prince, le dégagea et protégea sa retraite. Les acclamations des invités de la salle de spectacle le vengèrent quelques instants après de l'odieuse attitude des démagogues.

La municipalité de la Guillotière, à Lyon, avait refusé de voter des fonds pour la réception du Président. Il en fut de même à Strasbourg. Louis Bonaparte n'en fit pas moins bonne mine aux Strasbourgeois et à leur maire : qu'était pour lui la mauvaise humeur de quelques républicains mal-appris auprès de l'orgueil qu'il devait ressentir à entrer au son des cloches, au bruit du canon, au milieu d'une haie de soldats et des acclamations de tout un peuple, dans cette même ville où, quatorze années auparavant, il avait si misérablement débuté ! Plus d'un Strasbourgeois s'en souvint et en rappela quelques détails au Président; il les écoutait, dit-on, sans déplaisir. Mais s'il ne condamna pas à Strasbourg comme il l'avait fait à Ham les entreprises contre les gouvernements établis, du moins, avec une ardeur de légalité qui ne lui coûtait guère, il afficha la prétention d'être avant tout « l'homme du devoir ».

Au banquet que lui offrirent le commerce et l'industrie,

Louis-Napoléon, faisant allusion aux conseils qui le détournaient de se rendre en Alsace : « Pourquoi aurais-je été mal reçu ? En quoi aurais-je démérité de votre confiance ? Placé par le vote presque unanime de la France à la tête d'un pouvoir légalement restreint, mais immense par l'influence morale de son origine, ai-je été séduit par la pensée, par les conseils d'attaquer une Constitution faite pourtant, personne ne l'ignore, en grande partie contre moi ? Non ; j'ai respecté et je respecterai la souveraineté du peuple, même dans ce que son expression peut avoir eu de faussé ou d'hostile. Si j'en ai agi ainsi, *c'est que le titre que j'ambitionne le plus est celui d'honnête homme ; je ne connais rien au-dessus du devoir.* »

A Nancy, à Metz, le Président rencontra encore des essais de manifestations hostiles ; mais il put dire avec vérité, à Reims, dernière étape de son voyage : « Partout, j'ai pu m'en convaincre, le nombre des agitateurs est infiniment petit, et le nombre des bons citoyens infiniment grand. » Il n'était pas sans hardiesse, pour une première rencontre avec les populations des départements, d'aborder celles qui, soit depuis le 24 février, soit tout récemment dans les élections de mars et d'avril, avaient obstinément montré des sentiments encore plus socialistes que républicains. Aussi, devant ces affirmations énergiques d'une partie de l'opinion, le Président dissimula-t-il ses vœux derrière une généreuse et invraisemblable abnégation. Que pouvait-il d'ailleurs souhaiter de plus favorable à sa cause que ces hostilités grossières, ou ces menaces même, après les avoir bravées ?

Tandis que le prince Louis consultait directement les populations (12-28 août), les préfets posaient devant tous les conseils généraux la question de la révision de la Constitution (26 août). En 1849, trois conseils seulement (Aube, Marne et Gironde) s'étaient prononcés pour la révision ; mais alors la question était prématurée et devan-

çait de beaucoup l'époque fixée par la Constitution. En 1850, au contraire, au début de la dernière année de la Législative (art. 110), il était naturel que les esprits se préoccupassent d'une éventualité qui pouvait être soumise à la prochaine session parlementaire. Les conseils généraux, il est vrai, n'avaient pas compétence pour provoquer ou examiner cette question ; mais les préfets qui, en d'autres circonstances, les eussent rappelés à la loi de leur institution, encourageaient au contraire et provoquaient ces délibérations.

Le parti conservateur, loin de résister à l'administration, se prêtait à ses vues et s'associait à son action, moins en vue de la prorogation des pouvoirs du Président, que pour obtenir une refonte complète de la Constitution, qui atteindrait la République elle-même. Tous les adversaires du régime en vigueur, quelle que fût la divergence de leurs vœux pour l'avenir, se montraient d'accord sur la nécessité de la révision. Quant à l'illégalité des délibérations, des conseils généraux, elle n'était pas douteuse. Mais les uns prétendaient que des vœux n'étaient pas des décisions et qu'un conseiller général ne pouvait pas renoncer à ses droits de citoyen ; les autres, plus hardis, soutenaient que, sous un gouvernement provisoire encore, il devait être permis d'en contrôler les institutions, et que, d'ailleurs, contre les nécessités du salut public, il n'y avait pas de droit. Chacun croyait travailler pour soi : on ne s'apercevait pas que, le jour où tout le monde aurait demandé la révision, c'est le détenteur du pouvoir qui confisquerait le bénéfice de cette imprudente campagne.

Sur quatre-vingt-cinq conseils généraux, vingt et un s'abstinrent de délibérer, dix repoussèrent les vœux de révision, deux (Var et Vaucluse) exprimèrent celui de respecter la Constitution, mais CINQUANTE-DEUX votèrent pour la révision totale ou partielle ! Louis Bonaparte, dit-on, avait espéré mieux : il s'attendait à une manifestation

générale pour réclamer le rétablissement de l'Empire. Ses prévisions furent trompées : les esprits n'allaient pas si loin, et, sans déterminer encore à quel régime elle se rallierait, l'opinion ne manifestait qu'un désir, assez fréquent dans notre mobile nation, celui de changer de gouvernement.

Le 3 septembre, soutenu des vœux qui venaient d'être exprimés, Louis-Napoléon partit pour un nouveau voyage. Cette fois, il n'avait pas à craindre les violences de l'esprit démagogique. La Normandie, province riche et insoucieuse de politique, ne lui réservait que des ovations et des fêtes. Il fit le trajet en poste, le chemin de fer de la basse Normandie n'étant encore qu'en projet à partir de Mantes. Sur son passage, accouraient de plusieurs lieues à la ronde des milliers de curieux, dont quelques-uns se souvenaient d'avoir vu l'oncle passer avec Marie-Louise, sa nouvelle épouse, sur cette route de Cherbourg, où s'engageait le neveu. Quel contraste, même physique, entre ces deux hommes de même âge, l'un avec sa figure déjà pleine, mais belle encore, et ses regards flamboyants, l'autre avec ses traits affaissés et jaunis, ses yeux éteints et sans regard ! Mais plus le contraste était tranché, plus c'était merveille que le nom seul du grand Empereur, porté par un inconnu, attirât sur ses pas des flots de curieux, comme, deux années auparavant, il lui avait valu six millions de suffrages.

Ce voyage fut marqué par deux allocutions importantes, prononcées l'une à Caen, l'autre à Cherbourg. A Caen, dans le langage à double sens dont il usa toute sa vie, il disait : « Lorsque partout la prospérité semble renaître, il serait bien coupable celui qui tenterait d'en arrêter l'essor par le changement de ce qui existe aujourd'hui, quelque imparfait que ce puisse être. De même, si des jours orageux devaient reparaître et *que le peuple voulût imposer un nouveau fardeau au chef du gouvernement,*

ce chef, à son tour, serait bien coupable de déserter cette haute mission! »

A Cherbourg, ce « nouveau fardeau », il n'hésitait pas à le solliciter : « Plus je parcours la France, et plus je m'aperçois qu'on attend beaucoup du Gouvernement. Je ne traverse pas un département, une ville, un hameau, sans que les maires, les conseils généraux et même les représentants ne me demandent, ici, des voies de communication, telles que canaux, chemins de fer; là, l'achèvement des travaux entrepris; partout, enfin, des mesures qui puissent remédier aux souffrances de l'agriculture, donner de la vie à l'industrie et au commerce. Rien de plus naturel que la manifestation de ces vœux. Elle ne frappe pas, croyez bien, une oreille inattentive. *Mais, à mon tour, je dois vous le dire, ces résultats tant désirés ne s'obtiendront que si vous me donnez le moyen de les accomplir; et ce moyen, il est tout entier dans votre concours à fortifier le pouvoir et à écarter les dangers de l'avenir.* Pourquoi l'Empereur, malgré ses guerres, a-t-il couvert la France de ces travaux impérissables qu'on retrouve à chaque pas, et nulle part plus remarquables qu'ici? C'est qu'indépendamment de son génie, il vint à une époque où la nation, fatiguée de révolutions, lui donna le pouvoir nécessaire pour abattre l'anarchie, réprimer les factions, et faire triompher à l'extérieur par la gloire, à l'intérieur par une impulsion vigoureuse, les intérêts généraux du pays. S'il y a donc une ville en France qui doive être napoléonienne et conservatrice, c'est Cherbourg; napoléonienne, par reconnaissance; conservatrice, par la saine appréciation de ses véritables intérêts. Qu'est-ce, en effet, qu'un port créé, comme le vôtre, par de si gigantesques efforts, sinon l'éclatant témoignage de cette unité française, poursuivie à travers tant de siècles et de révolutions, unité qui fait de nous une grande nation? Mais une

grande nation, ne l'oublions pas, ne se maintient à la hauteur de ses destinées que lorsque ses institutions elles-mêmes sont d'accord avec les exigences de la situation politique et de ses intérêts matériels. »

Le lendemain et le surlendemain de ce discours où Louis Bonaparte demandait si nettement à la France les titres et le pouvoir dont son oncle avait été revêtu, il visita l'arsenal et l'escadre, et assista à des exercices de tir maritime et à un branle-bas de combat : dix-huit bâtiments, vaisseaux de haut bord, frégates, corvettes, avisos, portant quinze mille hommes et douze cents bouches à feu, sous les ordres des amiraux Parseval-Deschênes et Dubourdieu ; soixante yachts anglais du *Royal Yacht Club,* sous les ordres de lord Wilson ; d'innombrables embarcations françaises et étrangères, composaient le plus merveilleux spectacle. Un banquet de cent cinquante-deux couverts dressé dans la troisième batterie du vaisseau amiral termina cette série de fêtes.

Ce voyage triomphal eut un dénoûment vulgaire. Déjà, à son retour du voyage dans l'Est, les abords de la gare avaient été occupés par de fervents crieurs de la *Société du Dix Décembre* (ceux que M. de la Guéronnière appelait les *décembraillards*), qui continuaient à l'arrivée les acclamations impérialistes dont ils avaient accompagné le Président sur toute sa route[1]. Le 12 septembre, la manifestation fut encore plus énergique ; mais elle rencontra en face d'elle la troupe démocratique et sociale qui, pressée sur l'autre trottoir de la rue du Havre, répondait aux cris de *Vive Napoléon! vive l'Empereur! vive le Président!* par ceux de *Vive la République! à bas les imbéciles!* Des disputes de cris on passa à des rixes ; les pas-

[1] Sous couleur d'une Société de secours mutuels, présidée par le général Piat, cette Société affiliait les bonapartistes et fournissait à la cause du Président tous les genres de concours.

sants furent assaillis de sommations, forcés de crier ou, s'ils refusaient, maltraités et injuriés. La police resta impuissante à réprimer ce désordre. La presse l'accusa de complicité, grossit les faits : une instruction judiciaire s'ensuivit, mais elle se termina par une ordonnance de non-lieu.

IV. — Après les allocutions prononcées à Lyon, Strasbourg, Caen et Cherbourg ; après les acclamations qui l'avaient escorté, plus réservées dans l'Est, enthousiastes et constantes dans l'Ouest ; après la solennelle réception de Lyon et les fêtes royales que lui avait données Cherbourg ; salué par le clergé, l'industrie, le commerce et par ces milliers de travailleurs des champs, ses électeurs du 10 décembre ; accueilli par la marine avec un entrain qui, dans cette arme sévère, n'exclut pas la discipline, il semblait que Louis Bonaparte, appuyé par surcroît des vœux des conseils généraux, dût se contenter de ces multiples manifestations, avant-coureurs d'un dénoûment qui serait conforme à ses désirs.

Mais son impatience s'accommodait mieux d'une révolution qui la couronnerait tout d'un coup, et les révolutions ne se font, il le savait, ni dans les départements, ni par les paysans, ni surtout par la marine : elles se font à Paris. Les républicains y procèdent par l'émeute populaire, ce qu'ils appellent le peuple ; Louis Bonaparte, du moins par ses pratiques déjà connues, y procédait par l'armée. En 1836, à Strasbourg, il avait compté sur l'artillerie ; en 1840, à Boulogne, sur un régiment de ligne. Ces deux coups de main avaient été préparés par une propagande dans les casernes, et les agents qu'il avait alors, tous militaires, le colonel Vaudrey, le lieutenant d'artillerie Laity, le maréchal des logis Fialin de Persigny, étaient encore à ses côtés.

Louis Bonaparte avait toujours affecté le goût des arts et des choses militaires, autant par suite d'aptitudes qu'avait cultivées le travail que pour maintenir ce qu'il croyait être le cachet de sa race. N'était-ce pas un parti pris d'imitation que ces études d'artillerie qui, dans l'esprit de l'armée, devaient rapprocher le nouveau Bonaparte de l'ancien lieutenant de Brienne? A peine installé à l'Élysée, il passa des revues en uniforme de général, comme si le Président tenait de sa dignité les grades et les titres militaires. Pendant la guerre de Rome, il affecta de prendre charge de l'honneur et des intérêts de l'armée expéditionnaire soit contre l'Assemblée constituante, soit contre la majorité de l'Assemblée législative. Mais revues, ordres du jour, lettres aux généraux, fantaisies d'uniforme, projets de loi en faveur des sous-officiers, ce n'était pas assez pour assurer à Louis Bonaparte sur l'armée cette influence directe dont il avait besoin pour la révolution militaire qu'il méditait.

Il n'y mit ni pudeur ni scrupules. Les victoires étant hors de portée, il y suppléa par des revues et des banquets. Déjà, avant de partir pour son voyage d'août dans l'Est, il avait donné à l'Elysée des banquets aux officiers et sous-officiers de la garde républicaine et de la gendarmerie mobile et de deux régiments de ligne qui allaient quitter Paris. Autour de lui, on avait songé à former près de Versailles un camp où se seraient réunies les troupes de la garnison de Paris. Suivant l'esprit qui y préside, ces camps peuvent devenir ou l'école militaire du soldat ou un foyer de prétoriens. Le motif qui suspendit ce projet laisse deviner l'idée qui l'avait inspiré : la solde de Paris devant être défalquée de la solde de rassemblement, il en résultait que la solde des troupes au camp serait inférieure à celle qu'elles recevaient à Paris. Préoccupé de plaire au soldat et surtout de ne pas lui déplaire, le Président, qui n'avait pu faire revenir le ministre sur sa décision, aban-

donna l'idée du camp et se contenta de faire manœuvrer à Saint-Maur ou à Satory toutes les brigades de l'armée de Paris.

Ces revues eurent lieu à la fin de septembre et au commencement d'octobre, mais dans des conditions qui en dénaturaient le caractère militaire. En outre des distributions réglementaires, Louis Bonaparte fit de ses deniers servir aux troupes du pain, de la viande, du champagne, cela sur le terrain, l'officier confondu avec le soldat. Au défilé, plusieurs régiments poussèrent les cris de *Vive le Président! Vive Napoléon!* et même *Vive l'Empereur!* Ces cris avaient été provoqués : on voulait une démonstration. Qui donc l'avait organisée? Changarnier avait donné un avis contraire; le ministre de la guerre s'en tenait aux règlements militaires. La responsabilité de ces acclamations illégales remontait donc plus haut, au Président de la République ou à l'état-major de l'Élysée.

La Commission de permanence, que l'Élysée avait jugée lui être si hostile, n'avait eu, en août et septembre, que des séances insignifiantes. Sur trente-neuf membres (en comprenant le bureau de l'Assemblée), vingt à peine y assistaient. La *Société du Dix Décembre,* qui, sous prétexte de bienfaisance, réunissait une nombreuse clientèle politique affectée aux bruyantes manifestations de la rue et au service de la propagande bonapartiste, avait seule éveillé jusque-là les inquiétudes de la Commission (19 septembre). Les revues développèrent ses appréhensions : le 7 octobre, le ministre de la guerre se rendit auprès d'elle. On lui reprocha d'avoir toléré ces cris, ces distributions de champagne faites au nom du Président; on lui demanda d'adresser aux troupes un ordre du jour et de leur rappeler les règlements. Il se borna à répondre « qu'il prenait en grande considération les observations de la Commission, mais qu'il ne pouvait pas s'engager formellement à cet égard, sa dignité ne lui permettant pas d'être plus expli-

cite ». La Commission s'ajourna au 11 octobre, en exprimant l'espoir qu'à la revue prochaine qui devait avoir lieu le 10, les faits déjà signalés ne se reproduiraient pas.

Malgré les observations de la Commission et les engagements du ministre de la guerre, les choses se passèrent à Satory comme à Saint-Maur. Vers une heure, les troupes, conduites par le général Changarnier, s'ébranlèrent pour défiler devant le Président de la République. Cette colonne, composée de deux bataillons du génie, d'un bataillon de chasseurs à pied, d'une batterie d'artillerie et de trois régiments d'infanterie, passa devant le Président sans pousser un seul cri. Mais, quand vint le tour de la cavalerie (et elle comptait quarante-huit escadrons), la scène changea. Sur le signal de leurs officiers, les deux régiments de carabiniers crièrent : *Vive Napoléon! Vive le Président!* et quelques-uns : *Vive l'Empereur!* Cuirassiers, dragons, hussards, lanciers et chasseurs, sauf deux ou trois régiments, à l'exemple de leurs officiers, répétèrent les mêmes cris. Il arriva même qu'un chef d'escadron de lanciers, après que sa troupe avait crié : *Vive Napoléon!* se retourna et, brandissant son sabre, cria : *Vive l'Empereur!* Ce cri fut répété par quelques soldats après lui. On remarqua que les cris des soldats n'étaient pas spontanés, et que la discipline y avait plus de part que l'enthousiasme [1].

Le ministre de la guerre, à cheval à côté du Président, avait tout vu, tout entendu, tout toléré. Tandis que Changarnier avait su maintenir la colonne qu'il commandait immédiatement dans le silence et l'attitude réglementaires, le ministre, gardien officiel de la dignité de l'armée, n'avait pas eu la force de la faire respecter. L'Élysée le savait opposé à ces manifestations, l'Élysée devait con-

[1] Déclaration de M. Monet dans la Commission de permanence et séances de l'Assemblée du 15 janvier 1851.

naître les engagements qu'il avait pris devant la Commission; mais avec un égal dédain de la Commission et du ministre, l'Élysée avait passé outre. Cependant le général d'Hautpoul, au lieu de donner sa démission, tenta de provoquer celle de Changarnier. Il imagina de partager le commandement de l'armée de Paris en quatre divisions, dont trois seraient attribuées aux généraux Carrelet, Randon, Gueswiller : le général Changarnier n'aurait gardé que la quatrième, et son état-major eût été transféré des Tuileries à la place Vendôme. Des commandements éloignés de Paris auraient été donnés aux généraux Canrobert, Forey, Reybell, Jullien, Neumayer, Guillabert, connus pour leur dévouement au général en chef. Le ministre ne doutait pas qu'en voyant dissoudre son grand commandement et en perdant ses généraux favoris, Changarnier mécontent ne renonçât de lui-même à une position qu'il estimerait inférieure à celle qu'il occupait.

Ce projet fut exposé au conseil des ministres sans qu'aucun d'eux en eût été prévenu : cette grave question posée *ex abrupto* les étonna. La plupart avaient encore l'esprit trop parlementaire pour ne pas comprendre combien cette mesure, s'ajoutant aux incidents antérieurs, jetterait d'amertume dans les relations du ministère avec la majorité; ils déploraient surtout que le ministre de la guerre, après s'être laissé jouer par la coterie présidentielle, voulût se venger de sa propre faiblesse sur le général Changarnier. Le renvoi de Changarnier impliquait donc l'ouverture des hostilités contre l'Assemblée dans des conditions défavorables : le ministère s'y refusa. Louis-Napoléon, qui savait céder parce que sa persévérance dans ses desseins ne s'effrayait ni d'un délai ni d'un obstacle, abandonna son ministre. Le *Moniteur* du 22 octobre annonça en même temps la démission du général d'Hautpoul, remplacé par le général de Schramm, ancien pair de France, et la nomination du ministre

démissionnaire au gouvernement général de l'Algérie. La disgrâce n'était donc qu'apparente. Comment le Président n'eût-il pas été reconnaissant envers l'homme qui le premier avait osé sonder le cabinet sur la question la plus palpitante du moment, c'est-à-dire sur la situation politique du général Changarnier ?

V. — Lorsque éclata la révolution de 1848, Changarnier était très-connu comme général; mais, comme homme politique, il était ignoré et s'ignorait lui-même. Il recueillit des mains du duc d'Aumale le gouvernement de l'Algérie, et lorsque le général Cavaignac l'en releva, il partit aussitôt pour la France et se mit par une lettre trop avantageuse à la disposition du gouvernement provisoire. Il cherchait un rôle et il en saisit l'occasion. Le 16 avril, sans troupes, sans titre, sans mission, il traça le plan de défense et recueillit avec Lamartine et Marrast l'honneur de la journée. Quelques jours après, il obtenait à Paris 58,654 voix, mais n'était pas élu. Cavaignac, au contraire, élu représentant et nommé ministre de la guerre, quittait le gouvernement de l'Algérie. Changarnier l'y remplaça, mais à contre-gré. Ses services pesaient déjà; on avait voulu l'éloigner, mais le scrutin du 4 juin le ramena bientôt. Il donne sa démission et débarque à Marseille. Il y apprend l'insurrection parisienne, part, brûle les relais : elle était terminée quand il arriva.

Bedeau, commandant de l'armée de Paris ; Lamoricière, ministre de la guerre ; Cavaignac, chef du pouvoir exécutif : seul des *Africains,* comme on appelait ces généraux, Changarnier resterait-il sans fonctions? Cavaignac aima mieux l'encadrer dans le gouvernement que de le laisser en dehors, et le nomma commandant de la garde nationale. Avec l'avénement du prince Louis, Bedeau, Lamoricière, Cavaignac, engagés avec la République, quittèrent la

scène : Changarnier y resta et, à certains jours, l'occupa tout entière. Par l'un de ses premiers actes, le ministère du 20 décembre réunit entre les mains de Changarnier le commandement des gardes nationales de la Seine et de Seine-et-Oise à celui de l'armée de Paris : ce pouvoir exorbitant qui le plaçait à la tête de 300,000 hommes avait alarmé la Constituante et rassuré la Législative; l'une considérait Changarnier comme son ennemi et comme l'instrument possible d'un coup d'État, et le général se conduisait à son égard avec assez de sans-façon pour justifier ses craintes; l'autre saluait en lui le rapide vainqueur du 13 juin, l'ennemi du socialisme et, depuis la chute du ministère Odilon Barrot, le défenseur de la majorité contre l'éventualité d'un nouveau dix-huit brumaire. Cependant, son attitude n'était pas moins correcte sous le prince Louis qu'elle l'avait été sous Cavaignac, sous la Commission exécutive et sous le Gouvernement provisoire. La République déroulait sous ses yeux ses phases et ses hommes; immobile, il les regardait passer et leur survivait.

Silencieux à son banc, ami résolu de la majorité, dévoué au Président, il tenait entre l'une et l'autre la balance si exacte qu'il paraissait donner des gages aux deux côtés et ne se compromettre avec aucun. Pour qui se réservait-il? pour la monarchie? pour l'Empire? Une ambition personnelle ne s'abritait-elle pas sous cette énigmatique attitude? On ne savait. Les républicains le détestaient, la majorité comptait sur lui; Louis Bonaparte le cajolait, le flattait et cherchait à l'attirer dans son parti. Un jour, il fallut parler. Changarnier attendit les ouvertures du Prince et n'y prêta qu'une oreille distraite. C'était en mai 1850, alors que l'émotion produite par les élections de mars et d'avril et par les bruits de modifications profondes dans la loi électorale laissaient craindre la nécessité d'une répression nouvelle et, qui sait? d'une dic-

tature. Un refroidissement s'ensuivit entre le prince et le général, l'un surpris dans ses desseins, l'autre mécontent d'avoir été confondu avec des généraux de coup de main[1]. En mai 1849, il avait résisté à M. Thiers qui lui faisait des propositions analogues; à une année de distance, il résistait à celles du Président.

Quelques jours après, il prêta à la dotation l'appui de sa parole : ce fut comme une nouvelle injure. Deux mois plus tard, à la mort du roi Louis-Philippe, il ordonna un service funèbre à la chapelle des Tuileries. MM. Guizot, Dumon, Jayr et autres, n'ayant pu se rendre à Claremont, y assistèrent. Ce service célébré aux Tuileries, à la mémoire du Roi, en présence de ses anciens ministres, sur l'ordre d'un général de la République, n'était-ce pas le mot de l'énigme? Le *Sphinx* parlait enfin. Oubliait-il donc qu'il tenait son commandement du Président de la République, d'un Bonaparte, ou se croyait-il assez fort pour ne plus garder de ménagements? Sous ses yeux, contre son avis, le Président obtint d'une armée sous ses ordres, en violation des règlements militaires, des cris inconstitutionnels : il avait vu, il avait désapprouvé, mais il ne se retirait pas.

Le Président cherchait un prétexte pour atteindre

[1] « Louis-Napoléon Bonaparte a tenté bien souvent de me faire dévier de la ligne droite que je m'étais tracée. Pour me déterminer à servir son ambition, il m'a souvent, bien souvent offert et fait offrir non-seulement la dignité de maréchal que la France m'aurait vu porter sans la croire déchue, mais une autre dignité militaire qui, depuis la chute de l'Empire, a cessé de dominer notre hiérarchie ; il voulait y attacher des avantages pécuniaires énormes que, grâce à la simplicité de mes habitudes, je n'ai eu aucun mérite à dédaigner. S'apercevant bien tard que l'intérêt personnel n'avait aucune influence sur ma conduite, il a essayé d'agir sur moi en se disant résolu à préparer le triomphe de la cause monarchique à laquelle il supposait mes prédilections acquises. Tous les genres de séduction ont été impuissants. . » — Lettre du général Changarnier au général Saint-Arnaud pour refuser le serment, citée par SCHOELCHER, *les Crimes du Deux Décembre*, p. 394. Londres, 1852.

Changarnier sans le renverser encore. On sut qu'interrogé par le colonel du 15e de ligne sur les derniers incidents, le général Neumayer, chef d'état-major général de Changarnier, avait répondu que le silence sous les armes lui paraissait l'attitude la plus convenable. C'était l'opinion de Changarnier, du ministre lui-même; mieux encore, c'était le règlement. Mais cette franchise déplut : le général Neumayer fut mis en disponibilité. Changarnier réclame : le ministre le renvoie au Président et le Président au ministre. Enfin, sur ses instances, Neumayer est nommé au commandement des 13e et 14e divisions militaires[1].

La Commission de permanence s'émut à juste titre et invita les ministres de la guerre et de l'intérieur à venir lui donner des explications. M. Baroche s'y rendit seul. Sur les motifs de la révocation de Neumayer, il refusa de s'expliquer (31 octobre). Quant aux tendances du Gouvernement : « Sur l'honneur, déclara-t-il, en son propre nom, au nom de tous ses collègues, ou plutôt au nom du Gouvernement tout entier (et c'est à dessein qu'il se sert de cette dernière expression pour donner à sa déclaration toute la portée qu'elle doit avoir), il affirme qu'il n'a existé, qu'il n'existe aucune intention hostile à l'Assemblée nationale, aucune vue contraire à l'accord et à la bonne intelligence dont le maintien est un devoir, puisqu'il est indispensable au salut, à la paix et à la prospérité du pays. Cette assurance se retrouvera dans la communication solennelle qui sera faite à l'Assemblée dès sa première séance[2]. » La Commission se contenta de ces déclarations. Changarnier fut moins pacifique, et, le 2 novembre, il publia l'ordre du jour suivant, trop tardif

[1] Neumayer n'accepta pas ce nouveau poste et demanda à prendre sa retraite; mais, par une faveur spéciale, il fut maintenu en disponibilité.

[2] Procès-verbaux de la Commission de permanence, quinzième séance.

pour ne pas paraître une représaille : « Aux termes de la loi, l'armée ne délibère point; aux termes des règlements militaires, elle doit s'abstenir de toute démonstration et ne proférer aucun cri sous les armes. Le général en chef rappelle ces dispositions aux troupes placées sous son commandement. »

L'opinion publique s'inquiétait de ces conflits, précurseurs d'une lutte imminente; des conciliabules siégeaient de toutes parts dans Paris; la *Société du Dix Décembre* multipliait ses réunions et ses mots d'ordre; on prêtait à la Commission de permanence des projets de complot contre l'Élysée : M. Dupin, disait-on, avait eu entre les mains, mais, avec sa prudence bien connue, il avait retenu l'ordre d'arrêter le Président. Celui-ci était accusé de complots analogues contre le Président de l'Assemblée et contre le général Changarnier. L'un et l'autre en avaient reçu avis.

Ces bruits se précisèrent, et, le 8 novembre, répétant ce qui s'était dit la veille au sein de la Commission, le *Journal des Débats* raconta que, dans la nuit du 28 au 29 octobre, chez un sieur Pichon, épicier, 2, rue des Saussaies, c'est-à-dire dans le voisinage immédiat de l'Élysée, il s'était tenu une réunion d'environ trente personnes dont deux femmes et un enfant; là, on avait décidé la mort du président Dupin et du général Changarnier; les deux assassins désignés par le sort étaient un sieur Picot, artiste peintre, et un sieur Allais. Celui-ci, agent de police aux gages de M. Yon, commissaire de l'Assemblée, s'était empressé de venir lui raconter les faits. L'assassinat devait avoir lieu le 2 novembre. Trois membres de la Commission de permanence, MM. Léon Faucher, Baze et Monet, allèrent demander des explications au ministre de l'intérieur : celui-ci s'étonne, nie, se montre incrédule. Le préfet de police met ses agents en quête, et, sur le rapport de M. Brun, commissaire attaché

aux Tuileries, après une seule journée d'enquête, il caractérise ce prétendu complot de « scandale déplorable pour le public et ridicule pour l'inventeur », et suspend jusqu'à nouvel ordre le traitement de M. Yon, commissaire de l'Assemblée, pour « avoir manqué aux règles de la hiérarchie et compromis la responsabilité du préfet », en ne lui transmettant pas ses rapports.

On cherche le dénonciateur : il avait disparu. On interpelle M. Yon; il déclare qu'Allais n'est pas sous sa main et qu'il le présentera à la justice aussitôt qu'il l'aura retrouvé. Le parquet s'étonne de n'avoir été averti que par les journaux; la préfecture de police se met en antagonisme avec le bureau de l'Assemblée; l'Élysée prend parti pour ses fonctionnaires; la questure veut désormais un commissaire spécial qui ne dépende que du président et des questeurs et qui soit payé sur le budget de l'Assemblée.

Ainsi, à propos d'une ridicule affaire de police, voilà les trois pouvoirs en lutte ouverte, comme si le désaccord était si profond que le plus misérable prétexte suffisait à le faire éclater.

VI. — Cependant, il se produisit comme une volte-face, et, à la surprise générale, au lieu de la guerre qu'on attendait, on eut la paix. Le ministre de la guerre s'était retiré; la *Société du Dix Décembre* fut dissoute. Le 12 novembre, M. Baroche lut à l'Assemblée le message du Président, et ce document, renouvelant les protestations de Lyon et de Strasbourg, témoignait d'une loyauté et d'une abnégation merveilleuses. Après un long exposé de tout ce qui s'était passé depuis le dernier message, exposé auquel manquait pourtant la mention de l'orageuse loi du 31 mai, le Président terminait par ces remarquables déclarations :

« J'ai souvent déclaré, lorsque l'occasion s'est offerte d'expliquer publiquement ma pensée, que je considérerais comme de vrais coupables ceux qui, par ambition personnelle, compromettraient le peu de stabilité que nous garantit la Constitution. C'est ma conviction profonde; elle n'a jamais été ébranlée. Les ennemis seuls de la tranquillité publique ont pu dénaturer les plus simples démarches qui naissent de ma position.

« Comme premier magistrat de la République, j'étais obligé de me mettre en relation avec le clergé, la magistrature, les agriculteurs, les industriels, l'administration, l'armée, et je me suis empressé de saisir toutes les occasions de leur témoigner ma sympathie et ma reconnaissance pour le concours qu'ils me prêtent; et surtout, si mon nom et mes efforts ont concouru à raffermir l'esprit de l'armée, de laquelle je dispose seul, d'après les termes de la Constitution, c'est un service, j'ose le dire, que je crois avoir rendu au pays, car toujours j'ai fait tourner au profit de l'ordre mon influence personnelle. La règle invariable de ma vie politique sera dans toutes les circonstances de faire mon devoir, rien que mon devoir. Il est aujourd'hui permis à tout le monde, excepté à moi, de vouloir hâter la révision de la Constitution. Ce vœu ne s'adresse qu'au pouvoir législatif. Quant à moi, élu du peuple, ne relevant que de lui seul, je me conformerai toujours à ses volontés légalement exprimées. L'incertitude de l'avenir fait naître, je le sais, bien des appréhensions, en réveillant bien des espérances : sachons tous faire à la patrie un sacrifice de ces espérances et ne nous occupons que de ses intérêts. Si, dans cette session, vous votez la révision de la Constitution, une Constituante viendra refaire nos lois fondamentales et régler le sort du pouvoir exécutif. Si vous ne la votez pas, le peuple, en 1852, manifestera solennellement sa volonté nou-

velle. Mais, quelles que puissent être les solutions de l'avenir, entendons-nous, afin que ce ne soit jamais la passion, la surprise ou la violence qui décident du sort d'une grande nation. Inspirons au peuple l'amour du repos, en mettant du calme dans nos délibérations; inspirons-lui la religion du droit, en ne nous en écartant jamais nous-mêmes; et alors, croyez-le, le progrès des mœurs politiques compensera le danger d'institutions créées dans des jours de défiances et d'incertitudes.

« Ce qui me préoccupe surtout, soyez-en persuadés, ce n'est pas de savoir qui gouvernera la France en 1852, c'est d'employer le temps dont je dispose, de manière à ce que la transition, quelle qu'elle soit, se fasse sans agitation et sans trouble.

« Le but le plus digne d'une âme élevée n'est point de rechercher, quand on est au pouvoir, par quels expédients on s'y perpétuera, mais de veiller sans cesse aux moyens de consolider, à l'avantage de tous, les principes d'autorité et de morale qui défient les passions des hommes et l'instabilité des lois.

« Je vous ai loyalement ouvert mon cœur; vous répondrez à ma franchise par votre confiance, à mes bonnes intentions par votre concours, et Dieu fera le reste. »

M. Baroche avait promis à la Commission de permanence que le message contiendrait les déclarations les plus rassurantes : le Président avait généreusement dépassé les engagements du ministre. Quelles injures, quelles imprudences n'étaient effacées par cette éclatante loyauté! Toutes les plaintes, tous les soupçons tombaient ou devaient tomber. Le désintéressement du Prince commandait aux partis la même attitude. En présence d'une Constitution si fragile, d'un Président si noblement repentant et si soucieux de la paix publique, en présence de toutes les difficultés que recélait la situation de la France, il n'y avait de place que pour le dévouement et

l'abnégation. L'Assemblée n'en croyait pas ses oreilles, mais elle applaudit; la *Revue des Deux Mondes* déclara que le Prince parlait en honnête homme; tous acceptèrent ce ferme langage comme la réitération spontanée du serment du 20 décembre.

Sur ce nouveau terrain de conciliation, la majorité ne voulut pas rester en retour. Antony Thouret ayant demandé (13 novembre) la publication des procès-verbaux de la Commission de permanence pour réveiller les querelles de la prorogation, l'Assemblée maintint le sceau dont la Commission les avait fermés. — A propos de l'élection du général de la Hitte dans le département du Nord, la gauche, par l'organe de Schœlcher et de Michel (de Bourges), protesta contre la loi du 31 mai; malgré le silence qu'avait gardé le message sur cette loi, M. Baroche la défendit avec énergie, et la majorité qui l'avait faite se retrouva encore (460 voix contre 173, 18 novembre). — Un représentant de la Somme, M. Creton, avait émis une proposition d'abrogation des lois de bannissement contre les deux branches de Bourbon : repoussée le 24 octobre 1849 sur les observations de M. Dufaure, alors ministre, et de M. Berryer, M. Creton l'avait renouvelée six mois après. Après un stage de six autres mois dans les bureaux, elle revenait le 26 novembre à l'ordre du jour, et l'Assemblée par un vote exprès l'y maintenait. Mais, trois jours après, M. Casimir Périer en demandait l'ajournement, et l'Assemblée la renvoyait au 1er mars 1851, autant pour être agréable au Gouvernement que pour ne pas diviser la majorité (29 novembre).

Le Président avait, dans le message, rappelé que, « aux termes de la Constitution, il disposait seul de l'armée » : à l'occasion d'une demande de crédits supplémentaires que motivait la lutte d'hégémonie engagée entre la Prusse et l'Autriche, le rapporteur, M. de Rémusat, établit avec une insistance marquée que le droit de paix et de guerre

appartenait à l'Assemblée, et conseilla en même temps une politique de paix. Le ministre des affaires étrangères, sans s'expliquer sur les théories du rapporteur, adhéra à la politique qu'il recommandait, et l'Assemblée donna cette fois au Gouvernement une majorité exceptionnelle (478 voix contre 207, 5 décembre). — Enfin, la querelle entre la questure et le ministère au sujet du commissariat de l'Assemblée parut s'apaiser : le 29 novembre, M. Baze lut à la tribune une lettre de M. Baroche qui reconnaissait au bureau le droit de choisir un commissaire de police parmi ceux de la ville de Paris, sous la sanction du ministre de l'intérieur, qui garderait la faculté de le révoquer, mais de concert avec le bureau.

Au cours de cette pacification générale, la justice suivait sa marche sans fléchir, et l'affaire Yon-Allais, étouffée au Palais-Bourbon, reprenait vie avec les poursuites du parquet, qui ranimaient des inimitiés prêtes à s'éteindre.

Allais, l'auteur du rapport, naguère employé d'octroi et deux fois renvoyé de sa place, séparé de sa femme qu'il maltraitait et de ses enfants qu'il avait abandonnés, avait pris part, en avril 1848, à l'émeute de Rouen. Après la défaite, il passa des vaincus aux vainqueurs et offrit ses services au commissaire de police. En octobre 1848, il était venu à Paris, et, point à noter, il avait travaillé à l'élection du prince Louis. Rebuté par Carlier, il avait été recommandé à M. Yon, qui le chargea de surveiller les menées bonapartistes. Le choix était assez hasardeux, car Allais, qui avait un pied dans les sociétés les plus différentes, n'hésitait pas à l'occasion à écrire au Président de la République dans les termes du plus chaleureux dévouement. C'est à ce triste et suspect personnage que la justice voulait demander la vérité, comme s'il était possible ou de l'attendre de lui ou d'ajouter foi à ses déclarations.

M. Yon l'avait recueilli chez lui, dans son appartement, c'est-à-dire dans les dépendances mêmes de l'Assemblée; il l'y garda trois jours. Un sieur Labrugeal, concierge de l'Élysée (que M. de Persigny mettait en avril 1848 sur la liste des personnes dévouées à Louis Bonaparte et qui, sous l'Empire, recevait une pension de la liste civile), offrit-il en ce moment à Allais un passe-port pour l'étranger soit pour le dérober à la justice, soit pour le faire sortir de sa retraite? Le fait fut allégué; mais où l'un affirme, l'autre nie. Enfin, M. Yon consentit à livrer son agent, qui, malade, fut transporté à l'hôpital de la Charité.

On fit alors à Allais une situation singulière : tout en prétendant qu'il n'était pas arrêté, on le maintint au secret. Un représentant du peuple, M. Auguste Barthélemy, son protecteur auprès de M. Yon, se présente à la Charité; l'un des gardiens lui déclare qu'il ne peut voir Allais. Il s'adresse au juge d'instruction, qui refuse de donner une autorisation, sous prétexte qu'Allais n'est ni arrêté ni au secret. Il va trouver le directeur de l'hôpital : celui-ci excipe d'ordres formels émanés de la préfecture de police. Cette séquestration produisit les fruits qu'on pouvait en attendre. Le 21 novembre, Allais demanda à voir le juge d'instruction : il rétracta son rapport; il prétendit que c'était M. Yon qui, sur des paroles recueillies au hasard, lui avait enjoint de rédiger un rapport *serré;* que, d'ailleurs, M. Yon tout en servant l'Assemblée, songeait à ses propres intérêts, et qu'il ne visait à rien moins qu'à remplacer Carlier à la préfecture de police. Les circonstances dans lesquelles Allais faisait ses rétractations leur ôtaient bien du poids : l'Élysée avait besoin d'une justification moins suspecte. On avisa un sieur Thénot, l'un des conspirateurs dénoncés, lequel porta plainte en dénonciation calomnieuse contre Allais, qui fut traduit en police correctionnelle. L'avocat ordinaire de l'Élysée, M. Chaix-d'Est-Ange, assistait le plaignant, M. Desmarest le prévenu.

Allais y joua un rôle bien digne de lui. Comme s'il ne s'était rétracté que pour échapper à la justice, il s'empressa de démentir les désaveux inutiles qu'il s'était donnés. La plupart des témoins, l'épicier Pichon, qui avait donné asile dans son arrière-boutique au conciliabule, Picot, l'un des deux assassins désignés par le sort, vinrent contredire les allégations d'Allais; ces témoins appartenaient à des sociétés bonapartistes. Il échappa à l'un d'eux qu'il avait entendu dire : « Ne se trouvera-t-il pas un bon b..... pour nous débarrasser de Changarnier? » C'est de pareils propos, tenus sans conséquence, qu'Allais avait sans doute composé son rapport; à la fin des débats, il le rétracta de nouveau, au moins partiellement. Misérable personnage dont les délations et les rétractations portent le même cachet de mensonge, sans qu'on puisse dire d'une manière certaine à quelle heure il a menti!

Il fut condamné à un an de prison et trois cents francs d'amende : la condamnation n'ajoutait rien à son infamie (26 décembre)[1].

Mais à côté d'Allais, victime méprisée, le commissaire de police de l'Assemblée, M. Yon, se trouvait directement atteint. De même que devant le juge d'instruction il avait subi des interrogatoires d'une longueur inusitée, de même, à l'audience, les débats furent dirigés de manière à faire de ce témoin le véritable accusé et comme l'inspirateur responsable du malencontreux rapport de son subordonné. M. Yon ne manqua ni d'à-propos, ni de dignité, ni d'énergie; il ne rétracta rien, soit par un faux point d'honneur, soit que des renseignements particuliers eussent éclairé sa conscience. Au nom du

[1] Allais interjeta appel; mais il comparut sans défenseur devant la Cour (17 janvier 1851). Avant l'audience, il s'était désisté par lettre; à l'audience, il retira son désistement, puis finit par le maintenir. La condamnation fut confirmée.

ministère public, le substitut, M. Oscar de Vallée, se prévalut avec hauteur des droits violés du parquet, et annonça en terminant la prochaine destitution de M. Yon, qui la prévint en donnant sa démission (12 janvier 1851).

Cette triste affaire à peine terminée, une autre surgit qui rouvrit le conflit entre la magistrature et le Parlement. Un représentant du peuple, Mauguin, arrêté pour dettes, s'était pourvu en référé devant le président du tribunal et avait excipé de son inviolabilité de représentant. Le président avait passé outre et maintenu l'écrou. Aussitôt M. de la Rochejaquelein porte la question devant l'Assemblée et lui propose d'ordonner que M. Mauguin, dont l'inviolabilité ne peut être atteinte que par un décret de l'Assemblée, soit mis immédiatement en liberté. M. Rouher, ministre de la justice, opposait le silence de la Constitution sur la matière; les Chartes de 1814 et de 1830 n'avaient protégé les députés que pendant la durée des sessions; aujourd'hui que l'Assemblée est permanente, à quelle époque les créanciers pourraient-ils exercer des poursuites contre leurs débiteurs représentants? La Constitution s'était donc tue à dessein; au reste, c'est au pouvoir judiciaire qu'il appartient d'appliquer les lois; M. Mauguin l'a si bien compris qu'il ne s'est adressé qu'au président du tribunal; l'Assemblée, en interprétant la Constitution, sort de son domaine et viole le principe supérieur de la séparation des pouvoirs. MM. de Vatimesnil et de la Boulie répondaient que le principe de l'inviolabilité s'appliquait aussi bien aux matières civiles qu'aux matières criminelles; que la Constitution avait gardé le silence sur la contrainte par corps parce que, suspendue par un décret du Gouvernement provisoire, elle était alors comme supprimée en fait, et qu'il était impossible de livrer les représentants à la justice sans que l'Assemblée fût préalablement consultée.

C'est à cet avis qu'elle se rallia (28 décembre). Le soir

même, M. Baze, l'un des questeurs, se rendit à la maison d'arrêt de la rue de Clichy, et, malgré les protestations du directeur, il procéda à l'élargissement de Mauguin. Ces procédés sommaires firent scandale; le monde judiciaire s'étonna que l'Assemblée suppléât au silence de la loi par un acte d'omnipotence; la presse bonapartiste cria à l'empiétement et tourna en ridicule le bouillant exécuteur des volontés de l'Assemblée. Quant à Mauguin, cette aventure l'acheva : le combattant de 1830, celui qui, tout le temps du règne, avait revendiqué les droits de ce fameux programme dit *de l'Hôtel de ville,* lequel n'avait jamais existé, le bel orateur d'opposition ne reparut plus à la tribune, et son nom s'affaissa tout d'un coup dans une obscurité dont la mort même ne le releva pas[1].

Ainsi finissait l'année : au bruyant traité de paix qu'avait inauguré le message, avaient succédé des tiraillements secrets. La majorité applaudissait les ministres et votait avec eux comme aux jours de l'union la plus intime; mais elle s'échauffait dans de mesquines querelles qui entretenaient la défiance. De son côté, le Gouvernement continuait contre la majorité une guerre de presse incessante et acharnée. Que valait donc cette trêve toute superficielle et de commande? Elle était à la merci du premier incident venu, et, ce jour-là, le sceau qui fermait toutes les bouches serait brisé, et les rancunes longtemps accumulées rugiraient et éclateraient en tempêtes.

[1] Le 21 janvier 1851, l'Assemblée vota, par 456 voix contre 196, une loi d'après laquelle la contrainte par corps ne pourrait désormais être exercée contre un représentant qu'après l'autorisation de l'Assemblée; si le représentant ne payait pas sa dette dans les trois mois de l'autorisation, il serait réputé démissionnaire. M. Am. Chéron se désista le 4 février de sa demande en autorisation contre Mauguin. La seule demande qui fût formée jusqu'au 2 décembre le fut, le 8 août 1851, par M. Adolphe Moinery, directeur de la *Confiance,* contre M. Ney de la Moskowa, mais l'Assemblée n'eut pas à statuer.

VII. — C'était le 3 janvier 1851. La *Patrie,* l'un des journaux de l'Élysée, avait publié la veille de prétendues instructions qu'aurait données à l'armée de Paris le général Changarnier et d'après lesquelles l'armée ne devait « obéir à aucune réquisition qu'après avoir reçu les ordres du commandant en chef, ne pas écouter les représentants, fusiller les traîtres, etc. ». Le prince Napoléon-Jérôme demande à interpeller le ministre de la guerre sur ces instructions. Le ministre accepte les interpellations pour la semaine suivante, mais l'Assemblée préfère et réclame un débat immédiat. Le prince monte à la tribune : « Il est préoccupé des prérogatives du pouvoir exécutif et de celles de l'Assemblée; il se demande si le général en chef n'a pas la prétention d'inaugurer un pouvoir militaire qui ne se soumettrait ni au ministre de la guerre ni au Président de la République. Après avoir rappelé à son devoir le pouvoir judiciaire, l'Assemblée s'arrêtera-t-elle devant le commandant en chef, parce qu'il a des baïonnettes à sa disposition ? »

L'Assemblée avait écouté avec impatience cet orateur suspect. En quelques mots, Changarnier rappelle qu'en 1848, commandant de la garde nationale, il a rédigé des instructions destinées à maintenir l'exacte transmission des ordres et l'unité du commandement *durant le combat.* Ces instructions sont si peu secrètes qu'elles ont paru dans les journaux de l'époque. Quant à celle qu'on lui impute, ELLE N'EXISTE PAS. Enfin, « dans aucune de ces instructions permanentes ou transitoires, le droit constitutionnel de l'Assemblée de requérir les troupes n'a été mis en question, non plus que l'article du règlement qui défère au président de l'Assemblée l'exercice de ce droit ». L'Assemblée applaudit à ce démenti et à ces explications catégoriques : elle vote la clôture du débat et l'ordre du jour pur et simple avant que, dérouté et confus, le prince Napoléon ait le temps de retirer le sien.

Deux ou trois membres seulement se lèvent contre, au milieu d'une hilarité générale. Rien de plus net, de plus décisif, mais aussi de plus simple que l'attitude de Changarnier : il avait répondu en place du ministre, mais avec l'agrément de celui-ci ; on l'accusait de mépriser les droits de l'Assemblée, il déclarait ne les avoir jamais méconnus. Devant une accusation absurde, l'Assemblée avait procédé rapidement par l'ordre du jour.

Mais à l'Élysée, on ne vit pas les choses du même œil. On se plaignit que l'Assemblée n'eût pas accordé au ministre vingt-quatre heures pour s'éclairer; on trouva mauvais que Changarnier, bien que mis directement en cause, eût montré tant d'empressement à répondre; surtout, on ne lui pardonna pas d'avoir reconnu si explicitement le droit de l'Assemblée et de son président à requérir des troupes. Était-ce une nouvelle réponse à la phrase du message : « L'armée *dont je dispose seul* »? Le général Changarnier se montrait naguère bien lent à obéir aux réquisitions du président Marrast : comment s'offrait-il si vite aux réquisitions éventuelles du président Dupin? Celui-ci, malgré sa modération et sa prudence bien connues, avait dans cette même séance déclaré qu'« au besoin il ne ferait pas défaut à l'Assemblée », et la gauche comme la droite avaient applaudi à cette énergie inattendue. Que voulait-on? Si la Commission de permanence s'était abstenue de toute violence, l'Assemblée réunie aurait-elle la même sagesse? On rapportait un propos de Changarnier : « Que le président de l'Assemblée m'en donne l'ordre, et je me charge de conduire le Président de la République à Vincennes. » En rapprochant cette anecdote des déclarations officielles de Changarnier, Louis Bonaparte ne voulut pas attendre davantage pour se délivrer du joug qui lui pesait depuis si longtemps. Le double commandement remis entre les mains de Changarnier n'avait été créé qu'à des moments

de troubles et pour répondre à des nécessités passagères de salut public. Plus le général était puissant, et plus il y avait hâte d'arrêter les développements de cette fonction que la Constitution n'avait pas prévue et qui, dangereuse hier pour l'Assemblée, pouvait le devenir demain pour le Président.

Le soir même du 3 janvier, Louis-Napoléon demanda aux ministres la révocation de Changarnier. Ils ne se rendirent pas tout de suite; quelques-uns comprenaient que la faveur de l'Assemblée avait placé trop haut le général Changarnier pour que sa destitution, au lendemain de ce vote, ne parût pas dirigée contre l'Assemblée elle-même. Après tant de protestations d'union et d'accord avec le pouvoir législatif, n'était-ce pas l'attaquer ouvertement et le frapper dans son défenseur? Jusqu'ici, qu'avait-on à reprocher à Changarnier? Précisément son impartialité et sa réserve : il ne s'était donné à personne. Comment supposer que, le 3 janvier, il eût voulu abdiquer entre les mains des parlementaires, et, d'arbitre des partis, s'abaisser à n'être plus que leur serviteur? Cette offense gratuite à l'Assemblée prenait un air d'agression directe et pouvait être le début d'une lutte ouverte avec elle. Où ne mènerait-elle pas? Quelques ministres donnèrent leur démission, puis tous, les uns pour ne pas s'associer à une politique d'aventure, les autres pour laisser au Président toute sa liberté.

Le *Moniteur* n'annonça le 4 janvier que la démission du ministère, mais la révocation de Changarnier était arrêtée. Néanmoins, avant de la publier, Louis-Napoléon invita à une conférence intime les chefs du parlement, MM. Thiers, Berryer, Molé, Odilon Barrot, Dupin, de Broglie, Daru et Montalembert (8 janvier), non pas pour demander un avis (ce n'était guère son usage), mais pour simuler un acte de déférence envers la majorité, au moment même où il la blessait à fond. Il ne cacha pas

que sa résolution était prise, et que, s'il voulait ne pas excéder son droit, il entendait le maintenir tout entier; mais il désirait que l'exercice de ce droit ne fût pas mal interprété et rester en parfait accord avec la majorité de l'Assemblée. « Je vous ai réunis pour chercher avec vous quelle garantie je pourrais donner à l'Assemblée de la légalité de mes intentions, et pour que vous l'assuriez qu'elle n'a de ma part aucun empiètement à redouter. »

Un silence général accueillit cette déclaration; M. Dupin le rompit le premier. Il dit que l'Assemblée, rien qu'au bruit de la destitution de Changarnier, s'était sentie blessée, et que le droit de réquisition, concédé au président par l'article 32 de la Constitution, était atteint. Louis Bonaparte l'interrompt : « Je donnerai l'ordre au ministre de la guerre de vous accorder toutes les forces que vous demanderez, et j'attendrai tranquillement à l'Élysée qu'il vous plaise de faire cesser cette scène ridicule. » C'était précisément la négation de la réquisition directe. Odilon Barrot, à qui le Prince avait proposé de former un ministère pour destituer Changarnier, répéta ce qu'il lui avait dit, que la chute du ministère parlementaire avait fait l'importance de Changarnier, laquelle diminuerait le jour où le ministère compterait des hommes sérieusement responsables et qui eussent la confiance de l'Assemblée. Berryer insista sur la gravité de l'acte et sur l'impossibilité que les chefs de la majorité se portassent garants d'une politique qui s'annonçait ainsi. MM. Molé et de Broglie invoquèrent l'inopportunité; M. Daru rappela au Prince les entretiens particuliers qu'il avait eus avec lui, et tout en protestant de ses sentiments personnels de dévouement et d'affection, il lui déclara que cette mesure compromettait deux années de sagesse et de bonne politique, rompait l'accord avec l'Assemblée et ouvrait un avenir de désordres.

A cette désapprobation unanime, M. Thiers ajouta

l'accent de sa vivacité naturelle. « Changarnier, dit-il, a été alternativement un gage de sécurité pour la cité contre les violences de la démagogie et pour le parlement contre les tentatives assez mal déguisées de certains hommes. Tous les partis ont leurs exagérés, le vôtre, Monsieur le président, comme les autres. L'Assemblée est atteinte, non-seulement dans son honneur, mais dans sa sûreté; que fera-t-elle? Je n'en sais rien, mais croyez bien, Monsieur le président, que les Assemblées ont aussi leur esprit de conduite, et que la nôtre saura éviter, dans la difficile situation que vous lui faites, tout ce qui ne sera que ridicule. » Il reprit une seconde fois la parole et repoussa toute accusation de conspiration; il rappela ses efforts personnels pour le succès de la dotation en juin 1850; il se déclara prêt à appuyer encore le Président : qu'Odilon Barrot redevienne ministre, et l'on peut répondre de la majorité. « Quant au général Changarnier, vous le jugeriez bien mal si vous le croyiez capable de conspirer. Si quelque chose le recommande à l'estime publique et à votre confiance, c'est son extrême réserve au milieu de ces partis qui s'agitent; c'est même une certaine affectation à s'isoler de tous. L'a-t-on vu par des discours, ou des votes, ou des actes, capter leurs faveurs ou leur donner des gages? Il n'est monté qu'une seule fois à la tribune sans y être appelé, et qui oublierait dans quelle circonstance et pour quel résultat? Non, le général Changarnier n'est pas un conspirateur; il vous a servi loyalement, et il continuera à faire de même. » Le Président ayant rappelé le propos cité plus haut qui contredisait ces assurances, M. Thiers le traita de propos de couloir, et ajouta qu'on en prêtait bien d'autres à l'Élysée.

La séance se termina sans conclusion, comme on devait s'y attendre, et le surlendemain, 10 janvier, le *Moniteur* donna la composition du nouveau ministère. Mais, par une singularité à remarquer dans une crise si grave,

c'étaient les personnages les moins importants au point de vue politique qui s'étaient retirés, tandis que les plus engagés avaient gardé leurs portefeuilles. Ainsi, MM. Dumas, de la Hitte, de Schramm, Bineau, Romain-Desfossés étaient remplacés par MM. Bonjean, Drouyn de l'Huys, Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, Magne et Ducos; mais MM. Baroche, Rouher, Fould et de Parieu conservaient au nouveau cabinet la physionomie politique de l'ancien. Le même jour paraissait un décret qui rapportait ceux des 20 décembre 1848 et 11 juin 1849, et distribuait le double commandement du général Changarnier entre le général Baraguey d'Hilliers, pour les troupes de toutes armes de la 1re division militaire, et le général Perrot, pour la garde nationale. On ne pouvait nier que ces deux généraux n'offrissent à l'Assemblée les garanties les plus sérieuses, que vint confirmer l'ordre du jour immédiatement publié par Baraguey d'Hilliers en prenant possession de son commandement.

VIII. — Suivant les usages parlementaires, l'avénement de ce ministère pouvait provoquer des interpellations, soit parce qu'il était nouveau, soit parce qu'il ne l'était pas assez, mais surtout à raison de l'acte qui signalait sa première heure de pouvoir. Un ordre du jour s'ensuivrait, favorable ou contraire, et le Président ou renverrait son ministère ou le maintiendrait à l'encontre des votes de l'Assemblée. Que faire de plus? Mettre les ministres et le Président en accusation? Ce serait imiter bien maladroitement les allures de la Constituante de 1849. On pouvait contester l'opportunité de la révocation de Changarnier, mais le droit du Président à la prononcer était hors de doute. On pouvait récriminer, se plaindre, signaler les symptômes d'une ambition illégitime, mais non la condamner d'avance. Allons plus loin : l'opinion

publique, déjà travaillée contre le parlement, verrait-elle de sang-froid le parti dit de l'ordre se retourner contre son allié, contre celui qui représente l'autorité et la paix sociale, et, après deux années d'union constante, le dénoncer tout à coup comme un ennemi et un traître? Hélas! la Bourse avait déjà salué d'une hausse insolente la révocation de Changarnier, comme si cet acte d'énergie dissipait les chances de lutte et assurait la tranquillité. En résumé, ou un blâme par voie d'ordre du jour ou une mise en accusation, il n'y avait que l'un de ces deux partis à prendre, et le second était impraticable et insensé!

Ceux qui menaient l'affaire ne s'arrêtèrent pas au second parti; mais le premier ne leur suffisait pas. Le 10 janvier, au début de la séance, M. de Rémusat monte à la tribune. En quelques mots, il demande aux ministres la raison de leur démission et celle de leur retour; à défaut d'explications, il invite l'Assemblée à se retirer immédiatement dans ses bureaux pour y former une commission qui prenne toutes les mesures que les circonstances peuvent demander. « Je veux que l'Assemblée parle, qu'elle fasse entendre sa voix, qu'elle rompe enfin un généreux silence qui a duré trop longtemps. »

M. Baroche se lève pour répondre; mais, habitué qu'il est aux égards de la majorité, il s'étonne de la défiance qui accueille ses déclarations; il se réclame du message du 12 novembre, il en renouvelle les assurances de loyauté, il prétend laisser de côté les discussions stériles de la politique pour ne s'occuper que d'affaires, il ne veut enfin se rallier qu' « à un seul parti, celui de la France, celui qui a pour but le bonheur, la prospérité de la France, et nous ne pouvons pas croire que ce parti n'obtienne plus la majorité dans cette Assemblée qui a sauvé le pays par son accord avec le pouvoir exécutif ». Mais, pour satisfaire l'Assemblée, il fallait alors autre chose qu'un commentaire en style déclamatoire et flasque

d'un message auquel les derniers événements avaient enlevé son crédit; M. Baroche omit d'ailleurs l'incident Changarnier. MM. Berryer et Dufaure revinrent à la charge, le premier demandant qu'on ne cachât rien et se déclarant personnellement prêt à tout dire; le second rappelant avec insistance tous les griefs de l'Assemblée contre le Gouvernement, et spécialement cette guerre de presse qui lui était faite soit en France, soit en Angleterre. M. Rouher fut plus précis que M. Baroche, sans être plus heureux auprès de ceux qu'il fallait convaincre.

M. de Rémusat réitéra sa proposition : « J'attendais, dit-il, des explications dignes de la gravité de la situation. Que le ministère me permette de le lui dire : je ne les ai pas obtenues... La Commission les obtiendra ou les cherchera. (*Mouvement d'approbation. Sensation prolongée.*) Il faut évidemment que l'Assemblée prenne de certaines mesures; je ne les détermine pas en ce moment, je ne voudrais pas m'exposer à improviser même un conseil; mais ne peut-il pas être convenable de faire un message au pouvoir exécutif, ou d'adresser une proclamation au peuple français? (*Exclamations ironiques sur quelques bancs de la droite. — Approbations nombreuses. — Interruption prolongée.*) Ne peut-il pas être nécessaire de prendre des précautions pour assurer en tout le respect qui est dû à cette Assemblée? »

Quelles seraient ces mesures? Le vague dans lequel se renfermait M. de Rémusat et le silence de M. Thiers, son inspirateur, n'étaient pas de nature à rassurer certains esprits craintifs de la majorité ou à désarmer les soupçons de la gauche. Vis-à-vis du Gouvernement, cette Commission aux pouvoirs exorbitants et non définis menaçait d'usurper sur le pouvoir exécutif; aux yeux des républicains, elle n'arrachait le pays à un complot bonapartiste que pour le jeter peut-être dans un complot monarchiste. Puisqu'un ordre du jour ne suffisait pas à M. de Rémusat,

c'est qu'il avait un plan secret : du moins, on pouvait le croire et on le crut. M. Baroche appuya sur le rôle étrange et inquiétant de cette Commission ; ses scrupules étaient partagés, le vote le prouva. Si, en effet, une très-grande majorité vota l'urgence ; si 330 voix contre 273 votèrent le renvoi de la proposition dans les bureaux, l'examen du scrutin démontrait déjà que la proposition n'avait eu d'autre succès que de diviser la majorité et d'éveiller contre elle les défiances républicaines.

La majorité absolue était assez faible : 28 voix seulement ! Quatre-vingt-dix-huit représentants s'étaient abstenus, presque tous de la gauche et de l'extrême gauche, qui ne voulaient pas plus épouser la querelle de Changarnier et de la majorité que s'associer sans précaution au mandat illimité de la Commission. Les adversaires de la proposition, au nombre de 273, à l'exception de quelques noms accidentellement égarés dans leurs rangs (MM. Beugnot, Buffet, Lamartine, Victor Lefranc, de Montalembert, Oudinot, Valette, Wolowski, Émile de Girardin, etc.), composaient pour la première fois un groupe spécial que l'avenir devait rattacher plus tard à la fortune de Louis Bonaparte : ce seront les députés et les sénateurs de 1852. Quant à la majorité, non-seulement elle restait bien au-dessous du chiffre des grands jours (440, 460, 480), mais elle avait perdu plus de membres qu'elle n'en avait gagné ; 250 avaient passé dans le camp de l'Élysée, et ceux qui restaient n'avaient dû leur mince triomphe qu'à l'appoint de 80 représentants de la gauche.

Il n'y avait donc plus de majorité ; l'ancienne était partagée en deux tronçons d'égale force, et, pour reformer une majorité, les parlementaires étaient condamnés à s'allier, non-seulement avec la gauche modérée, mais avec l'extrême gauche. Divisés de principes, hostiles jusque-là les uns aux autres, ils ne pouvaient s'unir que dans une coalition éphémère, donnant le double scan-

dale et de leur union même et de son but, qui ne pouvait être qu'un but de renversement.

Ce demi-succès qu'elle venait d'obtenir, la proposition Rémusat ne le retrouva même plus. Loin de devenir le champ du combat, elle disparut, ne laissant aux partis qu'une occasion d'agitation et de luttes. Pour recruter des partisans, la Commission ouvrit ses rangs à toutes les fractions de l'Assemblée, aux républicains modérés, comme Bixio, Cavaignac, Lanjuinais, Lamartine; à un socialiste, Morellet; à un légitimiste, Nettement; aux orléanistes, qui fournissaient le plus fort contingent, MM. Daru, de Mornay, de Montebello, Passy, duc de Broglie; MM. Buffet et Flandin représentaient le groupe qui tenait compte des droits de l'Assemblée sans rompre avec le Président. Parmi ces quinze membres, trois (Lamartine, Buffet et Flandin) avaient même voté contre la proposition Rémusat; Morellet s'était abstenu.

Le 11 janvier, le duc de Broglie, président de la Commission, demanda à l'Assemblée l'autorisation de prendre communication des procès-verbaux de la Commission de permanence. M. Baroche, que la lutte enhardissait, en demanda l'impression, pour bien montrer que le Gouvernement n'en redoutait pas la publicité. Ils ne révélèrent rien que tout le monde ne sût déjà; mais ils servirent à réfuter ces bruits de complots que l'Élysée avait gratuitement prêtés à la Commission de permanence. On n'y rencontra que des alarmes trop justifiées, mais modérées et qui n'avaient pas dégénéré en panique; des récits brefs et précis des revues de Satory, accompagnés d'une déclaration explicite d'improbation; quelques mots sur la Société du Dix Décembre, que le ministère s'était empressé de dissoudre pour éviter qu'une enquête en pénétrât les secrets; enfin l'incident Allais. C'est un document pour l'histoire : ce n'en était pas un pour les partis.

La Commission convoqua les ministres de la guerre et

de l'intérieur, et reprit le fastidieux interrogatoire sur les revues de Satory et sur les destitutions des deux généraux. Des journaux de l'Élysée avaient prêté des plans de complots à l'Assemblée : M. Baroche répondit qu'aucun bruit semblable ne lui était parvenu, et que, s'il avait eu connaissance de faits qui eussent constitué des crimes ou des délits, il en aurait immédiatement ordonné la poursuite. Après cette enquête un peu superficielle, il fallait en venir à une résolution. Mais la Commission n'avait pas gardé les allures batailleuses de M. de Rémusat. Il n'y fut pas question de mesures exceptionnelles à prendre ; on n'agita aucune idée d'empiétement sur le pouvoir exécutif, de proclamation au peuple français, de message au Président de la République ; on se borna à un ordre du jour motivé.

La Commission était divisée comme l'Assemblée. Lamartine et Flandin n'acceptèrent qu'un ordre du jour pur et simple ; Cavaignac, Bixio, Morellet, qui blâmaient le ministère d'une façon générale, refusèrent de motiver leur blâme « sur le premier acte de l'administration nouvelle qui ait mis fin à une situation dangereuse, exorbitante, contre laquelle ils s'étaient toujours prononcés ». Six membres votèrent une formule de défiance. Enfin, à la simple majorité de 8 voix contre 7, la Commission adopta la résolution suivante : « L'Assemblée nationale, tout en reconnaissant que le pouvoir exécutif a le droit incontestable de disposer des commandements militaires, blâme l'usage que le ministère a fait de ce droit, et déclare que l'ancien général en chef de l'armée de Paris conserve tous ses titres au témoignage de confiance que l'Assemblée lui a donné dans sa séance du 3 janvier. » Le rapporteur, M. Lanjuinais, prenait soin de déclarer que la responsabilité ne devait pas remonter plus haut que le pouvoir ministériel, de sorte que, par une fiction parlementaire contre laquelle avait protesté, dès le 31 octobre

1849, au nom même de la Constitution, le Président de la République, c'était lui, l'auteur direct des faits incriminés, lui qui dans la destitution de Changarnier avait un intérêt personnel et qui y avait ouvertement placé son honneur, c'était lui qu'on relevait de la responsabilité qu'il avait volontairement affrontée. Vaines précautions d'une tardive prudence! L'ordre du jour motivé ne devait pas rencontrer un sort meilleur que la proposition originelle.

IX. — Dès le lendemain (15 janvier 1851), la discussion s'engagea : elle dura quatre jours. La gauche et l'extrême gauche en restèrent spectatrices, applaudissant aux paroles qui accentuaient soit la scission de la majorité, soit les divisions de la majorité et du Gouvernement, ne dissimulant pas leur joie de voir aux prises ces alliés d'hier, qui ne l'avaient été jusqu'ici que contre la République, et qui cherchaient, l'un comme l'autre, à détourner quelques voix républicaines pour se constituer une majorité. Aucun autre ministre que M. Baroche n'intervint au débat : il en supporta vaillamment tout l'effort. Discret d'abord et conciliant avec cette majorité qui avait si souvent voté avec lui, dont sa première élévation au ministère avait été l'ouvrage, avec laquelle il avait traversé dans une intimité politique absolue tant d'orages parlementaires, bientôt l'ardeur de la lutte le dégagea des considérations personnelles qui le retenaient encore; ses convictions même, un peu flottantes peut-être, se fixèrent, et, ministre du Président, il sentit qu'entre Louis Bonaparte et la majorité il était temps de choisir, et qu'un demi-parti n'était plus possible. Il lutta donc à outrance, moins en orateur qu'en avocat, discutant tous les faits, prenant acte des concessions, disputant le terrain, habile jusqu'à l'être trop; quant aux affirmations et aux pro-

messes, il les prodiguait, mais on savait déjà qu'elles n'engageaient que lui-même.

MM. Jules de Lasteyrie, Berryer, Lamartine, Thiers, Cavaignac se succédèrent à la tribune : M. Jules de Lasteyrie, d'allure décidée, acceptant la lutte, et, pour défendre la Commission de permanence, relevant sans ménagement tous ses griefs, Société du Dix Décembre, revues, destitution de Neumayer; M. Berryer, négligeant ces détails et, sous prétexte de justifier son voyage à Wiesbaden, déployant hardiment le drapeau de celui « qui ne peut pas poser le pied sur le sol de cette France que les rois ses aïeux ont conquise, agrandie, constituée, sans être le premier des Français, le Roi ! » Sur les abus du parti bonapartiste durant la prorogation, Lamartine avait exprimé dans le *Conseiller du peuple* sa désapprobation, comme naguère dans le même recueil il avait signalé les vices du suffrage universel. Mais dans la discussion actuelle comme dans celle de la loi du 31 mai, on ne le trouva pas le même à la tribune que dans son journal. A la tribune, il oubliait ses affirmations de la veille, il se préoccupait de s'isoler de la majorité, il la harcelait sans aller jusqu'à la combattre, il l'accusait de coalition, ce qui était vrai, et, en résumé, comme s'il fermait volontairement les yeux ou comme s'il craignait d'apporter ou son appui à la majorité ou sa critique au pouvoir, il se réfugiait dans l'ordre du jour pur et simple.

Bien que la commission eût essayé de réduire le débat à un second vote de confiance dans le général Changarnier, les orateurs s'étaient échappés de ce cercle étroit pour donner cours à leurs griefs, à leurs espérances, à des sentiments longtemps refoulés, et pour anticiper en quelque sorte sur les prochains débats de la révision. M. Baroche comprit qu'il serait d'une bonne tactique de ramener la discussion à la question spéciale de la révocation de Changarnier ; c'était le moyen d'effrayer les

timides par la crainte d'un conflit entre les pouvoirs et de maintenir la minorité dans son système d'abstention.

Il sortit donc de sa réserve, et, passant de la défense à l'attaque, il déclara que le sort du général Changarnier ne tenait tant au cœur de certains représentants de la droite que parce qu'ils le considéraient comme un protecteur éventuel ; que le caractère exceptionnel de son commandement était un embarras, et qu'à la veille des débats sur la révision, le gouvernement n'avait pas voulu, par respect même pour la souveraineté nationale, qu'elle parût atteinte ou influencée. Il ménagea les visiteurs de Claremont ; il n'en usa pas de même à l'égard de ceux de Wiesbaden ; les uns n'avaient rempli qu'un devoir de convenance, les autres avaient organisé une manifestation royaliste, délibéré, reconnu un comité dirigeant, adopté une ligne de conduite; n'est-ce pas là ce qui divise la majorité, et non ces manifestations contestées en faveur de l'Empire, lesquelles n'avaient été, après tout, que les innocentes représailles de tendances bien plus caractérisées? « Il y a trois choses dont nous ne voulons pas, disait-il en terminant. Nous ne voulons pas d'une restauration monarchique, ni pour la branche aînée, ni pour la branche cadette, et la troisième chose dont nous ne voulons pas, c'est une restauration impériale. » Et le ministre de Louis Bonaparte ajoutait qu' « il n'y avait de salut pour la France que dans un gouvernement nouveau, le gouvernement républicain, et dans la formation d'un nouveau parti n'ayant d'autre espérance que celui de maintenir, en l'améliorant dans la forme légale, la Constitution de 1848 ». Signaler le péril résultant pour la liberté nationale de la situation de Changarnier ; dénoncer les trames des royalistes; manifester un vœu officiel pour le maintien de la Constitution et de la République, n'était-ce pas un triple artifice de la part de M. Baroche, sinon pour conquérir des voix républicaines, du moins pour détacher

celles qui s'étaient jointes à la majorité et pour retenir les autres dans leur abstention antérieure ?

Jusque-là, Changarnier s'était tu. Dans cette mêlée oratoire où son nom revenait sans cesse, s'il était attaqué, il savait qu'il serait défendu. Mais contre les insinuations du ministre de l'intérieur, qui pouvait mieux protester que lui-même ? Il paraît à la tribune, mais non pour récriminer contre une destitution qui l'honore : « Je n'ai voulu être, dit-il, et je n'ai été l'instrument d'aucun parti..... Malgré d'odieuses insinuations, propagées par l'ingratitude, je n'ai favorisé aucune faction, aucune conspiration, aucun conspirateur... J'aurais pu devancer cette chute par ma démission qui eût été bien accueillie ; mais ceux qui ont cru que j'aurais dû la donner sont-ils bien sûrs que ma présence aux Tuileries ne leur ait pas été utile ? Messieurs, mon épée est condamnée à un repos au moins momentané, mais elle n'est pas brisée, et si un jour le pays en a besoin, il la trouvera bien dévouée et n'obéissant qu'aux inspirations d'un cœur patriotique et d'un esprit ferme, très-dédaigneux des oripeaux d'une fausse grandeur. » Ce langage étudié, solennel, ému, souleva les applaudissements ; mais la discussion était déjà si loin du général Changarnier que son allocution n'eut l'effet que d'un touchant intermède. Que de gens pour qui Changarnier n'était déjà plus qu'un acteur sorti de la scène, à qui l'on devait à peine quelques bravos de sympathie !

Autant Berryer avait franchement arboré les couleurs royalistes, autant M. Thiers affecta de dissimuler les siennes. Il se donna les allures et les convictions d'un républicain du lendemain. Le 25 février, n'avait-il pas conseillé à ses amis de n'émigrer ni au dedans ni au dehors, et de soutenir le nouveau pouvoir ? N'avait-il pas voté pour Lamartine, pour Ledru-Rollin, même à la veille de leur retraite ? Il se sentait plus rapproché du général Cavai-

gnac que ne le croyaient les amis de celui-ci : il avait voté pour lui dans toutes les questions. Qui avait rappelé Louis-Napoléon ? Les républicains. De son voyage à Claremont, il relevait le caractère purement privé : il avait voulu « honorer le malheur, honorer la vieillesse, honorer l'exil » . Les ministres et le Président lui-même avaient connu son voyage . « J'ai eu l'honneur d'être assis entre une veuve, respectable par ses malheurs, par ses qualités, et son fils. Oui, on ne l'appelait que le *Comte de Paris;* et, pour moi, je n'aurais pas admis qu'on l'appelât autrement, parce que la France lui a donné ce titre-là et ne lui en a pas donné un autre. »

Ainsi dégagé du côté de la branche cadette vers laquelle on le soupçonnait de pencher, il s'expliqua sur ses sentiments pour la République. Il n'avait garde d'avouer une conversion subite et invraisemblable ; il se bornait à reconnaître que, dans sa conscience, il s'était demandé si la destinée des nations modernes ne les conduisait pas plutôt vers la forme américaine que vers la forme anglaise, vers la république démocratique que vers la royauté constitutionnelle. « Et alors, dit-il, j'ai humilié non pas mon caractère, mais l'orgueil de ma raison devant la main de la Providence, et je me suis dit : Peut-être me suis-je trompé, mon pays prononce aujourd'hui, il fait une loi, cette loi est la République, notre devoir est de la servir franchement, sans intérêts... Je me suis dit qu'il fallait, dans l'intérêt même d'autres convictions, si elles étaient vraies, faire l'expérience franchement, complétement, loyalement... Après tout, la République, c'est le gouvernement de tout le monde, de tous les partis... » Et se tournant vers la gauche, dont il avait accueilli les interruptions avec une tolérance qui ne lui était guère habituelle : « Nous ne pouvons pas y travailler les uns et les autres avec la même conviction ; je veux bien une république démocratique, mais vous la voulez plus démocratique que moi ; je

ne vous en fais pas un crime; trouvez aussi naturel qu'on puisse être républicain autrement que vous..... En Amérique (et vous seriez heureux apparemment de voir la France établie en république comme elle est en Amérique), vous savez qu'il y a deux partis, les whigs et les démocrates. »

Ces avances discrètes à la République étaient sans doute une tactique pour apaiser les rancunes des républicains et les engager dans la cause de la majorité. Mais M. Thiers avait encore d'autres visées, et, s'il n'avouait pas une conversion déjà opérée, en indiquant un commencement de disposition à se convertir, ne révélait-il pas le dessein de servir désormais la République dans des conditions moins désintéressées que par le passé? L'avenir lui ouvrait des chances, et il leur frayait un chemin. Les républicains firent la sourde oreille; les événements suivirent d'ailleurs une autre voie, mais ce n'est pas commenter le passé par le présent que de placer à ce discours du 17 janvier 1851 l'origine de l'évolution républicaine de M. Thiers et ses tendances à s'accommoder avec la gauche en désertant le camp de la monarchie.

Mais s'il poursuivait à la tribune le succès des négociations qu'il avait entamées depuis quelques jours avec les républicains pour les coaliser avec une partie de la droite contre le gouvernement, il s'adressait au contraire à tous, lorsque, après un tableau des relations de la majorité avec le Président, il dénonçait le résultat prochain des empiétements de Louis Bonaparte : « Il n'y a que deux pouvoirs aujourd'hui dans l'État, le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Si l'Assemblée cède aujourd'hui, il n'y en a plus qu'un... et quand il n'y en aura plus qu'un, la forme du gouvernement est changée ; le mot, la forme viendront... quand elles viendront, cela m'importe peu ; mais ce que vous dites ne pas vouloir, si l'Assemblée cède, vous l'aurez obtenu aujourd'hui même ; il n'y a plus qu'un pouvoir.

Le mot viendra quand on voudra... L'EMPIRE EST FAIT. »

L'Empire! les républicains ne s'en défiaient guère. Ils redoutaient bien plus les monarchistes. Cavaignac se borna à remercier assez froidement M. Thiers d'avoir consenti enfin, sinon à reconnaître la République, du moins à discuter avec elle ; il attaqua, lui aussi, le ministère, mais non pas sur ses derniers actes : il embrassait au contraire tout l'ensemble de son action depuis le 31 octobre 1849 et se donnait la satisfaction d'envelopper dans les mêmes récriminations la majorité qui l'avait soutenu. Il se rallia du reste à un ordre du jour de M. Sainte-Beuve ainsi conçu : « L'Assemblée déclare qu'elle n'a pas confiance dans le ministère, et passe à l'ordre du jour. » Il n'était donc plus question de Changarnier ; Cavaignac n'avait pas même prononcé son nom. Grâce au vague de la formule, toutes les hostilités pouvaient se liguer à l'aise.

Le discours de Cavaignac, calme, un peu hautain, très-courtois et très-heureux dans la forme, était le dernier mot des républicains ; il stipulait pour eux : de là son autorité. Une longue agitation le suivit. Puis les ordres du jour défilèrent ; celui de M. Sainte-Beuve obtint la priorité. Peut-être eût-il été plus digne alors de M. Baroche de laisser faire l'Assemblée et de ne plus intervenir de sa personne dans le débat. Il signala avec une obstination fastidieuse l'équivoque que recélait l'ordre du jour Sainte-Beuve, ceux-ci proposant un vote de défiance contre le ministère, alors qu'ils avaient ou concouru ou applaudi à tous les actes de son existence et qu'ils n'en désapprouvaient que le dernier ; ceux-là ne trouvant à approuver que ce dernier acte et blâmant tous les autres. M. Thiers voulait remonter plus haut que ce dernier acte qui gênait sa diplomatie auprès de la gauche ; mais M. Baroche l'y ramenait sans pitié ; il lui demandait d'adhérer à la formule proposée par la Commission, formule dont la seule lecture provoquait les exclamations les plus significatives.

Un vote de confiance à Changarnier! « Que la Montagne vote donc cela ! — Pourquoi l'abandonne-t-on? — Avec cela on n'a pas tout le monde! » A travers ces interruptions, M. Baroche reprochait à M. Thiers de vouloir recruter des voix, et M. Thiers lui renvoyait le reproche.

Enfin ce long débat fut clos, et le scrutin prononça. Sur 701 votants, 415 acceptèrent l'ordre du jour motivé de M. Sainte-Beuve, c'est-à-dire un vote de défiance contre le ministère : 286 le repoussèrent. L'Élysée avait conservé son imposante minorité du 10 janvier, augmentée de quelques voix (treize); les représentants d'extrême gauche qui s'étaient abstenus au scrutin précédent vinrent grossir le chiffre de la majorité. M. Thiers avait donc réussi à obtenir une majorité, mais majorité de coalition, sans cohésion ni durée possibles. MM. Odilon Barrot, Vitet, Molé s'abstinrent, et, parmi les membres de droite qui votèrent contre l'ordre du jour, il faut citer les noms de MM. Beugnot, de Broglie, Casimir Périer, Buffet, Daru, Léon Faucher, de Montalembert, Oudinot, Passy, etc., qui, sans approuver ni l'acte ni les visées du Président, refusèrent de s'associer à un blâme que les circonstances transformaient en un acte d'hostilité.

X. — Le ministère du 10 janvier se retira. Comment le remplacer? La nouvelle majorité était à la fois et trop mêlée d'éléments hétérogènes et trop engagée contre le Président ; la minorité bonapartiste s'effaçait, l'heure de paraître n'ayant pas encore sonné pour elle ; Odilon Barrot, Léon Faucher demandaient soit à l'Assemblée, soit au Président des garanties que ni l'un ni l'autre pouvoir ne voulaient donner. Après quelques jours de tentatives parlementaires plus ou moins sincères, après avoir même songé à faire un appel au peuple, Louis Bonaparte, mieux

conseillé, se contenta d'adresser, le 24 janvier, au président de l'Assemblée un message dans lequel il lui annonçait la formation d'un « ministère de transition, composé d'hommes spéciaux, n'appartenant à aucune fraction de l'Assemblée et décidés à se livrer aux affaires sans préoccupation de parti ». MM. Vaïsse, préfet du Nord, à l'intérieur; de Royer, procureur général à la cour de Paris, à la justice; Brenier, directeur des affaires politiques, aux affaires étrangères; Charles Giraud, membre de l'Institut et du conseil permanent de l'instruction publique, à l'instruction publique et aux cultes; Schneider, le grand industriel du Creuzot, à l'agriculture et au commerce; de Germiny, receveur général à Paris, aux finances; le contre-amiral Vaillant à la marine; le général Randon à la guerre; enfin, Magne, seul survivant du dernier ministère, aux travaux publics : tels étaient les hommes distingués, mais ayant un caractère plus administratif que politique, qui composaient le nouveau cabinet.

Si l'on observe les ministères qu'avait successivement pris Louis-Napoléon depuis le 20 décembre 1848, on remarquera que le premier était antirépublicain, le deuxième et le troisième personnels, le quatrième extraparlementaire. Pour suivre la gradation, il ne restait plus qu'à choisir un ministère antiparlementaire; mais le moment n'était pas venu. C'était beaucoup déjà de paraître s'affranchir de la tutelle de l'Assemblée, et, au moment où elle venait de frapper deux ministères, de lui en offrir un sur lequel les discussions, les votes et les blâmes passeraient sans avoir de prise. Il abandonnait pour ainsi dire l'Assemblée à elle-même, et n'obtenant pas ou ne désirant pas l'union avec elle, il pratiquait l'indépendance. Que devait-il arriver? C'est que, à l'abri de ce ministère moralement irresponsable, le prétendant pourrait suivre plus tranquillement la préparation de ses desseins, et que, d'autre part, l'Assemblée, désarmée contre le ministère

par son insignifiance même, tournerait contre elle-même ses propres forces.

Le 27 janvier, M. Howyn de Tranchère, membre de la droite, interpella le cabinet sur son origine et sur son caractère. M. de Royer se borna à répondre qu'il était né d'une situation transitoire, qu'il n'avait qu'une mission d'administration, et qu'il devait «conduire à un cabinet définitif». L'Assemblée s'empressa de passer à l'ordre du jour.

Ce n'est pas que la paix fût faite; Louis-Napoléon ne semblait même pas la désirer. Le 3 février, le ministre des finances, M. de Germiny, déposa un projet de loi tendant à ouvrir sur l'exercice 1851 un crédit extraordinaire de dix-huit cent mille francs pour frais de représentation du Président de la République. L'exposé de motifs se référait tout simplement à celui du 4 juin 1850, qu'avait rédigé M. Fould. L'Assemblée, on s'en souvient, n'avait alors accordé le crédit qu'à titre extraordinaire et exceptionnel, à une majorité très-minime et grâce à l'intervention du général Changarnier. Après les amères récriminations auxquelles s'était livrée l'Assemblée; lorsqu'il était avéré qu'en dehors des dettes anciennes, les crédits accordés en juin 1850 avaient dû servir à solder les banquets de sous-officiers à l'Élysée et les fêtes militaires de Saint-Mandé et de Satory; en face de la défiance à laquelle il était en butte, le Président n'ignorait pas qu'il courait au-devant d'un échec. Mais cet échec, il lui plaisait de le subir, comme si l'Assemblée devait être plus blâmable en refusant le crédit, que lui-même en le demandant.

La Commission, cette fois, fut presque unanime, et, par treize voix sur quinze, elle conclut au rejet. L'affaire se mena vite; le ministre avait déposé le projet le 3 février; le 8, M. Piscatory lut le rapport; le 10, la discussion s'ouvrit, et un scrutin l'aurait close aussitôt que commencée, si M. de Montalembert, qui, pendant la crise de janvier, avait gardé le silence, n'avait cru devoir le rompre et saisir l'occasion

de défendre contre la majorité et le Président de la République et la cause de l'autorité qu'il croyait représentée dans sa personne. « Je viens entreprendre cette défense, dit-il, sans enthousiasme aucun, sans confiance illimitée en qui que ce soit ; je n'en ai pour personne ni pour rien. Je ne parle que du passé, je ne réponds nullement de l'avenir... Je ne réponds pas des fautes auxquelles le gouvernement que je défends pourra être conduit par l'acharnement de ses adversaires ou par les funestes conseils de ses auxiliaires éventuels ; je ne suis donc ni le garant, ni l'ami, ni le conseiller, ni l'avocat du Président de la République ; je suis simplement son témoin, et je viens lui rendre témoignage, devant la justice du pays, qu'il n'a démérité en rien de cette grande cause de l'ordre que nous avons tous voulu servir et dont quelques défenseurs semblent vouloir l'abandonner et le blâmer. »

On s'étonna beaucoup alors de ce qu'on appelait la défection de M. de Montalembert ; aujourd'hui, on s'en étonnerait plus encore. Mais, laissant de côté quelques appréciations non moins inexactes qu'inopportunes, on devra remarquer que si l'illustre orateur pouvait se vanter avec raison d'avoir été, parmi les soldats du parti de l'ordre, « l'un des plus dévoués, des plus intrépides et des plus compromis », il ne s'était engagé ni envers les partis, ni envers le pouvoir, et qu'il s'était tenu de préférence sur le terrain de la liberté religieuse. De ce poste élevé, il n'abaissait pas les yeux sur les querelles purement politiques et ne se mêlait aux combattants que dans l'intérêt des grandes causes sociales. Il s'était allié à M. Thiers, à M. Berryer, à M. Molé, non pas comme à des orléanistes ou à des légitimistes, mais comme à des hommes que le péril social avait ramenés à ses convictions les plus chères ; maintenant qu'ils donnaient le pas aux préoccupations politiques, M. de Montalembert cessait d'être lié envers eux par les mêmes obligations.

S'il ferma les yeux sur des symptômes déjà bien apparents d'usurpation impériale ; s'il manifesta dans le Président de la République une confiance qui fut plus tard si cruellement trompée, il indiqua du moins avec justesse combien « ces coalitions d'autrefois, reparaissant avec les mêmes noms, souvent avec les mêmes chefs et avec les mêmes pratiques », mécontentaient et inquiétaient les populations. « Je veux, disait-il, le gouvernement représentatif, je veux la tribune parlementaire et son intervention dans toutes les matières de législation, de politique générale et sociale ; mais je ne veux pas de son intervention taquine, bavarde, quotidienne, omnipotente et insupportable dans toutes les affaires du pays. Exiger cela, c'est, selon moi, dans notre temps et dans notre pays, le véritable moyen de l'amoindrir, de l'affaiblir et de le dépopulariser en France et dans l'Europe. »

Mais les passions étaient trop excitées, M. de Montalembert les ménageait trop peu, et son évolution. d'ailleurs, était trop brusque pour que ses auditeurs ne se sentissent pas plus choqués de quelques erreurs politiques très-secondaires, que frappés de la vérité de quelques idées principales. Il le sentit lui-même : « Je sais bien qu'en tenant ce langage, je vais me faire classer parmi les courtisans de l'Élysée ; eh bien, j'accepte cette dénomination, j'accepte ce titre. Je l'aime mieux, j'aime mieux passer pour courtisan de l'Élysée que d'être un courtisan des passions démocratiques, toujours si faciles à soulever dans ce pays, que d'être l'esclave des rancunes, des préjugés, des préventions et des ambitions qui vivent trop souvent au sein des vieux partis. (*Marques d'approbation mêlées de rumeurs ironiques.*) Ma conscience et mes amis savent bien à quoi s'en tenir ; ceux-ci savent bien que, quoi qu'il arrive, je resterai toujours fidèle à l'attitude que j'ai gardée et que je compte garder toujours vis-à-vis de tous les pouvoirs qui se succèdent si rapidement en France.

Je ne leur ferai ni la guerre ni la cour; je serai vis-à-vis d'eux ferme, indépendant, franc, dévoué et loyalement obéissant[1]. » (*Mouvement.*)

La droite ne répondit pas, si ce n'est par quelques mots du rapporteur, et l'Assemblée passa au scrutin. Ce fut la répétition de celui du 18 janvier : 396 voix contre 294 repoussèrent la demande de crédit. Cette fois encore, la gauche et l'extrême gauche s'unissaient avec une fraction de la majorité contre l'Élysée.

Le *Moniteur* du 11 février contenait la note suivante : « Dans la prévision du rejet qui vient d'avoir lieu au sujet des frais de représentation, des souscriptions nombreuses s'organisaient. C'était là un témoignage imposant et manifeste de sympathie et d'approbation pour la conduite du Président. Il en est profondément touché et remercie tous ceux qui en ont eu la pensée. Mais il croit devoir sacrifier au repos du pays une satisfaction personnelle. *Il sait que le peuple lui rend justice, et cela lui suffit.* Le Président refuse donc toute souscription, *quelque spontané et national* qu'en soit le caractère. » Le *Moniteur* du 12 annonça également que le prince ne recevrait pas le lendemain dans les salons de l'Élysée ; on vendit des voitures, des chevaux. Mesquin étalage de pauvreté qui ne témoignait que de prodigalités antérieures et d'un parti pris d'opposition sans dignité[2].

Ce vote consommait la rupture de la majorité avec le pouvoir exécutif, et manifestait une seconde fois l'existence d'une droite bonapartiste qui, dans certaines circonstances, se séparait du gros de la majorité. Celle-ci se

[1] Ce discours est le dernier qu'ait prononcé M. de Montalembert à l'Assemblée législative.

[2] Deux mois et demi plus tard (26 avril 1851), le maréchal Narvaez, alors ambassadeur d'Espagne à Paris, prêta au Prince Président une somme de 500,000 francs remboursable en cinq ans. Elle fut remboursée en 1852. (*Papiers de la famille impériale,* II, 3.)

composait encore des deux groupes légitimiste et orléaniste et du groupe des gauches qui s'y était accidentellement rattaché. La proposition Creton allait diviser les deux premiers, et, quant au dernier, plusieurs votes successifs allaient constater l'ancienne et persistante aversion qui survivait aux tentatives de rapprochement.

XI. — Ajournée deux fois, le 24 octobre 1849 et le 29 novembre 1850, la proposition Creton tendant à l'abrogation des lois d'exil édictées contre les deux branches de la maison de Bourbon venait enfin à l'ordre du jour du 1er mars. La veille, M. Lestiboudois demanda un nouvel ajournement : légitimistes et bonapartistes l'appuyèrent de leur vote; orléanistes et républicains le repoussèrent, les uns par un sentiment qui n'a pas besoin d'explication, les autres dans l'espoir que la discussion publique mettrait en lumière une nouvelle scission dans la majorité. L'ajournement fut écarté à une faible majorité (340 voix contre 319).

Le 1er mars, M. Creton vint donc soutenir sa proposition. Il rappela adroitement que son adversaire le plus énergique, Berryer, avait repoussé naguère la loi de proscription, la considérant comme intempestive, inutile et dangereuse : « J'ai vu, disait alors Berryer, que le temps était venu de tirer quelque fruit des enseignements que nous ont laissés nos malheurs; qu'il était temps de nous élever à cette pensée d'ordre et de justice qui fera repousser de nos codes des lois odieuses. *Comme homme d'honneur,* je dois repousser une mesure qui engage le gouvernement de la France dans une voie mauvaise. » Voilà ce que disait Berryer le 16 novembre 1831. Si, sous le prince même qui l'avait supplantée, la branche aînée daignait lutter pour sa liberté de rentrer en France, comment refuserait-elle maintenant, soit pour elle, soit pour ses parents, la levée de l'interdiction qui pesait sur les deux

branches? En 1848, Berryer avait voté également contre la nouvelle loi de proscription. Comment accorder ses paroles de 1831, son vote de 1848 avec son obstination actuelle à refuser l'abrogation des mêmes lois?

Berryer, sans renier ses principes, invoqua la raison politique et l'opportunité. Était-il sage de fournir à des ambitions toutes prêtes un prétexte, une occasion, une excuse? « Plus je veux loyalement m'opposer à l'avance aux passions mauvaises et aux entreprises insensées, plus je veux qu'aucune résolution émanée de la majorité n'ait un caractère agressif; je ne veux rien qui ait l'air d'une provocation, rien qui ait l'air de préparer dans le pays une surprise et une entreprise inconstitutionnelle. » Par respect même pour les princes exilés, il ne voulait pas « que le nom d'aucun d'eux pût devenir l'objet d'accusations injustes, ni servir d'instrument ou de ressource à aucune intrigue de leurs ennemis ».

M. Barthélemy Saint-Hilaire encouragea la République à être généreuse; mais M. Marc Dufraisse, ressuscitant la logique passionnée d'un conventionnel et d'un juge de Louis XVI, maintint avec âpreté la loi d'exil, et à l'« éternité du droit dynastique » il opposa l'« éternité du châtiment républicain ». Cette argumentation sauvage, à laquelle applaudissaient quelques forcenés d'extrême gauche, révoltait toutes les autres parties de l'Assemblée. Le Président le rappelle à l'ordre. « Le duc d'Orléans, s'écrie Théodore Bac, a voté la mort de Louis XVI. » Le discours de Marc Dufraisse, dont chaque phrase avait été séparée de la suivante par des interruptions indignées, se termine au milieu des applaudissements de l'extrême gauche répondant aux rumeurs de la droite et du centre.

Berryer s'élance à la tribune.

« J'ai dit quelques mots au commencement de cette séance; j'ai parlé au nom de la paix publique, au nom de la vraie politique du pays dans la situation difficile où il

est ; j'ai parlé au nom de l'honneur, de la dignité des princes dont il s'agit dans cette délibération. Après les paroles détestables que nous venons d'entendre... » (*Vives exclamations à l'extrême gauche. — Longue et chaleureuse approbation et applaudissements prolongés à droite et au fond de la salle.*) — *Voix à l'extrême gauche :* « Vous n'avez pas le droit de qualifier ainsi les paroles d'un représentant. A l'ordre ! » — *M. Lebœuf :* « Il faut les flétrir. » — *M. Berryer:* « Après les paroles détestables... (*Vives interruptions à l'extrême gauche; — nouveaux applaudissements.*) j'ai le droit d'user de ces paroles vis-à-vis de vous ! ... » — *Voix nombreuses :* « Oui ! oui ! » — *A l'extrême gauche :* « Non ! non ! » (*Longue agitation.*) — *M. Berryer,* au milieu du tumulte : « Au nom de la morale éternelle, au nom de l'honneur de mon pays... (*Interruptions bruyantes et confuses à l'extrême gauche. — M. Versigny* prononce du fond de la salle quelques paroles qui ne parviennent pas jusqu'à nous.) Je le sens, je n'ai que d'autant plus de craintes de donner des prétextes à des passions mauvaises... (*Rumeurs à l'extrême gauche. — Approbation à droite et au fond de la salle.*) Je l'avoue aussi, en face d'un pareil langage, les convictions, les paroles, les votes ne sont plus libres. » — *Voix nombreuses à droite :* « C'est vrai ! Très-bien ! très-bien ! » (*Nouveaux applaudissements.*) — *M. Berryer :* « Qui voudrait, par un vote indépendant, consciencieux, sincère, paraître s'associer un moment à des votes dictés par de pareils sentiments, de pareilles pensées, et exprimés dans un tel langage? Non, personne ne veut s'y associer un moment... (*Acclamations répétées sur un très-grand nombre de bancs de tous les points de la salle.*) Je le répète, cette discussion est grave; je ne change pas d'avis sur le fond des choses, mais je supplie l'Assemblée d'ajourner cette question. » (*Sensation.*)

M. Piscatory, debout dans l'hémicycle, proteste ; les

uns l'encouragent, d'autres le supplient de ne pas s'opposer à l'ajournement. Le ministre de la justice, qui, tout en contestant l'opportunité de la proposition, l'avait entourée de platoniques sympathies, remonte à la tribune. Le tumulte continue ; la séance reste suspendue un quart d'heure. Toutes les passions surexcitées viennent à l'appui de la thèse du ministre, qui s'associe à la demande d'ajournement. Tandis que MM. Piscatory, Jules de Lasteyrie et Émile de Girardin se disputent la parole, sur quelques cris de *La clôture! la clôture!* qui ressortent sur le bruit général, le président, M. Benoist d'Azy, se hâte de la prononcer. Vainement MM. Thiers, Piscatory, Estancelin réclament au nom de la dignité de la discussion et de l'Assemblée; la même Assemblée qui, la veille, avait voté contre l'ajournement, l'accueille aujourd'hui, et, une fois encore, la proposition Creton est écartée.

Quelques jours auparavant, dans une lettre à Berryer, M. le comte de Chambord avait comme rouvert les voies à la *fusion;* mais la discussion du 1er mars arrêta court toute chance de succès. Volontaire ou fortuit, l'accord des légitimistes et des montagnards irrita les partisans de la famille d'Orléans; la rivalité dynastique se réveilla dans toute sa force, et chaque parti se retira sous son drapeau pour y combattre isolément. Deux lettres du duc de Nemours et du duc d'Aumale vinrent clore les négociations, et une division de plus se produisit dans la majorité déjà ébranlée.

Quant à l'alliance des républicains et de la Montagne avec les monarchistes, à peine avait-elle duré quelques jours. Pour en essayer la force, MM. Pascal Duprat, Bourzat et Latrade déposèrent une proposition d'amnistie (14 février) en faveur de tous les condamnés politiques depuis le 24 février; après s'être prudemment assurée que le Gouvernement la repousserait, la Commission conclut au rejet. Mais le bruit courut que le

Gouvernement allait proposer le remboursement des 45 centimes, et Berryer eut la faiblesse de lui en vouloir disputer le privilége (11 février) : triste agression contre la République, à laquelle on répondit de l'autre côté en demandant la restitution du milliard *dit* des émigrés. Ces deux propositions furent retirées en même temps par leurs auteurs quelques jours après. La garde nationale de Strasbourg venait d'être dissoute par l'ordre de celui qui, en 1836, la trouvant licenciée par le gouvernement de Juillet, disait dans l'une de ses proclamations : « Le gouvernement de Louis-Philippe vous détestait particulièrement, braves Strasbourgeois, parce qu'il déteste tout ce qui est grand, généreux, national ; il a blessé votre honneur en brisant vos légions. » Sur les interpellations de Victor Chauffour, la majorité, accidentellement reconstituée dans son imposante masse, passa à l'ordre du jour. (445 voix contre 223.)

Les questions d'assistance publique avaient encore le privilége de provoquer des rivalités entre la droite et la gauche, celle-ci reprochant à celle-là de négliger les améliorations sociales, de dédaigner les intérêts du peuple, et parlant avec mystère de projets civilisateurs qu'elle se gardait bien de révéler ; celle-là procédant modestement par voie de projets de loi particuliers plutôt que par un plan général qui, moins pratique, aurait pu avoir plus d'éclat. M. Thiers avait rédigé un rapport d'ensemble au nom de la Commission d'assistance ; mais, homme de routine et de fait accompli, il redoutait toute invention comme une utopie, interdisait toute tentative nouvelle, et, à force de critiquer tous les plans proposés, il paraissait mériter le mot que lui avait appliqué M. Farconet, de Grenoble, « qu'il était fort heureux que les hôpitaux existassent, car M. Thiers eût démontré qu'ils étaient impossibles ». Ce stérile esprit de critique, rebelle à tout changement et s'obstinant dans un inexorable *statu quo,*

avait attiré à la Commission d'assistance la même réputation; malgré ses nombreux travaux et les projets de loi qui en étaient sortis et qui peu à peu se transformaient en lois, il semblait qu'elle n'eût rien fait et ne voulût rien faire. La gauche s'attribuait le monopole de la sympathie pour les souffrances et les misères populaires, et, sous le bénéfice de ses pompeuses promesses, elle s'abstenait de rien proposer ou ne proposait que des réformes inacceptables. MM. Nadaud, Madier-Montjau, Emmanuel Arago, se faisaient les interprètes de ces prétentions où l'impuissance le disputait à l'orgueil.

XII. — Mais, entre la gauche et la droite, le véritable terrain de la lutte, sinon de la réconciliation, si elle eût été possible, c'était la loi du 31 mai. Les résultats qu'on commençait à connaître dépassaient les prévisions même de ses auteurs. Trois millions de citoyens étaient écartés des listes; le chiffre électoral avait baissé de 29 pour 100 pour tous les départements, et de 64 pour 100 à Paris, où la population est plus flottante et plus incertaine. Ces éliminations, bien plus nombreuses qu'on ne s'y attendait, indignaient la gauche, étonnaient la droite; quant aux citoyens qui en étaient l'objet, ils paraissaient les considérer avec indifférence et presque les ignorer. Ainsi, à Paris, malgré les efforts réunis de l'administration et des comités électoraux d'opposition, 20,000 personnes invitées à fournir les documents nécessaires à leur inscription ne daignèrent pas répondre, et, sur 120,000 réputés indigents, 3,000 au plus réclamèrent [1].

[1] Ch. Merruau, *Souvenirs de l'Hôtel de ville de Paris,* 308-314. Plon, 1875. Voici les chiffres exacts : de 9,618,057 électeurs inscrits avant le 31 mai, il n'en resta que 6,809,281, soit une différence de 2,808,776. A Paris, la liste des électeurs dans l'ordre civil tomba de 225,190 à 80,984.

A voir les choses s'arranger si doucement, les esprits se détendirent, la roideur première fléchit, on se mit à l'aise avec les terreurs d'antan, on prêta l'oreille aux objections, on se prit à sourire des appréhensions de la veille : et l'indiscipline commença. Les légitimistes, qui redoutaient les plaintes de leur clientèle électorale, songeaient à tourner la loi en établissant pour les élections municipales une liste spéciale à côté de l'autre; M. Odilon Barrot, séduit par ce système, se laissait aller et déclarait qu'il y avait « quelque chose à faire ». Le Président de la République restait muet sur les mérites de cette loi que ses ministres avaient présentée; on assurait qu'il s'en expliquait librement dans son entourage, et qu'il la considérait comme s'appliquant aux élections parlementaires et nullement à l'élection présidentielle. C'était bien aussi l'opinion de la gauche, et, sans même rechercher si Dupont (de Bussac), qui l'exprimait à la tribune, n'aspirait pas, comme aux premiers jours de la présidence, à se rendre agréable à Louis Bonaparte, il était facile d'apercevoir l'intention peu dissimulée de passer outre, en 1852, à la loi du 31 mai, de précipiter au scrutin les masses qu'elle en avait écartées et d'obtenir par cette violence l'élection d'un candidat démocrate.

Déjà, pour éviter de s'expliquer sur l'adaptation de la loi électorale aux élections de la garde nationale, on avait préféré les ajourner jusqu'à la promulgation de la loi organique (15 mars); déjà aussi plusieurs représentants de gauche avaient déposé des propositions tendant à l'abrogation de cette loi détestée. Un autre représentant, M. Desmars, pour couper court aux tergiversations déloyales, demandait à l'Assemblée de déclarer que la même loi s'appliquerait à l'élection présidentielle comme aux élections parlementaires. Léon Faucher, dont la fidélité à l'acte du 31 mai n'avait ni varié ni faibli, tenta de soumettre toutes ces propositions à un débat so-

lennel d'où sortirait la lumière sur les dispositions des partis et sur celles du Gouvernement lui-même. N'était-ce pas le moyen de raffermir les timides, de rétablir l'antique majorité et même, si le Gouvernement daignait s'expliquer, de passer entre la majorité et le pouvoir exécutif un nouveau traité d'alliance?

Les représentants de la gauche devinèrent la manœuvre, et, ne voulant fournir à leurs adversaires l'occasion ni de consacrer à nouveau la loi du 31 mai ni de rétablir la majorité ébranlée, ils retirèrent, reprirent, puis retirèrent définitivement la proposition d'abrogation qu'ils avaient faite. Léon Faucher dut se borner à en prendre acte. Restait la proposition Desmars. Le ministre de l'intérieur, M. Vaïsse, avant tout débat, renouvela sa déclaration antérieure : « Le Gouvernement, dit-il, est d'avis qu'il n'y a qu'une loi électorale, unique, également applicable à l'élection du Président de la République et à l'élection des membres de cette Assemblée... Telle est la pensée du Gouvernement; rien de plus, rien de moins. » M. de Vatimesnil proposa un ordre du jour ainsi motivé : « L'Assemblée, *après avoir entendu la déclaration faite au nom du pouvoir exécutif,* adoptant les motifs du rapport de la commission d'initiative, décide qu'il n'y a pas lieu à prendre la proposition en considération et passe à l'ordre du jour. » L'extrême gauche s'abstint tout entière; l'ordre du jour fut voté par 466 voix.

Ce vote et la déclaration ministérielle qui l'avait précédé servirent de dénoûment à la crise que traversait la France depuis le 18 janvier et l'acheminèrent vers l'avénement désiré d'un ministère définitif. Odilon Barrot reçut mission de le constituer, et bien que n'ignorant rien de la « duplicité » du Prince, il avait en soi-même une si généreuse confiance, il se considérait si bien comme un Changarnier civil prédestiné à servir de garant à l'Assemblée vis-à-vis du Président, au Président vis-à-vis de

l'Assemblée, que, se jugeant nécessaire, il accepta. Déjà MM. de Tocqueville, Abbattucci, Quentin Bauchart, de Maleville, s'étaient ralliés à lui, et le programme du cabinet devait consister dans l'abrogation de la loi du 31 mai et dans la révision de la Constitution. Mais M. de Maleville, après une conférence avec MM. Thiers, de Rémusat et Duvergier de Hauranne, ayant refusé de faire partie du cabinet, Odilon Barrot comprit qu'une importante fraction de la majorité allait lui manquer, et il renonça à aller plus loin.

Léon Faucher fut appelé. « L'Assemblée, écrivait-il quelque temps auparavant, me connaissait comme orateur et comme ministre ; elle paraît m'apprécier maintenant comme *leader* [1]. » Dans la grande discussion de janvier, il s'était tu ; sur l'ordre du jour Sainte-Beuve comme sur la dotation, il avait voté avec l'Élysée ; mais il avait refusé de contre-signer la destitution de Changarnier. Il avait donc donné des gages à la majorité comme au Président, et, s'il était capable de défendre l'autorité avec l'ardeur qu'il portait en toutes choses, on était sûr qu'il s'arrêterait devant un coup d'État. Très-décidé pour le maintien de la loi du 31 mai, il se résignait d'autre part à une révision constitutionnelle qui amènerait légalement la prorogation des pouvoirs du Président. Haï de la gauche, plus toléré qu'aimé de la droite, Léon Faucher était destiné à entretenir la division entre les deux grandes fractions de l'Assemblée, ce que ne dédaignait pas le Président, tandis qu'à l'abri de son violent et aveugle dévouement, les menées de l'entourage pourraient cheminer en sûreté.

Un décret du 11 avril mit donc fin à la mission du

[1] *Correspondance de Léon Faucher,* t. II. Le mot anglais *leader,* qui veut dire chef, s'applique au député qui parle, agit et stipule comme représentant et fondé de pouvoir d'un parti parlementaire.

ministère intérimaire ; le nouveau était composé de MM. Rouher, Baroche, Fould, Buffet, Randon et Magne, des cabinets précédents ; de M. de Chasseloup-Laubat à la marine et de M. de Crouseilhes à l'instruction publique et aux cultes. Léon Faucher en était l'âme et le chef. Le même jour, il monta à la tribune et déclara que ses collègues et lui, membres de la vieille majorité qui datait du 29 mai 1849, voulaient sceller l'accord entre le Président et l'Assemblée pour combattre ensemble les mauvaises passions. « Forts des intentions du chef du pouvoir exécutif et de ses loyales déclarations ; forts aussi, permettez-nous de le dire, de nos propres sentiments, nous espérons mériter par nos actes et obtenir votre concours. » M. Sainte-Beuve, en souvenir de son rôle du 18 janvier, présenta dans les mêmes termes une proposition de défiance. Léon Faucher la combattit en quelques brèves et loyales paroles. On parlait de coup d'État : « S'il pouvait entrer dans notre pensée de porter la moindre atteinte à cette puissance parlementaire dont nous sommes une humble émanation, cette tribune s'écroulerait plutôt pour nous ensevelir sous ses débris. »

L'Assemblée vota l'ordre du jour pur et simple par 327 voix contre 275. Un assez grand nombre de membres de la droite s'abstinrent, parmi lesquels nous citerons MM. Thiers, Roger (du Nord), Changarnier, de Rémusat, Chambolle, de Vatimesnil, Duvergier de Hauranne.

LIVRE NEUVIÈME

L'ALGÉRIE

Février 1848-juillet 1851.

Sommaire. — Double rôle de Louis Bonaparte : le ministère de révision et le général de coup d'État. — L'Algérie : sa double intervention dans les affaires de France. — Elections du 23 avril ; l'assimilation complète est rejetée. — Colonisation de l'Algérie par la misère ; projets divers ; celui de Lamoricière est adopté. — Départ des colons ; voyage ; mécomptes à l'arrivée. — Suspension des départs ; nouveau crédit ; commission d'enquête. — Rapport de M. Louis Reybaud ; loi de crédits du 20 juillet 1850. — Révoltes dans les provinces d'Oran et d'Alger. — Province de Constantine : les Kabyles du Zouagha, les Ziban. — Zaatcha ; Bou Zian est le chef de la révolte ; M. Séroka ; échec du colonel Carbuccia (juillet 1850). — Défaite de Bou Zian à Sériana ; mort du commandant de Saint-Germain ; Bou Zian s'enferme à Zaatcha. — Expédition organisée par le général Herbillon ; insuffisance en troupes et en matériel. — Arrivée devant Zaatcha (6 octobre) ; prise de la Zaouïa ; témérité et retraite des chasseurs de Vincennes. — Établissement des batteries de brèche. — Premier assaut (20 octobre) ; échec des deux attaques. — Ralentissement des travaux du siége ; Herbillon se tourne vers les nomades qui inquiétaient ses communications, et les disperse. — Arrivée des colonels Canrobert et de Lourmel (8 novembre) ; la colonne Canrobert amène le choléra. — Souffrances des troupes de siége. — Investissement du K'Sour ; derniers efforts des Arabes ; assaut du 26 novembre ; prise et ruine de Zaatcha après cinquante jours de siége. — Événements militaires de 1850 ; transportation des insurgés de Juin à Lambessa. — Loi de douanes du 11 janvier 1851 qui ouvre les ports de France aux produits algériens ; fondation de la Banque d'Algérie (4 août) : conséquences de cette loi pour la colonie. — Les Kabyles ; projets du gouverneur général d'Hautpoul contre la grande Kabylie écartés par le ministre de la guerre. — Le général de brigade Leroy de Saint-Arnaud ; l'expédition se bornera à la petite Kabylie ; mission du commandant Fleury. — Révoltes des Kabyles dans les vallées de l'Oued Sahel et de l'Oued Bou Sellam : Bou Baghla coupe la route de Bougie à

Sétif; Bougie est bloquée (avril et mai 1851). — Saint-Arnaud à Milah : commencement de la campagne (8 mai). — Passage et combat de l'Oued-Dja. — Difficultés de la route; deux compagnies du 10e de ligne se laissent surprendre par les Kabyles; alertes continuelles. — La colonne arrive (16 mai) à Djidjelli, d'où Saint-Arnaud repart deux fois ponr deux courses au sud de Djidjelli, l'une dans les montagnes, l'autre le long de la mer, jusqu'à Ziama (16 juin). — La brigade Bosquet quitte la colonne Saint-Arnaud pour se joindre à celle du général Camou (30 mai) sur l'Oued Bou Sellam; défaite de Bou Baghla à Aïn-Anou (1er juin); débloquement de Bougie (15 juin). — Bou Baghla soulève les tribus de l'Oued Sahel; Camou l'y poursuit et le bat à Iril Netara (25 juin). Mesures sévères contre les tribus en révolte; un détachement d'officiers pénètre dans la ville sainte de Kalâa (8 juillet); fin de la campagne. — Saint-Arnaud reprend sa marche vers le sud-est, gagne les sommets du Tahar et revient vers le nord, au port de Kounar, où une lettre du Président lui annonce sa nomination au grade de général de division (1er juillet); le commandant Fleury repart pour la France. — Marche vers l'est; bivac à El-Milia : soumission de tribus. — Saint-Arnaud gagne rapidement Collo, néglige le massif du Djebel Gouffi et se hâte de rentrer à Philippeville, où il est reçu sous un arc de triomphe. — Il est rappelé par dépêche à Paris (23 juillet) pour y commander une division.

Louis-Napoléon jouait deux rôles et se tenait prêt pour deux solutions. Parallèlement à la prudence avisée et constitutionnelle du Président de la République, on pouvait suivre une ambition sans scrupules, qui tantôt marchait en avant, tantôt s'arrêtait court, mais qui ne perdait pas de vue le but. Le Président et le conspirateur ne mêlaient pas leurs voies; l'un n'en paraissait que plus sincère; l'autre n'en était que plus hardi. Il ne lui coûtait pas plus de s'infliger des désaveux que s'ils dussent tomber sur un étranger. Comme il y avait deux hommes en lui, il avait aussi deux ministères, celui du *Moniteur,* pour les nécessités du jour, celui de l'intimité, pour les entreprises du lendemain. En prévision de la prorogation légale de ses pouvoirs, il venait d'instituer un ministère de révision; en vue d'une solution différente, il se mettait en quête d'un général de coup d'État.

Il ne l'avait pas trouvé en France; il le chercha en Algérie. C'était là que s'étaient formés, à l'école du dévouement et du sacrifice, ces premiers *Africains,* comme on les appelait alors, Bedeau, Lamoricière, Cavaignac, l'honneur et la sauvegarde de la République naissante; c'est d'Algérie que venaient ces nobles victimes de la guerre civile, Duvivier, Damesme, Négrier; c'était aussi un brillant héros d'Afrique, Changarnier, si prompt à prévenir l'émeute ou à la mettre en déroute, et dont la haute loyauté avait tenu en respect et les meneurs de la démagogie et ceux qui rêvaient d'une dictature impériale. Chez d'autres officiers, ces guerres sans trêve avaient développé certain esprit d'aventure et de militarisme; les déplorables luttes de la tribune, les divisions des partis, les violences des démagogues, avaient achevé d'ébranler en eux la préoccupation et le respect des institutions civiles. Pour eux, la discipline militaire était la seule loi, la politique une arène où l'on fait campagne : le citoyen était étouffé sous le soldat.

Deux fois en quatre ans, au début et à la fin de la République, l'armée d'Afrique intervint dans les affaires de la métropole, la première fois pour y assurer l'ordre, la seconde pour y châtier la liberté. Ce double rôle donne à l'histoire de l'Algérie durant cette période orageuse un intérêt particulier et justifiera les détails dans lesquels nous allons entrer sur les principaux faits de sa vie sociale, économique et guerrière sous le gouvernement de la République.

I. — Si l'espace ne nous manquait pour détourner quelques rapides regards sur nos colonies les plus lointaines, nous y retrouverions le spectacle que la France nous a donné dans les premiers mois de la République : à la Guadeloupe, à la Martinique, à la Réunion, la lutte des

races, comme nous avions ici la lutte des classes, et, tandis que le droit au travail, proclamé à Paris, y provoquait l'insurrection de juin, l'abolition de l'esclavage, bruyamment octroyée, déchaînant outre-mer l'aveugle passion des noirs et l'ambition des mulâtres; en deçà de l'Océan, les combats de la rue et nos pavés ensanglantés, au delà l'incendie dévorant des villes entières; enfin, là comme chez nous, la mollesse et l'incertitude des gouverneurs laissant flotter le pouvoir au détriment de l'ordre et de l'intérêt commun. Sans échapper tout à fait à la fièvre révolutionnaire, l'Algérie n'en a pas été dominée, et le cours normal de sa vie ne fut que peu troublé par l'avénement de la République.

C'était au bruit de la prise d'Alger que la branche aînée était tombée du trône en 1830; la reddition d'Abd-el-Kader, cet épisode si décisif pour les progrès de notre conquête, ne précéda aussi que de quelques mois la chute de la branche cadette. Non plus en 1848 qu'en 1830, on ne tint compte à la dynastie régnante de ces lointaines victoires et des fruits qu'elles promettaient. Sous la Restauration, le parti libéral s'était mis obstinément en travers d'une campagne où la France triomphait moins d'un bey insolent que de la double hostilité de la diplomatie étrangère et de ses adversaires de l'intérieur; sous le gouvernement de Juillet, l'opinion et les Chambres avaient en tout temps regardé nos succès d'Afrique d'un œil indifférent. Abd-el-Kader tombant dans nos mains, c'était l'Algérie conquise, mais ce succès considérable resta enveloppé et se perdit dans le vulgaire brouhaha des querelles qui divisaient le ministère et l'opposition.

L'Algérie eut sa part dans les premières préoccupations du gouvernement provisoire. Par une proclamation du 2 mars, adressée aux colons, il les assura que la République défendrait l'Algérie comme le sol même de la France; mais il ne promit que l'assimilation *progressive* des institutions

algériennes à celles de la mère patrie, délaissant les idées d'assimilation *absolue,* qui n'étaient qu'un thème d'opposition ou une chimère; il délégua à l'Assemblée prochaine le soin de rédiger la constitution algérienne. Le décret du 5 mars, qui établissait le suffrage universel, accorda à l'Algérie trois représentants, un par province. Le *Club des clubs* envoya à Alger un de ses délégués pour y soutenir la candidature de Ledru-Rollin : ses violences ne profitèrent ni au candidat ni à sa cause. Les élus furent des modérés, partisans du gouvernement civil : c'étaient MM. de Rancé et Leblanc de Prébois, anciens officiers devenus colons, et M. Henri Didier, successivement procureur du Roi à Philippeville et à Blidah, et en dernier lieu substitut du procureur général à Alger. Dès le 15 mai, les trois représentants de l'Algérie proposèrent l'assimilation complète de la colonie; mais Lamoricière d'abord, puis Cavaignac la combattirent, et l'Assemblée passa à l'ordre du jour en se bornant à déclarer que « l'Algérie est une terre à jamais française ».

La ville de Paris et les grands centres industriels étaient alors en proie à un mal terrible, le chômage, qu'avait aggravé et comme organisé la fatale institution des ateliers nationaux. Comment disperser ces masses oisives? Comment les rendre aux devoirs de la vie ordinaire? Comment les arracher aux suggestions politiques qui en pouvaient faire une armée d'émeute ou de prétendant? L'enrôlement militaire obligatoire, la faculté de réquisition pour les patrons, l'embrigadement pour des travaux publics à exécuter dans les départements, n'étaient que des mesures vexatoires, arbitraires, impossibles à exécuter : la solution restait encore à chercher.

Quelques esprits crurent l'avoir trouvée en Algérie. M. de Montreuil proposa d'affecter trois cents millions répartis sur dix années à la colonisation algérienne et au défrichement des terres incultes de la France. M. Jean

Brunet déposa un plan d'émigration et de colonisation algérienne en dix-sept articles. Après les journées de Juin, Caussidière (5 juillet) proposait également de soulager la France en colonisant l'Algérie. L'Assemblée accueillait favorablement tous ces projets plus ou moins réalisables, et le comité de l'Algérie, qui préparait un plan de colonisation, résumait les idées des honorables représentants et les siennes propres par cette phrase : « Faire disparaître le prolétariat de France, en créant la propriété en Algérie. » Le prolétariat lui-même s'était ému d'ardeur pour ces utopies séduisantes, et vingt mille ouvriers demandaient par une pétition la faveur d'être envoyés en Algérie et d'y être groupés en associations à répartir dans les trois provinces. Enfin, le 8 août, MM. Pascal (d'Aix), Henri Didier, de Montreuil, Dupont (de Bussac), Ferdinand Barrot et de Falloux déposaient une demande de crédit pour l'établissement de colonies agricoles.

Le ministre de la guerre, auquel surtout ressortissait ce mouvement d'opinion pour le diriger et lui donner une issue, était alors ce même général Lamoricière, qui, naguère commandant de la province d'Oran, avait élaboré, lui aussi, des projets de colonisation, avec ce mélange de précision et de verve qui composait son caractère. Sous un gouvernement économe, il avait proposé la colonisation à bon marché, qu'il n'obtenait qu'en ajournant les dépenses nécessaires ; mais, qu'on lui ouvrît le Trésor, il était prêt à y puiser sans crainte de se contredire. La dissolution des ateliers nationaux à Paris et dans les grandes villes; l'immense développement qu'avaient pris les secours à domicile; le grand nombre d'insurgés faits prisonniers et qu'on relâchait; la cessation de tout travail et la misère envahissante : que de motifs pour prendre une décision et pour la prendre vite, sans trop disputer sur les détails ! Distribuer des secours, c'était creuser un gouffre sans fond, et cette générosité, utile pour le présent,

restait stérile pour l'avenir; on pouvait espérer, au contraire, que les dépenses affectées à la colonisation seraient à la fois un soulagement temporaire pour ceux qui se décideraient à partir et un moyen puissant d'organisation pour la colonie.

Le 11 septembre, Lamoricière présenta un projet qui fut adopté par l'Assemblée le 19; le 22, il institua une commission spéciale; le 8 octobre eut lieu le premier départ de colons. On avait affecté à cette vaste entreprise un crédit total de cinquante millions, dont cinq pour l'exercice de 1848, dix pour celui de 1849, et trente-cinq pour les exercices 1850, 1851 et suivants. Le chiffre des émigrants était fixé, pour 1848, à douze mille, les uns, cultivateurs, qui recevraient une concession immédiate de deux à dix hectares par famille et les subventions nécessaires à leur établissement; les autres, ouvriers d'art, qui devaient concourir, moyennant salaire, aux travaux d'installation et d'utilité publique pour les colonies. Les subventions n'étaient promises que pour trois années; les frais de transport tant des personnes que de leur mobilier étaient à la charge de l'État. La combinaison ministérielle avait l'avantage de bénéficier aux ouvriers des villes comme à ceux des campagnes, et de déblayer le pavé des rues des nombreux oisifs qui l'encombraient. Mais au point de vue de la colonisation, quelle grave erreur! Ces ouvriers d'art, horlogers, ébénistes, bijoutiers, artistes même, quelle figure allaient-ils faire dans les plaines d'Afrique? Sans aptitude à la vie agricole, trouveraient-ils du travail approprié à leurs métiers?

Plus pratique, la commission de colonisation voulait que les candidats fussent cultivateurs ou eussent été élevés à la campagne jusqu'à vingt ou vingt-cinq ans. Mais les maires de Paris, qui avaient hâte de débarrasser la cité d'une population inquiétante, délivraient sans scrupule des certificats rédigés dans les termes qu'exigeait la commission.

Quelques colons avaient sans doute des illusions; d'autres s'en remettaient à l'aventure, aux subventions de l'État, aux ressources même médiocres de cette sorte d'atelier national, préférable à la misère actuelle; enfin quelques-uns comptaient revendre avec bénéfice les concessions qui leur seraient faites et se rapatrier bientôt, à la prochaine éclaircie.

Le départ était plein de solennité et de promesses. C'était au quai Saint-Bernard ou à Port-à-l'Anglais qu'avait lieu l'embarquement, au milieu d'une affluence qui augmentait à chaque convoi. Des flottilles de canots sillonnaient le fleuve; cinquante mille voix criaient : *Vive la République! Vive la France! Vivent les colons!* ou chantaient la *Marseillaise,* les *Girondins,* le *Chant du départ,* ces trois hymnes inséparables de la révolution de Février; des musiques militaires installées sur les bateaux accompagnaient les voix ou alternaient avec elles. Il y avait même la *Marseillaise du colon* avec ce refrain auquel on appliquait l'air des *Girondins :*

Partons pour l'Algérie!
Allégeons le fardeau de la mère patrie.

Au moment du départ, un curé de paroisse, un grand vicaire, l'archevêque même, bénissaient les colons; des représentants du peuple, des ministres, le général Cavaignac, prononçaient au nom de la patrie des paroles d'encouragement et d'adieu. Lamoricière, qui présida le premier départ, rencontra, en terminant son allocution, cette belle inspiration, qu'il faut conserver à l'histoire : « Avant de nous quitter, permettez à un ancien soldat d'Afrique de vous dire que, si jamais, en défrichant vos champs, vous trouvez dans les broussailles une croix de bois entourée de quelques pierres, elle vous demande une larme ou une prière pour ce pauvre enfant du peuple, votre frère, qui est mort là, en combattant pour la patrie, et qui s'est sa-

crifié tout entier pour que vous puissiez un jour, sans même savoir son nom, recueillir le fruit de son courage et de son dévouement. »

Onze convois s'étaient succédé du 8 octobre au 17 novembre, et le chiffre de douze mille colons, fixé par l'Assemblée, était déjà dépassé. Par un décret du 19 novembre, l'Assemblée l'éleva à treize mille cinq cents, et cinq convois partirent encore jusqu'au 10 décembre. Lamoricière, dans l'intérêt de son œuvre, en précipitait l'accomplissement; il se doutait bien qu'elle serait délaissée ou froidement menée par son successeur.

Après les théâtrales émotions du départ, venaient les tristesses et les souffrances du voyage. A Choisy-le-Roi, le remorqueur à vapeur s'éloignait avec les musiques militaires et les membres de la commission : c'était le commencement de l'exil. Les bateaux étaient alors traînés par des chevaux. Chaque bateau contenait environ cent cinquante personnes, partagées en escouades de douze sous un chef responsable qui communiquait avec le chef du bateau. La nourriture était monotone, mais abondante et de bonne qualité [1]. L'installation était moins confortable que le régime; des planches mal jointes formaient banquette et servaient de siéges et de lits; à peine si chaque colon avait l'espace nécessaire pour se mouvoir, s'asseoir et se coucher, et les paniers, les provisions, les sacs, les matelas, les couvertures encombraient encore ces étroits réduits. Les colons restaient de dix à douze jours dans ces bateaux, remontant la Seine par Villeneuve-Saint-Georges, Corbeil, Melun, Moret; puis, par le canal

[1] Chaque colon avait droit à 750 grammes de pain, 500 grammes de viande, 250 grammes de légumes et 50 centilitres de vin. Soupe à neuf heures du matin; ragoût à quatre heures. Les enfants de deux ans et demi à douze ans recevaient demi-ration; il y avait, pour les plus jeunes, deux distributions de lait. Les malades avaient du bouillon; il y avait une ambulance à l'état-major. (*Journal d'un colon.* J. Beaucé, 1849.)

du Loing, le canal de Briare, le canal latéral à la Loire et le canal du Centre, ils atteignaient Châlon-sur-Saône. La tristesse des premiers jours se dissipait, on avait fait connaissance avec la vie nouvelle, avec ses compagnons d'émigration; la plupart des colons n'ayant jamais quitté Paris s'amusaient de la variété des spectacles; ici, sur le canal du Loing, c'étaient des hommes qui halaient le bateau à un franc par lieue et qui marchaient quelquefois trente heures sans se reposer; ailleurs c'étaient les sept écluses de Rogny, descendant en escalier dans le canal de Briare. Les curés des paroisses riveraines venaient bénir le convoi au passage; des sœurs apportaient du lait et des langes pour les enfants; les chefs de bateaux laissaient même à leurs passagers la liberté de descendre à terre, et quelques-uns en profitaient pour se donner le plaisir de la pêche ou de la chasse.

Sur les bateaux de Saône, le spectacle n'était pas moins varié, mais la vie était moins libre. Le jour, on voyageait en hâte; la nuit venue, les colons cherchaient gîte en ville avec des billets de logement. L'hospitalité était parfois assez froide, les premiers émigrants ayant laissé quelques fâcheux souvenirs de leur passage. Ainsi, à Marseille, certains colons du premier convoi s'étant vantés d'avoir pris part à l'insurrection marseillaise de juin, la municipalité refusa aux suivants des billets de logement; ces pauvres gens défilèrent dans les rues de la ville, entre deux haies d'habitants endimanchés, et furent relégués au vieux lazaret où rien n'était préparé pour les recevoir.

Après vingt jours de voyage environ, les colons débarquèrent, ceux-ci à Mers-el-Kébir ou à Cherchell, pour la province d'Oran, ceux-là à Philippeville, pour la province de Constantine, d'autres à Alger. Les ennuis, les fatigues et les embarras de la route n'étaient rien encore auprès des mécomptes de l'arrivée. Les villages avaient des noms heureusement choisis, qui rappelaient. les uns,

nos guerres de la Révolution, comme Jemmapes, Fleurus, Héliopolis, Lodi, Rovigo; les autres, d'anciens gouverneurs de l'Algérie, Valée, Damrémont, Bugeaud; enfin d'autres perpétuaient le souvenir des glorieuses victimes de Juin, Bréa, Mangin, Négrier, Damesme, Duvivier, Affreville. Hélas! ce n'étaient encore que des noms; quelques baraques improvisées indiquaient à peine l'emplacement des villages. Qu'on se figure cette invasion de vieillards, de femmes et d'enfants forcés de camper en plein air, plus tard se disputant ces baraques qui n'abritaient ni contre le soleil, ni contre la pluie, ni contre les indiscrétions du voisin; ces hommes faits qui ne connaissent pas le métier des champs, ou dont l'activité se heurte impuissante au manque d'ouvrage, en cette saison trop avancée pour les travaux agricoles; certaines professions ici faisant défaut, ailleurs agglomérées dans des localités où elles ne sauraient trouver d'emploi; l'oisiveté involontaire et forcée qui en résultait, pareille à celle dont les ateliers nationaux avaient donné le spectacle à la fois scandaleux et ridicule. Plus les départs se multipliaient, plus ils jetaient sur le sol d'Afrique de familles avides de travail et de pain, et plus le désordre augmentait avec l'impossibilité de loger, de nourrir et d'entretenir cette population débordante.

Le chiffre d'émigrants autorisé par les décrets du 19 septembre et du 19 novembre étant non-seulement atteint, mais dépassé, le crédit affecté à 1848 (cinq millions) étant épuisé et celui de 1849 (dix millions) tout près de l'être, et cela dès le deuxième mois de l'exercice (il ne s'en fallait que de huit cent mille francs), il paraissait raisonnable de ne plus organiser de nouveaux départs. Toutefois, en considération de quelques demandes intéressantes, un dernier convoi de quatre cents émigrants (deux cents pour Paris, deux cents pour Lyon) eut encore lieu en février 1849. Total général : 14,248 colons. Les demandes

n'en continuèrent pas moins; le 15 mai 1849, elles s'élevaient à 16,720, qui représentaient 52,687 individus. Sans tenir compte des renseignements peu satisfaisants qui arrivaient d'Afrique, le président de la commission de colonisation, M. Trélat, à qui son expérience personnelle des ateliers nationaux aurait dû inspirer plus de réserve, proposait à l'Assemblée de consacrer encore cinq millions à l'envoi de six mille nouveaux colons. A ses yeux, cette œuvre était « la plus grande chose que la République eût faite depuis son établissement ». Cavaignac et ses anciens ministres, Lamoricière, Tourret, Goudchaux, quelles que fussent leurs sympathies pour une entreprise commencée sous leurs auspices, se montraient moins enthousiastes; Cavaignac voulait même qu'une enquête précédât le vote de nouveaux crédits, et qu'un rapport circonstancié éclairât l'Assemblée sur les résultats exacts de la première tentative. L'Assemblée n'en vota pas moins le crédit demandé par M. Trélat, mais sous la réserve de l'enquête proposée par Cavaignac.

Aux renseignements confus qui s'étaient jusque-là répandus sur le compte des colons, allaient enfin succéder des témoignages sérieux et dignes de foi. La commission nommée par le ministre de la guerre (20 juin) comptait quatre représentants du peuple, MM. de Rancé, représentant de l'Algérie, Louis Reybaud, Faure (Hautes-Alpes), Richier; M. Dutrône, conseiller honoraire à la cour d'Amiens, membre de la commission des colonies agricoles; Dussert, ancien secrétaire des affaires civiles à Alger; Testu, chef du bureau de la colonisation au ministère de la guerre, secrétaire; auxquels furent adjoints MM. de Montaut, ingénieur des ponts et chaussées, et Louis de Rancé. Malgré la saison, la commission partit immédiatement pour Alger (27 juin), visita en deux mois les quarante-deux villages, recueillit les observations ou les plaintes des colons, de la bouche même de leurs délégués, à

huis clos, hors la présence des représentants de l'administration civile et militaire, examina la comptabilité, entendit les directeurs. Elle repartit pour la France le 25 août, et le même jour envoya au ministre de la guerre un résumé de ses travaux auquel M. Louis Reybaud fit succéder plus tard un élégant rapport (16 novembre 1849), digne de l'auteur des *Études sur les réformateurs contemporains*.

II. — Si l'on tient compte de la précipitation qui avait été imposée à l'administration algérienne et du flot d'émigrants qu'avaient jetés sur le sol d'Afrique seize convois échelonnés sur un mois et demi à peine, on ne saurait méconnaître le choix généralement heureux des emplacements et l'importance des travaux déjà effectués.

Sur 4502 maisons à construire, 2157 étaient ou exécutées ou en voie d'exécution au 30 juin 1849; elles étaient *toutes* bâties dans la province d'Oran où les anciens plans du général de Lamoricière avaient devancé les décrets. Ces maisons étaient d'aspect uniforme. Elles mesuraient 3m,80 en largeur sur 6 mètres de long. Elles étaient construites en mortier de terre et en moellons, et recouvertes d'un crépi à la chaux. Elles se composaient d'un rez-de-chaussée à deux pièces pour les ménages avec enfants et à une seule pour les célibataires ou les ménages sans enfants. Dans la province d'Oran, où les matériaux étaient à pied d'œuvre, chaque maison coûtait 1,500 fr.; dans celles d'Alger et de Constantine, où la main-d'œuvre était plus chère et les matériaux éloignés, 2,500. « Vus à distance, écrivait le rapporteur, les villages ont une apparence régulière qui séduit le regard. La plupart sont situés sur quelque grande route, ou à la portée des villes de l'intérieur ou du littoral, sauf quelques exceptions..... Les maisons, accouplées deux à deux, y bordent des rues de

vingt mètres de largeur, et le tout est enveloppé d'un ouvrage de défense. C'est tantôt un simple fossé avec une berme plantée d'aloès et de cactus, tantôt un mur d'enceinte garni de créneaux et flanqué à chacun de ses angles d'un bastion en miniature. » Dans la province d'Oran, les églises étaient bâties ; dans les autres provinces, deux baraques réunies en tenaient lieu. Le service des infirmeries avait été de tous le plus rapidement et le plus complétement organisé. Enfin, il y avait, presque dans chaque village, boulangerie, lavoirs, abreuvoirs, fontaines, puits, une école, un asile, et même, dans les plus populeux, un théâtre, « institution, écrit avec raison le rapporteur, un peu prématurée ».

Chaque village était placé sous l'autorité d'un officier qui, sous le titre de directeur, réunissait tous les pouvoirs, dispensateur, magistrat, juge, trésorier, souverain. Que tous les directeurs n'aient pas été à la hauteur de ces fonctions multiples et délicates ; qu'entre ces militaires habitués au commandement, brusques, peu flexibles, et les colons réfractaires à la discipline, il y ait eu dans les relations des difficultés et des froissements : comment s'en étonner ? Les colons étaient suspects, et plusieurs avec justice : on savait que quelques-uns d'entre eux s'étaient promis de s'imposer par l'audace, qu'ils s'étaient réparti les rôles et les emplois, et qu'ils voulaient suppléer au nombre par le bruit. Tout d'abord, la population se livra à ces agitateurs, par habitude, par souvenir de Paris ; mais ces écarts ne durèrent qu'un temps ou n'eurent que peu de complices. Ce ne fut point la règle : à peine était-ce l'exception. En revanche, on était unanime à témoigner que les desservants avaient été sans exception des modèles de dévouement et de zèle, mais il y avait lieu de modifier les circonscriptions curiales, les prêtres étant souvent obligés de faire le dimanche cinq lieues à pied sans monture.

Il n'y en avait pas moins bien des critiques à faire, et comment eussent-elles échappé à la sagacité un peu malicieuse du rapporteur? Il retrouvait en Afrique l'atelier national avec son oisiveté et ses désordres; le communisme imposé par l'État et démontrant par les faits sa stérilité et son impuissance; la tutelle de l'État n'obtenant de ses pupilles que l'inertie et le bavardage. Défrayés par l'État, beaucoup de colons se reposent sur lui de tout, même du travail. Les ouvriers ne veulent rien faire; ils se plaignent du salaire, de la besogne, du patron; leur dignité s'en mêle : terrassier, maçon, fi! Aussi les entrepreneurs refusent-ils systématiquement l'aide des colons, indisciplinés, indolents, incapables d'un travail suivi. L'État fournit tout; mais on ne gagne rien, on a besoin de mille choses; les femmes, les enfants ont leurs vêtements en haillons, les chaussures manquent; faute d'entretien, tout se détériore, et l'aspect de la misère est général. Il règne dans plusieurs villages une oisiveté superbe et systématique; certains colons auraient honte de cultiver la terre; ils appellent à leur aide les soldats et les Arabes, tandis qu'eux jouent au magistrat et s'instituent les hommes politiques de la colonie. Dans les chantiers où l'on a tenté le travail en commun, le fainéant et l'incapable font la loi, ils règnent par leurs vices. Comme il s'agit de l'intérêt de tous, l'intérêt particulier se récuse : la moisson sèche sur pied ou reste éparse en javelles. Des cuisines banales ont été établies avec quinze âtres distincts : les ménagères aiment mieux suspendre la marmite entre deux pierres, à la porte de la baraque.

Justes en elles-mêmes, ces critiques ne s'appliquaient qu'à un état transitoire : autant que les colons, l'administration aspirait à diviser les tâches, les habitations et les terres. Malgré l'inexpérience de ces cultivateurs novices et même des moniteurs de culture; malgré le retard mis à la distribution des semences ou leur mauvaise qualité;

malgré l'insuffisance des outils mal forgés; malgré le temps considérable qu'exige sur ce sol hérissé de palmiers nains le défrichement d'un hectare (de 50 à 200 journées de travail suivant les lieux), 3,966 hectares avaient été défrichés, soit, pour 42 villages et 4,502 familles, une moyenne de 94 hectares par village et de 88 ares 9 centiares par famille; quelques colons avaient défriché leur lot tout entier.

Quoiqu'on pensât, d'ailleurs, des détails ou de l'ensemble de l'entreprise, la même conclusion ressortait pour tous, amis ou adversaires : au lieu d'appeler de nouveaux colons, il fallait concentrer les secours en faveur des anciens et perfectionner les installations commencées sans en risquer de nouvelles. Il avait été déjà dépensé 8,680,911 fr. 90; on calculait que, pour compléter la mise en état, 15 millions étaient encore nécessaires, soit au total 23 millions pour 13,628 individus, ou 1731 fr. 96 c. par tête de colon, 5,242 fr. 90 par famille, 562,052 fr. par village. Avec cette perspective de dépenses urgentes, un nouvel envoi de colons était inadmissible : tout au plus y avait-il lieu de remplacer ceux qui étaient morts, qui étaient rentrés en France ou qui avaient été évincés par mesure d'ordre, et la commission demandait que les choix se portassent exclusivement et sur des cultivateurs et sur des gens mariés, double condition indispensable à la prospérité de la colonie.

Le 18 décembre 1849, le général d'Hautpoul présenta un projet de loi dans ce sens pour employer le crédit éventuel de 5 millions voté par l'Assemblée constituante. Il déclarait, du reste, renoncer pour l'avenir à ce mode de colonisation « qui transporte la misère sans la changer, ruine la France sans enrichir l'Algérie, et, pour l'établissement de 4,500 familles, aura coûté de 23 à 24 millions ».

La commission, dont M. Louis Reybaud fut encore rapporteur, était d'accord avec le Gouvernement. Une

question s'élevait : fallait-il, aux termes du décret, accorder aux colonies le régime municipal et les soustraire au régime militaire? Sur cette question, la commission s'était divisée à deux voix près : avec la majorité, le rapporteur concluait à l'ajournement du régime municipal : « Pour que des institutions municipales aient quelque prix, disait-il, il faut qu'elles trouvent des intérêts, des besoins qui y correspondent..... Aujourd'hui, les colonies agricoles ne relèvent que de l'autorité militaire : elle les crée, les installe, les nourrit, les administre et les garde. Le génie ordonne et exécute les travaux, l'intendance opère les transports, distribue les vivres et les prestations de toute nature; le service médical et hospitalier traite les malades sur place ou les accueille dans ses établissements; enfin, les divers corps de troupes fournissent des officiers pour remplir les fonctions de directeurs et les détachements nécessaires pour préserver les villages des insultes des Arabes..... Peut-on voir une commune sérieusement constituée dans cette réunion d'hommes qui attendent presque tout de l'État, qui n'ont d'intérêts que ceux que l'État leur a créés, dont il règle la vie, dont il défraye les besoins? N'est-ce pas là une existence d'exception, rudimentaire pour ainsi dire et qui emporte avec soi la pensée d'un régime d'exception? » La commission proposait donc de maintenir le régime militaire pendant les trois années que dureraient les subventions de l'État, en lui laissant la faculté d'anticiper sur ce terme; elle acceptait, en outre, la création de nouvelles justices de paix, l'annexion aux anciennes des communes récemment créées, et l'établissement dans chaque colonie d'une commission consultative, sorte de conseil de famille qui tempérerait l'autorité du directeur. Ces diverses dispositions furent votées en troisième délibération le 20 juillet 1850.

On se demandera sans doute quelle a été la destinée de ces colonies.

Le mode de colonisation demeure jugé; quant aux colonies, elles ont prospéré. Si l'on en croit les documents officiels, sur 14,774 individus qui auraient pénétré en Algérie en vertu des décrets des 19 septembre et 19 novembre 1848, il en restait le 30 juin 1849 13,501, et le 31 décembre 1851 10,450; ainsi, quatre mille environ auraient été rapatriés. Quelques personnes autorisées m'ont affirmé que le personnel originaire avait été presque complétement remplacé. Cependant, le défrichement progressait : le 31 décembre 1851, 26,704 hectares avaient été distribués, 15,133 défrichés. On était loin encore des 57,571 hectares offerts au zèle agricole des émigrants, mais il y avait eu un grand progrès depuis le 30 juin 1849 (3,966 hectares défrichés). Les secours administratifs qui soulageaient les colons au début durent continuer en 1851 et 1852; l'année 1851 avait été marquée par la sécheresse et par une invasion de sauterelles. Le 10 décembre 1851, un décret du Président de la République alloua aux colonies un crédit de 1,200,000 francs pour l'année 1852. Le travail d'assimilation s'opérait peu à peu; à partir du 1er janvier 1853, elles passèrent sous la juridiction civile, et aucune différence administrative ne les distingue désormais des autres centres de population [1].

III. — Ces pacifiques essais de colonisation, en dehors des difficultés propres à l'entreprise, en pouvaient rencontrer une autre bien plus grande et bien plus générale, si la révolte venait à éclater dans les tribus. Les colonies,

[1] Cf. Tableau des établissements français en Algérie, 1853. — Rapport de M. Louis Reybaud, Imp. nat., nov. 1849. — Rapport de M. Dutrône, lu, le 17 décembre 1849, à la Commission sédentaire des colonies agricoles. (Ce rapport est rédigé dans un sens tout différent du précédent.) — Lettre de M. de Rancé, *Constitutionnel* du 30 octobre 1849.

dispersées en apparence sur le sol algérien, avaient été, en réalité, groupées avec soin dans les territoires civils, autour de places fortes qui leur servaient de protection. Dans la province de Constantine, il en avait été autrement. La conquête y paraissait définitive et ne pas laisser place à l'inquiétude. Cependant, les fréquents changements de gouverneurs, les agitations d'Alger, notre guerre civile de juin, l'espoir plus encore que le bruit de complications européennes où nos troupes pourraient se trouver engagées, toutes ces nouvelles, en pénétrant sous la tente de l'Arabe, y avaient soufflé le désir de secouer le joug. Aussi, vers la fin de l'année 1848 et dans les premiers mois de 1849, l'armée d'occupation eut-elle à réprimer des tentatives insurrectionnelles dans les trois provinces.

Dans la province d'Oran, les tribus voisines du Maroc provoquaient à l'insurrection celles qui nous étaient fidèles, spécialement les Hamyan-Cheragas. Pour les soustraire à ce dangereux voisinage, le colonel Maissiat ordonna aux Hamyan-Cheragas de passer sur la rive gauche du Chott Chergui, marécage étroit et long où se déchargent des cours d'eau qui descendent du Tell ou de la région dite des Hauts-Plateaux. Ces tribus firent la sourde oreille; quelques-unes même s'établirent à l'extrémité opposée du Chott. Surprises par les goums de l'Aghalik de Yacoubia qui leur coupaient la route du sud, elles rencontrèrent vers le nord un corps de troupes français. Elles se résignèrent à faire le mouvement ordonné, et l'exécutèrent sous les yeux de la colonne expéditionnaire.

Dans la province d'Alger, les Beni Salem ayant résisté à un ordre analogue, le colonel Daumas attaqua leurs villages, en brûla plusieurs et fit payer aux révoltés une amende considérable.

Ces mouvements n'étaient que les préludes de troubles plus graves qui allaient agiter la province de Constantine.

Ce fut d'abord au nord, dans les montagnes de Collo et du Zouagha. Les Kabyles descendirent dans la vallée du Safsaf, qui relie Constantine à Philippeville, et menacèrent l'établissement des nouvelles colonies. Un de leurs chérifs, du nom de Jamina, eut même la hardiesse de se jeter contre le village d'El Arouch, où sa bande fut mise en pleine déroute. A la même époque, les Kabyles du Zouagha, dépendant de la subdivision de Constantine, commencèrent les hostilités par des excursions chez les Azels du bas Rummel, et ravagèrent les environs de Milah.

Tandis que le général Herbillon, commandant de la province, dégarnissait de troupes les places du sud telles que Bathna et Biskra pour se porter vers le nord, un ancien cheik d'Abd-el-Kader, homme rusé, habile, enthousiaste, jouissant d'une grande fortune et d'une influence considérable, Bou Zian, excitait les esprits à la révolte, nouait les fils d'une conspiration générale avec les Ouled-Naïls à l'ouest de Biskra et les montagnards de l'Aurès à l'est, et, retiré dans les oasis du Zab Daharaoui [1], à quelques lieues au sud de Biskra, s'y ménageait des ressources et des alliances, propageait des calomnies, prenait prétexte d'un nouvel impôt sur les dattiers pour irriter les contribuables, et préparait enfin une insurrection non moins menaçante par sa force locale que par son extension à toute la région des oasis.

Un officier du bureau arabe de Biskra, M. Séroka, fut envoyé chez les Ziban pour les sonder, dissiper les calomnies et arrêter les perturbateurs. Le Zab Guebli était tranquille; à Liouach, il fit arrêter deux des plus mutins qu'il expédia sur Bouchagroun. Il constatait sur sa route

[1] On appelle *zab* une réunion d'oasis et *ziban* les populations qui les habitent. *Zab Daharaoui* signifie oasis du Nord; *Zab Guebli,* oasis du Sud; *Zab Cherqui,* oasis de l'Est.

une agitation croissante; les cheiks annonçaient que leur autorité était méconnue, qu'on refusait de préparer la *dhiffa;* qu'un individu de Zaatcha commençait à se poser en chérif, tuait des moutons, signalait l'apparition du Prophète. Il résolut d'arrêter Bou Zian. Celui-ci était sur la place du village, lorsque M. Séroka y arriva avec deux spahis, quatre cavaliers de la *nouba,* de ceux qui sont affectés spécialement au service du bureau arabe, et un mulet. Il ordonna à Bou Zian de monter dessus et de le suivre immédiatement. Pour gagner du temps, l'ancien cheik brise son chapelet et se met à en ramasser lentement les grains. Les deux spahis veulent le contraindre; mais les gens de Zaatcha crient aux armes et ferment la porte du village. L'un des spahis court à la porte pour la forcer : Bou Azouz, le cheik en exercice, tire sur lui, tandis que Bou Zian lâche un coup de pistolet sur l'autre spahi et s'échappe. En un clin d'œil, tous les habitants sont armés; M. Séroka et son escorte réussissent à franchir la porte au milieu des coups de fusil. Le lendemain, vingt spahis et trente cavaliers du bureau arabe de Biskra se présentèrent devant Zaatcha. Le lieutenant Dubosquet envoya un serviteur du Caïd et le Caïd lui-même pour engager les habitants à livrer Bou Zian. Les Arabes venaient de clouer leur porte; ils répondirent qu'ils avaient déjà chassé un officier du bureau arabe, qu'ils ne livreraient pas Bou Zian, et, pour appuyer leurs paroles, des gens des oasis voisines de Tolga, Farfar, Lichana, Bouchagroun, qui s'étaient joints à ceux de Zaatcha, tirèrent sur l'escorte du Caïd (15-20 mai 1849).

Le châtiment ne put être immédiat, les garnisons de Biskra et de Bathna étant encore occupées dans le nord; mais aussitôt qu'il fut de ce côté délivré de ses inquiétudes, le général Herbillon détacha une colonne de dix-huit cents à deux mille hommes qui, sous le colonel Carbuccia, devait tirer vengeance des Ouled Sahnoun qui

pillaient les plateaux voisins de Hodna, et, s'il était possible, arracher Zaatcha à l'insurrection. Le 9 juillet, avant le jour, le colonel surprit les Ouled Sahnoun et les dispersa sans peine; plusieurs se noyèrent dans le Chott en voulant le traverser; deux mille chameaux, douze mille moutons et un butin considérable restèrent entre nos mains. Malgré la distance et la chaleur, la colonne continua sa route vers les oasis; le 16 au matin, elle arriva devant Zaatcha. La guerre sainte venait d'être proclamée du haut de la mosquée; les habitants étaient tous armés et attendaient les contingents des oasis voisines. L'ardeur des troupes, l'excitation d'un succès récent, le danger d'attendre ou de se retirer sans combattre, l'orgueil d'emporter par un coup de main cette place réputée inexpugnable, tout engagea le colonel Carbuccia à précipiter le combat. Que l'affaire fût heureuse, et une insurrection immense s'éteignait tout à coup dans son foyer. Il forma deux colonnes d'attaque, l'une sous le commandant Lenoir, l'autre sous le chef de bataillon de Saint-Germain. Les abords du village furent enlevés au pas de course, mais, arrivées devant le fossé, les deux colonnes rencontrèrent un obstacle infranchissable, subirent, presque à bout portant, une fusillade des plus vives que dirigeaient des ennemis invisibles; tous les efforts furent vains; il fallut battre en retraite, avec la seule consolation d'emporter les morts et les blessés (32 tués, 115 blessés).

Une répression sévère et rapide semblait indispensable: la saison chaude forçait de l'ajourner à l'automne. Cependant, le Zab Daharaoui se révolta tout entier; le Zab Guebli sortit de la neutralité; les Ouled-Naïls entraînèrent les oasis de Sidi Kraled et de Ouled Djellal; des émissaires parcoururent les montagnes de l'Aurès dont Bou Zian et son parent Bou Azouz, cheik de Zaatcha, étaient originaires; Biskra même n'échappa pas à la rébellion.

Elle remonta et suivit la vallée de l'Oued Abdi entre Biskra et Bathna; le caïd des Ouled Abdi n'eut que le temps de fuir en abandonnant sa smala. Sur ces entrefaites, un marabout fort pacifique, Abd-el-Afid, pour ne pas compromettre la vénération dont il était l'objet, crut devoir se déclarer pour la guerre; les montagnards du sud de l'Aurès se groupèrent autour de lui au nombre de quatre mille, et l'entraînèrent à marcher sur Biskra. Le commandant de Saint-Germain en partit avec deux cents chevaux et trois cents hommes d'infanterie, tout ce qu'il put réunir; il rencontra à Sériana et ne craignit pas d'attaquer de front cet ennemi si supérieur en nombre. Il paya son courage de sa vie, mais toute cette foule fut culbutée, Abd-el-Afid s'enfuit en jetant son burnous, son sabre, presque tous ses vêtements, et se retira presque nu dans l'Aurès; Bou Zian, qui s'avançait, rentra prudemment à Zaatcha. C'était là qu'il fallait l'aller chercher.

IV. — Une oasis se compose d'une forêt de palmiers, arrosée soit par des sources jaillissantes, soit par des cours d'eau habilement canalisés; des jardins clos de murs, où les abricotiers, les figuiers et les plantes rampantes forment un épais fourré, précèdent et défendent le village, où l'on n'arrive que par d'étroits sentiers. Un large fossé plein d'eau l'environne, que domine une épaisse muraille bastionnée et crénelée; les maisons sont adossées à cette muraille, ne prennent jour que par l'intérieur et sont construites pour la plupart en pierres solides à l'épreuve du boulet. Tel est le k'sour, sorte d'*oppidum,* centre fortifié de ce dédale de palmiers, de jardins, de murailles et de sentiers; tel était particulièrement, dans le Zab Daharaoui, celui de Zaatcha. Dans le même massif de palmiers, se trouvait Lichana, puis, à l'ouest, séparé par une étroite bande de sable, Farfar; plus loin encore, Tolga, villages

fortifiés dans des conditions analogues : mais Zaatcha était le rendez-vous commun et le boulevard réputé imprenable des Ziban. En 1833, Ahmed, le bey de Constantine, avait échoué devant Zaatcha; il y avait perdu beaucoup de monde et deux canons : Bou Zian s'était signalé alors dans la défense. En 1844, Abd-el-Kader avait envoyé cinq mille hommes et quatre pièces de canon pour l'assiéger, mais le lieutenant de l'émir avait été obligé de battre en retraite.

Le gouverneur général avait recommandé d'infliger à Zaatcha un châtiment prompt et exemplaire. Mais ni le nombre des troupes ni les instruments de siége n'étaient en proportion avec les difficultés de l'entreprise. Le général Herbillon emmenait avec lui, en y comprenant une partie de la légion étrangère qu'il recueillit à Biskra, 4,493 hommes; avec ce faible effectif, il fallait suffire à l'investissement des oasis de Zaatcha, Lichana, Farfar et Tolga qui comptaient douze kilomètres de tour, à la garde du camp et des tranchées, aux expéditions que nécessiteraient les attaques des tribus voisines, à l'escorte des convois qui amèneraient de Bathna ou de Biskra les approvisionnements en vivres ou en munitions. On n'a pas su le nombre des défenseurs du k'sour rebelle; mais il est constant que la population mâle y était très-nombreuse et qu'elle se renouvelait après chaque combat. On supposait que Zaatcha n'était qu'une bicoque, fortifiée sans art et qui ne résisterait ni à quelques volées de canon ni à un assaut sérieux : il se trouva que les maisons étaient à l'épreuve de nos boulets, et que, sans artillerie, les Arabes nous arrêtaient avec leurs fusils. Nous apportions des obus qui dataient du siége de Constantine (1837) et qui n'éclataient pas; nos pièces étaient trop faibles pour ébranler les solides constructions du village. Enfin, nous n'avions amené que quelques officiers et quelques hommes du génie, et, sans qu'alors on s'en

doutât, il s'agissait d'un siége long et pénible, qui devait nous coûter des pertes nombreuses et cruelles, nous faire éprouver de graves échecs et durer cinquante jours.

La colonne arriva le 7 octobre à huit heures du matin devant l'oasis : le camp fut établi aussitôt sur la pente du Coudiat-el-Meïda, dernier contre-fort du Tell, à six cents mètres de Zaatcha, sur l'emplacement qu'avait occupé le bey Ahmed en 1833. Le même jour, le colonel Carbuccia fut chargé d'enlever un groupe de maisons dominé par un minaret et qui pouvait servir de poste avancé aux Arabes. C'était une Zaouïa, sorte de séminaire et de couvent. L'opération, appuyée par l'artillerie, réussit ; mais, non contents de ce succès et malgré les ordres donnés, les chasseurs de Vincennes se laissèrent entraîner à travers le dédale des jardins jusqu'au pied du village ; assaillis par une fusillade terrible qui partait soit des jardins, soit des créneaux du village, ils se replièrent en désordre ; l'artillerie, qui s'était portée à soixante-dix mètres en avant de la Zaouïa, servit de point de ralliement. Cette échauffourée, qui terminait si mal une journée heureusement commencée, nous coûta 25 tués, dont un capitaine, et 67 blessés, dont 11 officiers, perte non moins douloureuse qu'inutile, et qui continuait, malheureusement sans la clore, la période de nos échecs devant Zaatcha. Cependant, le soir même, une batterie de brèche fut établie à l'endroit où l'artillerie avait rallié les chasseurs.

Le périmètre de l'oasis parut trop étendu pour qu'on pût songer à l'investir ; les attaques se concentrèrent sur la face sud-est de la place. Du 8 au 11 octobre, cinq nouvelles batteries furent construites, mais au prix de combien de reconnaissances périlleuses, de combats sanglants et de tous les jours, de retours offensifs ! Tantôt les Arabes se jetaient dans nos tranchées, fusillaient nos travailleurs à bout portant, jetaient des pierres dans nos travaux ; tantôt, se tenant à distance, les chasseurs d'autruches

visaient aux embrasures avec une adresse fatale à nos officiers de l'artillerie et du génie. Ainsi fut blessé à mort le colonel Petit, du génie, ne laissant que deux capitaines de son arme pour diriger les travaux.

Le 12 octobre, le colonel de Barral arriva au camp avec 1,512 hommes, précieux renfort, surtout pour le génie. Trois batteries furent construites dans les quatre jours qui suivirent, et dirigèrent leur feu contre une tour d'angle au nord-est qui dominait et gênait nos approches. Les décombres en roulèrent jusqu'au fossé. On jugea la brèche praticable. Cependant, une distance de vingt mètres à découvert séparait encore la sape du fossé; une multitude d'arbustes et de rigoles rendait le cheminement très-difficile, et les Arabes faisaient pleuvoir sur les travailleurs une grêle de balles et de pierres. La brèche de gauche, au sud-est, plus ancienne, était aussi plus avancée; les travaux avaient atteint la contrescarpe : un cheminement blindé conduisait jusqu'au fossé.

C'est dans cet état fort incomplet des travaux, devant un fossé plein d'eau, large de 8 à 9 mètres, profond d'un mètre 20 à 1 mètre 60, en face de maisons crénelées que le canon avait à peine entamées, que le général Herbillon décida l'assaut pour le 20 octobre. Mesure prématurée qui s'expliquait par la crainte qu'avait le commandant en chef d'être coupé de ses communications avec Biskra. Il y avait deux brèches : il y eut deux attaques, mais l'une et l'autre échouèrent.

A gauche, deux compagnies d'élite de la légion étrangère, sous les ordres du capitaine Padro, sortirent péniblement de la sape dont le mantelet embarrassait l'entrée, et ne purent traverser qu'un à un le fossé; arrivées sur la brèche, elles y furent décimées par un feu nourri et à bout portant. Les voltigeurs s'avancèrent sur les décombres, mais sans trouver d'issue, et dix d'entre eux, qui s'étaient établis sur une terrasse, furent presque en-

gloutis par un éboulement. Alors les assaillants reculèrent en hâte jusque dans la tranchée où les Arabes les poursuivirent. Une compagnie du 5e bataillon de chasseurs à pied soutint le choc des Arabes et les repoussa : c'était le moment peut-être de renouveler l'assaut et de rentrer dans la place pêle-mêle avec ses défenseurs; mais le colonel Carbuccia hésita, alla en personne consulter le général; quand celui-ci arriva, l'heure d'agir était passée : les Arabes s'étaient de nouveau retranchés dans leurs maisons. Nous avions là 13 hommes tués et 40 blessés.

L'attaque de droite fut plus funeste encore. Le fossé n'était pas comblé; le génie y avait poussé une charrette qui devait servir de passerelle; mais en descendant dans l'eau, elle tourna sur elle-même et se trouva placée parallèlement au mur d'enceinte. Cependant les grenadiers du 43e se jetèrent à l'eau et gravirent l'escarpe; mais, assaillis de coups de feu, ils ne pouvaient même pas riposter, leurs cartouches étant mouillées. L'artillerie avait préparé une passerelle; ceux qui la portaient furent tués ou blessés. Le capitaine Graisset et le sergent-major Ribes, du génie, se jetant à l'eau, cherchent un gué moins profond; les soldats du 43e les suivent, avec la giberne sur l'épaule; mais, après avoir péniblement monté le talus d'escarpe et les pentes de la brèche, moins praticable qu'on ne l'avait cru, ils se maintiennent sans pouvoir avancer. Il y avait déjà 17 hommes tués et 80 blessés, dont 4 capitaines, 2 lieutenants et le chef de bataillon Guyot, la plupart mortellement. Le général Herbillon ordonna au 43e de se replier; le 1er bataillon de zouaves, établi sur la contrescarpe, protégea la retraite. Cette malheureuse journée nous coûta 45 tués et 147 blessés.

A partir de ce jour jusqu'au 15 novembre, les travaux du siége restèrent stationnaires; les munitions manquaient à l'artillerie et les hommes à la tranchée. Le général Her-

billon tourna ses efforts contre les nomades, les battit dans plusieurs rencontres et rétablit la sûreté de ses communications. Au cours de ces expéditions, le colonel Canrobert arriva le 8 novembre avec une colonne de 1,510 hommes; quelques jours après, le colonel de Lourmel avec deux bataillons. Un chef de bataillon du génie, M. Le Brettevillois, arriva aussi le 12 pour remplacer le colonel Petit. Grâce à ces renforts de troupes, grâce au concours d'officiers vaillants et habiles, la solution de ce long siége semblait plus proche. Malheureusement, avec la colonne Canrobert, le choléra était entré au camp. Le fléau s'étendit rapidement. La mauvaise nourriture, les fatigues sans repos, les nuits pluvieuses, les combats incessants, l'infection que répandaient jusque dans le camp les débris d'animaux abattus ou des cadavres que rejetait le sable ou que déterraient les bêtes féroces, le trouble moral que ce siége sans fin déposait dans les âmes, tout contribuait à développer et à multiplier les causes de la maladie. Trente ou quarante hommes étaient frappés par jour; on ne pouvait les isoler assez loin pour que leurs gémissements ou leurs plaintes n'arrivassent pas avec la contagion jusqu'aux hommes valides.

En dépit de ces souffrances et de ces tristesses, l'investissement du village qu'on n'avait pas osé ou pu tenter au début fut décidé; le génie étendit ses cheminements à droite et à gauche, et de nouvelles batteries furent dirigées contre l'angle de la place qui regarde Farfar. Trois brèches étaient donc ouvertes au lieu de deux, et le k'sour, attaqué à trois de ses angles sur quatre, pouvait être considéré comme investi. L'artillerie y entassait les décombres; des fougasses ébranlaient le chemin de ronde qui s'affaisait dans le fossé; le fossé lui-même était devenu praticable. La grêle d'obus qui tombait sur Zaatcha provoqua de la part des habitants une tentative de négociation; mais le général ayant exigé des otages et spécia-

lement le fils de Bou Zian, la députation se retira et ne reparut plus. Les Arabes n'avaient pas pour cela renoncé à la défense. Un jour, ils avaient réussi à inonder les tranchées, en détournant un des nombreux canaux d'irrigation ; une autre fois, ils incendièrent les blindages ; le 24 novembre, vers onze heures du matin, ils firent une audacieuse sortie sur nos lignes de droite. Repoussés par nos canonniers, balayés par des obusiers de montagne chargés à balles, ils se glissèrent dans les jardins, et, contournant nos retranchements, ils s'en approchèrent de très-près et en suivirent tout le développement. Le commandant Bourbaki accourut avec les tirailleurs indigènes et les chasseurs de Vincennes, débusqua les assaillants, et, les poursuivant de jardin en jardin, il les força de rentrer par la porte de Zaatcha. Nos pertes n'en furent pas moins sérieuses ; nous eûmes 53 hommes hors de combat, dont 3 officiers. Ce fut le dernier effort des Arabes en dehors de leurs murs : l'assaut, que quelques officiers auraient volontiers donné immédiatement, fut décidé pour le 26 novembre.

Cette fois, toutes les précautions étaient prises, et le succès paraissait assuré. Comme il y avait trois brèches, il y eut trois colonnes de 700 à 800 hommes chacune, avec 30 ou 40 sapeurs pour ménager un réduit et couronner la brèche, s'il était nécessaire ; des sacs de poudre étaient disposés à portée. Le colonel Canrobert prenait l'attaque de droite, le colonel de Barral celle du centre, le lieutenant-colonel de Lourmel celle de gauche. Quelques jours auparavant, ces officiers avaient visité Bouchagroun pour se rendre compte par analogie de l'état des rues et des maisons qu'ils trouveraient à Zaatcha. Le commandant Bourbaki devait occuper l'ouest du village, de manière à l'isoler des villages voisins et à fermer toute issue aux fuyards. Le colonel de Mirbeck gardait le camp, le colonel Dumontet gardait la tranchée : des ambulances

volantes étaient préparées au pied de chaque brèche. Le général Herbillon adressa à Bou Zian une sommation d'humanité : Bou Zian la repoussa.

Le 26 novembre, à huit heures du matin, la charge sonne, et les trois colonnes s'élancent en même temps. Le colonel Canrobert avait choisi pour l'accompagner seize soldats d'élite et quatre officiers d'ordonnance : en quelques instants, à travers les balles et les obstacles, il plante le drapeau français au centre du village, tous ses hommes tués ou blessés autour de lui, lui seul sans blessure. Le colonel de Lourmel et le colonel de Barral le rejoignent. Alors commence une guerre de rues et de maisons ; les canons, les obusiers sont inutiles. Il faut recourir aux sacs à poudre pour faire sauter les murailles épaisses qui recèlent d'intrépides défenseurs. Crénelées sur toutes les faces et même par les planchers, chaque ouverture donnait passage à un fusil. Impossible de pénétrer dans ces réduits; il faut s'y glisser à plat ventre, et le plus souvent la porte est à demi murée. Attaquée par la poudre, la muraille éclate et se fend : hommes et femmes apparaissent et tirent à bout portant sur les assaillants qui se précipitent à la baïonnette. A neuf heures, on était maître des rues et des places ; à onze heures, il ne restait plus debout que deux maisons, celle de Bou Zian et celle de Bou Azouz, notre ancien cheik.

C'est dans cette dernière que s'était réfugié Bou Zian. Un Arabe de Zaatcha, fait prisonnier, trahit l'asile de son chef. Les zouaves, commandés par M. de Lavarande, sont salués d'une fusillade terrible; ils tentent sans succès d'escalader la terrasse. Les canonniers qui essayent de braquer une pièce sont tués pendant la manœuvre; le même sort atteint les soldats du génie qui, ayant posé des sacs à poudre, veulent allumer la mèche. Enfin, un sous-officier plus heureux réussit : la mine éclate, un pan de muraille s'écroule avec fracas et découvre cent cin-

quante hommes ou femmes entassés, au milieu desquels les zouaves se précipitent furieux, la baïonnette en avant. Cependant, Bou Zian paraît, reconnaissable à son vêtement et à la dignité de son attitude; un zouave le saisit, M. de Lavarande le protége contre l'exaspération de ses soldats. Sa mère, sa femme, sa fille, avaient été déjà mises à mort. Sur l'ordre réitéré du général, Bou Zian fut fusillé; un zouave lui coupa la tête et la jeta aux pieds du colonel Canrobert. Il était midi. Zaatcha n'offrait plus qu'un monceau de ruines, d'où s'échappaient de loin en loin quelques coups de fusil. Aucun Arabe ne fut épargné; Bourbaki gardait la porte qui conduisait à Farfar et lutta toute la matinée contre les auxiliaires des oasis voisines qui voulaient arracher les assiégés à leur sort. A la tombée de la nuit, on fit sauter les deux mosquées, celle de la Zaouïa et celle de Zaatcha. La place fut rasée.

Ainsi tomba, après cinquante jours d'un siége où l'héroïsme des vaincus n'est pas diminué par leur défaite, ce k'sour rebelle dont la circonférence atteignait à peine 450 mètres, vraie bicoque que le courage de ses défenseurs avait rendue presque imprenable! L'assaut nous avait coûté 43 tués, dont 3 officiers, et 195 blessés, dont 4 officiers, presque tous grièvement; dans tout le cours des opérations, nous avions eu environ 1,500 hommes tués ou blessés, dont 80 officiers. Ces pertes nombreuses et cruelles, l'acharnement des assiégés, la longueur et les difficultés du siége peuvent paraître, aujourd'hui comme alors, très-disproportionnés avec l'importance de la place et avec nos moyens d'attaque. Nous avons exposé les conditions caractéristiques de l'entreprise, l'insuffisance en troupes, en officiers du génie, en artillerie; les périls et les obstacles de l'approche; les maladies, les privations; le choléra décimant les régiments; les luttes contre les nomades qui menaçaient nos derrières, les combats journaliers dans les tranchées. Cependant, n'était-il pas possible à un général

moins timide ou plus fertile en expédients de mieux préparer l'opération et de la terminer heureusement en moins de temps? Dès qu'un commandant du génie osa tenter l'investissement de la place, sa chute devint certaine; de même aussi, avec l'arrivée du colonel Canrobert, les choses changèrent de face. Jusque-là, il avait manqué une tête et un bras.

Le 28 novembre, les troupes reprirent, épuisées et déguenillées, le chemin de Biskra. Les tribus venaient sur leur passage demander l'*aman* au général. Les têtes de Bou Zian et de son fils, exposées sur la place du marché, convainquirent les plus incrédules que le chef de l'insurrection n'avait pas survécu à la prise de Zaatcha. Notre triomphe se voila d'ailleurs de crêpes funèbres; la garnison de Biskra fut presque détruite par le choléra, comme si, dans cette lutte meurtrière, vainqueurs et vaincus devaient être confondus dans une sanglante hécatombe [1].

V. — Autant l'insurrection des oasis et la longue résistance de Zaatcha avaient jeté d'inquiétudes par toute l'Algérie, autant la chute du k'sour et le terrible châtiment qui s'ensuivit retentirent dans les esprits et contribuèrent à raffermir notre domination. L'année 1850 fut presque complétement pacifique. Elle offrit même ce précieux résultat qu'on put confier à des troupes indigènes la mission de soumettre des tribus remuantes du Sahara, les Beni M'zab aux environs d'El-Guerrara, bien au delà de l'Oued-Djeddi, et d'autres tribus aux environs d'Ouargla, c'est-à-dire à cent vingt lieues de la mer. Une seule opé-

[1] Cf. *le Siége de Zaatcha,* par Ch. Bocher (aujourd'hui général), *Revue des Deux Mondes* du 1er avril 1850. — *Relation du siége de Zaatcha,* par M. le général Herbillon. In-8°, 1863. — *Le Spectateur militaire.* — Rapport du général Herbillon, *Moniteur* du 4 janvier 1850.

ration de guerre fut dirigée contre les Beni Immel qui inquiétaient la route de Sétif à Bougie; le combat du 2 mai coûta la vie au général de Barral. Le colonel de Lourmel continua l'expédition, poursuivit les Kabyles jusqu'au col de Tizi Bou-Zerzou, et réduisit toutes ces tribus à demander l'aman. Le colonel Canrobert, en quittant Zaatcha, s'était jeté dans les montagnes de l'Aurès et avait pris Narah de vive force; quelques mois plus tard, le général de Saint-Arnaud, nommé au commandement de la province de Constantine, en parcourut tout le sud, depuis Tébessa, sur les frontières de la régence de Tunis, jusqu'à Biskra et Sétif, sans rencontrer de résistance.

A huit kilomètres de Bathna, dans cette région où les souvenirs de la domination romaine arrêtent à chaque pas l'attention du voyageur, se trouvent les ruines de Lambèse. Le colonel Carbuccia, commandant de la subdivision, s'en était épris avec un zèle archéologique inconnu jusqu'alors dans l'armée française; il avait même réussi à animer de son ardeur les soldats de son régiment. Temple de la Victoire, temple d'Esculape, *via sacra* de deux kilomètres de longueur, colonnes, mosaïques, statues, arcs de triomphe, cirques, thermes, monuments funèbres, toute une ville antique surgit aux yeux. Un jour qu'il avait découvert le tombeau du préfet de la 3ᵉ légion romaine qui défendait la région contre les Numides, le colonel en fit transporter les pierres une à une à quelque distance, reconstruisit le tombeau et fit défiler tout son régiment devant ce monument d'un soldat, témoin ressuscité de ces aïeux de la France guerrière et conquérante.

C'est à Lambèse, dans un territoire fertile, salubre, abrité des vents du nord par quelques contre-forts du Tell et de ceux du sud par le massif de l'Aurès, que le Gouvernement avait déterminé l'emplacement d'une colonie pénitentiaire réservée aux insurgés de juin encore détenus

à Belle-Ile. Il ne s'agissait plus que de 468 individus, la plupart repris de justice et auxquels n'avait pu s'étendre la clémence assez facile du prince Louis. Les troubles des Ziban, non moins que les mésintelligences qui régnaient alors entre le Président et l'Assemblée, retardèrent la réalisation du projet et le vote même jusqu'au 24 janvier 1850. Bien que le projet émanât originairement du gouvernement du général Cavaignac ; bien qu'une commission exclusivement composée de républicains y eût adhéré sous la Constituante, les républicains firent l'opposition la plus violente au nouveau projet. La discussion dura quatre jours. Il fut décidé que les transportés formeraient un établissement militaire spécial, qu'ils y resteraient pendant dix ans soumis aux lois militaires, et que leurs familles ne les y suivraient qu'autant que l'état de la colonie le permettrait.

Un premier convoi partit de Toulon le 24 février 1850 et débarqua les insurgés à Bone, où ils furent enfermés dans la Casbah [1]. Plus tard, on les dirigea sur Lambèse, mais le général Saint-Arnaud, par précaution pour les ruines, avait fait établir le pénitencier à deux kilomètres plus loin. Les transportés y restèrent à peine deux ans ; une révolte ayant éclaté parmi eux en 1852, ils furent expédiés sur la Guyane avec les déportés du coup d'État.

Si l'année 1850 tient une place éminente dans l'histoire de l'Algérie, c'est surtout à raison des lois écono-

[1] « J'ai passé ce matin trois heures à la Casbah, avec les énergumènes les plus forcenés, les fous les plus pitoyables que l'on puisse imaginer, amas hétérogène de tout ce que peuvent réunir les débris d'une insurrection vaincue ; mélange d'artisans et d'instruments de désordre ; journalistes, poëtes, maçons, instituteurs, peintres, puis des échappés de prison..., tous socialistes, tous rouges, mais, par-dessus tout, tous fous enragés, posant pour un martyre que personne ne songe à leur infliger, hurlant, vociférant, demandant des juges. Je n'ai pas essayé de les calmer... J'ai la biographie de tous ces amants de la justice et du droit ; c'est effrayant. » (*Lettres du maréchal de Saint-Arnaud,* t. II, p. 247, 5 mars 1850.)

miques que prépara l'Assemblée dans le cours de cette année, bien qu'elle ne les ait votées que l'année suivante. On se souvient que la Constitution, n'ayant pas admis l'assimilation de l'Algérie à la métropole, avait déclaré (art. 109) qu'elle serait régie par des lois particulières. Le 8 novembre 1849, l'un des représentants de la colonie proposa la nomination d'une commission spéciale, chargée de les préparer. Le général d'Hautpoul, alors ministre de la guerre, disputa à l'Assemblée l'honneur de l'initiative, mais elle ne se dessaisit pas de son droit. Le 12 janvier 1850, une commission de quinze membres fut nommée ; le 18 février, M. Charles Dupin lut un rapport relatif à l'introduction en franchise des produits algériens, et, le 1er mai, le Gouvernement, saisi d'émulation, présenta un projet sur le même sujet.

Le ministère et la commission soutenaient les mêmes principes sans réussir à se mettre d'accord. Sur ce point comme sur d'autres, le général d'Hautpoul cherchait, même au prix d'inconvenances, à tenir en échec le pouvoir législatif. Ainsi, il refusait de se rendre dans le sein de la commission, il ne daignait pas s'occuper du projet émanant de l'Assemblée, il ne soumettait que le sien aux trois conseils de l'agriculture, du commerce et des finances, puis à l'examen du Conseil d'État. Sept mois s'écoulèrent dans ces luttes misérables dont la prospérité de la colonie était l'enjeu : mais avec le général de Schramm, la concorde se fit aisément, et la loi fut votée le 11 janvier 1851.

Sans entrer dans les détails, voici quelles en étaient les principales dispositions : désormais, tous les produits du sol de l'Algérie seraient admis en France, à titre de produits français, sans payer aucun droit d'entrée; les produits industriels jouiraient en grande partie du même privilége. Pour les produits étrangers importés en Algérie, la loi établissait parité de conditions entre la métropole et la colonie, sauf que dans l'intérêt soit des constructions

urbaines et rurales, soit de la reproduction animale et végétale, certains produits étrangers étaient admis en Algérie francs de droits. Le Gouvernement gardait une certaine latitude soit pour classer de nouveaux produits naturels, soit pour déterminer les bureaux de douanes et les zones par lesquelles s'opérerait le commerce de l'étranger avec l'Algérie par mer ou par terre, soit pour désigner les entrepôts réels de la côte et de l'intérieur. La loi nouvelle devait avoir son effet dès le 1er mars 1851.

Deux autres lois la complétèrent : l'une (16 juin 1851) sur la constitution de la propriété publique et privée, l'autre qui fondait la Banque de l'Algérie (4 août). C'était un établissement indépendant, commandité par l'État, ayant le droit exclusif d'émettre des billets au porteur de 1,000, 500, 100 et 50 francs, remboursables à vue, et devant être reçus comme monnaie légale dans toute l'Algérie par les caisses publiques comme par les particuliers. Deux signatures suffisaient pour les effets offerts à l'escompte, et la seconde pouvait être suppléée par un warrant. Par un décret rendu sur le rapport des ministres de la guerre et des finances et le Conseil d'État entendu, le président de la République avait la faculté d'établir des succursales.

Les conséquences de ces trois lois, mais surtout de la loi de douanes, se firent immédiatement sentir.

Ainsi, dans la seule année 1851, les exportations augmentèrent du double ; elles étaient en 1850 de 10 millions 262,383 francs ; elles s'élevèrent, en 1851, à 19 millions 792,791 francs. Les envois de France augmentèrent ; l'Algérie reçut de la France pour une valeur de 4 millions 550,827 francs de plus qu'en 1850, et à son tour elle expédia pour 10 millions 356,063 francs de plus. La part de la provenance et des pavillons étrangers diminua : celle de la provenance et du pavillon fran-

çais s'accrut, ce qui prouvait que les liens commerciaux se multipliaient et se resserraient entre l'Algérie et la France.

Si l'exportation avait doublé, c'était par les produits indigènes : ainsi se révélaient les efforts de l'agriculture et de l'industrie coloniales. Alger, centre de production, resta le premier des ports d'exportation ; mais Oran, Mers-el-Kébir et Mostaganem, qui appartiennent à une région où la production était encore au-dessous de la consommation, descendirent de plusieurs rangs. La Kabylie, au contraire, pays agricole et industrieux, fournissait à ses ports en céréales, en laines, en huiles d'olive, une exportation considérable : en une seule année, Bougie monta du dixième rang au deuxième, Djidjelli du quatorzième au dixième, Dellys du quinzième au huitième ; Philippeville et Bone avaient éprouvé aussi quelque amélioration [1].

Ces résultats ont été bien dépassés depuis ; il ne nous appartenait de signaler que ceux qui concernent la période dont nous avons entrepris l'histoire. — Passons aux événements militaires de l'année 1851.

VI. — Le 24 mars 1851, M. Raudot interpella le ministre de la guerre sur une expédition qui allait s'engager dans la petite Kabylie et pour laquelle le Gouvernement n'avait demandé ni assentiment ni crédits à l'Assemblée. Le ministre donna de brèves explications, les anciens généraux d'Afrique appuyèrent l'expédition, et l'Assemblée passa à l'ordre du jour.

Cette expédition ne relève de l'histoire de l'Algérie que par le terrain sur lequel elle s'est accomplie ; en réalité, c'est un fragment de l'histoire intérieure de la France.

[1] *Tableau de la situation des établissements français dans l'Algérie*, 1850-1852. Paris, Imp. nat., 1853, p. 602-612.

Elle était utile, comme tant d'autres campagnes, sur un sol à peine conquis et où l'armée avait sans cesse à prévenir ou à châtier la révolte; mais elle fut organisée et conduite sous l'influence d'une pensée égoïste et d'une ambition toute personnelle. Médiocre par les difficultés, plus médiocre par les fugitifs résultats qui en sortirent et qui ne laissèrent pas de trace, vantée et glorifiée par la presse bonapartiste, elle n'était destinée, qui ne le sait aujourd'hui? qu'à fixer l'attention publique sur l'élu du prince, futur ministre du coup d'État qu'il préparait.

A quatorze ou vingt lieues d'Alger, de l'Oued-Isser à Bougie, s'étend la grande Kabylie ou Kabylie du Djerdjera; de Djidjelli à Collo, règne un autre massif de montagnes auquel nous avons donné le nom de petite Kabylie : *grande* ou *petite* Kabylie, termes de convention géographique, car les Kabyles sont répandus dans toute l'Algérie, dont ils habitent spécialement les régions montagneuses. Les populations réfugiées sur ces sommets, plus denses que celles des trois quarts de nos départements de France, guerrières, commerçantes, industrieuses, ont échappé à tous les conquérants qui se sont abattus sur l'Afrique, Romains, Vandales, Byzantins, Arabes et Turcs. Race autochthone, n'ayant ni la même langue ni les mêmes mœurs que l'Arabe, vivant dans des villages bâtis en pierre ou sous des huttes de branchages, active, mobile, austère, s'inspirant dans la vie publique des traditions les plus démocratiques, vieux chrétiens devenus mahométans assez tièdes, citoyens jaloux, les Kabyles n'offrent avec l'Arabe que des contrastes. Ils ne parlent pas sa langue, ils ont des lois particulières ; sans repousser la polygamie, ils l'écartent de leur foyer, et, sur ce sol où la propriété est organisée avec la communauté pour base, par une dérogation remarquable, les Kabyles connaissent et pratiquent exclusivement la propriété privée. Sur les pitons inaccessibles de leurs montagnes, coupées de ra-

vins profonds, hérissées de rochers, l'esprit d'indépendance avait un asile tout naturel ; fortifiés les uns contre les autres, particuliers contre particuliers, villages contre villages, tribus contre tribus, ils ne le sont pas moins, malgré les jalousies qui les divisent, contre l'ennemi extérieur, Arabe ou Français. En 1839, ils surent éconduire Abd-el-Kader qui venait les sonder pour les rallier à sa cause, tant ils se désintéressaient des préoccupations de leurs voisins ; en 1851, nous n'avions pas encore essayé de gravir leurs montagnes qui s'élevaient aux portes mêmes d'Alger comme une menace incessante et un infranchissable rempart.

Si nous n'avions pas encore attaqué de front la grande Kabylie, du moins l'avions-nous enveloppée et surveillée. Maîtres des ports de Dellys et de Bougie, maîtres de la mer, la campagne de 1842 nous avait introduits dans la vallée du Sébaou qui descend du Djerdjera et coule du sud-est au nord-ouest pour se jeter dans la mer aux environs de Dellys : ce port cessait d'être bloqué, les passages du versant nord de la montagne étaient en notre pouvoir. Après plusieurs expéditions laborieuses, des positions fortifiées, telles que Bordj-Boghni et Bordj-Bouira, tinrent en respect les versants du sud, tandis que l'établissement d'Aumale (ancienne *Auzia* des Romains) commandait le passage qui mène aux grands plateaux. La campagne de 1847 dans la vallée de l'Oued-Sahel permit d'ouvrir une route entre Aumale et Bougie. au pied même du Djerdjera, et la construction d'une autre route de Sétif à Bougie, en 1850, par les soins du colonel de Lourmel, sépara le massif montagneux de la province d'Alger de celui de la province de Constantine. Le Djerdjera était cerné, il n'était pas conquis, et l'on assure que le maréchal Bugeaud disait en 1847, en regardant ces montagnes : « Nous ne sommes pas encore assez forts pour aller là ! »

Lorsque le général d'Hautpoul avait reçu le gouverne-

ment de l'Algérie en échange du ministère de la guerre (28 octobre 1850), ses premières préoccupations s'étaient dirigées vers la grande Kabylie; il en considérait la conquête comme urgente pour l'honneur de nos armes, pour la sécurité de nos possessions, et dans l'intérêt de notre agriculture et de notre commerce. Dès le mois de janvier 1851, il demanda l'autorisation de préparer l'expédition pour le mois de mai suivant : il ne réclamait ni un homme ni un écu, comptant sur les contributions de guerre et sur les impôts pour couvrir et au delà les frais. Il se proposait d'attaquer le Djerdjera par l'ouest et par l'est : à l'ouest, par Bordj-Boghni, avec le général Biangini et la division d'Alger renforcée de troupes empruntées à celle d'Oran; à l'est, par le col d'Akfadou qui relie la vallée de l'Oued-Sébaou à celle de l'Oued Sahel, avec le général de Saint-Arnaud et la division de Constantine. La cavalerie occuperait les vallées et surveillerait les cols. Une colonne détachée aurait débloqué Djidjelli. Sur ces entrefaites, une attaque des Zouaoua, la plus importante des tribus kabyles, en exigeant une prompte répression, sembla inviter le gouverneur général et le ministre à précipiter l'expédition.

Cependant aux instances réitérées du général d'Hautpoul le ministre de la guerre opposa un refus persévérant, soit que, gouverneur désigné de l'Algérie, le général Randon se réservât à lui-même les honneurs de cette campagne, soit que le président de la République ne voulût ni engager une affaire aussi grave dans des conjonctures politiques si incertaines, ni surtout mettre en relief devant l'opinion un général autre que celui sur lequel il avait jeté les yeux.

Né à Paris le 20 août 1798, Jacques Leroy *dit* de Saint-Arnaud (ce nom qu'on lui donnait dans sa famille lui fut maintenu par une ordonnance royale de 1833) était entré aux gardes du corps en 1815. Une erreur de jeunesse

l'obligea d'en sortir; en 1822, il partit pour la Grèce, mais n'y fit qu'un court séjour, et, jusqu'en 1827, il voyagea en Italie, en Belgique, en Angleterre. A cette époque, le duc de Clermont-Tonnerre le fit réintégrer dans l'armée, comme sous-lieutenant au 49e, mais il donna encore sa démission, et les traces de sa vie échappent de nouveau aux recherches de la biographie. En 1830, on le retrouve sous-lieutenant au 64e à Brest; il a trente-trois ans. Après quelques mois de luttes obscures contre la chouannerie, nous le revoyons à la citadelle de Blaye, entre la duchesse de Berry prisonnière et le général Bugeaud qui l'apprécie, le prend pour officier d'ordonnance et le couvrira désormais de sa protection pendant toute sa carrière. En 1836, il part pour l'Afrique, comme premier lieutenant dans la légion étrangère; il franchit avec elle la brèche de Constantine et y conquiert les épaulettes de capitaine et la croix de la Légion d'honneur. Bugeaud, devenu gouverneur général, traite Saint-Arnaud avec faveur, le pousse, lui confie des missions difficiles et délicates dont il se tire avec honneur : son expérience déjà mûre, sa connaissance des hommes, l'instruction générale que lui ont procurée plusieurs années d'une vie aventureuse, non moins qu'une valeur brillante, en ont fait un homme de ressource, propre à toutes les situations et qui ne redoute pas les plus hautes. C'est à lui comme à son plus dangereux adversaire que se rend Bou-Maza (avril 1847) : la même année il est nommé maréchal de camp. Il était en congé à Paris au moment de la révolution de Février; dans la nuit du 23 au 24, Bugeaud lui confia une brigade avec laquelle il enleva les barricades de la rue de Richelieu. Enfermé à la préfecture de police avec quelques bataillons, il voulut assurer leur retraite sur Vincennes; mais, entourées d'émeutiers, les troupes se débandèrent, se dispersèrent, et Saint-Arnaud gagna avec peine l'Hôtel de ville, où il fut comme retenu prisonnier.

Cette équipée de révolution lui avait rendu l'Afrique plus chère et avait développé ses haines contre la démagogie. En février 1851, il ignorait encore les secrets desseins du Président sur sa fortune, mais il voyait la faveur venir à lui et n'ignorait pas qu'à la première occasion il serait nommé général de division et rappelé à Paris. Toutefois, non moins avisé qu'ambitieux et guéri de nouveaux coups de tête par tous ceux qu'il avait faits dans sa jeunesse, il voulait prendre ses sûretés. Aussi, plutôt qu'un rôle éphémère à Paris, préférait-il une fonction militaire en Algérie. A Paris, sa réputation se jouait sur un coup de dés, il lutterait contre l'émeute, puis s'userait dans la politique, comme tous ses aînés d'Afrique; demeurant en Algérie, il avait sa réputation dans sa main comme son avenir; de commandant de province, il se voyait en perspective gouverneur général; il avait la faveur du Prince et il conquérait celle de l'opinion. Cette grandeur presque assurée, ces honneurs solides qui vont couronner une carrière agitée, n'allait-il pas les troquer contre une élévation hasardeuse et contre un rôle d'aventurier?

C'est dans ces vues toutes personnelles que Saint-Arnaud, plutôt que d'aller guerroyer dans la province d'Alger en concurrence avec des généraux de brigade, et de graviter obscurément dans l'orbite du gouverneur général, appuya auprès du ministre une expédition plus courte, plus modeste, d'une opportunité moins contestable, mais dont il aurait exclusivement le commandement, les honneurs et le profit. Le chef d'escadron Fleury, du 3e spahis, aide de camp du Prince, et qui avait souvent fait la guerre sous les ordres de Saint-Arnaud, témoignait auprès du président de la République en faveur de son ancien chef; celui-ci envoyait de son côté le lieutenant-colonel Espinasse à Paris pour fournir des explications et faire admettre ses plans. Il s'agissait d'opérer dans le massif montagneux compris au nord-

ouest de Constantine, dans un triangle dont Djidjelli et Collo forment au nord les deux sommets et Milah, à quelques lieues ouest de Constantine, le troisième. C'est ce qu'on appelle, comme nous l'avons dit, la petite Kabylie. Déjà, en 1849, le général Herbillon avait eu à combattre les montagnards du Zouagha et de Collo; Djidjelli était bloquée; n'était-il pas temps de mettre les Kabyles à la raison, d'assurer la sécurité de nos nouveaux colons, de débloquer nos ports et de procurer des débouchés à ce commerce algérien auquel la loi de douanes du 11 janvier 1851 venait d'ouvrir les portes de la France?

La question fut résolue à Paris en faveur de Saint-Arnaud et de la petite Kabylie, et le général d'Hautpoul, avec l'interdiction formelle d'engager les hostilités dans l'Oued-Sahel, même pour défendre des tribus amies, reçut l'ordre de préparer l'expédition de Djidjelli. Il se rendit à cet effet dans la province de Constantine, et, le 15 avril, les préparatifs étaient terminés. Représentant du peuple, sa mission temporaire venait d'expirer; il en sollicita le renouvellement. Non-seulement le ministre lui refusa encore cette faveur, mais le journal officiel, en annonçant le remplacement du général d'Hautpoul par le général Pélissier, déclara que l'ex-gouverneur avait été rappelé en France sur sa demande.

Cependant les Kabyles, informés par la rumeur publique de l'expédition qui se préparait, n'avaient pas hésité à la prévenir. L'agitation, médiocre dans la Kabylie orientale, s'était accentuée dans celle du Djerdjera. Un prétendu chérif, surnommé Bou-Baghla (le père la Mule), fomenta l'irritation dans ces populations habituées à une indépendance séculaire, forma une bande qui se grossit bientôt jusqu'à se composer de plusieurs milliers d'hommes, et s'en vint, le 19 mars, attaquer la Zaouïa de Chellata; le marabout qui l'habitait, Si ben Ali-Shérif, poëte et savant déjà illustre de l'Oued-Sahel, ami dévoué de

la France, fut forcé de venir demander un refuge au camp de nos cavaliers auxiliaires, sur le cours supérieur du fleuve. Les Beni-Abbas, établis dans le voisinage, tentèrent aussi de se soulever. Deux colonnes partirent, l'une d'Aumale, l'autre de Sétif : la première construisit un poste fortifié chez les Beni-Mansour, et, dans un brillant combat livré près de Selloum (10 avril), dispersa les contingents kabyles[1] ; la seconde occupa le défilé des Portes-de-Fer, chez les Bibans, pour empêcher l'insurrection de pénétrer dans la province de Constantine.

Bou-Baghla, devant les préparatifs de défense qui se faisaient dans le haut de la vallée de l'Oued-Sahel, la redescendit, entraînant les populations de la basse vallée dans la révolte, provoquant à la défection les tribus conquises l'année précédente, à l'exception des Mezaïa qui nous restèrent fidèles, et, le 10 mai, il se présenta devant Bougie. Le commandant du cercle sortit de la place avec sa faible garnison, un bataillon du 8e de ligne, deux compagnies de discipline et vingt-cinq chevaux de chasseurs d'Afrique. Une vigoureuse charge mit en fuite le chérif, sa cavalerie et ses fantassins, et, avec l'aide de l'infanterie, les rejeta sur le col de Tizi, où les Mezaïa les fusillèrent à bout portant. Bougie n'en resta pas moins bloquée à distance, et Bou-Baghla, passant de la rive gauche sur la rive droite, se jeta sur la route de Bougie à

[1] C'était pour prévenir une attaque imminente que le colonel d'Aurelle de Paladines avait surpris et fait enlever d'assaut le village fortifié de Selloum. Dans le combat, le lieutenant de zouaves Paul Husson fut frappé à mort avec quatre sous-officiers et trois soldats. Le général d'Hautpoul, aigri des refus du ministre de la guerre, affecta de considérer l'initiative du colonel d'Aurelle comme un acte d'indiscipline, exposa ses propres plans, indiqua que le gouvernement, tout en les approuvant, les trouvait inopportuns, et se fit un mérite public de son obéissance. Cet ordre du jour fut sévèrement blâmé par le ministre de la guerre comme contraire aux convenances militaires et au sentiment de la discipline en ce qu'il livre à l'appréciation de l'armée les opérations des généraux qui la commandent et les ordres du gouvernement. (27 avril 1851.)

Sétif, et coupa les communications entre ces deux villes.

Préoccupé de la prise d'armes de Bou-Baghla et de l'extension que la révolte avait prise dans la vallée de l'Oued-Sahel et aux environs de Sétif, le gouverneur général dépêcha à Sétif le général Camou, commandant de la subdivision de Milianah, avec ordre de rétablir au plus tôt les communications avec Bougie. Le général Bosquet, momentanément détaché au corps d'armée de Saint-Arnaud, devait revenir en arrière avec deux bataillons et deux obusiers pour renforcer le général Camou. Ainsi allaient s'ouvrir, au lieu d'une seule, deux expéditions parallèles, l'une dans la vallée de l'Oued-Sahel, qui recommençait celle qu'avaient menée l'année précédente le général de Barral et le colonel de Lourmel, l'autre dans la petite Kabylie, confiée au général de Saint-Arnaud.

VII. — Le 8 mai, sous les murs de Milah, le général de Saint-Arnaud passa en revue sa petite armée. Elle se composait de deux brigades d'infanterie, commandées l'une par le général de Luzy, l'autre par le général Bosquet, en tout 9,500 hommes : les uns, comme les zouaves et les chasseurs d'Orléans, éprouvés au terrible siége de Zaatcha que nous racontions plus haut; les autres, comme le 20e de ligne, arrivant du siége de Rome; le 8e et le 9e de ligne, les tirailleurs indigènes, la légion étrangère, tous vieux soldats d'Afrique; le 10e, au contraire, nouvellement arrivé de France. Deux officiers belges avaient obtenu de suivre l'expédition. Le commandant Fleury avait demandé au ministre de la guerre la même autorisation : pouvait-on ne pas l'accorder à un familier du prince, qui avait servi autrefois sous le général en chef? Il partit donc, en apparence pour faire campagne, en réalité pour sonder les généraux

d'Afrique, les éclairer sur la situation de la politique intérieure et assurer leur concours à la cause du Président. Assez mal reçu par le gouverneur général, il trouva meilleur accueil auprès d'autres officiers, et le général Bosquet aurait, dit-on, prêté l'oreille à des confidences destinées plus spécialement au commandant de l'expédition.

Le plan de campagne était celui-ci : traverser directement le pays de Milah à Djidjelli; de là, rayonner au sud et à l'ouest pour soumettre les tribus rebelles, prendre ensuite le chemin de l'est, circuler sur les deux rives de l'Oued-el-Kébir (qui s'appelle Rummel à Constantine) et gagner le massif de Collo, but extrême de l'expédition du côté de l'est.

Le 9 mai, la colonne passa l'Oued-Endja et s'établit sur les limites du territoire ami. La journée du 10 fut consacrée à prendre des dispositions de combat; la brigade Bosquet devait balayer le piton de droite, la brigade Luzy, celui de gauche, toutes deux tournant les Kabyles par la crête, tandis que le général Saint-Arnaud, au centre, marchait directement vers le col de Ménazel; le colonel Jamin commandait l'arrière-garde, poste difficile, car les Kabyles, de temps immémorial, ont la réputation de se jeter de préférence sur les derrières des colonnes, et d'y faire payer les échecs qu'ils ont pu éprouver à l'avant-garde. Le 11 mai, les troupes descendirent le Ferdj-el-Beïnen : là commencèrent les combats. Le lit de l'Oued-Dja forme un ravin profond de quatre cents mètres; il s'agissait d'en remonter les pentes que défendaient des villages retranchés. A droite, le général Bosquet, avec les zouaves et les chasseurs d'Orléans, monta sans répondre aux coups de fusil; à gauche, le colonel Marulaz, du 20e de ligne, au centre, le lieutenant-colonel Espinasse, poursuivirent l'ennemi et enlevèrent le village de Kazen; le soir, le général en chef établit le bivac à El-Aroussa.

La lutte avait duré de sept heures du matin jusqu'à la nuit ; nous avions deux officiers et seize soldats tués et cent blessés dont sept officiers ; parmi ces derniers, mais légèrement, le général Bosquet. Le convoi n'arriva au bivac qu'à huit heures du soir ; encore dut-on veiller soigneusement à l'arrière-garde, maintenir les généraux de Luzy et Bosquet sur les hauteurs, jusqu'à ce que le convoi eût entièrement défilé, et faire occuper à de grandes distances, non par de simples postes, mais par des bataillons, toutes les positions militaires.

Le 12, quatre bataillons allèrent brûler les villages des Ouled-Askars, nos ennemis de la veille, et attaquèrent les Ouled-Aouns. Le 13, l'armée eut à parcourir un pays bien plus difficile que la veille. Le sentier, large de deux pieds, descendait à pic dans des ravins dominés par des rochers ou des bois épais favorables à l'embuscade ; par endroits, il fallait le tracer dans un terrain pierreux. L'infanterie occupait successivement, et d'avance, toutes les positions dominantes ; le convoi, s'allongeant homme par homme, bête de somme par bête de somme, sur un espace de plus d'une lieue et demie, était divisé par des compagnies d'infanterie destinées à le protéger, en outre de celles qui l'éclairaient à distance.

Un malheureux incident vint attrister encore cette fatigante journée. Sur le flanc gauche, deux compagnies du 10e de ligne occupaient une position importante, qui commandait le sentier. Mais, nouvellement débarqués, sans expérience de la guerre d'Afrique, ces soldats, qu'accable la fatigue, se laissent aller au sommeil ou regardent négligemment le combat d'arrière-garde. Les Kabyles, s'approchant à la faveur des bois, se glissent, et, au nombre de quatre cents, se jettent en poussant de grands cris sur cette troupe étonnée. Les uns se pressent autour des officiers et s'élancent à la baïonnette ; les autres s'écrient, supplient, s'échappent, et, du haut des roches, dévalent

dans le milieu du convoi. Cinq officiers et quarante-trois hommes sont tués; soixante sous-officiers, caporaux et soldats sont blessés. Le désordre se met dans le convoi. Les Kabyles l'assaillent de balles. Deux compagnies du 9e de ligne reconquirent la position, mais au prix de neuf blessés et de quatre tués, dont le capitaine de la Gournerie, frappé d'une balle en tête de sa troupe. Ce ne fut pas la seule alerte de la journée. L'arrière-garde fut constamment harcelée par l'ennemi, que son succès d'un instant avait excité: les turcos, débordés, ne furent dégagés que par une vigoureuse offensive du colonel Espinasse. A la halte, les grand'gardes veillèrent l'arme au pied, et, quand le général en chef se remit en marche, des coups de feu partant d'un fourré vinrent tuer un guide et blesser un zouave auprès de lui. Le commandant Fleury dut mettre l'épée à la main et se précipiter, avec quelques cavaliers d'escorte, sur les Kabyles embusqués. Enfin, à la nuit, le feu roulant toujours à l'arrière-garde, le bruit courut qu'elle était coupée. Heureusement, il n'en était rien, mais le combat n'avait pas cessé. Cette journée nous coûta soixante-six tués et cent vingt-quatre blessés.

Celle du 14 fut moins pénible et moins meurtrière. On descendait la vallée qui, s'élargissant et se confondant bientôt avec la plaine, se développait jusqu'à la mer. Le 15 mai, les troupes bivaquèrent à Kounar, petit port à l'embouchure de l'Oued-Djinden, d'où les chasseurs d'Orléans et la cavalerie, battant l'estrade, allèrent brûler les villages kabyles, sans rencontrer une trop vive résistance. Enfin, le 16, après cinq jours de combats continus, la colonne arriva sous les murs de Djidjelli. Elle avait besoin de se reposer et de se ravitailler; elle enterra ses morts, ceux du moins qu'elle avait pu enlever aux Kabyles; elle déposa ses blessés dans les hôpitaux et les ambulances. Durant ces cinq journées, elle avait eu quatre-vingt-dix tués et trois cent cinq blessés.

Par ces montagnes escarpées, dans ces sentiers étroits, sous le feu d'un ennemi courageux partout embusqué, réussir à passer avec une armée et un convoi, c'est déjà vaincre, mais ce n'est pas conquérir le pays. Repoussés, tenus à distance, écartés des routes que suivait la colonne, les Kabyles n'étaient pas soumis : ils avaient seulement senti la force de nos armes. Pour maintenir Djidjelli débloquée, pour ouvrir un passage de Djidjelli à Milah, il aurait fallu percer une route dans ces montagnes, y construire quelques *bordj,* imprimer ainsi dans le cœur de ces dures populations la persuasion que la France pénétrait dans leurs territoires pour s'y établir et non pour y faire une vaine et sanglante démonstration de guerre. Mais ces lents et sûrs moyens de conquête ne pouvaient convenir ni à l'esprit impétueux de Saint-Arnaud, ni aux desseins de ceux qui prétendaient l'arracher au plus tôt à cette ingrate contrée ; il fallait marcher vite, éblouir, triompher : d'autres, plus tard, feraient le reste.

Après deux jours de repos, les troupes partirent de Djidjelli le 19 mai pour opérer dans le sud chez les Beni-Amran, les Beni-Khettab et les Beni-Foughal. Un premier combat eut lieu le même jour, un autre le lendemain : grâce à d'habiles dispositions, les Kabyles furent tournés et rejetés par la cavalerie dans un ravin, où notre infanterie et nos tirailleurs les fusillèrent à merci. De là, soumission presque immédiate des Beni-Ahmed, des Beni-Khettab et des trois principales fractions des Beni-Amran. Le 24, la division arriva au col de Tibaïren, où une partie de la brigade Bosquet quitta la colonne pour rallier le général Camou. Quant au général Saint-Arnaud, après des engagements heureux, les 26 et 27 mai, avec les Beni-Foughal et les Beni-Ouarzeddin, il reçut leur soumission, et depuis ce jour jusqu'aú 2 juin qu'il rentra à Djdjelli, les troupes n'eurent pas à tirer un coup de fusil. Il en repartit le 5 juin pour se porter à l'ouest, le long de la mer ; les 9,

10, 11 et 12 juin furent marqués par des combats où nous gardâmes toujours l'avantage, sans éprouver de pertes sérieuses. La division atteignit ainsi Ziama, ancienne colonie romaine dont les côtes sont riches en corail, tandis que les montagnes voisines sont couvertes d'admirables forêts. Les tribus se soumirent tour à tour, et le 16 juin Saint-Arnaud rentra pour la troisième fois dans Djidjelli, débloquée à l'ouest et au sud.

VIII. — Ces dernières opérations concouraient indirectement à l'œuvre importante qu'allaient accomplir dans le cercle de Bougie les troupes réunies des généraux Camou et Bosquet. Malgré la faiblesse de son effectif, le général Camou, tout en restant sur la défensive, avait eu, le 23 et le 24 mai, avec les Kabyles, des engagements dans lesquels, grâce à l'entrain des troupes et au choix judicieux des positions, il était resté maître du terrain. Il n'en attendait pas moins avec impatience l'arrivée du général Bosquet et des renforts qu'il amenait. La jonction opérée (30 mai), il quitta son bivac d'Elma-ou-Aklou, sur la rive droite de l'Oued-Bou-Sellam, et se porta sur la rive gauche, à la rencontre de Bou-Baghla, établi sur les hauteurs d'Aïn-Anou (1er juin). Débordés sur leur gauche par les zouaves qui tournent les crêtes et attaqués en face, les Kabyles se rejettent dans la vallée où les attend la cavalerie du général Camou; les uns sont sabrés, les autres se réfugient dans les ravins, en arrière de leurs positions. La musique du chérif, sa tente, ses bagages restent entre nos mains. Ce brillant coup de main ne nous coûta que deux hommes tués et dix-sept blessés, tandis que l'ennemi comptait ses tués et blessés par centaines. Le soir même, les Gheboula et les tribus voisines firent leur soumission; quant au chérif, suivi d'un petit nombre de cavaliers, il reculait devant la colonne qui arriva le

15 juin sous les murs de Bougie, ayant recueilli les soumissions de toutes les tribus qui se trouvaient sur son passage.

Ainsi se trouvait pacifiée la vallée de l'Oued-Bou-Sellam; et, sous l'impression de cette victoire, la Medjana, au sud de Bordj-Bou-Arréridj, résista aux séductions d'El-Hadj-Mustapha, qui s'annonçait comme ancien khalifa d'Abd-el-Kader.

Cependant Bou-Baghla, malgré ses échecs, n'avait pas perdu toute influence, et, se jetant dans la vallée de l'Oued-Sahel, il tenta de soulever les tribus contre nous. Les Beni-Immel, qui se souvenaient de leur défaite de l'année précédente, n'osaient se déclarer pour nous ni pour le chérif : le général Camou, remontant la vallée avec de nouveaux renforts recueillis à Bougie, séjourna quatre jours au milieu d'eux, ravageant leurs villages et leurs moissons. Ce châtiment sévère les ramena à des sentiments plus fermes, et servit d'exemple aux Beni-Mansour, aux Tissas, aux Beni-Aydel : le chérif, abandonné de tous, ne trouva de refuge que chez les Ouzellaguen, sur la rive gauche de l'Oued-Sahel. Le général Camou l'y poursuivit, et, le 25 juin, il se trouva en présence des contingents kabyles et de Bou-Baghla, autour du village d'Iril-Netara. Trois colonnes d'attaque s'élancèrent sur les crêtes, malgré les feux plongeants de ses défenseurs; les Kabyles en furent chassés et poursuivis avec le chérif jusqu'au col d'Akfadou par la cavalerie : plusieurs villages des Ouzellaguen furent livrés aux flammes. Cependant quelques-unes seulement de ces tribus vinrent à soumission. Le général refusa de les recevoir. Bou-Baghla réussit à les entraîner encore au combat, et avec elles, quelques contingents des Zouaoua, la plus puissante tribu des montagnes du Djerdjera. Les tirailleurs indigènes, les zouaves, le 8e léger, enlevèrent les positions avec le même entrain que la veille, et les Zouaoua s'enfuirent en

désordre vers le col des Beni-Idjer, d'où le chérif avait assisté au combat. Le jour même, tous les Ouzellaguen se rendaient à discrétion (26 juin).

La campagne était finie. Le général se dirigera sur Akbou, rétablit dans ses fonctions Si Ben-Aly Chérif, et fit jurer entre ses mains à toutes les tribus voisines (Ouzellaguen, Illoula, Yadel, Beni-Abbès) serment de fidélité à la France et d'union contre Bou-Baghla ou tout autre agitateur (1er et 2 juillet). Enfin, voulant infliger une punition sévère aux Beni-Aydel (rive droite de l'Oued-Sahel), qui avaient donné asile à Bou-Baghla, il brûla leurs villages et détruisit leurs moissons. Les Beni-Abbas, craignant pareil sort, vinrent à sa rencontre, à l'exception d'une seule fraction, les Beni-Aïad; le 8e léger, lancé sur leur village, en eut facilement raison; ils amenèrent des otages. C'est au-dessus de ce village, dans une position réputée inexpugnable, que s'élève Kalâa, la ville sacrée, la citadelle inviolable de la Kabylie, le refuge et le dépôt des richesses des Beni-Abbas et des populations de la Medjana. Les habitants de Kalâa apportèrent la *dhiffa*, et, le 8 juillet, un détachement d'officiers de toutes armes pénétra dans la forteresse.

Le 11 juillet, les généraux Camou et Bosquet se séparèrent pour retourner chacun dans leurs commandements. La campagne avait été rapide, nos pertes étaient très-légères. Bou-Baghla cependant n'était pas dompté; il reparut les années suivantes, et de nouvelles expéditions devinrent nécessaires. Celle de 1851 n'eut alors qu'un retentissement modeste et tout local, et bien que, dans son rapport au Président de la République, le loyal général Randon eût rendu justice aux chefs qui la conduisirent, la renommée, l'éclat et le bruit étaient réservés à l'expédition de la petite Kabylie, dont il nous reste à raconter la seconde et dernière phase.

IX. — Djidjelli débloquée par le sud et l'ouest, le général Saint-Arnaud dirigea sa colonne vers l'est. Le 18 juin, il se remit en marche, et, le 19, il eut un premier engagement avec les Beni-Ider. La rapidité et les difficultés de son passage, en allant de Milah à Djidjelli, ne lui avaient pas permis de réduire les tribus dont il traversait le territoire : c'étaient les mêmes qui venaient disputer la route. Chaque journée avait son combat, chaque tribu faisait « parler la poudre ». Les Beni-Ider ne se soumirent que par fractions et isolément; mais lorsque la colonne eut atteint le Tahar, dont la position domine une grande étendue de pays, les Beni-Ider, les Beni-Mamer et les Beni-Itah demandèrent l'aman, ainsi que les Ouled-Askar, la tribu la plus puissante de ces montagnes (22 juin). Il en fut de même, les 24 et 25, des Beni-Habibi, qui, nous ayant attaqués, furent repoussés et vigoureusement poursuivis par les lieutenants-colonels Espinasse et Périgot. La colonne remonta au nord, et de Tabenna descendit encore à Kounar. La route était difficile; mais le général, ayant reçu des otages, ne comptait pas sur un engagement, lorsque trois mille Kabyles, formés des contingents de quatorze tribus, qu'avait réunis un Arabe de Collo, fils d'un ancien caïd du temps de la domination turque, se précipitèrent sur notre arrière-garde, disputant le terrain pied à pied, luttant corps à corps ; ils ne battirent en retraite qu'après plusieurs retours offensifs de nos troupes, vigoureusement conduites par Espinasse et par le chef de bataillon Picard, le même qui figura dans le premier engagement de nos troupes sous les murs de Rome. L'ennemi fit des pertes sensibles ; les nôtres, pour l'être moins, étaient pourtant nombreuses; nous avions vingt-huit soldats et deux officiers tués, et cent cinq blessés, dont deux officiers.

La corvette à vapeur *le Titan* croisait devant Kounar ; elle reçut nos blessés, et fournit à la colonne un ravitail-

lement. Le général y resta jusqu'au 1er juillet. Le commandant Fleury venait de le quitter, emportant sa parole et lui laissant une promesse. C'est à Kounar, en effet, que le général Saint-Arnaud reçut une lettre autographe du Président de la République, qui lui annonçait sa nomination au grade de général de division [1]. Quelle hâte ! La campagne n'était pas finie; c'était une course militaire plutôt qu'une conquête : pourquoi n'en pas attendre la fin? Pourquoi ces récompenses qui devancent la victoire ? Mais le prince avait trouvé son homme, et voulait l'enchaîner sans retour à sa fortune.

La colonne passa le 1er juillet sur la rive droite de l'Oued-el-Kébir, battit les Bel-Aïd, les Beni-Meslem, repoussa, le 3, une attaque de nuit, recueillit les soumissions des Djebala, des Beni-Fergan, des Michat. Le 6, le bivac fut établi chez les Ouled-Aïdoun, à El-Milia. Le général Saint-Arnaud y demeura jusqu'au 12 juillet; ces six jours furent employés non-seulement à faire reposer les troupes, que fatiguaient la chaleur et ces combats continus, mais à peser sur les tribus voisines pour les réduire à merci. Pendant ce temps les blessés étaient évacués sur Milah, sous la protection de cinq cents hommes d'infanterie et des goums qui ramenèrent des vivres pour ravitailler la colonne.

A partir de ce moment, le général Saint-Arnaud précipite sa marche. Le 12, il part d'El-Milia; lui qui recherchait la lutte et les passages difficiles, il les évite, laisse de côté des tribus insoumises, et, au lieu de se diriger sur Collo par les montagnes et d'aborder ce Djebel-Gouffi où se sont réfugiés les révoltés, il se rabat sur la vallée de l'Oued-Driouat, affluent de l'Oed-Guebli, arrive le

[1] Le ministre de la guerre obtint cependant de l'impatience du Prince que la nomination ne fût insérée au *Moniteur* que le 15 juillet. (Décret du 10.)

14 juillet à El-Hamman et le 15 à Collo. Tandis que la corvette *le Titan* surveille la ville, deux colonnes légères partent le 16, sous les ordres des lieutenants-colonels Espinasse et Périgot, et deux autres le 17, pour enlever les villages des Achach, des Beni-Ishak, des Ouled-Attia et des Aïchaoua. De ces diverses tribus, les Achach se soumirent; les Beni-Ishak furent effrayés, les Aïchaoua ne bougèrent pas, les Ouled-Attia se retirèrent sur l'El-Gouffi, où le général Saint-Arnaud ne se souciait plus d'aller les chercher, et la campagne se termina brusquement sans que le massif montagneux du cercle de Collo eût été abordé. En revanche, sept bataillons remontèrent la vallée de l'Oued-Guebli, pour intimider des populations qui n'étaient plus guère en humeur de rébellion [1].

Le général de Saint-Arnaud entra à Philippeville sous un arc de triomphe. « C'est la première fois, écrivait-il, qu'en Afrique, je vois les populations civiles fêter ainsi les colonnes expéditionnaires qui viennent de se battre pour la sécurité progressive de nos intérêts algériens. » Les journaux officieux de Paris, muets sur l'expédition des généraux Camou et Bosquet, exaltèrent celle de la petite Kabylie. Après les rapports partiels, vint un rapport d'ensemble, mais plus juste envers tous, émané du ministre de la guerre, et qui fut inséré au *Moniteur*. Puis tous ces éloges bruyants eurent leur dénoûment : le 23 juillet, le général Saint-Arnaud reçut par dépêche la nouvelle qu'il était appelé à commander une division active à Paris, et l'ordre de se rendre sur-le-champ à son poste. Le lieutenant-colonel Espinasse, nommé colonel depuis le 14 juillet, et le colonel Marulaz, nommé général,

[1] Cf. *Compte rendu des opérations militaires qui ont eu lieu en Algérie au printemps de* 1851, par le ministre de la guerre : rapport au Président de la République. Imp. nat. — *L'Expédition de Kabylie,* par le comte P. DE CASTELLANE. — *Lettres du maréchal de Saint-Arnaud.*

furent également mandés à Paris. Tels furent les premiers résultats de la mission du commandant Fleury, qui, pour la part qu'il avait prise à cette campagne, fut nommé quelques jours après lieutenant-colonel au 1er hussards (8 août 1851).

Quant à l'expédition dans la petite Kabylie, elle avait été trop rapide pour laisser des traces. Lorsque, deux ans plus tard, le maréchal Randon entreprit la conquête de ces régions, tout était à refaire, mais il le fit lentement, solidement, avec du temps, sans charlatanisme, et son succès dure encore.

LIVRE DIXIÈME

LA RÉVISION

11 avril-21 juillet 1851.

SOMMAIRE. — L'article 110 de la Constitution : la révision est une crise. — Le *Charivari* et Léon Faucher; Persigny et Changarnier. — Le Comité central révisionniste; instructions du ministre de l'intérieur et des préfets. — Le *Spectre rouge* de Romieu; M. Édouard Laboulaye. — La révision radicale de la Montagne de Londres : gouvernement direct du peuple par le peuple. Objections de M. Louis Blanc; réponse de Delescluze; la République *de droit divin.* — Les républicains de France; l'abrogation de la loi du 31 mai préface de la révision. — Élection dans les Landes; dépêche de Léon Faucher; volte-face du *Constitutionnel;* M. Victor Lefranc ; M. Baroche : « La loi du 31 mai est le drapeau du cabinet. » — Discours du Président à Dijon : il n'est publié qu'après correction; réponse de Changarnier. — Efforts de la majorité dans le sens de l'ordre : loi organique de la garde nationale, corollaire de celle du 31 mai; lois sur les clubs et sur l'agglomération lyonnaise; prorogation au 1er décembre 1851 des conseils généraux, municipaux et d'arrondissement. — Pétitions en faveur de la révision; singularités du zèle administratif. — La révision dans l'Assemblée : républicains, bonapartistes, légitimistes; quelques orléanistes la repoussent. Parti de la révision légale; l'appel au peuple de MM. Dupin et Laboulaye. — Mesures préparatoires; la Commission : Cavaignac, le duc de Broglie, Odilon Barrot et Montalembert. — Rapport de M. de Tocqueville; ses contradictions; révision impossible à obtenir, constitution impossible à conserver. — Discussion brillante et stérile : violences de M. Victor Hugo, imprudences de M. Baroche. M. Dufaure répond de la loyauté du Président; seul, Odilon Barrot aborde et traite la question. — La gauche hâte la clôture; vote, rejet de la révision (15-19 juillet). — Débat sur les pétitions : Charras, Baze, Lamoricière; vote contre le ministère (21 juillet). — La France entre deux écueils, la démagogie et le césarisme. — Avertissement de Ch. Delescluze à M. Bonaparte.

Les auteurs de la Constitution de 1848 avaient daigné ne pas interdire la révision de leur œuvre; mais, par les

conditions qu'ils avaient imposées, la liberté d'action de leurs successeurs était complétement illusoire. La question ne pouvait s'ouvrir en tout temps, mais seulement dans la dernière année d'une législature; la proposition devait être l'objet de trois délibérations consécutives échelonnées à un mois de distance; enfin, pour passer de la première délibération à la deuxième, il fallait que la proposition eût réuni les trois quarts des voix dans l'Assemblée (art. 110). La nécessité de cette majorité, que n'avait encore atteinte et que n'atteignit depuis aucun scrutin, gardait à jamais la Constitution contre toute entreprise de révision, et si la France observait pour l'article 110 un respect superstitieux, il en résulterait que la majorité réelle serait tenue en échec par une majorité fictive : c'était une minorité qui, le 24 février, avait proclamé la République, et, en vertu de l'article 110 de la Constitution, c'était encore une minorité qui, à l'exemple d'une devise de maison royale, pouvait dire avec orgueil : Je maintiendrai.

Malheur aux chartes qui prétendent enfermer un peuple dans une étroite et infranchissable enceinte! Il marche, ce peuple, il avance, il se modifie, il se développe, il a besoin d'espace et d'air. Aussi, quand les institutions le pressent de leur étreinte, il suffit que le peuple remue pour les faire céder : elles tombent et il passe outre. Au sortir d'une révolution, et bien qu'elle en portât péniblement le poids, la France en souhaitait une nouvelle, craignait qu'elle ne se fît pas et se plaignait de la Constitution qui l'empêchait. A défaut d'institutions, elle cherchait un homme qui en tînt lieu et ne visait plus qu'à rencontrer des institutions qui s'accordassent avec cet élu de la nécessité.

Ainsi, au lieu de fournir une paisible évolution, comme il en serait advenu si la Constitution lui eût frayé la voie, la révision devint le signal d'une crise dans les

intérêts et dans la vie générale de la France. A peine la question est-elle posée, et tout semble péricliter; les esprits les plus libéraux et les plus fermes s'émeuvent, s'agitent, prennent la fièvre; la Bourse baisse, les commandes sont suspendues, les grands travaux s'arrêtent, et le pays se demande comment il sortira de l'impasse où sa libre volonté est acculée par les lois.

I. — Le *Charivari* du 17 avril donnait un dessin où l'on voyait la Constitution sous la forme d'une tête de femme fichée au bout d'un bâton; un portefeuille de ministre gisait à terre. A quelques pas de là, Louis-Napoléon distribuait des flèches : MM. Thiers, Baroche, Vitet, Odilon Barrot regardaient le tir. Au bas, on lisait cette légende : « Celui qui la renversera tout à fait sera mon ministre. »

Le journal satirique avait dit trop vrai : aussi Léon Faucher le fit-il poursuivre et condamner. Mais frappé des avances que se faisaient l'opinion publique et le prince Louis, et sentant bien que l'article 45 seul s'opposait à la réélection du Président et que cet obstacle ne serait pas éternel, le nouveau ministre aspirait à couvrir l'ambition de Louis-Napoléon d'un voile de légalité et à prévenir un coup de tête ou un coup d'État en le rendant inutile. Si la Constitution était revisée; si l'interdiction prononcée par l'article 45 était levée, le champ s'ouvrait assez large devant le Président pour qu'il se contentât de cette destinée; interrogé par Léon Faucher, il déclara même ne rien souhaiter davantage.

Un incident singulier et qui défraya pendant quelques jours toutes les conversations semblait confirmer cette hypothèse. L'un des plus intimes confidents de Louis-Napoléon, l'un de ses serviteurs les plus dévoués, M. de Persigny, avait fait demander une entrevue au général

Changarnier. La démarche était étrange, venant de celui qui avait attisé les rivalités de l'Élysée et des Tuileries et qui n'avait pas dû être le dernier à conseiller au Prince la révocation du général. Néanmoins, sur les instances réitérées de M. de Persigny, Changarnier consentit à le voir. Il habitait alors 3, rue du Faubourg Saint-Honoré, dans un très-humble appartement conforme à sa fortune. « Quel malheur, s'écria M. de Persigny en entrant, de voir un si grand homme dans un si modeste réduit! — C'est que j'ai besoin d'un petit cadre pour paraître grand », répondit avec à-propos le général; puis il écouta. M. de Persigny lui rappela le succès qu'avait eu son intervention dans la discussion de la dotation, en 1850; il lui demandait de prendre la même initiative dans les prochains débats de la révision. Comme le général accueillait cette ouverture avec froideur, son visiteur, revenant sur le passé, lui disait : « Puisque vous étiez l'épée de l'Assemblée, vous ne pouviez être celle du Président. Par cet acte (la révocation du général), l'Assemblée a été vaincue : il faut qu'elle reste vaincue. » Il voulait bien révéler qu'avant le ministère intérimaire, un ministère *de solution* dont il faisait partie avait failli précipiter le dénoûment, et qu'une proclamation du Prince aurait mis tout le pays de son côté. « Du reste, ajoutait-il, la France est à nous, tout le monde est avec nous. » Et il faisait briller devant son interlocuteur silencieux l'espoir d'une haute distinction militaire, celle de connétable; mais Changarnier l'arrêta : « Puisque vous avez tout le monde, qu'avez-vous besoin de moi? Et que voulez-vous? Mon épée n'est pas brisée, elle est au fourreau. Elle est à l'Assemblée, à la France. Elles la retrouveront au jour où elles en auront besoin. Elle n'appartient qu'à elles. » Ces paroles un peu hautaines terminèrent l'entretien.

Quels que fussent les motifs de cette visite, et sans rechercher si M. de Persigny était l'ambassadeur de

l'Élysée ou s'il avait agi spontanément, comme il le prétendait, il n'en résultait pas moins que les conseillers et les amis du Président fondaient quelque espoir sur la révision de la Constitution et qu'ils ne dédaignaient pas encore cette solution régulière.

Pour y parvenir, comme pour exercer sur l'Assemblée une sorte de pression, on imagina un appel au peuple sous la forme d'un pétitionnement colossal auquel on préterait, s'il était possible, les ressources et le concours de l'administration. Au commencement de mars, quelques personnes d'une notoriété médiocre et paraissant étrangères aux partis politiques constituèrent un Comité central révisionniste. C'étaient MM. Pépin-Lehalleur et Lebobe, anciens présidents du tribunal de commerce de la Seine; Dethomas et Kœnigswarter, banquiers; de Tascher et de Turgot, amis du prince Louis; le docteur Bonnet de Malherbe, commensal du docteur Véron; des négociants, MM. Dollfus-Mieg, Vacossin et Gagneau; M. Marbeau, fondateur de l'œuvre des crèches; MM. Bessas-Lamégie et Brisson, anciens maires; Dufau, directeur de l'institution des jeunes aveugles; Lefrançois, Amédée Thayer, Poriquet, Édouard Laboulaye. Un premier projet de pétition demandait la révision *légale;* mais ce dernier mot fut écarté, comme limitant trop étroitement les vœux du pays, et le projet définitif se borna à réclamer la révision sans épithète.

En arrivant au ministère, Léon Faucher trouva ce comité en fonction, et, loin de s'en alarmer, il entra en relations régulières avec lui. Le dédaigneux rapporteur des pétitions démocratiques contre la loi du 31 mai oublia ses scrupules et son rigorisme d'autrefois. Le pétitionnement commença à lui paraître une arme mise par la Constitution à la disposition de tous les citoyens, sans exclusion des fonctionnaires. Et pourquoi le Gouvernement lui-même n'y aurait-il pas recours pour

sonder et provoquer l'opinion? Le caractère industriel ou commercial des noms engagés dans le Comité révisionniste affectait d'ailleurs une indifférence politique qui déguisait les préoccupations bonapartistes de la plupart. Ainsi que l'a écrit Karl Marx[1], « après avoir fondé la Société du Dix Décembre, Louis-Napoléon voulut transformer la société tout entière en une Société du Dix Décembre ». Le Comité, c'était en effet le masque qui cachait les traits de cette ancienne société, et qui en élargissait les cadres à la mesure d'une organisation nationale.

Pour seconder ce mouvement, Léon Faucher avait donné le mot d'ordre à quelques préfets chargés de le transmettre à leurs collègues des départements voisins. Ses instructions se résumaient ainsi : « Seconder activement, mais avec tact et mesure, le mouvement de l'opinion. Conseiller de demander dans les pétitions la révision de la Constitution dans le plus bref délai possible, *sans aborder les détails*. Cependant, si les habitants des campagnes et les ouvriers voulaient joindre à ce vœu général celui de la révision spéciale de l'article qui rendrait rééligible le président actuel de la République, ne pas chercher à les en détourner. Les pétitions doivent être respectueuses pour l'Assemblée et exprimer un sentiment de confiance. Il faut éviter tout ce qui pourrait troubler l'union renaissante entre les deux pouvoirs... il faut s'arranger de manière à ce que les pétitions arrivent au plus tard à l'Assemblée fin juin. »

Ces instructions passaient ensuite aux sous-préfets par le canal des préfets. Celui des Basses-Alpes écrivait à un sous-préfet de son département : « J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli des instructions *de la nature la*

[1] *Der achtzehnte Brumaire des Louis Bonaparte,* von KARL MARX (le Dix-huit Brumaire de Louis Bonaparte, par Karl Marx), février 1852. — 2e édition, Hambourg, Otto Meiszner, 1869.

plus confidentielle, qui m'ont été données *verbalement,* à Avignon, dans une réunion de plusieurs préfets où j'ai été mandé... Agissez avec prudence, mais avec persévérance, *pour mettre en avant, sans y figurer vous-même, tous les hommes influents qui pourraient aider la manifestation des populations en faveur de la révision de la Constitution et de la réélection du Président.* Je crois que, pour réussir, il faut vous hâter, parce que, avant peu, les journaux se saisiront de cette affaire, et que les pétitions amèneront des contre-pétitions qui rendront la chose plus difficile. » Enfin, les sous-préfets réunissaient les maires, les juges de paix, les gardes champêtres, les gendarmes, et leur remettaient des ballots de pétitions que ceux-ci lui rapportaient bientôt après chargées de signatures plus ou moins correctes : un représentant les déposait plus tard sur le bureau de l'Assemblée.

Du reste, journaux et brochures faisaient assaut de zèle sur cette question de la révision. Un ancien préfet de Louis-Philippe, homme de plaisir dont la réputation bouffonne faisait oublier quelques mérites sérieux, Romieu, qui, l'année précédente (août 1850), avait signalé à l'horizon *l'ère des Césars,* en prophétisait cette année la contre-partie dans ce qu'il appelait le *spectre rouge.* C'est le nom qu'il donnait au soulèvement prochain des prolétaires, enivrés de cupidités inassouvies; il annonçait la chute définitive de la bourgeoisie et du régime parlementaire; il appelait le canon et la force au secours de la société.

Un professeur au Collége de France, M. Édouard Laboulaye, se tenait strictement sur le terrain de la discussion constitutionnelle; mais il n'admettait pas que le peuple fût enchaîné par une Constitution qu'il n'avait pas faite ou acceptée, ni que des constituants eussent le droit de jeter l'interdit sur les destinées d'une nation. La condition de cette inabordable majorité qu'exigeait l'ar-

ticle 110 n'était donc à ses yeux qu'un excès de pouvoir, et l'appel au peuple était le premier comme le dernier mot de la situation. Mais cette doctrine n'était qu'une thèse de publiciste qu'aucun texte ne venait ratifier et qui n'avait d'autre mérite que celui d'ouvrir une issue extra-légale à l'ambition du Président, dans le cas où la minorité de l'Assemblée se renfermerait dans son droit. Et c'était précisément à raison de cette doctrine que M. Édouard Laboulaye avait été admis dans le Comité central révisionniste : c'était un bonapartiste inconscient!

II. — Tandis que le Gouvernement, l'administration et certaine partie de l'opinion réclamaient une révision qui aboutirait à la concentration et à la stabilité de l'autorité, le parti extrême de la République, celui qui siégeait à Londres comme sur un Sinaï législatif, édictait une révision radicale dont Delescluze donnait le modèle et la formule. Disciple de Robespierre, fanatique admirateur de la Constitution encore inappliquée de 1793, il l'interprétait et la résumait dans les deux axiomes suivants : « 1° Le peuple ne veut plus confier à ses mandataires que ce qu'il ne peut pas absolument faire par lui-même; toute loi, constitutionnelle ou organique, toute loi enfin qui engage ses intérêts et ses droits, qui a pour but de déterminer ses devoirs, doit être soumise à son acceptation. 2° Toute Constitution qui ne garantit pas aux fractions du souverain le droit d'initiative soit pour la révision ou le complément de la loi fondamentale, soit pour toute mesure d'ordre général, est radicalement antidémocratique. » De là la triomphante formule : LE GOUVERNEMENT DIRECT DU PEUPLE PAR LE PEUPLE. Dans ce système, le pouvoir exécutif était élu par l'Assemblée, responsable et toujours révocable. C'était l'amendement Grévy, commenté par un jacobin.

Ledru-Rollin ne s'y laissa pas tout de suite entraîner, et six mois s'écoulèrent avant qu'il se décidât à parler, six mois pendant lesquels Delescluze revint souvent à la charge pour assouplir et préparer l'esprit des fidèles. Il pressentait même leurs doutes : « Qu'on ne se récrie pas, écrivit-il enfin (16 février 1851), avant de nous entendre jusqu'au bout! » Mais, rassuré par quelques citations de J. J. Rousseau, de Hérault (de Séchelles), le Minos de la Convention, et de Robespierre, l'oracle suprême, il marche hardiment en avant; la Constitution et les lois organiques soumises à la ratification du peuple, ce n'est pas assez pour son zèle de néophyte; il admet le peuple à voter même les lois ordinaires.

Les difficultés pratiques ne l'effrayent pas; il les précise même et les atténue : « Le peuple votant les lois et l'Assemblée des délégués pourvoyant par des décrets aux nécessités secondaires, combien de fois suppose-t-on que le peuple aurait dans l'année à exercer son droit? Bien rarement, sans aucun doute, lorsque les principes primordiaux fixant ses destinées auront été posés par lui. Ceux qui tiennent ce langage ont-ils réfléchi au nombre de jours que le peuple a perdus et perd encore en fêtes, en dimanches, en chômage? Le temps qu'il dépense ainsi ne serait-il pas plus utilement employé à cimenter son indépendance, sa grandeur, sa prospérité?... Ah! certes, il lui faudrait moins de temps pour réaliser son bonheur en ce monde qu'il n'en a consumé depuis des siècles à chercher dans l'autre un problématique salut. L'Assemblée primaire serait la cathédrale moderne... » Et emporté par son enthousiasme de néophyte, le disciple de Delescluze ajoutait : « Tous n'ayons plus qu'un cri de ralliement, une devise : GOUVERNEMENT DIRECT DU PEUPLE, et bientôt le peuple fera mieux que de triompher; pour la première fois enfin, il n'aura plus de maître, il *régnera!* »

Une Assemblée élue pour un an; plus de représentants, la représentation supposant une abdication de l'électeur, mais des mandataires qu'on appellera *commissaires* pour éviter le nom de commis; un président élu par eux et toujours révocable; le peuple ayant l'initiative des lois, les adoptant ou les rejetant par *oui* ou par *non;* l'Assemblée des délégués pourvoyant par des décrets aux nécessités secondaires : tel était l'ensemble du système. Ledru-Rollin y revint avec complaisance (5 avril), l'exposa à nouveau; la formule était heureuse, séduisante, accessible à tous : elle fit son chemin. Bientôt il put se flatter d'avoir rallié de nombreuses sympathies. Il citait avec orgueil les feuilles départementales qui avaient adhéré, toutes, il est vrai, acquises d'avance, et qui eussent inventé la formule plutôt que de ne pas l'accepter. « Jusqu'à présent, s'écria-t-il le 19 avril, adhésions ardentes sans une attaque, voilà notre bilan. Que la France s'en félicite, car c'est l'unification du parti démocratique. Ce principe domine en effet toutes les écoles, tous les systèmes, toutes les nuances. Il est comme l'atmosphère qui enveloppe notre planète, en relie les éléments et lui donne sa force de cohésion. Ah! sans doute, ce n'est pas encore la solution des problèmes de l'avenir, mais c'est la méthode pour les résoudre sûrement et pacifiquement! »

L'attaque ne se fit pas attendre, mais ce ne fut pas de France qu'elle vint. L'exil n'avait ni anéanti les ambitions, ni effacé les rivalités; les divisions étaient moins publiques sans être moins profondes. Comme il avait combattu Proudhon, comme il avait morigéné la Montagne, M. Louis Blanc voulut ramener au bon sens Delescluze et Ledru-Rollin. Ce peuple devant lequel on brûlait l'encens, M. Louis Blanc ne craignit pas de le taxer d'ignorance, d'égoïsme et de routine; sans répudier la loi des majorités, il distinguait entre celle de la foule et

celle du Parlement; il acceptait celle-ci, reconnaissant que les mandataires du peuple avaient une somme de lumières qui leur permettait de se décider pour ou contre les mesures proposées; il répudiait dans la foule cette majorité qui n'était que de nombre et non d'intelligence, réservant à la minorité, à l'élite le privilége du patriotisme, de l'entente et de l'art du gouvernement. Par quel fanatisme de plagiat voulait-on faire revivre cette Constitution de 1793 qui n'avait jamais fonctionné! Ces théories téméraires rencontreraient dans les nécessités pratiques une réfutation sommaire et prochaine.

« Plus de doctrinaires! plus de dictateurs! » Voilà sous quelle menaçante rubrique Delescluze plaça une longue et éloquente réplique à M. Louis Blanc. La *Patrie,* le *Constitutionnel,* l'*Événement* et la *République* avaient donné leur adhésion aux critiques de ce dernier : ces adhésions de feuilles bonapartistes, monarchistes ou d'un républicanisme modéré, Delescluze les retournait contre lui. Il prenait son adversaire à partie; s'il avait tant de goût pour les majorités parlementaires, que ne révérait-il les votes de l'Assemblée législative, l'expédition de Rome, les lois contre la presse et les clubs, la loi du 31 mai, si insolente envers le suffrage universel, et jusqu'à ce scrutin du 24 août 1848 qui l'avait envoyé en exil? Si le dévouement, la capacité, la vertu sont le privilége des minorités, de l'élite, le vote n'est plus un droit du citoyen, mais une fonction, le nombre doit s'incliner devant la raison, nous marchons au suffrage restreint, au rétablissement du cens, et quelle distance séparera désormais M. Louis Blanc, qui dresse le procès de la foule, de M. Thiers qui stigmatise la « vile multitude »? Les objections de M. Louis Blanc, comme l'approbation dont l'honoraient les feuilles réactionnaires, le mettaient au ban de la démocratie : « Si M. Louis Blanc rêve par impossible la dictature, il prend un singulier chemin pour

mériter la confiance du peuple! » (24 mai, *Voix du Proscrit.*)

Si sévère à M. Louis Blanc, la rudesse de Delescluze n'épargnait pas davantage son candidat prochain à la présidence, Ledru-Rollin. Il fallait que l'orateur favori fît profession d'abnégation; mais il y consentait. Il ne réclamait la dictature que pour la déléguer, il ne voulait être le premier qu'à la condition d'être le caudataire de cette multitude encensée et méprisée. Méprisée, oui! car cette « souveraineté permanente, efficace », Delescluze lui interdisait de s'exercer sur la forme même du gouvernement. « Nous ne cesserons de le redire : La République est au-dessus des majorités parlementaires et même du suffrage universel : DIX MILLIONS DE CITOYENS voteraient contre la République et pour la monarchie, que la minorisé opposante, *ne se composât-elle que d'un seul individu,* aurait encore le droit de son côté et devrait protester contre la violence dont elle serait victime. Il n'y a que la République de possible au point de vue des principes. C'EST LA QU'EST LE DROIT DIVIN. » (12 juillet 1851.) Où donc était la vraie souveraineté et l'infaillibilité sa compagne? Ne s'incarnait-elle pas par hasard en M. Delescluze ou en tel autre héros démocratique qui oserait absorber dans sa personne cette souveraineté débonnaire?

III. — En France, la Montagne, les républicains dits modérés, Lamartine dans le *Conseiller du peuple,* les uns qui refusaient toute révision, les autres qui admettaient qu'il y eût dans la Constitution des points à réformer, proclamaient unanimement que la révision n'était ni admissible, ni discutable, tant que la loi du 31 mai, cette injure au peuple, ne serait pas abrogée. Quoi! une Assemblée constituante élue par des comités décimés! La

révision opérée par des représentants dont l'origine serait inférieure à celle des anciens constituants qui avaient rédigé la Constitution! Quelle autorité auraient donc et ces élections et cette révision même?

Mais si la loi du 31 mai avait gardé des partisans convaincus, Léon Faucher était l'un d'eux. Sur ce point, il n'admettait et il n'admettra jamais de transaction. Cette loi, c'est son œuvre : il la défend à outrance et il provoque ses adversaires au combat pour avoir une occasion de la défendre. Une élection allait se faire dans les Landes le 11 mai. Les deux concurrents, MM. Duclerc et le général Durrieu, étaient également dignes des sympathies du gouvernement; on assurait même que M. Vaïsse, le prédécesseur de Léon Faucher au ministère de l'intérieur, avait publiquement marqué quelque penchant pour M. Duclerc. Mais comme les amis de cette candidature représentaient M. Duclerc comme un adversaire de la loi du 31 mai, Léon Faucher, avec sa décision ordinaire, fit savoir par voie administrative que « les électeurs *amis de l'ordre* ne pouvaient, en consultant l'intérêt du pays, donner leurs suffrages qu'à un candidat très-décidé à défendre et à maintenir la loi électorale du 31 mai ». Cette dépêche fut sinon publiée, du moins connue : M. Duclerc échoua, et le général Durrieu fut élu. De là des interpellations qui furent ajournées à la vérification des pouvoirs.

Mais, dans l'intervalle, le *Constitutionnel,* qui, l'année précédente, avait si complétement adhéré à la nouvelle loi; qui depuis était resté fidèle aux mêmes idées et à lui-même; qui, pendant le ministère intérimaire, avait applaudi aux déclarations du ministre de l'intérieur, le *Constitutionnel* fit volte-face et se mit à renverser l'autel qu'il avait élevé (15 mai). On cria au scandale; on imagina une scission entre la vieille feuille libérale et l'Élysée; quelques-uns même se réjouirent de voir l'alliance

si subitement rompue. Hélas! le mobile et vaniteux journaliste n'était qu'un écho; les propos recueillis à l'Élysée, les appréhensions qu'y provoquait la loi, la réserve même avec laquelle on évitait d'en parler, lui avaient donné l'éveil, et, en habile courtisan, le docteur Véron devançait les désirs du Prince sans lui laisser la peine de les exprimer.

Léon Faucher n'ignorait pas la duplicité du prince dont il était le ministre, mais il ne craignait pas de la braver. Il le servait avec loyauté, mais avec hauteur, et moins par dévouement à sa personne que par dévouement au pays. Quand vint le rapport de l'élection, il revendiqua fermement son droit d'intervention et renouvela son énergique adhésion à la loi du 31 mai. La calme intelligence de M. Victor Lefranc s'offensa de cette rigueur : « Vous offensez plus de consciences, dit-il au ministre, que vous ne satisfaites de passions. » Et, sur la foi des bruits qui circulaient et auxquels le docteur Véron avait fourni un organe, supposant que le Président de la République pourrait bien revenir un jour sur cette loi si contestée : « Diriez-vous qu'il n'est pas digne du suffrage des électeurs? Ah! vous vous tromperiez grandement; car, ce jour-là, si la Constitution le permettait, il aurait fait l'acte le plus digne de ces suffrages. »

M. Baroche vint au secours de son collègue et fit honneur au cabinet tout entier des mêmes convictions : « Cette loi compte parmi les membres du cabinet autant de défenseurs qu'il y a de ministres; les uns, comme membres de la Commission, ont pris part à la préparation de cette loi; les autres, comme membres du cabinet qui existait alors, l'ont présentée à cette Assemblée; un autre, M. le ministre de l'intérieur, en a été le rapporteur et l'a défendue devant vous, de telle sorte que, assurément, la loi du 31 mai, c'est le drapeau du cabinet dont j'ai l'honneur de faire partie. » Par malheur, les déclarations de M. Baroche avaient depuis longtemps perdu tout crédit.

Dupont (de Bussac) démêlait mieux l'avenir : « Je vous le dis, messieurs les ministres, c'est peut-être sous la loi du 31 mai, qui est votre drapeau, que vous succomberez. » En attendant, l'élection fut validée, et l'ordre du jour pur et simple prononcé sur l'interpellation.

Du reste, si, furtivement, Louis-Napoléon manœuvrait en dehors de son ministère, il n'épargnait pas davantage à l'Assemblée les contradictions et les critiques. Le 1er juin, à Dijon, à l'occasion de l'inauguration d'une section du chemin de fer de Lyon, il glissait dans son discours ces paroles, aussi offensantes pour l'Assemblée que contraires à la vérité : « Si l'Assemblée m'a donné son concours pour les mesures de répression, elle me l'a refusé pour toutes les mesures de bienfaisance que j'avais conçues dans l'intérêt du peuple. » Léon Faucher frémit de ce langage, et, à l'issue du banquet, il remit sa démission au Président. Celui-ci parut étonné, refusa la démission, fit mine de déchirer le discours. Léon Faucher n'en demandait pas tant; une correction lui suffisait. Il l'obtint et partit le soir même pour Paris, afin de veiller en personne sur l'insertion au *Moniteur;* car, avec Louis Bonaparte et ses aides de camp, il n'était pas de surprise qu'on ne pût craindre [1].

L'Assemblée connut le vrai texte; elle prouva sans délai qu'elle en ressentait l'injure.

Le général Gourgaud proposait d'attribuer le traitement de légionnaire aux soldats du 14e de ligne qui, le 24 février, au Château-d'Eau, sur la place du Palais-

[1] Le Président ne parut pas garder rancune à son ministre. Quelques jours après, inaugurant des travaux de restauration exécutés au Musée du Louvre, il termina quelques paroles banales par celles-ci, qui l'étaient moins si on les rapproche du récent incident de Dijon : « Je suis heureux qu'une cérémonie qui a son importance et son éclat se fasse sous les auspices d'un ministre qui a tant de titres à ma confiance et à ma reconnaissance. »

Royal, étaient restés fidèles à leur consigne en défendant le poste qui leur avait été confié : ils avaient été décorés par décret du 2 janvier 1851. Les républicains voyaient dans cette proposition une protestation contre la République, bien que le général Gourgaud se défendît de ce sentiment; d'autres n'y reconnaissaient comme lui qu'un hommage à la discipline militaire. Cavaignac se plaignait qu'on eût soulevé une question irritante; Charras dénonçait l'idée préconçue d'exploiter contre les lois le respect de l'armée pour sa consigne et les nécessités de l'obéissance passive. Il rappelait le 18 brumaire : « Ce jour-là, par le fait même de l'obéissance passive absolue, l'usurpation fut accomplie. »

Le ministre de la guerre prononce quelques mots en faveur de la discipline : Changarnier monte à la tribune. « Messieurs, une question grave est soulevée devant vous. Je crois nécessaire de dissiper les appréhensions exprimées à cette tribune par l'honorable M. Charras. A en croire certains hommes, l'armée serait prête dans un moment d'enthousiasme à porter la main sur les lois du pays et à changer la forme du gouvernement. Pour vous rassurer, il me suffirait peut-être de vous demander où est le prétexte à l'enthousiasme. (Rires prolongés d'approbation à gauche et sur plusieurs bancs de la droite. *M. Roger (du Nord)* : Bravo ! bravo ! *Voix à gauche :* C'est la réponse au discours de Dijon.) J'ajouterai que, profondément pénétrée du sentiment de ses devoirs et du sentiment de sa propre dignité, l'armée ne désire pas plus que vous voir infliger à la France les misères et les hontes du gouvernement des Césars, alternativement imposé et renversé par des prétoriens en débauche. (Marques très-vives et très-nombreuses d'approbation.) La discipline est fondée dans l'armée française sur les bases les plus solides : le soldat entendra toujours la voix de ses chefs. Mais personne n'obligerait nos soldats à marcher contre

la loi et à marcher contre cette Assemblée. Dans cette voie fatale, on n'entraînerait pas un bataillon, pas une compagnie, pas une escouade (nouvelle et plus vive approbation), et l'on trouverait devant soi les chefs que nos soldats sont accoutumés à suivre sur le chemin du devoir et de l'honneur. (Très-bien ! très-bien ! Bravo !) Mandataires de la France, délibérez en paix ! »

Les applaudissements qui accueillirent ces paroles, non moins que ces paroles elles-mêmes, parurent la meilleure réponse qu'on pût faire aux téméraires imputations du Président, et l'Assemblée écarta la demande d'interpellation que voulait faire M. Desmousseaux de Givré.

Cependant la majorité, plus soucieuse de l'ordre public que de la reconnaissance ou de l'ingratitude du Président, s'apprêtait à lui fournir de nouveaux instruments de règne et à mériter encore ses impudents reproches. La loi organique de la garde nationale venait en discussion ; la gauche en voulait faire un corps armé délibérant, ayant le privilége de l'indiscipline et des *pronunciamentos* militaires. Quelques membres de la droite l'auraient supprimée sans remords ; le général de Grammont rappelait qu'à Paris, en juin 1848, elle n'avait fourni qu'une minime partie de son effectif ; qu'à Lyon, en juin 1849, elle s'était laissé bloquer dans ses maisons, et, la jugeant ou dangereuse ou inutile, il demandait, si on ne la supprimait pas, qu'on ne la composât tout au moins que de volontaires dévoués et disciplinés. L'Assemblée écarta ces partis extrêmes ; elle se borna à limiter « le droit au fusil », comme elle avait, par la loi du 31 mai, limité le droit au vote ; elle conféra au Gouvernement une faculté d'intervention, de direction, de surveillance, et replaça enfin sous le joug des lois cette milice à laquelle l'extrême gauche prétendait laisser avec les armes du soldat l'indépendance du citoyen.

L'Assemblée accorda également à Léon Faucher la

prorogation de la loi sur les clubs. Comme le dernier article de la loi stipulait que le ministre rendrait compte, à l'expiration de l'année, de l'usage qu'il en aurait fait : « Ce n'est pas vous, dit M. Sautayra à Léon Faucher, qui rendrez ce compte-là. » La majorité refusa d'excepter les réunions électorales pendant les quarante jours qui précèdent l'élection. Elle concéda aussi que Lyon et les communes voisines, dont quelques-unes dépendent de l'Isère et de l'Ain, formassent une agglomération administrative soumise pour la police au préfet du Rhône, les autres attributions municipales demeurant intactes.

Enfin, une dernière loi prorogea les conseils généraux, municipaux et d'arrondissement, élus en juillet et août 1848, jusqu'au 1er décembre 1851. La gauche, qui combattait cette loi, supposait non sans fondement que les membres de la majorité hésitaient à appliquer la loi du 31 mai à ces élections de canton, de petite ville, de village, dans la crainte de s'aliéner ce grand nombre de citoyens qu'ils avaient éliminés des listes. Mais il y avait aussi d'autres raisons à cet ajournement. La législation départementale, cantonale et municipale était l'objet d'une refonte dans laquelle les conseils d'arrondissement étaient même menacés de disparaître : comment continuer cette réforme si l'élection ouvre à ces corps moribonds une nouvelle carrière, et comment la leur ouvrir si la réforme est urgente et nécessaire? Enfin, le Gouvernement préférait ne pas agiter le pays par une crise électorale, à la veille des débats sur la révision.

IV. — Tandis qu'entre les deux côtés de l'Assemblée la division se creusait chaque jour plus profonde, l'opinion publique, sans être saisie d'un mouvement unanime, ne laissait pas d'indiquer par une imposante manifestation quelle était la direction de ses vœux. A partir du 6 mai,

il arriva chaque jour à l'Assemblée des pétitions en faveur de la révision; mais, à partir du 19, elles affluèrent. Le 14 juillet, on comptait 1,356,307 signatures ou adhésions. Au premier rang marchaient les départements de la Marne, de la Dordogne, des Charentes, de la Haute-Saône, de la Seine et de la Seine-Inférieure; au deuxième, la Corse; puis dans l'est, l'Aisne, la Meurthe, les Vosges, la Moselle, l'Aube, l'Yonne, la Côte-d'Or, le Doubs, Saône-et-Loire; au nord, les Ardennes, le Nord et la Somme; vers le centre, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Eure-et-Loir, Loiret; dans l'ouest, le Calvados, l'Eure et la Manche; dans le sud, le Rhône, l'Isère, la Haute-Vienne, la Gironde, la Haute-Garonne, l'Ardèche, l'Aude, le Lot, le Lot-et-Garonne, le Puy-de-Dôme et les Hautes-Pyrénées. En regard de ces départements, où l'ardeur révisionniste avait atteint son apogée, ceux de la Bretagne et de la Vendée, comme quelques départements du Languedoc et de la Provence, avaient manifesté une indifférence ou une hostilité profonde. En parcourant l'échelle du pétitionnement, en constatant son succès dans tels départements, son échec dans tels autres, il est facile de reconnaître que c'est un mouvement bonapartiste. Il y avait 350,000 signatures qui demandaient spécialement la prorogation des pouvoirs du Président.

Ces pétitions pouvaient se classer par leurs formules, sept ou huit pour toute la France, les unes émanant du comité dont nous avons parlé, les autres de M. Émile de Girardin qui, dans ses brusques contrastes, se montrait tour à tour le serviteur de la démagogie ou de l'Élysée, la plupart suppléments détachés des journaux de Paris ou des feuilles locales.

Comme dans le pétitionnement qui avait précédé la loi du 31 mai, on pouvait signaler dans celui-ci bien des irrégularités et des fraudes. Il portait aussi des marques singulières de l'intervention administrative : des maires,

croyant sans doute se rendre agréables au pouvoir, délivrent des certificats de zèle à leurs administrés et signalent les récalcitrants en leur prêtant des motifs blessants et injurieux; des juges de paix dénoncent les maires qui refusent leur concours et les fonctionnaires qui entravent le pétitionnement; quelques agents du pouvoir joignent à la pétition une réclame en leur faveur; à la suite de quelques centaines de signatures révisionnistes, on lit des demandes de croix d'honneur ou de subsides[1]. Parallèlement à la pression administrative, on put en remarquer une autre qui s'exerça en sens contraire; on copia les listes de signatures soit dans les mairies, soit dans les dossiers parvenus à l'Assemblée, et l'on ne se cachait pas de dire qu'elles deviendraient un jour des listes de proscription.

Cependant le résultat du pétitionnement, considérable dans certains départements, était médiocre ou tout à fait infime dans la plupart. Si l'administration montra du zèle, elle n'en montra donc pas partout, soit qu'il y ait eu résistance chez les administrés, soit que l'état de l'opinion dans ces départements n'ait pas permis aux agents du pouvoir d'exercer une action efficace. Ainsi, tout en se multipliant, l'administration n'en garda pas moins quelque prudence et répondit assez bien aux vues de Léon Faucher qui voulait « favoriser », mais non « commander » le pétitionnement.

Il avait espéré que le grand nombre des signatures pèserait moralement sur les délibérations de l'Assemblée. Il n'en fut rien. Dans un parlement, les esprits se gouvernent bien souvent d'après les influences intérieures : l'opinion du dehors, ils la dédaignent, ne s'en soucient ou s'en défient. Spécialement sur cette question de la révision, les partis dans l'Assemblée ne se laissaient guider que par des raisons d'intérêt personnel. La question était

[1] Rapport de M. de Melun sur les pétitions relatives à la révision.

tranchée avant d'être discutée. De même que les bonapartistes souhaitaient la révision pour obtenir la rééligibilité du Président, c'était pour l'empêcher que les républicains repoussaient la révision partielle. Les légitimistes aspiraient à la révision totale pour remplacer la république par la monarchie. M. de Falloux, qui revenait de Venise où il avait passé quelques jours auprès du comte de Chambord, ne faisait pas plus mystère de ses espérances devant ses amis de France qu'il n'avait dissimulé à l'héritier royal sa reconnaissance personnelle pour les services que Louis Bonaparte avait rendus à la cause de l'ordre. Berryer n'hésitait pas à déclarer que l'ordre ne serait définitivement reconstitué que par la restauration de la dynastie nationale. « Quoi ! s'écriait-il, ce qui peut sauver le pays, nous ne le dirions pas? »

Dans les rangs de la droite, les orléanistes s'opposaient à la révision. Le maintien de la Constitution, c'était la barrière contre Louis Bonaparte, et même contre le retour de la branche aînée. La proposition Creton, ajournée, mais non rejetée, suspendait sur l'avenir la chance d'une restauration de la branche cadette qu'on obtiendrait directement, ou bien à l'aide de la présidence d'un prince de la maison d'Orléans qui y servirait de transition. Si la révision était votée, il faudrait compter soit avec Bonaparte, soit avec le comte de Chambord; si la Constitution était maintenue, l'un et l'autre étaient exclus. Il y avait dans ce groupe même une fraction à peine distincte, un peu mystérieuse, à tendances inavouées et qui laissait douter si le maintien de la constitution républicaine n'ouvrirait pas la succession du prince Louis au profit de Thiers ou de Changarnier.

Enfin, un dernier groupe, sans sympathie pour le Président ni pour la République, n'en gardait pas moins une vue claire et du mouvement d'opinion qui, grossissant chaque jour, s'acheminait vers Louis-Napoléon, et de la

nécessité à laquelle céderait volontiers le Président de la République de reconnaître ce mouvement général et d'y satisfaire. Ne valait-il pas mieux s'incliner et frayer à l'opinion et au prince un courant régulier que de laisser le torrent briser les digues? Ainsi, dans l'intérêt d'une légalité chancelante et pour retenir dans les liens d'une constitution plus élastique un prince qui de son propre élan courrait à la dictature, ces politiques se ralliaient à la révision. C'est ce groupe de 233 représentants qui, le 23 mai, déposa une proposition ainsi conçue : « L'Assemblée nationale, vu l'article 110 de la Constitution, émet le vœu que la Constitution soit revisée en totalité, conformément audit article. »

Personne, cependant, ne pouvait se méprendre sur l'échec certain auquel était destinée la révision. Ce débat resterait-il donc sans issue? Voici le parti qu'imaginaient quelques publicistes. L'Assemblée n'étant qu'une délégation du peuple, lequel renfermait la souveraineté suprême et inaliénable une fraction de l'Assemblée ne pouvait retenir indéfiniment le droit d'enrayer les volontés du souverain. L'Assemblée exprimant par sa majorité la nécessité de la révision et les points à reviser, ne serait-ce pas entrer dans les vœux d'une constitution démocratique que de faire directement appel au peuple et de l'inviter à sanctionner le vote de l'Assemblée? M. Dupin, dans ses *Notes* sur la Constitution, M. Laboulaye, dans une brochure sur la révision, suggéraient, l'un plus timidement, l'autre plus hardiment, ce moyen de tourner la difficulté; Léon Faucher s'y ralliait, et, dans un article de la *Revue des Deux Mondes,* le prince Albert de Broglie, mettant en regard une majorité de 500 représentants et une minorité de 200, estimait que le droit de *veto* ne pouvait pas être l'apanage inébranlable d'une minorité, et que la question venue à ce point se résoudrait d'elle-même.

Quoi qu'il en fût, en présence des pétitions qui affluaient

à sa barre, l'Assemblée prit quelques mesures d'ordre. M. Pascal Duprat avait tenté de soustraire à l'examen de l'Assemblée toute proposition de révision inconstitutionnelle : l'Assemblée ne s'associa pas à ce vœu qui supprimait d'avance toute demande de révision. Un représentant, M. Chapot, voulut faire réglementer le droit de pétition, exiger la légalisation des signatures, l'indication de la profession, de l'âge, de l'état civil du signataire, sa qualité de fonctionnaire, frapper enfin de peines sévères les auteurs de fausses signatures apposées sur les pétitions. Ne se rappelait-on pas que, lors du pétitionnement contre la loi du 31 mai, des pages entières de noms étaient écrites de la même main, et que de mauvais plaisants avaient même présenté une pétition où se lisaient les signatures contrefaites de tous les membres de la commission des Dix-sept, celles même du rapporteur et du ministre de l'Intérieur? Tout d'abord cette proposition fut prise en considération, mais elle tomba peu à peu en discrédit, et il lui arriva ce singulier accident qu'après en avoir adopté un à un presque tous les articles, l'Assemblée en repoussa l'ensemble à l'unanimité (31 mai).

Mais, si elle se refusa à imposer des conditions même raisonnables au droit de pétition, elle n'admit pas que la question de la révision servît de prétexte à des discussions multipliées qui renouvelleraient et entretiendraient l'anxiété du pays et ne laisseraient de repos ni aux esprits, ni aux intérêts. Il fut donc décidé que toutes les pétitions seraient renvoyées à une même commission, qu'elles seraient l'objet d'un seul rapport, d'une seule discussion, et que, si la proposition venait à échouer, elle ne pourrait être soumise de nouveau à l'Assemblée que trois mois après (propositions de MM. Moulin et Morin). Enfin, pour éviter toute intervention populaire, elle décida aussi, à l'exemple de la Constituante, que toute pétition apportée ou transmise par un rassemblement formé

sur la voie publique ne pourrait être reçue par le Président ni déposée sur le bureau (3 juin 1851).

V. — C'est à une seule commission que fut donc remis l'examen des pétitions et des propositions relatives à la révision. Tous les partis de l'Assemblée y étaient représentés : républicains avec Cavaignac, Charras, Charamaule, Jules Favre; monarchistes ralliés à la République avec MM. de Tocqueville, Baze et de Corcelle; légitimistes avec MM. Berryer et de Melun ; M. de Mornay pour l'orléanisme. MM. de Montalembert, Odilon Barrot, de Broglie, Dufour et Moulin, dans des nuances d'opinion différentes, acceptaient la réélection du Président et l'appuyaient moins par sympathie que par le sentiment de sa nécessité. Le duc de Broglie fut élu président de la commission et M. Moulin, secrétaire.

Dès le premier jour, Cavaignac demanda nettement si l'on voulait améliorer la République ou préparer la monarchie. La plupart des membres de la commission, comme il fallait s'y attendre, se refusèrent à cette déclaration, sous prétexte de ne pas empiéter sur les attributions de la future Constituante. Ils écartaient de même toute révision partielle ou toute indication des points à reviser, non-seulement parce que la réformation de quelques points fondamentaux entraînerait un remaniement général de la Constitution, mais pour laisser à la prochaine Assemblée toute sa liberté. Au contraire, la révision totale avait à leurs yeux l'avantage de livrer carrière aux réformes et d'ouvrir la voie à une évolution constitutionnelle d'où sortirait sans doute la transformation pacifique de la République en monarchie.

Le duc de Broglie n'affectait aucun goût pour la République, bien qu'il n'en demandât pas le maintien ou qu'il n'en souhaitât pas le renversement. Il rappelait l'histoire :

la révolution de Février surprenant ses propres auteurs; la République proclamée après hésitation et sous la réserve d'une ratification jamais demandée, jamais donnée; la Constitution votée sous l'état de siége, la Chambre unique réclamée par Lamartine à titre d'expédient et pour répondre à une nécessité passagère, la Constitution dérobée à la sanction du peuple, et ses auteurs presque tous répudiés par le scrutin du 13 mai : quelle autorité attribuer à une telle Constitution?

MM. Odilon Barrot et de Montalembert voyaient en perspective, si la révision n'était pas votée, le flot montant de l'opinion submergeant Constitution et République, et six millions de suffrages inconstitutionnels procédant d'office à la révision qu'on n'aurait pas voulu faire. Comment résister? Comment condamner d'avance cette manifestation possible? Tous les membres de la commission sentaient ce péril; tous étaient d'accord, y compris MM. Odilon Barrot et de Montalembert, à se ranger du côté du droit et à respecter à outrance la Constitution qui, non revisée, resterait la loi politique de la France; mais fallait-il pour cela fermer les yeux sur les dangers? Toutes les propositions particulières furent écartées, celle de M. Larabit, qui demandait uniquement la révision de l'article 45 afin de rendre le prince Louis rééligible; celles de MM. Bouhier de l'Écluse et Creton, qui organisaient déjà la restauration, l'un de la branche aînée, l'autre de la branche cadette; celle enfin de M. Payer, qui s'en tenait à une révision républicaine. La commission conclut par 9 voix contre 6 à la révision totale, telle que l'avaient demandée les 233 représentants, et, par 8 voix contre 7, tant cette commission était divisée, M. de Tocqueville fut élu rapporteur; encore ne dut-il son élection qu'à l'attitude silencieuse qu'il avait conservée dans tout le cours de la discussion.

M. de Tocqueville, quelles que fussent d'ailleurs ses

hautes qualités d'esprit, n'était ni un homme politique ni même, malgré les apparences contraires, un théoricien. De l'examen d'un état de choses concret et déterminé, il savait déduire des conclusions qui ressemblaient plus à une description qu'à une théorie; les faits une fois observés, il les énonçait sous une formule générale qu'il cherchait péniblement, mais qu'il exprimait souvent avec bonheur. Il ne s'ensuivait pas que, mis en présence non plus d'une organisation vivante, mais d'une organisation à créer, il dût avoir dans l'imagination et dans le jugement les ressources nécessaires pour combiner ensemble les relations réciproques d'institutions nouvelles. C'est ce que prouvait son attitude lors de la discussion de la Constitution en 1848, attitude toute différente de celle qu'il garda lors de la révision de cette même Constitution.

Le 5 octobre 1848, M. Félix Pyat dénonçait l'immense pouvoir dont le Président de la République serait investi par les suffrages de toute la France, la supériorité qu'il aurait sur l'Assemblée et sur chacun de ses membres, les dissentiments prochains, plus tard le duel qui infailliblement éclaterait entre les deux pouvoirs. M. de Tocqueville avait répondu que ce pouvoir du Président, même avec l'élection populaire, se réduisait à peu de chose, et qu'il ne serait rien si cette origine lui était refusée; que, dans la sphère législative, il n'était que le simple exécuteur des volontés de l'Assemblée; que, dans sa sphère propre, le conseil d'État élu par l'Assemblée, révocable par elle, traversait l'action du Président en le contrôlant ou en s'y mêlant sans cesse. Mais c'est surtout par l'institution d'un conseil des ministres responsable que l'Assemblée exerce sur les actes journaliers du pouvoir exécutif un contrôle incessant. Le Président responsable, comme n'était pas le Roi; un conseil des ministres responsable aussi, sans lequel le Président ne peut rien faire et qui peut le réduire à l'impuissance, tandis que l'Assemblée peut lui im-

poser tous les jours sa volonté en l'imposant à ses ministres : n'était-ce pas là un mécanisme inouï, sans exemple? La seule force de ce haut fonctionnaire, réduit à l'impuissance ou à la plus étroite dépendance, c'est « qu'à côté de cet être si faible, on voit marcher la grande ombre du peuple » . Ainsi parlait, en octobre 1848, M. de Tocqueville.

Trois ans se sont écoulés : le Président a répudié la responsabilité des ministres et revendiqué la sienne propre; « cet être si faible » s'est souvenu de ce qui fait sa force, « l'image du peuple qui plane sur lui »; au lieu d'être un pouvoir subordonné, il a son action propre et indépendante, et après les sourdes collisions, le jour du duel que prédisait Félix Pyat est arrivé. Qui reconnaîtrait le prôneur de la Constitution de 1848 dans le rapporteur de 1851? Il y a la contradiction la plus flagrante, sans que M. de Tocqueville daigne ou l'apercevoir ou se repentir.

Mais il faut citer ce vivant tableau des deux combattants en présence, tracé par le rapporteur, non plus d'après les perspectives de l'imagination et d'un avenir encore mystérieux, mais après examen direct des choses, avec la supériorité de l'homme qui a vu sur celui qui rêve encore :

« Une Chambre chargée seule de faire la loi, un homme chargé seul de présider à l'application de toutes les lois et à la direction de toutes les affaires, tous deux élus de même directement par l'universalité des citoyens; l'Assemblée toute-puissante dans le cercle de la Constitution; le Président obligé de lui obéir dans la même limite, *mais tenant de son élection une force morale qui permet d'imaginer la résistance et qui rend la soumission malaisée;* pourvu d'ailleurs de toutes les prérogatives que possède le chef du pouvoir exécutif dans un pays où l'administration publique, partout répandue et mêlée à tout, a été faite par la monarchie et pour elle; ces deux pou-

voirs égaux par l'origine, inégaux par le droit, condamnés par la loi à la gêne, conviés en quelque sorte par elle aux soupçons, aux jalousies, à la lutte; obligés pourtant de vivre resserrés l'un contre l'autre, dans un téte-à-tète éternel, sans rencontrer un intermédiaire ou un arbitre qui puisse les concilier ou les contenir : ce ne sont pas là les conditions d'un gouvernement régulier et fort. Tant que les choses resteront en cet état, on pourra dire que la République n'a pas trouvé son assiette, que son gouvernement est précaire, et que l'épreuve loyale qu'on doit désirer en faire n'est pas complète. »

Et c'étaient ces deux pouvoirs qui, dans le même mois et à quelques jours de distance, seraient soumis aux suffrages du peuple! D'après la Constitution même, l'élection d'un nouveau président était fixée au deuxième dimanche de mai 1852, et quelques jours après, expiraient les pouvoirs de l'Assemblée législative. « Jamais Constitution naissante, écrivait le rapporteur, n'avait été soumise à une si rude épreuve. Et dans quelle contrée de la terre, messieurs, cette éclipse prévue et totale du pouvoir doit-elle se faire remarquer? Chez le peuple du monde qui, bien qu'il ait renversé plus souvent qu'un autre son gouvernement, a le plus l'habitude et sent plus qu'un autre peut-être le besoin d'être gouverné..... Et dans quel temps faut-il supporter une pareille épreuve? Le lendemain d'une grande révolution..... Le seul moyen régulier et légal que nous ayons pour y parvenir (à préserver le pays de ce péril), le seul qui nous reste peut-être pour empêcher tous les pouvoirs d'arriver dans des mains inconstitutionnelles, ou de tomber en déshérence, c'est de les remettre tous momentanément à une Assemblée constituante qui aura pour elle l'autorité de la nation même et la force de la jeunesse. »

Il fallait donc reviser! mais le rapporteur n'était pas moins effrayé de la nécessité de cette révision que du

danger de ne pas la faire. Après des prémisses confuses et une argumentation flottante, telle était la conclusion à laquelle M. de Tocqueville se résignait, ajoutant qu'il y faudrait renoncer franchement, si la majorité constitutionnelle n'était pas obtenue.

Révision impossible à obtenir, constitution impossible à conserver, le rapporteur se débattait entre ces deux écueils.

VI. — Jamais plus haut objet ne fut proposé à une Assemblée; jamais, non plus, la liberté des débats ne fut plus grande en restant plus stérile. Les nécessités les plus démontrées se heurtaient soit aux obstacles qu'opposait à la révision la Constitution à reviser, soit à l'hostilité des partis qui tous, quels qu'ils fussent, ne s'inspiraient pour l'admettre ou la rejeter que de considérations personnelles. A quoi bon les discours, les efforts oratoires, les raisons même les plus pressantes? Le scrutin, un scrutin dont on connaissait d'avance le secret, résolvait la question avant même qu'elle fût posée. Un tournoi d'éloquence était ouvert, et le vote même ne serait pas un acte politique, tant il était prévu. Il ne devait rien modifier, rien changer; il laisserait les partis en présence, la Constitution ébranlée, le pouvoir exécutif toujours menaçant, et ménageait pour l'avenir une révision inconstitutionnelle que la lassitude de l'opinion viendrait amnistier.

Si l'on écrivait un cours d'art oratoire, que de pages à extraire de cette grande délibération! Mais au point de vue de la révision, la matière est plus restreinte. Attaques contre la monarchie et contre la République; défense de la République et de la monarchie : tel fut le double thème que développèrent tour à tour MM. de Falloux et Berryer d'une part, Cavaignac, Michel (de Bourges), Pascal Duprat, de l'autre, comme s'ils parlaient devant une As-

semblée constituante, appelée à se décider pour l'une ou l'autre de ces formes politiques. Cavaignac réclamait pour la République un droit supérieur à la souveraineté nationale, tandis que MM. de Falloux et Berryer revendiquaient les principes dits de 1789 comme devant servir de règle à la monarchie restaurée. Michel (de Bourges), avec une modération qu'on s'étonnait de rencontrer sur les lèvres d'un orateur de la Montagne, cherchait à adoucir les traits de la République, déclamait contre la monarchie comme représentant le capital, le socialisme représentant surtout le travail, attaquait la Restauration en ménageant la dynastie de Juillet, saluait au passage MM. Thiers, Daru, Dupin, Barthélemy Saint-Hilaire, et appelait l'histoire de la Convention « l'Iliade du peuple ». C'est aussi à la Convention que M. Pascal Duprat se rattachait; il attaquait la monarchie comme la prorogation, la monarchie dont l'*idée* a disparu, et dont les partisans sont divisés, la prorogation que ne peuvent souhaiter ni la gauche qui la combat, ni la droite qui en a depuis longtemps signalé les menaces, et dans laquelle on se réfugie dans la crainte qu'elle ne se fasse de force.

Seul, dans un discours mesuré et timide, M. Coquerel parut aborder le point auquel personne ne touchait et que sous-entendait toute la discussion : la révision de l'article 45 et la prorogation du Président en exercice. Trois raisons, suivant l'orateur, pouvaient confirmer Louis Bonaparte au Gouvernement : le fait d'y être, son nom connu de tous, et l'esprit d'opposition naturel à la France qui s'obstinera à réélire le prince, surtout si on le lui défend. Et tout en mêlant ces déclarations inconstitutionnelles de vœux embarrassés en faveur de la légalité et de la résistance, l'orateur se résumait et terminait ainsi : « Je ne connais qu'un personnage qui puisse impunément violer la Constitution. Ce personnage-là, c'est la France, et je voterai pour la révision. »

C'était le quatrième jour que durait cette discussion où les hostilités les plus profondes s'étaient traduites dans un langage toujours modéré. Il appartenait à M. Victor Hugo, par la nature même de son style et de ses habitudes littéraires plus encore que par la violence de ses convictions politiques, de provoquer la colère et l'indignation de ses auditeurs, d'insulter les monarchies qu'il avait servies et dont il avait reçu les bienfaits, d'outrager enfin le Président de la République après avoir brigué l'honneur d'être son ministre. Entraîné par les mots plus que par les idées, plus soucieux d'étonner que de convaincre et d'être applaudi qu'approuvé, M. Victor Hugo débitait son discours avec l'aplomb d'un acteur et la hautaine vanité d'un homme de lettres. Tout y était appris : le geste, les tirades, le grandiose, jusqu'aux familiarités et aux vulgarités qui devaient déguiser la part de la mémoire dans cette comédie d'improvisation.

Il provoquait l'interruption pour justifier la tirade ; à l'Assemblée silencieuse, il disait : « Vous murmurez », pour répéter une phrase contre les murmures. L'interruption la plus longue et la plus subite ne déroutait pas sa mémoire ; il y avait un trait final à décocher et qu'il ne laissait pas perdre. Énumérant (c'était son procédé) les prétendues erreurs des monarchies : « Vous voulez, disait-il, rentrer dans cette série de faits invincibles qui commence par les restaurations et qui finit... Mon Dieu ! cette place que vous traversez tous les jours pour venir à ce palais ne vous dit donc rien ? Mais frappez du pied ce pavé qui est à deux pas... » La droite s'exclame et murmure ; le bon sens de M. Dupin se réveille : « Mais qui menacez-vous donc là ? Est-ce que vous menacez quelqu'un ? Écartez cela. » — *M. Victor Hugo :* « C'est un avertissement. » — *Le Président :* « C'est un avertissement sanglant, monsieur ; vous passez toutes les bornes et vous oubliez la question de la révision. C'est une diatribe, ce

n'est pas un discours. » — *M. Victor Hugo :* « Comment! il ne me sera pas permis d'invoquer l'histoire..... Il ne me sera pas permis de vous dire que si vous frappez du pied ce pavé fatal qui est à deux pas de vous, à deux pas de ces funestes Tuileries que vous convoitez encore, vous en ferez sortir à votre choix l'échafaud qui précipite la vieille monarchie dans la tombe ou le fiacre qui emporte la royauté nouvelle dans l'exil! »

Voilà pour les Bourbons des deux branches. L'orateur arrive enfin aux prétentions bonapartistes : « Voyons, votre gloire, où est-elle?... Maintenant, votre Empire, causons-en, je le veux bien! » Et chacune de ces familiarités amène une énumération distincte soit contre le gouvernement du Président, soit en l'honneur de Napoléon, énumérations dont on admirerait l'éclat en un autre lieu et sur une autre scène : « Quoi! parce que, après dix années d'une gloire immense, d'une gloire presque fabuleuse à force de grandeur, il (Napoléon Ier) a, à son tour, laissé tomber d'épuisement ce glaive et ce sceptre qui avaient accompli tant de choses colossales, vous venez, vous, vous voulez, vous, les ramasser après lui, comme il les avait ramassés, lui, Napoléon, après Charlemagne! Vous voulez prendre dans vos petites mains ce sceptre des Titans, cette épée des géants? Pourquoi faire? Quoi, après Auguste, Augustule!... Quoi! parce que nous avons eu Napoléon le Grand, il faut que nous ayons Napoléon le Petit! » La gauche rit, la droite proteste, M. Baroche reste stupéfait, et M. Victor Hugo continue.

Mais c'est s'arrêter trop longtemps à une déclamation d'école [1], qui n'eut d'autre effet que d'agiter l'Assemblée

[1] Lamartine (*Conseiller du peuple,* III, 177) a écrit de ce discours : « Il nous a causé autant de peine que d'admiration. M. Hugo a parlé en grand artiste, non en homme d'État, selon nous. Il a fait une ardente invective à la manière de Rome ou d'Athènes, il n'a pas fait un bon

et de provoquer une réponse de M. Baroche. Aux tirades outrageuses de M. Victor Hugo, le ministre répondit par des personnalités; à l'imitation des orateurs précédents, il omit de parler de la révision et n'y toucha de loin qu'en contestant et la validité des élections du 23 avril 1848 et la liberté de la Constituante. Ce fut l'occasion d'un tumulte dans les rangs des républicains constitutionnels. « Les envahisseurs du 15 mai, s'écrie M. Victor Lefranc, ne disaient pas autre chose. » M. Dufaure, M. Baze demandent la parole. Des groupes se forment, des conversations s'engagent; on entend ces mots : « C'est misérable! c'est honteux! c'est une lâcheté! » Lamoricière frappe du poing sur son pupitre, Bedeau interpelle le ministre de l'intérieur. Cette confusion et cette irritation subites provenaient de ce qu'on croyait que le ministre voulait infirmer l'origine et la valeur de la Constitution. Le ministre termina en demandant la révision au nom des périls publics; il repoussa les idées de violence, de force, de coups d'État : « Emprisonnez-nous, dit-il, dans la légalité dont on nous accuse de vouloir sortir! » Cette légalité, c'était la révision *légale* qui rendrait le Président rééligible.

L'éloquence calme, lucide, pénétrante de M. Dufaure n'embrassa ni les vastes horizons qu'avaient ouverts Berryer et Michel (de Bourges), ni même le champ plus restreint qu'avait parcouru Cavaignac. En refusant la révision, l'ancien chef du pouvoir exécutif avait reconnu du moins certains vices de la Constitution; M. Dufaure la défendit avec une tendresse de père, sans en sacrifier la moindre partie. Quant à la réélection inconstitutionnelle du Président, plutôt que de la craindre, M. Dufaure la

discours de circonstance. L'éloquence n'est-elle pas avant tout l'art de dire des choses convenables au pays, à l'auditoire, à la cause, au temps? »

déclara impossible, à raison « du serment que le 20 décembre 1848 M. le président de la République a prêté ici, serment prêté en présence de Dieu, dit la formule, et devant le peuple français, représenté par l'Assemblée nationale. Ce serment, non, M. le président de la République ne l'oubliera pas. Il se portera candidat, je le sais, si la Constitution est revisée. Si elle ne l'est pas, il est le premier engagé à l'observer, à la faire observer; il ne permettra pas sa candidature, il arriverait ici contre son serment : il ne le voudra pas, j'en réponds pour lui! » Mais, au cas où cette chose impossible se réaliserait, M. Dufaure se confiait pour l'annuler dans la force de la légalité et dans l'énergie de l'Assemblée.

De tous les orateurs qui prirent part à cette discussion d'une semaine entière, le dernier fut le seul qui traita franchement la question. Lors des débats sur la Constitution, Odilon Barrot en avait trop prophétiquement signalé les infirmités ou les périls pour n'être pas fondé; après expérience faite, à invoquer l'autorité de ses prévisions. Le système d'une Chambre unique, permanente, égale en pouvoir au Président; ces élus du peuple vivant loin de leurs électeurs dans une atmosphère d'agitations perpétuelles; les conflits n'ayant été conjurés que par des concessions réciproques; le Président réduit à l'état d'idole qui mange une dotation; son ambition naturelle du pouvoir et sa responsabilité envers son nom forçant les entraves que lui impose une Constitution jalouse; le conseil d'État ne suppléant pas à une seconde Chambre; l'instabilité dans les personnes engendrant l'instabilité dans la politique extérieure ou intérieure, au dehors diminuant l'influence de la nation et ébranlant ses alliances, au dedans fatiguant le peuple, ôtant la sécurité, le repos, l'avenir : si tous ces inconvénients sont réels, s'ils pèsent sur l'état général, s'ils portent en eux-mêmes

des périls certains, pourquoi ne pas travailler à les atténuer ou à les détruire ?

Ainsi, d'après M. Odilon Barrot, la révision est nécessaire ; mais son opportunité, ajoute-t-il, n'est-elle pas dans sa nécessité même? On dit : Mais le Président actuel sera réélu, et la révision n'a d'autre objet que de supprimer l'article 45 qui y faisait obstacle. Eh quoi ! fera-t-on une Constitution pour un homme ou contre un homme? Et si le vœu général le maintient au pouvoir après l'y avoir porté, l'Assemblée, qui tient entre ses mains les destinées de la révision, les entravera-t-elle dans l'unique but de traverser les vœux de l'opinion? D'ailleurs, à côté des chances de réélection du Président, l'Assemblée devrait se préoccuper de sa propre réélection, de son influence sur le corps électoral, de la reconnaissance ou de l'irritation qu'elle s'attirera, suivant qu'elle se sera opposée aveuglément ou qu'elle aura correspondu aux aspirations de la France. Il dépend d'elle de diriger les événements, de pourvoir aux éventualités et de guider le peuple dans les voies légales où elle pourra enfermer et contraindre l'ambition du Président; tout au contraire, l'avenir lui échappera, et elle livrera la France à tous les hasards, soit qu'en refusant la révision elle maintienne le pays sous le joug de cette Constitution imparfaite, soit que le Président et le peuple s'en affranchissent par l'illégalité et la violence.

Ces considérations élevées, présentées avec franchise, avec probité et non sans ménagements, auraient imprimé aux débats une allure moins capricieuse, si, au lieu de clore la discussion, elles avaient eu la bonne fortune de l'inaugurer. Il semblait qu'elle commençât, tant le dernier orateur en avait touché les points sensibles! Mais la gauche, inquiète, se hâta de réclamer la clôture, et, sans tenir compte des amendements et spécialement de celui de M. Larabit qui demandait uniquement la révision de

l'article 45, le président mit aux voix la proposition de la Commission. Le scrutin eut lieu à la tribune, sur appel nominal. Un seul incident en marqua le cours : en déposant son bulletin de vote contre la révision, le prince Pierre Bonaparte cria : *Vive la République!* Les représentants de gauche poussèrent trois fois le même cri lorsque, une heure et demie après l'ouverture du scrutin, le résultat en fut proclamé. C'était en effet une victoire pour la République.

Il y avait 724 votants : la majorité constitutionnelle des trois quarts serait donc de 543. La révision obtint 446 voix. Ce chiffre témoignait de l'union de la droite dans les mêmes vœux et reproduisait celui de la majorité ordinaire. Quelques noms d'orléanistes s'en étaient seuls détachés : MM. Thiers, Changarnier, de Rémusat, Piscatory, Hernoux, de Mornay, Jules de Lasteyrie, Creton, Roger (du Nord), avaient voté avec la gauche et l'extrême gauche qui réunissaient 278 voix. Il s'en fallait de 97 voix que la majorité des trois quarts fût atteinte (14-19 juillet) [1].

VII. — Restaient les pétitions. MM. Charras et Baze (21 juillet) dénoncèrent les manœuvres administratives, les réunions de préfets, le rôle des juges de paix et des maires : des pièces confidentielles parvenues entre leurs mains (*supra,* 544) ne laissaient pas au ministre de l'intérieur le moyen de nier ou de se défendre avec succès. Lamoricière se jeta, lui aussi, dans le débat : c'est ce pétitionnement inconstitutionnel qui l'avait, disait-il, détourné de voter la révision; il craignait que certaines gens, s'appuyant de cette escorte de pétitions, ne cherchassent à

[1] La majorité des deux tiers eût été de 482 voix; il s'en fallait encore de 36.

imposer un maître à la France. « Un maître, nous qui défendons la République, nous n'en voulons pas, et vous, messieurs, qui voulez la monarchie, ce maître, vous ne le trouveriez pas digne de la France. Eh bien, ce que je veux vous dire, c'est ceci : En présence de cette tentative d'usurpation, les hommes qui ont défendu la société, qui ont défendu la liberté contre le despotisme de la rue, ces hommes-là se réuniraient encore, et, appuyés sur cette Assemblée qui s'est engagée à défendre la Constitution, ces hommes, avec l'aide de Dieu, assureraient le triomphe de la loi. »

M. Baze revenait avec obstination sur les irrégularités du pétitionnement dirigé, disait-il, contre l'indépendance de l'Assemblée. « Qu'on ose monter à cette tribune! J'aime la franchise dans les actes; j'aime mieux des ennemis qui se montrent à découvert que ceux qui viennent à la tribune faire des protestations de respect pour les lois et qui les sapent par-dessous main. Qu'on monte à la tribune et qu'on nous dise : Ministres de Napoléon Bonaparte, voilà notre mandat : nous sommes un ministère pour faire la prorogation, pour la faire au moyen du pétitionnement, pour y pousser par la presse, par la presse soldée, subventionnée par le ministère de l'intérieur; je le prouverai. Nous sommes un ministère non du pays, mais d'un homme. »

Léon Faucher put se défendre avec avantage sur la question de cette presse subventionnée; mais les griefs principaux demeuraient, et, au lieu de présenter ses actes comme un droit du gouvernement, il se réfugia dans une argumentation de détail qui ne répondait à rien.

M. Baze avait proposé l'ordre du jour suivant : « L'Assemblée nationale, tout en regrettant que, dans un grand nombre de localités, l'administration, contrairement à ses devoirs, ait usé de son influence pour exciter les citoyens au pétitionnement, ordonne le dépôt au bureau

des renseignements. » M. Larabit proposa de mettre : « dans *quelques* localités » ; M. Baze se rallia à l'amendement, et l'Assemblée vota ce blâme par 327 voix contre 314. Comme au scrutin du 11 mai 1849, beaucoup de représentants de la droite s'étaient abstenus ou avaient quitté la salle avant le vote; légitimistes et orléanistes se trouvèrent mêlés dans les rangs de la gauche.

Ainsi se termina cette première campagne en faveur de la révision : on se promettait de la reprendre en novembre. Les pétitions continuèrent à affluer sur le bureau de l'Assemblée, protestation obstinée contre la résolution contraire. Mais ne fléchirait-elle pas un jour? La loi du 31 mai ramenée à des termes plus modérés; les représentants du peuple échangeant contre l'air libre de leurs départements l'atmosphère fiévreuse et viciée de l'Assemblée; le programme de la révision réduit à quelques points déterminés au lieu d'être celui d'une révolution : avec ces trois conditions, la révision soumise une seconde fois à l'Assemblée n'y rencontrerait-elle pas des chances de succès? Vain espoir! Les deux partis qui se disputaient la France connaissaient leur force. L'un comptait sur son inflexible résistance pour paralyser tout essai de révision, et, fier de l'organisation qui lui avait donné la victoire en mars et en avril 1850, y puisait la certitude d'un triomphe définitif en 1852. L'autre, mieux servi peut-être par le refus de la révision qu'il ne l'eût été par la révision elle-même, cherchait dans les impatiences de l'opinion publique la justification des siennes.

Quelques jours après ces débats, Ch. Delescluze, comme s'il se sentait déjà maître de l'avenir, disposait le scrutin solennel d'où sortirait un nouveau président de la République. Dans la première quinzaine d'octobre, les démocrates de chaque canton devaient se réunir, non-seulement pour discuter et débattre le choix d'un candidat, mais pour dresser le cahier des réformes politiques

et sociales que ce candidat serait invité à proposer. Dans la seconde quinzaine, les commissaires nommés par les réunions cantonales, un pour chaque canton, se rendraient au chef-lieu du département pour faire le dépouillement des votes et des cahiers cantonaux, et nommer un commissaire qui représenterait le département au conclave central. Ce conclave, dont la réunion devait avoir lieu à Paris dans la première quinzaine de novembre, n'aurait qu'à proclamer le résultat des votes des 86 départements, en attribuant à chaque département autant de suffrages qu'il compterait de fois 50,000 habitants ; ce serait donc un total de 720 voix, représentées par 86 commissaires, et le citoyen qui réunirait 361 voix au moins serait proclamé le candidat définitif de la démocratie pour l'élection présidentielle de 1852. Enfin, ce conclave démocratique résumerait les cahiers des 86 départements, ce qui assurerait l'unité d'action et de programme pour 1852.

L'attention scrupuleuse de Delescluze n'avait pas dédaigné de régler la question des frais : chaque canton devait défrayer celui de ses membres qu'il enverrait au chef-lieu et verser en outre une somme de cent francs qui servirait à payer les dépenses de voyage et de séjour des commissaires départementaux à Paris ; l'excédant, mis à la disposition du conclave central, serait employé à couvrir les dépenses que nécessiterait la propagande de la candidature. (*Voix du proscrit*, août 1851.)

Le succès ne semblait pas douteux : « Que M. Bonaparte en prenne donc son parti, il n'a plus que DEUX CENT QUARANTE JOURS à trôner à l'Élysée... Quand son oncle, qui le valait bien, revint en 1815, il ne garda le pouvoir que cent jours; peut-il donc se plaindre, lui, quand huit mois entiers le séparent du Waterloo électoral qui terminera sa vie politique? C'EST LE 8 MAI 1852, A MINUIT,

QU'EXPIRERA LA FORTUNE PRÉSIDENTIELLE DE M. BONAPARTE! »

Ainsi prophétisait Ch. Delescluze : nous allons voir dans le livre suivant les précautions que prenait Louis Bonaparte pour détourner cet augure.

LIVRE ONZIÈME

LA CRISE

21 juillet-1er décembre 1851.

SOMMAIRE. — Changements dans l'état-major de l'armée de Paris avant et après la révision : Saint-Arnaud et Magnan; brochure sur la révision imprimée en août, mais non publiée; préoccupations militaires de Louis Bonaparte. — Léon Faucher veut ranimer les travaux publics en province et à Paris; vote de divers crédits; MM. Émile Augier et Alexandre Dumas fils; voyage de Léon Faucher à Londres. — Préparatifs pour un coup d'État immédiat; MM. de Morny, de Persigny et Fleury; rapprochement de M. de Morny et de Louis Bonaparte. — Projets pour le 17 septembre; MM. Carlier et Rouher; candidature du prince de Joinville; 178 arrestations à Paris; troubles de l'Ardèche. — Le général Randon, ministre de la guerre; hésitations, dégoûts de Saint-Arnaud; il refuse son concours pour le 17 septembre; Renault de même. — Sécurité de Léon Faucher; article du *Constitutionnel;* Louis-Napoléon se déclare contre la loi du 31 mai; retraite du ministère (14 octobre). — M. Billault. — Le ministère du 26 octobre; M. de Maupas; circulaire de Saint-Arnaud. — Le message demande l'abrogation de la loi du 31 mai; rejet de l'urgence; proposition des questeurs; ordres secrets du général Magnan; maladresse de la gauche. — La Commission conclut au rejet de la proposition d'abrogation de la loi du 31 mai; M. de Vatimesnil; Michel (de Bourges); pitoyable attitude des ministres; la loi est maintenue à deux voix de majorité; la loi municipale. — La proposition des questeurs; les ministres devant la Commission; contradictions; l'Assemblée et le Président. — Témérité aveugle de l'extrême gauche; bon sens de Charras; Michel (de Bourges); on empêche M. Thiers de parler; question posée par Bedeau, réponse de Saint-Arnaud; vote : la proposition des questeurs est rejetée (17 novembre). — Composition de l'armée de Paris; modifications dans l'état-major et dans les régiments; le colonel Degardarens de Boisse; troupes venant de Rome et d'Afrique; camaraderie militaire; désavantages des anciens généraux vis-à-vis des nouveaux. — Revues à Saint-Cloud et au Champ de Mars; allocution du Président à

600 officiers de l'armée de Paris; celle du général Magnan. — La garde nationale : Vieyra nommé chef d'état-major; le général Perrot, démissionnaire, est remplacé par le général de Lawœstine. — Retour à l'Assemblée; efforts en faveur d'une modification de la loi électorale; indifférence de l'Élysée; allocution de Louis Bonaparte aux exposants de Londres. — La brochure *la Révision de la Constitution* est enfin publiée et distribuée; mutation de préfets ; la veille d'Austerlitz.

I. — Quelques jours avant la discussion de la révision, Louis-Napoléon avait annoncé lui-même au général Saint-Arnaud qu'il venait de l'élever au grade de général de division (1er juillet). La nomination parut au *Moniteur* le 15, et, le même jour, un grave changement se produisait dans le commandement de l'armée de Paris. On se souvient qu'il était échu, le 10 janvier, au général Baraguey d'Hilliers; mais, des bruits de coup d'État ayant alors circulé dans l'entourage du prince, le nouveau commandant avait exprimé un refus de concours, conforme, du reste, aux loyales déclarations de son ordre du jour. Tant que sa présence et son nom furent utiles pour déguiser les vrais desseins de l'Élysée, on le supporta, mais avec le ferme dessein de le remplacer à l'occasion. Le général de Castellane, qui commandait la division de Lyon avec une autocratie à laquelle les singularités de son caractère ajoutaient quelques ridicules, avait paru l'homme nécessaire ; mais il se trouva que ce militaire un peu fantasque avait souci de son honneur : il fallut chercher ailleurs.

On s'avisa alors d'un général besoigneux, chargé de famille et de dettes et trop amoureux d'une vie large et facile pour connaître les scrupules politiques. Déjà, en 1840, lors de l'affaire de Boulogne, Magnan avait dû se justifier d'avoir gardé pour lui ou dénoncé trop tard les offres qui lui avaient été faites de la part du prince Louis. Sa carrière avait été interrompue par quelques incidents ;

il n'en était pas moins un officier brillant, exclusivement militaire, et s'était distingué à Lyon, dans la répression de l'émeute de juin 1849. Il détenait à Strasbourg l'un des grands commandements militaires créés par le décret du 12 février 1850. La faveur qui l'avait accueilli lui valut le commandement de l'armée de Paris, en remplacement du général Baraguey d'Hilliers. On savait déjà qu'il s'engagerait avec prudence, comme en 1840, mais que, pour peu que le succès devînt certain, il s'engagerait à fond. C'était le 14 juillet; le lendemain s'ouvraient les débats de la révision. Si l'on craignait des troubles, la précaution fut inutile, on l'a vu. Quelques jours après (23 juillet), Saint-Arnaud était rappelé à Paris pour recevoir le commandement d'une division en remplacement du général Guillabert, contre lequel on n'avait aucun grief, sinon qu'il occupait une place destinée à une autre. Le quartier général de Magnan était aux Tuileries, celui de Saint-Arnaud à l'École militaire.

A ces mesures, qu'il est difficile, lorsqu'on tient compte des dates, de ne pas considérer comme des précautions de défense qui préludent à l'attaque, Louis-Napoléon en ajouta une d'un tout autre genre, et dont le public n'eut pas confidence. Tandis que l'Assemblée se partageait entre la République et la monarchie, tandis qu'au nom du Président, M. Baroche demandait l'amélioration de la Constitution par les voies légales, et déclarait qu'il ne voulait pas plus d'une restauration impériale que de toute autre, le Président, qui songeait à soi sans se soucier des engagements de son ministre, traçait lui-même le plan de la révision qu'il offrait à la France. Il ne s'agissait plus de l'article 45, ou de la rééligibilité du Président, ou de la Constitution de 1848, mais du rétablissement pur et simple des constitutions de l'an VIII et de l'an XII. Le système représentatif au lieu du système parlementaire; les Assemblées contrôlant, modérant le pouvoir, mais ne le

dirigeant pas; les ministres dépendant du souverain et non de la mobile faveur des parlements; l'esprit de suite s'introduisant dans le gouvernement avec des ministres plus préoccupés de l'action que de la parole, et apportant dans nos relations extérieures, comme dans les réformes nécessaires du dedans, une continuité logique et féconde : tels étaient les traits principaux de cette étude qui faisait habilement ressortir les défauts du régime parlementaire pour organiser le système opposé.

Rédigée en majeure partie par le prince, confiée pour plus de mystère aux soins et à la responsabilité de M. Granier de Cassagnac, cette brochure fut composée et tirée dans la première quinzaine d'août à quarante mille exemplaires. Mais elle ne fut pas publiée immédiatement. Manifeste d'un coup d'État, préface d'une révolution, c'était le programme du lendemain; il fallait qu'elle ne parût que la veille.

Louis-Napoléon s'intéressait de plus en plus à l'administration de l'armée : situation des officiers, distribution des grades, changement de garnison, tous ces menus détails, il les accommodait à ses desseins. Cependant, les revues qu'il avait passées dans ces derniers mois avaient été silencieuses : plus l'événement approchait, plus il affectait de prudence. Depuis le rejet de la dotation, l'économie était devenue une nécessité : aussi, plus de cris dans les rangs, plus de champagne sur le terrain des manœuvres, plus de voyages dans les départements. Il régnait chez le prince comme autour de sa personne une sorte de recueillement avant l'action, qui trompait ses adversaires. Le délabrement de ses finances était notoire : le *Siècle* annonçait que des jeux de Bourse l'avaient achevé, et qu'une amie du prince, miss Howard, amie et créancière, était repartie pour Londres, où elle allait cacher sa ruine. Dans le procès en diffamation qui s'ensuivit pour le *Siècle,* à une question que le président lui

adressait sur les bruits de coup d'État, M. Baze, si soupçonneux d'ordinaire, répondit qu'on se préoccupait moins maintenant de coup d'État, qu'on ne le craignait plus, que le succès en était impossible, et M. Suin, avocat général, rappelait, suivant son usage, et le serment du prince et les déclarations qu'il avait faites devant la prison de Ham.

Quant à Léon Faucher, les débats sur la révision avaient déçu son attente, mais sans le décourager. Comme il jugeait la révision nécessaire, il ne doutait pas qu'elle ne se fît, et le scrutin du 19 juillet lui semblait moins une défaite qu'un ajournement. Le pétitionnement n'était pas suspendu : en face de la minorité constitutionnellement souveraine, il élevait une protestation chaque jour grandissante destinée à seconder la majorité parlementaire et à ébranler un jour, comme par la force de sa masse, les résistances républicaines. L'intrépide confiance de Léon Faucher ne s'effrayait ni des menaces de la démagogie, ni des prétentions du césarisme : contre l'une, il coalisait le suffrage universel qu'elle se glorifiait de diriger; quant à l'autre, couronner légalement son ambition, n'était-ce pas une manière d'en avoir raison?

Une chose pourtant l'inquiétait : c'est que, par suite de l'état de souffrance dans lequel se trouvaient le commerce et l'industrie, l'excès de la misère n'engendrât des plaintes qui grossiraient en tempête populaire et qu'exploiterait une usurpation impatiente de la démagogie ou du pouvoir. Pour tourner cet écueil, Léon Faucher voulut multiplier les chantiers de travail. L'Assemblée s'associa à ce vœu. Elle vota six millions pour la terminaison des travaux du chemin de fer de Lyon à Avignon; le même jour, elle autorisa la ville de Paris à émettre un emprunt de cinquante millions en obligations remboursables en vingt années par voie de

tirage au sort et garanties par la surtaxe d'octroi pendant le même temps. Cet emprunt était destiné à faciliter le prolongement de la rue de Rivoli de l'Oratoire du Louvre à l'Hôtel de ville et la construction des Halles centrales. L'année précédente, le 19 août, une circulaire ministérielle avait recommandé aux préfets de n'autoriser aucune construction qui ne fût impérieusement nécessaire : le 10 août 1851, Léon Faucher les encouragea au contraire à suivre l'exemple de Paris pour les villes qui auraient des revenus libres ou qui pourraient recourir au crédit. « Il faut, écrivait-il, traverser la crise sans troubles : occuper le pays, c'est le rassurer. » Malheureusement, presque tous les départements se trouvaient grevés de charges anciennes, de travaux entrepris et non terminés, d'emprunts; la circulaire de Léon Faucher n'obtint que des réponses en général peu satisfaisantes.

Léon Faucher n'était pas seulement un économiste érudit, convaincu, novateur; c'était un esprit très-orné, très-ouvert, et qui, à défaut de compétence spéciale dans les arts, les aimait et ressentait un noble orgueil à les protéger. La publication des dessins recueillis avec tant de peine et de scrupule par M. Louis Perret dans les catacombes de Rome; la reprise des fouilles commencées par M. Botta sur l'emplacement de Ninive et suspendues en 1848 par la suppression du consulat français de Mossoul; l'exploration scientifique et artistique de la Mésopotamie et de la Médie; les travaux de déblayement du Sérapeum à Memphis confiés à M. Mariette : ces diverses entreprises, aussi précieuses à l'histoire de l'art qu'à l'honneur scientifique de la France, furent l'occasion de demandes de crédits que l'Assemblée s'empressa d'accorder [1].

[1] Un peu plus tard (12 octobre), Léon Faucher fonda un prix à Académie française en faveur de la comédie en vers qui joindrait un

Aussitôt qu'elle se fut prorogée, Léon Faucher partit pour Londres où l'appelait la première exposition universelle de l'industrie. Mais quelque intéressant que fût pour lui le spectacle de l'industrie française, si glorieuse malgré l'étroit espace dans lequel la jalousie de l'Angleterre l'avait enfermée, le meilleur souvenir qu'il rapporta d'outre-mer fut celui de lord Palmerston s'empressant de lui exprimer ses vœux personnels pour le succès de Louis Bonaparte. Il ignorait que son absence contribuait à précipiter le dénoûment.

II. — En effet, cette brochure dont nous avons parlé et les changements dans l'état-major étaient le signal d'une action prochaine. De même que, l'année précédente, Louis-Napoléon avait cru le temps de la prorogation favorable sinon à un coup de main qui eût été prématuré, du moins à un soulèvement d'opinion, c'était encore, en 1851, pendant les vacances de l'Assemblée qu'il voulait procéder à l'accomplissement de ses desseins contre elle. Dans l'Assemblée même, sans avoir la majorité, il comptait assez de partisans pour entraver l'ancienne majorité; dans l'armée, il avait des généraux; dans l'opinion, la lassitude des agitations parlementaires et les divisions persistantes des monarchistes ramenaient par nécessité vers le détenteur actuel du pouvoir les esprits qui, par goût, en seraient restés éloignés. Devait-il attendre l'échéance de 1852, et, faute d'une révision qui le rendît rééligible, se retirer comme Cavaignac? Pouvait-il partager

grand mérite dramatique à un mérite de moralité. *Gabrielle*, de M. Émile Augier, obtint ce prix. — Par contre, malgré l'intérêt qu'y portaient M. de Morny et le Président de la République, il interdit l'accès de la scène à la *Dame aux camélias*, de M. Alexandre Dumas fils. Trois jours après le coup d'État, M. de Morny, ministre de l'intérieur, leva la défense. L'auteur lui dédia son œuvre.

les illusions de Léon Faucher sur la possibilité de la révision par l'Assemblée? Fallait-il enfin, comme MM. Léon Faucher, Dupin, Laboulaye, etc., se contenter d'un demi-coup d'État qui arrogerait à l'Assemblée, représentée par sa majorité réelle, la faculté de révision ou tout au moins celle d'appeler au peuple de ses décisions? Mais ce moyen même, qui laissait quelque espoir d'une solution pratique et raisonnable, n'en aboutissait pas moins à violer la Constitution. S'il devait s'y résigner, plutôt que de risquer un dénoûment bâtard et qui en appellerait un second, Louis Bonaparte aimait mieux renoncer à la Constitution, briser d'un coup tous ses rouages et y substituer en bloc l'idéal gouvernement de ses rêves, l'Empire et ses institutions.

Il avait alors auprès de lui trois hommes qui, entre ses autres partisans intimes, méritent plus d'attention, à cause de la part directe qu'ils eurent aux résolutions prochaines: MM. de Morny, de Persigny et Fleury.

Ce n'est ni une révélation ni un scandale de rappeler que M. de Morny passait pour frère utérin de Louis Bonaparte : jusqu'à ce que l'Empereur l'eût fait duc, il porta dans ses armes un hortensia accompagné de la barre de bâtardise. Ce Beauharnais était devenu, sous Louis-Philippe, le protégé de la famille d'Orléans. Après quelques rapides campagnes en Afrique, il en revint capitaine : c'était assez pour son ambition militaire, et, tandis que ses jeunes contemporains, les Bedeau, les Lamoricière et tant d'autres, s'attachaient à l'œuvre de la conquête avec d'autant plus d'ardeur qu'il y fallait plus de dévouement, le jeune de Morny inaugura à Paris le dandysme politique, les goûts et les habitudes de sportsman et une légèreté de mœurs qui rappelait le sans façon de celles du dix-huitième siècle. Homme de bourse, de turf et de boudoir, M. de Morny devint député ministériel; mais, bien que rangé sous le drapeau de M. Guizot et de la cour, il ne

se refusait pas certaines fantaisies libérales qui, sans le jeter dans l'opposition, pouvaient le signaler comme un homme de ressource et de progrès. Il n'était ni écrivain ni orateur, et l'amour du plaisir ne lui laissait ni le temps ni la force de volonté nécessaires pour le devenir; il se croyait d'ailleurs assez gentilhomme pour dédaigner ces talents bourgeois, et se contentait de cette netteté et de cette précision que donne la pratique des affaires et qui s'accommodent d'une brièveté qui n'exige pas de travail. En 1848, il s'était tenu à l'écart; le 13 mai 1849, il fut élu par le Puy-de-Dôme à l'Assemblée législative, où quelques interruptions révélèrent seules sa présence.

M. Fialin de Persigny, élu à la même époque, mais dans deux départements, le Nord et la Loire, était entré à l'Assemblée moins pour en faire partie que pour n'en pas être absent. Son œuvre, à lui, ne s'accomplissait ni à la tribune, ni dans les bureaux : c'était un spectateur qui étudiait le terrain en vue d'une action qu'il avait toujours en tête, en attendant le moment favorable pour la réaliser. Il brûlait pour le bonapartisme et l'Empire d'une ardeur qu'un descendant ou un héritier de Napoléon n'aurait pu ressentir plus vive; il en voulait le triomphe sans délai, sans compromis; il y travaillait sans s'inquiéter de son propre rôle, prêt à la tâche la plus modeste, la plus obscure ou la plus impopulaire, s'il la croyait utile à la cause; enfin, non moins dévoué à la personne du prince Louis.

Le commandant Fleury, ami d'hier, s'était attaché au Président comme un soldat de fortune s'attache à son chef, pour faire campagne, sans être indifférent aux profits. Il n'admettait ni hésitation, ni demi-mesures; il se livrait, mais sous la condition qu'on réussît, et n'aurait pas plus souffert des tergiversations chez ses complices qu'il n'en eût, au moment d'une charge, toléré chez ses soldats. Nommé lieutenant-colonel au 8e chasseurs depuis quel-

ques jours, à la suite de l'expédition de Kabylie, il avait rendu au prince un grand service en lui découvrant le général qui conduirait la campagne suprême; mais c'en était un autre que de lui procurer pour ce moment critique le concours d'un homme avisé, décidé à outrance et intelligent comme lui.

De ces trois hommes, M. de Morny était le plus en vue et le moins dévoué. Il s'était longtemps méfié de l'esprit téméraire de Louis Bonaparte; car, non plus que le colonel Fleury, il ne se souciait de compromettre dans une aventure ridicule ses espérances d'avenir. Lorsqu'il se convertit à la nécessité d'un coup d'État, il voulut y avoir la main, pour détourner soi-même les mauvaises chances et exploiter les bonnes. M. de Flahaut, dit-on, servit d'intermédiaire pour le rapprocher de Louis Bonaparte. Sous des masques différents, il y avait entre eux bien des ressemblances : tous deux fatalistes comme des joueurs, étrangers à tout sentiment moral, sinon pour s'en servir; l'un plus capable d'initiative et de persévérance, mais étreignant ses desseins mollement et comme en rêve; l'autre impatient et se lassant vite, mais sagace, clairvoyant et, de son premier élan, courant au but avec impétuosité; tous deux, enfin, complétement indifférents sur les moyens, sauf que Louis Bonaparte les oublie ou les dispose avec négligence, tandis que M. de Morny s'y complaît, les recherche et les utilise avec art. Curieux spectacle que celui de ces deux hommes que la nature a rapprochés par le sang et qui, après avoir vécu quarante ans séparés, se trouvent réunis par les événements, coalisant à la poursuite d'une même œuvre deux intelligences différentes qui se complètent l'une par l'autre.

L'Assemblée était en vacances, Léon Faucher à Londres, MM. Baroche, de Crouseilhes, Magne et Fould en villégiature : il en résultait au centre du gou-

vernement une sorte de solitude favorable à l'élaboration d'un plan d'action. Ce plan se réduisait à quelques points principaux : arrestation des membres de la commission de permanence; publication de proclamations plus ou moins complétement rédigées depuis le 18 janvier; l'état de siége dans quelques grandes villes. Carlier avait étudié les détails d'exécution; M. Rouher avait rédigé les décrets; ce coup d'État était fixé au 17 septembre. C'était au château de Saint-Cloud, naguère témoin du 18 brumaire, que MM. de Persigny, de Morny, Rouher et Carlier s'entretenaient de ces projets avec le Président de la République.

Il croyait devoir se hâter. L'année précédente, cinquante-deux conseils généraux avaient demandé la révision de la Constitution; cette année, soixante-dix-huit la demandaient. Le *National* épluchait leurs délibérations : il rappelait qu'ils avaient été élus immédiatement après l'insurrection de juin 1848, à une époque de réaction furieuse contre la République; il contestait qu'il sreprésentassent les vœux de la nation. Leurs votes n'en allaient pas moins au-devant du prince : c'était assez pour l'exciter à les satisfaire. S'il ne répondait pas à leur appel, un autre candidat monarchique n'allait-il pas se mettre sur les rangs?

Déjà l'on prononçait un nom. Depuis longtemps populaire dans la marine et dans la nation, d'indiscrètes publications avaient fait au prince de Joinville une réputation de sagacité politique et de libéralisme. C'était en partie contre lui, en tous cas à l'occasion de sa candidature, qu'avait été brusquement proposée, délibérée et votée, le 26 mai 1848, la loi de bannissement contre la famille d'Orléans ; cette loi, la proposition Creton en demandait l'abolition. Si l'Assemblée se décidait une fois à ne pas l'ajourner, ne réussirait-elle pas à la voter? Il faut reconnaître que l'attitude de la famille d'Orléans n'était de

nature ni à décourager, ni à enhardir les partisans de cette candidature un peu étrange. A l'occasion du premier anniversaire de la mort du roi Louis-Philippe, un certain nombre de Français s'étaient rendus à Claremont, et parmi eux MM. Guizot, Dumon et Duchâtel. La Reine ne s'expliqua pas, le prince de Joinville se déroba, et M. le duc de Nemours déclara que son frère n'était pas candidat, mais qu'il ne désavouerait pas ses amis.

Ces menaces n'étaient guère sérieuses, mais, dans l'état d'incertitude où s'agitait la France, elles pouvaient le devenir. Carlier hâta les préparatifs, multiplia les instructions, glissa sous main des confidences; puis, comme il n'aimait pas faire les choses simplement, il vida tout à coup la prison de Mazas des détenus qu'elle renfermait : les journaux républicains s'écrièrent qu'un coup d'État était proche, et qu'on préparait Mazas pour y recevoir des prisonniers politiques. Sur ces entrefaites, deux jours durant, on procéda à Paris à cent soixante-dix-huit arrestations, spécialement d'Allemands ; dans le nombre, il y avait quelques Français : un sieur Marchaís, ancien commissaire du Gouvernement provisoire dans l'Indre-et-Loire; Ernest Anthoine et Dalican, l'un collaborateur, l'autre administrateur de la *Voix du proscrit,* dont le dernier numéro fut saisi. Des perquisitions se firent de toutes parts. Tout ce tapage de police était destiné à masquer d'autres menées, lesquelles s'abriteraient plus aisément derrière celles qu'on signalait à l'opinion. Après quelques jours, vingt-sept personnes seulement furent maintenues en prison; mais un arrêté pris de concert entre Carlier et Léon Faucher, complice innocent du préfet de police, astreignit les étrangers qui voudraient résider en France à prendre un permis de séjour.

En même temps, des troubles graves éclataient dans l'Ardèche. C'est de là, on s'en souvient, que, dans les plans d'Alphonse Gent, devait partir le signal de l'insur-

rection du Sud-Est[1]. On en crut l'heure venue : dans une émeute populaire, à Largentière, des gendarmes furent attaqués, blessés ou tués. Le préfet de l'Ardèche et les préfets voisins demandèrent la mise en état de siége du département. Sur la proposition de Léon Faucher, le Président l'établit par arrêté du 12 septembre. Émue et des bruits de coup d'État qui circulaient partout avec la plus singulière licence et de cette mise en état de siége d'un département, que le Président ordonnait d'office en l'absence de l'Assemblée, la commission de permanence appela Léon Faucher auprès d'elle; ses explications calmèrent les appréhensions.

Cependant, pour ce coup d'État annoncé, préparé, presque public, l'un des instruments indispensables manquait encore : un ministre de la guerre. Le général Randon, qui l'était alors, s'était plus d'une fois étonné de la faveur qu'il rencontrait auprès du prince Louis. En 1849, commandant de la troisième division militaire avec cinq départements sous ses ordres, il s'était vu offrir le commandement de l'armée d'occupation de Rome : il avait refusé, alléguant qu'il était protestant. Après le 31 octobre, on lui avait offert l'ambassade de Vienne : il avait refusé encore, alléguant son incompétence en diplomatie. En novembre 1850, on lui avait proposé le ministère de la guerre en l'invitant à signer la révocation de Changarnier : troisième refus. Enfin, après que cette

[1] M. Gent et ses coaccusés comparurent devant le conseil de guerre de Lyon; les débats durèrent du 5 au 28 août (1851). Bien que la *Voix du proscrit* elle-même eût rendu justice à l'impartialité avec laquelle le colonel Courand avait dirigé les audiences, les avocats désertèrent la barre au moment de plaider, comme ils avaient fait à Versailles en novembre 1849. Cette décision subite coïncida avec l'arrivée de Paris de M. Crémieux. Gent, Ode et Longomasino furent condamnés à la déportation. Michel (de Bourges), l'un des défenseurs, fut frappé d'une suspension de trois mois par le conseil de l'ordre du barreau de Bourges (18 octobre 1851).

destitution avait été contre-signée par le général Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, il avait consenti, sur une lettre pressante de Louis-Napoléon, à entrer dans le cabinet intérimaire du 24 janvier; il était resté dans celui du 11 avril. Bien qu'il se renfermât dans les choses de son métier et qu'il évitât la politique, il avait été amené à tolérer quelques compromis dont il devinait la portée, mais qu'il n'avait pas eu la fermeté de repousser parce qu'ils n'étaient pas directement contraires aux règlements et à son devoir.

M. de Morny, dans ces derniers jours, le recherchait, le flattait, voulait l'attirer chez madame Lehon, où se tenaient les conciliabules : Randon ne se prêta pas aux confidences et n'en reçut pas. Aux discours de M. de Morny, il opposait le calme de la capitale et des esprits, il rappelait naïvement l'anathème que le prince avait prononcé à l'avance contre celui des deux pouvoirs qui s'écarterait de la Constitution. Et quel ne serait pas l'embarras du ministre, qui, chargé de maintenir la discipline dans l'armée, devrait tenir aux troupes un langage contraire ! Enfin, comme on insistait, il déclara à son interlocuteur que si cette entreprise devait se poursuivre, il prierait le Président d'accepter sa démission du ministère et de le renvoyer en Algérie.

On s'attendait bien à sa réponse; aussi avait-on compté sur un autre. Saint-Arnaud était arrivé à Paris le 16 août, venant directement de Constantine. Mandé aussitôt à l'Élysée, le vainqueur des Kabyles, choyé, caressé par le prince, avait obtenu à grand'peine un congé de quelques jours. Dès le 6 septembre, il était de retour à Paris : on lui parlait d'être ministre vers la fin du mois. Sa nature fiévreuse, impatiente; certaine appréhension d'une œuvre qu'il entrevoyait sans se la définir encore; l'incertitude de l'avenir remplaçant tout à coup les perspectives d'honneurs paisibles que lui

réservait l'Afrique, jetaient dans son âme des dégoûts et des regrets : « Je voudrais bien, écrivait-il, n'être pas parti d'Afrique ; plus je vais, plus je m'enfonce dans des regrets qui ne sont pas moins vifs pour être stériles. »

La confidence complète arriva enfin (9-11 septembre). Mais, soit qu'il ne fût pas suffisamment préparé, soit qu'il n'aperçût pas d'ennemis saisissables à combattre dans ces représentants disséminés par toute la France, soit aussi qu'il mesurât la responsabilité qui s'accumulerait sur lui-même tandis que les conspirateurs civils la porteraient plus légère ou sauraient s'en affranchir, il refusa son concours ou tout au moins présenta ses objections avec une conviction qui équivalait à un refus. Or, d'après la théorie en cours, c'était le ministre de la guerre qui devait être la cheville ouvrière du complot; l'armée, quelles que fussent d'ailleurs ses dispositions pour le prince, était pour ainsi dire déchargée de responsabilité en vertu du principe de l'obéissance passive. Dès que le futur ministre de la guerre, celui qui devait donner les ordres destinés à se répandre dans tous les rangs de la hiérarchie militaire, ne prononçait pas la parole suprême d'adhésion, il ne restait plus qu'à ajourner le coup d'État. Avant de s'y résigner, on fit venir à Paris le général Renault, commandant de la 13e division militaire et qui, élevé récemment au grade de général de division, avait commandé longtemps une brigade de l'armée de Paris. On lui donna huit jours pour se préparer, mais il jugea le délai trop court et s'excusa.

On chercha donc un terrain de lutte pour la rentrée de l'Assemblée. Tout à coup, le *Constitutionnel,* renouvelant ses déclarations du 15 mai précédent, demanda nettement l'abrogation de la loi du 31 mai. Léon Faucher, à qui le Président venait de conférer spontanément la croix de commandeur de la Légion d'honneur, vivait dans une sécurité parfaite. Il venait de visiter les cathédrales

de Sens, d'Auxerre, de Vézelay, pour constater par ses yeux l'urgence des réparations à ordonner; à Reims, au milieu de ses électeurs, il s'écriait : « La France est majeure, et aucun obstacle ne peut arrêter ni aucun lien enchaîner sa volonté. » Il avait dédaigné naguère l'opinion du docteur Véron : cette fois, il comprit qu'il en fallait tenir compte. Au conseil des ministres, il demanda donc au prince si le *Constitutionnel* avait parlé de son chef ou sous une inspiration plus haute; il l'invita à s'expliquer et à ne pas tenir ses ministres dans une demi-confiance. Carlier, bien qu'il fût plus avant dans les secrets de l'Élysée, ne parut pas moins surpris, et dénonça les périls qu'entraînerait l'abrogation de la loi du 31 mai; M. Baroche et le général Randon s'associèrent aux observations de Léon Faucher. MM. Fould et Rouher se montrèrent moins chatouilleux (11 octobre).

Louis-Napoléon promit de s'expliquer au prochain conseil qui devait avoir lieu le 14 octobre. Il le fit en effet et annonça sa résolution de proposer à l'Assemblée l'abrogation de la loi du 31 mai. Aussitôt, tous les ministres lui remirent leur démission. Au seul bruit du conflit, la rente baissa, la commission de permanence voulut sinon convoquer l'Assemblée, du moins rappeler à Paris les représentants : la *Gazette de France* exposa le programme du coup d'État (dissolution de l'Assemblée, appel à la nation, arrestations) tel qu'il fut accompli quarante jours plus tard. C'est à ce moment qu'en l'absence de M. Dupin, le général Bedeau, vice-président de l'Assemblée, prépara les ordres de réquisition de troupes qu'on trouva plus tard sur le bureau de M. Baze, questeur de l'Assemblée, lors de son arrestation.

III. — Mais l'heure du coup d'État n'avait pas encore sonné, et, plus on l'attendait, plus Louis-Napoléon tenait

à dérouter les soupçons. La crise ministérielle fut longue. Comme en janvier et en avril, on fit parader devant le public les noms les plus divers : Lamartine, que des sympathies fugitives avaient rattaché en apparence au Président; M. Émile de Girardin, prompt à s'offrir et qui restait toujours à mi-chemin de la Montagne et de l'Élysée; Odilon Barrot, qui, prévoyant qu'on abuserait de son nom, s'était enfui dans la Lozère; M. Victor Foucher, frère de madame Victor Hugo, auteur d'une brochure tirée à un nombre restreint d'exemplaires où il condamnait la loi du 31 mai, etc. La combinaison la plus sérieuse parut reposer quelques jours sur le nom de M. Billault. Comme il avait échoué aux élections de mai 1849 et d'avril 1850 (l'ancien représentant de la Loire-Inférieure avait été candidat en Saône-et-Loire), il n'avait pris aucune part à la loi du 31 mai. Ses avances discrètes au socialisme lors de la discussion de la Constitution n'étaient pas de nature à déplaire au rêveur de Ham; son talent oratoire et son expérience des affaires en pouvaient faire un digne adversaire à opposer aux partis monarchiques dont il avait déserté le drapeau. Mais suspect à M. de Persigny qui le considérait comme trop imbu de préjugés parlementaires, suspect à l'Assemblée qui ne savait dans quel camp le ranger, il chercha vainement des collègues qui s'associassent à sa fortune, et renonça de lui-même à la mission qui lui avait été confiée.

Après dix jours d'attente, dix jours de lourde responsabilité pour les ministres démissionnaires et spécialement pour Léon Faucher qui dut, pendant cette courte période, demander encore la mise en état de siége de deux départements, le Cher et la Nièvre, où avaient éclaté des troubles, le *Moniteur* du 27 octobre publia les noms des nouveaux ministres.

MM. Corbin, procureur général à Bourges; Blondel inspecteur général des finances; Leuillon de Thorigny

ancien avocat général; Xavier de Casabianca, avocat, reçurent les portefeuilles de la justice, des finances, de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce. M. Corbin, qui n'avait pas été consulté, n'accepta pas : il fut remplacé par M. Daviel, procureur général à la cour de Rouen. L'instruction publique fut rendue à M. Charles Giraud qui avait fait partie du ministère intérimaire; les travaux publics, à M. Lacrosse, ancien ministre du prince dans le cabinet du 20 décembre 1848. Le ministère des affaires étrangères échut au marquis de Turgot, petit-neveu de l'illustre économiste de ce nom. Capitaine dans la garde royale, il avait donné sa démission le jour de la publication des ordonnances de Juillet, ce qui lui valut un siége de pair de France. Son père, ancien lieutenant dans les gardes-françaises, était devenu, sous l'Empire, premier écuyer de la reine Hortense; le fils présidait le comité de pétitionnement révisionniste. Pour compléter cet ensemble un peu hétérogène, un littérateur érudit, neveu de Manuel, protégé de Béranger, ancien saint-simonien, ami de Jean Reynaud et de Pierre Leroux, naguère défenseur de l'un des accusés d'avril, plus récemment professeur applaudi aux facultés des lettres de Toulouse et d'Aix, Hippolyte Fortoul, reçut de l'auguste fantaisie du prince le ministère dont les matières lui étaient le plus étrangères, celui de la marine et des colonies. Aucun officier général de la marine n'avait-il consenti à courir les aventures, ou M. Hippolyte Fortoul avait-il donné de tels gages qu'il parût indispensable?

Tous ces hommes, les uns inconnus, les autres à demi obscurs, étaient destinés à ne pas laisser les ministères vacants plutôt qu'à les remplir et à masquer l'avénement du nouveau ministre de la guerre, le général de Saint-Arnaud, que nous connaissons déjà, et celui du nouveau préfet de police, M. de Maupas. On s'étonnera peut-être que Carlier, qui s'était montré dévoué au prince jusqu'à

s'associer à la tentative du 17 septembre, eût donné sa démission en même temps que les ministres; on supposera que cette démission était une feinte imaginée par le Président pour tromper ses adversaires, mais qu'en réalité Carlier restait initié à tous les secrets. Rien n'est moins vrai : la retraite de Carlier fut sincère, elle fut surtout sincèrement acceptée. On redoutait son indiscrétion et ses engagements avec les partis monarchiques qu'il s'agissait de surprendre. Passionné contre les républicains et les socialistes, Carlier eût dirigé le coup d'État contre eux et ménagé les monarchistes, qui, pour Louis Bonaparte, étaient des ennemis d'autant plus dangereux que l'opinion publique ne les aurait pas repoussés comme elle eût fait les démagogues.

Le successeur de Carlier, M. de Maupas, sous-préfet à Boulogne après l'avénement de Louis Bonaparte, plus tard préfet de l'Allier et de la Haute-Garonne, avait laissé dans ces divers postes le souvenir de mœurs élégantes plutôt que d'une haute capacité. Dans la Haute-Garonne, il avait multiplié arrestations et perquisitions avec tant de hardiesse que Léon Faucher l'avait mandé à Paris pour qu'il s'en justifiât. Il allait être destitué sans doute; mais, allié au colonel Vaudrey, l'un des aides de camp du prince et son ancien complice à Strasbourg, tandis qu'on le condamnait rue de Grenelle, on l'amnistiait à l'Élysée, et le disgracié de la veille fut, le lendemain, préfet de police.

Tous ces ministres étaient donc trop insignifiants pour que l'opinion ne cherchât pas parmi eux le vrai chef d'emploi. Pour ceux qui connaissaient Saint-Arnaud, son nom seul en disait assez; il s'expliqua d'ailleurs pour tout le monde. Dans son ordre du jour à l'armée, il la présenta comme l'espérance et le salut de la société menacée. Dans sa circulaire aux généraux, en insistant sur la même idée, il invoqua « le dogme de l'obéissance passive. Sous les

armes, le règlement militaire est *l'unique loi*. La responsabilité, qui fait la force et l'autorité militaire, ne se partage pas; elle s'arrête au chef de qui l'ordre émane; elle couvre à tous les degrés l'obéissance et l'exécution. » On se demandait avec inquiétude si le respect des lois ne comptait plus dans les règlements militaires; pourquoi, contrairement aux usages de ses prédécesseurs, Saint-Arnaud affectait de s'en taire, et si la violation de ces mêmes lois, accomplie par « le chef de qui l'ordre émane », suffirait, grâce au dogme de l'obéissance passive, à couvrir ceux qui s'en rendraient coupables avec lui.

Ce fut donc sous l'empire de tristes pressentiments, sous la crainte d'un danger certain et imminent, que, le 4 novembre, l'Assemblée se réunit; mais elle avait encore pleine confiance dans sa force, et, lorsque M. Leuillon de Thorigny gravit les degrés de la tribune pour lire le message, un accès d'hilarité la saisit, comme si le personnage lui semblait bien mince pour l'importante mission dont il était chargé.

Dans le résumé qui terminait ce message, le Président exposait avec soin les raisons qui militaient à ses yeux en faveur du rétablissement du suffrage universel et de l'abrogation de la loi du 31 mai. Il prétendait ne pas renier l'approbation qu'il avait donnée naguère à cette loi, il en reconnaissait même les salutaires effets, mais ce n'était plus pour lui qu'un acte politique, qui, comme toute mesure de salut public, ne pouvait être que temporaire. En supprimant plus de trois millions d'électeurs, n'avait-elle pas dépassé le but et servi de prétexte au parti anarchique pour soulever la colère des populations? Au point de vue de l'élection présidentielle, qu'avait besoin l'électeur d'un domicile de trois années pour apprécier le candidat à la présidence? La Constitution transporte à l'Assemblée l'élection du Président, dans le cas où aucun candidat n'a réuni deux millions de suf-

frages. Eh bien! la proportion est désormais renversée; car deux millions d'électeurs, sous la loi du 31 mai, représentent le quart des électeurs, tandis qu'avant la loi du 31 mai, ils en représentaient le cinquième. C'était donc ôter indirectement l'élection au peuple pour la donner à l'Assemblée, et modifier gravement les conditions d'éligibilité. Enfin, puisque quelques représentants, par haine de la loi du 31 mai, s'étaient refusés à voter la révision, l'abrogation de cette loi enlèverait à l'opposition son dernier argument et assurerait la révision, « ce vœu manifeste du pays ». Le Président répudiait, du reste, toute préoccupation d'intérêt personnel : « Ma conduite depuis trois ans doit repousser une allégation semblable. » La tranquille audace de cette affirmation ne lui suffisait pas; il rappelait, en la confirmant, cette phrase du message du 12 novembre 1850 : « Quelles que puissent être les solutions de l'avenir, entendons-nous afin que ce ne soit jamais la passion, la surprise ou la violence qui décident du sort d'une grande nation. »

Avant de descendre de la tribune, M. de Thorigny demanda l'urgence pour le projet qui abrogeait la loi du 31 mai. La gauche applaudit; la droite exhale son indignation et sa colère. Berryer invite l'Assemblée à nommer une commission chargée d'examiner la situation; la gauche insiste en faveur de l'urgence. M. Jules Favre la réclame; M. Émile de Girardin rend hommage « à cet acte politique qui sauve la France de l'anarchie, épargne des flots de sang... »; M. Crémieux interrompt pour s'écrier : « La loi du 31 mai, c'est la guerre civile »; M. Schœlcher se joint à ses collègues de la gauche pour obtenir l'urgence. Michel (de Bourges) allait l'appuyer après les ministres; mais, malgré l'alliance de la gauche et de quelques bancs du centre, l'urgence, mise aux voix, ne fut pas prise en considération. Les journaux républicains (*la Presse, le National, la République*) partageaient l'enthousia sm

de la gauche. « Depuis le 20 décembre 1848, écrivait le *Siècle,* voici la première journée véritablement bonne pour la République. » Plus clairvoyante, l'*Assemblée nationale* répondait : « La crise de 1852 commence. »

La majorité le sentait si bien qu'elle songea tout de suite à sa propre défense. Un décret du 11 mai 1848 avait attribué au président de l'Assemblée le droit de requérir *directement* les troupes qu'il jugerait nécessaires à la protection de l'Assemblée. La Constitution avait confirmé ce droit en ces termes : « L'Assemblée fixe l'importance des forces militaires établies pour sa sûreté, et elle en dispose. » (Art. 32.) Pour prévenir toute hésitation chez les chefs de corps, et pour donner à l'article 32 de la Constitution le sens précis du décret du 11 mai 1848, MM. Baze, Leflô et de Panat, questeurs, déposèrent le 6 novembre une proposition aux termes de laquelle l'article 6 du décret du 11 mai devait être promulgué comme loi, mis à l'ordre du jour de l'armée et affiché dans les casernes.

Quelques jours après (11 novembre), le général Magnan invitait confidentiellement les généraux sous ses ordres à « faire disparaître immédiatement, avec les précautions nécessaires, le décret du 11 mai, comme tombé en désuétude et non avenu. Il y sera pourvu ultérieurement. » Cependant, ce décret tombé en désuétude, il était affiché depuis le 11 mai 1848 dans les casernes; tous les ministres de la guerre y avaient adhéré, depuis le général Rulhière jusqu'au général Randon, et Magnan lui-même n'était pas bien sûr de son droit, puisqu'il recommandait de procéder « sans éclat et avec discrétion ». Le général de Cotte avait devancé l'ordre de son divisionnaire et fait lire l'ordre aux officiers et sous-officiers réunis : la proposition des questeurs était donc justifiée.

Ainsi, dès le début de la session, le Président demandait à l'Assemblée et de se démentir et de se désarmer.

Si ombrageuse autrefois sur les droits du président Marrast, la gauche fermait maintenant les yeux, ou plutôt, par une illusion familière aux Assemblées, elle n'apercevait pour adversaires et ne songeait à combattre que ses collègues, ceux qu'elle rencontrait chaque jour, à la tribune ou au scrutin. Elle applaudissait à la proposition d'abrogation de la loi du 31 mai, qui flattait à la fois ses passions et ses principes, moins par goût pour l'initiative du prince que pour réduire à merci une majorité hostile et détestée; au contraire, dans la proposition des questeurs, elle négligeait les insolentes provocations qui l'avaient fait naître, pour y soupçonner et y dénoncer le prélude d'un coup d'État médité par la droite.

En face d'une majorité coalisée par ses haines plutôt que par des visées communes, divisée en fractions ennemies, difficile à ébranler, plus habituée à la délibération qu'à l'action, sans ressources, sans armée, des esprits un peu clairvoyants ou moins aveuglés par leurs antipathies auraient pu démêler que le vrai danger pour la République viendrait, non pas de cette majorité impuissante, mais de celui qui depuis trois ans travaillait l'opinion, les fonctionnaires et l'armée, au bénéfice d'une ambition qu'il ne déguisait même plus. La gauche aimait mieux supposer qu'à l'aide de la réquisition directe, la droite voulait, par le moyen de l'armée, s'emparer du pouvoir, expulser de l'Assemblée ou bannir du pays les républicains, s'ériger en Convention blanche et renverser la République. Mieux informé, l'Élysée n'en affectait pas moins les mêmes craintes et faisait répandre le bruit que les monarchistes prétendaient rétablir la royauté par une révolution militaire et parlementaire dont MM. Thiers et Changarnier se partageraient les rôles. C'est ainsi que les bonapartistes détournaient l'attention publique de leurs propres complots et savaient les prêter à leurs plus dangereux adversaires. La gauche et la fraction bonapar-

tiste marchaient donc d'accord dans une commune haine contre la droite qui, au fond, ne défendait que l'indépendance de l'Assemblée, les libertés constitutionnelles et l'avenir de la République elle-même.

IV. — Si le Président n'avait cherché ni un champ de lutte, ni une occasion de rupture; s'il avait eu le désir sincère d'une réforme et non d'une révolution à son profit, il eût été facile de s'entendre et sur les inconvénients certains de la loi, et sur les remèdes à y apporter. La Commission repoussait énergiquement le projet de loi, mais il circulait dans l'Assemblée un plan de transaction qui consistait à détacher de la loi municipale en préparation le titre relatif à l'électorat, à reprendre en les tempérant les dispositions de la loi du 31 mai, puis, par un article spécial, à appliquer aux élections politiques les conditions exigées pour les élections municipales. Cette transaction, M. de Vatimesnil, rapporteur de la loi municipale, reçut mission de l'exposer à la tribune.

Jurisconsulte éminent, chrétien sévère, s'il avait touché de trop près à la politique pour n'en pas ressentir les passions, son âme était trop haute pour s'en laisser dominer. En le choisissant pour son interprète, la majorité témoignait de son esprit de conciliation. « Je veux, dit-il, qu'il ne s'échappe de ma bouche aucune parole amère, et je n'ai pas d'effort à faire pour les retenir, car de l'amertume, il n'y en a pas dans mon âme; il peut y avoir quelque tristesse quand je considère la situation dans laquelle est le pays... Si le Président ne trouvait pas dans le projet de loi municipale des modifications suffisantes à cette loi du 31 mai, quoi de plus simple que d'envoyer les ministres alors existants ou d'autres dans le sein de la Commission, et de dire : Marchons de concert, marchons d'accord! Jusqu'ici, l'accord a été parfaitement

maintenu; eh bien! continuons cette marche dans ce temps si difficile, soutenons-nous et affermissons-nous les uns les autres; la voix du pays crie : Il y a péril, serrons les rangs... C'est ce qui n'a pas été fait, c'est ce qui aurait dû être fait, si l'on n'avait pas voulu séparer sa politique de la politique de l'Assemblée, peut-être pour se faire une position à part... Eh bien! ce désaveu, vous ne pouvez l'accepter. Vous l'accepteriez si vous entriez d'une manière quelconque dans la discussion du projet de loi qui vous est soumis. On me dira peut-être que ce serait rétablir l'harmonie des deux pouvoirs. Non, messieurs, des deux pouvoirs, il n'y en aurait plus qu'un; l'autre existerait nominalement; il aurait encore les caractères extérieurs de l'existence, mais il aurait perdu sa vie morale, parce qu'il aurait perdu sa dignité. »

En même temps qu'il concluait au rejet du projet de loi, M. de Vatimesnil demandait à l'Assemblée de fixer le jour le plus prochain pour la discussion de la loi municipale. « Je ne saurais trop le répéter, disait-il en terminant, personne ne veut plus que moi l'union, la conciliation et l'harmonie des pouvoirs; personne n'y a plus travaillé dans le passé, et, j'en prends l'engagement, personne plus que moi n'y travaillera dans l'avenir; mais pour qu'il y ait union et conciliation, il faut que de part et d'autre l'honneur et la conciliation soient saufs. »

L'orateur, un peu froid au début, s'était animé : sa modération ajoutait à sa force. Ce discours était un acte qui mettait le Gouvernement en demeure ou d'accuser davantage sa séparation ou de se rendre à d'honorables offres de transaction. Mais les ministres n'avaient ni l'autorité parlementaire, ni l'importance personnelle qui leur eussent permis d'exercer une influence quelconque soit sur l'Assemblée, soit sur le Président; ils ne représentaient ni un parti politique, ni des convictions qui leur fussent propres; c'étaient moins des ministres que des

secrétaires. Déjà, dans une discussion antérieure (11 novembre), on avait pu voir qu'il n'y avait ni concert entre eux, ni ligne de conduite nettement tracée : ils avaient parlé au hasard, tantôt blessant gratuitement la majorité et flattant la gauche, tantôt se replaçant dans le courant conservateur, l'un recherchant les applaudissements des partis extrêmes, l'autre, dans la même séance, les repoussant avec hauteur. M. de Thorigny, pour répondre à M. de Vatimesnil, se borna à paraphraser le message; la droite, impatiente et irritée, relevait sans pitié ses incertitudes de langage. Par surcroît de mésaventure, la gauche l'appuyait. Déjà, des bancs de la droite, partaient les cris : Aux voix! lorsque Michel (de Bourges), l'orateur favori de l'extrême gauche, monta à la tribune.

Il fallait un homme d'une nature aussi orageuse et aussi inconsistante pour trahir les sympathies des siens avec autant de promptitude et d'étourderie. Il reprit ses anciennes objections contre la loi du 31 mai, il rappela l'adhésion unanime qui, le 5 mars 1848, avait accueilli l'avénement du suffrage universel. « Ces trois millions de suffrages que vous excluez aujourd'hui, sans mauvaise pensée, dites-vous, mais ils ont concouru à former la Constituante, laquelle a concouru à fonder le gouvernement républicain. Mais ils ont concouru à nommer, le 10 décembre, Napoléon Bonaparte, votre homme jusqu'à hier, entendez-vous? (*Rires à gauche.*)

Voix à droite. Le vôtre aujourd'hui.

M. de Tinguy. Maintenant le vôtre, et que vous protégez de votre parole.

Michel (de Bourges). S'il y avait ici, comme dans les anciens forums, un greffier officiel, je le prierais de consigner ma réponse [1]. Vous dites qu'il est le mien aujour-

[1] Pourquoi cette rhétorique? Michel (de Bourges) pouvait faire cette recommandation au sténographe, qui d'ailleurs n'en avait pas besoin.

d'hui. Oui, il est le mien. (*Interruption.*)... Oui, je défends aujourd'hui l'œuvre de l'homme qui est au pouvoir, je m'en glorifie... Lorsqu'un homme qui s'appelle le chef du pouvoir exécutif, le chef de la République, prend des mesures qui, selon moi, compromettent la liberté et l'ordre, je le combats; mais lorsqu'il en prend qui assurent l'ordre et la liberté, je l'appuie et le soutiens, et je m'en fais gloire. » (*Approbation à gauche. Sourires et agitation à droite.*)

Comme le Président dans le message, il signala les dangers de guerre civile qui pouvaient résulter du maintien de la loi du 31 mai. « Vous ne voulez rien voir? Eh bien! 1852 approche; les électeurs se présentent; ils ont la Constitution d'une main, et ils voient devant eux l'urne ouverte. Ils veulent entrer, ils demandent asile dans ce sanctuaire où la loi va se faire indirectement, et ils viennent avec quoi? avec nos discours? Non! vous n'en tiendriez pas de compte. Avec la pensée de la portion du peuple qui a protesté par l'abstention? Non, vous méprisez cela. Mais ils viennent avec le message du Président à la main, et ils disent : Nous voulons voter. » (*Profond mouvement. Approbation à gauche.*)

« Voilà la condamnation du message! » s'écria un membre de la droite. Aussi le garde des sceaux, M. Daviel, embarrassé de ces auxiliaires importuns qui se jetaient dans les bras du Gouvernement, en repoussa sans hésiter le secours : « Je n'accepte, pour l'honneur de mon pays, aucune des prédictions par lesquelles l'honorable préopinant terminait tout à l'heure son discours. Nul, si vous ne changez pas la loi du 31 mai 1850, n'aura le droit de se présenter aux colléges électoraux, le message du Président de la République à la main, et, à

Le greffier d'Athènes était chargé de lire les pièces officielles, les témoignages, et non pas de reproduire la parole des orateurs.

ce moment comme aujourd'hui, on ne sera pas embarrassé de savoir de quel côté sont les factieux. Les factieux seront ceux qui s'élèveront contre l'exécution de la loi. »

La droite approuve, la gauche regimbe contre ce désaveu que le ministre inflige à ses avances. « C'est une défection! Retirez alors le projet de loi! » Le ministre insiste d'autant plus; mais l'Assemblée, distraite, n'écoute plus : on rit, on chuchote, on cause sur tous les bancs avec animation; le président Dupin s'occupe à peine de l'orateur; une bruyante agitation couvre sa voix. Tantôt c'est M. Murat, M. Rouher qui réclament le silence, tantôt c'est Dupont (de Bussac), ou Ch. Lagrange, ou le général Cavaignac. M. Dupin fait quelques efforts; l'Assemblée se calme peu à peu, et le ministre termine son discours par quelques phrases banales sur la nécessité de l'union des conservateurs.

A la suite de brèves paroles du rapporteur, l'Assemblée procéda au scrutin. Sur 700 votants, 347 admirent la proposition du Gouvernement; 353 la rejetèrent. La majorité absolue étant de 351, elle n'était dépassée que de deux voix. Pauvre victoire pour la droite! La majorité du 31 mai était descendue de 433 voix à 353, la minorité s'était élevée de 241 à 347. L'appoint nouveau s'était formé, partie de républicains d'extrême gauche qui n'avaient pas persisté dans le système d'abstention, mais surtout d'un groupe de 66 représentants qui passèrent dans le camp de l'Élysée. Parmi les anciens ministres du Président, MM. Léon Faucher, Buffet, Odilon Barrot demeurèrent fidèles à leurs anciens votes; MM. Drouyn de Lhuys, de Tracy, Passy, Lacrosse, Théodore Ducos ne se piquèrent pas de la même constance; MM. Baroche, Rouher, Bineau, Dumas, d'Hautpoul, Magne, de Parieu, Achille Fould s'abstinrent. Bonapartistes et républicains confondirent leurs votes, MM. Ferdinand Barrot et Baraguey d'Hilliers à côté de

MM. Emmanuel Arago et Baudin; les princes Bonaparte à côté de MM. Boysset et Miot; MM. de Morny et de Persigny à côté de Ch. Lagrange, de Pierre Leroux et de Pelletier. L'extrême gauche donna tout entière, à l'exception de M. Joigneaux, dont l'abstention fut vertement tancée quelques jours après par le *Peuple,* le journal des proscrits de Londres. Quant à la gauche modérée, elle n'avait pas pris part à la discussion : comment l'eût-elle fait sans risquer de se compromettre dans la fougueuse adhésion de la Montagne à la politique présidentielle? Elle n'exprima son opinion que par son vote.

La droite fut moins frappée de l'humble chiffre de sa majorité que de sa majorité même. Son audace l'étonna; elle pensa avoir menacé l'Élysée et s'attendit à d'immédiates représailles. Dans la nuit qui suivit le vote, ses principaux membres tinrent réunion chez les questeurs : ce fut comme une veillée d'armes, et M. Thiers, accompagné d'une nombreuse escorte parlementaire, s'en vint, en général prudent, reconnaître les abords du palais législatif et ceux de l'Élysée. Tout était tranquille. Les feuilles bonapartistes plaisantèrent le lendemain sur cette patrouille nocturne; les journaux républicains n'épargnèrent pas les commentaires ironiques sur les frayeurs de leurs collègues. A la tribune même, Ch. Lagrange demanda agréablement « si Brennus était aux portes de Rome qu'on avait entendu tant de bruit sur les degrés du Capitole ». On sait aujourd'hui si la téméraire confiance des uns n'était pas plus ridicule que les railleries des autres.

Si modeste que fût la victoire, c'était assez pour l'honneur. Dès le lendemain, M. de Vatimesnil demanda la mise à l'ordre du jour le plus prochain de la loi municipale comme un acheminement aux modifications que la droite consentirait à introduire dans la loi du 31 mai. Odilon Barrot s'engagea vaillamment dans la lutte; il fit ressortir

l'attitude loyale de la majorité, il dénonça « le système d'avanies » que le Gouvernement organisait contre l'Assemblée, et déclara enfin que la Commission n'entendait pas opposer un nouveau projet à celui que l'Assemblée avait repoussé la veille; qu'elle reprenait seulement ses travaux au point où les avait déjà amenés une première délibération de l'Assemblée. La gauche n'accepta pas cette satisfaction partielle et détournée; elle voulait un projet spécial, une loi nouvelle; en d'autres termes, tout essai de conciliation lui répugnait : elle aspirait à renouveler le conflit entre les pouvoirs ou plutôt à le maintenir ouvert. Elle s'agita tumultueusement, selon son usage; on vota, elle contesta deux fois le résultat du vote; la loi municipale n'en fut pas moins mise à l'ordre du jour du lundi 17 novembre.

V. — Ces discussions où les partis en lutte se disputent une majorité de hasard, que déplace du jour au lendemain l'absence ou la présence d'un seul député; ces manœuvres autour d'une loi qu'abandonnent ses auteurs et que l'opinion ne soutient plus, toute cette stratégie parlementaire ne ressemblait plus qu'à une vaine parade, maintenant que la proposition des questeurs mettait en présence le Président et l'Assemblée. Loin de fuir le combat, le ministère y courait comme s'il en espérait ou une victoire certaine ou l'une de ces défaites éclatantes qui allument au cœur du vaincu, avec un ressentiment tenace, la soif d'inexorables représailles.

Au cours des débats de la Commission, MM. de Saint-Arnaud et de Thorigny avaient atténué le désaccord. Saint-Arnaud disait et répétait : « Les ordres donnés par le général Rulhière pendant son ministère n'ont pas cessé d'être exécutés; le décret est toujours copié sur les registres des régiments qui arrivent à Paris et affiché dans

les casernes...[1]; il a force obligatoire. » Il est vrai qu'il interprétait à sa guise et le décret de 1848 et l'article 32 de la Constitution, et, tout en déclarant qu'« il se ferait gloire d'exécuter les ordres de l'Assemblée et de marcher à sa défense, qu'il s'empresserait d'accorder toutes les troupes qu'elle désirerait, comme de nommer le général qu'elle désignerait », il refusait de reconnaître au président ou aux questeurs le droit de réquisition directe; c'était, suivant lui, détruire l'unité du commandement, ruiner la discipline, violer les prérogatives du pouvoir exécutif; et comme le président de la Commission, posant le cas d'un antagonisme possible entre le président et l'Assemblée, faisait observer que, dans cette éventualité, d'ailleurs très-hypothétique, l'Assemblée ne saurait être privée de la liberté de requérir des troupes, le ministre refusait de répondre, sous l'honnête prétexte qu'« il lui était impossible d'admettre cette supposition ». Quant à M. de Thorigny, s'il considérait la proposition comme un acte inopportun de défiance et comme un empiétement sur le pouvoir exécutif, il n'en disait pas moins en termes exprès : « Le décret existe, il est sous les yeux des troupes; tous les droits contenus dans l'article 32 de la Constitution et dans le décret sont reconnus. »

Quoi de plus explicite? Les deux ministres refusaient d'accorder au décret de 1848 une application pratique, ils en reconnaissaient du moins la valeur obligatoire et la force légale. Ces déclarations avaient été consignées au procès-verbal de la Commission. Dès qu'ils en eurent connaissance, les deux ministres protestèrent par une seule et même lettre. « Je déclare que, dans ma conviction, le décret du 11 mai 1848 ne peut être considéré comme étant en vigueur, et je n'ai pas dit un mot qui

[1] On a vu plus haut que le général Magnan avait donné des ordres tout contraires. *Supra*, p. 600.

puisse établir le contraire. M. le ministre de la guerre, en admettant que le décret avait été précédemment affiché dans les casernes, a énergiquement repoussé l'application qu'on prétendrait faire de ce décret, en revendiquant avec une parfaite précision pour le chef du pouvoir exécutif les droits qui lui appartiennent. » La Commission délibéra à nouveau et reconnut que « la rédaction du procès-verbal ne contenait aucune inexactitude et était la reproduction fidèle des paroles prononcées en sa présence [1] ».

Plus les contradictions se multipliaient, plus il était nécessaire de les faire cesser et d'établir nettement la prérogative de l'Assemblée. A la majorité de 23 sur 30 membres présents, la Commission conclut à la prise en considération de la proposition des questeurs. Six membres avaient émis un vote négatif, fondé sur des raisons d'opportunité; un s'était abstenu; mais, opposants comme adhérents, tous avaient reconnu le droit. M. Vitet lut le rapport dans la séance du 15 novembre, et, au milieu d'une agitation générale, l'Assemblée ordonna l'impression des procès-verbaux et de la lettre ministérielle; la discussion fut fixée au lundi 17 novembre.

Personne ne doutait que ce débat ne devînt le prélude ou le signal d'un coup d'État. C'était peu que l'animation des esprits : les circonstances n'étaient pas moins impérieuses que les passions. L'Assemblée et le Président, pouvoirs égaux, en étaient venus à ce point où, s'appuyant tous deux de la Constitution, ils devaient presque fatalement, faute d'un tiers qui les partageât, mesurer leurs forces et entrer en lutte. L'Assemblée disposait, contre le Président et les ministres, d'un droit considérable qui, de la mise en accusation, pouvait conduire à la déchéance; le

[1] Procès-verbaux de la 24e commission d'initiative. Séance du 10 novembre. *Comptes rendus de l'Assemblée législative,* t. XVII, 165-167.

Président n'avait la faculté ni de dissoudre le Parlement, ni de faire appel au peuple, double soupape dont l'une est la ressource des monarchies et l'autre celle des démocraties. Telle était cependant l'accumulation de ressources que cette même Constitution avait réunies entre les mains du Président, que l'Assemblée ressentait instinctivement le besoin de se défendre sans en avoir les moyens, et que le Président avait sous la main tous les moyens d'attaquer avant même d'en avoir éprouvé le désir.

Beaucoup de représentants, comprenant l'imminence du danger, au lieu de résister ouvertement, voulaient supprimer le prétexte de la lutte. M. Ferdinand de Lasteyrie, au nom d'un groupe de républicains, proposait un ordre du jour ainsi conçu : « L'Assemblée nationale, vu l'article 32 de la Constitution, considérant que le décret du 11 mai 1848 est toujours en vigueur, ordonne que ce décret sera de nouveau affiché dans les casernes, et passe à l'ordre du jour. » Entre cet ordre du jour et la proposition des questeurs, il n'y avait qu'une légère différence de rédaction : Saint-Arnaud déclara ne pas l'accepter.

M. Daru, qui avait énergiquement conclu, quelques jours auparavant, contre le projet d'abrogation de la loi du 31 mai; M. de Montalembert, qui, depuis le 18 janvier 1851, avait souvent défendu moins la personne du prince que l'autorité du Président; MM. d'Hautpoul, Oudinot, Beugnot, Passy, de Mouchy, etc., représentants qu'on ne pouvait suspecter de faiblesse, mais auxquels un sentiment de patriotique anxiété inspirait des désirs de conciliation, proposèrent cet autre ordre du jour : « Attendu que les articles 32 et 68 de la Constitution confèrent à l'Assemblée tous les droits et tous les pouvoirs nécessaires à sa sûreté, l'Assemblée ne prend pas en considération la proposition. » Cet ordre du jour

laissait subsister l'équivoque que la proposition des questeurs tendait à détruire, et livrait à l'aventure des interprétations ministérielles la dignité et les droits de l'Assemblée. Il était donc inacceptable et laissait seulement pressentir une scission dans la majorité.

L'extrême gauche ne craignait ni pour l'Assemblée, ni pour la Constitution. « Si le Président de la République, disait M. Crémieux, veut la prorogation de ses pouvoirs malgré la Constitution qui s'y oppose, il trouvera le peuple. (*Nouvelle approbation à gauche.*) Si le Président de la République veut toucher à l'Assemblée contre le droit qui lui est accordé et en violant la Constitution, il trouvera la Constitution. » (*Explosion de rires à droite.*) On objectait les hésitations probables de l'armée; il répondait : « Les soldats aiment la République; ils se lèveraient comme un seul homme, entendez-le bien, contre le Président qui aurait l'audace de leur dire : Suivez-moi, je suis contre l'Assemblée nationale. (*A gauche : Très-bien !*) L'opposition trouve que la Constitution donne à l'Assemblée toute la force qu'il lui faut; elle sent que cette Assemblée n'a pas besoin d'avoir une garde autour d'elle; SA GARDE, C'EST LE PEUPLE... *et avec la garde du peuple, il n'est besoin d'aucun décret.* »

Il y eut pourtant un représentant de gauche qui ne consentit ni à garder le silence comme faisaient les républicains modérés, ni à demeurer solidaire de la pitoyable intrépidité de M. Crémieux. Pas plus que ses amis, Charras ne goûtait les procédés de la majorité; comme eux, il redoutait de lui prêter une force qu'elle pourrait tourner un jour contre ses adversaires de la gauche; comme eux, enfin, il ne lui pardonnait ni la loi du 31 mai, ni son refus de l'abroger, ni ses détours pour la restreindre au lieu de la détruire. Mais le péril lui semblait moins grand de ce côté que du côté de l'Élysée. « Jus-

qu'au moment, dit-il, où j'ai lu, à la suite du rapport de la Commission, la déclaration ou plutôt la rétractation faite par MM. les ministres; jusqu'au moment où j'ai lu que le pouvoir exécutif, par l'organe de MM. les ministres de la guerre et de l'intérieur, niait à cette Assemblée le droit de pourvoir à sa souveraineté, à la défense de sa souveraineté comme elle l'entend, j'ai changé d'opinion. Avant, j'aurais voté contre la proposition de MM. les questeurs; aujourd'hui, et après la déclaration renouvelée à cette tribune par M. le ministre de la guerre, je déclare que je vote la proposition des questeurs. » Grand émoi dans l'Assemblée, surtout à gauche; il y a désormais scission dans la gauche comme dans la droite; on sent que Charras n'est pas seul, qu'il a le bon sens pour lui, et qu'il va entraîner à son opinion un certain nombre de représentants. M. Émile de Girardin, qui mène la gauche aux pieds du Président, veut protester : MM. Nadaud et Pascal Duprat se lèvent. L'agitation se prolonge pendant dix minutes. Charras reprend la parole, il rappelle les démonstrations impérialistes de Satory, les changements opérés dans l'état-major, les faveurs présidentielles qui récompensaient les fidèles, « ce laisser-aller inimaginable avec lequel on parle dans les salons de fermer les portes de l'Assemblée et de proclamer... ce que vous savez... Non, je ne crois pas que la majorité soit un danger plus sérieux pour la Constitution et pour la République, dans les termes où est posée la question maintenant, que le Président qui siége à l'Élysée...; la majorité se trouve... sur le terrain de l'indépendance des Assemblées. A mon sens, elle est dans le vrai. C'est pour cela que je voterai avec elle. »

Ce ferme avertissement aurait dû dessiller les yeux de la gauche; mais, dans les Assemblées, les partis se soucient peu de se contredire s'ils donnent carrière à leurs passions. La gauche détacha contre Charras son discoureur

ordinaire, Michel (de Bourges). « *Il s'agit,* dit-il, *de périls théoriques*. Savez-vous quand vous les avez découverts? Vous les avez découverts le 4 novembre, lorsqu'on a proposé de retirer la loi du 31 mai. Voilà le péril; le péril, c'est que la monarchie est menacée, c'est que la République commence à être inaugurée; voilà le péril! (*Bruyante adhésion et applaudissements à gauche.*) Vous avez peur de Napoléon Bonaparte, et vous voulez nous sauver par l'armée! *L'armée est à nous,* et je vous défie, quoi que vous fassiez, si le pouvoir militaire tombait dans vos mains, de faire un choix qui fasse qu'aucun soldat vienne ici pour vous contre le peuple. Non, il n'y a pas de danger, et je me permets d'ajouter que, s'il y avait un danger, *il y a ici aussi une sentinelle invisible qui nous garde; cette sentinelle, je n'ai pas besoin de la nommer, c'est le peuple*[1] ! »

A travers les termes ampoulés de cette déclamation insensée, M. Vitet crut entrevoir une menace d'insurrection : il reprocha à Michel (de Bourges), d'une façon d'autant plus dure qu'elle était plus brève, et sa prétendue alliance avec l'Élysée et cet appui du peuple comme celui d'une multitude révolutionnaire. Grave imprudence! Au lieu d'irriter la gauche, il fallait essayer de profiter de ses divisions et de recruter dans ses rangs des votes qui répareraient les défections de la droite. Charras demande des explications, la gauche applaudit déjà aux rétractations qu'elle attend de lui. M. Thiers a compris le danger : il monte à la tribune.

M. Thiers s'était tu jusque-là. C'est à lui que l'opinion reportait la paternité de la proposition des questeurs; il

[1] M. Victor Hugo, par une erreur d'interprétation étrange chez un contemporain et un témoin de cette scène, a prétendu (*Histoire d'un crime*) que, dans l'esprit de Michel (de Bourges), cette sentinelle invisible, c'était le Président de la République. Le *Moniteur* a démenti d'avance cette interprétation.

passait pour vouloir pousser les choses à outrance et provoquer une guerre ouverte entre le Président et l'Assemblée. Depuis que le *Constitutionnel* avait échappé à son influence, il l'avait égarée sur quelques journaux plus ou moins dévoués, jusqu'au moment où le *Messager de l'Assemblée,* dirigé par Eugène Forcade, mit à sa disposition non-seulement une plume éloquente et exercée, mais une hardiesse dans l'attaque qui allait bien à ses passions. Plus il désirait le succès de la proposition des questeurs, moins il souhaitait de paraître l'avoir inspirée. Mais s'il n'en avait été, comme il le disait et comme l'affirmait le général Le Flo, ni « l'un des auteurs, ni l'un des inspirateurs », elle n'en répondait pas moins à ses tendances et à ses vœux.

La clôture venait d'être prononcée. Le prince Napoléon, M. Ch. Abbatucci, M. Madier-Montjau, républicains et bonapartistes, redoutant l'influence de M. Thiers, s'opposent à ce qu'il prenne la parole; mais, en dépit de la clôture, l'Assemblée la lui maintient par un vote exprès. A travers les interruptions continues de la gauche, il déclare que la proposition n'a été émise ni en faveur d'un parti, ni contre un autre, mais dans l'unique intérêt de l'indépendance de l'Assemblée. L'origine de la proposition n'est pas dans la loi du 31 mai, mais dans la circulaire du nouveau ministre de la guerre qui, en recommandant l'obéissance passive, dogme incontestable, a laissé de côté la contre-partie nécessaire, le respect des lois et de la Constitution. Cependant les interruptions se multiplient, et, à bout d'efforts, M. Thiers se tourne vers la gauche : « Dites à la France que lorsqu'il s'agissait de l'indépendance de l'Assemblée, de l'avenir du gouvernement représentatif, de la dernière Assemblée peut-être qui nous représentera véritablement... » (*Exclamations ironiques à gauche :* Allons donc! Allons donc!)

M. de Tocqueville et autres membres de la droite : Oui, très-bien ! très-bien !

Voix à la dernière section de gauche : La dernière pour vous, les royalistes !

M. Thiers : « Royaliste, soit ! Appelez-moi royaliste, soit ! Mais ce sera un singulier spectacle et qui instruira la France, de voir les royalistes défendre l'indépendance et la sûreté de l'Assemblée, et les républicains ne pas leur laisser la parole. » Le bruit continue, augmente : M. Thiers est forcé de descendre de la tribune.

C'est sans doute un triste spectacle que celui d'un homme aussi clairvoyant que l'était alors M. Thiers, réduit à lutter de la voix et du geste contre les assauts de vulgaires et aveugles interrupteurs. Mais comment ne pas se souvenir qu'en mai 1849, M. Thiers, allié d'occasion du Président de la République, tournait en dérision les alarmes des républicains, traitait cavalièrement et la Constitution et l'Assemblée, et ne songeait guère à réprimer les impertinentes attitudes du général Changarnier? Était-il bien venu maintenant à conseiller une défiance qu'il avait raillée naguère [1] ?

Comme pour pousser à bout l'Assemblée, le général Saint-Arnaud ajoutait déclaration sur déclaration ; il demandait que la proposition des questeurs fût formellement acceptée ou rejetée, et il répétait que la réquisition, « *qui ne serait jamais refusée* » , devait passer par la voie hiérarchique.

M. Jules Favre, plus avisé dans la forme, ne marquait pas au fond dans le pouvoir exécutif moins de confiance que MM. Crémieux et Michel (de Bourges). Tout en condamnant la théorie ministérielle, il désapprouvait la pro-

[1] Cette séance du 17 novembre fut la dernière où M. Thiers prit la parole dans l'Assemblée législative. Il ne rechercha et n'obtint un siége au Corps législatif de l'Empire que douze ans après, en 1863. (Cf. les *Elections de* 1863, par Victor Pierre. Dentu, 1864).

position des questeurs sous le subtil prétexte qu'elle humiliait l'Assemblée. « S'il plaît au pouvoir exécutif de contester toutes les lois, faudra-t-il toutes les refaire? Requérez demain, et vous verrez que le pouvoir exécutif cédera. Et s'il ne cède pas, il sera mis en accusation. » A lire ces affirmations téméraires, qui croirait que M. Jules Favre succédait à la tribune au général de Saint-Arnaud, lequel venait de nier pour la troisième fois les droits de l'Assemblée? L'orateur reprenait contre la droite les accusations de complot : « De deux choses l'une, ou vous croyez que le pouvoir exécutif conspire, accusez-le; ou vous feignez de croire qu'il conspire, et c'est que vous conspirez vous-même contre la République, et voilà pourquoi je ne vote pas avec vous! »

Il était temps d'en finir avec les sophismes, les déclamations et les phrases. Le général Bedeau se lève : vice-président de l'Assemblée et de la dernière Commission de permanence, son attention a déjà été justement éveillée en septembre et en octobre sur les projets du pouvoir exécutif. « Est-il vrai, dit-il, que le décret du 11 mai, approuvé dans sa signification légale par l'honorable chef du cabinet d'alors, M. Odilon Barrot; affiché dans les casernes par le ministre de la guerre d'alors, M. le général Rulhière; qui l'était encore il y a quelques jours; est-il vrai que, par ordre du pouvoir exécutif, il ait été retiré? »

La réponse fut aussi nette que la question. Saint-Arnaud monte à la tribune. Écoutons ces paroles qui résonnent encore comme la trompette du combat : « Ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, le décret du 11 mai 1848, tombé en désuétude, jamais exécuté, n'était plus affiché que dans un très-petit nombre de casernes. Je n'ai pas voulu laisser aux soldats un prétexte de doute et d'hésitation, je l'ai fait enlever là où il existait encore. »

M. Chapot : « Vous nous avez dit le contraire dans la Commission d'initiative parlementaire : vous nous avez donc trompés ! »

Charras : « Je demande la mise en accusation. » — *Dain :* « Déposez un acte d'accusation : la gauche le votera ! » — « Vous le voterez ? » répond Crémieux, qui paraît n'avoir plus la même confiance dans la Constitution et dans le peuple. La plupart des représentants avaient quitté leurs places ; la gauche, la droite, les centres étaient confondus. On se concertait, on s'indignait. L'heure de la lutte était donc venue ! N'était-ce pas le moment pour le président de l'Assemblée de requérir aussitôt des troupes et d'essayer la valeur de ce décret si audacieusement contesté ? On prétend que le général Changarnier avait même averti les huissiers de fermer les portes de la salle immédiatement après le vote, et d'empêcher que personne ne sortît. C'était emprisonner les conspirateurs. M. Rouher, ayant surpris au passage quelques mots du général Changarnier, fit prévenir Saint-Arnaud, qui partit immédiatement avec le général Magnan ; M. de Morny avait déjà quitté la salle.

On passa au scrutin. L'extrême gauche vota presque tout entière avec le ministère, y compris M. Crémieux, qui voulait le mettre en accusation. Beaucoup d'autres qui, avec une facile clairvoyance, avaient dénoncé l'ambition du prince, Théodore Bac, Bancel, Madier-Montjau, Ch. Lagrange, Victor Hugo, Baudin, etc., le jour où cette ambition se déclarait ouvertement, s'empressèrent aveuglément de lui livrer la place. Chez un certain nombre de membres de la droite, la crainte d'un conflit l'emporta : MM. Quentin-Bauchart, Boinvilliers, Buffet, Daru, Ch. Dupin, Léon Faucher, de Goulard, de Laborde, de Mérode, de Montalembert, Oudinot, la Rochejaquelein, s'abstinrent de suivre la majorité sur le

terrain de lutte où elle paraissait s'engager. Les militaires votèrent presque tous, hommes de la droite ou de la gauche, républicains ou monarchistes, ne faveur de la proposition qui protégeait l'indépendance de l'Assemblée : les généraux Changarnier, Rulhière, Cavaignac, Bedeau, Lamoricière, le colonel Charras, les capitaines Bruckner, Millotte et Tamisier. Quelques républicains de gauche et d'extrême gauche les imitèrent : MM. Arnaud (de l'Ariége), Barthélemy-Saint-Hilaire, Bixio, Canet, Victor Chauffour, Henri Didier, Dufaure, Grévy, Valette, et, dans une nuance plus prononcée, MM. Marc-Dufraisse, Em. Péan, Fayolle, Kestner, Edgar Quinet, Rigal, etc., moins aveugles que leur parti, se rangèrent aux idées qu'avait défendues Charras. Le prince Napoléon, plus jaloux d'être désagréable à la majorité que d'être conséquent avec lui-même, confondit son vote avec ceux de l'Élysée et de l'extrême gauche. En résumé, la proposition des questeurs, adoptée par 300 voix, fut repoussée par 403.

Il n'y avait plus de majorité : le Président chevauchait en maître sur le champ de bataille. Désormais, il était libre de choisir le jour et l'heure, soit qu'il laissât languir ses adversaires dans l'énervement de l'attente, soit qu'il préférât les surprendre à l'improviste. Le vote du 17 novembre lui assurait l'armée, dont il brisait les hésitations; l'abrogation de la loi du 31 mai lui conciliait le peuple. Ce n'était pas assez : il essaya de calomnier la majorité en déroute, et, par le *Constitutionnel,* il l'accusa de complot. Il sied à l'agresseur de jouer à la victime : Bonaparte, après le 18 brumaire, n'a-t-il pas fait dire qu'il avait été environné de poignards? n'a-t-il pas fait pensionner par l'État son prétendu sauveur? Louis-Napoléon trouva bon de recourir à ce moyen commode. Cependant, lorsque, le 24 novembre, M. Creton, et après lui, avec plus d'autorité et d'adresse, Berryer, interpella sur ce complot ima-

ginaire le ministre de l'intérieur, que répondit celui-ci? « Si, dans notre pensée, il eût existé un complot, soyez-en sûrs, messieurs, quels que *soient* (*sic*) ceux qui appartiennent à ce complot et qui osent troubler la paix publique, sans nous arrêter à aucune considération, nous aurions accompli notre devoir. » Ces bruits n'étaient qu'une calomnie de circonstance, destinée à dissimuler le complot véritable.

VI. — Le caractère militaire qu'il allait avoir nous engage à indiquer à cette place les éléments dont il disposait dans l'armée de Paris et dans la 1re division.

Magnan commandait l'armée de Paris. Le bruit avait couru qu'il allait être investi des mêmes attributions qu'avait eues longtemps Changarnier; mais, soit crainte d'alarmer l'opinion par une mesure réservée aux grandes crises, soit que le ministre de la guerre ne se souciât pas d'instituer un pouvoir rival du sien, soit enfin que Magnan lui-même préférât un titre plus modeste et moins compromettant, la nomination fut ajournée au 3 décembre, c'est-à-dire au moment du combat.

L'armée de Paris et de Versailles se partageait en trois divisions que le général Randon avait, dès le mois de février 1851, solidement reliées entre elles; grâce à cette organisation, un ordre parti du ministère de la guerre pouvait être exécuté en quelques heures. Au général Neumayer avait succédé le général Carrelet, ancien officier général de gendarmerie, pour la 1re division; la seconde était commandée par le général Renault, celui qui avait été appelé de Limoges pour le coup d'État de septembre : il succédait au général de Saint-Arnaud (5 novembre); la 3e division était confiée au général Levasseur. Le corps des généraux de brigade avait été presque complétement renouvelé; aux généraux Prévost,

Waldner de Freundstein, Julien, Guillabert, relégués dans les départements; François, décédé; de Grouchy, qui venait de demander sa mise en disponibilité; Renault, qui dans le cours de l'année avait été promu général de division, succédaient des officiers de nomination toute récente, Canrobert, de Cotte, Ripert, Marulaz, tous promus en 1851, en outre des généraux Reybell, Forey, Dulac, Sauboul, de Bourgon, Herbillon, de Courtigis, nommés en juin et juillet 1848. Une division de cavalerie de réserve, casernée à Versailles, était sous les ordres du général Korte; les deux brigades étaient commandées par le général Tartas, qui venait (4 novembre) de donner sa démission de représentant du peuple, et par le général d'Allonville, promu le 31 octobre, ancien colonel du 5e hussards.

Parmi les régiments, on pouvait remarquer que presque toute la division de cavalerie avait pris part à la fameuse revue de Satory, en octobre 1850; que les 3e, 37e, 56e et 72e régiments de ligne, et le 3e bataillon de chasseurs à pied, étaient retenus depuis longtemps à Paris; que le 14e de ligne avait figuré dans les journées de février 1848 au ministère des affaires étrangères et au Château d'Eau, sur la place du Palais-Royal; que le 28e avait combattu l'insurrection de juin 1848; que la garde républicaine et les deux régiments de gendarmerie mobile avaient recueilli dans leurs rangs les anciens soldats de la garde municipale, contre laquelle les émeutiers de Février avaient montré tant de colère et souvent tant de cruauté. Enfin, le 42e de ligne était celui que le prince avait rencontré devant lui, en 1840, à Boulogne, et dont avait fait partie le lieutenant Aladenize. Le général Husson, ancien colonel de ce régiment, cherchait à y provoquer ou à y entretenir les sentiments de ferveur bonapartiste dont il était animé lui-même. Le prince réservait sans doute à ce régiment une mission importante, car il lui avait donné pour

colonel Espinasse, qui jouissait déjà de la confiance de Saint-Arnaud.

Il y aurait lieu de signaler encore tels chassés croisés entre des régiments renvoyés de Paris ou subitement appelés qui s'expliqueraient moins par les motifs ordinaires de service que par le zèle bonapartiste de leurs colonels. Le 6e de ligne peut servir d'exemple. A la fin de septembre, il avait été mandé de Metz à Paris. Le colonel, M. Degardarens de Boisse, mit à l'ordre du régiment que « la destination indiquée était motivée par la confiance toute spéciale que le chef du gouvernement avait dans ce corps et dans le chef qui le commandait ». Le ministre de la guerre, général Randon, blâma publiquement le colonel dont l'ordre du jour laissait à penser que « les mouvements de troupes se décidaient en dehors de l'action du ministre, au gré de préférences sans motif ». Mais, à son tour, le Président blâma le ministre et lui reprocha d'avoir « semblé dans sa note protester contre un acte si naturel ». Nous verrons bientôt que, comme Espinasse, le colonel Degardarens avait reçu, lui aussi, une mission de confiance.

Quelles que fussent, d'ailleurs, les espérances que Louis Bonaparte fondât sur l'affection de ces troupes pour sa personne, il y avait entre elles et leurs chefs, à tous les degrés, un lien plus étroit et plus puissant que celui d'un problématique dévouement à un homme inconnu et téméraire : c'est que la plupart de ces officiers et de ces soldats avaient depuis longtemps partagé les mêmes périls et la même gloire ; c'est qu'ils avaient été ensemble à Rome, à Zaatcha, dans les montagnes de la Kabylie et dans les déserts de l'Afrique ; c'est qu'ils avaient vécu côte à côte dans les mêmes privations, sous la tente et au bivac, et qu'il régnait entre tous solidarité de vie et de souvenirs. Les officiers généraux étaient camarades de promotion : Saint-Arnaud, Forey, Canrobert, Tartas,

de Cotte, d'Allonville n'avaient-ils pas guerroyé ensemble sur toute la surface de l'Algérie? Herbillon et Canrobert ne retrouvaient-ils pas leurs brillants officiers de Zaatcha : Dumontet, du 43e de ligne; de Lourmel, du 50e; Levassor-Sorval, du 5e chasseurs; Duplessis, du 3e? Ripert, Marulaz, Espinasse avaient fait ensemble la guerre de Rome, et les deux derniers, celle de Kabylie. Les colonels Courand et O'Keefe avaient combattu à Lyon en 1849 sous le général Magnan. Et que de liens entre ces chefs et leurs troupes, depuis Saint-Arnaud, qui avait eu sous ses ordres nombre de ces régiments, jusqu'à Canrobert, qui compte dans sa brigade le 5e chasseurs à pied qu'il a si brillamment commandé, et qu'il aime comme il en est aimé!

La Constitution et la République étant discréditées par leurs propres partisans, l'armée n'écouta que la discipline. Changarnier l'avait dit le 3 juin : « Le soldat entendra toujours la voix de ses chefs. » Quant à ces chefs dont il parlait aussi, et que les soldats étaient « accoutumés à suivre sur le chemin du devoir et de l'honneur » (il sous-entendait Bedeau, Lamoricière, Cavaignac et lui-même), l'armée ne les connaissait plus ou les connaissait moins; elle les confondait avec les *avocats* du Parlement, et, de même que, pour s'associer à la vie politique, ils s'étaient isolés de leurs compagnons d'armes, ceux-ci les considéraient comme des frères séparés et s'étaient créé d'autres affections en se voyant d'autres chefs.

Après avoir eu l'habileté de grouper ainsi soldats, régiments, officiers généraux, Louis-Napoléon les soumit à une sorte d'*entraînement.* Revues, allocutions, manœuvres, réunions militaires se succèdent presque journellement. Le jour même de l'entrée de Saint-Arnaud au ministère de la guerre (27 octobre), le prince passe en revue, sur le plateau qui domine le parc de Saint-Cloud, la brigade Ripert, et, le lendemain, la brigade

Forey. Par ses ordres, il fut fait une distribution de vin aux troupes, et des décorations furent décernées à des officiers et à des sous-officiers. Le 30 octobre, sous prétexte de fêter la bienvenue du 7e lanciers, qui arrivait de Melun à Paris, le colonel de Rochefort, du 1er lanciers, convoqua à une sorte de soirée militaire tous les officiers de cavalerie, d'artillerie, des guides, de l'état-major présents à Paris; par les ordres du ministre, la salle du Trône, à l'École militaire, avait été mise à la disposition du colonel : il but « à l'union de l'armée et au Président de la République qui personnifie l'ordre ». Le 7e lanciers était commandé par le colonel Feray, et l'on pouvait soupçonner que, gendre du maréchal Bugeaud, pas plus que son beau-père, il n'aurait de répugnance pour les coups de force.

Le 9 novembre, 600 officiers se réunirent aux Tuileries, à l'état-major du général Magnan; ils traversèrent en une longue colonne le jardin et les Champs-Élysées, et se présentèrent au palais présidentiel. Cette démonstration insolite était destinée à bien marquer que l'armée relevait du Président et devait lui rendre hommage. Il ne leur cacha pas qu'il ferait bientôt appel à leur dévouement. « Il ne me faillirait pas, ajouta-t-il, parce que, vous le savez, je ne vous demanderai rien qui ne soit d'accord avec mon droit [reconnu par la Constitution[1]], avec l'honneur militaire, avec les intérêts de la patrie; parce que j'ai mis à votre tête des hommes qui ont toute ma confiance et qui méritent la vôtre; parce que, si jamais le jour du danger arrivait, je ne ferais pas comme les gouvernements qui m'ont précédé, et je ne vous dirais pas : Marchez, je vous suis; mais je vous dirais : Je marche, suivez-moi. » En sortant de l'Élysée, la colonne

[1] Ajouté, dit-on, sur le texte inséré au *Moniteur*.

se reforma et se rendit dans le même ordre au ministère de la guerre.

Le 10 novembre, la brigade Canrobert; le 12, la brigade Dulac; le 13, la brigade Sauboul manœuvrèrent au Champ de Mars sous les yeux du prince, du ministre de la guerre et du général Magnan. Quelques journaux s'alarmèrent de ces manifestations militaires : le *Moniteur* répondit que les nouveaux régiments avaient besoin d'être embrigadés et de manœuvrer d'ensemble. Une distribution de décorations avait, comme naguère à Satory, succédé aux manœuvres. Le 18, ce fut le tour de la brigade Herbillon; le 20, celui de la brigade de Bourgon. Interrompues par le mauvais temps, ces revues recommencèrent le 28 pour la brigade Marulaz et le 29 pour la brigade Courtigis. Le 27, le colonel Feray réunit dans les salons de l'hôtel Galliera trois cents officiers, sous le prétexte de rendre au 1er lanciers la politesse qu'il en avait reçue, et MM. Feray et de Rochefort s'engagèrent de nouveau à se grouper autour du chef de l'État à l'heure du danger, si elle venait à sonner.

Enfin, quelques jours après l'orageuse séance du 17 novembre, le général Magnan rassembla les officiers généraux de l'armée de Paris et leur annonça que, sous peu de temps, il aurait à s'associer à une détermination de la plus haute importance. « Vous obéirez passivement à mes ordres : quoi qu'il arrive, ma responsabilité vous couvrira. Vous ne recevrez pas un ordre qui ne soit écrit ou signé de moi. Par conséquent, en cas d'insuccès, quel que soit le gouvernement qui vous demande compte de vos actes, vous n'aurez qu'à montrer, pour vous garantir, ces ordres que vous aurez reçus. » Telle était, comme on l'a vu, la théorie de l'Élysée : chez les généraux, les officiers et les troupes, obéissance passive, le ministre et le Président seuls responsables.

Ainsi organisée, disciplinée, *entraînée*, l'armée régu-

lière paraissait sûre. Restait la garde nationale. Depuis le 10 janvier 1851, elle était commandée par le général Perrot, qui avait pour chef d'état-major le général Foltz. Ni l'un ni l'autre ne présentaient de garanties suffisantes : il ne semble pas, en effet, que le général Perrot ait été honoré de ces demi-confidences qui furent faites à d'autres généraux. Le ministre de la guerre lui ôta son chef d'état-major et s'avisa de le remplacer par un sieur Vieyra ; celui-ci, capitaine en juin 1848, s'était bravement conduit dans le faubourg Poissonnière ; au 13 juin 1849, il avait dirigé contre l'imprimerie Proust une expédition de gardes nationaux qui avait saccagé l'établissement et brisé les presses. Vieyra était devenu colonel de la 1re légion et pratiquait l'Élysée. Le général Perrot vit dans ce zélé garde national un subalterne dangereux dont il ne serait pas le chef véritable et qui engagerait sa responsabilité comme Saisset avait, au 15 mai, engagé celle de Courtais. A un autre point de vue, ce personnage remuant, manieur d'affaires, cherchant, comme tant de gens de l'Élysée, une issue à une position embarrassée, ne lui plaisait pas davantage[1] : il le refusa. Le ministre persista, le général Perrot donna sa démission, et, comme les choses pres-

[1] A propos de Vieyra, on lira avec intérêt ces deux extraits de la *Correspondance* de Proudhon. Le 29 novembre 1854 : « Il y a un particulier (parfaitement connu de tous ceux qui ont travaillé au *Peuple*), et envers lequel l'Empereur a de grandes et personnelles obligations. Ce particulier est ruiné, et il est en quête d'une affaire où la main de l'Empereur lui puisse être en aide. » (T. VI, p. 86.) — Le 3 janvier 1855 : « Maintenant, il faut vous le dire, mais pour vous seulement et Guillemin. L'eussiez-vous deviné? Chose que je n'ai dite ni à MM. Gauthier ni aux amis, le solliciteur payé de la concession, celui par qui M. Verdeau espère enlever l'affaire, est Vieyra, le fameux dévastateur Vieyra, le Vieyra du *Peuple* enfin, lequel ne se doute guère, à coup sûr, qu'il va travailler pour nous et avec les nôtres... Le sieur Vieyra a rendu au sieur Napoléon III des services essentiels que celui-ci tient à reconnaître. Mais, pour cela, il fallait une *affaire* que ledit Vieyra était incapable de découvrir. » (T. VI, p. 105-106.)

saient, le jour même (30 novembre), on lui nomma pour successeur le général marquis de Lawœstine, ancien colonel du premier Empire, rétabli sur les cadres après la révolution de Juillet; grâce à sa parenté avec madame de Genlis et à la protection de madame Adélaïde, sœur du Roi, il était devenu maréchal de camp, lieutenant général, commandeur et grand officier, sans autres services militaires que ceux qui s'accomplissent à la cour, au soleil de la faveur.

VII. — Toutes ces dispositions et toute cette agitation militaire présageaient un dénoûment prochain. Le secret n'en était pas si bien gardé qu'avec un peu de pénétration on ne pût le connaître ou le deviner. Le *Constitutionnel* ne déguisait pas la menace : « Aveuglés par vos passions comme le taureau par le drapeau rouge, vous donnerez tête baissée sur la pointe de l'épée tendue et immobile qui vous attend. » Ainsi écrivait, le 23 novembre, M. Granier de Cassagnac, l'ancien rédacteur du *Pouvoir,* l'écrivain qui, avec le docteur Véron, partageait l'honneur d'interpréter les pensées de l'Élysée : à la lecture de son article, la Bourse baissait d'un franc, et M. de Sacy protestait dans le *Journal des Débats.*

Le Président parlait lui-même avec une fermeté qui décelait sa confiance dans une solution prochaine et définitive. Le 21 novembre, à l'occasion d'une distribution de croix de la Légion d'honneur à des industriels français à qui la partialité britannique avait oublié d'accorder des récompenses dans la grande Exposition de Londres : « Comme elle pourrait être grande, s'écriait-il, la République française, s'il lui était permis de vaquer à ses propres affaires et de réformer ses institutions, au lieu d'être sans cesse troublée, d'un côté par les idées démagogiques, et de l'autre par des hallucinations monarchi-

ques! Les idées démagogiques proclament-elles une vérité? Non. Elles répandent partout l'erreur et le mensonge. L'inquiétude les précède, la déception les suit, et les ressources employées pour les réprimer sont autant de pertes pour les améliorations les plus pressantes, pour le soulagement de la misère. Quant aux hallucinations monarchiques, sans faire courir les mêmes dangers, elles entravent également tout progrès, tout travail sérieux; on lutte au lieu de marcher. On voit des hommes, jadis ardents promoteurs des prérogatives de l'autorité royale, se faire conventionnels, afin de désarmer le pouvoir issu du suffrage populaire. On voit ceux qui ont le plus souffert, le plus gémi des révolutions, en provoquer une nouvelle, et cela dans l'unique but de se soustraire au vœu national et d'empêcher le mouvement qui transforme les sociétés de suivre un paisible cours. Ces efforts seront vains. Tout ce qui est dans la nécessité des temps doit s'accomplir... »

A ces accusations de conspiration portées contre l'Assemblée par l'homme qui proclamait la sienne avec audace, l'Assemblée répondait en discutant paisiblement la loi électorale municipale d'où devait sortir, dans la pensée de la droite, une modification sérieuse de la loi du 31 mai. Cette dernière loi, Lamoricière ne l'avait pas votée, et c'était lui pourtant qui présidait la commission destinée à la modifier. Sous son influence respectée, cette commission avait fait un grand pas; car, tout en maintenant le domicile triennal, elle le réduisit à six mois pour les citoyens nés dans la commune ou qui y avaient pris part au recrutement. MM. Monet, de la Rochejaquelein et Victor Lefranc proposèrent une année : cet amendement échoua par l'abstention systématique de l'extrême gauche. Le lendemain, au nom de la commission, M. de Larcy proposa deux années. Léon Faucher, obstiné dans ses idées, s'indignait : « C'était, disait-il, le

signal de la débandade donné à la majorité. Non, je n'irai pas jusque-là. » L'extrême gauche s'abstint encore en masse, mais une majorité de 344 voix se rangea à l'amendement.

La droite reculait pied à pied : elle n'attendait pour se rendre qu'un scrutin décisif. Du 18 au 22 novembre, la deuxième délibération se poursuivit, au milieu des clameurs et des interruptions de la gauche que le président, épuisé de forces, ne suffisait plus à maîtriser. Elle ne votait plus, mais elle provoquait des scrutins répétés, comme pour lasser et irriter les dispositions déjà rétives de la droite. Qu'elle y songeât ou non, c'était jouer le jeu de l'Élysée. Cependant, par 443 voix contre 229, l'Assemblée décida qu'elle passerait à la troisième délibération, qui commença en effet le 29 novembre et se continua sans se terminer le 1er décembre.

L'Élysée regardait cette discussion avec indifférence. Elle n'avait qu'un mérite à ses yeux, celui de passionner les esprits et surtout de les distraire. Il y attachait si peu d'importance que, dans leurs votes, ses partisans inclinaient tantôt à droite, tantôt à gauche, sans discipline, sans concert : M. de Morny votait avec les plus obstinés soutiens de la loi du 31 mai, tels que Léon Faucher et M. Audren de Kerdrel.

Quant à la loi elle-même, chaque mouvement de l'Assemblée l'ébranlait et en faisait tomber les parties douteuses. La discussion l'émondait, l'éclaircissait. Encore quelques épreuves, et elle fût devenue une loi excellente, plus simple, moins rigoureuse, qui, tout en satisfaisant les conservateurs, eût perdu le caractère violent et révolutionnaire de son origine. La modération, le calme, la réflexion qui n'avaient pas présidé à sa naissance s'introduisaient peu à peu dans une laborieuse délibération. Elle paraissait crouler, et elle s'affermissait; il semblait que tous la reniassent, et elle gagnait les esprits les plus re-

belles. Le domicile d'un an s'était concilié non-seulement les républicains modérés, Didier, Lamoricière, Cavaignac, etc., mais un nombre considérable de représentants d'extrême gauche. Ainsi se reconstituait peu à peu, sur des bases nouvelles, une majorité d'autant plus forte qu'elle comprenait enfin où était l'ennemi commun : aussi sera-ce l'honneur de l'Assemblée nationale législative, et, devant la postérité, sa vengeance des calomnies du bonapartisme, que le soin religieux avec lequel elle étudia, modifia, améliora cette législation électorale, cause de tant de divisions, sans divertir à d'autres préoccupations, alors que celui qui avait jeté au milieu des partis ce brandon de discorde allait surprendre cette Assemblée et la disperser, dans l'oubli le plus inconscient de ses haines et de son péril.

Telle était, en effet, au 1er décembre, la sécurité des principaux membres de l'Assemblée, ces faux conspirateurs qui se gardaient si mal, que les uns discutaient paisiblement l'éternelle question du chemin de fer de Lyon à Avignon, tandis que d'autres, désireux d'une solution constitutionnelle et avantageuse au prince, lui demandaient ce même jour une audience pour lui exposer le résultat de leurs efforts en faveur d'une nouvelle proposition de révision. Ils ne savaient pas que le lendemain c'était l'anniversaire d'Austerlitz, choisi par le neveu de Napoléon pour être célébré par un coup d'État.

LIVRE DOUZIÈME

LE COUP D'ÉTAT

2-21 décembre 1851.

Décret du 2 décembre et proclamations; le 13 juin 1849. — Soirée du 1er décembre à l'Élysée; sécurité des généraux parlementaires. — Les lieutenants-colonels Fleury et Yvelin de Béville à l'Imprimerie nationale; M. de Maupas à la préfecture de police. — Espinasse s'empare du Palais de l'Assemblée; arrestation des questeurs Baze et Le Flo, de seize représentants et de soixante-deux chefs populaires; les troupes prennent leurs positions : la révolution est accomplie. — Louis Bonaparte et ses complices; précautions minutieuses pour désarmer la résistance. — L'Assemblée : vains efforts pour se réunir au palais Bourbon réunion de 220 représentants à la mairie du Xe arrondissement; Berryer; attitude des officiers; l'obéissance passive; les représentants sont emmenés sous escorte à la caserne du quai d'Orsay. — La haute cour; la Constitution n'a organisé que son impuissance; histoire de l'article 68; l'Assemblée étant dissoute, la haute cour était désarmée, simple arrêt d'information; dernier acte de la résistance légale. — La résistance armée; allées et venues des représentants montagnards; réunion chez Cournet. — 3 décembre : barricade du faubourg Saint Antoine; deux martyrs, Baudin et un soldat; indifférence de la population; la garde nationale de Belleville. — L'agitation règne sur les boulevards; essais de barricades dans les quartiers du centre; l'armée les enlève dans la soirée. — Louis Bonaparte : une seule promenade hors de l'Élysée; nouveau ministère; commission consultative. — Proclamations et arrêtés du préfet de police et du ministre de la guerre. — Cavaignac et Magnan. — Dans la nuit du 3 au 4, les barricades se multiplient; Magnan ordonne une attaque générale pour deux heures. — Combats rapides dans les rues du centre; fusillades du boulevard; la rue Montorgueil dans la soirée; fin de la bataille. — La police et les arrestations; le socialisme va compléter le succès du coup d'État. — Carte de l'insurrection départementale d'après celle des élections de 1849; revue de quelques départements. — Nièvre : Clamecy; violences, meurtres; la famille Bonneau; absurdité de cette insurrection locale; horrible meurtre d'un gendarme; le préfet arrive avec des

troupes; la résistance cesse sans combat. — ARDÈCHE et DROME : mouvement général; combats de Crest. — BASSES-ALPES : le sous-préfet de Forcalquier; chaque petite ville a son foyer révolutionnaire; tranquille victoire des insurgés; les troupes, inférieures en nombre, reculent, mais les insurgés se dispersent. — BOUCHES-DU-RHONE et VAR : répression rapide à Marseille, Toulon, Hyères. — Les contrées montagneuses du Var; pénurie de chefs : Camille Duteil. — Marche sur Draguignan, puis sur les Basses-Alpes; le préfet suit avec des troupes; déroute des insurgés à Tourtour et à Aups; les quatre-vingts otages; dévouement de M. Andéol de Laval. — HÉRAULT : on ne défend pas la Constitution, on fait la révolution de 1852. — Influence prépondérante des sociétés secrètes. — Béziers : énergie de M. Collet-Meygret, sous-préfet; assassinat de MM. Maury et Vernhes. — Pézenas et Capestang. — Bédarieux : influences protestantes; mineurs et paysans des localités voisines; les gens masqués. — Combat autour de la caserne de gendarmerie; meurtres de gendarmes; horribles détails. — Caractères spéciaux à la lutte de décembre : guerre sociale, guerre par les paysans; il n'y eut de combat presque nulle part. — Les adhésions au coup d'État. — La garde nationale et l'École polytechnique. — Les récompenses réservées aux militaires. — Préparation du plébiscite; proclamation de Louis Bonaparte; rétablissement du scrutin secret; l'indépendance *morale* des électeurs n'existe pas; la France se résigne, elle ne se donne pas. — Le Panthéon rendu au culte; le repos du dimanche; lettre de M. de Montalembert. — Scrutin des 20 et 21 décembre. — Conclusion et jugement.

I. — Le mardi 2 décembre, à cinq heures du matin, on affichait sur les murs de Paris le placard suivant :

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Décrète :

ART. PREMIER. L'Assemblée nationale est dissoute.

ART. II. Le suffrage universel est rétabli. La loi du 31 mai est abrogée.

ART. III. Le peuple français est convoqué dans ses comices, à partir du 14 décembre jusqu'au 21 décembre suivant.

Art. IV. L'état de siége est décrété dans l'étendue de la 1re division militaire.

Art. V. Le conseil d'État est dissous.

Art. VI. Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais de l'Élysée, le 2 décembre 1851.

Louis-Napoléon BONAPARTE.

Le ministre de l'intérieur,

De Morny.

Tout était étrange dans cette affiche : le nom du peuple français qui n'avait pas donné pareil mandat au Président de la République, le décret prononcé par le Président seul, la dissolution de l'Assemblée, et, pour omettre le reste, ces deux signatures fraternelles et celle surtout du nouveau ministre qu'aucun arrêté spécial n'avait nommé et qui entrait en fonction avant même que son prédécesseur eût été officiellement révoqué.

Deux proclamations du Président, l'une *aux Français* sous le nom d'Appel au peuple, l'autre *à l'armée,* commentaient non moins étrangement le décret qui les précédait. Dans la première, il accusait l'Assemblée de fomenter la guerre civile, de vouloir renverser la République, et, se proposant pour guide à la société en détresse, il offrait à l'approbation du peuple une Constitution nouvelle, image de celle que le premier consul avait donnée à la France : un chef nommé pour dix ans, un conseil d'État, un Corps législatif, un Sénat. Il disait au peuple : « Si je n'obtiens pas la majorité de vos suffrages, alors je provoquerai la réunion d'une nouvelle Assemblée, et je lui remettrai le mandat que j'ai reçu de vous. Mais si vous croyez que la cause dont mon nom est le symbole, c'est-à-dire la France régénérée par la révolution de 1789 et

organisée par l'Empereur, est toujours la vôtre, proclamez-le en consacrant les pouvoirs que je vous demande. »

Il disait aux soldats : « Soyez fiers de votre mission; vous sauverez la patrie, car je compte sur vous, non pour violer les lois, mais pour faire respecter la première loi du pays, la souveraineté nationale dont je suis le légitime représentant..... Je fais un loyal appel au peuple et à l'armée, et je leur dis : Ou donnez-moi les moyens d'assurer votre prospérité, ou choisissez un autre à ma place..... Votez donc librement comme citoyens; mais comme soldats, n'oubliez pas que l'obéissance passive aux ordres du chef du gouvernement est le devoir rigoureux de l'armée, depuis le général jusqu'au soldat. C'est à moi, responsable de mes actions devant le peuple et devant la postérité, de prendre les mesures qui me semblent indispensables pour le bien public..... »

De même que les représentants de la Montagne s'étaient réclamés le 13 juin 1849 de la Constitution et de la souveraineté nationale; de même qu'ils avaient mis hors la loi leurs adversaires, prononcé la dissolution de l'Assemblée et appelé l'armée à l'insurrection : de même, le Président de la République, ne s'autorisant que de lui-même, s'arrogeait toute force et tout pouvoir. Au nom de la Constitution, il renversait la Constitution; au nom du peuple français, il se substituait au peuple français, et ne lui laissait que la ressource d'une dérisoire et inévitable ratification. Louis-Napoléon justifiait la facile sagacité de ceux qui, depuis trois ans, s'étaient obstinés à douter de sa loyauté; ce coup d'État prévu, attendu, espéré de ses ennemis comme de ses amis, il a désormais une date et un nom : c'est le coup d'État du 2 décembre 1851.

On a souvent raconté que la réception officielle du Président n'avait été marquée le 1er décembre d'aucun

incident qui décelât une préoccupation ou des préparatifs extraordinaires. Quelques colonels s'étaient retirés de bonne heure, sur l'avis que le prince passerait peut-être le lendemain une revue dans les casernes. Le général d'Allonville était reparti en hâte pour Versailles, où il commandait une brigade de cavalerie, Saint-Arnaud l'ayant averti amicalement qu'on s'attendait pour le lendemain à une démonstration populaire en faveur des condamnés de Lyon destinés à Noukahiva, et qu'il pourrait être mandé à Paris avec sa brigade. M. Menneval, secrétaire du prince, lui présenta le général Paté, qui commandait une subdivision à Montauban : le Président l'invita à déjeuner pour le lendemain. Il dut y avoir quelques demi-confidences; mais ceux qui les reçurent n'en comprirent tout à fait le sens qu'après l'événement. M. de Morny était à l'Opéra-Comique, où l'on donnait une première représentation : à quelques pas de lui, se trouvaient Cavaignac et Lamoricière. Le général Changarnier avait passé la soirée au Théâtre-Français. La sécurité des uns n'était pas plus grande que la tranquillité des autres.

A l'heure où les invités du prince se séparèrent, l'exécution du coup d'État était déjà commencée.

Sous la surveillance du lieutenant-colonel Fleury, une compagnie de gendarmerie mobile, commandée par le capitaine La Roche d'Oisy, venait d'occuper les abords et l'intérieur de l'Imprimerie nationale. Quelques instants après, un lieutenant-colonel du génie, officier d'ordonnance du Président, M. Yvelin de Béville, arriva en voiture, porteur du décret et des proclamations. L'administrateur (depuis le 1er juillet 1850, c'était M. de Saint-Georges, ancien préfet des Deux-Sèvres, frère du librettiste) avait, ce soir-là, consigné les ouvriers. Chacun d'eux fut flanqué de deux gendarmes, l'un à droite et l'autre à gauche, et la copie leur fut distribuée par fragments sans suite, de

manière à ne pas leur laisser deviner le sens de l'ensemble. On assure même que M. Derenémesnil, directeur des travaux, se réserva la composition du décret, dont chaque ligne offrait un sens trop accusateur. En deux heures tout fut prêt, et M. Yvelin de Béville présida au transport des placards à la préfecture de police.

Huit cents sergents de ville et les brigades de sûreté y avaient été consignés la veille au soir, sous le prétexte de la présence à Paris des réfugiés de Londres. Les officiers de paix et les commissaires de police arrivèrent à trois heures et demie du matin : pour les sonder plus à l'aise et pour prévenir tout concert entre eux, on les isola par petits groupes dans des salles séparées. Chaque agent reçut ses instructions de la bouche du préfet de police, M. de Maupas, avec les mandats d'arrêt : il s'agissait de procéder simultanément dans tous les quartiers de Paris à l'arrestation de seize représentants du peuple et de soixante-deux autres personnes, membres de sociétés secrètes ou seulement suspectes d'énergie : ces arrestations devaient avoir lieu à six heures du matin. Les commissaires de police partirent avec des escouades de sergents de ville ; les afficheurs, placés sous bonne garde, se dispersèrent avec les placards.

Il importait d'abord de s'assurer du palais de l'Assemblée et de la personne des questeurs : on les savait très-énergiques et décidés à se défendre. Saint-Arnaud confia cette délicate mission au colonel Espinasse. Celui-ci, avant de l'accepter, voulut étudier le terrain, et, mettant à profit les relations intimes qui l'unissaient au général Le Flo, il le pria de lui faire visiter le palais. Le questeur se prêta sans défiance au désir de son ami, le promena partout et lui montra même le passage secret par lequel, en cas de surprise, il comptait s'échapper pour donner l'alerte. Le 1er décembre, le tour de garde revenait au 42e de ligne : c'était le régiment d'Espinasse. Sur le matin, il vint s'entendre

avec le capitaine adjudant-major. Vers cinq heures, celui-ci, qui disposait de la consigne, fit ouvrir la porte : deux autres bataillons du même régiment entrèrent et relevèrent tous les postes : Espinasse était maître du palais. Pendant ce temps-là, deux commissaires de police arrêtaient deux des questeurs : M. Baze fut traîné à peine vêtu jusqu'au poste de la rue de Bourgogne; quant au général Le Flo, qui, pour gagner du temps et dans l'espoir de tenter quelque effort sur la troupe, avait revêtu son uniforme, au pied de l'escalier, au milieu des agents, il rencontra l'impudente face de son ami de la veille qui, après l'avoir trahi, prétendait encore lui imposer silence. Trois coups de clairon, signal convenu, avertirent le Président de la République que l'expédition avait réussi, et M. de Persigny, qui en avait surveillé tous les détails, alla l'en informer en personne. M. de Morny rôdait autour du palais, accompagné de M. Léopold Lehon; après s'être rendu compte par ses propres yeux que tout allait bien, il rentra au ministère de l'intérieur, dont il avait déjà congédié le titulaire.

A la même heure, des commissaires de police procédaient à l'arrestation de MM. Thiers, Roger (du Nord), Cavaignac, Lamoricière, Bedeau, Changarnier. Quelques jours auparavant, M. de Morny s'était rendu chez le baron James de Rothschild, et lui avait révélé très-mystérieusement qu'un danger grave, et où il pouvait aller de la vie, menaçait le général Changarnier, mais qu'en quittant la France pour quelque temps, il s'épargnerait toute aventure. Le général ne tint pas compte de cet avis; il comprit surtout que M. de Morny voulait débarrasser le prétendant d'un adversaire, et il n'en resta que plus résolûment à son poste [1]. On arrêta encore trois officiers

[1] Je tiens cette anecdote du général lui-même. Comme je lui demandais ce qu'il aurait fait s'il avait pu être informé à temps : « Ah! s'écria-t-il, si je m'en étais douté! J'allais à l'Assemblée où se trouvait mon

siégeant à l'extrême gauche, MM. Charras, Cholat et Valentin, et cinq autres représentants de la Montagne, MM. Miot, Greppo, Nadaud, Baune et le fameux Ch. Lagrange. A ces seize représentants, il faut ajouter soixante-deux personnages moins considérables, mais dont l'influence sur les ouvriers ou dans les sociétés secrètes pouvait être à craindre; parmi ces derniers, nous citerons MM. Malapert, qu'un goût profond pour les études juridiques détournait un peu de ses relations politiques; Théodore Six, ouvrier tapissier, l'un des envahisseurs du palais Bourbon au 24 février et au 15 mai; Vasbenter, du journal *le Peuple;* Crousse, clerc d'avoué, ami de Blanqui; Cahaigne, ancien rédacteur de la *Commune de Paris;* Bonvalet, le restaurateur du boulevard du Temple; Geniller, Baune, frère du représentant, etc.

Chacune de ces arrestations se fit avec promptitude, habileté, sang-froid; la résistance n'était pas possible. Toutes les personnes arrêtées furent dirigées indistinctement sur la prison de Mazas. Les voitures se succédaient rapidement sous la porte cochère et débouchaient dans la cour d'entrée où se tenaient à droite des gardes municipaux à cheval, à gauche des soldats de la ligne. Lorsque le général Le Flo descendit de voiture en grand uniforme, un jeune lieutenant qui commandait le poste de ligne s'avança vers lui, et, comme emporté par son indignation : « Quoi! dit-il tout haut, nos généraux aussi! » Mais le général était trop absorbé pour l'entendre. Un sieur Thiérion, officier du premier Empire, préposé dans la nuit au commandement de la prison, adressa au lieutenant une verte semonce et le menaça de le faire

uniforme, je prenais le commandement, je faisais tirer trois coups de canon, et l'armée se levait tout entière. » Après l'événement, on peut croire que le général se flattait un peu. Il fut arrêté par M. Lerat, ancien gardien à Ham, qui, de la prison du mont Saint-Michel dont il était directeur, fut appelé à Paris et nommé commissaire de police pour le quartier Saint-Georges, le 30 novembre 1851.

fusiller en cas de récidive. M. Thiers arriva. Un sculpteur nommé Delpech, qui descendait de voiture en même temps, lui dit familièrement : « Tiens, monsieur Thiers, vous êtes là ! — Vous y êtes bien, vous, répliqua brusquement le grand homme d'État. — Sans doute, mais avec cette différence que, si vous aviez triomphé, j'y serais tout de même ! »

Cependant, une partie de l'armée quittait les casernes ou les baraquements et se distribuait sur les positions assignées. La division Renault occupait la rive gauche : ses principaux postes étaient au palais Bourbon, au Luxembourg et au Panthéon. Sur la rive droite, les divisions Carrelet et Levasseur étaient réparties aux Champs-Élysées, sur la place de la Concorde, aux Tuileries, sur les places de l'Hôtel-de-Ville et de la Madeleine. Pour ne pas fatiguer les troupes, on n'avait fait sortir que le tiers de l'effectif. Les proclamations, lues le matin dans les casernes, y avaient été, dit-on, applaudies. A cinq heures et demie, le ministre de la guerre parcourut à cheval les divers emplacements et se rendit compte par ses yeux que toutes ses instructions avaient été suivies.

Ainsi, le palais de l'Assemblée occupé; les représentants, les généraux et les hommes les plus énergiques mis hors d'état d'agir; les troupes remplissant la ville; l'appareil de la force partout déployé : avant que Paris s'éveillât et lût sur les murailles la révolution nouvelle, on peut dire qu'elle était accomplie.

II. — Si, dans le coup d'État, l'audace et l'initiative du dessein appartenaient à Louis Bonaparte, c'est à d'autres qu'il faut rapporter le bonheur et la rapidité de l'exécution. Louis Bonaparte croyait en lui-même, au caractère providentiel de sa mission, et l'attitude de la France à son égard n'était pas de nature à le détromper. Aussi prévoyait-il moins

les difficultés de l'entreprise que l'enthousiasme des adhésions, et, sûr du dénoûment, il ne se préoccupait guère que de la mise en scène.

Ses auxiliaires ne partageaient ni cette tranquillité sereine, ni ces illusions familières au rang suprême. Bien mieux que Louis-Napoléon, ils sentaient que cette constitution déconsidérée, menacée d'une chute naturelle et prochaine, était cependant la loi de tous, le drapeau de ralliement, et que ceux qui la méprisaient le plus n'en seraient pas les moins acharnés défenseurs. Il fallait donc s'attendre à une lutte. En 1848 comme en 1830, l'insurrection, lente d'abord à se former, s'était développée peu à peu ; mais, le troisième jour, elle s'était précipitée comme un torrent. En dépit de cette double expérience, devait-on lui livrer carrière, la laisser grossir, permettre à la presse et à la tribune de soulever les passions populaires, et, pour en avoir raison, ne s'en remettre qu'au bon sens de la France ? ou bien, ce qu'elle semblait vouloir, ne valait-il pas mieux, d'un coup et sans mystère, le lui montrer et le lui imposer ?

C'est à ce dernier parti que s'étaient rangés MM. de Morny, Fleury, de Saint-Arnaud. Une fois décidés, ils n'étaient hommes ni à s'arrêter en chemin, ni à rester à court de ressources ; la fortune du coup d'État devenait la leur propre, et, laissant à Louis-Napoléon l'honneur de l'idée, ils se réservaient et gardaient pleinement celui de l'exécution. Ils ne rêvaient pas : pour eux, cette révolution, c'était une bataille à livrer, et il fallait qu'il y en eût une, pour qu'ils fussent plus certains d'avoir vaincu. Surprendre l'adversaire, ne pas lui laisser le temps de revenir de sa surprise, l'épouvanter ou l'écraser : tel fut le plan des organisateurs du coup d'État.

Aussi, quoi de plus triste que le spectacle de la résistance dont nous allons être témoins ! Elle est désarmée avant d'avoir rien tenté. Veut-on faire appel à l'opinion ?

Les journaux sont, les uns supprimés, les autres soumis à une censure militaire. Veut-on répandre des proclamations, des appels aux armes? Toutes les imprimeries de la ville sont occupées par les soldats. Veut-on sonner le tocsin, comme dans toutes les émeutes parisiennes? La police a songé à faire occuper les clochers. On avait même pris le soin de crever les tambours de la garde nationale, pour ne laisser à aucun zèle individuel le moyen de convoquer fût-ce une seule compagnie. Quant au général Lawœstine, qui commandait la garde nationale, loin de l'inviter à défendre les lois, comme l'eût fait le maréchal Gérard sous le patronage duquel il se plaçait, il lui prescrivait au contraire de rester dans ses foyers et d'attendre tranquillement ses ordres.

Dès le matin, quelques représentants, avisés des décrets, informèrent leurs voisins; ceux-ci en avisèrent d'autres, et la nouvelle se propagea de proche en proche. Léon Faucher s'en indigna avec Théodore Bac, celui-ci avec Pierre Lefranc, Yvan, Michel (de Bourges), Victor Hugo; puis, les représentants de la Montagne restèrent ensemble, ceux de la droite cherchèrent leurs amis. Léon Faucher descendit chez Odilon Barrot, où une protestation portait déjà soixante signatures; ceux qui les avaient données (quelques-uns avec une hâte imprudente, car ils se démentirent le lendemain) se rendirent au Palais-Bourbon, comme si le local ordinaire de leurs séances devait protéger mieux leur résistance légale. Quarante ou cinquante représentants pénétrèrent dans la salle par la petite porte de la rue de Bourgogne qui n'était pas gardée; quelques-uns allèrent querir le président, M. Dupin, que Louis-Napoléon n'avait pas jugé à propos de faire arrêter. Certes, M. Dupin n'a jamais passé pour un type de bravoure civique; mais, en cette circonstance, son bon sens ne pouvait que faire tort à son courage, et, voyant l'Assemblée occupée par les soldats et l'armée maîtresse de

Paris, il ne se prêta qu'à regret à un simulacre de séance parlementaire que termina promptement une expulsion violente. Une compagnie de gendarmerie mobile fit sortir les représentants, sans vouloir écouter la lecture de la Constitution, et les reconduisit jusqu'à la grille qui donne sur le quai d'Orsay. M. Dupin rentra chez lui, signa une innocente protestation et reçut toutes celles qu'on lui fit parvenir.

Un autre groupe de représentants tenta d'entrer par la place de Bourgogne; des chasseurs de Vincennes et le 6e de ligne avec son colonel, M. Degardarens de Boisse, les repoussèrent; quelques-uns furent légèrement blessés. M. Daru ramena ses collègues à son hôtel, rue de Lille; mais à peine avaient-ils commencé à délibérer qu'un chef de bataillon vint les avertir qu'il avait ordre de les disperser. Ils se remirent en marche et se dirigèrent vers la mairie du Xe arrondissement, située alors dans la rue de Grenelle, sur un emplacement que traverse maintenant la rue des Saints-Pères prolongée. C'est là que se tint la dernière séance de l'Assemblée législative.

Il était onze heures du matin. La réunion comptait environ trois cents membres, appartenant plus spécialement à la droite : la gauche y était néanmoins représentée. A défaut du président Dupin, il y avait deux vice-présidents, MM. Benoist-d'Azy et Vitet, trois secrétaires et des sténographes. Qu'importait le lieu de la séance? L'Assemblée était tout organisée et prête à délibérer. Mais ce n'était pas assez de délibérer, il fallait agir, il fallait surtout faire exécuter les décisions prises, et l'Assemblée était désarmée. Agir, mais en avait-on le moyen, la liberté, le temps? Avant même d'avoir délibéré, l'Assemblée ne serait-elle pas dispersée? En quel lieu réunir les représentants en aussi grand nombre et à l'abri d'un coup de main? Peu nombreux, quelle autorité auraient-ils? Sans crédit dans les masses populaires, la majorité n'espé-

rait pas qu'elles s'insurgeassent pour sa cause ; d'ailleurs, elle se défiait trop d'une insurrection pour la souhaiter. Enfin, l'armée était là, acquise au Président, obéissant à ses chefs, à la discipline, à la consigne ; après les panégyriques de l'obéissance passive que les membres de la droite avaient tout récemment applaudis [1], pouvaient-ils, sans se contredire, condamner cette obéissance le jour où elle se tournait contre eux ? Se contredire et la condamner, passe encore, mais comment l'ébranler ?

Berryer fut, dès le début, l'âme de cette séance tumultueuse et inquiète. C'est lui qui, écartant toute protestation inutile, fit décréter que le Président était déchu et que le pouvoir passait de plein droit à l'Assemblée nationale : ce décret fut adopté à l'unanimité, aux cris mêlés de : « Vive la Constitution ! Vive la loi ! Vive la République ! » Tous les membres présents le signèrent. Déjà naissaient les difficultés. On ne savait comment faire imprimer le décret ; le maire s'opposait à laisser entrer les représentants à la mairie, on signalait l'approche de la troupe, on demandait même un nouveau rendez-vous. Un sergent monte l'escalier avec douze chasseurs du 6e bataillon, puis un capitaine faisant office de commandant. Aux injonctions de M. Vitet, il répond : « J'ai des ordres. » On lui cite l'article 68 de la Constitution : « L'article 68, dit-il, n'est pas fait pour moi [2]. »

[1] Séances des 3 et 14 juin 1851.

[2] Cet article était ainsi conçu : « Le Président de la République, les ministres, les agents et dépositaires de l'autorité publique, sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de tous les actes du gouvernement et de l'administration. Toute mesure par laquelle le Président de la République dissout l'Assemblée nationale, la proroge, ou met obstacle à l'exercice de son mandat, est un crime de haute trahison. Par ce seul fait, le Président est déchu de ses fonctions ; les citoyens sont tenus de lui refuser obéissance ; le pouvoir exécutif passe de plein droit à l'Assemblée nationale. Les juges de la haute cour de justice se réunissent immédiatement à peine de forfaiture ; ils convoquent les jurés dans le lieu qu'ils désignent, pour procéder au jugement du Président et de ses

M. Vitet rend compte à l'Assemblée de ce qui vient de se passer. M. Jules de Lasteyrie demande un décret qui ordonne au commandant de l'armée de Paris et à tous les colonels de légion de la garde nationale d'obéir au président de l'Assemblée sous peine de forfaiture. Le commandant, c'était Magnan! Il aurait répondu sans doute, comme le capitaine de chasseurs : J'ai des ordres, l'article 68 n'est pas fait pour moi. On fit une chose non moins inutile en investissant le général Oudinot du commandement des troupes. Quelques voix républicaines s'élevèrent contre le nom du chef de l'expédition de Rome : le général répondit en choisissant pour chef d'état-major celui-là même qui protestait, le capitaine Tamisier. Un sous-lieutenant de chasseurs se présente, puis deux commissaires de police, le plus âgé avec une certaine déférence, le plus jeune impatient et expéditif. Pendant qu'on discutait, le capitaine de chasseurs qui avait déjà paru revint avec un ordre du général Magnan ainsi conçu : « Commandant, *en vertu des ordres du ministre de la guerre,* faites occuper immédiatement la mairie du Xe arrondissement, et faites arrêter, s'il est nécessaire, les représentants qui n'obéiraient pas sur-le-champ à l'injonction de se séparer. » C'était le général Sauboul qui avait averti d'abord le général en chef de la réunion des représentants à la mairie, mais sans s'offrir lui-même non plus que ses troupes pour la disperser; Forey, moins timide, avait transmis le même avis. Magnan, en homme prudent, se munit d'abord d'un ordre formel du ministre de la guerre et chargea le général Forey de diriger l'opération.

Celui-ci n'hésita pas. Sur son ordre, des chasseurs, des commissaires de police, des agents entrent dans la salle, saisissent sans façon vice-présidents, général en chef et

complices; ils nomment eux-mêmes les magistrats chargés de remplir les fonctions du ministère public... »

chef d'état-major; aux observations d'Oudinot, Forey réplique comme ses officiers : « Nous sommes militaires, nous ne connaissons que nos ordres. » Tous les représentants descendent l'escalier; on les range entre deux haies de soldats, les portes s'ouvrent, et le cortége débouche dans la rue de Grenelle. Le général Forey à cheval prend la tête, et, par les rues Saint-Guillaume, Neuve de l'Université (aujourd'hui du Pré-aux-Clercs), de l'Université, de Beaune et les quais Voltaire et d'Orsay, la colonne entre à la caserne de ce nom. Plusieurs représentants s'étaient joints en route à leurs collègues; à l'appel nominal que fit l'un des secrétaires, 220 membres répondirent. Il était trois heures vingt minutes.

A la même heure expirait, réduite à la même impuissance, une autre institution qui, dans les prévisions des constituants de 1848, devait être le boulevard de l'Assemblée et de la liberté. Aux termes de l'article 68, si le Président prononçait la dissolution ou la prorogation de l'Assemblée, la haute cour devait se réunir d'office, nommer un procureur général, se constituer et décréter la déchéance du Président. Ce prévoyant article n'avait été imaginé ni par les premiers rédacteurs de la Constitution, ni par ceux qui intervinrent plus tard dans sa rédaction, ni même au cours de la discussion publique. Ce fut Flocon qui s'en avisa le lendemain du jour où Louis Bonaparte avait déclaré à la tribune sa candidature à la présidence. Son nom seul parut un danger aux républicains, et, dans le rapport supplémentaire pour la révision du texte de la Constitution, Armand Marrast proposa d'intercaler l'amendement Flocon. Discuté sommairement le 3 novembre et renvoyé à la commission, il fut voté le lendemain. Plus d'un orateur le considérait comme inutile. « L'Assemblée est permanente, disait Athanase Coquerel; il est impossible de jamais supposer que l'Assemblée puisse être un moment dissoute de droit ; si elle

pouvait l'être de fait, elle a alors pour ressource le droit qu'elle s'est donné à elle-même par l'article 32, où il est dit qu'elle dispose des forces militaires qui la défendent. » Mais le rejet de la proposition des questeurs avait enlevé à l'Assemblée le bénéfice de l'article 32, et aucune loi n'avait encore fourni à cette juridiction le moyen de s'organiser. Sa prérogative était redoutable; en fait, elle était nulle. L'Assemblée constituante avait conféré au pouvoir parlementaire une telle prépondérance sur le pouvoir exécutif qu'elle ne supposait pas que celui-ci pût prendre l'avance ni que, lui qui disposait de l'armée, il songeât à s'en servir.

Si l'on se rappelle que le Président s'est rendu maître de toutes les forces; que la police et l'armée ne laissent pas de place à une autre action que la leur; que l'Assemblée est dispersée, prisonnière, impuissante; que tous les ressorts du gouvernement reposent entre les mains de celui qu'il s'agit de décréter de déchéance; comment convoquer le jury des conseillers généraux, les tirer au sort, les réunir, les constituer? Cette organisation était destinée à fonctionner dans un état calme, avec le concours du pouvoir exécutif ou avec celui de l'Assemblée si l'Assemblée avait pu se substituer au Président rebelle : mais seule, réduite à quelques magistrats, sans appui nulle part, la haute cour, loin de pouvoir juger l'usurpateur, n'était en mesure ni d'agir contre lui ni de réunir le jury devant lequel il aurait dû comparaître. L'imprévoyance ou la hâte des constituants avait établi une haute cour sans lui fournir les moyens de manifester son action. Puisqu'on supposait le cas où l'Assemblée serait illégalement dissoute par le Président, il était aisé de prévoir que, pour jouer à coup sûr, il n'hésiterait pas, s'il le pouvait, à user de la violence. On avait compté sur un président téméraire, vaincu d'avance et tenu à merci; toutes ces combinaisons étaient détruites : le Président triomphait.

Quoi qu'il en soit, les magistrats de la haute cour firent leur devoir sans tarder. Le 2 décembre, dès huit heures du matin, le président, M. Hardoin, convoqua ses collègues pour onze heures au Palais de justice. Tous furent exacts. Les faits étaient flagrants; mais s'il était facile de les qualifier, il l'était moins de constituer le tribunal qui devait en juger l'auteur. On chercha un procureur général. Magistrats inamovibles comme conseillers à la cour de cassation, les membres de la haute cour voulaient un homme qui à l'indépendance du caractère joignît comme eux celle qui résulte de l'inamovibilité. En des temps paisibles, on avait choisi le procureur général à la cour d'appel de Paris; dans des circonstances tout autres, on crut devoir agir différemment, et c'est dans le sein même de leur compagnie judiciaire que les membres de la haute cour songèrent à chercher le magistrat qui devait diriger les poursuites.

Mais, tandis qu'ils délibéraient dans la salle de la bibliothèque de la cour de cassation, sans apparat, sans publicité, sans costume (car c'était là une délibération intime et de chambre du conseil), un commissaire de police apparut, porteur d'un ordre signé Maupas, lequel enjoignait aux membres de la haute cour de se disperser immédiatement, sous peine d'arrestation en cas de résistance. Les conseillers se séparèrent après s'être donné rendez-vous chez leur président pour sept heures et demie du soir. Ils s'y réunirent à l'heure indiquée, signèrent l'arrêt d'information, dans lequel M. Renouard, leur collègue à la cour de cassation, fut nommé, de son consentement, procureur général près la haute Cour. Les événements ne permirent pas de faire davantage.

L'Assemblée dissoute et prisonnière; la haute cour impuissante à agir, moins à cause de l'injonction illégale de se disperser que par la force même des choses : tel était, vers le milieu de l'après-midi du 2 décembre, l'état de la

résistance légale à Paris. Voyons si ceux qui voulaient résister à main armée allaient être plus heureux.

III. — Les représentants montagnards n'étaient pas seuls à se flatter de l'espoir que le peuple, « cette sentinelle invisible », se lèverait dans sa force pour défendre la Constitution et l'Assemblée. Il y a chez nous sur le « lion populaire » une sorte de légende que les journées de 1789, de 1792, de 1830 et de 1848 ont historiquement accréditée. On ne remarque pas que ces victoires du peuple, incontestables du reste, ont été singulièrement facilitées soit par la complicité de l'opinion publique égarée, soit par la défection des troupes. D'ailleurs, l'élan s'épuise : une année s'écoule, on cherche, on veut ramener dans la rue ces héros d'hier; mais ils ont vieilli, ils sont devenus sages, ils ne bougent plus du logis. Au 13 juin 1849, les représentants réunis au Conservatoire des arts et métiers n'avaient pas réussi à soulever le peuple au nom de la Constitution qu'ils prétendaient violée; au 2 décembre, cette violation était publique, flagrante, impossible à nier: mais les combattants de 1830, les défenseurs des chartes et des libertés publiques ne paraissaient plus s'en soucier et laissaient tomber sans réponse, dans les rues désertes et silencieuses, les appels aux armes et à l'insurrection.

Les représentants d'extrême gauche s'étaient réunis dès le matin du 2 décembre; les uns étaient d'avis d'engager la lutte immédiatement, les autres conseillaient d'attendre en agitant le peuple. On rédigea d'abord des proclamations; mais, pour les faire imprimer, les presses manquaient. On se donna rendez-vous chez Bonvalet, au boulevard du Temple ; Michel (de Bourges) tenta d'y haranguer la foule, mais l'arrivée de la police le força de se retirer. A quatre heures, une nouvelle

réunion se tint chez M. Ch. Beslay, rue de la Cerisaie; mais, là encore, la police avait dépisté les représentants. Les nouvelles des faubourgs n'avaient rien d'encourageant: Paul de Flotte essayait sans succès de soulever le faubourg Saint-Marcel; quant au faubourg Saint-Antoine, il ne bougeait pas. On avait compté sur les associations ouvrières comme sur des foyers de résistance politique; mais ces associations qui commençaient à prospérer ne se souciaient plus d'aventurer le pécule laborieusement acquis, et celles qu'on pressait trop fermaient l'atelier pour se dérober à toute instance. On parlait au peuple de droit violé; il ne voyait encore que le droit restitué, le suffrage universel qui lui était rendu, et, si les malheurs de la majorité n'étaient pas de nature à le toucher, ceux de la gauche ne paraissaient pas l'émouvoir davantage.

La journée se passa donc en des courses et en des rendez-vous inutiles. Le soir, on se retrouva chez le représentant Lafon, quai Jemmapes; mais, dans la crainte d'y être encore relancés par la police qui les suivait à la trace, les représentants s'acheminèrent vers la rue Popincourt et tinrent séance en assez grand nombre dans l'atelier d'un sieur Cournet, ancien officier de marine. M. Victor Hugo présidait. Les rapports n'étaient pas plus favorables que le matin, les proclamations n'étaient pas même imprimées. Cependant les membres présents décidèrent qu'il fallait à tout prix soulever le peuple, lui donner l'exemple de l'insurrection et faire siéger ce qui restait de l'Assemblée nationale au centre même du faubourg Saint-Antoine. On se donna rendez-vous pour le lendemain, vers huit ou neuf heures du matin, à la salle Roysin, où s'était tenu un club en 1848.

En effet, le lendemain (3 décembre), vers huit heures et demie, dix à douze représentants, parmi lesquels MM. Schœlcher, Baudin, Esquiros, Charamaule, Gindriez,

Madier-Montjau, Dulac, Aubry (du Nord), Chaix, Malardier, Bruckner, etc., et quelques journalistes, Xavier Durrieu, Watripon, Am. Lemaître, Cournet, se répandirent dans la rue du Faubourg-Saint-Antoine, et, au lieu d'attendre leurs collègues pour délibérer, invitèrent les ouvriers à se joindre à eux pour construire une barricade et commencer le combat. Un groupe se forma, et deux postes de ligne furent désarmés, l'un au coin de la rue de Montreuil, l'autre au marché Lenoir. On arrêta un omnibus et deux charrettes de paysan : le faubourg fut ainsi intercepté de la rue de Cotte à la rue Sainte-Marguerite : si ce n'était pas encore une barricade, c'était un obstacle. La brigade Marulaz était stationnée à la Bastille ; le général, averti, fit remonter le faubourg à trois compagnies du 19ᵉ de ligne. Sept représentants sans armes, mais revêtus de leurs écharpes, s'avancèrent vers la troupe et voulurent parlementer avec l'officier ; mais celui-ci ne s'y prêta pas et les supplia de se retirer. Sur ces entrefaites, le chef de bataillon, qui suivait à cheval, donna l'ordre de forcer l'obstacle, et les soldats s'élançaient à la baïonnette, mais en évitant de toucher les représentants, lorsque quelques coups de fusil partirent de la barricade ; un soldat tomba frappé à mort. La troupe riposta et passa outre, sans plus s'inquiéter de la barricade et des représentants. L'un d'eux, Alphonse Baudin, avait été atteint et succomba immédiatement. Dans chaque camp, la guerre civile comptait un martyr.

L'énergie et le dévouement public des représentants et des quelques ouvriers qui s'étaient joints à eux étonnèrent ceux qui en furent les témoins, mais sans les entraîner. Il fallut se disperser. MM. Madier-Montjau et Bastide se dirigeaient déjà sur Belleville ; mais ils n'y furent pas plus heureux que dans le faubourg, avec cette différence qu'à Belleville, la garde nationale elle-même intervint pour empêcher toute tentative d'insurrection.

Si les quartiers extrêmes se montraient relativement calmes, il n'en était pas de même dans ceux du centre et particulièrement sur les boulevards, entre la rue Laffitte et la rue Montmartre. Il régnait là une agitation dont les fréquents passages de patrouilles n'avaient pas raison. La chaussée restait libre, mais, dans les contre-allées, les orateurs en plein vent se multipliaient. On se passait de main en main, on lisait tout haut les appels aux armes de Victor Hugo, la proclamation à l'armée qu'il venait d'improviser en apprenant la mort de Baudin, les décrets du comité de résistance composé de Victor Hugo, Jules Favre, de Flotte, Carnot, Michel (de Bourges), etc., qui décernaient les honneurs du Panthéon à Baudin et supprimaient les octrois; on commentait surtout certain arrêt de la haute cour, non pas le vrai que personne ne connaissait, mais celui que M. Martin (de Strasbourg), qui n'avait pas réussi à se faire nommer procureur général, avait pris sur soi de rédiger et qu'il colportait. On n'y regardait pas de si près, et la passion des lecteurs mettait au même rang et cet arrêt imaginaire et les décrets régulièrement émis par l'Assemblée nationale à la mairie du Xe arrondissement.

Sur les boulevards, ce n'étaient encore que paroles et vaines démonstrations; mais dans les rues Rambuteau, du Temple, Beaubourg, au carré Saint-Martin et dans les rues qui avoisinent le Conservatoire des arts et métiers, on passait déjà des paroles aux barricades. A quatre heures du soir, deux colonnes commandées par les généraux Herbillon et Levasseur partirent de l'Hôtel de ville; l'une dégagea la rue du Temple, la rue de Rambuteau jusqu'à la pointe Sainte-Eustache, et remonta la rue Saint-Martin jusqu'à la porte de ce nom; l'autre, suivant la rue du Temple jusqu'au boulevard, enleva les barricades qui se dressaient presque à chaque coin de rue, et rejoignit l'autre colonne après avoir pris les barricades

voisines de la rue Neuve Saint-Martin et de la rue du Vertbois. A huit heures du soir, de nouvelles barricades étaient reconstruites, rue Beaubourg. Le colonel Chapuis du 3e de ligne et le commandant Boulatigny du 6e léger fouillèrent les maisons, firent une centaine de prisonniers et pacifièrent le quartier. Dans la soirée, vingt sergents de ville arrêtèrent un cortége de cent cinquante hommes qui, comme le 23 février, portaient processionnellement deux cadavres.

IV. — « Si jamais le jour du danger arrivait, je ne ferais pas comme les gouvernements qui m'ont précédé, et je ne vous dirais pas : Marchez, je vous suis ; mais je vous dirais : Je marche, suivez-moi. » Ainsi parlait Louis-Napoléon le 9 novembre. Mais, sans contester sa bravoure ni examiner les motifs de sa retraite, nous devons constater que, pendant ces jours de combat, il ne se fit voir au public qu'une seule fois. Le 2 décembre, vers onze heures du matin, il sortit de l'Élysée avec une escorte de généraux parmi lesquels on voyait ceux-là mêmes qui avaient refusé de concourir au coup d'État, comme Baraguey d'Hilliers et Randon ; deux escadrons le précédaient, deux le suivaient. Il descendit la rue du Faubourg-Saint-Honoré et, par la rue Royale, gagna la place de la Concorde, où le général de Cotte, et, à son exemple, les troupes stationnées sur la place, le saluèrent du cri de : Vive l'Empereur ! Il se fit ouvrir la grille du jardin des Tuileries ; mais, sur le conseil de son oncle, le prince Jérôme, il tourna par les quais et entra dans le Carrousel, où il passa les troupes en revue. De là, traversant le Pont-Royal, il poussa jusqu'au Palais Bourbon, donna l'ordre de démolir le salle dite *de carton,* qui avait servi depuis le 4 mai 1848 aux séances des Assemblées constituante et législative, et, par le

pont de la Concorde, reprit le chemin de son palais, après avoir recueilli les acclamations de la cavalerie massée dans les Champs-Élysées. Cette courte expédition accomplie, pendant laquelle il avait chevauché presque continuellement entre deux haies de troupes et sans s'être mis en rapport avec ce peuple à qui il prétendait avoir restitué ses droits, il rentra à l'Élysée et n'en sortit plus.

Le ministère du 26 octobre avait cessé d'exister. Celui du 2 décembre ne se composait encore que des ministres de la guerre et de l'intérieur. C'était assez pour la nécessité présente, mais non pour l'opinion publique. La dissolution même de l'Assemblée avait dispersé les amis comme les adversaires. L'entourage du Président se trouvait réduit à ces deux ministres, à trois ou quatre partisans qu'on ne voyait pas agir ou qu'on ne connaissait pas, et à quelques généraux. L'armée paraissait le soutenir, mais en temps de révolution elle se rallie, elle aussi, au parti qui réussit. Dans ces conditions d'isolement, le coup d'État risquait de passer pour le coup de tête d'un étourdi, et, spécialement pour Louis Bonaparte, d'établir définitivement sa réputation de conspirateur incorrigible et malheureux.

Il était donc urgent de constituer un ministère régulier, complet, et de chercher parmi les hommes politiques un groupe d'adhérents dont les noms recommandassent le nouveau régime.

Le 3, vers deux heures et demie, les noms des nouveaux ministres furent affichés. A MM. Turgot, Lacrosse, Fortoul, membres du précédent cabinet, se joignaient MM. Ducos, Fould et Rouher. Le retard provenait, dit-on, de ces deux derniers, qui avaient refusé leur adhésion à un projet de décret de confiscation des biens de la famille d'Orléans. Mais ce décret fut ajourné, et les refus tombèrent. De même qu'on avait disposé de la signature de MM. Fould et Rouher sans les en avertir, de

même on dressa d'office une liste qui, sous le nom de commission consultative, réunissait quatre-vingts noms d'anciens ou de nouveaux ministres, de généraux, de hauts fonctionnaires, de magistrats, de représentants du peuple; plusieurs protestèrent, comme MM. Léon Faucher, de Goulard, Périer (de la Banque de France), de Mortemart; mais on n'en tint compte, et les journaux reçurent défense d'insérer leurs protestations. Cette commission consultative, qui ne fut jamais consultée, s'augmenta le lendemain de 29 noms, puis de quelques autres, et le 15 décembre fut définitivement arrêtée à 109; c'était une assemblée de parade destinée à ne pas laisser le gouvernement isolé, à faire illusion au public sur des adhésions plus ou moins réelles et à en provoquer d'autres.

A la même heure, on afficha un arrêté du préfet de police qui interdisait tout rassemblement, tout cri séditieux, toute lecture en public; puis une proclamation de Saint-Arnaud qui, à l'instar de Senard en juin 1848, accusait ses adversaires de « vouloir le pillage et la destruction »; elle se terminait par l'arrêté suivant: « Tout individu pris construisant ou défendant une barricade, ou les armes à la main, SERA FUSILLÉ. » Le même jour, le général Magnan fut nommé commandant de la 1re division militaire. Il tint dans la soirée un conseil de généraux et arrêta les dispositions pour le lendemain. Cavaignac, en juin 1848, avait procédé stratégiquement à l'égard de l'insurrection : Magnan et Saint-Arnaud suivirent cet exemple. Comme lui, ils se préoccupèrent du bien-être matériel des troupes, se gardant de les fatiguer par un service trop prolongé, n'en faisant sortir des casernes qu'un tiers environ qui rentrait y passer la nuit, veillant à la régularité des approvisionnements. Comme lui aussi, au lieu de les éparpiller par petits postes dispersés, ils les concentrèrent de manière à les

jeter par masses sur les points attaqués et à profiter de la surprise des insurgés comme du premier élan des soldats. Mais les généraux de décembre avaient sur ceux de juin le grand avantage d'avoir pu choisir le jour et le terrain de la lutte et d'arriver avec des forces disciplinées en face d'une population non organisée et qui, eût-elle gardé la tradition de la guerre civile, devait être vaincue avant d'avoir eu le temps de se reconnaître.

Dans la soirée du 3 décembre, les troupes rentrèrent dans leurs quartiers : la rue resta libre à l'insurrection. Il en fut de même pendant toute la matinée du 4 décembre. Il semblait que le gouvernement eût désarmé, à moins que, pour frapper plus fort, il n'eût voulu laisser à ses adversaires le loisir de s'organiser. Un nouvel arrêté du préfet de police, affiché le matin, interdisait la circulation de toute voiture publique ou bourgeoise et les stationnements des piétons sur la voie publique sous peine d'être dispersés par la force. « Que les citoyens paisibles restent à leur logis. Il y aurait péril sérieux à contrevenir aux dispositions arrêtées. » C'était le préliminaire d'un combat imminent.

Cette apparente désertion de la lutte, ces retards à la soutenir ont prêté aux commentaires. On a supposé que le général Magnan avait hésité à s'engager plus avant, et que, frappé de la lenteur des adhésions au coup d'État, il avait préféré attendre et prendre ses sûretés. M. Victor Hugo s'est mis en de tout autres frais d'imagination. Membre de ce comité de résistance qui, traqué par la police, changea, dit-il, vingt-sept fois d'asile, il s'est laissé prendre à des illusions fort naturelles chez des hommes auxquels aboutissent toutes les nouvelles, mais surtout celles qu'ils désirent. La retraite des troupes depuis le 3 au soir, leur absence et presque leur disparition pendant la matinée, laissèrent à l'insurrection une telle liberté que les barricades surgirent à

l'envi : on se prit à espérer une résistance efficace. Il en serait résulté, d'après M. Victor Hugo, que Louis-Napoléon effrayé aurait, vers une heure, donné des ordres qu'on ne cite pas, mais dont les terribles événements qui suivirent immédiatement révéleraient suffisamment la nature. Cette hypothèse a été acceptée par d'autres historiens du coup d'État.

Il suffit de se rendre compte des positions qu'occupaient respectivement les insurgés et les troupes pour réduire à néant et les prétendues hésitations du général Magnan, et les terreurs de l'Élysée, et les ordres sanguinaires qu'aurait donnés Louis Bonaparte.

On a vu avec quelle facilité, dans l'après-midi du 3 décembre, les troupes avaient rétabli la circulation dans les quartiers insurgés. Les barricades avaient été relevées dans la soirée et dans la nuit, presque aux mêmes endroits et dans les mêmes limites, c'est-à-dire entre la rue du Temple et la rue Montmartre d'une part, et, de l'autre, entre la rue de Rambuteau et les boulevards. A la porte Saint-Denis, sur l'emplacement même où s'était élevée en juin 1848 la grande barricade dont la garde nationale s'empara dès la première heure de la lutte, il s'en trouvait une autre construite dans des conditions analogues. Enfin, d'autres barricades rejoignaient le canal dans le faubourg Saint-Martin et se rajustaient à quelques autres situées soit à la Chapelle, soit dans le faubourg du Temple. Le comité de résistance avait pu dire : Faites des barricades, mais il n'avait aucun moyen d'action. Il errait de retraite en retraite, de telle sorte qu'avant d'obéir à ses ordres, les insurgés étaient obligés de le chercher sans le trouver toujours.

Si, le 4 décembre, la situation morale de la résistance était meilleure que le 3, la situation stratégique n'avait pas changé. L'insurrection était cernée par l'armée dans un espace relativement étroit et qui ne lui laissait pas d'issue : à l'Hôtel de ville, les brigades Herbillon et Ma

rulaz ; à la pointe Saint-Eustache, la brigade Dulac ; sur les boulevards, plusieurs brigades d'infanterie et de cavalerie qui y circulaient à l'aise et qui préservaient les faubourgs ; nul échec éprouvé jusque-là par les troupes ; ces troupes reposées, renouvelées avec art et appuyées partout par l'artillerie ; une entente parfaite entre les chefs : comment, dans de telles conditions, le général Magnan eût-il senti défaillir en lui cette énergie qu'il cultivait depuis six mois, et de quelle terreur raisonnable Louis Bonaparte pouvait-il être saisi, à cette heure où la fortune du coup d'État était encore intacte ?

Ainsi, l'aspect de l'insurrection n'était pas redoutable, Magnan n'hésitait pas, Louis-Napoléon n'était pas épouvanté. Cette façon dramatique de présenter les choses n'est conforme ni à la vérité, ni à la vraisemblance : c'est un procédé d'imagination et de mise en scène pour expliquer le *massacre* du boulevard dont nous allons parler, et pour ajouter à l'horreur d'un déplorable événement celle qui résulterait de la préméditation.

Les troupes ne quittèrent leurs casernes, les unes qu'à une heure, les autres qu'à deux heures de relevée. La division Renault ne partit même qu'à deux heures trois quarts de l'École militaire ; la brigade Sauboul était au Luxembourg; la brigade Ripert, place Saint-Sulpice; la brigade Forey, place du Panthéon, où elle arriva à quatre heures. On n'éleva aucune barricade dans le quartier des écoles ; à peine y eut-il quelques groupes que dispersèrent les colonnes qui sillonnèrent le quartier, les unes par les rues de la Harpe, Saint-Jacques et de la Montagne-Sainte-Geneviève ; les autres par la rue Mouffetard jusqu'à Saint-Médard et à la barrière d'Italie. La halle aux vins, le chemin de fer d'Orléans, l'École polytechnique, la Sorbonne, Saint-Séverin, étaient fortement occupés, ainsi que le Panthéon, Saint-Sulpice et le Luxembourg. Tout l'effort militaire se pro-

duisit sur la rive droite, avec les divisions Carrelet et Levasseur.

La brigade Herbillon, partagée en deux colonnes, l'une par la rue du Temple, l'autre par la rue Saint-Martin, et la brigade Marulaz par la rue Saint-Denis, remontèrent jusqu'au boulevard, tandis qu'une colonne légère du colonel de la Motte-Rouge parcourait les rues transversales. La colonne de la rue du Temple, débouchant la première sur les boulevards, marcha sur la porte Saint-Martin et prit à revers les premières barricades de la rue de ce nom. Treize barricades furent rapidement franchies. Le colonel de Lourmel, avec trois bataillons du 51e et un bataillon du 43e de ligne, prit position à la pointe Saint-Eustache et fit occuper toutes les têtes de rue. Au moment où il allait aborder les barricades de la rue Rambuteau, le général Dulac arriva et conduisit lui-même l'attaque. Les deux premières barricades furent franchies sans coup férir; la troisième nécessita un combat sérieux. Les portes furent enfoncées, et l'on s'apprêtait à cheminer par les maisons, lorsque le canon et une vive fusillade dans la rue Saint-Martin annoncèrent l'approche de la colonne Herbillon qui prenait les insurgés à revers. Au milieu d'un feu très-vif, les deux colonnes se rejoignirent après avoir enlevé les barricades qui les séparaient.

Les brigades de Bourgon, de Cotte, Canrobert et la brigade de cavalerie Reybell avaient l'ordre d'occuper les boulevards depuis la Madeleine jusqu'à la Bastille, sauf à jeter des détachements sur la droite ou sur la gauche suivant les nécessités de la répression.

La brigade de Bourgon déboucha sur le boulevard par la rue du Faubourg-Poissonnière. Du côté de la porte Saint-Denis, une première barricade traversait la chaussée à la hauteur de la rue d'Hauteville qu'elle observait; une seconde s'appuyait d'une part à la rue Mazagran et de l'autre à la rue de la Lune. Les rues Poissonnière, Notre-

Dame de Recouvrance, Portalès, Villeneuve étaient aussi barricadées et formaient comme les postes avancés de la partie de l'insurrection concentrée entre la rue Saint-Denis et la rue Montorgueil ; des insurgés occupaient quelques maisons à droite et à gauche du boulevard. La troupe enleva rapidement les deux barricades, malgré un feu très-vif partant des fenêtres et qui mit vingt-huit soldats hors de combat. Mais, sans y prendre garde et sans s'arrêter, elle s'engagea dans la rue Saint-Denis, emporta une barricade à soixante-dix mètres du boulevard et s'apprêtait à en attaquer une autre beaucoup plus forte, située à la hauteur de la rue Réaumur, où la rue Saint-Denis forme un coude, lorsqu'un ordre du général Carrelet la rappela sur la ligne des boulevards, qu'elle parcourut jusqu'au boulevard du Temple, où elle s'établit.

Une forte avant-garde, composée de plusieurs escadrons du 1er et du 7e lanciers, flanqués d'infanterie, suivait de près la brigade de Bourgon et devait éclairer les brigades de Cotte et Canrobert. A la hauteur de la rue Taitbout, le colonel de Rochefort fut assailli par les cris de : *Vive la Constitution ! vive la République ! à bas le dictateur !* Il se jette avec ses lanciers sur le trottoir, dissipe à coups de sabre le rassemblement et poursuit sa route. Jusqu'au boulevard Poissonnière, il n'éprouva point de résistance sérieuse ; mais, en s'avançant, il traversait une foule hostile, et, arrivé au boulevard Bonne-Nouvelle, il fut accueilli, comme la brigade de Bourgon, par des coups de fusil qui partaient des croisées et des rues adjacentes. Aussitôt, sans ordre et emportée par le besoin de se défendre, l'infanterie qui accompagnait les escadrons tire au hasard et multiplie les décharges ; le général de Cotte accourt avec un bataillon du 72e et veut arrêter le feu ; mais les soldats du 72e imitent leurs camarades. L'escadron de lanciers, pelotonné au milieu de la chaussée, subissait la fusillade des insurgés et des soldats ; il eut soixante-dix

lances ou flammes brisées ou trouées par des balles, des chevrotines et même par de gros plombs à loup.

La brigade Canrobert, qui arrivait au boulevard Montmartre, n'échappa pas à ce fol entraînement : comme les soldats de la brigade de Cotte, ceux de Canrobert firent face à droite, abaissèrent leurs fusils et tirèrent sur la contre-allée et aux fenêtres. De la rue Poissonnière à la rue Richelieu, il y eut un instant, a écrit un officier anglais, témoin oculaire, comme « une nappe ondulante de flamme » (*a waving sheet of flame*) qui suivit la ligne du boulevard. Les chevaux des batteries, effrayés, se cabraient, rompaient leurs trains ; il ne restait plus au général Canrobert qu'une pièce de canon disponible ; elle tira à boulet sur l'hôtel Sallandrouze. Les promeneurs couraient affolés ; les uns se jetaient à terre et roulaient dans le sang, les autres forçaient l'entrée des maisons sans y trouver un refuge, car les soldats y pénétraient avec eux, achevant à la baïonnette ceux qu'avaient épargnés les balles. Les chefs se multipliaient pour arrêter le feu : mais les soldats n'obéissaient qu'à leur propre fureur. Enfin, après un long quart d'heure, cette fusillade insensée s'arrêta. Que de blessés ! que de morts ! Le lendemain, on voyait encore des cadavres étendus par tas sur les trottoirs et des mares de sang au pied des arbres.

Il n'est pas seulement vraisemblable, il est certain qu'il y a eu provocation de la part des insurgés, et que, spécialement entre la rue du Sentier et la rue Saint-Denis, des coups de feu, venant des rues ou des maisons riveraines, jetèrent l'alarme parmi les troupes et amenèrent ces décharges générales et spontanées que les officiers n'avaient pas commandées et que, malgré leurs efforts, ils ne pouvaient arrêter. Si la provocation explique les représailles, elle n'en excuse ni l'emportement aveugle, ni l'impitoyable rigueur. Mais, pour cela, est-il besoin de supposer des ordres secrets en vertu desquels des milliers

de soldats auront dû fusiller une multitude compacte et désarmée? La haine ne dispense pas du bon sens, et, si nous admettons que Louis-Napoléon ait osé donner cet ordre infâme et qu'il ait trouvé des âmes assez avilies pour consentir à le recevoir, nous serons forcés d'admettre aussi que ses généraux le trahissaient, eux qui, au péril de leur vie, se jetaient au-devant de leurs soldats pour conjurer leur fureur [1].

Cependant, le général de Cotte avait lancé un détachement dans la rue Poissonnière pour nettoyer les environs de l'église Bonne-Nouvelle ; ce détachement descendit la rue du Caire et se trouva en présence de la grande barricade de la rue Saint-Denis dont nous avons parlé. Un autre détachement du 72ᵉ, appuyé de quatre pièces d'artillerie, attaquait de face la barricade. Le combat y fut long et sanglant; le lieutenant-colonel Loubeau du 72ᵉ y fut tué, le colonel Quilico blessé. Une compagnie du 15ᵉ léger, venant de la rue de Rambuteau, prit la barricade à revers, et ses défenseurs se dispersèrent. D'autres engagements eurent lieu dans le faubourg Saint-Denis et aux environs du canal Saint-Martin. Les insurgés furent débusqués partout.

Vers cinq heures et demie, toutes les troupes étaient revenues sur leurs positions. La résistance, cependant, n'était pas encore écrasée dans le quartier Montorgueil.

[1] J'ai suivi la version de M. Hippolyte de Mauduît (*Révolution militaire du 2 décembre,* 1851 — 1852). Son fils, aide de camp du général de Cotte, avait été en position de le renseigner exactement. L'auteur mentionne à plusieurs reprises cette fusillade (209, 218, 223), et, chaque fois, il signale la provocation. — Un incident analogue, mais non pas aussi sanglant, se produisit, presque à la même heure, aux environs de l'Hôtel de ville : coups de fusil dirigés sur la troupe par des insurgés apostés dans les maisons du quai, riposte des soldats, générale, furieuse et qui dure dix minutes. C'est exactement la même scène qu'au boulevard, et, par une coïncidence à noter, M. Hippolyte de Mauduit (242) et M. Victor Hugo (*Histoire d'un Crime*, t. II, p. 51) la racontent, tous deux, dans des termes presque identiques.

Les combattants des quartiers du Temple, Saint-Denis et Saint-Martin, refoulés par les mouvements concentriques des brigades, avaient été pourchassés plutôt qu'atteints : les uns se portèrent dans la rue Saint-Honoré et dans quelques petites rues qui y aboutissent, les autres dans la rue Montorgueil, et y construisirent des barricades. Malgré la nuit, et bien que tous les réverbères fussent éteints, le colonel de Lourmel lança en avant le deuxième bataillon du 51ᵉ. Les quatre premières barricades furent enlevées presque sans coup férir ; la cinquième, plus éloignée, eut le même sort, après un combat plus vif. Ses défenseurs furent, les uns passés par les armes, les autres conduits à la préfecture de police. Parmi les morts, se trouvait Denis Dussoubs (de Limoges), dont le frère, Gaston, était représentant du peuple.

Ce furent là les derniers combats livrés à Paris contre l'insurrection. Le 5 décembre, les troupes gardèrent leurs positions de la veille et parcoururent les divers quartiers de la ville par fortes patrouilles : nulle part la bataille ne recommença.

La police acheva l'œuvre de l'armée. Une terreur épouvantable s'abattit sur Paris. On ne se contenta pas d'arrêter les insurgés derrière les barricades, ou ceux qu'on pouvait soupçonner d'y avoir pris part : protester dans la rue ou même dans un salon ; plaisanter les puissants acteurs du funèbre drame ; ne pas retenir un cri d'indignation, soit à la vue de cette nuée d'agents de police, qui, marchant à la suite des troupes, dépeuplait un quartier, soit au souvenir encore tout chaud de ces commissaires qui, sans respect de la loi, de la représentation nationale, des services rendus au pays, avaient osé mettre la main sur Cavaignac, Bedeau, Lamoricière, Changarnier, etc. ; porter un nom de républicain ou de journaliste, autant de causes qui désignaient à l'arrestation et à l'emprisonnement. L'étudiant frondeur conduit à la préfecture de

police y rencontrait ou y voyait arriver après lui M. Traouten de Guilgot, magistrat, beau-frère du général Le Flo ; M. Emmanuel de la Valette, qui payait ainsi l'honneur d'être le frère du rédacteur en chef de l'*Assemblée nationale ;* un conseiller honoraire à la Cour de cassation, M. Madier de Montjau père, qui avait stigmatisé publiquement le coup d'État de Louis Bonaparte, avec la même chaleur qu'il avait protesté naguère contre les circulaires de Ledru-Rollin, etc. De la préfecture, on était conduit en voiture cellulaire à Mazas, plus tard à pied, dans la nuit, aux forts d'Ivry ou de Bicêtre, où, entassés dans des casemates humides, les prisonniers étaient mêlés à des vagabonds et à des malfaiteurs ou à des agents de police qui épiaient leurs paroles et leurs pensées [1].

Matériellement, le succès du coup d'État était complet. Il n'en était pas de même du succès moral. Les sauvages rigueurs de la répression et la multiplicité des arrestations ; l'espèce de loi des suspects qui pesait sur la ville ; le silence forcé de la presse ; le secret de la correspondance violé sans pudeur ; l'incertitude d'un avenir dont disposeraient à leur guise les personnages de l'Élysée : toutes ces circonstances n'étaient pas de nature à rallier les esprits, et l'on peut se demander si, le jour du scrutin, une énergique protestation des électeurs n'aurait pas vengé la légalité vaincue et humilié le vainqueur dans son triomphe. Mais, après le coup d'État du bonapartisme, il était réservé au socialisme de commettre le sien : l'occasion lui sembla bonne de devancer cette révolution qu'il avait fixée au mois de mai 1852, et, sous prétexte de défendre la Constitution qu'il aspirait, lui aussi, à renverser, il dénatura la protestation nationale. Jusque-là, Louis Bonaparte était encore l'inexcusable violateur d'une charte qui gênait son ambition ; grâce au socialisme et à l'insur-

[1] *Dix-sept jours de captivité, souvenir du coup d'État du 2 décembre* 1851, par Louis Bonnel. Manuscrit.

rection provinciale, il sera appelé le sauveur de la société en péril.

V. — En décembre 1851, comme en février 1848, Paris, vainqueur ou vaincu, imposa à la France la loi de son triomphe ou de sa défaite ; mais, ce qui n'était pas arrivé en février, une partie de la France protesta et plus haut et plus longtemps que Paris. La revendication provinciale n'en eut pas plus d'effet, mais on put y reconnaître un double phénomène qui s'était déjà manifesté en juin 1849 : c'est d'abord que l'esprit de lutte était décentralisé ; ensuite, c'est que si les départements avaient élevé la voix après le 15 mai et pendant les journées de juin en faveur de l'ordre, maintenant, par un déplorable revirement, sous prétexte de défendre la Constitution, ils se levaient en masse, dans certaines provinces, en faveur du socialisme.

A l'occasion des élections du 13 mai 1849, nous avons tracé (livre III, 138) la carte du socialisme français d'après ses succès électoraux ; elle nous fournirait à peu de chose près celle des insurrections départementales de décembre 1851. Sauf une tentative insignifiante de quelques républicains pour franchir la frontière de Belgique et un léger mouvement à Anzin, tout le Nord resta paisible, des Vosges jusqu'à la mer ; il en fut de même dans les départements voisins de Paris et dans ceux de Normandie, bien que ces derniers comptassent de nombreuses populations manufacturières. La Bretagne, la Vendée, le Poitou, le Bordelais, Bordeaux excepté, restèrent étrangers à tout essai d'insurrection. Le Haut et le Bas-Rhin s'émurent : en pouvait-il être autrement après les votes qu'ils avaient émis en mars et avril 1850? Mais l'esprit conservateur l'emporta. Dans la Haute-Saône, maires, adjoints, conseils municipaux furent en grand

nombre révoqués ou dissous : ces mesures opportunes prévinrent ou déconcertèrent l'agitation. La Côte-d'Or et le Doubs furent calmes; il n'y eut, dans le Jura, qu'une tentative d'émeute à Poligny, promptement réprimée : elle fit plus de scandale qu'elle n'eut d'effet sérieux. Le Rhône, la Loire, l'Isère, où régnait l'état de siége, furent tranquilles. L'Ain et la Saône-et-Loire se signalèrent par quelques alertes toutes locales : le voisinage de la frontière suisse et des réfugiés pour l'un, la propagande révolutionnaire dont l'autre avait été travaillée, ne suffirent pas à soulever les populations.

Dans la région du Centre, nous n'aurions à signaler que quelques mouvements locaux, à la Suze, à Mamers, à Orléans, à Montargis, si le complot dit du Val de la Loire, réprimé en octobre 1851, n'avait laissé des germes qui se développèrent dans la Nièvre et l'Allier. La région du Sud fut paisible, sauf dans les départements de Lot-et-Garonne et du Gers. C'est dans le Sud-Est, en Provence, (les Bouches-du-Rhône exceptées), que se cantonna une insurrection véritable : la Drôme, le Var et les Basses-Alpes, et d'autre part l'Hérault, furent les seuls départements où le mouvement eut de l'ensemble et quelque durée. Mais là surtout, ce n'est pas la Constitution qui était en jeu : la république socialiste y travaillait pour son propre compte et recueillait les bénéfices de ce vaste complot du Midi qu'Alphonse Gent et Delescluze avaient préparé en 1850 et qui, désorganisé en apparence par les arrestations et la dispersion des principaux meneurs, retrouvait en décembre 1851 une occasion de rallier ses adhérents et d'accomplir ses desseins. Mais quelle que fût l'organisation de ces départements au point de vue révolutionnaire, quelques détachements de troupes suffirent à la dissoudre, ce qui prouve que le Gouvernement était tout prêt et que les sociétés secrètes ne l'étaient pas encore. Sauf de rares exceptions, la bourgeoisie ne mar-

chait pas sous leur bannière : d'instinct, elle se sentait leur ennemie et leur victime, et les haines dont la noblesse avait eu naguère le privilége s'étendaient maintenant jusqu'à elle. Ainsi, il n'y avait pas seulement défaut d'union, mais division profonde. L'événement prouva que cette bourgeoisie, qui se convertit si vite au coup d'État, le fit par un intérêt personnel à vues courtes, mais assez bien entendu ; qu'elle se vit directement menacée et qu'elle préféra l'illégalité commise contre une Constitution depuis longtemps ébranlée à ce débordement démagogique dans lequel il était bien difficile de distinguer les sincères défenseurs de la Constitution et les fanatiques hérauts du socialisme.

Le cadre de cette histoire ne comporte pas un exposé minutieux de toutes les agitations départementales que motiva le coup d'État ou des émeutes purement locales auxquelles il servit de prétexte. Elles eurent, d'ailleurs, un caractère commun : à la Palisse, à Montargis, à Bonny-sur-Loire (où les troubles ne durèrent ou qu'un jour ou que quelques heures), après avoir sonné le tocsin, on se portait invariablement sur la caserne de gendarmerie, et, dans chacune de ces petites villes, un ou deux gendarmes furent victimes de leur stricte fidélité à la discipline. Quelque gravité qu'aient eue les soulèvements de l'Allier, du Lot-et-Garonne et du Gers, nous n'arrêterons l'attention du lecteur que sur la Nièvre, la Drôme, les Basses-Alpes, le Var et l'Hérault. L'étendue et la durée de l'insurrection dans ces cinq départements permettent de mesurer les progrès qu'avaient faits depuis deux ans les sociétés secrètes : avant qu'elles eussent agi, on pouvait douter et de leur organisation et de leurs tendances ; après l'événement, il fallut reconnaître que leur force n'était pas un roman forgé par des juges d'instruction en quête de complots, et que, si le nouveau gouvernement n'usait d'aucun ménagement à l'égard de ses ennemis, il n'y

aurait pas eu lieu d'en attendre davantage de la part des socialistes triomphants.

VI. — Depuis le 20 octobre, le Cher et la Nièvre étaient soumis à l'état de siége ; mais cette mesure, efficace dans le Cher, ne produisit pas dans la Nièvre le même résultat. L'insurrection y était à peine désarmée, et l'affiliation avait conservé ses liens. Les flotteurs et les compagnons des canaux offraient aux sociétés secrètes un personnel facile à séduire et à entraîner : la bourgeoisie y avait sa place et y cherchait un rôle. C'était aux extrémités du département (Clamecy, Cosne, Saint-Pierre-le-Moutier) que la démocratie fermentait le plus, comme pour donner plus facilement la main aux départements voisins (Yonne, Cher et Loiret), et se frayer, par l'Yonne, un chemin vers Paris.

Le 3 décembre au soir, arriva à Clamecy la dépêche suivante : « On se bat à Paris. » La nouvelle en était attendue : des émissaires partirent le lendemain pour Auxerre, première étape sur la route de Paris. Une centaine d'hommes armés se divisèrent en quatre postes qui occupèrent les principaux points de la ville, et, tandis qu'Auxerre, mieux informée de ce qui se passait à Paris, renonçait tout de suite à une résistance inutile, Clamecy, qui ignorait tout, s'engagea dans une insurrection ouverte.

Un sieur Millelot, imprimeur et juge au tribunal de commerce, et qui, avec ses deux fils, Eugène et Numa, était à la tête du parti démocratique, se mit aussitôt en campagne pour soulever les communes voisines. A Clamecy, on s'agitait en attendant les nouvelles. Les autorités s'étaient partagées : le maire était resté à la mairie avec quelques gardes nationaux ; le sous-préfet, le procureur de la République et les gendarmes s'étaient

retirés à la caserne de gendarmerie. Aucune nouvelle n'arrivait soit d'Auxerre, soit des campagnes. Fatigués d'attendre, les chefs firent battre le tambour dans le faubourg de Bethléem, de l'autre côté de l'Yonne, franchirent le pont avec une bande armée et montèrent à la mairie en chantant la *Marseillaise*. Tandis que le maire parlementait avec les insurgés, quelques-uns d'entre eux se portèrent à la prison, enfoncèrent la porte et délivrèrent les prisonniers. Parmi ces derniers, se trouvait un sieur Guerbet, cafetier à Clamecy, condamné récemment pour délit politique, candidat aux dernières élections, et qui fut reconnu immédiatement pour chef de l'insurrection. Il était six heures du soir.

En ce moment débouchait sur la place une patrouille de six gendarmes. Quelques coups de feu partirent du côté des insurgés : les gendarmes tirèrent à leur tour; cinq insurgés furent blessés, un fut tué; mais à la riposte, deux gendarmes furent tués, deux autres blessés; les autres se retirèrent sur la caserne. Triste début! Encore était-ce là une sorte de bataille. Mais, quelques instants après, la lutte étant finie, un sieur Munier, instituteur, fuyant derrière l'église, était atteint d'une balle et tombait mort; un sieur Mulon, avocat, et qui passait pour républicain, ancien commissaire sous le Gouvernement provisoire, traversait la rue, ayant une dame au bras : un homme s'approche dans les ténèbres et lui enfonce derrière le crâne une bisaiguë de menuisier; il mourut presque instantanément. Aux portes de la ville, un groupe d'insurgés aborde un sieur Poulain; l'un d'eux lui demande l'heure, et, tandis que Poulain tire sa montre, Roux lui décharge son arme à bout portant. La blessure ne fut pas mortelle. Enfin, au faubourg de Bethléem, M. Vernet, curé d'Arthel, était violenté dans une auberge, insulté, frappé; une bande d'insurgés voulait l'entraîner avec elle. L'un d'eux lui porta un coup

de bisaiguë, un autre lui tira un coup de pistolet, un troisième lui donna un coup d'épée, blessures, du reste, sans gravité. Maîtres de la ville, les insurgés forçaient les maisons, réclamaient avec menaces des armes et des munitions. Le maire, le sous-préfet, le procureur de la République réussirent à s'échapper; un sieur Rousseau, avoué, craignit les succès de ses amis et se déroba par la fuite aux honneurs municipaux dont il se croyait menacé.

Il n'en était pas autrement dans les campagnes où les gens de Clamecy cherchaient des recrues pour l'insurrection. Les enrôlements se faisaient le fusil à la main, et ce n'était pas une arme de parade : plus d'une fois, on tira sur les récalcitrants [1].

Sous l'empire de ces menaces ou de ces violences, liés d'ailleurs le plus souvent par les serments prononcés dans les sociétés secrètes, mariniers, compagnons de rivière, flotteurs, bûcherons, tous marchaient, de gré ou de force. Entrains, Chevroches, Surgy, Druyes, Audryes, Corvol-l'Orgueilleux, Trucy, Oisy, Dornécy, Sougères, toutes communes rangées autour de Clamecy comme en arc de cercle, amenèrent ainsi de nombreux contingents. A Pousseaux, village situé sur les bords de l'Yonne et du canal, vivait une famille Bonneau : le père et le fils avaient depuis longtemps exprimé leur ferme intention de résister. Dans cette nuit fatale, la mère veillait, comme s'attendant à quelque événement. Le tambour bat, le tocsin sonne. Bonneau fils se lève, éveille les domestiques et se place sur le seuil de sa porte. Les insurgés arrivent et demandent les armes. Bonneau fils répond que non-seulement il ne les donnera pas, mais qu'il tuera quiconque viendra pour les prendre. Sur quoi, il ferme la porte. On veut l'enfoncer, et, n'y réus-

[1] Conseils de guerre de Clamecy; dépositions Delune, Roblin, Edmond André, Lenoir, Ratry, Pierre Lainé, femme Saget, Marie Roubineau; audiences des 5, 13 et 14 février 1852.

sissant, on frappe aux volets. Alors Bonneau père les ouvre brusquement et apparaît derrière, le fusil en joue. Un coup part, il tombe frappé à mort : un insurgé l'avait devancé [1].

Toutes ces bandes, réunies dans la nuit du vendredi au samedi (5-6 décembre), s'avancèrent vers Clamecy à travers les ténèbres, tambour et drapeau rouge en tête et chantant la *Marseillaise*. Mais quel ne fut pas le découragement des chefs, lorsque, ouvrant d'office les dépêches et les lettres arrivées de Paris, ils apprirent que l'insurrection y avait été comprimée! Isolée, sans lien ni avec les autres villes du département, ni avec les départements voisins, que pouvait faire Clamecy? Néanmoins, on résolut de cacher ces nouvelles et de continuer la résistance. Hélas! Clamecy n'avait pas même d'ennemis, les insurgés étaient maîtres de la ville, ils étaient réduits à compter sur un siége et à attendre les troupes. Situation plus absurde encore qu'elle n'était dangereuse ! On persista donc, on sonna le tocsin, on éleva des barricades, puis, comme il fallait occuper les combattants, on se dirigea sur la gendarmerie. Il était environ trois heures de l'après-midi. Cinq à six cents hommes étaient là, marchant au pas du tambour et à la suite d'un drapeau rouge. Guerbet, qui commandait comme la veille, propose au lieutenant une capitulation; mais les insurgés la désavouèrent avant qu'elle fût conclue. Cette foule brutale et sauvage pousse des cris de mort. Millelot père leur montre que les carabines des gendarmes sont démontées; mais cette populace, sourde à ses paroles, se jette dans la caserne.

Les gendarmes avaient réussi à s'échapper : un seul

[1] Il ne paraît pas douteux qu'un sieur Germain Cirasse fut l'auteur de ce crime. Il s'en vanta à plusieurs qui en déposèrent. Il fut condamné à mort et exécuté. Le fusil de M. Bonneau père n'avait pas été déchargé.

restait, Bidan, homme déjà ancien dans le service, doux de caractère, mais dont la ponctualité rigoureuse avait provoqué les rancunes de quelques-uns des perturbateurs. Un sieur Rollin (condamné récemment à un mois de prison pour l'avoir frappé) se précipite sur le gendarme en le couchant en joue. Bidan veut détourner l'arme et lutte avec son agresseur pour lui arracher le fusil des mains. Cependant, deux coups de feu éclatent, suivis de plusieurs autres; le gendarme descend l'escalier en chancelant; un individu, allongeant le bras par-dessus les autres, lui porte un coup de sabre sur la tête. A la dernière marche, il tomba sur ses genoux, essaya plusieurs fois de se relever et retomba encore étendu dans la rue. Ce n'était la fin ni des outrages ni du martyre. L'un lui donnait un coup de crosse, l'autre, avec un picot (fourche) de flotteur, le frappait plusieurs fois au visage et sur le corps; deux autres, à un mouvement qu'il fit pour se remettre sur son séant, lui déchargèrent leurs fusils dans les reins. Il se releva comme galvanisé, se dressa sur ses jambes, fit quelques pas, puis s'affaissa. On le porta à l'hospice au milieu des plus ignobles injures. Il était criblé de cinquante et une blessures et avait néanmoins gardé sa connaissance. Une demi-heure après, il rendit le dernier soupir [1].

Cet horrible meurtre ne fut pas le seul qui signala la journée du samedi. Ces populations, arrachées à leurs foyers, ne connaissaient plus de frein : resserrées dans un étroit espace, tous leurs mouvements étaient comme des convulsions. Pour les nourrir, Eugène Millelot réclama au receveur particulier les fonds qu'il avait en caisse; celui-ci remit 5,000 francs contre un reçu « au nom du peuple » signé Millelot; sur cette somme, 240 francs

[1] *Gazette des tribunaux,* 25 février 1852. Sur sept accusés, un fut condamné à mort, quatre aux travaux forcés à perpétuité, un à vingt ans, le septième à dix ans de surveillance

seulement furent dépensés ; le surplus (4,760 francs) fut restitué.

Cependant, le dimanche, dans la matinée, le préfet arriva en vue de Clamecy avec 200 hommes ; il était accompagné du procureur général, M. Corbin, à qui Louis-Napoléon avait offert en octobre le portefeuille de garde des sceaux. Sa troupe était trop peu nombreuse pour qu'il songeât à attaquer; il s'établit militairement sur une hauteur voisine, au lieu dit les Chaumes, et attendit. Déjà, dans la nuit du samedi au dimanche, un grand nombre d'insurgés avaient quitté la ville; l'arrivée inattendue de la troupe précipita ce mouvement de dispersion. On avait beau distribuer de la poudre, élever des barricades : la défense était sans ressource comme sans espoir, et l'attente d'une attaque qui ne se produisait pas amenait la lassitude et énervait la résistance. Quant aux chefs, les dépêches qu'ils ouvrirent le dimanche matin leur révélèrent pleinement la folie de leur tentative, la défaite de Paris, l'inertie d'Auxerre et de Nevers, l'isolement absolu de leur ville, la marche des troupes qui convergeaient de Nevers, de Bourges et d'Auxerre pour la soumettre. Les femmes, les enfants, venaient supplier leurs maris, leurs pères, de quitter une partie perdue et de rentrer dans leurs foyers. La fatigue, le sommeil, le découragement, vinrent à bout des plus obstinés.

Une dernière réunion eut lieu à la mairie. Les trois Millelot étaient là ; l'un des fils, Numa, proposa ou d'évacuer la ville ou de monter le soir même aux Chaumes et d'enlever la position, au risque d'un combat meurtrier. On hésita, mais y avait-il d'autre parti à prendre que le premier? Chacun retourna à son poste pour annoncer la dissolution de l'insurrection. Un grand nombre d'hommes armés quittèrent aussitôt la ville ; les autres attendirent. Le lendemain, 6 décembre, le général Pellion rejoignit le préfet avec le 41ᵉ de ligne et le 10ᵉ chas-

seurs à cheval. La ville fut immédiatement occupée sans résistance; les rassemblements furent interdits, les cafés et cabarets de Clamecy et des communes voisines fermés. L'ancien préfet de police, M. Carlier, l'ami et le confident du général Changarnier, arriva le soir même, revêtu des fonctions de commissaire extraordinaire du gouvernement dans le Cher, l'Allier et la Nièvre. Des battues opérées dans les bois amenèrent la capture ou la reddition de plusieurs centaines d'insurgés [1].

VII. — Les insurgés du Midi ne s'enfermèrent pas dans les villes, comme à Clamecy; ils sortirent et livrèrent quelques combats. On verra qu'ils se dispersèrent aussi rapidement qu'ils s'étaient rassemblés; mais le fait seul de leur réunion et de leur marche en plaine campagne n'en était pas moins une audacieuse aventure.

Les départements de l'Ardèche et de la Drôme, grâce à leur disposition parallèle sur les deux rives du Rhône, ont entre eux des relations si étroites que la grande préoccupation du général Lapène, qui commandait à Valence, fut d'isoler l'Ardèche; quelques troupes qui passèrent le Rhône mirent Privas à l'abri d'un soulèvement; à Largentière, le sous-préfet, M. Nau de Beauregard, marcha résolûment avec quarante grenadiers à la rencontre des insurgés; à Vals, les autorités montrèrent la

[1] Eugène Millelot, condamné à mort, s'évada, puis, forcé par la faim, se reconstitua prisonnier; il fut déporté et mourut à Cayenne. Numa Millelot, son frère, déporté au même lieu, y fonda un établissement qui prospéra. En 1869, il rentra en France et obtint de la Cour de Paris la réhabilitation de son père que le gouvernement avait d'office fait mettre en faillite, bien qu'aucune réclamation de créancier ne se fût produite. J'ai consulté les *Notes rectificatives* publiées par M. Numa Millelot; mais cet opuscule, d'ailleurs confus et sans ordre, explique plutôt qu'il ne justifie, et ses explications mêmes sont rarement satisfaisantes. — Cf. Conseils de guerre de Clamecy. *Gaz. des Trib.*, 1852.

même énergie. Les bandes se retirèrent sur Saint-Andéol de Bourlène et sur Saint-Étienne de Boulogne, où elles commirent quelques excès; mais le mouvement général de l'Ardèche fut réduit à l'impuissance.

Dans la Drôme, Valence resta paisible, grâce aux précautions prises par le général Lapène. A Crest, il n'en fut pas de même. Crest, située sur la rive droite de la Drôme et à peu de distance de son embouchure, est un centre industriel important; au point de vue stratégique, elle est placée à l'intersection des routes de Valence, de Montélimar et de Sisteron, et commande les deux rives de la Drôme. Dans la journée du 3, les bureaux d'octroi furent assaillis et pillés, et la caserne envahie; l'agitation gagnait partout, sur la rive droite à Die, Saillans, Eurre; sur la rive gauche à Grane et Chabrillant, tandis que vers le sud, Bourdeaux, le Poët-Celard, Puy-Saint-Martin, Dieu-le-Fit se donnaient rendez-vous à Saou, près de la forêt de ce nom, pour marcher sur Crest par la route de Montélimar. Le 4, il arriva à Crest, sous les ordres du capitaine d'artillerie Gillon, 25 cavaliers et 32 servants d'artillerie; quelques arrestations et des patrouilles rétablirent l'ordre dans l'intérieur de la ville et raffermirent les gens paisibles. Le 6, à une heure de relevée, une compagnie du 32e, qui se rendait à Die, fut retenue à Crest.

En effet, le même jour, une colonne de 300 hommes, venant de Saillans, dans la vallée supérieure de la Drôme, s'avançait vers Crest par la route qui longe le fleuve. Elle se vit arrêtée à 2 kilomètres de la ville, à Aouste, par un piquet à cheval, quitta la route pour gagner les hauteurs et s'établit sur un plateau qui domine Crest. Tout auprès s'élève une tour quadrangulaire de l'époque romane, reste d'un château fort du treizième siècle, rasé par Richelieu; cette tour dépasse et commande le plateau. Les insurgés avaient espéré s'emparer de ce poste; mais

le capitaine Gillon l'occupait déjà avec vingt-cinq hommes et quelques habitants de Crest, tandis que, par ses soins, d'autres pelotons étaient placés derrière des barricades aux issues de la ville. Vers cinq heures, les insurgés s'avancèrent. Le feu commença aussitôt des deux côtés; après quelques décharges où les gens de Saillans eurent, tant tués que blessés, 50 hommes hors de combat, ils se retirèrent en arrière et établirent leur bivac. On remarqua qu'ils allumèrent des feux et qu'ils se gardèrent militairement. Le capitaine Gillon avait trop peu de monde pour sortir de la défensive.

D'ailleurs, à peine débarrassé sur la rive droite, il entendait sur la rive gauche un bruit de tambours qui annonçait l'approche d'une autre colonne. C'étaient des gens de Grane et de Chabrillant armés de fusils de chasse, de bâtons ferrés, de tridents et de pieux. Ils faisaient marcher de force avec eux leurs curés, un vicaire, deux missionnaires et nombre de personnes notables enlevées comme otages; lorsqu'ils furent arrivés en face de la barricade qui formait tête de pont, ils mêlèrent les otages dans les premiers rangs des combattants. La Providence permit qu'aucune de ces victimes désignées ne fût atteinte : deux insurgés furent tués, d'autres blessés; le reste prit la fuite. Quant à la bande de Saillans, qui était postée sur le plateau, un détachement arrivé dans la nuit l'attaqua le matin de front et sur les flancs, et la cavalerie la poursuivit, dans tous les sens, à 2 ou 3 kilomètres à la ronde. La rive droite était nettoyée d'ennemis : restait la rive gauche.

Dans la nuit du 6 au 7, les contingents de Dieu-le-Fit, Bourdeaux, le Poët-Celard, Puy-Saint-Martin, Saou, se rallièrent à Saou et en partirent au nombre d'environ 3,000. Le commandant d'artillerie Delamothe laissa derrière lui la redoute et s'avança au-devant des insurgés sur la route de Montélimar avec de l'infanterie, quelques cavaliers

et un obusier. A deux kilomètres du pont, à Lambres, où la route fait un léger coude, il aperçut les insurgés qui, à l'approche de la colonne, se partagèrent et occupèrent les hauteurs, des deux côtés de la route. On tira quelques obus, mais les paysans ne s'arrêtèrent pas, et, dans la crainte d'être tourné ou débordé, le commandant fit retirer sa troupe derrière la barricade du pont; une pièce de canon et un obusier en balayaient les approches.

Cependant les gens de Bourdeaux s'avancèrent en masse sur la barricade, au chant de la *Marseillaise;* un coup de canon, chargé à mitraille, coucha par terre nombre d'insurgés; les autres s'arrêtèrent et se répandirent en désordre sur les côtés de la route. Abrités derrière la digue, derrière des murs de jardins, dans des maisons, ils dirigèrent une fusillade très-vive; quelques obus finirent par les déloger. Vers le soir, cent cinquante ou deux cents insurgés des plus entreprenants se glissèrent par des sentiers, et vinrent se placer contre les murs de la culée du pont; mais quinze ou vingt cavaliers, disposés en réserve, les dispersèrent et leur tuèrent trois hommes. Avec ce dernier épisode, le combat cessa, et les bandes, après avoir tenté de se rallier sur une hauteur voisine, au château de Divajeu, se dispersèrent dans la nuit et dans la journée du lendemain.

Des tentatives analogues eurent lieu sur Loriol et sur Montélimar. Les insurgés de Grane et de Chabrillant, dispersés devant Crest dans la journée du 6 décembre, se portèrent sur Cliousclat, Mirmande et les communes voisines du Rhône, coupèrent la route de Montélimar à Valence, entre Saulce et Derbières, et marchèrent, la nuit suivante, sur Loriol. Là, ils démolirent le poste télégraphique, brisèrent les appareils et restèrent maîtres de la ville. Vingt-trois hommes du 9ᵉ d'artillerie, non équipés ni armés, reçurent quelques armes de pompiers; mais, la

population paraissant résolue à ne pas se défendre, ils se retranchèrent dans l'hôtel de ville. Les insurgés restèrent en armes jusqu'au 9 ; la nouvelle de la défaite des insurrections voisines et des mesures que l'autorité avait prises à Valence les découragea : dans la journée du 9, ils se dispersèrent.

Des arrestations opérées à propos, soit à Montélimar même, soit sur les routes qui y aboutissent, prévinrent le mouvement qui se préparait au sud. Les cantons de Pierrelatte et de Saint-Paul-Trois-Châteaux, ne recevant pas le mot d'ordre de Valence, furent maintenus avec plus de facilité par les autorités locales. Il en fut autrement vers le nord, où l'insurrection éclata dans le canton de Marsanne en même temps que dans celui de Bourdeaux. Sur la nouvelle que cinq à six cents hommes se réunissaient sur la lisière de la forêt de Marsanne et que le tocsin sonnait dans tous les villages, une centaine de soldats partirent dans la nuit de Montélimar et remontèrent le cours du Roubion. A quatre kilomètres, près de Saint-Marcel, les insurgés furent en vue : nombreux, hardis, ils soutinrent l'attaque de la troupe ; celle-ci, bien que vigoureusement commandée, était composée en partie de recrues, qui, abandonnées par leurs sergents, se débandèrent sous le feu. Le commandant, après avoir tenu deux heures, battit en retraite et rentra à Montélimar à cinq heures et demie du matin. Immédiatement, une nouvelle colonne fut formée, forte de trois cent dix hommes ; avant que les paysans eussent le temps de se prévaloir de leurs avantages, ils furent assaillis de nouveau sur la route, sur les pentes escarpées au-dessus de Saint-Marcel et jusque dans Sauzet. Leur fuite fut si rapide qu'ils laissèrent à peine quelques prisonniers [1].

[1] Rapport du général Lapène. — *Gazette des Tribunaux.* — Eugène Ténot : *la Province en décembre* 1851.

VIII. — Plus nous descendons vers le midi, plus le mouvement prend de généralité et d'entrain. De tous les points du département des Basses-Alpes, le cri insurrectionnel s'élève ; de Forcalquier, Gréoulx, Riez, Moustiers, Mezel ; de Sisteron, au nord, et jusque de Barcelonnette, perdue dans ses montagnes. Le chef-lieu est le but, le centre et le terme : on y va, mais on ne va pas plus loin ; les limites du département sont celles de l'insurrection.

M. Paillard, sous-préfet de Forcalquier, avait tenté vainement de grouper les gens d'ordre ; homme de courage et d'énergie, il se vit isolé et débordé. Le 3 décembre, en même temps que la nouvelle du coup d'État, il reçut l'ordre de partir immédiatement pour Dunkerque, où il était nommé sous-préfet. Mais le danger était trop imminent pour que son départ n'eût pas le caractère d'une désertion. Il resta, et, pendant la nuit, apprenant qu'une réunion suspecte se tenait dans une maison de campagne voisine de la ville, il s'y rendit, accompagné d'un détachement de troupes de passage qu'il avait pu retenir pour quelques heures : à son approche, ceux qu'il voulait surprendre se dispersèrent. Le jeudi, tandis que la ville semblait paisible, les mots d'ordre couraient les campagnes. Le vendredi matin, à cinq heures, le détachement reprit sa route ; les quelques hommes (34) qui s'étaient réunis à la sous-préfecture rentrèrent chez eux ; M. Paillard resta presque seul avec M. Paulmier, substitut.

Cependant, au sud comme au nord de Forcalquier, de Manosque et de Volx, comme de Peyruis et de Château-Arnoux, des bandes se dirigeaient sur le chef-lieu d'arrondissement. M. Paillard manda les gendarmes : ils étaient prisonniers. Le sous-préfet fit barricader les portes, revêtit son uniforme et se présenta au balcon. Il était midi. A ce moment, débouchait sur la place une avant-garde, composée principalement de gens de Manosque. Un sieur

Escoffier, horloger de Forcalquier, seul à cheval, cria : « Montagnards, halte ! » Et la troupe se mit en bataille, face au balcon. Alors Escoffier, s'adressant au sous-préfet : « La Constitution est violée, l'insurrection est un devoir pour nous, et vos pouvoirs sont finis. » M. Paillard voulut s'expliquer : les clameurs couvrirent sa voix. « Rendez-vous ! résignez vos pouvoirs ! » Et on le couchait en joue. Il ouvrit les deux bras et cria : « Tirez, si vous êtes des assassins ! » Un sieur Buisson, liquoriste de Manosque, écarta les canons de fusil ; mais les mêmes menaces recommencèrent. « Le peuple vous ordonne de descendre ! » criait Escoffier. On frappait la porte à coups de hache et de crosse. « C'est à moi qu'on en veut, dit le sous-préfet à M. Paulmier, et j'y vais. »

A peine fut-il descendu, qu'on l'enveloppa. « Vous êtes notre prisonnier, lui dit Escoffier ; à votre tour maintenant d'aller à Noukahiva[1]. » Il reçoit des coups de crosse dans les reins, trois coups de sabre sur la tête, un coup de baïonnette ; il s'affaisse, puis se relève. On le conduit en cet état à la maison d'arrêt, mais elle ne lui fut pas même un refuge. Tandis que le gros des bandes marchait avec Escoffier au-devant de la troupe dont on annonçait l'approche, l'avant-garde de Manosque force la prison et ressaisit le sous-préfet et le substitut qui l'avait rejoint. La baïonnette sur la poitrine, on voulait le forcer à marcher. Escoffier revint sur ses pas, protégea quelques instants le sous-préfet et lui prêta son cheval ; puis on le replaça sur un tombereau qu'escortaient un millier d'hommes criant : « On le tuera ! » Le bruit de sa mort courut en effet le pays et parvint jusqu'à Paris ; mais il avait réussi à s'échapper, il guérit de ses blessures, et plus tard il raconta

[1] Allusion à Gent, Ode et Longomazino, condamnés à la déportation. Ils furent embarqués le 20 décembre pour Noukahiva. — Tous ces détails, ceux qui précèdent comme ceux qui suivent, sont presque textuellement empruntés aux débats des conseils de guerre.

lui-même les traitements qui lui avaient été infligés.

Tandis que la colonne de Forcalquier, se dirigeant sur Digne, traversait la Durance et s'arrêtait à Malijay, point de réunion des routes du nord et du midi, une autre colonne y arrivait partie de Gréoulx et qui s'était grossie en traversant Vaison et Valensolle, ainsi qu'une troisième, partie de Sisteron. Voyant le chef-lieu ainsi menacé, le préfet, M. Dunoyer, avait fait arrêter d'abord quelques mutins qu'il relâcha le lendemain sur le conseil du maire; un bataillon, parti pour Malijay, ne voulant pas engager une lutte inégale, était revenu sur ses pas; l'attitude de la garde nationale n'était rien moins que rassurante. Le 6, dans la nuit, le préfet se retira sur Seyne et gagna de là les Hautes-Alpes, laissant au chef-lieu quarante gendarmes et un bataillon d'infanterie. Le dimanche, à trois heures du matin, les contingents de Riez, Moustiers, Mezel, firent leur entrée à Digne; ceux de Malijay arrivèrent à dix heures. Chaque ville du département fournit un membre au comité central qui s'installa à la préfecture. Les gendarmes furent désarmés; le commandant de la garnison consentit à se renfermer dans la caserne et à garder vingt jours de neutralité; il partagea les munitions et livra l'argent des caisses publiques déposées à la caserne.

Le comité révolutionnaire se conduisit alors comme si les Basses-Alpes étaient placées sous un gouvernement régulier et comme s'il n'avait à s'occuper ni des départements voisins ni des destinées ultérieures de l'insurrection. Il révoque les juges de paix, dissout les municipalités, provoque dans chaque commune l'organisation de comités qui devront correspondre avec le canton et le chef-lieu, institue une solde, fait désarmer les gendarmes, abolit l'impôt des boissons : les registres des droits réunis sont brûlés en place publique. Cette étrange sécurité cessa le lundi soir avec la nouvelle qu'un bataillon du

14e léger, sous les ordres du colonel Parson, marchait sur Digne, venant de Marseille, par la rive gauche de la Durance. Du reste, le département allait se trouver cerné par tous les points : le préfet Dunoyer marchait de Gap sur Sisteron, le colonel Vinoy d'Apt (Vaucluse) sur Forcalquier, et le colonel de Sercey arrivait du Var par Brignoles et Barjols.

Huit à neuf mille insurgés, que commandaient des hommes déterminés, semblaient pouvoir affronter ces colonnes divisées par d'assez grands espaces et composées de troupes peu exercées. Cependant, il n'en fut rien. Cinq à six mille hommes partirent dans la nuit de Digne pour Malijay : mais le froid de la nuit, les fatigues de la marche, l'approche d'une affaire décisive, les mauvaises nouvelles qui circulaient éclaircirent les rangs : mille à quinze cents hommes désertèrent. De Malijay, on s'avança sur les Mées, gros bourg qui forme comme un défilé entre la Durance et les hauteurs. Il y eut là une sorte de combat; la troupe ne réussit pas à forcer le passage; quelques soldats qui voulurent escalader les hauteurs tombèrent dans une embuscade et furent faits prisonniers. Au lieu de s'obstiner contre une position qui paraissait si bien défendue, le colonel Parson se replia et recula de quarante kilomètres en arrière jusqu'à Vinon (Var) derrière le Verdon, pour opérer sa jonction avec le colonel de Sercey. Cette retraite des troupes n'engagea pas les insurgés à poursuivre leurs avantages; la débandade avait commencé au cours même de la victoire.

Le lendemain, 10 décembre, le préfet rentrait à Sisteron; le 11, les colonels Parson et Sercey remontèrent la Durance avec quinze cents hommes d'infanterie, des hussards et des canons, et occupèrent Digne le 13. Le colonel Vinoy était depuis le 12 à Forcalquier et avait envoyé un détachement à la poursuite d'Ailhaud (de Volx) qui, avec trois à quatre cents hommes, s'était jeté dans les montagnes

de Lure, et réussit à s'échapper. Il fut reconnu et arrêté à Marseille au mois de janvier suivant, au moment où il allait s'embarquer.

Ainsi la résistance tombait d'elle-même : l'insurrection fermente partout, la lutte n'est nulle part. Poursuivons et cherchons si, à l'extrémité de la France, dans le voisinage d'une ville populeuse et agitée comme Marseille, d'une position militaire comme Toulon, au centre des populations inflammables du Var, l'insurrection aura obtenu plus qu'ailleurs quelque ensemble, quelque cohésion et quelque efficacité.

IX. — Marseille, dans le plan des agitateurs de 1850, devait être le foyer d'où l'agitation eût rayonné dans tout le Midi. Aussi le préfet prit-il les devants : à la nouvelle des décrets du coup d'État, des canons furent braqués sur le cours Saint-Louis, des troupes se portèrent aux environs de la préfecture, des patrouilles parcoururent la ville. Du reste, par un phénomène commun à tous les chefs lieux, les autorités révolutionnaires qui résidaient à Marseille hésitèrent, voulurent attendre des nouvelles de Paris, temporisèrent, refusèrent le signal : leur prudence donna à l'autorité le temps d'aviser, et de nombreuses arrestations, faites dans la nuit, coupèrent court à toute tentative d'émeute. La général Hecquet se trouva libre désormais de disposer de ses troupes et de les diriger, suivant la nécessité, vers le Vaucluse, les Basses-Alpes et le Var. Au lieu que Marseille devînt le centre de l'insurrection démagogique, elle devenait celui de la répression et de la résistance.

Quant à Toulon, préfecture maritime et ville de guerre, on aurait pu supposer qu'elle échapperait aux efforts et aux illusions de la démagogie. Tout au contraire, quelques conspirateurs avaient témérairement rêvé de s'em-

parer de l'arsenal et des forts, et d'enfermer dans Toulon une nombreuse population de révoltés. Naturellement, ils comptaient sur la complicité des troupes; mais ils ne tardèrent pas à reconnaître qu'ils s'étaient singulièrement trompés. D'abord les chefs de l'insurrection hésitèrent; puis, lorsque quelques rassemblements tumultueux annoncèrent un commencement de décision; lorsque, par les cris ordinaires, les émeutiers tentèrent la fidélité de la ligne, l'attitude des troupes déconcerta les espérances des émeutiers. Les communes voisines ne furent pas moins vite pacifiées; à Hyères, une compagnie d'infanterie de marine, débarquée de l'*Uranie*, mit tranquillement à la raison quelques citoyens dont l'importance se drapait déjà dans les fonctions municipales. A Cuers, on pilla les registres et les bureaux des agents des contributions, on terrassa, on traîna en prison les gendarmes; un d'eux fut tué, et son cadavre indignement outragé; les effets de la caserne furent pillés et brûlés. Un bataillon du 50e, envoyé de Toulon, surprit la ville, arrêta la commission en séance, et tout finit là.

Mais si, à Toulon comme à Marseille, non moins que dans les communes qui en forment comme la banlieue, l'insurrection fut rapidement étouffée, il n'en advint pas de même dans toutes les communes du Var, qui, situées assez loin des chefs-lieux militaires, dans des conditions d'isolement et d'indépendance, renfermaient depuis longtemps de nombreux membres affiliés aux sociétés secrètes et qui n'attendaient que le signal du soulèvement.

Le Var était l'un des quatre départements qui, en 1848, avaient donné la majorité à Cavaignac et le plus de voix à Ledru-Rollin; les élections de 1848 y avaient été modérées, celles de 1849 plus franchement démocratiques; au scrutin du 10 mars 1850, le parti de l'ordre ne l'avait emporté que de quelques unités. La lutte que ces dernières élections avaient provoquée s'était perpétuée avec l'ardeur et la violence qu'y apporte la chaleur

du sang méridional. Autant, à une autre époque, le royalisme avait eu d'adeptes dans le Var, autant la République y avait depuis conquis de partisans. Elle s'y était montrée sans déguisement, ouvertement jacobine et socialiste, et l'usage général des réunions qu'on appelle *chambrées* avait multiplié la propagande dans les montagnes. L'ignorance et la sauvagerie des uns s'étaient prêtées aveuglément aux violentes passions des autres, et c'est dans ces contrées reculées où la constitution avait le moins de chance d'être connue, qu'une légende intéressée lui a depuis découvert autant de défenseurs qu'il se leva de paysans, marchant sous les plis du drapeau rouge!

Dans le Var comme ailleurs, ce fut le chef-lieu qui eut le moins d'initiative, et, tandis que le préfet faisait doubler les postes, les chefs des sociétés secrètes refusaient de donner le signal d'une prise d'armes. La préfecture fut mise en état de défense ; des barricades s'élevèrent à chaque issue de la ville, des patrouilles circulèrent : l'insurrection, impossible dans la ville, ne pouvait plus venir que du dehors. Mais on l'attendait. En effet, à Brignoles, à Barjols, à Cuers, à Salernes et à Aups; au Luc, à la Garde-Freinet, à Vidauban, aux Arcs, à Saint-Tropez et à Saint-Raphaël, sur tous les points du département, l'émeute s'était déclarée en même temps, et, partout, elle était restée facilement maîtresse : les suspects avaient été arrêtés et gardés comme otages. Dans chaque bourg ou village, la mairie était au pouvoir des insurgés, ceux-ci en grand nombre et tout prêts à marcher : il ne manquait qu'un chef. Si les compétitions étaient nombreuses, aucune ne semblait assez justifiée pour s'imposer. La tâche, d'ailleurs, était difficile. Réunir et pousser en avant ces hommes ardents et aventureux, c'était peu de chose ; il fallait les conduire vers un but déterminé, concevoir un plan de campagne, savoir aussi bien les mener à une victoire douteuse que les dérober à une

défaite qui l'était moins, enfin et surtout les retenir, les discipliner et soumettre à une tâche pénible et longue ces hommes qui, plus bruyants que courageux, ne songeaient qu'à une courte parade à la suite de laquelle ils rentreraient triomphants dans leurs villages.

Tandis qu'à Vidauban quelques hommes se disputaient l'honneur de commander, survint un sieur Camille Duteil, ancien rédacteur de la *Réforme* à Paris, alors rédacteur du *Peuple* de Marseille, qui fuyait devant un ordre d'arrestation lancé contre lui par le général Hecquet. Il était connu dans le Var : son journal avait fait sa notoriété. Il avait la figure et les allures militaires, un sabre, des pistolets ; avec cela, Bordelais d'origine, sa parole était facile et entraînante. Cet homme, d'un caractère doux et pacifique, avait naguère déchiffré des hiéroglyphes et combattu Champollion : disciple attardé de Dupuis, il avait expliqué la venue de Jésus-Christ et le mystère de la Trinité par des mythes astrologiques ; après avoir écrit sur le zodiaque de Dendérah, il s'était jeté dans les études celtiques. De même qu'il s'était improvisé érudit et théologien, il s'improvisa général et s'en donna le titre : on l'accepta. Il n'est pas démontré pour nous que ceux qui l'ont accusé depuis d'incapacité et même de lâcheté eussent conduit les bandes avec plus de prudence, de bonheur et de courage.

Il n'y avait que deux partis à prendre : ou bien marcher sur Draguignan et affronter ses défenseurs peu nombreux, mais énergiques, en comptant sur une diversion intérieure qui faciliterait l'attaque ; ou bien, laissant le chef-lieu sur la droite, se diriger par Lorgues et Salernes vers le département des Basses-Alpes pour y propager l'insurrection. Dans le premier cas, on risquait ou d'être surpris par les troupes avant d'avoir atteint Draguignan, ou de ne pas s'en emparer, ou, si l'on réussissait, d'y être cerné par l'ennemi. Le second plan offrait l'avantage d'éviter

le risque d'un engagement avec la troupe, d'encourager les premiers adhérents de l'insurrection par l'affiliation de nouvelles recrues, d'agrandir le champ de la lutte ; l'inconvénient était d'éloigner les paysans de leurs foyers et de les engager dans une sorte de campagne militaire, au milieu de l'hiver.

En ces premières heures d'audace, certains chefs brûlaient de se mesurer avec les soldats, mais en marchant sur Draguignan. Quoiqu'il fût d'un avis contraire, Duteil se résigna, et la colonne se mit en marche. Aux Arcs, on devait se rencontrer avec les contingents du Muy, de Grimaud, de Cogolin, de Saint-Tropez, et, par deux routes différentes, gagner le chef-lieu. Mais, en route, le plan changea ; l'avant-garde reçut l'ordre de rétrograder, puis il y eut contre-ordre, puis un ordre nouveau en vertu duquel elle s'engagea définitivement sur la route de Salernes, abandonnant celle de Draguignan. La commune de Tiradeau fut révolutionnée au passage ; à Lorgues, on fit station, le temps de ramasser des vivres et d'arrêter treize otages qui, avec ceux du Luc, de la Garde-Freinet, des Mayons, etc., formèrent un total de quatre-vingts. Enfin, on arriva à Salernes, où rejoignirent les contingents de Barjols, Cotignac, Brue, Tourvès, communes de la partie ouest du département.

Pendant que les insurgés se dirigeaient vers le nord, la colonne du préfet traversait les villages de la vallée de l'Argens, rétablissait les autorités, faisait des arrestations et arrivait à marches forcées à Draguignan. Il fallut donner aux troupes un jour de repos. Du reste, la situation était bonne. D'un côté, M. Pastoureau, avec le colonel Trauers, allait attaquer l'insurrection par la droite, tandis que le colonel de Sercey, envoyé de Marseille dans les Basses-Alpes, traverserait Barjols et attaquerait par la gauche. Pressé ainsi sur ses flancs, Camille Duteil envoya en avant-garde, sous la conduite de M. Paul

Cotte, fils du maire de Salernes, 400 hommes qui devaient s'assurer la possession d'Aups et gagner la frontière nord du département pour rallier l'insurrection des Basses-Alpes; 600 hommes, commandés par un sieur Arrambide, ouvrier du port de Toulon, devaient occuper le plateau de Tourtour qui domine la route de Draguignan à Aups, route formée d'étroits défilés où quelques hommes peuvent arrêter toute une armée; enfin, une autre colonne fut envoyée vers Fox-Amphoux pour surveiller les mouvements du colonel de Sercey qu'on attendait de Barjols. Quant à Duteil, il quitta Salernes avec le corps principal des insurgés pour gagner Aups, dont la situation était avantageuse au point de vue militaire. Il y arriva le 9 au soir.

Cependant, le lendemain dès avant le jour, le colonel Trauers partait de Draguignan, et, à quelque distance de la ville, abandonnant la route de Salernes, s'engageait dans un chemin qui tantôt gravit les crêtes, tantôt s'y trouve encaissé, marche périlleuse si les insurgés avaient eu quelque esprit militaire et la ferme volonté de se rencontrer avec l'ennemi. Il arriva ainsi sur le plateau découvert de Tourtour où Arrambide avait établi ses bandes au lieu de les poster à l'entrée des défilés. A peine celles-ci virent-elles les pantalons rouges qu'un sauve qui peut général les emporta dans tous les sens. Duteil, comptant sur Arrambide, passait tranquillement ses hommes en revue sur l'esplanade d'Aups, lorsqu'une femme s'écria tout à coup : « Voici les soldats! » Bien que surprise, l'armée insurrectionnelle était, par le nombre et par la position qu'elle occupait, fort en état de se défendre. Elle se composait de cinq à six mille hommes, et, s'il est vrai que certains chefs cherchaient l'occasion d'un combat et regrettaient de paraître jusque-là l'avoir évitée, du haut de l'esplanade qui domine la plaine par où arrivaient les troupes, abrités derrière de gros arbres,

les insurgés pouvaient diriger une fusillade meurtrière et rendre à l'agresseur l'accès difficile et peut-être impossible.

Le colonel Trauers, qui n'avait qu'un bataillon et quarante gendarmes, sentant les désavantages de sa position si les insurgés tentaient de résister, voulait opérer stratégiquement : le préfet l'engagea à attaquer de front. Il disposa donc deux compagnies de tirailleurs dans les prairies, entre les chemins de Tourtour et de Sillans, c'est-à-dire au sud-est de la ville, sous le feu de l'esplanade, tandis que le reste du bataillon et les gendarmes s'avanceraient à l'est par le chemin de Tourtour, qui aboutit à la porte Saint-Sébastien, puis à quelque distance, à l'esplanade même en longeant extérieurement les maisons derrière l'église. Le corps principal des insurgés ne fit pas à Aups meilleure figure que les 600 hommes d'Arrambide à Tourtour, et les chefs ne montrèrent pas plus d'énergie que leurs soldats. Les premiers coups de feu de la troupe, bien que dirigés de bas en haut et ne produisant que peu d'effet, dispersèrent cette foule armée avant même qu'elle eût brûlé une cartouche; par tous les chemins, par toutes les routes, par tous les sentiers, elle fuyait, gravissait et dévalait; lorsque les soldats arrivèrent sur l'esplanade, ils furent stupéfaits de la trouver déserte. Quant à Duteil, accompagné des chefs, Campdoras, Ferrier, Martel, Isnard, dès les premiers coups de feu, il avait appelé à lui les hommes de la Garde-Freinet, et, par la rue Saint-Pancrace et le portail des Aires, il avait gagné les hauteurs qui dominent la ville. Il était temps : les tirailleurs de l'armée menaçaient de lui en couper le chemin. Il y eut là quelques coups de fusil échangés, puis les soldats abandonnèrent la poursuite. Duteil et ses amis atteignirent les Basses-Alpes, et de là, après quelques péripéties, la frontière de Piémont.

Cependant les quatre-vingts otages que l'armée insurrectionnelle avait traînés à sa suite étaient enfermés à

l'hôtel Crouzet, à l'un des angles de l'esplanade. On a prétendu que, dans la nuit, quelques forcenés avaient délibéré sur leur sort; il est certain que, pour les rassurer ou les défendre, leur gardien quitta ses armes et dormit au milieu d'eux. Là se trouvaient des gendarmes, des propriétaires; un journaliste, M. Maquan; le curé des Mayons du Luc. Il était onze heures; les prisonniers s'apprêtaient à prendre leur repas, lorsque quelques détonations se font entendre au loin, se succèdent plus rapidement et se rapprochent. Mademoiselle Croizet entre précipitamment : « Ce sont les soldats, dit-elle.—Quels soldats?» — Elle sort, rentre : « Ce sont les Français ! » C'était encore le nom, le nom sauveur dont, vingt ans plus tard, nous saluâmes l'uniforme de la ligne, lorsqu'il reparut dans nos rues incendiées par la Commune. En même temps, la fusillade éclate et crépite contre les murs et les fenêtres de l'hôtel, et une voix dans l'escalier crie : « Barricadez-vous ! » Contre qui donc? contre les soldats de la délivrance ou contre un acte de rage suprême que la défaite inspirerait aux insurgés? Les chefs de la troupe avaient pensé que l'état-major de l'insurrection s'était réfugié à l'hôtel Crouzet; un poste d'insurgés, qui de là soutenait la fusillade, confirmait les officiers dans leur erreur. Un sieur Panescorse, de la Garde-Freinet, tente de descendre; une balle l'atteint, dont il mourut un mois après. M. Jules de Gasquet descend vers la cour; M. Andéol de Laval saute sur la terrasse, au devant de l'hôtel, et, à travers des charrettes qui en défendent l'accès, cherche à se diriger vers les soldats. Ceux-ci le prennent pour un insurgé : une grêle de balles pleut sur lui, il tombe, les soldats se précipitent à la baïonnette; M. Jules de Gasquet, M. Escolle (d'Aups) et ses deux fils arrêtent les soldats; les gendarmes prisonniers se montrent aux fenêtres. A la vue de leur uniforme, le feu cesse, les baïonnettes se relèvent. Un officier presse M. de Laval dans ses bras. « Sauvez mes camarades!

s'écrie l'héroïque jeune homme : je suis blessé, mais n'importe, vive la ligne! » Par une faveur providentielle, bien digne de son dévouement, aucune des blessures de M. Andéol de Laval n'était mortelle.

L'insurrection du Var finit le lendemain du jour où celle des Basses-Alpes s'était dispersée. On ne saurait dire qu'elle a été vaincue : il n'y a pas défaite là où il n'y a pas eu combat. A l'envisager froidement, on s'étonne que certains démocrates aient pris pour la raconter le ton de l'épopée, qu'ils invoquent la Constitution et qu'ils présentent comme les défenseurs d'un texte inconnu et métaphysique ces bûcherons et ces montagnards, ardents sans doute, mais encore plus ignorants et sauvages! On parle de l'incapacité, de la lâcheté même du chef : pourquoi tous ces braves, pourquoi tous ces généraux, si habiles en stratégie après la bataille, n'ont-ils pas gardé la direction? pourquoi avoir suivi le plan de Duteil? pourquoi l'accompagner dans sa route vers le nord, qui les conduisait, eux et lui, en prévision d'un échec sur lequel ils comptaient, vers une terre d'hospitalité et de refuge? Quelle bravoure ont-ils montrée d'ailleurs? La bataille d'Aups n'a été qu'une escarmouche, et ces héros n'y assistaient pas, ils n'en connaissaient rien, ils en demandaient les détails après l'événement : il était bien temps de rugir! Quant à leurs bandes, ces Méridionaux, faciles à l'ivresse de l'imagination, n'avaient cherché qu'une manifestation théâtrale, une promenade aux allures belliqueuses, le spectacle d'une marche en guerre! A Aups et à Tourtour, le premier coup de fusil les réveilla brusquement de leur rêve, et ils se dispersèrent d'eux-mêmes, tardif hommage à la sagesse des chefs qui, ne croyant pas à leur courage, avaient fui soigneusement toute rencontre avec l'armée.

On a accusé avec raison les rigueurs de la répression; mais, par contre, soit volontairement, soit par ignorance,

on a fermé les yeux sur les violences qui ont souillé l'insurrection. Sans tomber dans une série de récits anecdotiques, comment ne pas signaler l'arrestation du curé aux Mayons du Luc, les perquisitions à main armée, les pillages de bureaux d'enregistrement ou de recettes municipales, la mise à sac du château de M. de Colbert au Bouillidou, l'emprisonnement des gendarmes, ces quatre-vingts otages pour lesquels Duteil lui-même craignait le désespoir homicide de ses soldats, les scènes horribles qui se passèrent à Cuers, un gendarme massacré, un autre s'échappant à grand'peine, partout les maires violemment dépouillés de leur autorité, des ouvriers, des paysans arrêtés, aussi bien que des bourgeois? La brutalité des uns n'était égalée que par la dépravation des autres, et partout les modérés de l'insurrection devaient céder la place aux jacobins! L'insurrection de décembre dans le Var ne fut pas un soulèvement politique : ce fut le signal d'une vie désordonnée et d'une farandole universelle[1]. Malgré les nombreux excès dont elle fut marquée, l'agitation perpétuelle dans laquelle elle vécut

[1] *Histoire de l'insurrection du Var en décembre* 1851, par Noël Blache, avocat, 1869. — *Insurrection de décembre* 1851 *dans le Var. Trois jours au pouvoir des insurgés. Pensées d'un prisonnier,* par H. Maquan. Draguignan, 1853.— On cite encore, mais je n'ai pu me procurer : *Trois jours de généralat, ou Un épisode de guerre civile dans le Var,* par C. D. Savone, 1852. Cette brochure, introuvable en librairie et que ne communiquent pas, même à leurs amis, les démocrates qui la possèdent, doit contenir les plaintes les plus graves sur l'attitude des chefs et des soldats de l'insurrection. C'est du moins ce qu'on peut inférer des termes mêmes de la lettre, en date à Menton du 23 juin 1852, par laquelle l'auteur, Camille Duteil, sous le coup d'une pression manifeste, rétracte expressément « tout ce qu'il avait pu écrire de blessant soit contre la démocratie en général, soit contre ses compagnons d'armes en particulier ». — L'ouvrage de M. Maquan, l'un des otages de Lorgues, prête à bien des critiques, littéraires ou autres; mais, sous le rapport de l'exactitude et de l'abondance des renseignements, il n'est pas moins indispensable à ses adversaires qu'à ses amis.

lui épargna plus d'un crime, tandis que, dans l'Hérault, enfermée dans une ville, elle se trouva en proie à ses plus vils meneurs et se roula dans le sang.

X. — S'il était encore besoin de démontrer que la défense de la Constitution n'entrait pour rien dans la plupart des mouvements de décembre, ceux de l'Hérault en fourniraient une preuve incontestable. Montpellier, ville de mœurs élégantes, éleva plus tard par le scrutin une protestation qui nulle part ailleurs ne fut plus significative; Béziers, Pézenas, Capestang, Bédarieux, offrirent, au contraire, le spectacle de scènes honteuses auprès desquelles pâlissent celles que nous avons racontées jusqu'ici. Ailleurs, la bourgeoisie est représentée dans l'insurrection : ici, à part quelques insensés qui n'ont pas craint de remuer la lie populaire, elle n'apparaît qu'au début et se hâte de s'effacer. Après avoir pris le masque d'une querelle politique, le soulèvement se transforme vite en une saturnale de violences et de meurtres, et, laissant de côté toute préoccupation politique, on appelle et l'on bénit la répression qui va museler ces bêtes féroces.

L'affiliation révolutionnaire avait eu plein succès dans l'Hérault et s'était propagée aussi bien dans les classes bourgeoises et industrielles que parmi les ouvriers; certains gardes champêtres, comme à Capestang, s'y étaient laissé enrôler; la commission directrice et les commissaires de police avaient les mêmes agents; certains entrepreneurs n'ouvraient leurs ateliers qu'à des ouvriers affiliés, et d'autres, mis en interdit, se voyaient forcés, dans l'intérêt de leur industrie ou de leur négoce, d'entrer dans la société secrète. Béziers était le centre de toutes ces menées : aussi, lorsque, le 3 décembre, les dépêches de Paris y arrivèrent, le mot d'ordre en partit dans toutes les directions. Le lendemain matin, à six heures, sans bruit,

sans tumulte, avant que l'autorité fût avisée de rien par ses agents, trois à quatre mille hommes en blouse ou en veste vinrent au Cimetière-Vieux, les uns armés de fusils, les autres de fourches, de piques, de tringles, de faux, de crochets, de coutelas emmanchés à de longs pieux; dans le nombre, il y avait des femmes armées [1].

Deux délégués se détachèrent de cette foule et portèrent au sous-préfet, M. Collet-Meygret, une sommation « délibérée en place publique » de quitter ses fonctions et de se retirer. Mais le sous-préfet ne céda pas, et, tandis que les hérauts du peuple rapportaient son refus au Cimetière-Vieux, il manda un piquet de cent hommes du 12e de ligne qui, hâtant le pas, eut le temps de s'établir militairement sur la place avant que les bandes armées arrivassent. C'étaient de jeunes recrues, aussi peu aguerries au maniement du fusil qu'aux scènes et aux ruses d'émeute. La foule arriva presque aussitôt et combla la place. Les hommes armés criaient : « Vive la ligne! Mettez bas les armes! Ne tirez pas! Nous sommes vos frères! » Et, s'approchant de plus en plus, quelques-uns essayaient déjà d'arracher les fusils des soldats en les saisissant par la baïonnette. Le commissaire de police fit faire deux roulements de tambour, et, après avoir prononcé les sommations légales, voyant des fusils qui s'agitaient, d'autres qui s'abaissaient pour ajuster, il dit au capitaine : « Commandez un feu de peloton, ou nous sommes perdus! » Cette décharge presque à bout portant coucha par terre un grand nombre d'insurgés; le reste du bataillon survint, se répandit dans la ville et y rétablit l'ordre. Mais

[1] J'ai lu, relu, extrait avec le plus grand soin les longs et interminables débats, relatifs aux événements de l'Hérault, qui se déroulèrent, en 1852, devant les conseils de guerre. L'horreur croît au fur et à mesure qu'on avance dans cette étude. Malgré l'intimidation qu'on exerçait sur eux, les témoins s'enhardissaient à parler. Suivant mo usage, je n'ai pas surchargé mon récit de renvois; mais il n'est aucun fait qui ne s'appuie d'une ou de plusieurs dépositions.

un double meurtre avait déshonoré l'insurrection. M. Bernard Maury, avocat, passait sur la place Saint-Félix avec son beau-père, M. Vernhes. Des cris sinistres éclatent : *Aoussou-lo !* Ce qui répond au cri parisien : *À la lanterne!* Vingt balles pleuvent autour de M. Maury; on l'achève à coups de pelle et de carrelet dans le ventre. M. Vernhes, atteint à la tête d'un coup de faux, tombe, et, deux fois encore on tire sur lui. Il survécut à ses blessures. Les assassins étaient déguisés.

A Pézenas, après que le maire eut dissipé le rassemblement, un sieur Billière, âgé de soixante-six ans, fut assailli en se rendant à la mairie, frappé de tous côtés à coups d'épieu, de faux, de poignard, et laissé pour mort. A Capestang, des dévastations dans les propriétés, des insultes fréquentes aux hommes d'ordre, la connivence des agents subalternes de l'autorité avec les sociétés secrètes, la présence dans ces sociétés d'individus tarés inspiraient à la population honnête des craintes telles que, le 4 au matin, les propriétaires s'empressèrent de quitter la ville. Le garde champêtre, chargé le 3 au soir par le maire d'aller chercher des renseignements à Narbonne, avait été retenu à Capestang par l'un des chefs de la société secrète. Deux gendarmes furent blessés gravement en passant sur la place : « Nous avions reçu la consigne, a dit un des vétérans de la société secrète, Louis Cros, de tirer sur les gendarmes, sans attendre leur feu. » Des vengeances particulières profitaient de l'occasion pour s'exercer ; ainsi, le 5 décembre, un sieur Valat, quoique malade et pouvant à peine se traîner, se rendit avec son fils, âgé de seize ans, chez M. l'abbé Cavalié, curé de Poilhes, et le tua sur place d'un coup de pistolet tiré à bout portant.

Ville de trois mille âmes en 1815, Bédarieux en comptait en 1851 onze mille, dont un dixième appartenant à la religion protestante. Ces derniers, industriels

pour la plupart, avaient une influence bien supérieure à leur nombre : écartés des fonctions municipales, froissés dans leur ambition, ils formaient une coterie qui voyait sans déplaisir les embarras de la mairie. Pour combattre des désordres trop faciles à prévoir, le maire, M. Vernazobres, voulut avoir une garnison; mais personne n'osa donner sa signature pour la construction de la caserne : on craignait le ressentiment des ouvriers.

Le 4, les localités voisines, la Tour, Camplong, Graissessac, Faugères, envoyèrent à Bédarieux de nombreux contingents. On remarqua que ces insurgés s'étaient noirci la figure, qu'ils étaient masqués et portaient ce qu'on appelle des *passe-montagnes*. « Je n'eus pas de peine à comprendre, a déposé le commissaire de police, qu'ils ne pouvaient vouloir que faire du mal. » Des délégués se rendirent à la mairie et sommèrent M. Vernazobres de se retirer. Il refusa; mais, quelques instants après, comprenant que la force était de l'autre côté, il s'éloigna avec le commissaire de police et les gendarmes. L'hôtel de ville fut occupé par les insurgés : un sieur Bonnal, horloger, prit les fonctions de maire.

Toutes les issues de la ville étaient occupées; les gens non affiliés n'avaient pas permission de circuler. La foule s'était amassée aux environs de la caserne de gendarmerie. L'un des gendarmes, s'étant montré à la porte pour sortir, fut couché en joue par une sentinelle. Voyant cela, le maréchal des logis, Léotard, s'élance avec le gendarme Bruguière : ils tirent chacun leur coup de fusil, tuent un homme, en blessent un autre, et, se repliant sur la caserne, se postent au premier étage. A côté d'eux se trouvaient leurs camarades : Lamm, Sallèle, Flacon et Cirq, braves gens dont l'histoire doit conserver les noms.

Aussitôt une fusillade acharnée s'engage entre la caserne et les maisons voisines ou la rue. Les insurgés se multiplient; les femmes crient : « Tuez-les! tuez-les, ces ca-

nailles! Mettez le feu! » En effet, ne pouvant enfoncer la porte, les bandes imaginent d'apporter des fagots. En voyant l'incendie, Léotard sent qu'il faut se rendre ou mourir. Sur son désir, madame Flacon se présente à une fenêtre; une balle l'atteint et la renverse morte. Flacon veut parlementer; les balles l'assaillent, et, à chaque fenêtre où il paraît, il est blessé. A la troisième fois, ses enfants l'accompagnent en criant grâce; mais, tandis que son camarade Sallèle trouve dans la foule un généreux protecteur pour lui, sa femme et ses enfants, Flacon ne rencontre que des cœurs sans pitié. « Je remontai dans ma chambre, racontait-il plus tard; je passai la main sur la figure ensanglantée de ma femme, et je l'embrassai en lui disant adieu. » Le maréchal des logis Léotard gagne une chambre au second étage; les quatre gendarmes, chassés par la flamme, épuisés par la lutte, cherchent à sortir de la caserne. A l'aide d'une corde et d'une échelle, Cirq, Lamm et Flacon réussirent à franchir le mur d'une maison voisine; mais au moment où Bruguière s'apprête à les suivre, un groupe d'insurgés entre par une porte de derrière; on tire à bout portant sur lui, on l'achève. « Il faut que tout y passe, hommes et bêtes », et une décharge atteint les chevaux de la brigade.

Les trois gendarmes avaient trouvé un refuge chez un nommé Mical. On les cacha tous trois, Cirq dans la trappe au fourrage, Flacon sous le lit de Rouquairol, beau-frère de Ch. Mical, Lamm dans la chambre de Rose Mical; mais ce dernier, par une malheureuse inspiration, ne s'y croyant pas en sûreté, descendit à la cave et se blottit derrière des tonneaux. Les insurgés, à la vue de la corde et de l'échelle, devinèrent aisément la route qu'avaient prise leurs victimes. Ils arrivent : après une première perquisition sans résultat, ils mettent en joue et menacent de fusiller tous les Mical s'ils ne révèlent pas la retraite des gendarmes. « Ayez pitié de nous, disait Ch. Mical; nos deux

sœurs sont étendues là tout évanouies, le petit pleure, mon père et ma mère se croient perdus. Retirez-vous, ayez pitié de nous. » L'un d'eux dit : « Je vais monter seul. » Mais d'autres insurgés gagnèrent la cave : Lamm y fut découvert. On lui garrotte les pieds et les mains, et, sur le seuil de la porte, quelqu'un lui assène un coup de poing sur la tête, un autre le tire par les pieds, il tombe. Dix fusils s'abaissent sur lui, et, malgré ses cris et ses supplications, il est tué roide. Cachée dans une maison voisine, sa femme vit cette horrible scène.

Les insurgés rentrent chez Mical; ils atteignent la trappe au fourrage où Cirq était caché. Nous lui laissons la parole : « Mes forces allaient m'abandonner; je ne pouvais plus me soutenir qu'en appuyant les semelles de mes bottes contre les jointures des planches. Quelqu'un cria : « Descends, ou je te descends ! » M'imaginant que je ne pouvais pas être vu, je pensais que ces paroles ne s'adressaient pas à moi. Mais un individu me toucha le pantalon avec son fusil : alors je descendis. Plus de quarante insurgés me couchaient en joue : « Il faut le tuer, il faut qu'il « y passe! Nous l'attacherons comme l'autre. » Je les suppliai de me laisser voir ma femme et mon enfant avant de me fusiller. Malaterre (cafetier à Bédarieux, qui avait pris part à l'assassinat de Lamm) s'interpose et me dit : « Tu « m'as rendu un service, je t'en rendrai un autre », et il signifia à ses camarades qu'on le tuerait plutôt que de me faire le moindre mal. » Cirq échappa ainsi à la mort et fut conduit à la mairie. Plus tard, à l'audience, il ne reconnut parmi les accusés ni celui qui l'avait fait descendre de la trappe ni ceux qui l'avaient escorté : la reconnaissance (et comment l'en blâmer?) mit un sceau sur ses lèvres[1]. On ne découvrit pas ou l'on oublia Flacon :

[1] Le conseil de guerre paraissait supposer que Cirq avait dû la vie à ce qu'il se serait laissé affilier à la société secrète. Cirq devina ces soupçons et alla au-devant. *Cirq :* M. le président voudrait-il demander à

le lendemain, quand les esprits étaient apaisés, il fut reconduit à la mairie, comme Cirq l'avait été, mais avec une escorte toute différente.

Léotard était enfermé au deuxième étage de la caserne, dans la chambre du malheureux Bruguière. Vers trois heures du matin, sept insurgés y pénètrent : l'un d'eux portait une chandelle à la main. Léotard se jette sur lui, éteint la lumière. Mais d'autres le pressent; une lutte s'engage : si courageux et si vigoureux qu'il fût, que pouvait-il contre tant d'agresseurs armés de fusils? On le colla contre le mur les bras en croix, et il reçut six balles à bout portant; le feu prend à son uniforme; l'un lui appuie le pied sur la poitrine comme à une bête qu'on saigne, l'autre lui enfonce son sabre dans le corps; après quoi, ils mangent le repas qu'avait préparé la femme Bruguière pour son mari, quelques-uns assis sur le cadavre même de Léotard.

Après cette nuit de cannibalisme, la mairie révolutionnaire crut devoir rassurer les habitants sur le respect des personnes et des propriétés; le « peuple souverain » promit par une proclamation « qu'aucun autre *accident* » ne se renouvellerait, et, par une seconde, il « *pria* tous ceux qui verraient commettre le vol et l'attentat à la pudeur de punir de mort les coupables ». La recommandation n'était pas superflue; Rose Mical et la veuve Lamm avaient, dans cette horrible nuit, failli devenir vic-

M. Nougaret des renseignements sur ma moralité? — *Nougaret :* Je n'ai jamais eu qu'à me louer de M. Cirq. J'ai fait avec lui des expéditions difficiles dans lesquelles il a montré autant de dévouement que de courage. — *Le président :* Pensez-vous que Cirq fît partie des sociétés secrètes? — *Nougaret :* Je connaissais tout le personnel des sociétés secrètes, et j'affirme que Cirq n'en faisait pas partie. — *Cirq :* Je n'ai jamais connu que mon devoir de soldat, et je le ferai si l'occasion s'en représente. — *Le président à Flacon :* Votre camarade Cirq s'est-il bien conduit dans le feu? — *Flacon :* Comme nous, il a fait son devoir. — M. Nougaret était commissaire de police à Bédarieux.

times de l'obscène brutalité de l'un des assassins. Le 5 décembre, eut lieu l'enterrement de deux insurgés, Cabrol et Combes; plus de deux mille ouvriers y assistaient et, dans le nombre, beaucoup de bourgeois, chez qui l'intimidation suppléait à la sympathie. Quant aux gendarmes, nul ne voulut porter leurs cercueils : on les chargea à découvert sur un tombereau. Un seul prêtre les accompagnait. Les insurgés avaient défendu au curé de procéder à une cérémonie religieuse et même d'aller voir la veuve Lamm.

Le général Rostolan entra dans Bédarieux le 10 décembre. Depuis le 8, l'Hérault était en état de siége, mesure toute politique au milieu de crimes de droit commun.

XI. — Bien que l'insurrection provinciale n'ait eu ni cohésion, ni durée, ni succès, elle eut une apparence d'organisation et reste marquée de deux caractères. Le premier, c'est qu'à de rares exceptions près, ceux qui y prirent part songeaient beaucoup moins à défendre la Constitution qu'à obéir au signal du combat qui devait être ajourné jusqu'en mai 1852; le socialisme faisait sa révolution contre la Constitution comme Louis-Napoléon venait de faire la sienne. Cette tentative de révolution parut tout de suite beaucoup moins rassurante que l'autre, et les craintes trop légitimes qu'elle inspira contribuèrent grandement au succès du coup d'État. Louis-Napoléon renversait l'ordre politique établi, mais ses ennemis paraissaient attaquer la société même, et les actes de barbarie dont ils se rendirent coupables dans presque toutes les villes où éclata une insurrection, en déshonorant leur cause, tournèrent au profit de la cause adverse.

Le second caractère, c'est qu'au lieu de chercher ses partisans dans les classes ouvrières, dans les grandes

villes ou dans les centres manufacturiers, le complot socialiste se recruta de préférence dans les campagnes et parmi les paysans. L'insurrection s'étendit en superficie et couvrit d'assez vastes espaces, mais il lui manqua ces foyers de concentration où les forces se condensent, se renouvellent et deviennent plus redoutables. Là encore, l'effet moral tourna contre les insurgés. Qu'une insurrection éclate dans deux ou trois grandes villes, elle y naît, mais elle s'y termine; il semble qu'elle y est enfermée et qu'aucune haleine contagieuse ne s'en élève pour propager le mal au dehors. Mais lorsqu'on vit les paysans, ces hommes auxquels on prêtait un bon sens assuré contre de telles erreurs, non-seulement s'y laisser prendre, mais s'y jeter délibérément, on se demanda si la bête fauve qui est au fond de tout homme sans Dieu n'avait pas rompu sa chaîne, et si elle n'allait pas se précipiter sur la société désarmée. Louis-Napoléon se présente pour la museler; on l'accepte, on l'accueille, on se jette à ses pieds.

Nulle part, d'ailleurs, ou presque nulle part, cette insurrection provinciale n'aboutit à un combat : de tous ces mouvements, l'arrivée des dépêches de Paris arrêta les uns, l'armée eut promptement raison des autres. Il y eut beaucoup d'agitation, un grand nombre d'hommes entraînés, un effort considérable, mais qui se réduisit à une manifestation bruyante ou sanglante, sans dégénérer en une guerre civile.

A côté des révoltes contre le coup d'État, il y eut les adhésions, résultant non-seulement de l'esprit paisible de soixante-douze départements qui acceptaient le fait accompli, mais adhésions expresses dont témoignaient des adresses au Président de la République. Comme le Gouvernement provisoire les avait recherchées en 1848, Louis-Napoléon les recherchait aussi, et, à l'exemple du gouvernement de la République romaine de 1849, il les

réunit plus tard soigneusement, les fit imprimer et les publia en volumes, comme pour établir les titres authentiques du nouveau régime[1]. Les fonctionnaires se montrèrent presque partout unanimes, sinon dans leurs sentiments, au moins dans leur attitude : les moins favorables restèrent sur la réserve. M. de Morny appela, du reste, par une circulaire, l'attention des préfets sur les agents du gouvernement, pour récompenser le zèle des uns et châtier la défection des autres.

Il ordonna aussi une enquête sur le rôle des gardes nationales, dans le but de transformer cette institution civique ou plutôt de l'annuler. A Paris, nous avons vu que celle de Belleville avait maintenu l'ordre dans le quartier et repoussé les agitateurs. La 5e légion, qui avait livré ses armes, fut dissoute. Pour un autre motif, à raison de ses rues étroites et emmêlées, traditionnellement vouées à l'émeute, on prit la même mesure à l'endroit de la 6e légion. Le 2 décembre, le général de Lawœstine avait recommandé aux gardes nationaux de Paris de ne se lever que sur son ordre, et cet ordre, il s'était bien gardé de le donner : « Je ne vous ai pas appelés, leur dit-il le 5 décembre ; vous avez fait céder l'élan de votre patriotisme à l'obéissance que je vous ai demandée ; je l'attends toujours de vous et je vous en remercie. » Enfin, l'École polytechnique, qui, en juillet 1830 et en février 1848, avait partagé l'ivresse révolutionnaire de la garde nationale, fut cette fois sévèrement consignée ; ses uniformes ne reparurent dans les rues que le 7 décembre, après la bataille.

Les récompenses commencèrent à pleuvoir, mais non plus comme en d'autres temps, sur des fonctionnaires de

[1] *Recueil des adhésions adressées au Prince-Président à l'occasion de l'acte du 2 décembre.* 6 vol. in-4°. 1852-1853. Paris, imp. Chaix.— Le chiffre total des adresses, de décembre 1851 à janvier-février-mars 1852, est de 19,272.

tout ordre, civils ou militaires : la révolution s'était faite par l'armée, et c'est à l'armée que furent réservées les décorations. Magnan fut nommé grand-croix, Levasseur grand officier, Marulaz commandeur. Les blessés, visités dans les hôpitaux ou dans les ambulances par les officiers d'ordonnance du Président, MM. de Toulongeon et de Béville, puis par le général Magnan, reçurent des mains du Président, au cours de sa visite, la décoration de chevalier. Cette décoration fut étendue ensuite à nombre d'officiers, de sous-officiers et de simples soldats portés sur la même liste dans une confusion préméditée : un tambour entre un officier d'ordonnance et un capitaine, le sergent à côté du chef de bataillon, le trompette-major près du chef d'escadron, le maître ouvrier du génie à côté de son capitaine. Des promotions immédiates eurent lieu dans l'état-major : la plupart des colonels furent nommés généraux, MM. Cuny, de Lourmel, Repond, Courand, d'Hugues, Mayran, etc. (19-22 décembre 1851). Un décret compta à l'armée, comme services de camgne, les services rendus au coup d'État (6 décembre). Les distinctions allèrent chercher les officiers généraux qui, réservés avant l'événement, n'avaient pas hésité à l'accepter : Pélissier, d'Hautpoul, Baraguey d'Hilliers, Randon. La dignité de maréchal de France fut conférée aux généraux de division Harispe et Vaillant; on supposa pour ce dernier qu'il avait eu devant Rome la direction réelle des opérations militaires : c'était une injure gratuite au général Oudinot, mais le Président voulait se venger du général de l'Assemblée. Enfin, par un décret du 15 décembre, qui acquittait une vieille promesse, le neveu de l'Empereur accorda des pensions, dont le minimum était de 200 francs et le maximum de 325 francs, à d'anciens soldats de la République et de l'Empire. Les bénéficiaires furent au nombre de 11,000.

XII. — Mais ce n'étaient là que des diversions à l'objet principal du moment : le plébiscite. Louis-Napoléon, qui, dans cette crise sanglante de quelques jours, n'avait apparu au public qu'à travers ses proclamations et ses décrets, considérait le bouleversement qu'il avait provoqué comme le préambule nécessaire de la solution définitive. Il voyait le but en oubliant le chemin, et, non sans une certaine naïveté qui s'accordait avec le caractère peu pratique de son esprit, il se serait volontiers demandé à quoi bon ces résistances, ces oppositions, ces luttes, puisque, par la seule voie du suffrage universel, la question pouvait être tranchée entre ses adversaires et lui. Il avait dissous l'Assemblée, mais c'est qu'elle n'aurait pas admis l'appel au peuple, arbitre suprême ; il avait appelé l'armée à son aide pour prévenir le désordre plutôt que pour imposer sa volonté ; il lui avait donné des ordres rigoureux pour tenir en respect les factieux et les turbulents, et ne pas prolonger une situation d'incertitude et de troubles. Le 8 décembre, alors que tant de passions grondaient encore parmi les vaincus, dans une proclamation aux Français : « Pourquoi, disait-il, le peuple se serait-il soulevé contre moi ? Si je ne possède plus votre confiance, si vos idées ont changé, il n'est pas besoin de faire couler un sang précieux ; il suffit de déposer dans l'urne un vote contraire. Je respecterai toujours l'arrêt du peuple. » Il insistait sur « la répugnance profonde » que « l'intelligente et patriotique population de Paris » avait manifestée pour l'émeute : « Qu'elle continue à prêter son concours à l'autorité, et bientôt le pays pourra accomplir dans le calme l'acte solennel qui doit inaugurer une ère nouvelle pour la République. »

Le soir même du 4 décembre, quand la bataille à Paris venait à peine de finir, il avait rétracté le décret qui constituait le vote public sur des registres déposés aux mairies, et, mieux inspiré, il avait rétabli tout sim-

plement le vote au scrutin secret. Celui de l'armée avait déjà eu lieu dans les conditions de publicité organisées par le premier décret : on compta 319,369 *oui*, 42,482 *non*. Mais, bien que ce résultat demeurât acquis, Louis-Napoléon voulut qu'officiers et soldats bénéficiassent du secret comme les autres citoyens, et, par une lettre au ministre de la guerre, il ordonna qu'après le relevé des votes, les registres fussent brûlés : « Je veux ignorer le nom de ceux qui ont voté contre moi. » M. de Morny déclara le même jour que le Président et son gouvernement sauraient toujours entendre la voix de l'opinion publique. « Indépendance absolue, complète liberté des votes chez les fonctionnaires comme chez les simples citoyens, voilà ce que veut Louis-Napoléon Bonaparte ! » Au lieu de s'étendre du 14 au 20 décembre, le vote était renvoyé aux 20 et 21 décembre; il se ferait dans le chef-lieu de chaque commune, au scrutin secret, par oui ou par non, par bulletin manuscrit ou imprimé. Les listes devaient être dressées d'après celles de 1849.

Mais l'indépendance des électeurs n'était qu'illusoire, non-seulement à cause de la terreur qui régnait, mais par suite de la situation même. Voter contre Louis-Napoléon, quel homme raisonnable le pouvait faire, sans livrer le pays aux aventures? Tout étant dissous par lui et autour de lui, il restait seul! L'armée victorieuse à Paris et dans les départements; la résistance légale impuissante; l'insurrection socialiste répandant une terreur qui égalait celle que jetait chez ses adversaires la politique impitoyable du coup d'État; les chefs du parlement emprisonnés et ceux qui ne l'étaient pas forcés de se cacher ou de fuir; les perquisitions et les arrestations multipliées à ce point qu'il y eut pendant quelques jours 26,000 citoyens sous les verrous; les défenseurs de la Constitution taxés de jacquerie, et, s'ils ne méritaient pas partout ce stigmate, se signalant toutefois par des désordres et des

crimes; le mépris de la liberté individuelle, aussi commun chez les adversaires que chez les soutiens du coup d'État : ce régime universel de violence ne laissait aux électeurs ni l'indépendance ni la liberté que leur promettaient les proclamations officielles. Entre un homme qui était au pouvoir et qui avait intérêt à maintenir l'ordre, d'une part, et, de l'autre, un parti qui se déconsidérait par ses excès, la France, mise en demeure, pouvait-elle hésiter dans son choix ?

Elle se résignait, elle ne se donnait pas. Certes, la Constitution n'avait pas de racines dans les cœurs; mais le dédain effronté de cette Constitution après les serments les plus explicites, après les déclarations qui avaient ajouté encore à l'énergie de ces serments; la dictature que s'arrogeait subitement cet homme qui, à côté de services rendus à la cause de l'ordre, avait laissé tant de place dans sa vie aux folies et aux aventures; son singulier entourage, qui ne se distinguait de celui de Boulogne et de Strasbourg que par quelques broderies de plus; le vaste champ qu'ouvrait aux appréhensions son caractère de rêveur et d'utopiste : que de raisons pour provoquer des doutes, des craintes, et fournir carrière aux bruits les plus alarmants sur l'avenir qu'il préparait à la France ! Les uns disaient qu'il avait emprunté 25 millions à la Banque; les autres, qu'il allait établir l'impôt progressif, ou s'emparer des assurances, etc., tant on redoutait cette puissance sans contrôle et sans frein; tant, à travers les nécessités qui s'imposaient, on s'aveuglait peu sur les dangers que comportait le présent lui-même, car l'avenir, y songeait-on?

Louis Bonaparte et M. de Morny sentirent ces difficultés, ces résistances intimes de l'opinion. Comme les républicains de 1848, et avec une sincérité égale, ils songèrent à faire quelques avances au clergé et aux catholiques. L'expédition de Rome, cette œuvre toute politique sous

couleur de religion; la liberté de l'enseignement secondaire et tant de lois de défense sociale votées par l'Assemblée et sanctionnées par le Président de la République, n'étaient-ce pas pour Louis Bonaparte des titres suffisants à se présenter comme le chevalier de la société et de l'église menacées?

Après avoir flatté et conquis l'armée; après avoir réprimé et enchaîné socialistes, libéraux, républicains, parlementaires, ces hommes sans famille, sans croyances et sans mœurs se réclamèrent donc de la religion qui sanctifie la famille et qui donne aux mœurs la pureté et l'honneur. Le Panthéon perdit son nom pour reprendre celui de Sainte-Geneviève sous lequel Louis XV l'avait voué au culte; Louis-Napoléon l'arracha à tous les souvenirs philosophiques ou révolutionnaires qui l'avaient souillé; l'enseigne du fronton demeura, mais la croix en surmonta le sommet. M. de Morny recommanda le repos du dimanche, comme l'eût fait un survivant de la Restauration, et engagea l'État, les départements, les communes à le faire respecter par les entrepreneurs de travaux publics.

Parmi les catholiques militants, l'un de ceux que le nouveau régime avait le plus d'intérêt à gagner, c'était M. de Montalembert. Le 2 décembre, il avait protesté, avec 63 de ses collègues de la réunion dite des Pyramides, contre la dissolution de l'Assemblée; mais sa première irritation de parlementaire passée, sans approuver le coup d'Etat, il n'avait plus songé à le combattre. On avait mis son nom sur la première liste de la Commission consultative; il refusa, mais sans éclat; plus tard, on l'y maintint, et il se tut. Il voyait la tribune renversée, ses amis exilés, la dictature s'organiser, et il s'en affligeait; mais la défaite du socialisme le consolait de la sienne propre; quant à la dictature, il ne la croyait que temporaire. Les familiers de l'Élysée le consultaient, l'écoutaient, le flattaient peut-

être : il n'était pour Louis Bonaparte ni un étranger, ni un ennemi. Le discours du 10 février l'avait montré ami décidé sans enthousiasme, mais se souvenant avec reconnaissance des services que le Président avait rendus à l'ordre et à l'autorité. C'était un service de même nature qu'il apercevait dans le coup d'État; aussi, sans se rallier ni à l'homme ni à la chose, il ne se sentait pas disposé à les condamner. Ses amis étaient bien divisés; les uns, comme Ravignan, Lacordaire, Dupanloup, Villemain, Foisset, hommes politiques, lui conseillaient de s'abstenir, de rester à l'écart; d'autres, plus préoccupés d'intérêts religieux, voyaient avec regret le champion le plus ardent et le vrai représentant de la liberté de l'Église bouder un gouvernement qui avait promis beaucoup et qui avait tenu quelques-unes de ses promesses: Mgr Gousset, cardinal de Reims; Mgr Parisis, évêque de Langres; Donoso Cortez, le grand publiciste espagnol; madame Swetchine, la maternelle conseillère de tous les jours, l'engageaient à se rallier.

Il l'osa, au risque de s'en repentir bientôt, et, par une lettre publiée le 12 décembre dans l'*Univers,* il repoussa le vote négatif et l'abstention, et se déclara pour le vote affirmatif. Les réserves qu'il avait exprimées le 10 février, il les renouvelait : « Voter pour Louis-Napoléon, ce n'est pas approuver tout ce qu'il a fait : c'est choisir entre lui et la ruine totale de la France... Ce n'est pas sanctionner d'avance les erreurs ou les fautes que pourra commettre un gouvernement faillible comme toutes les puissances d'ici-bas... J'ajouterai qu'en revenant à l'unité de pouvoir, *sans exclure les tempéraments et les freins qui sont le premier besoin de tout gouvernement,* on franchit l'étape la plus difficile dans la route de la véritable restauration sociale, celle des idées et des mœurs... Si Louis-Napoléon était un inconnu, j'hésiterais certes à lui conférer une telle force et une telle responsabilité. Je cherche en vain

hors de lui un système, une force. Je ne vois que le gouffre béant du socialisme vainqueur. Mon choix est fait. Je suis pour l'autorité contre la révolte,... pour la liberté *possible* du bien contre la liberté *certaine* du mal, et, dans la grande lutte entre les deux forces qui se partagent le monde, je crois, en agissant ainsi, être encore, aujourd'hui comme toujours, pour le catholicisme contre la Révolution. » La majeure partie de l'épiscopat s'associa aux sentiments de M. de Montalembert.

De même que la constitution de 1848 avait été votée sous l'état de siége, en 1851, ce fut encore sous le même régime pour vingt départements environ, et, pour les autres, dans des conditions qui y ressemblaient de bien près, qu'eut lieu le scrutin des 20 et 21 décembre.

Les résultats de Paris, connus dès le 23, donnèrent à Louis-Napoléon 197,091 voix contre 95,511, soit 28,000 voix de plus qu'en 1848. Les 85 départements (le scrutin fut ajourné dans les Basses-Alpes au 28 décembre, et les chiffres n'arrivèrent pas à temps pour le compte général), l'armée de terre et de mer et l'Algérie fournirent un total de 7,439,216 *oui*, de 640,737 *non* et 1,439,104 abstentions. C'était, pour Louis-Napoléon, un million de suffrages de plus qu'en 1848. Il n'y eut que 13 départements où les suffrages négatifs s'élevèrent à plus de 10,000; la moyenne de l'opposition dans les 72 autres était de 4,543. Aucun département ne donna la majorité aux votes négatifs; dans aucun non plus, ils n'avaient fait équilibre aux autres. Seule, l'Algérie fit exception : les votes affirmatifs n'excédèrent que de 692 les votes négatifs, et ceux-ci même étaient en majorité dans la province de Constantine. L'Algérie avait été mise en état de siége par arrêté du 7 décembre du général Pélissier, confirmé quelques jours après par décret du gouvernement.

En résumé, partout une majorité immense et une mi-

norité imperceptible. Chose non moins remarquable, les départements travaillés par l'insurrection et dépeuplés par les arrestations n'avaient pas envoyé une majorité moins considérable : tels furent le Var, le Cher, la Nièvre, l'Allier, etc., soit que le spectacle des excès démagogiques eût rallié plus vite les esprits, soit que, sous le coup des rigueurs de la répression, la liberté du suffrage n'eût pas été entière.

Ainsi finit la seconde République. Née d'un coup de main populaire, elle succomba sous un coup de force du pouvoir, comme si la Providence avait ménagé cette succession de représailles. Victoire du peuple en février, victoire de l'armée en décembre : le peuple n'eut pas plus d'honneur à désarmer des soldats qui avaient ordre de ne pas se défendre, que l'armée à triompher d'un peuple qui y avait renoncé. En effet, quelle différence y a-t-il entre l'expulsion de la Chambre des députés, par quelques sectionnaires, le 24 février, et le guet-apens nocturne d'Espinasse et de Persigny le 2 décembre? entre l'émeute qui viole le Parlement, et le régiment de soldats qui en ferme les portes? entre la proclamation de la République sur l'injonction de Raspail et de ses bandes, et l'intronisation de Louis Bonaparte par 50,000 baïonnettes?

Après le 18 brumaire, le Premier Consul s'écriait avec orgueil : « La révolution est finie ! » Erreur! Dans la suite de ces avènements dont le principal titre est la violence, c'est la révolution, au contraire, qui marche haut la tête et qui perpétue sa tradition. Proudhon le sentait bien, il l'avouait, il s'en réjouissait, et, dans sa correspondance intime, comme dans les publications qu'il préparait alors [1], il

[1] *La Révolution sociale démontrée par le coup d'État du 2 décembre.* In-18. 1852. — Le 19 décembre, il écrivait à M. Charles-Edmond (Choïecki) : « Considéré au point de vue de la politique, puisque politi-

saluait la dictature de Louis Bonaparte comme destinée à préparer le triomphe et l'accomplissement de la révolution sociale. Le régime démocratique dissémine les forces, les doctrines, les intérêts; mais, plus que tout autre, il sent par moments la nécessité d'un bras énergique qui les discipline, les rapproche et les contienne. Enfin, ne le savons-nous pas? dans cette France bouleversée et indocile, il y a des heures d'angoisse et de détresse où la société, acculée tout à coup à l'abîme, se rejette en arrière et appelle un sauveur.

Tel fut Lamartine, après le 24 février; tel fut, après le 24 juin, le général Cavaignac. Mais, ingrate et mobile, la démocratie ne se lasse pas moins vite des hommes que des institutions, et, comme son essence est la révolte, à peine a-t-elle éprouvé les bienfaits d'une autorité réparatrice, qu'elle n'en sent plus que le joug et a hâte de le secouer. On vit donc, après quelques mois, le suffrage universel, ce capricieux souverain que la République s'était donné, tourner sa force contre elle en élevant un prince à la Présidence. Durant trois années, la faveur de l'opinion aplanit et traça presque le chemin à son ambition. Et lui aussi,

que il y a, comme à celui de la Révolution, l'acte du 2 décembre semble presque normal, et, pardonnez-moi le mot, légitime..... Non, non, quand je me représente ce qu'eût été la domination de nos meneurs, je n'ai plus la force de condamner, au point de vue élevé de la marche humanitaire (il n'est point question ici de morale), les événements du 2 décembre. » Proudhon était alors à Sainte-Pélagie; il rédigeait pour le ministre de l'intérieur, sur la demande de ce dernier, une note où il proposait d'envoyer en Orient les condamnés des conseils de guerre. Il avait un entretien avec M. de Morny : « Répondant à quelques avances du ministre, je lui dis : — Je vous pardonne le premier tiers de votre coup d'État, si vous me laissez faire la guerre aux jésuites. — Quels jésuites? — Montalembert, Veuillot, toute la séquelle de ceux qu'attaquait Pascal. — Cela, dit le ministre en riant, peut s'arranger..... Comme je l'ai fait entendre à M. de Morny, un batailleur de mon espèce, jeté à travers les jambes des *noirs,* peut avoir son utilité. » Lettre du 1er janvier 1852. (*Le Temps,* 5 et 11 avril 1870, articles de M. Edm. Schérer.)

il fut, à son tour, désigné comme le sauveur prédestiné de cette société qui, laissée à elle-même, ne sait que se dissoudre et se perdre.

Il s'aida bien lui-même : mais ses ennemis l'aidèrent encore davantage, et, entre tous, les socialistes, dont les républicains dits modérés ne prenaient pas un soin suffisant de se distinguer. En France, la République n'est pas seulement le nom d'une forme de gouvernement, plus ou moins appropriée aux mœurs et à la situation diplomatique du pays : fille de la prétendue philosophie du dix-huitième siècle, c'est une doctrine hiératique avant d'être un régime politique, et cette doctrine se pose en ennemie des croyances chrétiennes et de toutes les institutions qui se sont inspirées du christianisme. Comment le nier, après les deux épreuves de 1792 et de 1848, et en présence de la troisième qui se fait sous nos yeux? On dira : Il ne s'agit que des *ultras* de la République. Mais pourquoi ceux qui s'en disent les sages ne répudient-ils pas ces alliés? Loin de là : aux jours de scrutin, en 1849, en 1850, nous les avons vus accepter, solliciter même l'appui du parti socialiste. C'était ce parti-là qui convoitait l'héritage de Louis Bonaparte : grâce au suffrage universel, il avait le droit de l'espérer, et, après s'être rendu maître du pouvoir, il eût, comme Louis Bonaparte, foulé aux pieds la constitution et traité le suffrage universel avec le même mépris.

Placée entre le socialisme et César, il parut à la France qu'il y avait moins de péril à épouser César. Elle y consentit. Vote tout politique et de nécessité, qui ne justifie ni César d'avoir violé sa parole et multiplié les proscriptions contre ses adversaires, ni la constitution d'avoir fermé toute issue légale aux vœux de l'opinion, ni la nation d'avoir oublié à tel point le respect d'elle-même qu'elle est forcée de se prêter à tous les régimes et de heurter à toutes les dictatures, celle de l'émeute comme celle de l'aventurier. Le suffrage universel n'était chargé, d'ailleurs,

ni d'absoudre ni de justifier le coup d'État. Les deux questions qui lui furent posées ne touchaient qu'à l'avenir ; il n'avait qu'à décider s'il « voulait le maintien de l'autorité de Louis Bonaparte et lui déléguer les pouvoirs nécessaires pour faire une constitution » sur des bases déterminées. Il répondit affirmativement. Si l'on veut voir là une ratification au moins implicite du coup d'État, encore faut-il remarquer qu'elle ne fut donnée qu'après les insurrections socialistes du Midi, après les scènes de Clamecy et de Bédarieux, encore exagérées et amplifiées par la presse bonapartiste, à une heure où les adversaires les plus acharnés de Louis Bonaparte, ceux mêmes qui s'étaient exilés spontanément, rougissaient des alliés que leur imposait le socialisme et n'hésitaient pas à les appeler des « brigands ».

En février 1848, la révolution se fit au cri de : *Vive la Réforme !* S'il eût été permis de crier en décembre, on aurait dû crier : *Vive le Suffrage universel !* Mais Louis Bonaparte, qui se glorifiait de l'avoir rétabli dans son intégrité, ne le respectait pas plus que Ledru-Rollin, qui se vantait de l'avoir organisé. Dans la pensée du dictateur, comme dans celle du démagogue, ce n'était pas le fondement réel, mais seulement le décor pompeux du nouvel état de choses. Un jour, elles tomberont d'un coup, ces institutions factices, théâtrales, nées d'une situation violente. On s'étonne : c'est la vérité qui se venge. Cependant, rien ne se fonde, tout est ébranlé, la force lutte contre la force, la société jette l'ancre à l'aventure sur un fond de sables mouvants. Aujourd'hui, c'est la République qui est écrasée par l'Empire ; demain, l'Empire sera remplacé par la République. A chaque secousse, l'édifice national perd ses pierres d'angle, et l'historien, qui racontera un jour ces tristes phases, devra se demander non pas lequel de ces deux régimes doit porter la plus lourde part dans la responsabilité de nos ruines, mais si, après avoir

développé tous deux le goût de la force, le mépris des croyances chrétiennes, de la justice et des mœurs, ils ne nous ont pas conduits tous deux, d'un même effort, à la mutilation et à la dissolution de la patrie.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER

LA PROPOSITION RATEAU

LIVRE DEUXIÈME

L'EXPÉDITION DE ROME

25 novembre 1848 — 1er juin 1849.

LIVRE TROISIÈME

CHUTE DE LA CONSTITUANTE

LIVRE QUATRIÈME

LE TREIZE JUIN

28 mai-11 août 1849.

LIVRE CINQUIÈME

LA QUESTION ROMAINE

4 juin-20 octobre 1849.

LIVRE SIXIÈME

LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT

20 octobre 1849-15 mars 1850.

LIVRE SEPTIÈME

LA LOI DU 31 MAI

13 octobre 1849-11 août 1850.

LIVRE HUITIÈME

CHANGARNIER

11 août 1850-11 avril 1851.

LIVRE NEUVIÈME

L'ALGÉRIE

Février 1848-juillet 1851.

LIVRE DIXIÈME

LA RÉVISION

11 avril-21 juillet 1851.

LIVRE ONZIÈME

LA CRISE

21 juillet-1er décembre 1851.

LIVRE DOUZIÈME

LE COUP D'ÉTAT

2-21 décembre 1851.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE E. PLON ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

ERRATA.

Tome II, page 3, *au lieu de :* dans la soirée du 30 décembre, *lisez :* du 20 décembre.

Page 483, Sommaire, onzième ligne, *au lieu de :* juillet 1850, *lisez :* juillet 1849.



